ANNALES
DES
FRERES MINEURS,

Composées en Latin

Par le tres-Reverend Pere LVC VVADINGHES, Hibernien, Professeur en Theologie du même Ordre, Censeur de la souveraine Inquisition de Rome, & Gardien du College de saint Isidore dans la même Ville.

Abbregées & traduites en François

Par le R. P. SILVESTRE CASTET, Recollet.

DANS LESQUELLES LES CHOSES LES PLUS IMPORTANTES touchant les Eslections des Papes, les Antipapes, les Schismes, les Conciles, & plusieurs questions extraordinaires sont compriſes, de même que toutes celles qui concernent les trois Ordres instituez par S. François, & traittées exactement.

TOME SIXIE'ME.

Contenant depuis l'an 1451. jusques à l'an 1475.

PREMIERE EDITION.

A TOULOUSE,
Chés GUILLAUME-LOÜIS COLOMIEZ, & JERÔME POSÜEL,
Imprimeurs du Roy, du Clergé, & de la Ville.

M. DC. LXXXII.
Avec Permission, Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES DES FRERES MINEURS.

TOME SIXIE'ME.

DE JESUS-CHRIST l'an 1451.	DE NICOLAS V. l'an 5.	DE FEDER. III. EMP. l'an 12.	DE L'ORDRE l'an 244.

L'EMPEREUR envoya des Ambaſſadeurs vers Nicolas V. pour le prier de faire venir en Allemagne le B. Frere Jean de Capiſtran, parce qu'il eſperoit que la doctrine & la ſainteté d'un Predicateur ſi fameux ſeroient capables de reſtablir parfaitement la foy Catholique dans la Bohême, & dans les Provinces voiſines, où l'hereſie des Huſſites repulluloit avec plus d'effort que jamais; Æneas Sylvius Evêque de Siene, qui a eſté depuis Pape, eſtoit le Chef de cette Ambaſſade, & il obtint de ſa Sainteté par l'ayde d'Albert Duc d'Auſtriche & Frere de l'Empereur, l'ordre qui eſtoit neceſſaire pour cette miſſion. Le B. Frere Jean preſchoit alors le Carême dans Veniſe, & lors qu'il eut receu la Bulle du Pape qui l'inſtituoit Commiſſaire Apoſtolique & Inquiſiteur general, il partit; & commença ſon voyage par la viſite de la Portiuncule, pour demander à Dieu par l'interceſſion de la ſainte Vierge un heureux ſuccez de ſon entrepriſe. Sa priere merita de recevoir une preuve ſenſible qu'il eſtoit exaucé; car à ſon départ il parut entouré

Digitized by Google

d'une éclatante lumiere qui l'accompagna pendant un demy mille, & les predications qu'il fit dans tous les lieux qui se trouverent sur son chemin furent suivies d'un grand fruit, & honorées de plusieurs gueriſons miraculeuſes. Aprés avoir traverſé la Lombardie & la Marche Treviſane, il s'arreſta deux jours à Pré Albuin en Breſſe, où il s'aſſembla plus de vingt mille perſonnes qui l'obligerent de preſcher aux champs; ſa parole fut ſi efficace qu'elle fit éclater les gemiſſemens, & couler les larmes de tout ſon Auditoire, & ſa benediction redonna la ſanté à plus de vingt malades. Le peuple & les Magiſtrats de Breſſe eſtant avertis de ſon arrivée, ſortirent au devant de luy pour le recevoir avec un applaudiſſement merveilleux, & il s'y trouva une ſi grande foule de peuple qui eſtoit venu de Cremone, de Milan, & de Pergame, que les Egliſes & les places furent trop petites pour le contenir, c'eſt pourquoy il preſcha devant la porte de ſainte Apollonie; on croit qu'il y avoit plus de ſix vingts mille perſonnes; pluſieurs montoient ſur les toicts, ſur les murailles, & ſur les arbres; mais avec toute leur adreſſe la pluſpart ne le pouvoient pas entendre, & ils ſe contentoient de toucher ſon habit, ou de le voir aprés qu'il avoit achevé; & quoy que pluſieurs tombaſſent à terre, parce que les arbres ſe rompoient & les murailles s'abbattoient, neanmoins aucun ne ſe fit de mal.

II. Il fut receu à Vicenze, à Verone, à Padouë, & à Mantoüe avec la même ſolemnité, & il fit pluſieurs miracles qui furent recueillis par des Notaires publics. Les Milanois & les Genois ſouhaittoient avec une extréme paſſion de l'oüir prêcher, parce qu'ils croyoient que c'eſtoit l'unique remede pour remettre leurs Eſtats en paix; ils s'adreſſerent pour cela au Pape, & le preſſerent avec tant d'inſtance, que ſa Sainteté le leur accorda; mais la lettre qu'Elle écrivit ſur ce ſujet au bien-heureux Frere Jean, ne fut expediée que le dixiéme de May, & il avoit déja paſſé outre. Peut-eſtre que ce retardement fut fait par deſſein, afin que d'un côté ces peuples feuſſent ſatisfaits d'avoir obtenu ce qu'ils demandoient, & que cependant le bien-heureux Frere Jean ne fut pas détourné de ſon voyage d'Allemagne qui eſtoit le plus important.

III. Il avoit choiſi douze compagnons, à ſçavoir Frere Gabriel de Verone qui fut depuis Cardinal, *F*rere Jerôme de Milan, Frere Nicolas de Fara, *F*rere Pierre de Sopron, Frere Bernard de Modene, & Frere Chriſtofle de Varifio tres-doctes & devots Religieux, & ſix *F*reres lays de tres-ſainte vie. Eſtant arrivez à la riviere de Silia prés de Treviſe, le Nautonier refuſa de les paſſer, parce qu'ils n'avoient pas dequoy le payer; mais le bienheureux Frere Jean aprés avoir fait ſa priere, eſtendit ſur l'eau un habit de ſaint Bernardin qu'il conſervoit comme un precieux depoſt, & d'abord elle diminua ſi bien qu'ils paſſerent avec facilité, & dés qu'ils furent ſur l'autre bord de la riviere, elle reprit ſa premiere hauteur. Bonfin écrit que dans ce meſme voyage il traverſa auſſi le Po ſur ſon manteau avec tous ſes compagnons, au grand eſtonnement du Nautonier qui ne les avoit pas voulu paſſer.

IV. Je veux mettre encore icy quelques miracles qu'il fit ſur ce chemin. Il guerit un muet, un ſourd, & un eſtropiat à Capriola dans la Lombardie. Un lunatique, un paralitique, & une boiteuſe à Port Gruyer. Trois boiteux, deux

Digitized by Google

sourds, & une lunatique au bourg Saint Guy. Quatre femmes estropiées, trois paralytiques & deux muetes, cinq boiteux, trois paralitiques, deux muets & deux boiteux à Udine dans l'Istrie. Deux paralytiques, un sourd & trois boiteux à Cité de Frioul. Une sourde, trois muets, trois gouteux, un aveugle, un lunatique, six boiteux, & deux paralytiques à Gemone le 13. de May; & le lendemain au même lieu un aveugle, une muete, trois boiteux, trois gouteux, & sept sourds; à Pundafel un muet, une aveugle, un boiteux & plusieurs malades.

V. Le 18. de May les habitans de Villach en Carinthie, vinrent au devant de luy en foule pour le recevoir; ils estoient alors affligez d'une maladie populaire qui faisoit un grand ravage; il y prêcha en latin, & un truchement expliqua ce qu'il avoit dit. Aprés le sermon il guerit quatorze malades, deux aveugles, un sourd, un gouteux, & deux paralitiques. Le 20. du mesme mois feste de S. Bernardin il guerit le Vicaire de la Parroisse qui estoit paralytique, & fit plusieurs autres miracles, qu'on ne peut pas marquer en détail à cause de la foule; l'embarras du peuple qui le suivoit, l'obligea de partir la nuit en cachete; il arriva à Strasbourg, où il guerit un lunatique, une femme travaillée du flux de sang, & plusieurs autres malades; il redonna la veuë à deux aveugles, & l'oüye à un sourd; toutes ces merveilles émeurent tellement les peuples de Carinthie, de Stirie & d'Austriche, qu'ils vinrent au devant de luy en procession, chantans avec grande joye, beny soit celuy qui vient au nom du Seigneur, car chacun le regardoit comme un Ange descendu du Ciel.

VI. Le dernier jour de Juin l'Empereur & le Roy de Hongrie & de Bohême le vinrent recevoir avec grand honneur à Neustat. Le premier de Juillet il fit publier sa commission. Le lendemain il prescha dans l'Eglise des Freres Mineurs, & ensuite chaque jour aprés la Messe il guerit plusieurs malades par son attouchement, & par ces paroles du Chapitre 16. de S. Marc, *ils imposeront leurs mains sur les malades, & ils seront gueris*: ayant esté admis à une audiance secrete de l'Empereur, il le reprit fort librement, mais fort modestement du trafic qu'il faisoit avec les Juifs, & l'avertit de plusieurs autres choses fort importantes à sa conduite, dont ce Prince profita beaucoup. Dieu luy revela qu'il devoit aller en Bohême pour restablir la foy Catholique dans ce Royaume; neanmoins l'Empereur l'obligea de passer auparavant par Viene, où il estoit attendu avec impatience; les Magistrats & le peuple de cette ville sortirent pour le recevoir, il y prescha en latin, & un Prestre luy servit de truchement pour ceux qui ne l'entendoient pas; mais & ceux qui le comprenoient, & ceux qui ne le comprenoient pas, furent également ravis de ses paroles, & plus encore des grands miracles qu'il y fit.

VII. Ses compagnons qui ont écrit le journal de son voyage disent, que depuis son entrée en ce païs jusques au jour de Pentecoste il avoit guery soixante-trois malades, & qu'à cette Feste on luy en presenta un grand nombre ausquels il donna sa benediction, mais que nul ne guerit; que sur la surprise qu'ils témoignoient il leur dit: gens de petite foy, pourquoy avez-vous douté? vous verrez que demain Dieu faira éclater sa gloire, & que tous profiteront de sa gra-

Digitized by Google

ce : & qu'en effet il arriva ainſi, car le Lundy aprés qu'il eut preſché, il redonna ſa benediction à ces malades, & la plus grande partie recouvra la ſanté. Le même jour il guerit une fille qui eſtoit reduite à l'agonie, & reſſuſcita une autre qui s'eſtoit noyée depuis trois jours, quoy qu'il ne luy peut donner ſa benediction que de fort loin, parce que la foule du peuple empéchoit ceux qui portoient ſon cadavre de le luy preſenter de plus prés. Il redonna la ſanté parfaite au Chancelier de l'Univerſité qui eſtoit hydropique. A ſon commandement, un enfant muet prononça par trois fois ſans aucune peine le ſacré nom de Jeſus, & parla depuis avec une entiere liberté. Un homme jaloux avoit accuſé ſa femme d'adultere, & ſoûtenoit que l'enfant dont elle avoit accouché n'eſtoit pas à luy ; l'Official qui avoit receu la plainte mena les parties au Saint, qui commanda à l'enfant de declarer qui eſtoit ſon pere; & ce petit innocent qui n'avoit que deux moîs, prononça clairement le nom de cet homme ſoupçonneux qui le vouloit deſavoüer ; le mary fut bien confus de ce miracle, & la femme fort ſatisfaite de ſa juſtification. Ils ſe condamnerent tous deux à une amande, qu'ils porterent à celuy qui avoit terminé leur procez, mais il ne la voulut pas recevoir, & la fit porter à l'Official pour la diſtribuer aux pauvres, & à la reparation des Egliſes.

VIII. Ces prodiges avoient attiré à Viene l'Empereur, le Roy des Romains, le Roy de Bohême, & une ſi grande foule de gens, qu'il n'y avoit point d'Egliſe aſſez grande pour les contenir, c'eſt pourquoy le bien-heureux Jean eſtoit obligé de preſcher ordinairement dans les places. Le fruit qu'il y faiſoit pour le ſalut des ames, n'eſtoit pas moins conſiderable que la ſanté qu'il donnoit pour le corps ; car un grand nombre de jeunes hommes embraſſerent l'eſtat religieux en divers Ordres ; il en eut cinquante pour ſa part ; & l'Empereur luy donna le choix du lieu qu'il voudroit pour bâtir un Convent. Il demanda l'Egliſe de ſaint Theobald qui eſtoit aux Sœurs du Tiers-Ordre, & les fit loger ailleurs. Le 22. de Juillet l'Empereur y poſa la premiere pierre, & par l'ayde des habitans le bâtiment fut bien-toſt en eſtat de loger des novices. Il y eſtablit pour Gardien Frere Michel de Sicile, & Frere Jerôme de Milan pour Vicaire. Pluſieurs Bacheliers & pluſieurs Docteurs s'enrollerent dans cette maiſon, de ſorte qu'en peu de temps la Communauté ſe trouva compoſée de cent Religieux, & bien-toſt aprés de deux cens. Lors que les Turcs aſſiegerent cette ville du temps de l'Empereur Charles Quint, ils ruinerent ce Convent parce qu'il étoit dehors, & Ferdinand I. le fit remettre dedans.

IX. Le 24. de Juillet Frere Nicolas de Fara écrivit de Viene à Frere Loüis de Siene Vicaire de Toſcane le ſuccez de cette miſſion, & l'aſſeura qu'il avoit marqué trois cens vingt miracles comme témoin oculaire, & qu'il s'en eſtoit fait un plus grand nombre, dont il n'avoit pas pû avoir la connoiſſance, à cauſe de la foule du monde qui les accabloit ; il ajoûtoit que ceux qui avoient formé quelque doute de ces merveilles avoient eſté punis viſiblement ; entre autres un Baron qui diſoit qu'il y ajoûteroit foy, ſi ſon chien, qui eſtoit aveugle, recouvroit la veuë, car au meſme temps qu'il avoit prononcé ces paroles, il s'étoit trouvé aveugle luy-meſme, & ſon chien avoit recouvré la veuë : En-

Digitized by Google

fin que les prodiges que Dieu faiſoit paroiſtre par la vertu de ſon ſerviteur Jean eſtoient ſi extraordinaires, qu'on n'avoit rien veu de pareil depuis les Apôtres; mais que quelque grands qu'ils fuſſent, il en devoit arriver de plus ſurprenans pour la converſion des peuples de la Bohëme, comme le bien-heureux Jean l'avoit appris par revelation : c'eſt pourquoy il l'avertiſſoit de ne pas s'employer pour faire revenir ce ſaint homme en Italie, s'il ne vouloit attirer ſur ſoy le châtiment dont Dieu menaçoit ceux qui empécheroient ſon voyage en Bohëme.

X. Parmy tous ces applaudiſſemens le bien-heureux Frere Jean eſtoit ſi humble, & ſi zelé de la gloire de S. Bernardin, qu'il attribuoit à ſes merites tous les miracles qu'il faiſoit, & ordonnoit à ceux qui en profitoient de luy en rendre des actions de graces : Il eſt vray qu'il ſe ſervoit ordinairement pour la gueriſon des malades, d'une calote de ce Saint qu'il leur appliquoit, ou d'un linge trempé dans ſon ſang. Jean Cochlée qui a décrit les particularitez de ce voyage, ajoûte qu'il y avoit bien dequoy s'étonner qu'un homme de ſon âge, d'une complexion ſi foible, & d'une auſterité ſi rigoureuſe peut ſupporter un ſi long & ſi penible travail; car il n'avoit pas le loiſir de prendre ni le repas, ni le repos, à cauſe de l'importunité de ceux qui couroient aprés luy comme aprés leur Ange tutelaire; & ce qui paroiſſoit le plus admirable, c'eſt que ceux-là meſmes qui n'entendoient pas ſa langue, ne laiſſoient pas d'eſtre touchez de ſes predications.

XI. Sur la fin de Juillet l'Empereur luy permit d'entrer en Bohëme, & luy donna des lettres de recommandation pour les Seigneurs Catholiques; mais Jean de Rochizan Patriarche des Huſſites, & George Podiebrach leur Chef, qui eſtoit Gouverneur de Prague, l'empécherent d'aborder cette capitale du Royaume. Le bien-heureux Jean ſe voyant fruſtré de ſon eſperance, & pourſuivy par les Heretiques qui l'euſſent aſſaſſiné ſans l'eſcorte que l'Empereur luy avoit donnée, paſſa à Olmus capitale de Moravie, où il preſcha avec les mêmes merveilles, & avec un grand fruit non ſeulement pour les Catholiques, mais encore pour les Heretiques; car il convertit plus de quatre mille Preſtres ou Gentils hommes, & un grand nombre de leurs ſujets; ſon journal en conte onze mille depuis ſon arrivée juſques au mois de May de l'année ſuivante, & dit en particulier qu'il commença le premier d'Aouſt par Bruna, où Benoit Baron & Camerier de cette Province abjura ſon hereſie en preſence de l'Evêque de Nicopolis ſuffragant d'Olmus, & qu'à ſon exemple ſa femme, ſa famille, & tous ſes parens firent la même choſe. Æneas Silvius dit qu'un autre Baron fort conſiderable appellé Ezernahoram reconnut auſſi ſon erreur, & ramena deux mille de ſes vaſſaux au giron de l'Egliſe; & que bien toſt aprés ſon fils nommé Prothais, qui fut fait Evêque d'Olmus, repara les dommages que ſon pere avoit cauſez à cette ville. Le B. Jean arreſta quinze jours à Bruna, y donna l'abſolution à ſeize cens Heretiques, & y fit eſtablir un Convent; de là il alla à Olmus, & y convertit pluſieurs milliers d'Heretiques juſques au cinquiéme de Septembre. Il continua le même exercice en diverſes villes de cette Province juſques au mois de Juin de l'année ſuivante, avec le meſme ſuccez.

Digitized by Google

XII. Les erreurs que les Heretiques de Bohême avoient inventées estoient si grossieres, & les ordures dont ils se soüilloient si sales, qu'il y a peine de les croire; neanmoins ils estoient si opiniâtres à les soûtenir, qu'il n'y a sorte de tourment qu'ils n'ayent employé pour tiranniser les Catholiques qui ne vouloient pas suivre leurs égaremens. Ils alloient tous nuds pour imiter l'innocence d'Adam; ils joüissoient publiquement des femmes; & chacune croyoit estre obligée de se prostituer à tous ceux qui la recherchoient, & alleguoit pour l'appuy de son impudence, cette parole du Chapitre sixiéme de saint Luc *Accordez à tous ceux qui vous demandent.* Ceux qui se convertissoient rapportoient mille accidens, où le sang precieux de Jesus-Christ avoit esté versé, par l'obstination dans laquelle ils estoient de le donner indifferemment à toutes sortes de personnes: car ils ne se mettoient pas en peine de cette profanation, & disoient qu'il n'importoit pas que ce saint sang fut presentement épanché en terre, puis qu'il l'avoit bien esté sur la Croix. Ils ne vouloient point prier pour les trépassez, ils ne se servoient ni de benediction, ni de crême, ni même d'aucune parole pour administrer le Baptême; ils mépriſoient l'Extrême-Onction, & se moquoient de la reservation des cas, & des censures de l'Eglise. Je veux mettre icy un accident bizarre qui arriva à Bracocin; Le Gouverneur de cette place obligea le Curé de consacrer un grand Calice plein de vin, & lors que ce pauvre Prestre qui estoit vieux & paralitique le voulut élever, il en versa la plus grande partie sur sa teste; cela le mit en une telle colere, qu'il se tourna vers la Gouvernante qui vouloit communier sous les deux especes, & luy jetta par le sein & par le visage le reste du saint sang, en luy disant, prens ce reste à la mal'heure venerable bête, puisque c'est à ta consideration que cet accident m'est arrivé.

XIII. Rochizan bien fâché de voir diminuer sa secte par les Predications du bien-heureux Fr. Jean, luy écrivit en apparence avec beaucoup de respet & d'estime, pour luy demander raison de sa doctrine, car il soustenoit qu'elle estoit contraire à l'Ecriture, à la pratique de l'Eglise, & aux Decisions du Concile de Basle; Jean luy répondit avec grande modestie mais avec fermeté, & luy exposa succinctement les raisons qu'il avoit pour condamner la pratique des Hussites, qui vouloient obliger tous les fidelles à communier sous les deux especes; Rochizan n'osa pas continuer cette dispute par écrit, mais il luy récrivit pour lier une conference publique, & luy offrit de se rendre à Trebon en Moravie, ou à Brod en Allemagne, ou au Monastere de Pellits; mais il faisoit cette avance avec fraude, car il croyoit pouvoir décrier le saint s'il la refusoit, ou le surprendre s'il l'acceptoit; le bien-heureux Jean connût la mauvaise intention de ce dissimulé, c'est pourquoy il luy répondit, qu'il estoit tout prest de se trouver à cette dispute, pourveu que le lieu où elle se feroit ne fut pas suspet, que le temps fut commode, & que le sauf conduit fut en bonne forme, tant pour luy que pour les autres qui devoient y venir; ces lettres reciproques furent écrites dans le mois de Septembre, la Ville de Craminovie fut choisie par un commun accord, & le temps fut arresté au 28. d'Octobre; tout le monde esperoit un heureux succés de ce Colloque; mais l'Heretique ne manqua pas de pretextes pour

Digitized by Google

pour l'éviter ; car dés qu'il eût receu les points dont il falloit traitter, & l'asseurance que son adversaire se rendroit au lieu assigné, il persuada à George Podiebrach de deffendre à tous ses adherans de recevoir le bien heureux Jean ; & de leur commander de le traitter comme un ennemy declaré ; Rosenberg fut le premier qui avertit le saint des embusches qu'on luy dressoit, & comme Rochizan vit qu'il les évitoit, il commença de crier victoire parmy ses gens, & de publier contre luy des lettres pleines d'injures comme s'il eut füi la dispute.

XIV. Jean Borotin, qui estoit le complice de Rochizan dans son mauvais dessein, ne manqua pas de l'estre dans la calomnie, il commença d'écrire contre le bien-heureux Jean comme contre un faux Prophete, qui mépriſoit le Concile de Basle, & ne vouloit pas observer les articles que cette assemblée avoit accordés aux peuples de Boheme ; il le traittoit de Moyne hypocondriaque, d'hypocrite, de seducteur du peuple, de perturbateur du repos public, de perfide, d'heretique, & de mepriseur de l'Evangile. Ils esperoient tous d'abbattre par ces medisances la reputation de la vertu du bien-heureux Jean, qui produisoit des effets si dangereux pour leur secte, & de vaincre ainsi par des faussetés, celuy qu'ils n'avoient peu surprendre par leurs addresses, & qu'ils n'osoient attaquer par une dispute publique & reglée ; plusieurs suivirent leur mauvais exemple, & écrivirent du mesme stile ; le bien-heureux Jean répondit à tous ses adversaires, non pas avec des calomnies, ny des injures, mais avec de claires & de fortes raisons, qui faisoient voir & son innocence, & la justice de sa cause : ce malitieux procedé de ses ennemis, ne le rebuta pas du dessein de lier une conference avec eux, pour cet effet il demanda un saufconduit à Podiebrach, se rendit à Egra où l'assemblée du Royaume se devoit tenir, & n'épargna rien pour reduire ces egarés dans le bon chemin ; il écrivit mesmes un assés long traitté, qu'il addressa à Rochizan pour l'avertir de son devoir ; & voyant que tout cela n'estoit pas capable d'arrester la medisance de ce faux Evêque, il composa une Apologie pour la verité de la foy catholique, & pour sa propre innocence, & l'envoya aux principaux Seigneurs de ce parti là : & parce que Rochizan faisoit son plus grand effort sur les articles accordés à sa secte par le Concile de Basle, le bien heureux Jean faisoit voir clairement par ce dernier écrit, que ce Prelat heretique, qui se vouloit servir de ces articles pour sa deffence, ne les observoit pas ; puis que la communion sous les deux especes n'y avoit pas esté permise, & bien moins ordonnée pour toutes sortes de personnes indifferamment, mais sous des conditions à quoy il n'avoit jamais voulu se reduire ; ce dernier traitté est daté de Pont en Boheme sur la fin du mois de May de l'année suivante : car ces contestations durerent jusques là, nous verrons le reste dans la suite.

XV. Le Pape estant bien informé des grands soins que le bien-heureux Jean prenoit pour le restablissement de la foy Catholique, & des fruits merveilleux de ses predications, luy envoya un nouveau bref daté du 28. d'Octobre, par lequel il luy donnoit un ample pouvoir d'absoudre des censures, & de dispenser des irregularités, & des autres peines ceux qui se convertissoient ; avec des Indulgences pour ceux qui assisteroient à ses Sermons. Casimire Roy de Po-

Digitized by Google

logne qui sçavoit de plus prés les merveilles que le bien-heureux Frere Jean faisoit, & les empêchemens que les Heretiques avoient mis à son entrée dans Prague, luy écrivit le 2. de Septembre pour le prier avec toute l'instance possible de venir dans ses Estats, afin de confirmer les Polonois & les Lithuaniens dans la verité de la foy, & de reduire les Russiens à l'unité de l'Eglise dont ils estoient separés plus par la mauvaise instruction qu'ils avoient receüe, que par leur propre obstination: pour l'y obliger il luy marquoit le grand desir que ces peuples avoient de le voir, & la belle esperance dont on se pouvoit flater, qu'il y feroit un grand fruit: puis il recommandoit à ses prieres le bon succés de l'assemblée du Royaume qu'il alloit tenir.

XVI. Les grandes & importantes affaires que le bien-heureux Jean avoit à traitter en Allemagne, ne luy faisoient pas oublier celles de sa famille d'Italie: & comme il souhaittoit avec passion de voir croître la gloire de son cher maistre saint Bernardin, il écrivit d'Egbourg le 10. d'Octobre aux habitans d'Aquila, pour les prier d'agréer que le Chapitre de l'Observance se celebrât dans le petit Convent de saint Julien prés de leur Ville, & non pas à celuy des Conventuels quoyque celuy-cy fut plus commode pour le logement; & pour les solliciter de bâtir une Eglise en l'honneur de ce saint, à qui il attribuoit tout ce qu'il avoit fait en Allemagne, & en Moravie, où il luy avoit fait dedier des Chapelles & des Eglises; il ajoutoit que ses compagnons avoient marqué plus de sept cens miracles faits par son intercession, & que ceux qu'ils n'avoient pas peu noter, ou verifier à cause de la foule & de l'embarras estoient encore en plus grand nombre. Les Cytoyens d'Aquila n'avoient pas besoin de cette sollicitation, car ils l'avoient prevenuë, & avoient obtenu du Pape depuis le 22. de Septembre la permission de bâtir une Eglise en l'honneur de ce saint à l'Hôpital de saint Thomas dependant de l'Ordre de saint Jean, où en un autre endroit de leur Ville, d'y transporter ses Reliques, & d'y ajoûter un Convent pour les Observantins.

XVII. Quoyque Dieu fit des miracles si frequens, si manifestes, & si extraordinaires par l'intercession de saint Bernardin, neanmoins il se trouva des jaloux qui travailloient à diminuer son honneur; Rodolphe Roussel Archevéque de Roüen fut de ce nombre, & fit paroître sa passion par l'occasion que je vais dire; les Freres Mineurs de cette Ville avoient dedié une Chapelle à saint Bernardin, & Dieu y avoit fait plusieurs miracles par son intercession; entr'autres une femme bossüe, & paralytique depuis dix ans y avoit recouvré la santé parfaite, aprés avoir oüy la Messe de Frere André Fere; ce Prelat indigné de ce qu'on avoit suspendu dans cette Chapelle les bequilles de cette malade, pour une marque de sa guerison, fit empriſonner ce Religieux, & ne le voulût point délivrer qu'il ne luy eût promis de prêcher publiquement, que ce miracle pretendu estoit une imposture: mais lors que Frere André fut en liberté il refusa d'accomplir la promesse qu'il n'avoit faite que par force & contre sa conscience, & appella de la procedure au saint Siege; l'Archevêque encore plus fâché de se voir trompé, interdit & excommunia tous les Freres Mineurs de son Dioceſe, & en fit mettre six en prison avec tant de violence, qu'un d'eux fut cruellement blessé

Digitized by Google

à la teste ; le Pape ayant receu la plainte de cet excés, donna commission de vive voix à Dominique Cardinal de sainte Croix de lever ces censures par precaution, & de terminer ce different ; mais ce Commissaire se contenta de donner l'absolution des censures, & ne vuida pas le procés ; c'est pourquoy le Pape aprés avoir oüy les parties, donna une nouvelle commission à Guillaume Cardinal de saint Martin en France, pour examiner cette cause, & rendre justice aux interessés.

XVIII. Le B. Fr. Mathieu de Gergenti mourût cette année le 7. de Fevrier selon Caëtan, mais d'autres retardent sa mort de trois ou quatre ans ; il avoit esté fait Evêque de sa Patrie, & son zele avoit tellement émeu son Clergé contre luy, qu'il avoit esté accusé deux fois devant Eugene VI. de prodigalité, & d'insuffisance pour le gouvernement ; la premiere fois il s'estoit purgé de ces calomnies, mais à la seconde l'ennuy de se voir persecuté par des obstinés, & le desir du repos l'obligerent de se deposer de sa dignité trois ans aprés son élection ; le Pape y resista pendant quelque temps, mais enfin il y consentit : lors que Frere Mathieu se trouva libre ; il se voulût retirer au Convent de sainte Marie de Jesus prés de Palerme, qu'il avoit fait bâtir pour les Observantins, mais le Gardien luy refusa cet asyle par une noire ingratitude, & luy reprocha avec effronterie, qu'il avoit témoigné trop d'ambition en acceptant un Evêché, & trop d'imprudence en le gouvernant ; le rebut de ses Freres, & de la mesme maison qu'il leur avoit donnée, l'obligea de s'addresser aux Conventuels qui le receurent fort agreablement ; il passa quelques mois en leur compagnie avec beaucoup de tranquillité ; il Officioit souvent dans leur Eglise, il y prêchoit, & servoit de ses conseils avec grande charité tous ceux qui s'addressoient à luy : le Vicaire general de l'Observance vint dans quelque temps à Palerme, & apprit avec deplaisir le mauvais traittement que le Gardien avoit fait à ce saint Prelat ; pour reparer cette faute, il le fut trouver, luy demanda pardon de cette incivilité, & le gagna si bien par ses honnestetés qu'il l'attira dans son Convent ; aprés que Frere Mathieu y eût fait quelque sejour, il tomba malade ; l'incommodité qu'il y avoit de le faire traitter, l'obligea de retourner chés les Conventuels, mais son mal surmonta la force des remedes, & il mourût bien-tôt avec de grands sentimens de pieté.

XIX. Ses obseques furent faites avec grande solemnité, & sur le temps qu'on le vouloit enterrer, les Observantins se presenterent pour demander son corps, parce qu'il avoit esté de leur famille, & parce qu'il avoit choisi sa sepulture dans leur Eglise ; les Conventuels qui ne vouloient pas estre privés de ses sacrées Reliques s'y opposerent, mais pendant qu'ils s'amusoient plus à disputer qu'a les garder, les Observantins les emporterent en cachete ; les Conventuels les voulurent suivre, pour r'avoir par force ce qui leur avoit esté enlevé par addresse ; mais un orage qui survint les en empêcha, quoy qu'il ne tombat pas une goute d'eau sur ceux qui emportoient ce sacré corps ; à l'entrée de l'Eglise il se leva sur son seant, baissa la teste pour saluer le saint Sacrement de l'Autel, & puis il se remit dans sa premiere posture : on l'enferma dans une Biere de bois, d'où il a exhalé durant plusieurs années une odeur merveilleuse, qui se commu-

Digitized by Google

niquoit aux linges & aux chapelets qu'on y faiſoit toucher, & redonnoit la ſanté à pluſieurs malades. Un Preſtre qui avoit un chapelet embaumé de cette odeur; ſoupçona que les Religieux n'euſſent mis des parfums dans ſon tombeau, & il fut d'abord puni de ce jugement temeraire, car ſon chapelet devint ſi püant qu'il ne le pouvoit ſouffrir : ce changement ſi grand & ſi ſoudain luy fit reconnoître ſa faute, il l'a confeſſa, & ſa penitence merita que ſon chapelet reprit ſa premiere ſenteur. L'an 1612. ce ſacré corps fut tranſporté dans un ſepulchre d'oré, à la main droite de la Chapelle de la ſainte Vierge, & toute l'Egliſe fut embaumée de l'odeur admirable qu'il exhaloit au grand eſtonnement de tous les aſſiſtans; on mit dans ſa Bierre un enfant de huit ans qui eſtoit lepreux, & il en ſortit parfaitement guery; les vœux & les tableaux qui ſont au tour de ſon tombeau, marquent qu'il a fait pluſieurs autres miracles, mais on a negligé de les recüeillir.

XX. Frere Herculan natif de Piegale en Toſcane mourût au Convent de Carfagnano; l'Obſervance luy eſtoit obligée de l'eſtabliſſement de pluſieurs maiſons; il avoit accompagné le bien-heureux Frere Albert de Sartiano au voyage d'Orient, & s'eſtoit randu un Predicateur celebre; la paſſion de Jeſus-Chriſt eſtoit le ſujet ordinaire de ſes meditations, & il terminoit toujours ſes ſermons par quelque excellente reflexion ſur ce myſtere; un jour de Vendredy Saint prêchant dans Aquila, il émeut tellement les larmes de ſes auditeurs, qu'une Dame ne ſe peut empêcher de crier tout haut, Frere Herculan helas c'eſt aſſés pleuré, il n'en faut pas davantage! non, non, luy répondit-il, ce ne ſera jamais aſſés, quelque effort que nous faſſions, nous ne ſçaurions pleurer ſuffiſamment la paſſion de Noſtre Sauveur, ny purifier nos conſciences par nos larmes, car il a verſé plus de ſang pour nous, que nous ne verſerons de pleurs pour luy. L'an 1430. la Ville de Luques qui eſtoit troublée par la ſedition de ſes habitans, ſe vit encore aſſiegée & reduite à l'extremité par les Florentins; Frere Herculan y prêchoit alors pendant le Carême, & dans cette extreme neceſſité il alloit demander l'aumône pour ſecourir les pauvres, & paſſoit quelque-fois trois jours entiers ſans manger, ſe privant de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour le leur donner. Les Luquois ſe voyant hors d'eſperance de ſe pouvoir deffendre, ſongerent à capituler, mais Frere Herculan les exhorta de tenir bon encore, & d'aſſiſter les neceſſiteux, les aſſeurant qu'ils ſeroient bien tôt délivrés de ce danger par leurs ennemis meſmes, cela arriva comme il l'avoit prédit, car aprés Pâques quelques Florentins qui n'approuvoient pas cette entrepriſe, firent entrer quinze-cens ſeſtiers de bled dans la Ville, & Nicolas Picennini qui ſurvint en meſme-temps fit lever le ſiege. En reconnoiſſance de ce bien fait les Luquois firent bâtir incontinent deux Convens dans leur territoire, le premier à Pezzuolo prés de ſaint Cerbon, le ſecond prés de Barga, & depuis un troiſiéme prés du Bourg du Peuple, duquel nous avons parlé l'an 1435.

XXI. Ses paroles, & ſon exemple attirerent beaucoup de perſonnes à ſa Profeſſion; Michel, Mathieu, François, & Gaſpard de Barga & Jaques de Pavie ont eſté les plus conſiderables, & ceux qui ont imité avec plus de zele la vertu de leur maiſtre. Il trouvoit mille inventions pour matter ſon corps, car ſes

Digitized by Google

veilles, ſes prieres, & les larmes qu'il verſoit ſur le mauvais eſtat des pecheurs eſtoient continuelles ; il paſſoit les ſemaines entieres ſans prendre autre aliment que la ſainte Euchariſtie, & le Dimanche il ne mangeoit que du pain avec des herbes crües ou des legumes, & ne bevoit que de l'eau. La ſainteté de ſa mort fut un bon témoignage de celle de ſa vie, il fut enterré prés de la muraille du Refectoir, parce que l'Egliſe n'eſtoit pas achevée; cinq ans aprés on trouva ſon corps tout entier quoyqu'il fut ſous les égouts du toict, & on le tranſporta dans la muraille de la principale Chapelle; depuis il a eſté reduit en cendres, & ces reſtes pretieux furent remis au grand Autel où ils ſont conſervés en grande veneration.

XXII. Les memoires de la Province de ſaint François portent, que Frere Paul Capitonio du Comté de Narni, mourût le 14. de Juillet, & fut inhumé au Convent de l'Annonciation dans le territoire d'Amerino ; mais Gonzague écrit que ce Convent ne fut eſtably que l'an 1460. c'eſt pourquoy il faut dire, ou que ce bien-heureux Frere mourût plus tard, ou que ce Convent a eſté fondé plus-tôt que cet Auteur ne dit, ou bien que le corps de ce bien-heureux Frere, y a eſté tranſporté d'ailleurs. Quoy qu'il fut fort affoibly par le travail & par la penitence, neanmoins il ne prenoit que du pain & de l'eau une fois le jour; ſa ſimplicité eſtoit ſi grande que pluſieurs le mépriſoient ; il predit le jour & l'heure de ſa mort long-temps avant qu'elle n'arrivat. Frere Loüis Allemand, de qui nous avons parlé l'an 1291. mourût environ cette année, un vieux manuſcrit dit que ce fut l'an 1448.

XXIII. Le Pape inſtitua Commiſſaire Apoſtolique, & Inquiſiteur general en Albanie, en Bulgarie, & en Raſſie Fr. Eugene Somma, & luy donna permiſſion d'y eſtablir cinq Convens de l'Obſervance ; avec l'autorité de les gouverner comme Provincial, & d'abſoudre des cas reſervez, & de pluſieurs cenſures ; ſa vertu, ſon zele, ſa prudence, & ſa doctrine qui eſtoient bien connuës de ſa Sainteté luy meriterent cette ample commiſſion, & des recommandations fort honorables pour tous les Prelats, & les Seigneurs de ce païs là.

XXIV. Le Pape donna pouvoir à Frere Theodore le Cocher Vicaire de la Province de France, de convoquer le Chapitre General des Obſervantins ultramontains, & d'y preſider. Il l'aſſigna au 23. de Juin feſte de la Pentecoſte dans le Convent de S. Marie de Jeſus prés de Barcelone, & il y fut éleu Vicaire general à la place de Frere Jean Maubert qui eſtoit decedé l'année precedente : Le bien-heureux Frere Jean de Capiſtran ayant appris que cette Aſſemblée ſe devoit tenir, écrivit une belle lettre aux Vocaux, pour les exhorter à élire un Superieur digne de cette charge, & à ſe tenir unis avec les Obſervantins ciſmontains, non ſeulement pour conſerver l'uniformité, mais encore afin d'en eſtre ſecourus à la Cour Romaine, dans tous les accidens qui leur pourroient arriver. Aprés le Chapitre le Vicaire general s'en retourna en France, où il appella Frere Alphonſe Boroxio Vicaire en Caſtille, & l'inſtitua ſon Commiſſaire dans toute l'Eſpagne ; il luy recommanda particulierement de ménager avec prudence l'eſprit des Obſervantins qui eſtoient ſoûmis aux Provinciaux; afin de les attirer à s'unir avec ſa famille ; & il luy donna pouvoir ſelon une

Digitized by Google

Bulle particuliere d'Eugene IV. d'établir & de reformer cinq Convens. Ce Commissaire avoit obtenu depuis le commencement de cette année la confirmation de tous ceux qu'il possedoit en Castille, & une deffense aux Provinciaux d'en oster les Religieux qui avoient embrassé la reformation ; il executa les avis de son Superieur avec tant de sagesse, qu'il remit la Custodie de Seville sous son obeïssance, & augmanta beaucoup cette nouvelle famille pendant quinze ans qu'il la gouverna.

XXV. Le Cardinal Nicolas de Cusa Legat en Allemagne, travailloit avec un grand zele à la reformation de tous les Ordres Religieux ; il fit une ordonnance par laquelle il privoit de tous les Privileges, ceux qui n'embrasseroient pas l'Observance Reguliere de leur estat dans un an, & de voix passive dans toutes les elections, ceux qui retarderoient plus de deux ans à s'y reduire : mais l'an 1460. le propre jour de Pâques l'Empereur fit mettre en prison ce Prelat, parce qu'il soûtenoit avec ardeur les droits de l'Eglise de Bresse dont il estoit Evêque, & il ne le délivra que sous des conditions fort rigoureuses, & aprés luy avoir fait mille outrages : le Pape estant informé de ces violences, qui avoient esté faites contre la foy donnée, jetta un interdit sur toutes les terres de l'Empire ; mais ce Prince plus irrité qu'estonné de ces foudres, commença de persecuter cruellement tous les amis du Cardinal, & tous ceux qui deferoient à ces censures ; il se saisit du Monastere de sainte Claire de Bresse que ce Prelat avoit reformé depuis peu, empriſonna Frere Nicolas de Prusse qui en estoit Confesseur, & les Religieuses furent obligées de se refugier en Austriche, où elles furent tres-bien receües par Mechtilde femme du Duc Albert ; ces mauvais conseils luy estoient inspirés par Gregoire de Hambourg, qui s'estoit insinué dans ses bonnes graces, quoyqu'il fut un méchant homme, car il avoit esté chassé de Mayence comme un seditieux, & enfin il se jetta parmy les Heretiques de Boheme, parce que Pie II. l'excommunia comme un Perturbateur du repos public.

XXVI Thomas Evêque de Fare Legat Apostolique dans la Bossine, écrivit au bien-heureux Frere Jean pour luy témoigner la joye qu'il avoit de ce qu'il estoit estably Vicaire de cette Province, & pour le prier d'en prendre tout le soin necessaire à cause du grand fruit que les Religieux y faisoient ; car le Roy s'estoit converty, une grande partie de ses sujets avoient suivy son exemple, on y avoit bâty plusieurs Convents, & les Heretiques craignoient tellement ces Missionaires, qu'ils n'osoient les attendre en pas un endroit, de sorte qu'il y avoit sujet d'esperer que tout le Royaume seroit bien-tôt purgé de ce mauvais venin, si l'on avoit un assés grand nombre de bons ouvriers pour les establir dans les principales Villes: il le supplioit encore de ne pas executer le dessein qu'il avoit de separer de cette Vicairie les Convents de Dalmatie, parce qu'ils servoient de retraite aux viellards & aux malades, & que les autres en tiroient une partie de leur subsistance, & enfin parce qu'il y avoit sujet de craindre que le Roy ne s'offençat de cette separation, & que comme il estoit encore nouveau dans la foy, il le falloit entretenir par toutes sortes de moyens dans les bonnes intentions qu'il témoignoit avoir. Frere Michel de Zara Vicaire de la Bossine écrivit encore

Digitized by Google

au bien-heureux Jean, pour le conjurer de venir dans cette Province, afin de confirmer dans la foy, & le Roy & ses sujets, & de consoler par sa presence les bons Religieux qui avoient tant de travaux à souffrir dans leur employ; ces lettres sont datées de Fare le 19. de Fevrier. D'autre costé Frere Michel de Bechen Vicaire de Hongrie sollicitoit le bien-heureux Jean de passer dans ce Royaume, pour satisfaire à l'ardent desir que le Roy & la Reyne avoient de le voir; & de luy envoyer des Religieux, parce que la peste en avoit fait mourir un grand nombre dans la Transylvanie, & que ceux qui restoient, n'estoient pas suffisans pour continuer ce qu'ils avoient entrepris avec grande peine, mais avec grand fruit.

XXVII. Frere Pierre Brüer fut promeu à l'Evêché de Tyberiade en Galilée. Frere Jean Hulter à celuy de Nicopolis dans la Province de Cesarée par la mort de Frere Hugon. Frere Benoist d'Aldoaria à celuy de Tripoli en Syrie. Frere Jean la Bische ou Laniſſe à celuy de Rhama, ces quatre sont sous le Patriarche de Jerusalem. Frere Michel de Candie à celuy d'Agia dans la mesme Isle. Frere Laurens Pugiol à celuy de Galtelina en Sardaigne. Frere Antoinel de Jeanet à celuy de Galliopoli en Trace. Frere Robert de Simero à celuy de Nicastro en Calabre. Fr. Thadée fut fait Coadjuteur de Robert Vuitthey Evêque de Fernes en Irlande, qui estoit vieux & valetudinaire. Frere Pierre Cardinal de Foix quitta l'Evêché de Comminges qu'il tenoit en commande, pour prendre l'Archevêché d'Aix en Provence. Claude Robert écrit qu'il fut encore pourveu de celuy d'Arles. Frere Rodulphe dit que Frere Jean Paterne fut éleu Evêque de Pesaro.

XXVIII. Le Convent qui avoit esté commencé pour l'Observance dans Constantinople sous le titre de saint Antoine des Cyprés, par l'ordre d'Eugene IV. estoit achevé & peuplé de Religieux de diverses Provinces, & Frere Jaques de Levanto Vicaire general de la Province d'Orient, y envoya pour Commissaire Frere Jaques de Forli, afin d'y establir un Gardien par les suffrages de la Communauté; mais lorsque la Ville fut prise par les Turcs ce Convent se perdit.

XXIX. Frere Laurens de Palerme Predicateur celebre & Nonce Apostolique dans les Isles de Sicile & de Malthe, obtint permission d'establir sept Convens, ou de les prendre des anciens pour l'Observance. Gonzague remet à l'an 1521. celuy de Chora dans la Province de Rome, mais je trouve que cette année le Pape donna aux Observantins l'Eglise de sainte Marguerite dans cette Ville, qui avoit esté aux Religieuses de saint Augustin; peut-estre cela ne fut pas executé alors, ou la Bulle de Clement que Gonzague cite ne se doit entendre que d'un restablissement.

XXX. Celuy de saint François de Tuscanelle en Toscane, avoit sans doute esté donné aux Observantins avant cette année, puis que Nicolas V. leur permit d'aliener quelques biens qui estoient contraires à leur estat.

XXXI. Gonzague dit que celuy de Molfeta & d'Agnoni dans la Poüille qui sont dediés à saint Bernardin avoient aussi esté fondés avant cette année, & le Pape permit d'en bâtir un autre sous le mesme titre à Anglone dans le Dioceſe de Trivento.

Digitized by Google

XXXII. Loüis Carraccioli Comte de Nicastro establit les Conventuels à Maïda sous les Apennins; Frere Robert natif de ce lieu s'y est randu fort celebre par sa doctrine, & par ses predications.

XXXIII. Rodulphe dit que Gilbert Dentelles Comte de Gulisani & Eugene fonderent celuy de Gulisani en Sicile pour les mesmes Peres.

XXXIV. Les habitans de Noti en Sicile establirent prés de leur Ville un Convent dedié à sainte Marie de Jesus pour l'Observance; Frere Bernard natif de ce lieu y a fleury par la saintetè de sa vie, par l'efficace merveilleuse de ses paroles, & par l'esprit de Prophetie; Frere Antoine Laliota s'y est randu fort celebre par sa vertu, par sa doctrine & par la prudence de son gouvernement. La memoire de Frere Anthoine d'Ethiopie Tiercere, & de Frere Dominique de Malthe Lay s'y conserve avec grande veneration à cause de leur saintetè, & de leurs miracles.

XXXV. La noble famille d'Ataïda establit les Observantins à Autouguia dans le Dioceſe de Lisbone; ce Convent qui est dedié à saint Bernardin, a toujours fleury par sa regularité, & il est presentement aux Reformés. Frere Alphonse qui avoit esté Seigneur de ce lieu y fut transporté de la Province de la pieté, où il estoit decedé, & Dieu l'honore de plusieurs miracles; Frere Pierre de Chaves fort illustre durant sa vie, & aprés sa mort est enterré dans le Chapitre.

XXXVI. Le Pape permit à Didace Manriqués Comte de Trevigno de donner aux Observantins le Convent qu'il avoit commencé à l'Hermitage de sainte Marie de Jesus de Mont Olivet, prés de Navarette dans le Dioceſe de Calahorra; l'an 1555. il fut changé plus prés de la Ville par la faveur du Duc de Nageran qui en estoit Seigneur.

XXXVII Jean & Marie de Lune acheterent des Moines de Cisteaux de l'Abbaye de Fatero, l'Egliſe de sainte Marie du Champ le Pont avec une maison dans Cornage en Castille, & ils y establyrent les Observantins. L'an 1466. les Fondateurs vendirent aux Religieux le droit de Patronat, mais l'an 1582. il fut remis par un decret du deffinitoire à Alvarés de Lune, & à Marie de Curier sa femme, qui ont leurs tombeaux dans la Principale Chapelle.

XXXVIII. Le Pape confirma aux Observantins l'Hermitage de saint Mamet d'Abunda prés de la Tour de Basurto au Dioceſe de Calahorra, qui avoit esté donné par Eugene IV. à Frere Loüis de Saio Custode des Provinces de Castille & de saint Jaques; la Bulle porte que Didace du Loup d'Amicibay, Jean Sancius, & quelques autres estoient les Patrons de l'Hermitage.

XXXIX. Le Pape permit aux habitans de Trente, de transporter dans leur Ville les Conventuels qui estoient dehors, parce que leur maison avoit esté fort ruinée par les guerres; les Peres du celebre Concile qui a esté celebré dans ce lieu, y firent plusieurs sessions particulieres, & le bâtiment fut alors reparé.

XL. Les Observantins qui s'estoient establis à la petite Isle de Tarlene sur la coste de Bretagne, obtinrent permission de se changer à celle de Port Blanc, & bâtirent un Convent prés de l'Egliſe de saint Geldase.

XLI. J'ay dit aprés Gonzague que les Observantins s'estoient establis à Marseille l'an 1424. mais je trouve que cette année Nicolas V. permit à Frere Laurens

Digitized by Google

rens Dumont Vicaire de Provence de s'y loger, de même qu'à Olleal dans le Dioceſe de Toulon, mais cette ſeconde fondation fut retardée par les difficultez qui s'y trouverent.

XLII. Le Pape permit à Marie d'Albicis; & à quelques autres ſœurs du Tiers-Ordre appellées Pinzochoris d'établir un Monaſtere de S. Claire dans Florende, & l'année ſuivante ſa Sainteté confirma cette fondation par des lettres qu'Elle adreſſa à l'Archevêque.

XLIII. Andiſe de Pactis veuve obtint permiſſion d'établir les Sœurs du Tiers-Ordre dans ſa maiſon de Litio. Gaſpard de Caſtagneto, & Chriſtofle Vannier cytoyens de Parme avoient legué quelques maiſons à ces Tierceres, & le Pape permit de les vendre pour bâtir un Monaſtere dans cette ville dedié à Sainte Marie de Grace.

XLIV. Paulete de Perleons qui vivoit dans Rome au delà du Tybre avec quelques autres Tierceres, obtint permiſſion de s'eſtablir en Congregation ſous la conduite de l'Obſervance; il y a maintenant dans cet endroit deux Monaſteres de cet Inſtitut l'un prés de l'autre, l'un dedié à Sainte Marguerite, & l'autre à Sainte Apollonie; je crois que le dernier s'eſtablit en ce temps, & je le conjecture de ce que je diray ſur ce ſujet l'an 1453.

XLV. Les Evéques d'Eſpagne s'attribuoient une autorité abſoluë ſur les Religieux; de ſorte qu'ils les mettoient en priſon, & leur faiſoient pluſieurs autres injures, Frere Ange de Perouſe fit ſes plaintes au Pape de ces violences, & ſa Sainteté declara que tout l'Ordre eſtoit exempt de la Jurisdiction ordinaire des Evéques, & défendit ces excez ſous de griéves peines.

XLVI. Zanna de Zancharis avoit impoſé de grandes charges ſur les biens qu'il avoit leguez aux Religieuſes de Sainte Claire du Monaſtere de S. Loüis & de S. Alexis du Fauxbourg de Peradel prés de Bologne, & le Pape les en déchargea.

XLVII. Frere Ange de Perouſe eſtant Vicaire general de l'Ordre avoit ſoûmis immediatement au General le Monaſtere de Sainte Claire de Monticelli prés de Florence, & le Pape confirma cette diſpoſition.

XLVIII. Dominique Cardinal de S. Croix en Jeruſalem, avoit uni le Monaſtere de S. Favaron prés de Perouſe à celuy de S. Marie de Mont Lucide prés de cette ville, & ſa Sainteté confirma cette union, quoy qu'elle eut eſté revoquée, & exempta cette maiſon de toutes ſortes de ſubſides, de même que celle de N. Dame des Anges à la porte de S. Pierre, & celle de Sainte Luce de Foligni, & leur donna pour conſervateurs les Evêques d'Aſſiſe, de Perouſe & de Foligni.

XLIX. Il ordonna que les Conventuels de S. François d'Aſſiſe joüiroient des revenus que rapportoient les boutiques qu'on dreſſoit devant leur Egliſe aux jours des Indulgences, & que les Obſervantins d'Aracœli & de S. François de Bologne continueroient le gouvernement des Tierceres de l'un & de l'autre ſexe.

Digitized by Google

I. LE B. Frere Jean avoit composé un traitté contre les erreurs des Heretiques de Bohême, & l'avoit envoyé aux principaux Seigneurs de ce Royaume, aux Magistrats de Prague, & à Podiebrach qui gouvernoit tout cet Estat; il avoit encore écrit plusieurs lettres sur ce sujet, mais Podiebrach supprima tout cela, & empescha qu'on ne le leut dans l'assemblée generale de ce Royaume. Le bien-heureux Frere Jean estant averti de cette infidelité luy écrivit pour l'admonêter de son devoir & de l'obligation dans laquelle il estoit d'appuyer de son autorité les Commissaires Apostoliques, & pour le prier de faire voir son ouvrage du moins au consistoire de Prague; mais Podiebrach estoit trop obstiné pour profiter de ces bons avis, il n'y répondit que par des calomnies & des injures. Le bien-heureux Frere Jean voyant que tous ses efforts estoient inutiles de ce costé, s'adressa à Jaques Vurzieſſolb qui commandoit les armes aux environs de Prague; celuy-cy fut plus civil, car il luy promit de s'employer pour obliger Rochyzan de se rendre à Pont ou à Egra, ou à Ratisbone où la Diete des Princes de l'Empire se devoit tenir bien-tost, & de disputer en presence du Cardinal Legat, & de cette assemblée, s'il n'aymoit mieux envoyer au bien-heureux Jean un sauf conduit pour venir à Prague avec seureté, sous la protection des Ducs de Saxe & de Baviere, & du Marquis de Brandebourg; mais c'estoit parler aux sourds, Rochyzan ne vouloit point de ces conferences, ses efforts & ses adresses ne tendoient qu'à irriter les esprits des Seigneurs & du peuple contre ce Predicateur Apostolique, qui menaçoit sa secte d'une entiere ruine, par la saintetè de sa vie & par la force de sa doctrine.

II. Aprés avoir divulgué contre luy mille calomnies, il se presenta dans l'Assemblée generale du Royaume, blâma fort aigrement les Deputez de negliger la défense d'une cause qui avoit coûté tant de sang, & qui couroit risque d'estre détruite par un Moyne, s'ils ne prenoient pas plus de zele pour la soûtenir; sa harangue eût tant d'efficace qu'il obligea toute l'assemblée de conspirer contre le bien-heureux Jean, & d'écrire aux Princes de l'Empire assemblez à Laroff, pour leur representer la justice de leur procedé. Toutes leurs raisons se reduisoient à soûtenir les articles qui leur avoient esté accordez par le Concile de Basle; car ils protestoient qu'ils avoient esté toûjours attachés, & soûmis au S. Siege comme vrays Catholiques & ses fidelles enfans, que Nicolas V. ne leur pouvoit pas interdire ce qu'ils pratiquoient par l'autorité de son Predecesseur, & d'un Concile; & qu'un Moine devoit encore moins les traitter d'heretiques, sans en avoir d'autre sujet. Cette lettre estoit datée du premier jour de Carême.

III. Ceux qui entendent repeter si souvent aux heretiques, qu'ils ne pretendent si ce n'est observer les articles qui leur ont esté accordez par le Concile de Basle, pourroient soupçonner qu'ils n'eussent quelque raison; c'est pourquoy

Digitized by Google

il est necessaire d'expliquer l'histoire de ce Concordat, pour découvrir leur malice & leur mauvaise foy. Les peuples de Bohême ayant esté infectez des erreurs des Hussites, desolerent plusieurs Provinces par mille cruels ravages, & par mille profanations sacrileges; mais enfin ennuyez de leurs propres desordres, ils commencerent à traitter de la paix, & de leur reünion au Concile de Basle; leurs Ambassadeurs y furent receus, ils y conferererent avec les Peres en pleine liberté, & le Concile aprés avoir reformé quatre de leurs principales erreurs, accorda à tous les sujets du Royaume de Bohême, & du Marquisat de Moravie qui embrasseroient l'union avec l'Eglise selon ses ceremonies, la permission de communier sous les deux especes; cela se passa l'an 1433. mais au lieu de s'en tenir à ces conditions, ils persisterent dans plusieurs erreurs contraires à la doctrine de l'Eglise, & prescherent que la communion sous les deux especes, qui leur estoit accordée, estoit necessaire indifferemment à tous les fidelles de precepte divin; de sorte que le 29. d'Octobre l'an 1435. les Peres de Basle firent voir clairement aux Ambassadeurs de l'Empereur qui s'interessoient pour ces heretiques, l'infidelité de leur exposé & de leur conduite; ces opiniâtres au lieu de profiter de cet avis, accreurent & leurs erreurs & leur malice; car non seulement ils soûtinrent publiquement, que la communion sous les deux especes estoit necessaire au salut pour toutes sortes de personnes, mais encore ils condamnerent, & tourmenterent par divers supplices ceux qui ne la voulurent pas pratiquer comme eux; c'est pourquoy le 22. de Decembre l'an 1437. le même Concile fit un decret contraire à leur doctrine, & declara que la communion sous une seule espece suffisoit pour les Laïques, que cette loüable coûtume devoit estre receuë comme une loy, & qu'il n'estoit permis à personne de la condamner, ni de la changer sans l'autorité de l'Eglise.

IV. Enfin aprés plusieurs conferences, l'an 1438. les peuples de Bohême receurent les declarations qui avoient esté faites par le Concile sur la punition des pechez publics, sur la liberté de la predication, & sur le domaine temporel des Ecclesiastiques, & promirent de se reünir à l'Eglise; le Concile de son costé, permit la communion sous les deux especes à ces peuples & aux Moraves qui en avoient déja l'usage, & à leurs enfans s'ils la demandoient avec reverence lors qu'ils seroient en âge de discretion, mais avec obligation aux Prêtres qui la leur donneroient de protester qu'ils estoient obligez de croire que le Corps & le Sang de Jesus-Christ sont également sous l'une & sous l'autre espece du pain & du vin: Il restoit encore quelques autres articles à decider, qui furent remis par un consentement mutuel à l'Assemblée de Ratisbone, & depuis à celle de Bruna, & enfin à celle de Belgrade, où l'Empereur Sigismond se devoit trouver; mais cette affaire receut tant de difficultez de la part de ces opiniâtres, qu'elle ne peut estre terminée en aucun de ces trois endroits, & il falut faire une quatriéme assemblée à Iglau en Moravie, où ces articles furent signez fort authentiquement en presence de l'Empereur le cinquiéme de Juillet; & c'est ce Concordat dont ces heretiques faisoient tout leur bouclier; mais ils ne s'estoient pas encore arrestez à cela, car aprés cet accord signé ils firent une nouvelle instance de pouvoir donner aux enfans la communion sous les deux

Digitized by Google

especes, & cette proposition fut absolument rejettée, car les Peres du Concile répondirent qu'elle estoit contraire aux articles dont on avoit convenu, qui portoient expressement qu'elle ne seroit donnée qu'à ceux qui en avoient déja l'usage, & à ceux qui seroient en âge de discretion pour la pouvoir demander avec respect.

V. On voit par cette fidelle narration, que le Concile de Basle n'avoit rien accordé à ces peuples que selon la pure doctrine de l'Eglise, & qu'ils objectoient mal à propos ces articles. Je sçais que l'autorité de ce Concile estoit alors ou nulle, ou fort petite, parce qu'il s'estoit déja separé de l'obeïssance qu'il devoit à Eugene IV. c'est pourquoy Nicolas V. & ses Legats n'estoient nullement obligez à suivre ses decisions; neanmoins ils ne pretendoient pas de les contredire, pourveu que ces heretiques vouluſſent observer les conditions dont elles estoient accompagnées, & qu'ils n'eussent pas depravé le sens & l'intention du Concile qui les avoit dressées. Pierre de Dresde & Jacobel de Misnie disciples de Vuiclef avoient semé ces erreurs en Bohême, & Rochyzan qui avoit receu ce venin d'eux, s'en estoit rendu le principal appuy; c'est pourquoy je crois qu'il est necessaire de faire connoistre quel estoit cet homme, à qui les peuples de Bohême obeïssoient avec tant de soûmission, & contre lequel le B. Frere Jean travailloit avec tant de zele.

VI. Jean qui avoit pris le surnom de Rochyzan du Bourg de sa naissance dans le Dioceſe de Prague, commença ses estudes dans cette Ville en mandiant, car ses parens estoient si pauvres qu'ils n'avoient pas dequoy l'entretenir; aprés qu'il eut fait la Philosophie, il fut Precepteur d'un jeune Gentil homme; puis son bel esprit & son eloquence luy firent obtenir une place dans le College des pauvres, où il estudia sous Jacobel; dés qu'il fut Prestre, il commença de prêcher, & lors que *Ziscba*, l'impie & cruel perſecuteur des Catholiques, vint assieger Prague, Jean avoit déja acquis tant de reputation qu'il fut deputé vers ce seditieux, & traitta l'accord pour cette ville. Ce bon ſuccez & l'honnesteté de ses mœurs accreurent tellement son credit parmy ce peuple, qu'il fut envoyé au Concile de Basle, pour soûtenir l'usage de la communion sous les deux especes; il y disputa fort ardamment contre les Catholiques, & ne se voulut jamais rendre à la force & à l'évidence des argumens par lesquels Frere Jean de Raguse Dominiquain combattoit son erreur; aussi la consideroit-il comme sa forteresse; c'est pourquoy il employa tous ses efforts & toutes ses ruses contre ces articles de l'accord, parce qu'il connoissoit bien qu'ils la détruisoient.

VII. L'Empereur Sigismond voyant qu'il ne cessoit de prelcher contre l'Egliſe Catholique, & qu'il taschoit de renouveller les troubles qui estoient assoupis, le voulut ramener par la douceur, & cette voye se trouvant inutile, il y alloit employer la rigueur pour le châtier, mais ce ruſé en fut averti, & s'enfuit; il tira même un grand avantage de sa retraite, car il commença à se glorifier qu'il avoit esté banni pour la justice, & pour soûtenir la cauſe de sa patrie; & les citoyens de Prague conceurent une si grande estime de son merite, que l'an 1438. ils le demanderent aux Peres de Basle pou leur Archevêque; mais ces Prelats qui connoissoient bien ses mauvaises pratiques & le sujet de sa fuite, le

Digitized by Google

leur refuserent. Aprés la mort des Empereurs Sigismond & Albert, Federic III. succeda à l'Empire & fut tuteur de Ladislas fils d'Albert & legitime heritier du Royaume de Bohême ; pendant la jeunesse de ce Prince, cet Estat souffrit diverses vicissitudes, & enfin George Podiebrach s'en rendit maistre, remit Prague au pouvoir des Hussites, & rappella Rochyzan de son exil ; celui-cy qui n'avoit pas pû obtenir l'Archevesché de l'autorité du Concile, s'en empara de la siene propre ; & ces deux Heretiques possedans ainsi l'autorité temporelle & la spirituelle, s'aidoient reciproquement pour se maintenir, & pour establir leurs erreurs.

VIII. Voilà l'estat où le bien-heureux Frere Jean trouva la Bohême, & les deux ennemis qu'il eut à combattre ; ils ne se contenterent pas de l'empescher de venir à Prague, & de le décrier dans l'esprit des Princes & des peuples ; ils tâcherent encore d'animer contre luy le Cardinal de Cusa, car ils luy firent suggerer par leurs fauteurs, que ce pretendu Commissaire Apostolique traittoit mal les peuples de Bohême, qu'il condamnoit les articles du Concordat, & qu'il empéchoit la paix & leur union avec l'Eglise. Ces calomnies furent debitées avec tant d'artifice, qu'il sembla que ce Cardinal y ajoûtât quelque foy. Dés que le B. Jean fut averti qu'on luy joüoit ce mauvais tour, & que les peuples de Bohême demandoient la paix, mais sous des conditions fort injustes, il écrivit au Legat pour justifier sa conduite, & le détourner de ce funeste accord. Il craignoit avec raison que si les articles estoient confirmez par l'autorité du saint Siege ; ces Heretiques s'obstineroient davantage dans leurs erreurs, parce qu'ils y donnoient une interpretation qui les pouvoit appuyer, & leur fournir un moyen pour condamner ceux qui ne vouloient pas s'y conformer.

IX. Sa lettre estoit écrite avec le respect qui estoit dû à un Legat Apostolique, mais avec la fermeté que la verité demandoit ; pour le connoistre j'en veux mettre icy quelques fragmens. Je supplie vôtre Eminence de souffrir un peu ma folie ; il faut que je choisisse de condamner ou Rochyzan, ou le Pape, mais je sçais bien ce que je dois faire comme Catholique ; jugez par les lettres de ce faux Prelat, s'il est pousse par l'esprit de Dieu, ou par celuy de Sathan, & si je n'ay pas sujet de l'appeller non seulement heretique, mais encore heresiarque ; je vous prie de ne me pas condamner avec precipitation ; si nous excusons les heretiques, nous nous accusons nous-mêmes ; le Symbole de la foy nous oblige à croire une seule Eglise, sainte, catholique & Apostolique ; si quelqu'un pense que ce soit celle où Rochyzan preside, je ne seray jamais de son avis, parce que la Romaine qui a receu l'asseurance de sa foy par la parole de Jesus-Christ en la personne de S. Pierre, a esté & sera toûjours sans aucune tâche, & les portes de l'enfer ne prevaudront jamais contre sa verité ; pourquoy seray-je donc blâmé, si je combats pour sa foy ? N'est-ce pas pour vous-même que je travaille lors que je m'expose à tant de perils pour elle ; celuy qui se dit Catholique, & qui ne luy obeït pas, doit estre regardé comme un infidelle, ainsi que vous le dittes par vos lettres. Je n'ay jamais voulu traitter avec les heretiques, que sous des conditions honorables à son autorité, si vous examinez

Digitized by Google

bien les peuples de Bohême, vous trouverez qu'ils sont des heretiques obstinez; ils ont esté condamnez par le Concile de Basle, & le Pape les a declarez tels; ceux qui veulent persuader à vostre Eminence de leur accorder indifferemment l'usage de la communion sous les deux especes, consentent à l'erreur dans laquelle ils sont, de condamner ceux qui ne la pratiquent pas ainsi, & tombent dans le sentiment des Nestoriens & des Pelagiens, qui la donnent aux enfans le jour de leur Baptême. Rochizan veut contraindre tous les Catholiques à cet usage, & il a fait jetter hors des cimetieres les corps de ceux qui n'y avoient pas voulu consentir; il crie, & ses adherans crient avec luy qu'ils veulent garder les articles de l'accord, ce n'est qu'une finesse pour éviter d'être traittez comme heretiques; ils disent qu'ils veulent venir à Ratisbone, mais c'est parce que vous leur avez promis de leur accorder l'usage de la communion comme ils le pretendent; de confirmer Rochyzan dans sa dignité; & de ne les pas obliger à la restitution des biens Ecclesiastiques qu'ils ont usurpez; & c'est ce qu'ils n'ont jamais peu obtenir ni de Martin V. ni d'Eugene IV. ni de Nicolas V. Si vous le leur accordez, ils auront un beau pretexte pour se deffendre, & d'autres suivront leur exemple pour se revolter contre l'Eglise, car ils ne croiront pas devoir estre de pire condition; ainsi prenez garde que vous ne perdiez le reste des Chrestiens en croyant gagner Prague. Rochyzan presche hardiment que le Concile ne leur auroit pas accordé la communion sous les deux especes, si elle n'estoit pas necessaire; je sçais fort bien ce qui se passe dans Prague, mais je n'ay pas assez de loisir pour vous le dire tout: ceux que nous croyons estre bons Catholiques, se sont accordez avec les heretiques, & triomphent dans l'asseurance de pouvoir retenir les biens de l'Eglise, sous pretexte de conserver le Royaume. Pardonnez ma liberté, je n'ay jamais leu qu'on deût recompenser les heretiques, mais bien les punir, & favoriser les Catholiques: je ne sçais pas qui sont ces broüillons à qui vous prestez l'oreille; ils vous flattent pour vous empoisonner; vous ne leur pouvez accorder ce qu'ils vous demandent qu'au deshonneur du S. Siege, & de vostre propre dignité; si je me trompe je vous prie de le pardonner à mon zele; je ne suis qu'un vermisseau de terre, je feray gloire d'estre foulé sous vos pieds. De Pont le 12. de May 1452.

X. Lors que le Cardinal eut receu cette lettre, il suspendit son dessein, & resolut d'agir avec plus de precaution dans cette affaire qui estoit d'une si grande consequence. Il envoya son Chapelain à Prague, pour rendre une lettre qu'il écrivoit aux Prelats, aux Seigneurs & aux Magistrats de ce Royaume, par laquelle il leur faisoit voir, qu'ils avoient tort de se plaindre du B. Frere Jean, puis qu'il ne condamnoit pas les articles du Concordat, mais seulement l'abus qu'ils en faisoient; c'est pourquoy il les prioit de s'expliquer clairement s'ils se vouloient soûmettre entierement & avec sincerité à l'autorité de l'Eglise, & recevoir le Legat que le Pape leur envoyoit, avec les honneurs & les conditions convenables à sa dignité.

XI. Le B. Jean avertissoit incessamment le Pape de tout ce qui se passoit, & sa Sainteté ajoûtoit une entiere creance à tout ce qu'il luy écrivoit, parce qu'Elle estoit bien persuadée de sa sincerité; je n'ay trouvé que la derniere let-

Digitized by Google

tre de cette année datée d'Egra, voicy ce qu'elle contient. J'eſtime tant l'honneur que voſtre Sainteté m'a fait de m'écrire de ſon propre mouvement, que je ne ſçais comment luy rendre les actions de graces que je luy dois; je remets à celuy qui luy a conſié ſon autorité de luy en donner la recompenſe; ſes faveurs augmentent dans mon cœur le deſir non ſeulement de continuer ce que j'ay entrepris par ſes ordres, mais encore de m'expoſer à de nouveaux combats pour le ſoûtien de la foy, elles me donnent en même temps la hardieſſe de luy demander de plus grandes graces, pour confirmer le zele des Catholiques. J'ay ſupplié voſtre Sainteté par Frere Eſtienne de Hongrie mon compagnon, de vouloir caſſer le Concordat, de m'accorder le pouvoir d'abſoudre des cas reſervez au S. Siege, la Bulle de la canoniſation de S. Bernardin; une indulgence de ſept années & de ſept quarantaines durant ſon Octave pour toutes les Chapelles dediées à ſon nom; & l'union des Convents de ces Provinces à ceux d'Italie ſous l'obeïſſance du Vicaire general Ciſmontain. Pere tres-ſaint, je vous prie d'eſtre aſſeuré qu'encore que je ne ſois qu'un ſerviteur inutile, je ſouffrirois plûtoſt la mort que de conſentir qu'on fit quelque bréche à voſtre dignité. Le droit permet de faire la guerre aux ennemis de la foy & de l'Egliſe: les peuples de Bohême ſont de ce nombre, mais les Ducs de Saxe & de Baviere, & pluſieurs autres Princes ſont diſpoſez à expoſer leurs biens & leurs vies pour les pourſuivre. Depuis les Huſſites on n'a pas veu des deſordres pareils à ceux qui ſont en ce pays: pluſieurs diſent que ces heretiques craignent plus la langue d'un Moine que trente mille ſoldats, c'eſt un effet de la parole de verité à laquelle leurs menſonges ne peuvent pas reſiſter, & ceux qui ſe ſont emparez des biens de l'Egliſe ſont les plus effarez. Le Marquis de Brandebourg m'a fait ſçavoir, qu'il avoit arreſté avec le Cardinal Legat, de faire donner quatre mille Ducats aux Deputez de Bohême, qui viendroient à la Diete qu'on doit tenir à Egra; que voſtre Sainteté nommeroit un Archevêque à Prague, qui permettroit indifferemment l'uſage de la communion ſous les deux eſpeces, & que ceux qui ont uſurpé les biens Eccleſiaſtiques en auroient la joüiſſance pendant leur vie; j'ay ſoûtenu que vous n'aviez point donné voſtre conſentement à ces propoſitions, c'eſt pourquoy j'ay écrit au ſuſdit Legat pour en ſçavoir la verité, car ſelon mon petit jugement cela porteroit plus de honte que d'honneur à l'Egliſe j'attends ſa réponſe, c'eſt à vous de commander, & à moy d'obeyr. J'ay commencé à pourſuivre les Heretiques comme Inquiſiteur ſous Martin V. je continuë ſoûs voſtre autorité; le pouvoir que vous m'avez donné eſt ample, mais il ſeroit neceſſaire de l'accroître plûtoſt que de l'amoindrir; je pouvois agir juridiquement contre Rochyzan, & implorer à mon ſecours le bras ſeculier; depuis qu'il a receu les réponſes que j'ay fait à ſes lettres il n'oſe plus declamer contre moy, & l'on dit qu'il a fait deffenſe de me nommer ni en bien, ni en mal. Il fait non ſeulement l'Archevêque, mais le Souverain, car il refuſe de reconnoiſtre l'autorité de l'Egliſe, il condamne toute ſa diſcipline, & canoniſe les Sectateurs des hereſies qu'il ſoûtient pour les retenir dans la revolte. J'aurois envoyé tous ſes écrits à voſtre Sainteté, ſi j'avois eû le temps de les faire copier, mais par les miens vous pourrez connoiſtre quels ils ſont

Digitized by Google

Pere tres-saint, je ne cherche ni argent, ni honneur, ni dignité, mais seulement vostre appuy pour travailler à la gloire de Dieu, à l'exaltation de la foy, & au salut des ames; je vous conjure de m'accorder ce que je vous demande sur ce sujet, & au delà si vous le jugez necessaire; pardonnez à la longueur de ma lettre, mais l'importance des affaires dont elle traitte l'exige, & me l'a fait même trouver courte, Frere Barthelemy y ajoûtera ce qu'il a veu & oüy.

XII. Le Pape receut fort agreablement les demandes du B. Jean, & luy envoya la Bulle de la canonisation de S. Bernardin qui n'avoit pas esté encore dressée, luy donna le pouvoir d'absoudre des cas reservez, de changer toute sorte de vœux, à la reserve de ceux de Religion, & du pelerinage de Jerusalem, de Rome & de S. Jaques, & de dispenser de toutes les irregularitez, excepté de celles qui proviendroient de l'homicide & de la mutilation des membres, & ce pour une fois seulement par rapport à chaque penitent; il confirma les establissemens des Convens de ces Provinces, luy permit d'en faire de nouveaux, & les soûmit tous au Vicaire general Cismontain.

XIII. Le B. Jean envoya Frere Ladislas de Hongrie avec trois compagnons en Moldavie, pour purger cette Province des erreurs des Hussites, & de là ils passerent en Pologne. Le Cardinal Sbigni Evéque de Cracovie ayant appris par leur rapport que le B. Jean estoit allé en Misnie, contre l'esperance qu'il avoit donnée & au Roy & à luy de venir bien-tost dans ce Royaume, luy écrivit pour luy en témoigner son déplaisir par une plainte pleine d'affection, & d'estime: sa lettre estoit du 19. d'Avril, & au commencement de Juillet le Roy Casimire luy écrivit avec le même sentiment; & pour l'obliger à ne pas retarder davantage la satisfaction qu'il attendoit de son arrivée, il luy dit qu'il a donné à ses Religieux l'Eglise de Sainte Croix dans Cracovie, & qu'il les favorisera de tout son pouvoir. Le B. Frere Iean souhaittoit avec passion de satisfaire au desir de ce Roy & de ce Prelat; mais la diete des Princes qu'on luy faisoit esperer chaque jour, & les desordres des peuples de Bohême, qui avoient enlevé leur jeune Roy, l'en empécherent pendant toute cette année. Cependant il s'employa à visiter les Princes, & les importantes Villes de l'Allemagne pour les affermir dans l'obeissance de l'Empereur. Les applaudissemens avec lesquels il y fut receu, & les merveilles qu'il y fit furent extraordinaires: Jean Regulier qui en parle comme témoin oculaire, de même que Harman Schydel les chroniques manuscrites de Saxe, & Albert Krantzius quoy que peu affectionnez aux Religieux en font une mention fort honorable; ils disent que le Clergé & le peuple sortoient au devant de luy en procession, & qu'ils chantoient à sa reception le verset du Chapitre 10. de la Sagesse, *le Seigneur a conduit le juste par des chemins droits, & luy a montré le Royaume de Dieu.* qu'il preschoit en latin, & qu'un de ses compagnons repetoit son sermon en Allemand; que ces deux predications duroient d'ordinaire cinq heures; sans que personne s'ennuyât de les écouter; qu'on luy menoit tous les malades, & qu'il en gueriſſoit beaucoup par sa benediction, & par l'attouchement de reliques qu'il portoit, qu'il faisoit brûler les instrumens des jeux, & les affiquets des femmes, & Frere Nicolas de Fare asseure qu'il en brûla six charretées dans Nurem-

Digitized by Google

Nuremberg ; qu'il donna l'habit à soixante gradués dans Leiptzig en Misnie, enfin que chacun s'estimoit heureux de pouvoir baiser ou toucher le bout de son habit, & qu'on le regardoit par tout comme un Ange descendu du Ciel.

XIV. Les honneurs qu'il receut à Breslau en Silesie, & les fruits qu'il y fit furent les plus remarquables ; car il n'y eut personne qui ne receut ses avis comme une leçon du Ciel ; aussi y arriva-t'il une merveille fort extraordinaire ; quelques Hussites & quelques faux Catholiques, qui vouloient faire passer ses miracles pour des illusions, luy porterent dans une Biere un garçon qu'ils feignoient estre trepassé, afin qu'il luy rendit la vie ; Dieu luy revela cette fourberie, & dés qu'il vit le feint mort, il s'écria, qu'il demeure eternellement avec les morts & se retira; ces impies croyant avoir gain de cause commencerent à se moquer de luy en disant, voyla qu'elle est la saintetè de cet hypocrite, il s'enfuit parce qu'il connoît bien qu'il n'a pas le pouvoir de resuciter un mort ; vous verrés qu'il y en a parmy nous de plus saints que luy qui feront ce miracle ; en mesme temps ils ordonnerent à un de leur complot de redonner la vie à ce feint trespassé, ce beau Commissaire s'approche de la Biere, appelle ce jeune homme, & luy commande de se relever ; & comme il vit qu'il ne se remüoit pas, il le presse & luy dit qu'il estoit temps de joüer son personage; mais ils furent tous bien estonnés, lorsqu'ils trouverent que leur feinte estoit devenüe une verité, & que celuy qu'ils avoient conduit en vie pour faire le mort ne le faisoit que trop bien, car il l'estoit en effet ; cet accident leur fit reconnoître leurs erreurs avec leur faute ; ils allerent trouver le Saint pour luy demander pardon, & se reconcilierent à l'Eglise, & le bien-heureux Jean en envoya deux à Rome pour y porter le rémoignage de ce prodige, & recevoir la benediction du Pape.

XV. Il en estonna d'autres par un châtiment plus severe ; quelques Païsans avoient vendu aux Juifs des Hosties consacrées, & ces perfides les foüettoient en disant par moquerie voila le Dieu des Chrestiens ; mais ce Dieu moqué fit un prodige pour faire éclater la verité de sa presence ; car ces sacrées especes rendirent une grande quantité de sang; le bien-heureux Frere Jean fut averty de ce sacrilege, & fit punir ses auteurs par le feu : pendant qu'on faisoit cette execution, une Juifve convertie le vint asseurer, qu'elle avoit veu jetter trois fois dans le feu une Hostie consacrée sans qu'elle en eut esté endommagée ; que ces impies avoient tué, & enterré en cachete une autre femme qui s'estoit convertie à la veüe de ce miracle ; qu'ils avoient encore fait mourir un enfant en le roulant dans un Tonneau garny de clouds, qu'ils s'estoient servis de son sang dans leurs sacrifices & l'avoient envoyé à leurs Sinagogues voisines ; il fit chercher ces corps, & les ayant trouvés il les fit enterrer honnorablement comme des Reliques de Martyrs; un Païsan qui avoit contribué à cette mêchanceté par son avarice, & quarante-un des plus coupables furent brûlés & les autres bannis, mais il reserva leurs enfans, & les fit instruire à la Foy. Il se trouva des gens qui blamerent cette conduite, mais il la justifia par un traitté fort docte ; le Rabin & quelques autres opiniâtres se pendirent de desespoir. L'Empereur Albert pere du Roy Ladislas avoit auparavant fait brûler deux-mille de ces perfides dans une

Digitized by Google

maiſon. Le bien-heureux Frere Jean alla de Breſlau à Olmuz, & ceux qu'il avoit gueris donnerent un témoignage authentique de ſa vertu, pour confondre la calomnie des Heretiques qui s'éforçoient de le décrier, & pour l'animer à continüer de prêcher la verité de la Doctrine que Dieu appuyoit par tant de merveilles.

XVI. Pluſieurs autres Religieux de l'Obſervance travailloient avec grand fruit parmy les Infidelles & les Schiſmatiques, dans les Provinces de l'Orient & du North; & le Pape eſtant informé de leur heureux progrés, confirma tous les Privileges que ſes predeceſſeurs avoient accordés pour ces Miſſions. Sa Sainteté établit Frere Jean de Salmiſaro Inquiſiteur en Sardaigne où il eſtoit Vicaire, c'eſt pourquoy il faut dire que Loüis de Paramo ſe trompe lorſqu'il aſſeure que Sancius Marin Dominiquain eſt le premier qui a exercé cet Office dans cette Iſle l'an 1492. Frere Alphonſe de l'Eſpine eſtoit fort eſtimé en Caſtille pour ſa Doctrine & pour ſa vertu; l'année ſuivante il aſſiſta au ſupplice Alvarés de Lune, qui aprés avoir eſté fort favoriſé des Roys, termina ſa vie par une mort funeſte. Eſtienne Garibay & Mariana loüent beaucoup ce Religieux, le ſecond dit que ſon livre appellé *Fortalitium Fidei* eſt tres-ſçavant, & remply d'une Doctrine celeſte, quoyque le langage en ſoit rude, & je trouve dans le regiſtre de l'Ordre qu'il enſeignoit la Theologie à Salamanque. Le Pape donna quelques Privileges à Frere Loüis Tremio Docteur fort celebre à Barcelone; & crea Frere Jerôme d'Abon, Abbé de ſaint Martin de Bozana dans le Dioceſe de Corbania avec diſpenſe pour porter l'habit de ſaint Benoiſt.

XVII. Frere Martin de Monopoli fut promeu à l'Evêché de Montmaran ſuffragant de Benevent, & Frere Jean de Guitaria à celuy d'Almeria ſuffragant de Grenade; mais dans un autre endroit des actes du Vatican je trouve qu'il avoit obtenu cette dignité depuis l'an 1449.

XVIII. Frere Marc de Bologne Vicaire du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran en Italie, tint le Chapitre de l'Obſervance Ciſmontaine au Convent de ſaint Julien prés d'Aquila, & y fut éleu pour ſon ſucceſſeur; quoy qu'il s'y trouvat quinze cens Religieux, neanmoins ils aymerent mieux loger à l'eſtroit dans leur maiſon ſelon le conſeil du bien-heureux Jean, que d'aller à celuy des Conventuels qui leur eut eſté plus commode, & où les habitans deſiroient qu'ils s'aſſemblaſſent. Frere Baltazar de Mont ſainte Marie avoit ſi bien gouverné dans la terre ſainte, & travaillé ſi utilement à la reparation des Convens de Mont-Sion & de Bethleém, qu'il y fut confirmé Gardien, quoy qu'il eut achevé les ſix ans de cette charge. Philippe Duc de Bourgogne qui demeuroit alors à Jeruſalem, obtint une Bulle du Pape ſur ce ſujet, & la grande Chronique de Flandre aſſeure, que ce Prince faiſoit de ſi grands biens à ces ſaints Lieux, & fourniſſoit ſi abondamment aux fraix des reparations, que les Religieux qui eſtoient alors fort mal-traittés des Sarrazins en eſtoient ſurpris. Frere Robert de Litio qui témoignoit de l'ambition pour les charges en fut rebuté ſur ce qu'on ſceut, qu'il avoit obtenu du Pape la permiſſion d'aller prêcher où il voudroit, ſans dépendre que du General; cela le fit emporter contre ſes Superieurs, & l'obligea de s'unir aux Conventuels. Frere Jean Veran de Volaterre, & Frere Ange de la Roche de

Digitized by Google

Mer en Toscane Predicateurs celebres suivirent son mauvais exemple ; ce dernier tomba depuis malade au Convent de Pistoïa, & fut porté à l'Hôpital de Cippo, où il mourut miserablement ; & l'autre alla prêcher le Caréme à l'Eglise de saint François d'Aquila, où non-obstant son merite, & sa reputation il fut fort delaissé du peuple qui ne pouvoit gouter son changement, & Frere Dominique de Gonissa attira tout l'auditoire à la place de saint Thomas prés de l'Eglise de sainte Marie d'Asserico ; ce rebut donna un si grand dépit à Frere Veran qu'il complota avec Frere Robert pour détruire l'Observance ; nous verrons dans la suite les troubles qu'ils causerent, & le succés de leur mauvaise entrepriſe.

XIX. Frere Marc de Bologne voyant que plusieurs de ses sujets ne faisoient que courir, & fuyoient la correction de leurs Superieurs, sous le pretexte specieux du pouvoir qu'ils avoient du Pape pour prêcher, obtint la revocation de tous ces Privileges, & fit remettre ces vagabonds sous le joug de l'obeïssance ; il receut encore plusieurs autres faveurs de sa Sainteté, entre autres la permission de faire l'Office de saint Bernardin avec Octave ; il partit pour Naples sur la fin de Juillet nonobstant la rigueur de la saison, & y fit la visite avec grand zele ; aprés il passa dans la Poüille, la Dalmatie, & l'Istrie pour la continuer ; il fut averty par le bien-heureux Frere Jean que le Pape avoit erigé en Province les Convens d'Austriche, de Boheme, de Moravie & de Stirie, & il instituа le mesme Jean son Commissaire dans tout ce Distroit ; mais parce qu'il apprehenda que ce saint homme qui estoit si occupé ne voulut pas accepter cette charge, il luy substitua Frere Gabriel de Verone qui l'accompagnoit dans sa Mission ; les patentes qu'il leur envoya marquoient la grande estime qu'il faisoit de l'un & de l'autre ; la vertu de Jean est assés connuë, & celle de Frere Gabriel fut bientôt aprés couronnée d'un chapeau de Cardinal. Le 21. de Novembre Fr. Marc instituа Frere Antoine de Bitonto Commissaire de la Province de la Poüille, & les éloges qu'il luy donna par ses patentes sont des preuves asseurées du merite de ce Religieux. Il écrivit à Frere Robert de Litio pour l'obliger de contenter les Cytoyens d'Aquila, qui souhaitoient avec passion qu'il prêchât dans leur Ville, & qui alloient estre scandalizés s'il refusoit de le faire ; il luy marqua pour une bonne raison le zele qu'ils avoient de bâtir une belle Eglise à l'honneur de saint Bernardin, mais cet homme passioné qui se paroît de l'autorité du saint Siege & de la faveur des grands, ne fit que mépriser les ordres de son Superieur. Le bien-heureux Frere Jaques avoit achevé sa charge de Vicaire dans la Province de la Marche, & voyant que la Bossine où il estoit allé si souvent estoit encore infectée des erreurs des Manichéens, & que ce venin s'estendoit dans la Dalmatie, il demanda au Vicaire general la permission d'y retourner pour s'opposer à ces desordres ; ce genereux dessein fut tresbien approuvé de Frere Marc, & il instituа le bien-heureux Jaques son Commissaire dans ces deux Provinces.

XX. René Duc de Lorraine, qui avoit esté chassé de la Sicile par Alphonse Roy d'Aragon, obtint du Pape la permission d'establir trois Convens de l'Observance selon la reformation de sainte Colete soûmis immediatement au Gene-

Digitized by Google

ral, & trois Monasteres de sainte Claire pour les Filles de la mesme sainte ; je ne sçais pas comment il l'a executé ; car Gonzague & Piquet ne luy attribuent que celuy de Tones sur la frontiere de Lorraine & de Bourgogne, & Foderet fait Fondateurs de celuy-cy Guillaume de saint Loup Seigneur de ce lieu & sa femme Jeane de Choiseux : il le prouve par un acte du 30. de May 1451. par lequel Jean qui gouvernoit les Estats du susdit Duc René son pere pendant son absence permet au mesme Guillaume de bâtir ce Convent ; cet Auteur asseure encore que Ponce Abbé de Flavimont parent du Fondateur posa la premiere pierre cette année le 3. d'Octobre, & que l'Eglise fut consacrée le 28. d'Avril de l'année suivante ; Piquet remet cette consecration au 15. de Juin de l'an 1461. & Gonzague remet le bâtiment du Convent à l'an 1472. Foderet asseure que l'Eglise fut refaitte plus grande & plus belle l'an 1483. par l'heritier de Guillaume, & consacrée le 16. de Juin l'an 1486. & attribuë ce nouvel edifice aux Seigneurs & aux Habitans de ce lieu l'an 1526. mais Gonzague le retarde à l'année suivante ; voila une grande varieté d'opinions ; pour moy je suis de celle de Foderet, quoyque je sçache qu'il se trompe assés souvent, car il est le dernier qui a écrit, & il produit de bons actes ; & je crois qu'il faut entendre de la reparation ce que Gonzague & Piquet disent de la premiere Fondation ; ce lieu est extremement agreable, & il y a une Bibliotheque garnie de beaucoup d'Auteurs anciens. Plusieurs Religieux illustres en Doctrine & en pieté luy doivent leur education, entre autres Frere Jean Conseil qui fut élû Provincial de la Province de saint Bonaventure l'an 1542. & ensuite Gardien de Paris ; les plus grands Seigneurs du Royaume se servoient de luy dans les plus importantes affaires ; Henry II. Roy de France le prit pour son Confesseur & Predicateur, & le donna à sa fille Elizabeth lorsqu'elle fut mariée à Philippe II. Roy d'Espagne. Et Frere François Dahy qui prêchoit avec un zele merveilleux contre les Huguenots, a enseigné long temps à Paris, & y mourût l'an 1522. tout le peuple courût à ses obseques, & son corps fut porté par toutes les places & les Eglises où il avoit prêché ; on luy coupoit l'habit en pieces pour le garder comme des Reliques, & il fut enterré dans le Cloître.

XXI. Les Observantins de Dole estoient en si grande estime, que toutes les Villes du voisinage souhaittoient de les avoir ; c'est pourquoy le Pape permit à Philippe Duc de Bourgogne de leur bâtir 3. Convens, & eux mesmes obtinrent environ le mesme temps le pouvoir d'en establir autres 4. sçavoir dans la Parroisse de saint Laurens à Chalons, à Tones qui est à mon avis celuy dont nous avons parlé, à Neciac, & le quatriéme à tel lieu qu'ils voudroient en Bourgogne. Janus Dor Chambellan de Philippe Duc de Bourgogne prit le soin de faire bâtir celuy de Chalons aux dépens de ce Prince ; l'Eglise est fort grande, elle a de tres-belles Chapelles, & des Peintures fort fines ; Jean Germain Evêque de ce Lieu posa la premiere pierre le 21. de Juin, & Frere Jean Buisson Carme Evêque de Bethléem & suffragant du Cardinal Jean Rolin Evêque d'Autun la consacra le 20. de Septembre l'an 1466. le logement qui fut achevé sous Calixte III. est fort beau & fort commode pour l'Esté, mais l'Hyver il est fort incommodé par l'inondation de la Saone qui monte jusques sur l'Autel, parce qu'il est dans

Digitized by Google

une Isle de cette Riviere ; les Hugenots le démolirent l'an 1562. mais il a esté tres-bien remis ; le Pape confirma la conduite de ce Convent sous l'obeïssance du General, mais l'année suivante les Religieux reconnurent le Vicaire general de l'Observance, comme plus conforme à leur estat.

XXII. Foderet écrit que Jean de Portugal, qui estoit venu faire un voyage de curiosité en France, fut si touché du bon exemple de ces Religieux, qu'il y prit l'habit des mains de Frere Jean Tillet leur Gardien, & que son frere Alphonse estant decedé sans enfans, il ne voulut pas prendre la Couronne qui luy estoit échеüe & que les Portugais luy envoyerent offrir par des Ambassadeurs ; que la Reyne sa mere vint en personne pour le solliciter par ses larmes & ses prieres de retourner en Portugal, mais qu'elle ne l'y peut pas faire resoudre, & qu'au contraire, elle fut si ravie de la vertu des Religieuses de sainte Claire d'Auxone qu'elle y prit l'habit, & y persevera fort saintement le reste de sa vie, & que son fils Jean mourût à Châlons, & fut enterré à la Chapelle de saint Jean l'Evangeliste ; Piquet dit qu'il repose à celle de la sainte Vierge ; & Gonzague écrit que Philippe Duc de Bourgogne fit bâtir ce Convent en consideration de ce Prince Portugais. Foderet est le premier qui a raconté cette Histoire avec toutes ces circonstances, mais il ne dit pas d'où il l'a prise, & je ne trouve aucun Historien qui parle de ce Jean dans la Genealogie des Roys de Portugal ; la verité est qu'Alphonse V. qui regnoit alors n'a eu aucun Frere de ce nom, mais bien un fils nommé Jean, à qui il remit sa Couronne durant sa vie, & sa femme Eleonor d'Aragon est morte à Tolede ; il est vray aussi qu'Edoüard pere d'Alphonse eut un bâtard appellé Jean Emmanuël, mais il se rendit Carme & fut Evêque de Ceuta ; je sçais encore que l'an 1478. le Roy Alphonse vint en France demander du secours à Loüis XI. pour recouvrer le Royaume de Castille & de Leon, qu'il pretendoit appartenir à sa femme Jeane fille d'Henry IV. & que Ferdinand possedoit ; & qu'ennuyé des trompeuses esperances de Loüis, il entreprit le voyage de Jerusalem, ainsi il pourroit estre que quelqu'un de sa suite appellé Jean se rendit Frere Mineur, & qu'on l'a erigé en Prince & Frere de ce Roy. Si Foderet eut transcrit l'Epitaphe, qu'il dit estre sur son tombeau, cela nous eut peu servir à decouvrir la verité de cette Histoire.

XXIII. Une Bulle du Pape nous apprend qu'il y avoit un Convent à Briba& dans le Dioceſe d'Autun, mais les Huguenots l'ont entierement démoli. Frere Pierre Fabri gouvernoit depuis plusieurs années en qualité de Custode neuf Convens que les Observantins avoient dans des Isles de la Mer de Bretagne, & se trouvant cassé de vieillesse il assembla le Chapitre & fit substituer à sa place Fr. Rolland Bondais.

XXIV. Paul de Celano Baron du Bourg de l'Isle dans la Province de Rome, avoit estaby les Conventuels au Monastere de saint Jean Baptiste que les Benedictines avoient dans ce lieu ; son fils Julien en obtint la confirmation du Pape, & leur fit unir un Benefice simple que ces Religieuses possedoient.

XXV. François S Fortia Duc de Milan fit donner aux Observantins celuy que les Religieuses de Cisteaux avoient dans Arquata au Dioceſe de Plaisance ; & les habitans qui estoient tres aises de voir de bons Religieux à la place de ces filles libertines, contribuerent beaucoup pour la reparation du bâtiment, au-

Digitized by Google

quel on donna le titre de sainte Marie de Mont Olivet. Catherine S Fortia Comtesse de S. Flore y a fait de grands biens.

XXVI. Antoinete de Bonellis avoit fait un lege pour bâtir un Convent de l'Observance au Bourg de Peuple dans la Romagne ; les habitans de ce lieu, & ceux du Bourg de Cent, qui n'en est separé que par le Po, fournirent ce qui fut necessaire pour l'achever, & l'Eglise fut consacrée à saint François le 19. d'Octobre l'an 1519.

XXVII. Frere Jerôme Honcoti Vicaire de la Province de Genes, en establit un autre dedié à saint Bernardin au Bourg de Sales.

XXVIII. Les Habitans de Verone en bâtirent un duquel François Condomier Cardinal & Evêque de cette Ville, & fils d'un frere d'Eugene IV. posa la premiere pierre le 20. de May.

XXIX. Les Confreres de la Congregation des Disciplinés de Trente, donnerent le fonds pour en bâtir un prés de cette Ville sous le titre de saint Bernardin.

XXX. Les Habitans de Feltro dans les Montagnes de Trente, en fonderent un prés de leur Ville sous l'invocation du saint Esprit.

XXXI. Louis de Gonzague Marquis de Mantoüe fit bâtir celuy de Riperio dedié à saint Loüis Roy de France.

XXXII. Antoine de saint Severin Duc de Martane fonda celuy de Moran en Calabre, à l'honneur de saint Bernardin ; Frere Bernard de Falerne étoit Vicaire de la Province de la terre de Labour, & le Pape luy donna permission d'en establir un dans son Distroit.

XXXIII. Bernardin de saint Severin Prince de Bisignano establit les Conventuels, à la Chapelle de l'Annonciation prés de Lucies en Calabre, & les habitans contribuerent beaucoup au bâtiment.

XXXIV. Un Seigneur appellé Francon fonda celuy de Zechen en Hongrie ; les compagnons du bien-heureux Frere Jean de Capistran establirent celuy de Naubourg en Austriche sur le Danube, & les habitans donnerent dequoy le bâtir ; il a esté brûlé par les Turcs, & remis par les aumônes des fidelles.

XXXV. Les Habitans de Peniche dans le Dioceſe de Lisbone commencerent à bâtir prés de leur Ville celuy qui porte le titre de bon Jesus, & Loüis de Taïde voyant que l'edifice alloit lentement ordonna à ses heritiers de le faire achever ; il y est enterré, & ses successeurs en sont Patrons ; les Reformés le possedent presentement.

XXXVI. Les Observantins de la Custodie de Salamanque obtinrent la confirmation de l'Hermitage de saint Michel, qu'ils avoient bâty un peu loin du Bourg saint Michel dans la Montagne de Xalama, qui est la plus élevée de celles qui divisent la Castille & l'Estremadoure. Frere Jean Mugniz Lay illustre par sa vertu & par ses miracles y est inhumé. Le Curé a plaidé deux fois pour la carte des funerailles, & pour les Leges donnés aux Religieux, mais il a perdu toûjours sa cause.

XXXVII. J'ay dit l'an 1431. selon une Bulle d'Eugene IV. que Verte des Pieus Dame de Carpi avoit fondé le Monastere du Tres-Saint Sacrement à Fer-

Digitized by Google

rare, j'en ay trouvé un autre de Nicolas V. qui l'attribuë à Bernardine fille de Gregoire Fedazare, & qui dit que cette Fondatrice institua son heritiere Luce fille de Jean Mascaron, aprés l'avoir engagée par serment de favoriser cette maison de tout son pouvoir. La Peste & les autres calamités qui ont affligé cette Ville, ont causé divers changemens à ce Monastere. On y avoit introduit la regle de saint Augustin, mais François Evêque de cette Ville, aprés avoir terminé le differant qui estoit entre la Sœur Alise & la susdite Luce pour le gouvernement, y restablit l'institut de sainte Claire, & le fit confirmer par Nicolas V. nous pouvons accorder les Bulles de ces deux Papes en disant, que Bernardine a esté la premiere Fondatrice, & que Verte n'a acquis ce titre que par les reparations qu'elle y a faites. Eleonor fille d'Alphonse Duc d'Este, & de Lucrece Borgia, & Lucrece fille d'Hercule Duc de Ferrare y ont esté Religieuses; la derniere mourut en odeur de saintetté le 28. d'Octobre l'an 1572. & les Sepulchres de l'une & de l'autre sont ornés d'Epitaphes.

XXXVIII. Nous avons veu l'an 1430. qu'il y avoit trois Monasteres de sainte Claire à Augubio, j'en trouve un quatriéme hors la Ville appellé saint Donat, qui fut uni cette année à celuy de sainte Marie de Palladio qui estoit aussi dehors.

XXXIX. Catherine de Morelinis, & quelques autres femmes de Sulmo, obtinrent permission de bâtir un Monastere de sainte Claire dans cette Ville sous le titre de saint Cosme & saint Damien.

XL. Marie Reyne d'Aragon se plaignit au Pape, que le Monastere de sainte Claire qu'elle avoit fondé dans Valence s'estoit fort difformé par le libertinage de quelques Religieuses, & par la trop grande facilité d'y laisser entrer leurs amies & leurs parantes; sa Saintetté donna commission de le reformer à l'Abbé de sainte Croix de Terragone, & de transporter ailleurs la Sœur Violante Scorna, qui estoit la principale cause de ce desordre.

XLI. Les Evêques de Basle, & de Constance receurent une pareille commission, conjointement avec le Vicaire de la Province de Strasbourg, pour celuy de Constance appellé la petite Basilique. Les Religieuses resisterent beaucoup à cet Ordre, mais enfin elles furent obligées d'y obeïr, & de reconnoître le susdit Vicaire.

XLII. Jean Lenho Lanfrius, & sa femme Catherine habitans de Pistoïa, leguerent quelques biens pour fonder un Hôpital dans leur maison pour des femmes, sous la conduite de la Confrerie des Disciplinés, instituée dans le Convent de saint François de cette Ville. Leurs Syndics appellerent quelques Sœurs du Tiers-Ordre du Monastere de saint George de Florence pour en prendre le soin, & elles acheterent la maison qui estoit destinée pour l'Hôpital, & y bâtirent un Monastere.

XLIII. Frere François de Bologne Vicaire de l'Observance dans la Province de même nom, obtint la permission de nommer des Syndics pour exiger, recevoir & employer les Leges donnés à l'Ordre. Le Pape déchargea le Convent de saint Paul prés de Bologne de la rente qu'il faisoit à l'Eglise de sainte Petrone sur chaque Lege qu'il recevoit, & de tous les autres subsides. Le Curé de sainte

Digitized by Google

Marie de Bus dans Ferrare pretendoit quelque droit sur les Legs pieux & sur les anniversaires qui estoient donnés aux Religieux de cette Ville, mais le Pape declara sa pretention frivole.

DE JESUS-CHRIST l'an 1453.	DE NICOLAS V. l'an 7.	DE FEDER. III. EMP. l'an 14.	DE L'ORDRE l'an 246.

I. LE Cardinal Sbigny Evêque de Cracovie, ayant appris que le bienheureux Frere Jean de Capistran estoit à Breslau en Silesie, luy écrivit le 28. de Mars à peu prés en ces termes; Excellent & venerable personage, Frere tres-cher en Jesus-Christ les lettres par lesquelles je vous ay pressé sans cesse de venir en Pologne, sont de bons témoins du desir ardent que j'avois de voir celuy que j'ay plûtôt aymé & admiré que connu. Mon empressement vous a peut-estre paru importun, puis qu'aprés la promesse que vous m'aviés faitte, j'ay continué de vous solliciter: je craignois qu'il ne m'arrivât de vous, comme de saint Paul aux Corinthiens; il leur avoit promis une visite, & il en fut détourné par un secret de la providence de Dieu, qui le destinoit à des affaires plus importantes: ainsi quoyque vos lettres me deüssent asseurer de vôtre venuë, j'apprehendois qu'elle ne fut empêchée par quelque accident; mais la nouvelle de vostre arrivée à Breslau m'a ôté toute la crainte, & m'a donné non seulement l'esperance mais encore la certitude de joüir de l'effet de vostre parole. Neanmoins l'excés de l'amour, qui ne se gouverne pas par les loix de la civilité & du respet, m'oblige de vous écrire encore pour vous inviter & prier de venir, puisque vous estés dans nostre voisinage; vous avés déja enlevé beaucoup de dépoüilles au Demon en divers endroits, & fait en peu de temps des conversions, où nous avons veu que d'autres ont employé inutilement plusieurs années; accordés maintenant la consolation de vôtre presence & à moy & à mon Dioceſe; vous n'y sçauriés venir avec autant de joye qu'on en aura de vous y recevoir; j'avois desseigné d'aller faire mes visites aprés Pâques, mais je les differeray pour vous attendre; & dés que je sçauray la route que vous voudrés tenir, & le temps auquel vous viendrés je vous envoyeray un homme pour vous conduire à Cracovie; vous trouverés la, où faire reposer la paix que les Heretiques n'ont pas voulu recevoir de vous; je sçais le deplaisir que vostre charité à receu de leur aveuglement, mais la main de Dieu n'est pas racourcie, il sçait le temps & les moyens propres à le guerir &c.

II. Dés que le Cardinal eut receu la réponse du bien-heureux Jean, qui estoit toute telle que ce Prelat le desiroit, il luy envoya Jean Duglos Chanoine de Cracovie son Secretaire, avec des Ambassadeurs du Roy qui le conduisirent dans ce voyage; il arriva le 28. d'Aoust à Cracovie; le Cardinal sortit au devant de luy en procession avec son Clergé, suivy du Roy, de la Reyne sa Mere & de toute sa Cour; & c'est sans doute la reception la plus honorable qui luy ait

Digitized by Google esté

esté jamais faite. La premiere entreveuë se fit avec toutes les marques possibles de joye & de respect ; il fut conduit avec cette pompe dans la Ville, & logé chés George Suvarez, où le Roy luy envoyoit ses répas. Le lendemain il précha durant deux heures prés de l'Eglise de S. Adalbert, & un Polonois luy servit de truchement pour ceux qui n'entendoient pas le Latin : Il continua chaque jour cet exercice immediatement aprés la Messe, avec un fruit merveilleux, jusqu'à ce que le mauvais temps l'obligea de changer l'auditoire dans l'Eglise de la sainte Vierge; la multitude des miracles qu'il faisoit, donnoit un grand poids à ses paroles, & chacun recevoit avec plaisir les remedes pour le salut de son ame, de la bouche d'un homme qui avoit un don si extraordinaire pour guerir les maladies du corps. Dans peu de jours il receut cent trente Novices, parmi lesquels il y avoit plusieurs Bacheliers & plusieurs Docteurs ; & parce que le Convent que ce Roy avoit donné à ses Compagnons estoit trop petit pour loger tant de Religieux, il en demanda un autre plus commode. Jean Olesniki Palatin de Sandomir, & frere du Cardinal Sbigni, luy donna une place pour l'establir dans le Fauxbourg de Stradomir, & le mesme Cardinal y fit bâtir une Eglise de bois dediée à Saint Bernardin : le logement fut fait avec tant de diligence, qu'il se trouva prest le huitiéme de Septembre ; la ceremonie de l'établissement se fit avec grande solemnité ; la Communauté se trouva de quatre vingts Religieux, & Frere Ladislas de Hongrie, tres-devot & tres-capable du gouvernement, y fut institué Gardien.

III. Clymachus & Albert, fils du Seigneur de Cobilin, estoient du nombre des Novices que le B. Jean avoit receus ; leur pere fâché de perdre tout à la fois les deux heritiers de sa famille, pressa tant le Saint de les luy rendre, qu'il les ramena dans sa maison, pour leur donner la liberté entiere de choisir d'estat : Albert qui estoit le plus jeune consentit au desir de son pere, mais l'aîné persista dans sa vocation, & le bien-heureux Jean voyant cette disposition prédit au pere qu'il ne verroit pas la fin de l'année, que celuy qu'il avoit remis dans le monde n'y recevroit que des déplaisirs, mais que Climachus qui suivoit le parti de Dieu, seroit comblé de toutes sortes de benedictions. Tout cela arriva fort exactement ; Cobilin fut tué en Prusse dans quelque mois ; Albert fut mal-heureux durant toute sa vie, & Frere Clymachus vécut plus de trente ans avec une vertu fort exemplaire. Le B. Jean prédit encore au Roy que Dieu le puniroit & que ses armes seroient infortunées, parce qu'il favorisoit trop les Juifs, & qu'il soûfroit leur perfidie & leurs usures. Cette prophetie fut accomplie l'année suivante, car Casimire ayant pris la protection des Prussiens contre les porte-Croix, assiegea Chonicza le 18. de Septembre, & quoy qu'il eût commencé assez heureusement cette entrepriſe, son armée prit subitement l'épouvante, se mit en deroute, fut fort mal traittée pas les ennemis, luy mesme courut risque d'estre fait prisonnier, & la méme année il receut encore un grand echec prés de Breslau.

IV. Avant que le B. Jean ne partit de Breslau, les Ambassadeurs du Roy de Pologne y estoient venus pour traitter de son mariage avec Elizabeth fille de feu Albert Roy de Hongrie, de Bohême & des Romains, & il prescha à

Digitized by Google

cette solemnité qui se fit dans le mois d'Aoust avec une grande joye de l'un & de l'autre peuple. La nouvelle Epouse fut conduite à Cracovie le 9. de Février de l'année suivante ; le lendemain il survint une grande contestation entre Jean Sprouviski Archevêque de Gnezne, & le Cardinal Sbigni pour la ceremonie des nôces ; le premier pretendoit qu'il la devoit faire, parce qu'il estoit le Primat du Royaume, & le second parce qu'il estoit Evêque du lieu où elles se celebroient ; ils s'accorderent de deferer cet honneur au B. Frere Jean, mais il s'en excusa parce qu'il n'entendoit pas la langue ni de l'un ni de l'autre des fiancez, & adjugea le droit à l'Evêque ; enfin la chose fut partagée, le Cardinal les épousa, l'Archevêque officia, les oignit, & les couronna, & le B. Jean leur donna sa benediction, & leur predit qu'ils seroient fort heureux dans leur mariage. Il avoit aussi receu avant son départ de Breslau une lettre de Pierre Evêque de cette Ville, datée de Nissa dans le mois de Iuin, par laquelle ce Prelat le prioit de terminer avec le Conseil de ses Chanoines le procez commencé contre les Iuifs, sur le sacrilege qu'ils avoient commis contre le Tres-Saint Sacrement, & duquel nous avons parlé l'année precedente.

V. Quoy que le B. Iean fit de grands fruits en Pologne, neanmoins il n'y estoit pas en repos, parce qu'il se croyoit plus necessaire en Bohême, & les perils, ni la peine ne le pouvoient pas détourner du desir qu'il avoit d'y aller ; c'est pourquoy il écrivit derechef à Podiebrach, qui gouvernoit le Royaume pendant la jeunesse de Ladislas, pour luy demander la liberté d'entrer dans Prague, Ce jeune Roy estoit mal voulu des heretiques, parce qu'il n'avoit pas pû cacher la haine & le mépris qu'il avoit pour Rochyzan, & Podiebrach craignant que le bien-heureux Jean ne l'animât davantage contre ses adherans, luy refusa la permission d'entrer dans ce Royaume ; il disoit pour le pretexte de ce refus, que Jean ne s'estoit pas voulu servir autrefois du saufconduit qu'il luy avoit donné ; cette défaite avoit quelque chose de veritable, mais il ne disoit pas qu'il luy avoit dressé des embuches pour le surprendre & le perdre.

VI. Frere Marc de Bologne estant rappellé de Dalmatie institua le bienheureux Frere Jaques de la Marche son Commissaire pour presider au Chapitre de cette Province, & terminer le different qu'elle avoit avec les Religieux de la Bossine, touchant les Convens de Daxe & de Raguse ; mais la mauvaise santé que le saint homme avoit alors, les troubles que Barthelemy Rouerelle Archevêque de Ravenne & Gouverneur de la Marche, & les habitans d'Osmo avoient excitez contre ses Freres, & les instantes prieres des habitans d'Ascoli, qui souhaittoient avec une extréme passion de l'entendre, l'empécherent de faire ce voyage, quoy qu'il l'eut resolu depuis l'année precedente.

VII. Le Roy de la Bossine qui s'estoit converti à la foy, avoit ordonné que ses sujets fourniroient aux Religieux les choses necessaires à leur entretien, & que ceux qui ne le voudroient pas faire de bon gré, y seroient contraints ; Frere Marc de Bologne en estant averti écrivit à ce Prince pour l'obliger de revoquer cette Ordonnance, parce qu'elle estoit si contraire à leur estat, que le favorisant en apparence, elle le détruisoit en effet : il l'asseuroit aussi que ses Regieux seroient contents de ce qui leur seroit donné par aumône, & qu'ils ne re-

Digitized by Google

cevroient qu'avec un extrême déplaisir ce qui seroit arraché par violence.

VIII. Frere Robert de Litio ne se contentoit pas de parler incessamment contre l'Observance dans ses entretiens particuliers, mais il s'emporta encore à prêcher contre elle dans Rome, & composa un traitté pour faire voir que ses Religieux estoient en mauvais estat, s'ils ne renonçoient à la Bulle d'Eugene IV. pour se soûmettre aux Provinciaux. Frere Nicolas d'Osmo luy répondit avec autant de modestie que de solidité, mais Frere Robert pour faire sa cause meilleure fit souscrire son ouvrage par plusieurs Religieux, & y ajoûta que la plûpart des Vicaires de l'Observance estoient de son opinion. Les Cardinaux Dominique Capranica protecteur de l'Ordre, Pierre Barbo Venitien, & Jean Carvaial Espagnol qui favorisoient son parti, representerent ses raisons au Pape, & sa Sainteté aprés avoir oüy Frere Marc de Bologne fit assembler en sa presence tous les Vicaires d'Italie pour sçavoir leur sentiment, mais ils furent tous d'un même avis qu'ils devoient demeurer dans l'estat où ils se trouvoient comme tres-necessaire à l'observation de la pureté de la regle, & le confirmerent par leurs seins & par leurs sceaux. Frere Mongin de Saunare Procureur general des Observantins ultramontains à la Cour Romaine, Frere Jean Piohon & Frere Jean de Treves que Frere Theodoric le Cocher Vicaire general des ultramontains avoit envoyez pour la France, Frere Pierre de la Pegna, Frere Alphonse de Mayorga, & Frere Bonaventure de Mella qu'il avoit envoyez pour l'Espagne, & Frere Gabriel de Verone Vicaire d'Austriche & de Bohême souscrivirent à leur sentiment sur la fin de Juin. Frere Pierre d'Anguillaria Vicaire de la Province de Rome, fut celuy qui parût avec plus d'éclat par son zele & par son eloquence, pour soûtenir le bon parti, & Frere Jaques de Mozanica se montra le Partisan le plus passionné pour Frere Robert. Pierre de Noceto Luquois Secretaire fort confident du Pape, fut le meilleur & le plus utile amy de l'Observance dans cette occasion; car il avertissoit Frere Archange de Pontremoli compagnon du Vicaire general, de tout ce qui se passoit, afin qu'il prit bien ses mesures sur ce qu'il devoit faire; il appaisa même le Pape qui estoit fort fâché de quelques discours que Frere Philippe de Massa avoit tenus; ce Religieux n'estoit que Frere Lay, mais il avoit acquis beaucoup d'estime à Rome par sa prudence & par son adresse dans les affaires, enfin sa Sainteté se laissa persuader par son Secretaire, de terminer au plûtoſt ces ennuyeuses contestations, & de favoriser les Observantins.

IX. Cependant Frere Robert & ses Partisans n'oublioient pas leurs pressantes sollicitations envers les Conseillers, & les Cardinaux que le Pape avoit choisis pour vuider cette affaire; il s'emporta mêmes à prêcher dans le Champ de Flore, que l'estat des Freres de l'Observance estoit contraire à leur regle, & qu'ils vouloient faire un schisme dans l'Ordre; il allegua douze raisons pour appuyer son opinion: ses adherans couroient encore par les maisons pour y semer cette doctrine, & ils avoient travaillé si efficacement que les principales familles se trouvoient divisées pour soûtenir l'un ou l'autre party. Le Pape pour remedier à ces desordres fit venir trente-cinq Docteurs des Universitez d'Italie, afin qu'ils conferassent avec les Cardinaux Guillaume Hugon d'Esteim François

Digitized by Google

& Eveſque de Mets, Dominique Capranica, Jean Carvaial, & quelques autres Prelats ſous la preſidence du Cardinal Guillaume d'Eſtouteville François; l'affaire fut examinée avec grande exactitude, & ſes Commiſſaires conclurent par un conſentement unanime, que la Bulle d'Eugene IV. devoit demeurer en ſa vigueur; le Pape confirma leur ſentence, & fit appeller les parties en ſa preſence pour la leur ſignifier: Frere Jaques de Mozanica ne ſe peut empécher d'inſiſter que les Obſervantins eſtoient obligez d'obeïr aux Provinciaux, & de ſe reünir au corps de l'Ordre; le Pape luy répondit fort doucement: Lors qu'Abraham & Loth eurent augmenté leurs biens, ils ſe ſeparerent pour conſerver la paix; voſtre Ordre a fort crû, il eſt neceſſaire que cette nouvelle Famille ſe conduiſe par un gouvernement particulier; les Provinciaux ont aſſez d'autres affaires, & ils feront beaucoup s'ils ménagent bien les Religieux qui ſont ſous leur charge. Enſuite il permit aux Obſervantins qui s'ennuyeroient de la reformation de paſſer aux Conventuels, il deffendit à ceux-cy de parler plus contre cette famille, & à ceux-là de prendre les anciens Convens, ni d'en établir de nouveaux, & aux uns & aux autres de ſe décrier ſous peine d'eſtre punis par cenſures & par empriſonnement.

X. Quelques Obſervantins ſe ſervirent de cette liberté de quitter leur Congregation, ce qui fit courir le bruit que le Pape l'avoit fort affoiblie, & les bons Religieux en eurent un grand déplaiſir dans la crainte de la voir deſtruire; ils ſouhaittoient avec paſſion que le bien-heureux Frere Jean revint en Italie, car il ſembloit eſtre le ſeul qui pouvoit appaiſer cette tempeſte; pluſieurs d'entre eux & quelques ſeculiers ſes amis luy en écrivirent avec grande inſtance; la lettre de Jean Colonne Seigneur Romain contenoit ces remarquables paroles. Quoy que je ne doute pas que Dieu ne vous ait mis dans le monde pour travailler à ſa gloire, & l'eſtendre par toute la terre, neanmoins lors que je penſe aux perils où voſtre innocente famille eſt expoſée par les Conſeils des impies, il me ſemble que ce n'eſt pas aſſez que vous convertiſſiez l'Allemagne & toutes les Provinces du North, que vous faſſiez des miracles, & que vous reſſuſcitiez même des morts, comme on dit que vous faites, ſi ces ſaints Religieux demeurent dans le trouble; car quel dommage ne ſeroit-ce pas pour la foy, ſi aprés qu'ils ont travaillé avec tant de fruit par tout le monde, leur Congregation venoit à ſe diſſiper & à ſe perdre, vous qui pouvez fléchir & Dieu & les hommes eſtes ſon unique eſperance, venez la deffendre; vous avez aſſez fait en ce pays éloigné, & vos travaux ſeroient de peu de fruit, ſi l'arbre qui les a portez eſt arraché; venez donc ſelon le deſir de tous les gens de bien, je vous en conjure par voſtre foy, & par le ſalut de voſtre ame. De Rome le 23. de Juillet. Nonobſtant ces raiſons & ces inſtances le B. Frere Jean crût que ce ſeroit un crime d'abandonner l'Allemagne, & que ce ſeroit aſſez d'employer le credit de l'Empereur, & des autres Princes ſes amis pour ſolliciter le Pape en faveur de ſes freres, comme il fit dans le commencement de l'année ſuivante.

XI. Frere Ange de Perouſe General de l'Ordre avoit tenu le Chapitre general à ſa patrie le 20. de May dans le commencement de ces troubles, & il y avoit eſté reſolu qu'on pourſuivroit la reünion de l'Obſervance de toutes les ma-

Digitized by Google

nieres possibles ; mais lors qu'il eut veu que son dessein ne reüssissoit pas selon son desir, il se retira dans Perouse & y mourut le 20. d'Aoust ; Frere Marc de Bologne assista à ses obseques avec plusieurs de ses Religieux, & le Pape nomma Vicaire general jusques au chapitre prochain Frere Jaques de Mozanica Provincial de Milan le 10. de Septembre ; dés que Frere Marc eut appris son institution il luy écrivit pour l'en feliciter & pour lny demander la confirmation de sa charge. Ce nouveau Superieur qui connoissoit bien la saintеté du bien-heureux Frere Jean, & le pouvoir qu'elle luy avoit acquis, luy écrivit avec toute la civilité possible.

XII. Le 29. de May les Turcs prirent Constantinople, tuerent l'Empereur Constantin, & traitterent les Chrestiens avec une veritable cruauté de Barbares. Le Pape receut un si grand déplaisir de cette perte qu'il ne s'en peut consoler le reste de sa vie ; il ne negligea pas pourtant de porter quelque remede à ce malheur il envoya des nonces vers tous les Princes Chrêtiens pour les obliger à s'unir par une bonne intelligence, afin d'empécher les progrez de leur ennemi commun. Frere Mathieu de Reggio fut destiné pour les deux Siciles. Les Religieux qui se trouverent à la prise de Constantinople furent tous tuez ou retenus captifs, & Frere Marc de Bologne donna ordre à Frere Jaques de Primaditiis Predicateur celebre, & à tous les Vicaires d'Italie de ramasser des aumônes pour les racheter. Frere Adrien Flamand, qui avoit esté receu par le bien-heureux Frere Jean fut un de ceux qui profiterent de cette misericorde, & aprés deux ans de captivité il revint demeurer au Convent de Bruges, où il finit saintement ses jours dans une longue & heureuse vieillesse.

XIII. Le Gardien de Jerusalem avertit le Vicaire general que les Procureurs destinez à ramasser des aumônes pour la Terre-Sainte, s'acquittoient fort mal de leur devoir ; ce qui l'obligea de les faire tous revoquer par le Pape, à la reserve de Frere Leonard de Melia qui avoit esté institué par le susdit Gardien, & qui faisoit sa charge avec grande fidelité. Frere Ange de Perouse avoit obtenu avant que de mourir la revocation de la Bulle d'Eugene, qui limitoit à trois ans l'Office de Provincial.

XIV. Il y avoit en Italie cinq celebres Predicateurs de l'Observance, à sçavoir Frere Laurens de Sicile qui fut envoyé à Verone, où il estoit demandé avec empressement par les citoyens pour leur prescher pendant le Caréme, parce qu'ils esperoient qu'il seroit capable d'appaiser les desordres qui troubloient cette Ville. Frere Philippe de Massa qui fut appellé à Rome pour secourir sa famille. Frere Antoine de Montfaucon, qui fut destiné pour pacifier les habitans de l'Abbruze & d'Aquila, & pour d'autres importantes affaires. Frere Bonaventure Plantanide Milanois qui fut fait Procureur general. Frere Jaques de Neti qui fut estably Vicaire de la Province de Rome, & Frere Antoine de Bitonte, que les habitans d'Aquila demanderent avec grande instance pour leur prêcher le Caréme. Nous y pouvons ajoûter Frere Robert de Litio, car il se repentit d'avoir abandonné la reformation, & envoya au Vicaire general l'original de la Bulle qui luy donnoit la permission d'aller prêcher par tout où il voudroit, & des autres privileges qu'il avoit obtenus du General, voulant se remettre abso-

Digitized by Google

lument à sa disposition ; Frere Marc le receut avec toutes les marques de tendresse d'un bon pere, luy renvoya tous ces actes pour s'en servir avec liberté, & luy offrit tout ce qui dependoit de son pouvoir ; mais cet esprit inconstant & ambitieux ne se laissa pas gagner par ce bon traittement ; car dans peu de temps il reprit le premier train de son libertinage.

XV. Frere Onufre de Seggiano au territoire de Sienne mourut cette année avec de grandes marques de saincteté. Il avoit pris l'habit & l'estat de Frere lay au Convent de Colombario; sa vertu fit un si grand éclat qu'on l'établit bientost maistre des Novices, & le bien-heureux Frere Jean de Capistran fût un de ses disciples ; il prédit les calamitez qui devoient affliger les habitans de Norcia sous Paul II. & plusieurs autres choses qui se sont trouvées veritables. Le B. Frere Jean passa par Cortone lors qu'il alloit en Allemagne pour voir son ancien maistre, & aprés plusieurs entretiens qu'ils eurent ensemble sur leur estat, il fit semblant de le vouloir mortifier d'une tunique qu'on luy avoit donnée, & dont il ne se servoit pas ; mais dans la verité c'estoit l'estime qu'il avoit de sa vertu qui luy donna le desir d'avoir ce gage, & il la porta le reste de sa vie. Les Norciens qui aimoient avec passion ce bon frere à cause de sa pieté, & des merveilles qu'ils luy avoient veu faire, demanderent fort instamment qu'il revint au Convent de leur ville, qu'il avoit bâti en partie de ses propres mains ; il y demeura deux ans, & y mourut âgé de soixante-cinq. Il fut enterré à l'ancienne Eglise, & depuis il a esté transferé avec solemnité prés du grand Autel de la nouvelle. Aprés sa mort, sa chambre rendit durant long-temps une odeur merveilleuse qui embaumoit tout le Convent ; Dieu l'a honoré de plusieurs miracles, dont on voit le témoignage dans les tableaux qui sont au tour de son sepulchre.

XVI. Frere Jeanet de Val-de-terre dans la Vallée de Spolete, tres-digne disciple & fidelle imitateur de la vertu de Frere Onufre, mourut peu de temps aprés luy au même lieu. Il avoit esté durant toute sa vie tres-rigide observateur de la pauvreté ; & dans sa vieillesse, quoy qu'il fut chargé de douleurs, il étoit fort assidu à tous les exercices de pieté, & regardoit ses infirmitez comme ses tresors. Un jour aprés Matines il vit des demons qui jettoient des fléches enflammées contre la Ville de Norcia : les habitans estoient alors en de furieuses querelles les uns contre les autres, mais dés que Frere Jean leur fit sçavoir la vision qu'il avoit euë, ils eurent horreur de leur desordre, poserent les armes & se reconcilierent. Il prédit long-temps avant sa derniere maladie, qu'il devoit mourir le jour de la Conversion de S. Paul, & dés qu'il fut trépassé Dieu l'honnora de plusieurs miracles. Le Syndic du Convent luy voulut couper un ongle avec un couteau, & il en sortit du sang en abondance pendant tout le jour. Un borgne recouvra la veuë entiere par l'attouchement de sa biere. Un autre qui avoit receu une blessure mortelle, guerit par l'application de son habit : il fut enterré avec grand honneur prés de Frere Onufre.

XVII. Dieu fit un insigne miracle à Bernay en Normandie par l'intercession de S. Bernardin. Un enfant de cinq ans s'estoit tué en tombant d'un escalier : sa mere courut à la Chapelle du Saint, pour implorer son ayde en sa-

Digitized by Google

veur de son fils, sa priere fut si longue que ses parentes furent obligées de l'aller avertir pour disposer l'enterrement, elle s'en retourna contre son gré, mais auparavant elle fit vœu de faire porter le cadavre à cette Chapelle, & d'y donner un present s'il ressuscitoit; le cadavre y fut porté, les Religieux chanterent une Antienne à l'honneur de S. Bernardin, & dés qu'elle fut achevée l'enfant recouvra la vie.

XVIII. Frere Aymeric fut pourveu de l'Evesché de Lectoure suffragant d'Auch, par la mort de Bernard, Claude Robert ne fait mention ni de l'un, ni de l'autre.

XIX. Daniel Abbé de S. Pierre de l'Ordre de S. Benoit donna aux Observantins l'Eglise parroissielle de Sainte Marie de peuple prés de Saviliano en Piedmont, & le Pape confirma cette disposition. Gonzague remet cet establissement à l'an 1465. & il peut estre que le bâtiment fut differé jusques à ce temps-là; car il conste par une autre Bulle qu'il fût commencé cette année.

XX. J'ay dit aprés le même auteur que celuy de Lucanto dans le territoire de Genes fut establi l'an 1449. mais j'ay trouvé une Bulle de Nicolas V. qui permet de le bâtir cette année.

XXI. Gonzague met encore à cette année la fondation de celuy qui est prés de Verceil, & il se fonde sur une Bulle de ce Pape; mais elle porte que sa Saintetè avoit donné auparavant aux Observantins une petite Eglise des Chanoines Reguliers de S. Augustin; & c'est l'hermitage que Janomio de Verceil avoit fait bâtir à son retour de Jerusalem, & où il avoit passé le reste de sa vie en grande penitence, sous l'habit d'hermite. Une fille de Verceil qui s'estoit travestie en homme pour fuyr les poursuites incestueuses de son pere, y avoit aussi demeuré pendant quarante-sept ans; & un Dominiquain qui estoit son Confesseur avoit découvert cette merveille à l'Evesque, & au peuple, qui s'estoient assemblez pour faire ses funerailles; les Observantins firent achever de démolir cette petite Eglise qui menaçoit de ruine, & en firent rebâtir une plus belle sous le même titre de Sainte Marie de Bethléem.

XXII. Les Observantins s'establirent prés de S. Severe dans la Poüille, & le Convent fut dedié à S. Bernardin; Frere Bernardin de Procina, celebre par la guerison des malades, par la délivrance des possedez, & par le travail continuel de la predication, y est decedé; les tombeaux de Frere Antoine d'Ischitella Prestre, de Frere Antoine de Ripa & de Frere François de Codonia lays y sont honnorez de plusieurs miracles.

XXIII. Le Pape permit de bâtir un autre Convent à Vic dans le Dioceſe de Siponto, mais je ne sçais pas si cela a esté executé. Gonzague écrit que le Monastere de saint George prez de Cividatis dans le Frioul, qui appartenoit aux Benedictines fut donné aux Observantins, & que ces Religieuses furent transportées dans la ville à l'Eglise de sainte Marie Majeure.

XXIV. François de Carreto Marquis de Saone fonda les Conventuels à son Bourg de Spigni par la priere de Frere François de Carreto Docteur en Theologie, & le Convent fut dedié à saint Bernardin par la permission du Pape, neanmoins je ne trouve aucun Auteur qui fasse mention de ce lieu.

Digitized by Google

XXV. Frere Galaſſio de Naples Provincial de la terre de Labour, receut commiſſion de ſa Sainteté d'en eſtablir un autre au Bourg d'Apitio dans le Dioceſe de Benevent.

XXVI. Nicolas des Lions donna aux Freres Mineurs du grand Convent de Veniſe, l'oratoire de ſaint Nicolas qui eſtoit prez de ſa maiſon ſous cette condition qu'ils y ſeroient toujours douze. Federic Ulmio à beaucoup embely ce Convent. Raynaud des Urſins Comte de Piombino en Toſcane, avoit fait démolir celuy de cette ville de crainte qu'il ne ſervit à Alphonſe d'Aragon, qui la menaçoit d'un ſecond ſiege, & le Pape donna permiſſion de le rebâtir.

XXVII. La Chapelle de ſaint Nicolas prez d'Antibar en Dalmatie, avoit eſté donnée depuis long-temps aux Conventuels, & quelques Eccleſiaſtiques pretendoient la moitié de tous leurs Leges, mais les Obſervantins qui avoient reformé ce Convent depuis deux ans, ſe firent décharger de cette pretention par le Pape.

XXVIII. La pauvreté avoit reduit à deux les Conventuels de celuy de Canée en Candie, & les Habitans avec le Senat de Veniſe, prierent le Pape d'y mettre les Obſervantins qui eſtoient à ſaint Sauveur hors de la Ville; ſa Sainteté connoiſſant que ces Religieux eſtoient plus agreables & plus utiles aux Grecs & aux Latins que les autres, accorda facilement cette demande; elle ne ſe trompa pas dans ſon jugement, car on leur bâtit encore une troiſiéme maiſon prez de la ville ſous le titre de ſaint George l'an 1530.

XXIX. Martin de Frangipani Comte de Segni, de Modruſſie & de Veglia fonda le Convent de Nôtre-Dame des Graces à Terſath dans le Dioceſe de Corbonie pour les Obſervantins, ſelon l'intention de ſon pere: & le Pape leur permit de poſſeder quelques biens, & des aumônes annuelles à cauſe de l'eſtat de ce païs, & ſes ſucceſſeurs ont confirmé ce Privilege.

XXX. Le bien-heureux Frere Jean de Capiſtran avoit eſtably un Convent à Breſlau en Sileſie, avant qu'il en partit pour aller en Pologne; & Frere Jaques Glogau eſtant Vicaire de Bohême le fit achever l'an 1487. mais on le changea bien-toſt de place, à cauſe du mauvais air où il ſe trouvoit, & depuis il a eſté rüiné par les Heretiques. Frere Alexandre de Javarin y mourût l'an 1494. il a merité le titre de Maiſtre de la Province de Bohême par la douceur & la prudence de ſon gouvernement; Frere Jean Evêque de Vuaradin celebre pour ſa doctrine & pour ſa ſage conduite y avoit receu l'habit de ſa main.

XXXI. Les Convens de ſaint Nicolas dans Bitho, de ſainte Marie dans Roſeil, & de S. Gilles dans Clupzis tous trois en Sileſie ſont auſſi de cette année, & ont eſté demolis par les heretiques.

XXXII. Le bien-heureux Frere Jean en eſtablit deux à Olmuts capitale de la Moravie, l'un dans la ville dedié à l'Immaculée Conception, & l'autre dehors dedié à S. Bernardin, mais les heretiques ont détruit l'un & l'autre.

XXXIII. Federic Duc de Brunſvic & de Lunebourg vouloit établir les Obſervantins à une Chapelle de la ſainte Vierge prés de Novetzel dans le Dioceſe de Minden en Saxe, mais la crainte des guerres l'obligea de les loger dans la Ville, nos Auteurs ne font point mention de ce Convent.

XXXIV.

Digitized by Google

XXXIV. Celui de sainte Croix prés de Zara en Dalmatie fut démoli par les habitans, qui craignoient que les Turcs ne s'en emparassent, & celui que les Conventuels avoient dans la Ville fut donné aux Observantins par l'autorité du Pape à l'instance des Magistrats de Zara & du Senat de Venise.

XXXV. Les Seigneurs de Dixmude en Flandres, sur tout Marguerite de Berst, commencerent à bâtir un Convent pour les Observantins dans cette Ville, mais il a esté démoli par les heretiques.

XXXVI. Le Pape permit de transporter dans Liege, le Convent que les Observantins avoient prés de cette Ville, parce qu'il étoit trop exposé aux ennemis. Gonzague parle de cette translation comme d'un nouvel établissement, & le remet à l'an 1481. sous Jean Horney Evéque de Liege: il en attribuë la fondation à ce Prelat, & à Loüis Angien. Erard de la Marche Evéque de Liege consacra l'Eglise à l'honneur de la sainte Vierge, & de sainte Barbe le 25. de Mars l'an 1507. il faut remarquer que cette année la ville de Liege étoit du Diocese d'Utrech, & que depuis elle a esté erigée en Evéché; ce Convent est consideré à cause du merite des Religieux qui l'habitent.

XXXVII. Frere Laurens du Mont Vicaire de la Province de Provence, établit un Convent à Pezenas dans le Dioceſe d'Agde; l'an 1456. avant que le bâtiment fut achevé on le changea de place, parce que celle qu'on avoit prise n'estoit pas commode; il est maintenant au-delà de la riviere de Leraut, sous le titre de Nostre-Dame de Pitié; Jaques Lauret le fit achever l'an 1472. aprés que son fils s'y fut rendu Religieux: Bernard Lauret son frere Docteur de l'Université de Toulouse travailla fort utilement envers le Pape, & envers le Roy, contre ceux qui s'opposoient à cette bonne œuvre: les Huguenots le brûlerent aux premieres guerres qu'ils émeurent en France, mais il a esté remis depuis par les liberalités des habitans.

XXXVIII. Philippe de Sanduces Chevalier & Conseiller du Duc de Bourgogne, fonda un Convent pour les Observantins à Dourlens en Picardie; il se servit pour cela de la permission que Bernard Comte d'Armagnach avoit obtenuë pour en bâtir quelques-uns, & le Pape le confirma sous cette condition que les Religieux serviroient les Monasteres de sainte Colete. Les Roys de France & les Ducs de Bourgogne y avoient donné de fort beaux ornemens pour l'Eglise, mais les Huguenots brûlerent tout l'an 1562. les Religieux l'avoient remis, mais il fut brûlé une seconde fois par accident, & le Fondateur & les Habitans ont contribué à sa reparation.

XXXIX. J'ay dit l'an 1450. que Frere Guillaume Tragilly Vicaire de l'Observance en Irlande, avoit obtenu permission d'établir des Convens en divers lieux de cette Isle, sur tout dans le Dioceſe d'Elphinen, & je trouve que cette année il estoit Provincial de cette Province, qu'il obtint encore la mesme permission, & que l'Evéque, les Chanoines & les habitans d'Elphinen luy donnerent l'Eglise Parroissielle de saint Patrice avec quelques terres.

XL. La Sœur Hilla de Mathias de Palatiolo qui se trouvoit toute seule au Monastere des Tierceres de Treves dedié à sainte Magdelaine, le remit avec tous ses biens à la disposition de l'Archevêque, & le pria d'y établir la Regle de sain-

Digitized by Google

te Claire. Cela fut executé le 22. de Juillet; La Sœur Elizabeth de Lindenfels y fut nommée Abbesse, on lui donna sept compagnes qui furent prises des Monasteres de Guadenthal & d'Alsbach du Dioceſe de Basle, & le Vicaire General de l'Observance donna commission à Frere Yves Hüet Breton de recevoir ces filles sous sa conduite. Il y avoit prés du Monastere une maison pour les Religieux, où l'on tenoit une étude. Deux Duchesses de Baviere y ont esté Religieuses, & l'on y conserve leurs portraits faits de pierre. On y gardoit la Regle d'Urbain IV. Mais Frere Jean de la Haye les reduisit sous la premiere de sainte Claire : les Fondatrices des Monasteres d'Anvers, d'Hocstrat & de Cologne sont sorties de celui-cy, & lors que les Heretiques ravageoient les Païsbas, plusieurs Religieuses s'y refugierent, & y furent receuës avec grande charité par l'ordre de Frere François Gonzague qui estoit alors General.

XLI. André Petri Calamoris, & Marie de Nicole sa femme obtinrent permission d'établir les Sœurs du Tiers-Ordre à Terni sous le titre de sainte Marie des Vierges.

XLII. La Sœur Raphaële de Carriere obtint la mesme liberté pour s'établir dans Barcelone avec d'autres filles, qui vivoient en divers lieux de cette Province; le Roy Alphonse s'employa pour cette Fondation, & l'Abbé de Montserrat eut la commission pour l'executer.

XLIII. Le Pape termina le long & ennuyeux procéz, que celles du Monastere de sainte Marie des Graces de Parme avoient contre Jaques Christofle de Valier pour quelques maisons qui leur avoient esté données par Loüis de Valier Comte de Banganzola, duquel ledit Jaques estoit heritier.

XLIV. Celles de Vesel au Dioceſe de Cologne, sortoient de leur maison lors qu'il leur plaisoit, habillées de blanc avec un surpelis ou rochet fort delicat de la mesme couleur; mais Marie de Bourgogne Ducheſſe de Cleves obtint un ordre du Pape pour les obliger de garder clôture, ou de passer en d'autres maisons du mesme Institut. Henry Hessel eut la commission pour faire executer ce reglement, & la Sentence qu'il donna contre les desobeïssantes fut confirmée par Calixte III. l'an 1457.

XLV. Marguerite Pauli d'Orvieto, & quelques autres Tierceres qui vivoient à Rome dans une maison au-delà du Tybre, par le consentement d'Eugene IV. obtinrent permission de faire les trois vœux. J'ay dit l'an 1451. qu'il y avoit en cet endroit deux Monasteres du Tiers-Ordre fort proches l'un de l'autre, dediez l'un à sainte Apollonie, & l'autre à sainte Marguerite; & je conjecture du nom de cette fondatrice que c'est le second qui fut establi cette année.

XLVI. Les Religieuses de sainte Claire de Benevent au Dioceſe d'Oviedo, étoient en grande estime pour leur noblesse, & pour leur vertu, & elles obtinrent pour leur Superieur Frere Sancius des Canaux. Celles de Dency en Angleterre obtinrent les revenus de la Chapellenie de saint André d'Histon, Fondée par Henry de Coluile pour l'Autel de la S. Vierge.

XLVII. Les Freres Mineurs de Lisbone furent aggregés à l'Université de cette Ville par ordre du Pape. Delicie de Noye avoit fait bâtir depuis peu une belle Chapelle en l'honneur de nostre Dame des Anges, & de saint François

Digitized by Google

à l'Egliſe du Convent de Litio, & le Pape luy accorda des Indulgences pour le ſecond d'Aouſt.

XLVIII. Loüis Marquis de Mantoüe fit donner aux Obſervantins, le Convent de ſaint François que les Conventuels avoient dans ſa Ville, & le Pape luy permit d'aliener les immeubles pour le reparer & l'orner.

DE JESUS-CHRIST l'an 1454. | DE NICOLAS V. l'an 8. | DE FEDERIC III. EMP. l'an 15. | DE L'ORDRE l'an 247.

I. LE bien-heureux Frere Jean de Capiſtran continuoit de prêcher dans Cracovie avec un merveilleux fruit; mais plus il travailloit à l'avantage de la foy, plus les Huſſites s'enflammoient de rage contre luy. Un Medecin de Prague nommé Paul avoit fait abjuration de leur hereſie entre ſes mains à Breſlau; je ne ſçais pas ſi ſa converſion eſtoit veritable ou feinte, mais ces Impies envoyerent cet homme à Cracovie pour dreſſer des embuches au Bien-heureux Jean, & pour tâcher de diminuer l'eſtime que les Polonois avoient conçeu de ſa doctrine. Jean fut averty des intrigues & des pernicieux deſſeins de ce diſſimulé, & pour prevenir le mal que cela pouvoit faire, il ſe ſervit de ſon autorité d'Inquiſiteur, & le fit arreſter priſonnier: en meſme-temps il donna avis de cette capture, & des raiſons qui l'avoient obligé de la faire, au Cardinal Sbigny qui eſtoit alors à Sandomir. & ce Prelat lui fit réponſe qu'il approuvoit fort ſa conduite, qu'il ordonnoit à ſes Officiers d'employer tout ce qui ſeroit neceſſaire pour la garde du priſonnier, qu'il viendroit lui méme au premier jour pour favoriſer cette juſte procedure par ſa preſence & par ſon autorité, & qu'il eſtoit reſolu de faire executer la Sentence que le ſaint Office prononceroit contre ce relaps, quelques ſollicitations qu'il employat pour ſa delivrance.

II. Les honneurs que le Bien-heureux Jean recevoit dans ce Royaume, & le fruit qu'il y faiſoit ne le pouvoient pas guerir de l'inquietude, & du deſir qu'il avoit d'aller à Prague, pour combattre les chefs des Heretiques Rochyzan & Podiebrach; c'eſt pourquoy aprés avoir envoyé quelques Religieux en Pruſſe, & en Raſcie, & tâché de perſuader au Roy Caſimire de ne pas accepter la protection des Pruſſiens contre les Porte-croix leurs Seigneurs, il partit le 14. de May. Le Cardinal Sbigny lui donna des chevaux, & le fit defrayer dans ce voyage; mais dés qu'il fut à Breſlau, il renvoya cet équipage, dequoy ce Prelat eut du deplaiſir, parce qu'il pretendoit que le Bien-heureux Jean s'en ſervit dans les incommoditez des voyages qu'il avoit à faire. Avant ſon départ il écrivit au Roy qui faiſoit la guerre en Pruſſe contre les Porte-croix, pour l'avertir qu'il ne devoit pas favoriſer les ennemis des Catholiques, ni les Heretiques, ni les Juifs s'il ne vouloit eſtre châtié de Dieu; qu'il ne pouvoit pas ignorer que les Pruſſiens ne fuſſent ſujets des Porte-croix, que cet ordre militaire ne fut ſous la protection du ſaint Siege, & que ce peuple ne ſe fut revolté dans la ſeule veuë de ſe maintenir dans ſes erreurs.

Digitized by Google

III. On peut prouver bien évidemment que c'estoit l'intention du Bien-heureux Jean, puisque le Cardinal Sbigny qui suivoit tous ses conseils avec grande deference, s'opposa dans le conseil du Roy au sentiment de la plus part des Conseillers qui estoient d'avis qu'il receut les Prussiens qui se vouloient donner à luy, afin qu'il les protegeat contre les Porte-croix; neanmoins il se trouva des envieux qui firent passer le Bien-heureux Jean pour l'auteur de cette guerre qui divisoit toute l'Allemagne, & la mettoit dans l'impuissance de s'opposer aux Turcs: On fit mesme courir le bruit qu'il avoit esté empriſonné pour cela par l'Archevéque de Mayence, & le Cardinal de Cusa donna quelque creance à cette calomnie, comme il lui témoigna par une lettre qu'il lui écrivit le 28. de Mai de Ratisbone, où il étoit avec plusieurs Princes d'Allemagne afin de consulter sur les moyens qu'il faloit prendre pour defendre la Chrestienté contre ses ennemis. Cette mauvaise nouvelle fut encore debitée au Pape par Jean Lutko Ambassadeur de Pologne; & le Bien-heureux Frere Jean écrivit à sa Saintеté de Francford le 13. d'Octobre, pour la détromper de cette imposture, & à l'Electeur de Mayance, de Patau le 26. de Novembre pour le prier d'informer les Ducs de Baviere & de Saxe, & les autres Princes d'Allemagne de l'honorable reception qui lui avoit esté faite à sa Ville, au lieu de la prison dont on publioit qu'il avoit esté puni; il marque encore par cette lettre qu'il avoit déja esté à Ratisbone, & qu'il y avoit dit dans un Sermon le bon accüeil qu'il avoit receu de ce Prelat, ce qui ferma la bouche à ses detracteurs.

IV. Le Cardinal Sbigny écrivoit souvent au Bien-heureux Frere Jean, pour lui faire sçavoir tout ce qui se passoit de considerable pour les affaires de la foy, sa lettre du 16. d'Aoust contient une narration fort exacte, c'est pourquoy je veux mettre icy son abbregé. J'ay receu une grande joye d'apprendre par vôtre lettre que vous & vos compagnons estés en parfaite santé, je parle souvent avec vostre Vicaire de vostre voyage d'Olmuts, & j'ay conçu quelque esperance qu'il sera avantageux pour la conversion des peuples de Bohëme, puisque vous l'avés fait par ordre du Roy. Ma satisfaction seroit plus grande si Podiebrach, qui est le chef de son conseil, revenoit à soy, car il retient les autres dans leur opiniâtreté; je ne negligeray pas de vous avertir de tout ce qui se passera, parce que je crois que l'amitié que vous avez pour moy, vous obligera de faire la mesme chose, comme vous me l'avés promis. Je vous écris non pas par le Vicaire qui part aujourd'huy pour vous aller trouver, mais par ce courrier qui marchera plus viste que lui. Nostre Roy a esté menacé qu'Albert Marquis de Brandebourg viendroit contre lui avec de grandes forces d'Allemagne, il l'a attendu pendant tout cet Esté avec les troupes de la grande Pologne. Mais il n'a veu paroître persone; il a renvoyé les troupes de Bohëme parce qu'il n'en avoit plus de besoin, & parce que ce sont des gens dont on ne se peut pas bien asseurer. Il a fait un grand détachement de son armée pour avancer le siege de Marienboren, & depuis l'arrivée de ce secours la place est fort pressée. Un Capitaine de Bohëme, & un Polonois s'estoient jettés dedans avec leurs soldats, mais ils se sont querellés pour une garse, & sont morts des coups fourrés qu'ils se sont donnés. Le Château de Stum qui n'est pas moins considerable pour ses fortifi-

Digitized by Google

cations que Marienboren, & qui l'eſt d'avantage pour ſa ſituation, car il eſt au milieu d'un grand étang, ſe rendit le 9. d'Aouſt; les Porte-croix qui eſtoient dedans ont eſté renvoyés en liberté, & les Pruſſiens ont recouvré leurs biens qui avoient eſté confiſqués; cette douceur obligera ceux de Marienboren à ſe rendre pluſtôt qu'il n'auroient fait. Chonicza eſt auſſi aſſiegée, le feu a brûlé la moitié de cette Ville, & la faim a obligé pluſieurs ſoldats à s'enfuïr; ceux qui reſtent ne s'oppiniatrent à la défenſe que ſur l'eſperance du ſecours du Marquis de Brandebourg, mais avant qu'il ne le leur puiſſe porter, il faut qu'il hazarde une bataille. Le Roy pour animer ſes ſoldats a donné la terre de Debrmen à ceux qui font le premier Siege, & celle de Cruſarie à ceux du ſecond, car il ne lui reſte que ces deux places à prendre. Il y a quelque temps que des deputés de la Diete de Ratisbone vinrent trouver le Roy; Jaques Provincial des Chanoines Reguliers qui portoit la parole, lui remontra dans ſa harangue que la juſtice l'obligeoit à rendre la Pruſſe aux Potte-croix, quoy qu'il l'eut conquiſe par ſes armes, que la clemence le ſolliciteit à leur pardonner les fautes qu'ils avoient faites contre ſa Majeſté, & que la vaillance le devoit porter à s'unir contre les Turcs avec les autres Princes Chreſtiens qui ſe devoient aſſembler à Nuremberg ou à Francfort ſur le Mein le 28. de Septembre pour conſulter ſur cette expedition qu'ils vouloient entreprendre. Le Roy tenoit une réponſe toute prête, & fort bien digerée pour juſtifier ſon procedé, mais il ne jugea pas à propos de la leur donner, parce qu'ils n'eſtoient pas envoyés par aucun Prince Souverain; & meſme deux d'entre-eux, qui eſtoient au Duc de Bourgogne, lui avoient dit dans une audience particuliere, que leur Maiſtre prioit ſa Majeſté de ne pas prendre leur deputation en mauvaiſe part, parce qu'il ne la faiſoit que par force, & qu'il eſtoit tout diſpoſé à le ſecourir de ſes troupes; c'eſt poutquoy le Roy ſe contenta de leur faire dire qu'il n'avoit rien fait ni contre la juſtice, ni contre la clemence, ni contre la generoſité, & qu'il envoyeroit ſes Ambaſſadeurs à la Diete pour en informer plus au long les Princes qui s'y trouveroient. Aprés cette réponſe ces Deputés prierent le Roy de lever les deux ſieges qu'il faiſoit, & de leur permettre d'aller trouver le grand Maiſtre des Porte-croix; mais il le leur refuſa, & ils ſe retirerent avec les preſens qu'il leur fit. Les Tartares s'eſtoient jettés ſur la Podolie, & avoient fait de grands progrés; mais ils ſe ſont retirés, dés qu'ils ont appris que le Roy envoyoit une armée contre eux. Les Turcs ſont entrés avec une armée de quatre cens mille hommes dans la Ruſſie, & dans la Hongrie, & ont aſſiegé Belgrade, Suaderen & Olubecz ſur le Danube, les Hongrois ſe ſont aſſemblés à Zegedin, mais ça eſté ſeulement pour connoître qu'ils ne pouvoient pas reſiſter à ces effroyables forces, & pour demander le ſecours des Princes Chreſtiens qui eſt leur derniere reſource; ils ont envoyé vers noſtre Roy pour implorer ſon ayde, & ils commencent à connoître combien ils eſtoient obligez à ſon predeceſſeur Vladiſlas, car il les avoit rendus formidables aux Turcs, & par ſa mort ils ſont tombés dans le mépris. Il ſeroit ſans doute fort neceſſaire que noſtre Roy portat ſes armes contre ces infidelles, car je ne vois point de Prince qui puiſſe faire un ſi puiſſant effort que lui, puis qu'il peut mettre ſur pied deux cens mille hommes de ſes ſujets ou des Tartares; je

Digitized by Google

l'en presse avec grande instance, mais les affaires de la Prusse qu'il veut achever, l'empéchent de l'entreprendre; il sera mesmes obligé de laisser une armée dans cette Province pour la conserver, car ses ennemis ne manqueront pas de l'attaquer s'il est occupé ailleurs. Le Despote de Rascie s'est retiré en Hongrie avec tout ce qu'il a pû emporter, & a protesté aux Hongrois que s'il n'étoit pas secouru, il seroit obligé de s'accomoder avec les Turcs; C'est pourquoy il est de la derniere necessité que le Pape s'employe à mettre la paix en Prusse, & à solliciter nostre Roy de faire la guerre aux ennemis des Chrestiens. Il aura besoin de quelque secours d'argent, pour payer les Tartares qui sont les plus vaillans soldats dont on se puisse servir, & qu'on pourroit exposer les premiers aux Turcs, afin qu'ils se mangeassent entr'eux comme des chiens, car ils ont une aversion naturelle les uns pour les autres. Aprés cela il seroit facile de vaincre ces infidelles avec l'armée des Catholiques. De Cracovie le 16. d'Aoust 1454.

V. Les Princes d'Allemagne s'assemblerent à Ratisbone pour resoudre la guerre contre les Turcs, Philippe Duc de Bourgogne parut le plus zelé de tous, & fut jugé le plus propre pour la conduire; on arresta qu'avant que de la commencer on se rassembleroit à Francford pour regler les troupes, & pour ramasser de l'argent. Dans cette seconde diete les Princes parurent d'abord fort irresolus, & alienez du Pape & de l'Empereur, contre lesquels ils dirent beaucoup d'injures, comme contre des avares & des negligens; les Ambassadeurs de l'un & de l'autre furent traités avec grand mépris, & ceux du Duc de Bourgogne qui estoient les plus échauffez pour cette expedition ne receurent que des rebuts; mais enfin l'éloquence d'Æneas Sylvius, & les ferventes predications du Bien-heureux Frere Jean de Capistran remirent les esprits, le decret de Ratisbone fut renouvellé; & l'on promit aux Hongrois trente-deux mille hommes de pied & dix mille chevaux; il fut encore arresté que les Electeurs, & les autres Princes iroient trouver l'Empereur à la Pentecoste prochaine, pour resoudre avec lui le reste qui seroit necessaire pour cette guerre; tout cecy sera plus clair par les fragmens de quelques lettres que je vais rapporter

VI. Æneas Sylvius dans celle qu'il écrivit au Bien-heureux Jean de Neustat, le 26. de Juillet, parle ainsi: Je sçais qu'on vous a rapporté que j'ay mal parlé de vous, c'est une fausseté; car j'ay toûjours estimé vostre vertu, & je l'ay loüée par tout: si Dieu me fait la grace de vous voir, vous connoistrez que ceux qui m'ont voulu commettre avecque vous, ont grand tort. Vous sçavez la blessure que la Chrestienté a receuë en Grece; on doit tenir une diete à Francfort le 29. de Septembre, pour chercher le remede à ce mal; je souhaite avec passion que vous y veniez, pour animer les esprits par la force de vos paroles. Ceux qui vous veulent persuader d'aller à Prague, vous trompent, vous estes plus necessaire à Francfort; je ne voudrois pas mesme que vous allassiez en Hongrie, car les Hongrois n'entreprendront rien contre les Turcs, s'ils ne se voyent secourus des autres Chrestiens: c'est pourquoy il faut faire tous nos efforts pour reüssir à cette assemblée, j'espere qu'elle aura un bon succez si vous y estes, & je crois que je m'y trouveray de la part de l'Empereur.

VII. Dans une autre datée du mesme lieu, le 26. d'Aoust, il luy dit: J'ay

Digitized by Google

appris avec grand plaisir par vos lettres, que vous viendrez à la diete de Francford, vous trouverez sur vostre chemin des Princes qui s'excuseront d'y assister, sur ce que l'Empereur n'y doit pas venir : je vous conjure de leur persuader que cela ne les en doit pas empescher, puis qu'il y envoyera ses Ambassadeurs avec un plein pouvoir; & si les autres Princes s'y trouvent, on peut en esperer un heureux succez. Le Marquis de Brandebourg seroit le plus necessaire de tous; car c'est un Prince actif, éloquent, & le plus propre que je connoisse pour estre General de l'armée.

VIII. Le Bien-heureux Frere Jean écrivit au Pape de Francfort, le 28. Octobre, à peu prés en ces termes. Je ne repeteray pas à vostre Sainteté ce qu'Elle sçait déja de la prise de Constantinople, & du ravage de la Rascie : mais je luy diray de nouveau que le Turc s'est emparé de l'Albanie, & qu'il menace la Hongrie. Je suis venu icy fort viste, car j'estois fort éloigné. L'Evêque de Siene Ambassadeur de l'Empereur a fait merveilles, pour animer à la guerre les Princes qui n'y estoient pas portez; je ne me suis pas épargné en cette occasion pour soûtenir l'honneur de vostre Sainteté, & dans les entretiens particuliers, & par mes Predications; car on la blamoit fort sur le retardement de son Legat, & plus encore sur ce qu'il n'est pas un des Cardinaux; mais par la grace de Dieu, aprés que j'ay lû publiquement la copie de vos Bulles, car je n'en ay pas l'original, on n'a eu que des loüanges pour vos soins. Vostre Sainteté doit prendre garde que si elle ne tasche de faire avancer la diete qui a esté remise au 2. de Février, le secours ne pourra estre prest que pour le mois d'Aoust; & il est à craindre que dans ce delay, les Hongrois ne soient contraints à faire la paix, ou quelque tréve avec les Infidelles, ce qui mettroit l'Italie en grand danger. Leurs Ambassadeurs ont bien protesté qu'ils se defendroient jusqu'à l'extremité, mais cette extremité peut arriver, s'ils ne sont pas secourus à temps; il seroit necessaire pour cela que l'armée se trouvast preste au commencement de May; quelques Princes croyent avoir sujet de douter du zele de vostre Sainteté pour cette guerre, sur ce que vostre Legat a dit qu'elle ne l'avoit pas vû à son départ, & plus encore sur ce que les Italiens ne veulent rien fournir. Je partiray demain pour aller trouver l'Empereur, & pour le presser de toutes les manieres possibles. Ensuite je passeray en Hongrie pour empescher qu'il ne s'y fasse aucun accord avec les ennemis; car quoyque je sois cassé de vieillesse, j'exposeray agreablement ma vie à toutes sortes de travaux pour la cause de Jesus-Christ, & faute d'argent, j'employeray mon propre sang pour la soûtenir. I'aurois peut-étre profité davantage si j'eusse eu la Bulle de la Croisade en original, ou si j'eusse été instruit de vos intentions. Vostre Sainteté doit tascher d'animer par ses lettres & par ses Ambassadeurs l'Empereur & les Princes, & de consoler les Hongrois par l'esperance d'un prompt secours, car plusieurs disent en ce païs, Pourquoy irons nous exposer nos biens & nos vies contre les ennemis de la Foy, tandis que le Pape qui en est le Chef employe le thresor de S. Pierre à bâtir des tours? Dieu & ma conscience sçavent ce que j'ay répondu, & j'en avertis vostre Sainteté, afin qu'Elle pourvoye à son honneur, & aux besoins de son troupeau.

VIII. Le Bien-heureux Iean écrivit deux lettres au Duc de Bourgogne, sur

Digitized by Google

la fin de la diete. Dans la premiere il parle ainsi: Ie me réjoüis extremement, & je felicite vostre magnanimité, de ce qu'elle a envoyé icy ses Ambassadeurs, pour confirmer la resolution de la guerre qui avoit esté arrestée par son Conseil dans la diete precedente, & à quoy vous avez taschê d'animer tous les Princes Chrestiens; il me semble, dans la tiedeur où je les vois, que Dieu a reservé à vostre Excellence l'honneur de soustenir sa cause: prenez donc courage, illustre Prince, mettez-vous à la teste de vostre armée, & montrez aux autres le chemin qu'ils doivent tenir; s'ils manquent à leur devoir, vous meriterez une gloire immortelle par la fermeté de vostre courage.

IX. La seconde lettre contient ces paroles: Je vois avec un déplaisir extrême, qu'il n'y a presque pas un Prince qui seconde vostre zele pour le soûtien de la Foy; ils ne cherchent que leur interest particulier, & negligent celuy de Iesus-Christ: les méchantes excuses qu'ils alleguent pour justifier leur conduite, sont des preuves de leur mauvaise volonté. Ie suis venu icy de Pologne, croyant vous y trouver, mais j'ay sujet d'approuver les raisons de vostre absence, puisque j'ay toûjours connu que vous n'avez jamais manqué à rien de ce qui pouvoit avancer cette sainte entrepriſe. La diete n'est pas encore ouverte, je n'en espere pas beaucoup, aprés Dieu, toute mon esperance est en vous seul. Ie sçais qu'il n'est pas necessaire que je vous encourage par mes exhortations, puisque vous animez les autres par vostre exemple. Lors qu'on a Iesus-Christ pour soy, l'on ne doit rien craindre; ne vous rebutez pas de la lâcheté des autres Princes, vous pouvez vous seul vaincre les ennemis de la Foy; Dieu vous a reservé cette gloire, il peut faire avec facilité ce qui paroist impossible: ceux qui verront reluire vostre épée, réveilleront leur ardeur du moins par honte, s'ils ne le font pas par zele: les Chrestiens qui se trouvent exposez à la fureur des Barbares, ne jettent les yeux que sur vostre secours, vous estes l'unique qui meritez le titre de Prince tres-Chrestien en cette importante occasion.

X. Le bien-heureux Frere Iean n'avoit rien oublié pour pouvoir aller à Prague, mais enfin voyant que l'authorité de Podiebrach & de Rochyzan l'en empeschoit, Il envoya au Roy Ladislas un docte Traité contre les erreurs des Hussites, & luy écrivit de Breslau le 4. de Iuin, pour luy témoigner le sujet qu'il avoit de se plaindre contre ces mauvais Conseillers qui empeschoient Sa Majesté de le recevoir, quoy qu'il fust Commissaire & Inquisiteur Apostolique, & qui ne vouloient ni loüir prescher, ni disputer avec luy; c'est pourquoy il le prioit du moins de faire lire publiquement l'écrit qu'il luy envoyoit. Ladislas estoit fort éloigné des erreurs de ses sujets, & fort contraire à Rochyzan: neanmoins comme il estoit jeune, & sans experience, il fut obligé de se laisser gouverner par Podiebrach, qui le fit perir dans peu de temps. Les artifices de ce mauvais Conseiller, obligerent le pauvre Roy d'appeller à Prague l'Evesque de Breslau, & de le charger de dire au Bien-heureux Iean, qu'il devoit traitter plus doucement les peuples de Boheme dans ses sermons, & ne les pas appeller Heretiques, parce que cela les irritoit davantage, & les empeschoit de se réünir à l'Eglise: les Hussites donnoient quelque esperance à leur Roy de cette réünion, mais ce n'estoit qu'afin que ce jeune Prince ne les pressast pas de recevoir

Digitized by Google

cevoir le bien-heureux Frere Iean, & de se soûmettre à l'obeïssance du saint Siege par son authorité. Iean qui estoit revenu à Breslau par l'ordre de Ladislas, retint un peu son zele, pour luy donner cette marque de son respect, & luy recommanda par sa réponse cette Ville qui avoit esté entierement purgée de l'heresie, l'assurant que s'il la vouloit honorer de sa presence, il y seroit receu avec tout l'honneur, & toute la soûmission que des sujets doivent à leur Souverain. Le Messager qui porta à Prague les lettres du bien-heureux Iean, ne revint à Breslau que quelques jours aprés le départ du Saint, & les habitans luy envoyerent deux réponses qu'il y avoit pour luy, & luy écrivirent en ces termes.

XI. Depuis vostre départ nous soûpirons comme des orphelins aprés leur pere, & des pauvres aprés leur bienfaicteur. Nous crions en pleurant, Pour quoy nous avez-vous delaissez, & à qui nous avez-vous remis ! nous craignons que les loups ne devorent le troupeau de Iesus-Christ en vostre absence, la promesse que vous nous avez faite de nous écrire, est la seule consolation qui nous reste : vous sçavez que vos conseils nous sont necessaires, pour nous defendre des embusches des Heretiques, nous vous promettons de les suivre avec exactitude, pour nous conserver dans la pureté de la Foy ; & nous vous conjurons de nous renouveller les témoignages de cette affection, dont vos larmes nous furent une agreable preuve à vostre départ. De Breslau, le 22. de Iuillet.

XII. Plusieurs Villes, plusieurs Provinces & plusieurs Princes pressoient fort instamment le B. Iean de les honorer de sa presence. Les Ducs de Bourgogne, de Savoye, & de Marsovie, & les Palatins de Hongrie le demandoient ; l'Evêque de Passau, & le Cardinal Sbigny le prioient de retourner dans leurs Dioceses : ce dernier qui se flattoit particulierement de cette esperance, luy écrivit sur la fin de Iuin pour l'en solliciter, par la consideration du fruit qu'il avoit déja fait parmy son peuple, & par l'esperance qu'il luy donnoit d'établir plusieurs Convents en Russie, & de reduire toute cette Province à l'unité de l'Eglise : il ajoûtoit que son dessein d'aller en Hongrie, seroit inutile, parce que les Venitiens & les Genois avoient fait une Tréve fort avantageuse pour les Turcs. Les Rois d'Angleterre & d'Ecosse luy écrivirent pour le mesme sujet, & il fit réponse au premier, en ces termes.

XIII. Le Marquis de Basle m'a témoigné le desir que vostre Majesté a de me voir, je le souhaiterois plus que vous, si la guerre qui se prepare contre les Turcs, me le permettoit : dés que la diete sera terminée, je dois aller trouver l'Empereur, de là je suis engagé de passer en Hongrie ; je vous prie de me pardonner, si je ne puis pas satisfaire presentement à vostre volonté, j'espere que Dieu m'en donnera le moyen en un autre temps. On m'a dit quelque chose de vôtre incommodité, vous vous étonneriez peut estre si je vous disois que j'en suis bien aise : mais dois-je m'attrister de ce que Dieu vous envoye, sans doute que non ; David dit qu'il benira Dieu en tout temps. Le pere chastie l'enfant qu'il aime ; il veut éprouver vostre patience : & si vous pratiquez cette vertu, elle vous peut meriter la santé. Ie n'ay rien à dire sur le dessein que vous témoignez avoir, de bâtir des Convents à l'honneur de Saint Bernardin, si ce n'est que la

Digitized by Google

foy ne suffit pas sans les œuvres ; si vous le faites, vous vous établirez des Palais dans le Ciel : j'écris sur ce sujet au Vicaire de France, afin qu'il satisface à vôtre desir, & je vous envoye une petite Relique de ce Saint : si vous la recevez avec une foy vive, elle vous peut guerir. Ie conjure vostre Majeste de considerer combien il a esté épanché de sang Chrestien, & le sujet qu'il y a de craindre qu'il n'en soit encore épanché davantage, si l'on n'y apporte un grand & prompt secours : plusieurs Princes sont disposez à exposer leur vie dans cette occasion, vos armes y sont les plus necessaires, car vous estes assez puissant pour vaincre tout seul les Infideles, si vous l'entrepreniez ; c'est un employ digne du titre de Chrestien que vous portez, & qui merite bien que pour soûtenir sa gloire, on expose & les biens & la vie.

XIV. Quoy que le Bien-heureux Iean se trouvat dans un si grand embarras, & que les affaires qu'il traittoit fussent si importantes, neanmoins il ne negligea pas le secours qu'il devoit à ses Freres dans le peril où ils se trouvoient : Le Pape, par un bon desir de la paix de l'Ordre, mais par un mauvais conseil, avoit permis aux Observantins de passer aux Conventuels, & avoit annullé la Bulle de son predecesseur qui le deffendoit ; cette liberté estoit la cause de plusieurs divagations ; car ceux qui vouloient éviter la correction de leurs Superieurs s'en servoient, parce qu'ils estoient les tres-bien venus chez ces Peres ; les Freres Lays estoient élevez à la Prestrise, & plusieurs indignes estoient poussez aux charges. Les Conventuels s'estoient encore servis d'une adresse fort ingenieuse, ils avoient assigné quelques Convents à ces fugitifs, & tâchoient de persuader au peuple que c'estoient les veritables Religieux de l'Observance, parce qu'ils vivoient sous l'obeïssance de leurs Superieurs legitimes, & que les autres qui prenoient ce titre faisoient contre leur Regle, parce qu'ils ne les vouloient pas reconnoistre ; enfin le commerce trop facile qui s'introduisoit entre les uns & les autres, produisoit beaucoup de relâchemens contre la pauvreté.

XV. Le Bien-heureux Iean pour porter quelque remede à ces desordres en écrivit au Pape, les luy expliqua fort au long avec toutes les reflexions necessaires, & le supplia de remettre en sa vigueur la Bulle d'Eugene IV. il les exposa avec plus de liberté au Cardinal Protecteur, & luy reprocha avec un grand zele tout ce qu'il avoit fait contre la reforme. Car ce Prelat s'estoit declaré ouvertement pour les Conventuels, & avoit chassé de sa presence avec mépris quelques Superieurs de l'Observance ; il envoya encore au Cardinal des Vrsins, qui estoit le veritable protecteur de cette famille, la copie de plusieurs privileges trop relachez que le General avoit accordez à Fr. Philippe de Massa, & à quelques autres Predicateurs ; enfin il s'addressa à Pierre de Noceto Secretaire du Pape, pour le conjurer de continuer dans cette rencontre les bons offices qu'il avoit déja rendus à ses Freres. En méme temps il avertit tous les Vicaires d'employer la faveur des Princes, & de se servir de toutes sortes de moyens honnêtes & raisonnables, pour se défendre contre cette persecution, & il obtint luy mesme des lettres de faveur de l'Empereur, & de plusieurs Princes Allemans, que nous produirons l'année suivante.

Digitized by Google

XVI. Ce qui émeut le plus le Bien-heureux Fr. Iean, c'eſt le privilege que Fr. Robert de Licio avoit obtenu du Pape, car quoy qu'il ſe fut reconcilié avec le Vicaire general, neanmoins ſa Sainteté luy avoit permis d'aller prêcher par tout où il voudroit avec quatre ou cinq compagnons ſous l'obeïſſance du ſeul general, & en même temps elle avoit ordonné à tous les Superieurs particuliers de le recevoir, & défendu de le troubler dans cét exercice ſous peine d'excommunication; certes quoy que Fr. Robert fut un excellent Predicateur, neanmoins il ſemble que ce privilege eſtoit un peu trop grand pour un jeune homme, & qui avoit fait profeſſion de la reforme; auſſi ſes Freres en eſtoient ils fort fâchez, & ne recevoient qu'avec peine ce grand nombre de compagnons. Ceux de la Vicairie de la Boſſine qui ne ſçavoient rien de ſa mauvaiſe conduite, & qui croyoient qu'il vivoit avec la ſoûmiſſion qu'il devoit à ſes Superieurs, l'eleurent pour leur Vicaire, & demanderent ſa confirmation à Fr. Marc de Bologne; mais il leur répondit qu'il ne pouvoit pas leur donner pour Superieur un Religieux qui s'eſtoit ſouſtrait à ſon obeïſſance, & que ſans doute ils ne l'auroient pas éleu s'ils euſſent eſté inſtruits de ſa façon de vivre; c'eſt pourquoy il leur ordonna de reconnoiſtre juſques au chapitre prochain, celuy qui exerçoit cette charge comme Subſtitut, cette réponſe eſt datée d'Aracœli le 16. de Ianvier de l'an 1455.

XVII. Les Religieux que le Bien-heureux Fr. Iean, & le Bien-heureux Fr. Iacques de la Marche avoient envoyez en Raſcie, pour retirer le peuple du ſchiſme & des erreurs des Grecs, avoient fait de grands fruits dans cette Province, nonobſtant la perſecution qu'ils avoient ſoufferte des Preſtres de cette nation; car pluſieurs avoient eſté empriſonnez, Fr. George Hararvich Prêtre & Fr. Adrien Lay avoient eſté maſſacrez, & ceux qui reſtoient ſe voyoient expoſez à la fureur barbare des Turcs, depuis que le Deſpote de cette Province s'eſtoit retiré en Hongrie, c'eſt pourquoy ils penſoient à delaiſſer les Convents qu'ils avoient en ce païs, Fr. Marc de Bologne eſtant averty de ce deſordre leur écrivit pour les conſoler dans cette affliction, & pour les animer au martyre par ces remarquables paroles; Si toutes choſes arrivent par la diſpoſition de celuy, ſans la volonté duquel une feüille ne tombe pas à terre, comment eſt-ce que vous qui vous devriez expoſer mieux que tous les autres au peril & à la mort, taſchez pourtant de l'éviter? qui eſt-ce qui détourne vos cœurs de recevoir cette grace, & vous fait mépriſer la palme du martyre que les méchans mêmes ſouhaittent d'obtenir? Cette conduite peut elle eſtre celle des Chrêtiens, & des ſerviteurs de Dieu que le Paradis invite & attend? La perſecution ferme les yeux, mais elle ouvre le Ciel: L'Antechriſt & le Demon menacent, mais I. Ch. défend; on peut ſouffrir la mort, mais l'immortalité la ſuit: Pourquoy craignez vous? Pourquoy pleurez-vous? Pleut à Dieu que je fuſſe avec que vous pour m'expoſer à cette mort precieuſe? mes paroles partent du fond de mon cœur, je voudrois eſtre en voſtre compagnie pour vous faire voir que je ne dis rien que je ne fiſſe; c'eſt pourquoy il ne me ſemble pas à propos que vous abandonniez les Convens, ſi vous n'y eſtes contraints par la force, ny que pas un de vous ſorte de ce païs, juſques au chapitre general qui

Digitized by Google

se doit tenir dans Bologne à la Pentecoste ; vous devez y envoyer la relation de l'estat où vous vous trouverez, & l'on reglera ce qui vous sera necessaire ; je vous conjure de ne pas bouger avant ce temps là ; car ce seroit un grand deshonneur pour l'Ordre ; mais exhortez vous, & animez vous mutuellement à la patience ; vostre couronne sera d'autant plus illustre, que vostre combat aura esté plus long & plus cruel. Cette lettre est datée de Bologne le 25. de Mars.

XVIII. Pour confirmer ces pauvres Religieux dans ce genereux dessein, & tous les autres qui estoient exposez à la cruauté des Barbares en Orient, le Vicaire general leur envoya Fr. Iacques de Primaditiis en qualité de Cõmissaire, & luy recommanda de travailler à la délivrance de seize qui estoient captifs depuis la prise de Constantinople. Il ordonna au Vicaire de la Province de Rome d'empescher les voyages inutiles des Religieux. Il recommanda au Gardien d'Aracœli de traiter avec charité ceux qui venoient à ce Convent pour des affaires importantes, & de leur permettre de les achever ; il declara que le Commissaire, & le Procureur de Cour avoient le mesme pouvoir que le Vicaire general sur les hostes, excepté pour le changement de Province, & pour tous ceux de la Province de Rome. Il reprit fort severement un Religieux de Bologne qui s'estoit chargé de la conduite d'un Monastere de Religieuses qui ne dependoit pas de l'Ordre, & témoigna qu'il ne pouvoit souffrir qu'avec déplaisir, que ses Religieux prissent cét employ mesme pour ceux de sainte Claire.

XIX. Fr. Iacques Bosolini de Mozanica Vicaire general de tout l'Ordre, avoit indiqué le Chapitre à Bologne au 7. de Juin ; Fr. Marc craignant qu'on n'y entreprit quelque chose contre l'Observance, obligea tous les Vicaires Provinciaux d'y assister ; leur nombre fit peur à Fr. Iacques, c'est pourquoy il obligea le Pape d'écrire au susdit Fr. Marc de n'entreprendre rien de nouveau, mais de travailler à conserver la paix & la bonne intelligence ; cét Ordre fut fort bien executé, & Fr. Iacques y fut éleu general, aussi meritoit-il bien cette charge ; car il estoit sçavant & propre pour les grandes affaires ; dés que l'Assemblée fut terminée il avertit le Bien-heureux Fr. Iean de son élection, & tâcha de luy persuader de ramener les Observantins à son obeissance, & durant tout son gouvernement il n'oublia rien pour reüssir dans ce dessein, il logeoit ordinairement dans leurs Convents, pour témoigner le desir qu'il avoit de cette reünion, & pour étendre son autorité. Les Observantins Cismontains ne firent point là de Chapitre particulier, & ne dresserent aucun Statut ; mais les Vltramontains en celebrerent un au mesme temps dans Basle, où Fr. Iean Quiesdeber Vicaire de la Province de France, tres-docte & zelé Religieux fut éleu Vicaire general : Ce nouveau Superieur envoya demander sa confirmation au General, mais il ne la luy voulut pas accorder, jusques à ce que le Pape le luy eût ordonné par la sollicitation du Bien-heureux Fr. Iean : dans ce délay il ne manqua pas d'exercer sa charge conformement à la Bulle d'Eugene IV. qui luy donnoit le pouvoir de le faire trois jours aprés que l'acte de son élection auroit esté presenté au General.

XX. L'année precedente le Bien-heureux Fr. Iean avoit tenu à Vienne le

Digitized by Google

Chapitre de la Province qu'il avoit composée des Convents d'Austriche, de Boheme, de Moravie, & de Silesie ; Fr. Gabriel de Modene, Religieux fort zelé y avoit esté éleu Provincial, & l'on y avoit fait quelques Statuts fort rigides : Cette année il en assembla un autre à Breslau, où l'on unit à cette nouvelle Province le Convent de Cracovie, & les autres qu'il avoit établis : Et Fr. Gabriel s'estant deposé de sa charge, Fr. Christofle de Varisio luy fut substitué : c'estoit un grand homme de bien, & fort sçavant en Theologie, & en l'un & en l'autre droit ; il modera la rigueur des premiers Statuts, non pas par lacheté, mais par prudence ; car il établit une forme de vie fort reguliere, & qui fut tres-bien receüe de tous, particulierement des Polonois. La difference du langage émeut quelque discorde entre les Austrichiens & les Polonois, c'est pourquoy le Bien-heureux Fr. Iean envoya douze Novices en Hongrie sous la conduite du susdit Fr. Gabriel, & reprit dans quelque temps la charge de Vicaire, à cause des infirmitez que Fr. Christofle avoit contractées : Son zele le poussa à remettre la severité que son predecesseur avoit moderée, & il répondit à ceux qui l'en blâmoient, qu'elle estoit necessaire dans ce commancement pour des nations, qui de leur nature estoient moles & peu zelées.

XXI. Les Observantins que les habitans d'Aquila avoient établis pour garder le corps de S. Bernardin, s'ennuyoient de demeurer depuis dix-ans chez les Conventuels, où ils n'avoient qu'une petite Chapelle pour faire l'Office, & où ils contractoient quelque relachement par leur commerce avec ces difformez ; c'est pourquoy il fut ordonné au Chapitre tenu prés de Sulmo qu'on remettroit ce soin aux susdits Peres ; il falloit pour cela le consentement des Magistrats appellez des cinq arts, mais ils le refuserent absolument. Le general creut de l'obtenir s'il rempliſſoit cette Communauté des Observantins qui s'estoient remis sous sa conduite ; il y établit Gardien Fr. Laurens de la Poüille ; on commença d'y vivre avec quelque reforme pour gagner l'esprit des habitans, & de maltraiter les Observantins pour les obliger à se retirer, mais cela ne servit de rien, au contraire les Magisttats firent bastir une Chapelle plus grande, pour y conserver le corps du Saint avec plus de commodité, en mesme temps ils receurent une lettre du Bien-heureux Iean, qui les blâmoit de la negligence qu'ils avoient de luy bâtir une Eglise selon leur promesse, les menaçoit de la punition de Dieu s'ils y manquoient, les avertissoit qu'il avoit obtenu cinq mille écus du Roy Alphonse pour cét ouvrage, & qu'ils devoient fournir le reste ; cette correction fut receüe avec tant de respect & de crainte, que les Magistrats resolurent qu'on ne differeroit plus cette affaire, & envoyerent incontinent prier le Bien-heureux Iacques de venir designer & conduire le bastiment : il se rendit à Aquila le 28. de Juillet, prêcha devant l'Eglise de S. François, & leut devant son auditoire la lettre du Bien-heureux Jean : Cette lecture causa tant de larmes, qu'il sembloit que ce fut un jour de grand Vendredy, & fit faire tant de liberalitez qu'on fut en estat de commencer, & de poursuivre ce grand edifice : le Bien-heureux Jacques le designa en forme de Croix, & commença à creuser les fondemens au bout de sa figure, en disant : Au nom du Pere, en suite au costé droit, & du Fils : au gauche, & du S. Esprit,

Digitized by Google

se: cette vertu luy estoit si chere, qu'il l'enseignoit comme le fondement, & la nourrice de toutes les autres, & disoit souvent qu'il preferoit un parfait obeïssant à un faiseur de miracles. L'honneur qu'il recevoit dans son païs, l'obligea de passer dans la Province de Saint François, pour y demeurer inconnu : mais Dieu le fit connoistre par plusieurs merveilles ; car il recompensa l'obeïssance que ce devot Frere rendoit aux hommes, par la soûmission que les bestes avoient pour luy : dés qu'il les appelloit, elles le venoient trouver, & faisoient tout ce qu'il leur ordonnoit. Lors qu'il demeuroit à l'hermitage de Porcaria, les païsans luy dirent qu'un loup faisoit un grand ravage dans leurs troupeaux ; quelques jours aprés, il rencontra cet animal farouche, l'arresta, & le blâma des dommages qu'il causoit : le loup écouta sa correction, comme s'il eust esté capable de raison, & le bon Frere aprés luy avoir donné à manger, luy commanda de ne faire plus de mal dans ce païs, & cette defense fut si efficace, qu'on n'eut plus sujet de se plaindre de luy.

XXVII. L'humilité qui est sœur de l'obeïssance, retenoit Frere François dans un si grand mépris de luy-mesme, qu'encore qu'il eust fort bien étudié, il ne voulut jamais estre élevé aux Ordres sacrés, & se contenta des quatre moindres. Il ne s'asseioit jamais en presence d'un Prestre, il fuyoit l'oysiveté avec grand soin, & ne pouvoit supporter les faineans qu'avec peine : mais il les reprenoit avec modestie, de mesme que ceux qui s'entretenoient de discours frivoles & inutiles. Il estoit fort rigide observateur de la pauvreté, & tâchoit de la faire garder fort exactement aux autres : lors qu'il estoit Superieur, il estoit fort severe à luy-mesme, car il ne prenoit que du pain & de l'eau pour sa nourriture, & dans sa vieillesse il y ajoûta seulement un peu de boüillon : mais il traitoit avec grande charité les malades & les affligés : il ne conseilloit pas mesme aux autres d'imiter la rigueur de sa penitence, mais de consulter la force de leur temperament, & d'en user avec discretion. Il disoit que le Ciel ne se gagnoit pas tant par l'abstinence du manger, comme par l'abnegation de la propre volonté, & qu'il valoit mieux se priver des vices que de la chair. Il ne prenoit que fort peu de repos avant Matines, & lors qu'elles estoient achevées, il passoit le reste de la nuit dans l'Eglise en prieres : il employoit tout le matin à servir aux Messes, & l'apresdinée à netoyer le Convent, ou à soulager les Officiers, & le reste du jour à la meditation. Le Demon qui le vouloit détourner de ce saint exercice, luy fit paroistre des filles qui dansoient devant luy avec des gestes lascifs ; à cette veuë il fit un grand cry pour implorer le secours du Ciel, & il entendit une voix qui l'anima à prendre courage, avec asseurance qu'il ne seroit pas vaincu par cette tentation : & sa fermeté merita d'entendre encore la mesme voix qui luy dit : Parce que tu as esté constant contre le Demon, Dieu l'a soûmis à ton pouvoir, & depuis il ne souffrit plus aucune illusion qui luy pût faire de peine.

XXVIII. Un soir estant au Convent des prisons prés d'Assise, il se trouva si pressé du sommeil sur le temps de la priere, qu'il fut obligé de sortir sur une esplanade pour le dissiper : là il vit l'ame d'un Frere Mineur, qui estoit fort tourmentée par les Demons ; il leur commanda d'arrester leur furie, jusqu'a

Digitized by Google

qu'à ce qu'il eust appris le nom de cette mal-heureuse, & la cause de son tourment, & le fantosme luy répondit : Je suis un Vicaire Provincial, & je souffre pour payer la trop grande complaisance que j'ay eu pour les hommes, & l'extreme negligence que j'ay porté à corriger mes inferieurs ; seriez-vous pas, luy dit alors Frere François, ce Superieur qui avoit acquis une si grande estime de douceur & de bonté ; mais les prieres qu'on a faites pour vous, ne vous ont-elles servy de rien ? si-fait, répondit-il, elles m'ont déchargé de plus grands tourmens que j'avois meritez, & je vous prie de les continuer : Frere François ne negligea pas de secourir cette ame par ses suffrages, & par ceux de ses Religieux, jusqu'à ce qu'il fust asseuré qu'elle avoit esté entierement delivrée de ses peines.

XXIX. Une autre fois il se trouva si distrait durant la meditation, qu'il ne pouvoit arrester la divagation de ses pensées ; il se leva tout fasché de se voir troublé par si peu de chose, prit la discipline, & chastia son corps avec tant de rigueur, que son esprit recouvra une entiere liberté pour s'occuper à la contemplation ; le lendemain tandis qu'il prioit dans un Oratoire du bois, le Demon luy apparut sous une forme humaine, pour le détourner par des gestes ridicules : il commanda à cet ennemy de se retirer, & sur son refus il le saisit, le jetta par terre, l'attacha avec son cordon, & commença à le battre, en luy disant ; Cruelle beste, tentateur importun, hier tu me fis foüetter, il faut que je me vange aujourd'hui sur toy, & il continua de le frapper jusques à ce que ce malin luy eust promis de le laisser en repos. Cet esprit de mensonge ne garda guere sa parole, il revint le troubler de la mesme façon ; mais Frere François s'en vangea encore mieux, car il le pendit, & le foüetta fort rudement. Un jour estant dans l'Eglise de Mont-Luci, il entendit le bruit d'une troupe de gens armés : il sortit, & vit deux escadrons prests à se choquer ; il pria Dieu de luy découvrir la verité de ces fantosmes, & il apprit que c'estoient des Demons qui se preparoient à jetter la discorde dans un Ordre Religieux ; cette connoissance l'obligea de se mettre en priere pour détourner ce mal-heur, & d'avertir ceux qui en estoient menacés : son zele fut exaucé, car les troubles que ces mauvais esprits voulurent émouvoir, n'eurent pas le succés qu'ils pretendoient.

XXX. Frere Dominique de Genes Religieux de merite, & de vertu estoit tellement tenté du demon, qu'on croyoit qu'il en fut possedé ; On lui conseilla d'aller trouver Frere François, & dés que ce serviteur de Dieu le vit approcher, il courût l'embrasser, & lui dit, ce mon cher frere est ainsi que vous rebutés un sujet de merite ; estés-vous fâché de ce que Dieu vous éprouve ? Vous voulez estre délivré de vostre tentation, ainsi soit-il, & à cette parole Frere Dominique se trouva parfaitement déchargé de sa peine. Un autre Religieux qui l'avoit prié de lui donner quelque instruction, vit durant leur conference que les mamelles de Frere François s'enflerent, & jetterent du laict qui rejaillit jusques dans sa bouche, & il en receut un si grand plaisir, qu'il croyoit rendre l'ame sous l'excés de cette douceur, si elle eut continüé.

XXXI. Il predit à Frere Joseph d'Augubio que le Monastere des Religieuses de sainte Claire prés de Spolete, seroit donné aux Freres Mineurs, &

Digitized by Google

qu'il en seroit le premier Gardien, ce qui arriva dix ans aprés; Il lui dit encore que Dieu n'agreoit pas les reparations qu'on vouloit faire au Convent de Montluci, qui estoit bâti selon les regles de la pauvreté, que plusieurs Religieux y mourroient bien-tost, & seroient enterrés devant la porte de l'Eglise, & qu'il les suivroit, & seroit mis au pied d'un chêne qui estoit prés de l'étable. La peste qui survint accomplit la verité de sa prophetie. Il prédit encore à un jeune Frere qui mépriſoit ſes avis qu'il quitteroit la Reforme. Il vit un demon ſur les épaules d'un Religieux qui conſervoit quelque haine contre un de ſes Freres; il chaſſa ce mauvais eſprit, mais il ne peut pas guerir entierement ce cœur irrité, & voyant ſon obſtination il jugea qu'il feroit une mauvaiſe fin, comme il arriva. Une femme adultere éprouva la verité d'une ſemblable menace, car le meſme eſprit qui l'avoit portée au peché, la pouſſa au deſeſpoir; elle ſe jetta dans le feu, & y perit malheureuſement, comme Frere François le luy avoit prédit.

XXXII. Frere Antoine Vicaire de la Province de ſaint François, eſtoit dans quelque ſcrupule ſur ce qu'on queſtoit du bled au temps de la moiſſon, & du vin en vendanges, pour le Convent de noſtre-Dame de la Portiuncule, afin d'avoir dequoy fournir à la dépenſe des hôtes; il commanda à Fr. François de prier Dieu qu'il luy fit connoître ſa volonté ſur ce ſujet, & ce Frere ſceut par une revelation, que Dieu approuvoit cette proviſion, afin que ſon ſervice y fût fait avec plus de ſolemnité. Frere François avoit ſouvent l'avantage de voir J. Ch. & la ſainte Vierge, & cette ſainte Dame luy parla chaque jour durant pluſieurs années, & luy apprit le terme de ſa vie. Frere Jerôme de Perouſe conceut pendant ſon Noviciat un ſi grand deſir de la vie ſolitaire, par la lecture de la vie de ſaint Antoine l'Hermite, qu'il ſe retira ſecretement dans une foreſt; les Religieux ſurpris de ſon départ, prierent Frere François de demander à Dieu qu'il luy pleût de luy faire connoître l'eſtat de ce fugitif; il ſe mit en oraiſon pour cela, & Dieu luy fit voir vn loup à l'entrée de la grotte où ce Novice s'eſtoit retiré, qui l'attendoit la gueule beante pour le devorer; il chaſſa ce monſtre, fit voir le peril à ce pauvre dévoyé, & l'exhorta de ſe remettre au Convent: aprés ſa priere il découvrit ſa viſion au Gardien, & ſur l'heure du dîner on vit revenir Fr. Jerôme, qui demanda pardon de ſa faute, & avoûa que la crainte d'un loup qu'il avoit veu, & les bons conſeils de Frere François l'avoient obligé à reprendre ſon premier eſtat.

XXXIII. Andriete mere de Nicolas V. obligea Frere François de la venir trouver à la citadelle de Spolete où elle demeuroit; aprés qu'il l'eut entretenuë il en partit ſur le tard pour retourner à ſon Convent, qui en eſtoit éloigné de dix milles. Frere André ſon compagnon lui voulut perſuader de s'arrêter, parce qu'il ne reſtoit pas aſſez de jour pour faire ce chemin; mais Frere François lui répondit, allons ſi la nuit nous ſurprend Dieu ſera noſtre guide; Frere André au lieu de s'aſſeurer ſur cette pieuſe confiance, murmuroit dans ſon cœur, il pria Frere François de conſiderer que le chemin eſtoit fort raboteux, & que la nuit ſeroit bien-toſt fort obſcure; mais ſes plaintes ni ſes avis n'eurent pas la force de lui faire changer de reſolution; ils pourſuivirent leur voyage, & à peine eurent-ils fait quatre milles, qu'ils ne voyoient plus où mettre le

Digitized by Google

pied tant il faisoit obscur. Frere André continuoit son murmure interieur, & disoit en lui même, nous verrons bien-tôt ce que cet opiniâtre vieillard fera; il faudra qu'il s'arreste, où il s'estropiera contre quelque pierre; comme il ruminoit ces belles pensées, il vit un rayon éclatant sur la teste de celui qu'il blâmoit; il crût d'abord que c'estoit les rays de la Lune, & se mit à compter combien de jours elle avoit; pendant qu'il faisoit son calcul, Frere François se tourna, & lui dit mon Frere combien de jours à la Lune selon vostre Almanach? Alors Frere André surpris de cette demande commença à connoître son peu de foy, & la vertu de ce saint Religieux; ce guide du Ciel les éclaira jusques au Convent, & dés qu'ils furent devant la porte il disparut, mais avec un si grand bruit que le pauvre Frere André tomba demi mort de frayeur; les Religieux furent bien étonnez de les voir arriver à cette heure, & encore plus de ce que Frere François ne paroissoit nullement las du voyage, & que son compagnon sembloit un mort tant il estoit bléme; ils apprirent de sa bouche même la cause de cette difference, & conçurent un nouveau respet pour la vertu de Frere François.

XXXIV. Nicolas de Terni qui estoit possedé du demon, fut conduit à un grand serviteur de Dieu, & on le crût gueri aprés qu'il eut receu la benediction de ce S. Homme. Les Religieux raconterent cette merveille à F. François, mais il leur dit que ce mauvais hôte ne quitoit pas si facilement son logis. Ils allerent le lendemain à Terni par ordre de F. François pour saluer Nicolas de sa part, & pour sçavoir comment il se portoit, & ils le trouverent aussi mal que jamais; on le conduisit au Convent, & F. François le guerit parfaitement avec le signe de la Croix. Une femme de Spolete qui avoit beaucoup souffert de l'incision d'un apostéme craignoit extremement de se voir exposée a une seconde operation; elle communiqua son deplaisir à F. François, qui tâcha de lui donner du courage par l'esperance du secours de Dieu. Son mal s'augmenta tellement que les Chirurgiens conclurent à une nouvelle incision: la nuit avant qu'on la deût faire, la malade vit un Frere Mineur qui l'asseura qu'elle n'auroit pas besoin de ce fâcheux remede, & d'abord l'apostéme creva si heureusement que le matin elle se trouva guerie.

XXXV. La peste se mit dans Spolete, & plusieurs Religieux du Convent de Montluci moururent de ce mal, comme Frere François l'avoit predit; Frere Gregoire de Perouse étant reduit à l'agonie, le saint Homme lui dit, mon fils allés moy preparer la place, je vous suivray dans huit jours. Dés que ce bon Religieux fut mort Frere Gregoire témoigna une grande joye, disant qu'il avoit un de ses disciples dans le Ciel: puis il pria Dieu pour la délivrance de cette ville, lui offrant sa vie en sacrifice, & en mesme-temps il se trouva frappé de peste. Frere André de saint Gemin Vicaire Provincial en estant averti, ne craignit point de le venir voir; il voulut méme demeurer seul pour le servir, & pour apprendre de sa bouche toutes les merveilles de sa vie, car il lui commanda de les lui découvrir. Frere François receut ce commandement avec quelque de-

Digitized by Google

plaisir, mais il l'accomplit avec humilité, & l'asseura qu'il devoit bien-tost mourir, parce qu'il sçavoit que le cours de sa vie estoit mesuré à trente-trois ans, & trois mois de Religion; les principaux de la Ville le visiterent avec la mesme liberté, que s'il n'avoit eu aucun mal, & il leur prédit qu'aprés sa mort la peste cesseroit, ainsi il mourut avec un visage fort gay le 16. d'Aoust huit jours aprés Frere Gregoire.

XXXVI. Andriete mere du Pape fit assembler le Conseil de Ville, où il fut deliberé que le corps de Frere François seroit transporté à une de leurs Eglises, tout le Clergé alla le querir en procession, suivi d'une grande foule de peuple, ses funerailles se firent devant l'Eglise des Conventuels, & Frere André prononça son Oraison funebre; puis ce cadavre fut remis dans l'Eglise de la Confrerie de saint Ange, où les Observantins avoient accoûtumé de loger, & un enfant qui estoit fort mal recouvra la santé dés qu'il eut touché sa biere. Quelque temps aprés sa mort les Religieux resolurent d'agrandir le Convent de Montluci, & amasserent les materiaux necessaires pour cela; mais Frere Joseph d'Augubio leur dit que Frere François avoit sçeu par une revelation que cette reparation ne seroit pas agreable à Dieu. Cet avis les arresta, & ils se contenterent de bâtir une Chapelle dans la basse cour de l'Eglise, où estoient l'estable & l'arbre prés desquels le defunt avoit prédit qu'il seroit enterré: Frere Joseph n'osoit pas parler de cette prophetie, de crainte qu'on ne le crût pas, & parce qu'il voyoit cela bien difficile, puisque son corps estoit gardé dans la Ville avec grande veneration: d'autres qui le sçavoient furent plus hardis, la chose fut proposée en chapitre, & les Religieux resolurent de demander les reliques de leur Frere, ou de les enlever secrettement. Ce second moyen parut le plus asseuré; ils gagnerent les gardes de la Ville, & de l'Eglise, & emporterent de nuit ce sacré tresor. Lors que les habitans sçurent ce larcin ils s'en émeurent beaucoup, mais ils s'appaiserent, quand on les asseura, que c'estoit la volonté du defunt; ainsi il fut inhumé au lieu qu'il avoit designé dans un sepulchre de marbre, au côté droit de l'Autel. Lors que Frere Joseph vit que ce que Frere François avoit predit de sa sepulture étoit accompli, il decouvrit encore ce que ce Bien-heureux avoit prophetisé, de la translation du Monastere de sainte Claire aux Observantins, & cela s'executa sans difficulté: Les Religieuses qui estoient fort libertines furent chassées, les Observantins qui estoient en grande estime furent mis à leur place, & Frere Joseph fut nommé Gardien de ce nouveau Convent.

XXXVII. Frere Michel Castault fut promeu à l'Evêché de Christopolis en Macedoine, & Frere Jean des Salins d'Or à celui d'Ottane en Sardaigne.

XXXVIII. Gonzague dit que saint Bernardin passant autrefois par Mont-Francon au Dioceſe de Spolete, demanda du pain à une femme qui s'excusa de lui en donner, parce qu'elle n'en avoit point du tout; qu'il la pria de revoir son armoire, qu'elle le trouva rempli de pain frais, que ce miracle qui fut incontinent divulgué fit assembler tous les habitans qui coururent aprés lui pour demander sa benediction, & qu'aprés qu'il leur eut Presché, il leur persuada de

Digitized by Google

bâtir un Convent. Ils le commencerent cette année par la permission du Pape, & le dedierent à ce Saint.

XXXIX. Ursin des Ursins en fonda un autre à Roche-Antique dans le territoire des Sâbins. Frere Martin Gusman duquel nous parlerons l'an 1575. est enterré sous la Chaire. Frere Antoine de Puy-fidon Tiercere noble & riche dans le monde, mais pauvre & humble dans la Religion repose dans l'Eglise.

XXXX. Les habitans de Palantia au Diocese de Novare dans le Milanés obtinrent permission d'établir un Convent de l'Observance dans leur territoire; je ne sçais pas s'ils le commencerent dabord, & s'ils furent les seuls qui contribuerent au bâtiment, car Gonzague le remet à l'an 1468. & dit qu'une devote Tiercere de la Famille de Morigi, & les villages voisins y contribüerent beaucoup; il est à cinq cens pas de cette Ville sur le lac Majeur, & porte le titre de saint Bernardin. Sa situation est fort agreable, son logement grand, l'Eglise qui fut consacrée l'an 1471. est fort frequentée, & les Reformés y ont leur Noviciat.

XLI. Celui de Nostre-Dame des Anges prés de Citrarie en Calabre fut bâti pour les Observantins environ cette année; Le Pape leur permit d'en fonder un autre à saint Martin d'Abagerra dans le Diocese de Cremone, mais je ne le trouve pas dans nos Catalogues: le Vicaire de Corse obtint permission d'en établir trois.

XLII. Les Conventuels obtinrent du Pape la confirmation des Convens qu'ils avoient à Bizino, à sainte Maure, à Ciminne, à Château-neuf, & à Bivone en Sicile, & une commission adressée à l'Archevéque de Palerme, pour les absoudre des censures qu'ils pouvoient avoir encouruës ayant fait ces établissemens sans la permission du saint Siege depuis l'an 1400. à la reserve de celui de Château-neuf qui est plus ancien, mais on n'en trouve rien de particulier.

XLIII. Les mesmes Peres obtinrent permission de s'établir à l'Eglise de sainte Marie prés de Tortureti, qui leur estoit offerte par l'Archevéque de Messine, à celle de sainte Magdelaine d'Asinella que l'Evéque de Cifalù leur vouloit donner, & au Bourg d'Harbusco; le Convent de ce dernier lieu est dedié à saint Bernardin, & fut donné au Bien-heureux Frere Amedée l'an 1465.

XLIV. Robinet d'Estampes obtint permission de fonder les Observantins à sa Seigneurie de Valançay au Diocese de Bourges; mais je ne trouve pas ce Convent dans nos Auteurs, non plus que celuy de Cozerans, que le Pape avoit permis de bâtir, à la Requeste de Tristan Evéque de ce lieu. Gasco Comte de Foix & de Bigorre avoit obtenu le méme pouvoir pour un de ces Comtés, mais Calixte III. le revoqua sur l'instance du General & du Procureur de l'Ordre, qui luy representerent que les Convents estoient trop multipliez en ces quartiers là.

XLV. Antoine de Clermont Seigneur de Fougeres & de Mauderoux en Saintonge, avoit donné la Chapelle de nostre Dame de Mauderoux à Fr. Nicolas d'Orient avec le sol pour bâtir un Convent, & le droit de chaufage dans ses forests; Fr. Jacques de Mozanica avoit accepté cét établissement, & le Pape le confirma. Le registre de Pie II. de l'an 1458. porte que les Religieux avoient

Digitized by Google

delaiſſé ce lieu, & que ce Pape leur permit de le reprendre; neanmoins je ne le trouve pas dans le denombrement de la Province de Touraine.

XLVI. François Duc de Bretagne accomplit le deſſein que ſa Mere Anne de Bernon avoit eu d'eſtablir prés de Bernon les Obſervantins qui vivoient dans quelques Iſles ſur la Côte de Bretagne; l'Egliſe fut conſacrée à S. François le 18. d'Aouſt. Fr. Eſtienne Brullefer excellent Scotiſte y eſt enterré prés du grand Autel avec une honorable Epitaphe.

XLVII. Loüis Duc de Savoye obtint permiſſion de fonder les Obſervantins à l'Egliſe de ſainte Marie de ſaint Bon prés de Thonon dans le Dioceſe de Geneve, mais je ne trouve pas qu'il s'en ſoit ſervy.

XLVIII. Fr. Jean de la Trecha obtint la liberté de ſe loger prés de S. Vincent de la Barquera dans le Dioceſe de Burgos, en un Hermitage dedié à la Sainte Vierge; Gonzague dit que l'an 1468. on y bâtit un Convent qui eſt fort agreable, & que les Religieux y tiennent une école publique de Grammaire.

XLIX. Le Cardinal Sbigni qui avoit fait bâtir à la hâte une Egliſe de bois pour les Obſervantins dans Cracovie, commença de la refaire de brique; mais il mourut dans le mois d'Avril aprés avoir achevé le Chœur, & laiſſa par ſon teſtament dequoy pourſuïvre le reſte; Jean Duglos qu'il chargea de ce ſoin, s'en acquitta fort mal; car quoy qu'il fut grand amy du Bien-hevreux Fr. Jean de Capiſtran, neanmoins il diſtribua l'argent aux autres Egliſes, ſous ce ſpecieux pretexte qu'elles en avoient plus de beſoin, & que les Religieux eſtoient ſi aimez, qu'ils ne manqueroient pas de bien-facteurs; en effet Martenbel ſi leur Syndic fournit tout ce qui fut neceſſaire pour l'Egliſe, & d'autres contribuerent à l'edifice du Convent. Anne Ducheſſe de Maſſovie qui eſtoit venuë aux nopces du Roy de Pologne, avoit fort ſouhaité de voir le bien-heureux Jean dans ſes terres; ce voyage luy donna le moyen de l'entretenir, & de l'oüir prêcher, & elle conceut une ſi grande eſtime de luy & de ſes compagnons, qu'elle en emmena ſept dans ſon Duché, deſquels Fr. Jacques de Glogau eſtoit le chef, & les établit à Varſſovie. Soixante ans aprés le Convent ſe brûla, & les nepveus de cette Dame contribuerent beaucoup pour le remettre.

L. Gerard Comte de la Mark en Vueſphalie, & Frere du Duc de Cleves commença un Convent à Hammon ſur Lippe Capitale de ſon Comté, & Fr. Corneille Gouda en prit poſſeſſion l'année ſuivante par ordre du Pape, & du Vicaire des Obſervantins; l'Egliſe eſt dediée à S. Agnez, & le Fondateur a ſon tombeau couvert d'airain prés de l'Autel de la Sainte Vierge. Les Religieux de ce Convent prêcherent durant pluſieurs années avec grand fruit dans Munſter, & firent une bonne paix entre l'Evêque de cette Ville, & les habitans qui étoient prets d'en venir aux armes.

LI. Le Convent d'Amberg dans le haut Palatinat fut établi le 23. d'Aouſt ſelon les memoires de la Province de Cologne.

LII. L'an 1450. Fr. Antoine de ſept Chateaux Tiercere s'eſtoit logé ſous un rocher à l'emboucheure d'Altmon dans le Danube prés de Kelheim en Baviere; depuis il prit l'habit de Frere Mineur au Convent de Paradis prés de Vienne en Auſtriche; mais il le quitta pour ſe rendre ſoldat, & allant en Hongrie contre

Digitized by Google

les Turcs, il fut tué par des voleurs. Jean & Sigismond Ducs de Baviere donnerent son Hermitage aux Observantins, mais ils le delaisserent l'an 1471. à cause des incommoditez que les rivieres leur causoient, & se logerent au Mont S. Michel plus prés de la Ville, où les mesmes Princes leur firent bâtir un beau Convent, & quelques Tierceres prirent leur place; l'Evêque de Ratisbone & le Clergé s'opposerent fort à ce nouvel établissement des Observantins, jusques à ce que Paul II. le confirma par son autorité.

LIII. Federic Duc de Brunsvic & de Lunebourg fut pris par les gens de l'Archevêque de Cologne, contre lequel il faisoit la guerre pour les habitans de Munster. Aprés sa délivrance il établit les Freres Mineurs à Zel, qui estoit le lieu de sa demeure dans le Duché de Lunebourg, & se retira avec eux dans le dessein d'y finir ses jours; mais ses enfans à qui il avoit laissé ses Duchez estant decedez avant luy, il fut obligé d'en reprendre le gouvernement, & aprés l'avoir gardé sept ans il mourut l'an 1478. avec la reputation de Prince pacifique & Religieux.

LIV. Le Convent de Gorcum sur le Vvahal en Hollande fut étably pour l'Observance le 1. de Juillet; l'an 1571. les heretiques le détruisirent, & y massacrerent Fr. Nicolas Piech, qui estoit Gardien, & dix de ses Religieux.

LV. Nicolas de Villach Vayvode de Transilvanie avoit obtenu pour l'Observance le Convent que les Conventuels possedoient dans sa ville de Villach au Dioceſe de Cinq Eglises; l'Evêque de Strigonie eut la commission de faire ce changement, & d'appliquer les immeubles à un Hôpital qu'on devoit fonder. Aprés que le Vayuode eut fait reparer le logement les Observatins le refuserent pour ne pas facher leurs Confreres, mais le Pape leur commanda de l'accepter.

LVI. Le Convent de S. François de Candie capitale de l'Isle de même nom, avoit esté transferé aux Observantins l'an 1431. maintenant il estoit fort necessaire de reparer le logement, & les habitans resolurent d'y employer le revenu des immeubles qui avoient appartenu aux Conventuels; c'est pourquoy ils établirent des Procureurs, & un depositaire pour en prendre le soin, & fournir aux necessitez des Religieux, ils nommerent cét établissement la chambre de J. Ch. mais les Observantins ne voulurent point accepter cette distribution, parce qu'ils croyoient qu'elle estoit contraire à leur estat, jusques à ce que le Pape l'authorisa, sur ce que les habitans luy representerent que ces Religieux ne pouvoient pas subsister sans cét aide, parce que les Grecs ne leur faisoient pas l'aumône, & que les Latins estoient en petit nombre dans cette Ville.

LVII. Borsio Duc de Modene & de Reggio, & les habitans de cette derniere Ville supplierent le Pape de renvoyer les Augustines du Monastere de S. Pierre martyr à celuy de Saint Laurens, où elles estoient auparavant, & de mettre à leur place les Religieuses de Ste. Claire, & sa saintetè l'accorda, pourveu que l'Evêque y consentit.

LVIII. Celles du Monastere de S. Leonard de Carignan dans Genes, obtinrent permission d'agrandir leur logement, & celles de S. Sauveur du Bourg S. Severin dans le Dioceſe de Camerino, d'affermer leurs biens afin de les augmenter. La conduite de celuy de N. Dame d'Esperance dans Chamusco au

Digitized by Google

Dioceſe de Palentia, fut commiſe à Fr. Fructuoſe de Cuellar, qui ſucceda à Fr. Sanchez des canaux pour le gouvernement de celuy de Tordeſillas, & de quelques autres. Une Dame obtint permiſſion d'entrer dans celuy de S. François de Bologne. Le Pape ordonna à l'Evéque de Grenoble de reformer celuy qui eſtoit prés de Chambery. Il permit à quelques Religieuſes de celuy de Baruli de demeurer à celuy qu'elles avoient fait de nouveau prés de cette Ville, & ſoûmit l'un & l'autre à la Juriſdiction du Provincial de la Poüille.

LIX. Quelques Tierceres qui demeuroient enſemble à Val-darrago en Caſtille, dans une maiſon appellée de S. Eſprit, reſolurent de mettre tous leurs biens en commun pour ériger un Monaſtere regulier, & le Pape leur preſcrivit de garder les circonſtances dreſſées par Nicolas IV.

LX. Anne de Chypre Ducheſſe de Savoye obtint permiſſion de fonder un Monaſtere pour Brigitte de Tricollis & pour quelques autres Tierceres prés de Montreal à une Chapelle qui avoit eſté délaiſſée par des hermites, & un autre à la Chapelle de S. Laurens prés de Geneve.

LXI. La Sœur Andrée Leonard obtint permiſſion de s'eſtablir à Chaſteauneuf de Carſagnana dans le Dioceſe de Luques, où elle bâtit un Monaſtere dedié à S. Bernardin.

LXII. Les habitans de Cortone obtinrent la même permiſſion pour les Tierceres de leur Ville qui vivoient ſeparées.

LXIII. Henry Snidernan avoit donné une maiſon à celles d'Anvers, avec deſſein de la bien doter, mais il en fut empéché par le naufrage où il perit; neanmoins elles ne laiſſerent pas de s'eſtablir, & furent aydées par les habitans avec tant de liberalité que cette année elles ſe reduiſirent à la clôture.

LXIV. Jean Chadra Seigneur de Chamligen en Irlande donna la Seigneurie de Cuivilleag avec toutes ſes dépendances, & beaucoup d'autres biens à André Ocliman Preſtre du Tiers-Ordre, pour fonder une maiſon pour les Freres du même Inſtitut, & une autre pour les Sœurs; & l'Evéque d'Achonry & le Pape confirmerent cette diſpoſition.

LXV. Laurens Archevéque de Zara donna l'Egliſe de S. Jean Baptiſte prés de cette ville, & celle de S. Paul hermite prés de l'Iſle de S. Michel à Frere Martin & à Frere Guy Tierceres, pour s'y eſtablir, & le Pape confirma ces donations.

LXVI. Les Freres & les Sœurs du Tiers-Ordre eſtoient en grand nombre à Florence & à Bologne, & gouvernoient dans cette premiere ville le riche Hôpital de S. François, & dans l'autre celuy de S. Michel.

LXVII. Une Bulle du Pape porte que le Tréſorier du S. Siege dans le Comté d'Avignon, avoit donné depuis trente ans aux Conventuels de Valriac du Dioceſe de Vaiſon, une Chapelle dediée à S. Auban dans le territoire de Racarencies au Dioceſe de S. Paul, & qu'aprés que ces Religieux l'eurent remiſe en bon eſtat, car auparavant elle menaçoit de ruine, pluſieurs malades qui la venoient viſiter recouvroient la ſanté.

LXVIII. Novelle de Maleteſte fit bâtir une tres-belle Bibliotheque au Convent de Ceſene, la meubla de pluſieurs excellens manuſcrits, & eſtablit une rente

Digitized by Google

rente annuelle pour l'entretenir & l'augmenter ; le Pape confirma cette fondation, & ordonna qu'on nommeroit deux personnes seculieres pour recevoir & employer ce revenu.

DE JESUS-CHRIST l'an 1455.	DE CALIXTE III. l'an 1.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 16.	DE L'ORDRE l'an 248.

I. L'Empereur indiqua une Diete à Neustat en Austriche, pour prendre les dernieres resolutions sur la guerre contre les Turcs, qu'on avoit déja concluë à Ratisbone & à Francfort ; plusieurs Princes s'y rendirent dés le commencement de l'année, avec Æneas Sylvius Legat du Pape ; le B. Frere Jean de Capistran y fut appellé, mais il s'arresta dans Viene, attendant que tous les Deputez fussent arrivez. Cependant le Legat prenoit le soin de l'avertir de tout ce qui se passoit, & devoit luy marquer le temps auquel sa presence seroit necessaire à cette assemblée ; ils s'écrivirent reciproquement diverses lettres sur ce sujet, mais je ne mettray icy qu'une partie d'une de celles de ce Prelat ; voicy ce qu'elle porte.

II. En quelque temps que vous veniez l'Empereur sera tres-aise de vous voir & vous embrassera avec respect comme un Apôtre de Jesus-Christ ; vostre presence donnera aussi beaucoup de joye à l'Imperatrice, car comme elle a oüy dire tant de merveilles de vostre doctrine & de vostre vertu, elle souhaite avec passion d'assister à vos predications & de goûter la douceur de vostre divine eloquence : ainsi à quelque jour que vous arriviez, vous recevrez de la bonté de ces grands Princes un accueil fort honorable, & plein des marques du plaisir qu'ils auront de vous voir, & de l'affection qu'ils vous portent. J'avoüe que vôtre presence est fort utile à Viene, mais vous procurerez un plus grand avantage à l'Eglise si vous venez à l'assemblée qui se doit tenir icy ; car comme dans Francfort vous avez porté tous les esprits à la deffense de la Religion, s'il leur reste encore quelque tiedeur, vous les animerez icy de la même façon. Je vous découvriray clairement le fond de mon cœur, je crains beaucoup que tout ce que nous avons fait à Francfort ne se ruine ; je connois que les Princes chancellent, que les Rois s'endorment, que les peuples sont dans une grande langueur, que la nacelle de S. Pierre est presque submergée par la violence des tempestes qui la battent, & que nous succombons tous à l'orage qui nous étourdit : nous avons donc bien besoin de vostre ayde, c'est par vos sollicitations & par vostre ardeur que nous devons estre excitez & enflammez ; de nostre propre inclination nous ne songeons point à la cause commune ; pour nous porter à quelque chose de bon il est necessaire que nous soyons forcez, & pleust à Dieu que du moins la necessité nous reveille. Si je ne me trompe, beaucoup de Seigneurs d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, & même quelques Italiens, & quelques François se rendront icy ; on y traittera des affaires de la Religion, &

Digitized by Google

on retouchera ce qui a esté conclu à Francfort. Alors nous connoistrons quelle est la pensée de nos Princes ; si nous voyons qu'ils ayent de l'ardeur, nous rendrons des actions de graces à Dieu de ce qu'il ne voudra pas souffrir que son Eglise periſſe de nos jours ; vous fairez l'eloge des vaillans & des magnanimes ; & vos paroles qui les rempliront d'esperance, les animeront à poursuivre leur pointe avec plus de vigueur ; mais si nous les trouvons timides & diviſez, alors vous fairez voſtre charge, vous crierez sans ceſſe, & vous éleverez voſtre voix comme une trompette ; vous blamerez la negligence, vous accuſerez l'orgueil, vous condamnerez l'avarice, car ce ſont les trois pernicieuſes peſtes qui font preſque ſuccomber toute la Chreſtienté à la puiſſance des Turcs ; ſi nous eſtions humbles, adroits & liberaux, nous pourrions dreſſer facilement une armée capable d'abbatre l'orgueil & de ces barbares, & de tous les infidelles ; mais l'ambition poſſede tellement quelques-uns de nos Princes, qu'elle les empeſche de ſe ſoûmettre à perſonne : nous avons tous la maladie de Jaſon, qui, comme dit Ariſtote, ne pouvoit ſouffrir qu'un autre regnât, comme s'il n'avoit pas ſçeu vivre en homme privé ; mais peut-eſtre ſçavoit-il l'art de regner ? Nous quoy que nous ne ſçachions pas bien gouverner nos familles, nous affectons de commander aux autres. Il y en a qui ſont nés au milieu des delices, qui ont eſté élevez ſur le duvet, & qui ſe ſont plongez dans la volupté ; la faineantiſe tient ceux-cy enſevelis dans leurs maiſons ; ils ne peuvent ſupporter ni la faim, ni la ſoif, ni pas une ſorte de travail ; ils aiment mieux voir perir la Republique que de ſortir de leur taniere ſi l'air n'eſt bien ſerain, & ils ne ſe priveroient pas pour un jour de leur propre ſatisfaction, pour empécher la perte de tout le genre humain. Il y en a d'autres qui ne ſont jamais contens de ce qu'ils ont ; tout leur attachement eſt d'enlever le bien d'autruy, & d'attirer à eux tout ce que le commerce de la terre & de la mer porte ; nous ne voyons rien en eux qui marque ni de la generoſité, ni de l'honneur ; leurs actions ſont toutes lentes & pareſſeuſes ; ils ne ſont de reflexion que ſur ce quils dépenſent, ils n'employent rien qu'en murmurant, & croyent qu'ils ſont toûjours au delà de ce qu'ils doivent. Il eſt non ſeulement difficile, mais mêmes impoſſible que la Chreſtienté ſe conſerve parmy ces ſortes de gens. Nous tombons & nous allons à yeux ouverts dans le precipice, ſi nous n'égorgeons, ou ne chaſſons de noſtre compagnie ces beſtes farouches ; il faut perir ou changer ces abus que la malice a introduits. Voſtre employ ſera donc de combattre ces monſtres, car je ne doute pas que vous n'en trouviez dans cette aſſemblée, je ne ſçais même s'il n'y en aura que de ceux qui nous ſont déja connus, & ſi l'on n'en faira pas venir du nouveau monde. Perſonne ne s'oppoſe à ces furies, mais vous prendrez à honneur de les combattre, comme vous les avez attaquées depuis trente ans en Italie, & pourſuivies en France & en Allemagne, faiſant perir les unes, & redonnant aux autres la forme d'hommes. Si voſtre vertu eſt victorieuſe dans le theatre qui ſe prepare, nous concevrons une ferme eſperance d'une plus grande victoire ; car lors que nous aurons vaincu les ennemis domeſtiques, nous pourrons nous armer hardiment contre les eſtrangers. Eſloignons l'avarice ſecoüons la pareſſe, abbatons l'orgueil, & nous n'aurons plus à craindre la

Digitized by Google

puissance des Turcs.

III. Le B. Frere Jean ne manqua pas de se trouver à l'ouverture de la diete, & il y prêcha si fortement qu'il fit resoudre tous les Princes à poursuivre le dessein de la guerre ; mais lors qu'on croyoit les affaires plus asseurées pour cette entreprise, la nouvelle de la mort du Pape fit avorter cette belle resolution ; car comme c'estoient les Legats Apostoliques qui unissoient tous les esprits par leur adresse & par leur autorité, la fin de leur charge fut celle de leur credit, & la diete se dissipa sans aucun fruit pour la cause commune.

IV. Nicolas V. mourut le 23. de Mars, aprés avoir gouverné tres-sagement l'Eglise huit ans & dix-neuf jours. Les biens qu'il a faits à nostre Ordre sont une bonne preuve de l'affection qu'il luy portoit ; il l'auroit rendu plus illustre par ses faveurs, s'il l'avoit trouvé paisible, car il se seroit employé plus agreablement à élever les Religieux de merite, qu'à terminer leurs differens. Les Cardinaux ne s'accorderent pas d'abord pour l'élection d'un successeur. Frere Marien de Florence qui vivoit en ce temps, écrit qu'au second scrutin Frere Antoine de Montfaucon Religieux d'une eminente vertu, eut les suffrages necessaires contre l'esperance commune, & que neanmoins il ne fut pas proclamé Pape ; Mais le huitiéme d'Avril Alphonse Borgia natif de Valence en Espagne fut éleu, & sacré le premier de May devant S. Pierre par Prosper Colonne Cardinal de S. George, néveu de Martin V. Son élection fut fort approuvée à cause de la grande reputation qu'il s'estoit acquise sous Eugene IV. & Nicolas V. dans les beaux employs qu'il avoit eus. Il prit le nom de Calixte III. & fit bien tost renaître l'esperance de voir remettre les affaires de la Chrestienté, car d'abord il mit tous ses soins à preparer ce qui estoit necessaire pour porter la guerre contre les Turcs, & fit un vœu solemnel d'employer jusqu'à la derniere goute de son sang pour le recouvrement de Constantinople, pour la liberté des Chrestiens de l'Orient, & pour la poursuite de tous les ennemis de la foy. Il commença par faire dresser une armée Navale sur le Tybre, dont on n'avoit jamais oüy parler à Rome, il invita tous les Princes Chrestiens à cette entreprise, & il envoya prêcher la croisade dans toute l'Europe.

V. Les Princes de Hongrie qui furent avertis de la bonne resolution de sa Sainteté reprirent cœur, & supplierent tres-instamment le bien-heureux Jean de venir dans leur Royaume pour les secourir, & pour relever par ses predications l'esperance & le courage de ceux qui se laissoient abbattre par la crainte. J'ay devers moy les lettres qu'il receut du Roy Ladislas, de Jean Corvin Huniad Gouverneur du Royaume, de George Despote de Rascie, de Ladislas de Gara Palatin de Hongrie, de Nicolas de Vilach Vayvode de Michovie, de Denis Cardinal & Archevéque de Srrigonie, de Jean Evéque de Varadin, d'André Evéque de Cinq Eglises, de Ladislas Evéque d'Agria, & de Pierre Evéque de Chanad ; mais il ne voulut rien entreprendre sans l'ordre du nouveau Pape ; c'est pourquoy il luy écrivit le premier de May d'Indenbourg en Austriche pour l'informer de l'estat des affaires, pour l'animer à commencer la guerre que les Allemands vouloient differer jusques à l'année suivante, & pour luy recommander avec grande instance l'estat des Observantins. Aprés cela il partit

Digitized by Google

pour aller à Bude, & pour se disposer à faire ce que sa Sainteté luy ordonneroit. Dans cette lettre il le fait souvenir de ce que sa Sainteté luy avoit dit à Fabriano ; cela seroit difficile à comprendre si nous ne l'apprenions d'ailleurs ; le secret est que Nicolas V. estant Cardinal alla à Fabriano pour en chasser les Freres, Calixte III. qui estoit alors son collegue, & le bien-heureux Frere Jean l'accompagnerent ; & Borgia luy découvrit l'asseurance qu'il croyoit avoir d'estre Pape, sur ce que S. Vincent Ferrier le luy avoit prophetisé ; plusieurs qui avoient sçeu cette prophetie la traittoient de ridicule, parce que ce Prelat avoit soixante-treize ans ; mais le bien-heureux Jean avoit ajoûté une creance si ferme à cet oracle, qu'il avoit resolu de ne luy pas écrire jusques à ce qu'il en eut veu l'accomplissement. Le Pape par sa réponse du vingtiéme de Juillet luy ordonna de ne point bouger de Hongrie sans son ordre exprés, & cependant d'exhorter les Princes & le peuple à faire une vigoureuse resistance, jusques à ce qu'ils eussent receu le secours qu'il preparoit avec toute la diligence possible ; car quoy que sa Sainteté eut bien souhaité de voir le bien-heureux Jean, pour lequel elle avoit beaucoup d'estime & d'amitié, neanmoins le besoin que la Hongrie avoit de la presence de ce saint homme l'obligea de l'y laisser.

VI. Avant que le bien-heureux Jean eut receu cette réponse du Pape, il estoit entré en Hongrie par les nouvelles instances que le Roy & les Princes luy avoient faites ; dés qu'il y fut il connut qu'il avoit besoin de faire confirmer ses charges de Commissaire Apostolique, & d'Inquisiteur general ; c'est pourquoy il en écrivit à sa Sainteté & au Cardinal Protecteur le 18. de May ; & il l'obtint avec facilité par une Bulle du 6. de Decembre. Les Princes de Hongrie s'assemblerent à Javarin pour traitter de leurs affaires, & le bien-heureux Jean qui s'y trouva servit beaucoup par ses exhortations & par l'asseurance qu'il leur donna du secours du Pape, à relever leur courage qui estoit fort abbatu ; & les lettres que sa Sainteté & quelques Cardinaux luy écrivirent, acheverent de les confirmer dans la bonne resolution qu'ils devoient prendre ; je veux mettre icy des fragmens de quelques unes qui feront connoître & l'estat des affaires qui se traittoient, & l'estime que chacun faisoit du B. Jean.

VII. Celle qu'il écrivit au Pape de Javarin le 21. de Juillet porte ces termes. Les Lettres de vostre Sainteté & des Eminentissimes Cardinaux qui nous ont appris vostre exaltation, ont esté receuës avec une joye extrême ; on a pourtant trouvé à redire sur ce qu'il n'y en avoit pas pour les Evêques de cinq Eglises & de Uvaradin, ni pour quelques autres grands Seigneurs : il vous est facile de reparer ce défaut. Le Despote de Rascie a sçeu que les Turcs ont pris Hobord, qui est la meilleure de ses places, & où il y a une mine d'or, dont il tiroit tous les ans six vingts mille ducats ; & qu'ils ont assiegé le reste de ses forteresses : le mal croîtra chaque jour si l'on n'y remedie ; j'ay écrit à vôtre Sainteté que le Roy d'Aragon seroit fort necessaire pour cette guerre, parce qu'il pourroit attaquer les ennemis par mer : le Comte Jean Huniad Gouverneur de ce Royaume a offert aujourd'huy dans l'assemblée, de fournir dix mille chevaux pour sa part, & dit que le Roy en feroit le double ; le Despote de Rascie

Digitized by Google

en promet dix mille, nonobstant le mauvais état de ses affaires; & le même Comte a ajoûté, que si vostre Sainteté en fournissoit vingt mille, les villes d'Italie dix mille, le Roy d'Aragon vingt mille, & le Duc de Bourgogne les vingt mille qu'il avoit promis avec dix mille Fantassins, on composeroit une armée si puissante qu'il esperoit de chasser le Turc, non seulement de toute l'Europe, mais encore de la Terre-sainte. Il ne demande la solde que pour trois mois, parce qu'il croit pouvoir faire vivre ses soldats aux dépens, & sur les terres des ennemis. Il seroit necessaire que vostre Sainteté envoyast un Cardinal avec de l'argent pour commander ces troupes. L'Archevêque de Strigonie est fort capable de cet Employ, mais c'est à vous de prendre sur cela les resolutions que vous jugerez plus avantageuses.

VIII. Celle que les Prelats & les principaux Seigneurs de Hongrie écrivirent au Pape, parle ainsi: L'exaltation de vostre Sainteté a changé en joye, la tristesse que nous avions de la mort de vostre Predecesseur: il a fait une heureuse fin, & vous entreprenez un travail glorieux & digne de vostre Charge. Nous avons sceu le vœu par lequel vous vous estes engagé de poursuivre le recouvrement de Constantinople, & de procurer le soulagement des Chrestiens; ce zele est la veritable marque d'un Pasteur Apostolique. Nous ne croyons pas qu'il soit necessaire d'exciter vostre compassion par la description de nos miseres presentes, & de celles qui nous menacent, puisque vostre Sainteté a prevenu nos demandes par la preparation du secours dont nous avons besoin. Quoyque le delay fasse empirer nos affaires, & nous empesche d'y remedier, neantmoins nous ferons tous nos efforts pour nous defendre, en attendant les effets de vos soins. Dans les angoisses de ce retardement nous avons un excellent consolateur, c'est le bien-heureux Frere Jean; aprés avoir parcouru l'Allemagne, la Silesie, la Moravie, la Pologne & l'Austriche, il est enfin venu dans ce Royaume; sa doctrine & son zele le rendent illustre par tout: mais ce qu'il fait encore pour nos affaires, releve beaucoup plus sa reputation. Ses paroles nous réveillent, nous animent & nous donnent le cœur de nous maintenir. Sa famille nous a toûjours esté fort chere, mais le merite d'un tel Chef nous oblige encore de la considerer avec plus de tendresse, car il est utile à nostre état, fort propre pour entretenir nos esperances, & fort necessaire pour la conduite de nos entrepriscs. Nous sçavons que sa vertu le rend fort digne des faveurs du saint Siege, mais nous serions bien aise que le juste témoignage que nous vous en donnons, vous le rendist plus considerable. C'est dans cette veuë que nous prenons la liberté de le luy recommander de mesme que tous ses Freres, afin que vostre Sainteté les protege de son authorité. De Bude, le 21. de Juillet.

IX. La réponse que le Pape fit au bien-heureux Jean, contient ces paroles: J'ay bien du déplaisir de l'infortune du despote de Rascie; je vois les malheurs qui la peuvent suivre, mais j'espere que Dieu n'abandonnera pas son troupeau au pouvoir des infidelles, & qu'il nous donnera le moyen de le secourir: je n'avois pas mis toute mon esperance en ce Prince, & je ne le crois pas si necessaire, que nous ne pussions vaincre nos ennemis sans son aide. J'ay déja une armée navale toute preste, & je ne doute pas que les Princes Chrestiens à qui j'ay

Digitized by Google

envoyé mes Legats, n'employent leurs armes pour une si sainte entrepriſe. Vous devez continuer de vous employer, comme vous avez fait juſques à preſent : pour les affaires de voſtre Ordre, elles ſont en état d'eſtre bien-toſt terminées par un conſentement commun : ſoyés perſuadé que nous ne chercherons en cela que ce qui ſera le plus avantageux pour ſon gouvernement, & vous le connoiſtrez par la ſuite. A Dieu ne plaiſe que nous voulions oſter à pas un le moyen de bien faire, puiſque nous le voudrions procurer à tous : ſi nous avons toleré quelques diſcoles, c'eſt pour ſuivre l'exemple de Dieu, qui ne deſire pas la mort du pecheur, mais ſa converſion. Voſtre vertu nous obligera toûjours de donner à vous, & à vos Freres tout le ſoin qu'on doit attendre de l'amour d'un bon pere. De Rome, le 18. de Decembre.

X. Tous les Prelats & les Seigneurs de Hongrie tâchoient d'attiret chez eux le bien-heureux Jean pour leur propre ſatisfaction, & pour celle de leurs peuples. L'Archevêque de Strigonie luy alleguoit pour le luy perſuader, que ſon Egliſe eſtoit la Metropolitaine du Royaume : l'Evêque d'Agria luy diſoit que la ſienne eſtoit une des principales, qu'elle avoit eſté fondée par le Saint Roy Eſtienne, & qu'il y eſtoit ſouhaitté avec paſſion par le peuple & par le Clergé ; il luy écrivit une ſeconde fois ſur le meſme ſujet, & luy envoya un de ſes parens qui eſtoit fort incommodé de la veuë, dans la confiance qu'il le gueriroit par ſes prieres. L'Evêque de Chanad luy écrivit deux fois par un de ſes Archidiacres, & par un de ſes Chanoines pour obtenir la meſme faveur. Jean Hunyad le preſſa fort inſtamment de paſſer chez luy, & ayant appris qu'il eſtoit dans le Dioceſe de Strigonie, où il faiſoit un grand fruit parmy les Heretiques, il luy écrivit une ſeconde fois pour le preſſer d'aller à Bude où ſa preſence eſtoit extremement neceſſaire : ſa femme Eliſabeth qui connoiſſoit bien que les intentions du Comte ne regardoient que le bien commun, preſſée par un interêt particulier de procurer la gueriſon de ſa fille qui eſtoit frappée de peſte, luy dépêcha pluſieurs Courriers avec des lettres les plus preſſantes du monde, pour l'obliger de venir à Huniad ; car elle avoit une ſi grande confiance en ſa vertu, qu'elle croyoit qu'il pourroit non ſeulement guerir ſa fille, mais encore la reſſuſciter ſi elle mouroit : mais le Gouverneur, & le Roy même luy envoyerent des ordres ſi precis pour aller à Bude, & par des gens qui l'y devoient conduire, qu'il ne put pas ſatisfaire au deſir de la Comteſſe.

XI. Après que l'Aſſemblée de Bude fut terminée, le bien-heureux Jean alla à Themeſvar : les habitans de Lippe craignant d'eſtre privés de ſa veuë, luy envoyerent un de leurs Curés pour le ſupplier de paſſer chez eux, & il le leur accorda. Il prêcha dans ces deux Villes avec un grand fruit, car il reduiſit à l'union de l'Egliſe un grand nombre de Valaches Schiſmatiques, & fit chaſſer un Archidiacre, & quelques Prêtres qui les nourriſſoient dans l'erreur. Les Religieux & les Prêtres Catholiques qu'il avoit diſperſés en divers endroits de ces Provinces, luy écrivirent pluſieurs lettres ſur le ſujet de ces converſions, & particulierement ſur celle de Pierre Vayvode de Moldavie ; mais il fut obligé d'interrompre cet exercice, parce que Jean Cardinal de S. Ange, Legat Apoſtolique luy écrivit de Vienne le 7. Decembre, pour l'obliger de revenir à Bude,

Digitized by Google

afin de conferer ensemble des affaires de la Chrestienté, selon l'ordre exprés qu'il en avoit du Pape.

XII. L'embarras des affaires publiques ne faisoit pas oublier au bien-heureux Jean le soin qu'il devoit à sa famille ; il écrivoit souvent au Pape en sa faveur, & imploroit le secours des Princes à son ayde : Æneas Sylvius obligea l'Empereur d'en écrire à Nicolas V. & aux Cardinaux de Firme & de Saint Ange : il écrivit luy-mesme à ces deux Prelats, & ces lettres furent renduës au Pape un peu avant sa mort par Henry Sefleben agent de l'Empereur. J'en veux mettre icy quelques fragmens à l'honneur de l'Observance, & du Bien-heureux Jean : celle de l'Empereur contenoit ces remarquables paroles. Les Privileges dont l'Observance a esté honorée par vous, & par vos Predecesseurs, sont une preuve évidente des grands fruits qu'elle a faits : la plus importante de ces graces est le pouvoir d'élire un Vicaire general pour sa conduite, & la defense qu'Eugene IV. a faite à ses enfans, de passer aux Conventuels : sous ces faveurs dont elle a joüy paisiblement jusques à present, elle s'est étenduë par toute la terre. Elle a beaucoup profité sous Saint Bernardin, elle continuë ses heureux progrés sous le venerable Frere Jean de Capistran ; je ne dis pas ce qu'elle a fait en Italie, & en d'autres endroits : certes pour nostre Allemagne, on ne sçauroit exprimer les avantages que nos peuples ont receu par la moyen du même Frere Jean & de ses compagnons ; aussi ont-ils gagné le cœur des grands & des petits, car leurs œuvres sont au dessus de toute censure, & dignes de toutes sortes de loüanges. J'ay appris depuis peu que vostre Sainteté a suspendu la Bulle qu'Eugene IV. leur avoit concedée : je ne doute pas que vous ne fassiez toutes choses avec une meure deliberation, & à l'avantage de la Foy ; néantmoins on dit que vous n'avez accordé cecy qu'à la sollicitation importune des Conventuels : cette disposition paroist à ces bons Religieux un joug insupportable, & menace de ruine leur Reforme. Il nous semble en effet qu'il n'est pas juste que ceux qui veulent observer exactement leur Regle, soient soûmis à ceux qui en sont si éloignés ; l'affection que j'ay pour cette nouvelle plante, me fait craindre sa perte, qui ne pourroit estre que tres-dommageable à l'Eglise : c'est pourquoy je supplie tres-instamment vostre Sainteté de remettre la susdite Bulle en vigueur, avec les autres Privileges qui sont necessaires pour la conservation de cette Reforme : je luy en auray une obligation particuliere, & elle acquerra une grande gloire devant tous les Catholiques, si elle protege une famille qui est si agreable à Dieu, & si utile à l'Eglise. De Neustat, le 12. de Janvier.

XIII. Æneas Sylvius écrivoit avec plus de liberté au Cardinal protecteur, à peu prés en ces termes. L'Empereur envoye des lettres de recommandation en faveur des Freres de l'Observance ; aprés cela il me seroit plus honneste de me taire que de parler, mais je ne me puis retenir, parce que la memoire de Saint Bernardin mon concitoyen m'engage puissamment à cette famille, je me sens forcé de la servir, & je ne sçaurois manquer de donner ma protection à ceux de qui les prieres & les bonnes œuvres sont de puissans secours non seulement pour moy, mais encore pour tous les Fidelles. Plût à Dieu que j'eusse plus de pouvoir, & que mon intercession fust plus efficace, car je ne refuserois rien à ces serviteurs de Dieu. Quoy que je sois pecheur, & entouré d'ini-

Digitized by Google

quité, j'aime ceux qui font paroiſtre une vie innocente & pure ; & moins j'ay de vertu, plus je me crois obligé de les ſecourir, afin que ſi je ne puis pas plaire à Dieu par mes actions, je luy puiſſe devenir agreable par leurs ſuffrages : car comme à la guerre les plus vaillans ſauvent les laſches, ainſi dans l'Egliſe les plus courageux & les plus prudens contribuënt au ſalut des pareſſeux. La Religion de Saint François qui ſe conſerve dans l'Obſervance, fait cela : c'eſt une troupe d'elite qui viſite de tous coſtez l'armée des Chreſtiens ; elle en defend tantoſt une partie, & tantoſt l'autre : elle éloigne les embuſches, elle rompt la violence de ſes ennemis ; elle eſt toûjours ſous les armes, veillant & s'occupant pour nous procurer le repos. Nous ſçavons combien elle a eſté utile à l'Egliſe ſous Saint Bernardin, & nous voyons combien elle luy profite ſous Frere Jean de Capiſtran. Et que fait cette Famille reformée, qu'obſerver les preceptes de l'Evangile ? Elle arrache les épines & les chardons du champ du Seigneur, elle y ſeme le bon grain, le purge de l'yvroye, extermine l'avarice, chaſſe l'impureté, foudroie les attraits du vice, étouffe la volupté, bannit l'ambition & la haine, pique la pareſſe, & par ſes Predications continuelles elle perſuade la penitence, & enſeigne dans la pure verité les voyes du Seigneur. Je ne ſçais pas à qui cela ne peut pas plaire ? je crois qu'il n'y a que ceux qui ſont entierement ſeparez de l'Egliſe, qui n'approuvent pas leur vie ; & je ne doute point que le ſaint Siege ne s'affectionne à ſoûtenir ces Soldats de Ieſus-Chriſt ; auſſi ont-ils receu de pluſieurs Papes beaucoup de Privileges pour leur ſervir de defenſe contre leurs ennemis. J'apprens neantmoins qu'on a obligé noſtre ſaint Pere de revoquer la Bulle qu'Eugene IV. avoit donnée en leur faveur, & apparamment elle ne l'auroit pas fait, ſi quelqu'un ne luy avoit mal parlé de leur état. Une langue trompeuſe & adroite peut cauſer beaucoup de dommage, mais la force de la verité paroiſt à travers les tenebres, dont on la veut obſcurcir. La vie de ces Religieux eſt bien connüe, une Ville qui eſt ſituée ſur une montagne ne ſe peut cacher. Cette famille eſt comme une lampe ardante, poſée ſur le chandellier qui éclaire toute l'Egliſe par l'éclat merveilleux de ſa lumiere : le Prince du monde s'arme contr'elle, mais ſes efforts ſont inutiles, parce qu'elle eſt établie ſur la ſolidité de la priere. Quoy que le ſecours qu'elle eſpere de recevoir de Dieu luy oſte la crainte de ſa ruine, neantmoins elle ſouhaite d'eſtre appuyée par la puiſſance de celuy qui tient la place de Jeſus-Chriſt en terre : car ſi la maiſon de Saint François ne peut pas perir, quelques-uns de ceux qui l'habitent, pourroient bien courir du danger s'ils n'eſtoient ſoûtenus par l'authorité de l'Egliſe. Ce n'eſt pas à moy de contreroller les jugemens du Sacré College des Cardinaux, ni d'examiner la conduite du premier Siege, qui ne reconnoiſt point de Juge parmy les hommes. Je ne croiray pas pourtant que je me trompe, ſi je dis franchement à voſtre Eminence, avec le reſpect que je luy dois, que je crains fort que cette nouveauté ne cauſe quelque ſcandale. Car premierement je ne penſe pas que les Obſervantins aprés le vœu qu'ils ont fait, puiſſent en conſcience retourner chez les Conventuels. Il faut fermer la porte qui conduit à la mort, & ouvrir celle qui montre le chemin de la vie. De plus, cette famille eſt compoſée, à ce qu'on dit, de plus de vingt mille Religieux : toute

la

Digitized by Google

la Chrêtienté en est remplie; ce n'est pas peu de chose que d'offenser une si grande multitude, & il y auroit de l'imprudence à la choquer. Si quelqu'un m'objecte que les Conventuels sont en plus grand nombre, qu'ils paroissent estre plus sçavans, & que les Villes sont remplies de leurs Predicateurs, cela ne me faira pas changer de sentiment; car les paroles ne servent de gueres, lors que la vie leur est contraire, & la science est inutile sans la sagesse. Les maisons des Conventuels se ruïnent à veüe d'œil, mais celle de l'Observance croissent & fleurissent. Ses Religieux ont l'oreille des Princes; les Prelats ny les Ecclesiastiques ne leur sont point contraires, parce qu'ils ne choquent point les droits des Curez, & qu'ils les servent sans leur estre à charge. Au lieu que les Conventuels son avides aprés les offrandes, & plaident incessamment pour les sepultures. Je ne dis rien de la differance de leur vie, leur nom la marque assez. Je prends la liberté d'écrire tout cecy a vôtre Eminence, parce que vous estes le Protecteur de cét Ordre; vous verrez le sentiment de l'Empereur par sa lettre. Pour Fr. Jean de Capistran, c'est un homme de Dieu: Toute l'Allemagne le regarde comme un Prophete. Il pourroit du bout du doigt dresser une armée; je sçais qu'il souffre avec grand déplaisir ce qu'on dit contre la Bulle d'Eugene IV. mais comme il est sage, il dissimule sa douleur; je suis asseuré qu'il ne perdra jamais les sentimens de respect qu'il a pour le saint Siege, mais il est de l'honneur du Pape de favoriser ceux qui ont rendu de grands services à l'Eglise. De Neustat le 10. de Janvier.

XIV. Aprés la mort de Nicolas V. les Conventuels remirent leurs poursuites contre l'Observance, & creurent que son successeur leur seroit favorable, parce qu'il estoit fort affectionné à tout l'Ordre, & à la paix. Ils luy suggererent que les Observantins n'estoient pas en bonne conscience, & que la division qu'ils avoient faite s'augmentoit chaque jour au grand dommage de la Religion; pour le luy persuader ils soûtenoient que la Bulle d'Eugene IV. estoit fausse & subreptice, & que ce Pape ne l'avoit pas faite, mais que Fr. Jean de Capistran, Fr. Nicolas d'Osmo, & Fr. Jacques de Primaditiis l'avoiét forgée: Ils ajoûtoient que cette nouvelle branche s'estoit tellemét éloignée du corps, qu'elle en estoit entierement separée, & cõposoit un nouvel ordre; car ses Religieux ne prenoient plus le nom de Freres Mineurs ny de Franciscains, mais de Fr. de la Bulle.

XV. Quoy que les Observantins eussent bien répondu à toutes ces objections, & fait voir par le témoignage de Blondus Secretaire d'Eugene IV. & par celuy d'autres personnes dignes de foy, que ce Pape avoit fait dresser cette Constitution avec grande connoissance de cause, & qu'elle n'avoit produit ny division ny nouveauté dans l'Ordre; neanmoins Calixte III. pressé par les importunitez des Conventuels fit citer les parties, pour tâcher de terminer ce fascheux procez; & ordonna, aprés avoir oüy leurs Procureurs, que le General avec ses Provinciaux, & le Vicaire General avec ses Vicaires particuliers, s'assembleroient dans Assise sur la fin d'Octobre, pour chercher les moyens d'un bon accord, protestant que s'ils n'y reüssissoient pas il employeroit son autorité pour appaiser ces troubles; ensuite il nomma pour President de cette conference Blaise Ghilin Abbé de S. Ambroise de Milan, qui estoit alors de l'Ordre de

Digitized by Google

S. Benoit, & qui est maintenant de celuy de S. Bernard ; & luy commanda de rapporter par écrit les raisons des uns & des autres ; il écrivit sur ce sujet au Vicaire General le 29. de Juillet, & au General, aux Provinciaux, aux Vicaires, & à tous les Religieux de l'Ordre le 21. d'Octobre pour les exhorter à la paix, afin d'oster les scandales que leur mes-intelligence causoit, & les divagations importunes où elle les engageoit. Il fit encore dresser une Bulle le 21. de Septembre, par laquelle il défendit aux Observantins de prendre les anciens Convents sous quel pretexte que ce fut, ny de se charger de la conduite des Religieuses qui estoient gouvernées par les Conventuels, & insera dans cette cõstitution la Bulle que Nicolas V. avoit concedée sur le même sujet à Fr. Jacques de Sarzuela Provincial d'Aragon, avec toutes les clauses necessaires : Enfin il n'oublia rien pour prendre les plus justes mesures qui pouvoient faire reüssir son dessein.

XVI. Les Vocaux qui avoient esté citez pour l'assemblée s'y rendirent tous au temps assigné à la reserve du General ; les Conventuels se logerent au Convent de S. François, & les Observantins à celuy de nostre Dame des Anges. Le President aprés avoir produit sa commission les exhorta fort à la paix, & l'on commença d'entrer en matiere par l'examen de la Bulle d'Eugene IV. les Conventuels luy opposerent avec grande chaleur dix-sept chefs fort surprenans, mais les Observantins la soûtinrent avec grande vigueur, & produisirent les avis des principales Vniversitez d'Italie pour fortifier leurs raisons ; enfin il fut conclu qu'elle seroit receüe, mais qu'on dresseroit quelques articles d'accord pour expliquer ou adoucir quelques clauses qu'elle contenoit.

XVII. Les Conventuels en proposerent treize, sçavoir 1. Que les Convents de l'Observance seroient reduits dans chaque Province sous une seule Custodie qui joüiroit des mêmes privileges que les anciennes, & que le Custode & les Gardiens seroient éleus par leurs Vocaux, & confirmez selon la constitution 20. de Benoit XII. 2. Que le Custode auroit le même pouvoir que celuy qui s'appelloit Vicaire, mais sous l'obeïssance ordinaire. 3. Que les Provinciaux ne pourroient point changer les Observantins aux Convents des Conventuels, ny mettre ceux-cy à ceux de l'Observance, ny le Custode aggreger les Conventuels à sa famille sans la permission du General ou du Provincial. 4. Que les Provinciaux pourroient faire la visite dans les Convents de l'Observance une fois seulement dans chaque trienne, & s'enquerir de la conduite du Custode, mais non pas le deposer, ny le punir sans le consentement des discrets de la Custodie ; & qu'il ne se meleroit point de la correction des autres Religieux, si ce n'est qu'il en fut requis expressement, & par écrit, ou par le Custode, ou par les Discrets, ou qu'il s'y trouvât de tels excez que le General fut obligé de luy en commettre le jugement. 5. Que les Conventuels & les Observantins s'eroient également soûmis à l'obeïssance des Superieurs des Convents où ils se trouveroient, soit pour y loger en passant, soit pour y arrester quelque temps. 6. Que les Observantins seroient tenus d'assister aux processions publiques, & de se mêler indifferemment avec les Conventuels, lors qu'ils en seroient requis. 7. Que si les Observantins alloient dans les lieux où ils n'ont

Digitized by Google

point de Convent, ils seroient obligez de loger chez les Conventuels, & n'y pourroient point faire de queste sans la permission des Superieurs, & que les Conventuels seroient obligez à la méme chose; & tous également à se recevoir reciproquement avec charité. 8. Que les Observantins seroient soûmis à l'obeïssance du General, & en son absence à celle de son Vicaire sous les conditions marquées & necessaires à leur estat. 9. Que les Observantins ne pourroient recevoir aucun Convent sans la licence du saint Siege, du General ou de son Vicaire, & par le consentement du Chapitre Provincial sous peine d'excommunication reservée au General. 10. Que le Custode pourroit envoyer ses Religieux chez les Conventuels pour étudier, ou appeller dans ses Convents des Lecteurs des Conventuels pour y enseigner, avec la permission du General ou du Provincial: Que ces Ecoliers seroient entierement soûmis aux Superieurs Locaux, mais qu'ils ne pourroient pas estre élevez à une estude plus haute, ny renvoyez sans la permission de leur Custode; ny eux mêmes se retirer sans la permission du Provincial. 11. Que les Observantins ne pourroient pas prêcher dans les lieux où les Conventuels sont établis sans la permission du General ou du Provincial, ou du Custode, ou du Gardien; si ce n'est que ce fut par un ordre exprez du saint Siege, & qui fit mention de ce reglement; mais aussi que cette permission leur seroit facilement accordée lors qu'elle pourroit estre avantageuse & honorable à l'Ordre. 12. Que les Predicateurs de l'Observance seroient tenus d'observer dans ce ministere les Constitutions des Papes & de l'Ordre de même que les Conventuels. 13. Qu'il n'y auroit qu'un Procureur General à Rome pour les Observantins & pour les Conventuels. Ainsi il ne seroit pas necessaire que les Observantins eussent des Vicaires Provinciaux, mais seulement les Superieurs établis par la Regle, sçavoir le General, le Provincial, & le Custode. Ces articles furent souscrits par les deux Procureurs Generaux des Conventuels, par quinze Provinciaux, & par plusieurs de leurs Docteurs.

XVIII. Les Observantins proposerent d'autres articles, sçavoir, 1. Qu'il n'y eut qu'un General qui seroit éleu par le Chapitre, ou tous seroient obligez de se trouver. 2. Que les Observantins pourroient élire un Vicaire General pour chaque Famille en la presence du General, s'il y vouloit assister, mais que s'il refusoit d'y venir ou de le confirmer, celuy qui seroit éleu ne laisseroit pas de faire sa charge comme Commissaire Apostolique. 3. Que le General ne pourroit rien entreprendre contre le gouvernement de l'Observance. 4. Que le General pourroit faire en personne la visite chez les Observantins, mais qu'il n'en pourroit punir aucun que dans leurs Convents, ny se servir pour cela du conseil des Conventuels. 5. Qu'il ne pourroit déposer le Vicaire General que pour des crimes notoires, & par le conseil des Vicaires particuliers. 6. Que ny luy ny aucun Conventuel ne se pourroit méler de la conduite particuliere des Observantins, ny les troubler sous peine de privation d'office, & des actes legitimes. 7. Que les Observantins qui se retiroient chez les Conventuels pour éviter la correction, pourroient estre pris par leurs Superieurs. 8. Qu'on pourvoiroit sur le cas de mort du Vicaire General. 9. Que les elections des Vicaires Provinciaux, & leurs Congregations ne pourroient estre empeschées. 10. Que

Digitized by Google

les Statuts dressez par les Observantins demeureroient en leur vigueur jusques à ce qu'ils seroient confirmez par le saint Siege. 11. Que les Vicaires Generaux auroient la même authorité sur les Observantins que le General sur les Conventuels, & les Vicaires particuliers la mesme que les Provinciaux: Ces articles furent souscrits par le Vicaire General Cismontain, par deux de ses predecesseurs, par le Procureur General, par dix-sept Vicaires Provinciaux, par sept deputez, par le Gardien de Jerusalem, & par quelques Discrets des Provinces.

XIX. Tout cecy fut fait le 6. de Novembre avec grande tranquillité, & chacun témoigna & de parole & par écrit, qu'il estoit disposé à observer ce que sa Sainteté ordonneroit sur tous ces articles. L'Abbé fut traitté par les Observantins à nostre Dame des Anges; la frugalité, l'honnesteté, & la modestie qu'il reconnut en eux luy pleurent beaucoup, & il en fit un si bon rapport au Pape, qu'il le gagna en leur faveur. Sa Sainteté aprés avoir veu ces diverses propositions fit venir en sa presence le Bien-heureux Fr. Jacques de la Marche, & l'establit seul & unique arbitre de ce different; Fr. Jacques fit tous ses efforts pour s'excuser d'un employ si delicat, mais il fut obligé de l'entreprendre, parce que le Pape luy fit un commandement exprez d'y travailler pour appaiser ces troubles, & luy protesta qu'il en chargeoit sa conscience, & qu'il rendroit compte à Dieu & à S. François s'il ne s'acquittoit de cét employ avec fidelité & sans aucun respect humain. Cét Arbitre parut fort agreable aux deux parties, car quoy qu'il fut de l'Observance il s'estoit toûjours entretenu en grande amitié avec les Conventuels: Aprés qu'il eut examiné ces articles, & avec grande reflexion, & durant long-temps, il en dressa d'autres qu'il creut plus propres pour faire convenir ces esprits si differents: Pendant qu'il s'y occupoit chacun estoit fort curieux de sçavoir son sentiment, mais il garda toûjours le secret; & ne s'en expliqua qu'au Pape, avec lequel il conferoit souvent: Les Observantins avoient choisi Fr. Baptiste leur Vicaire General, Fr. Alphonse Espagnol Vicaire de Naples, Fr. Bernard de la Fosse Vicaire de la Province de S. Bernardin, & Fr. Barthelemy de Porris Commissaire de Cour, Fr. Mathieu de Narni, Fr. Loüis de Vicenze, & Fr. Jean du Pré pour poursuivre cette affaire, & leur avoient joint pour leur servir de conseil, Fr. Jacques de Primaditiis, le Bien-heureux Fr. Jacques de la Marche, Fr. Augustin de Montbarocio, & Fr. Marc de Bologne.

XX. Lors que le Bien-heureux Frere Jaques eut dressé ses articles il les communiqua aux parties, & chacune y trouva à redire, ou les approuva selon son inclination; voici quels ils estoient. 1. Que tous les Religieux seroient également soûmis au General. 2. Que tous les Vocaux de l'Observance seroient tenus d'assister au Chapitre General, où ils éliroient leurs Vicaires Generaux sous la presidence du General, ou de celui qu'il commettroit pour cela. 3. Que ces Vicaires Generaux feroient d'abord leur charge comme Commissaires, jusques à ce qu'ils seroient confirmés, & qu'ils auroient le mesme pouvoir que le General sur leurs sujets. 4. Que le General seroit toûjours pris des Conventuels. 5. Que les Provinciaux pourroient assister à l'élection des Vicaires parti-

Digitized by Google

culiers, & que ceux-ci exerceroient leur charge comme Cõmissaires avant qu'ils ne fussent confirmés. 6. Que l'Institution des Gardiens de l'Observance, & la nomination de leurs Predicateurs, & de leurs Confesseurs seroient publiées par la table des Chapitres Provinciaux, & que les Provinciaux ni les Custodes ne se méleroient en aucune autre chose de la conduite de l'Observance. 7. Que le General pourroit faire la visite des Vicaires Generaux, mais non pas les deposer, ni les punir que pour des crimes notoires, & par le conseil de six Vicaires particuliers, Mais que pour les autres Religieux qui lui seroient deferez, il pourroit leur donner pour Cõmissaire tel Observantin qu'il voudroit dans le Convent où le coupable se trouveroit. 8. Que nul Religieux de l'Observance ne pourroit estre retiré des Convens Reformés. 9. Que ni les Conventuels ni les Observantins ne pourroient changer de Famille sans la licence de leurs Superieurs, sous peine de privation de charge, & des actes legitimes pour ceux qui les recevroient, & que ces fugitifs pourroient estre repetés, & punis par leurs Superieurs; mais que si aprés la correction ils se vouloient encore retirer, ils en demanderoient la licence, & ne pourroient plus estre receus à changer, & que cela s'entendroit non seulement de ceux qui s'enfuyroient pour éviter le châtiment, mais encore de ceux qui changeroient par legereté. Que si quelqu'un empéchoit l'execution de ce reglement, il seroit privé de sa charge, & des actes legitimes, & puni plus severement à la discretion du General. 10. Que le General ne pourroit pas donner permission à aucun Religieux de l'Observance de Divaguer par les Provinces, sous pretexte de publier des Indulgences, & sur tout pour absoudre des pechez commis contre le vœu de chasteté. 11. Que le General ne pourroit pas assigner la demeure des Convens aux Religieux particuliers. 12. Que si le Vicaire General Ultramontain venoit à mourir, le Vicaire de la Province dans laquelle il seroit decedé gouverneroit la Famille jusques à une nouvelle election. 13. Que les Vicaires Generaux ne dureroient que trois ans. 14. Que si quelque Religieux de l'Observance faisoit la queste sous le nom de Conventuel, ou quelque Conventuel sous le nom d'Observantin il seroit declaré excommunié, & ne pourroit estre absous que par son Superieur supréme. 15. Que les Observantins & les Conventuels seroient obligés de se presenter dans le jour au Superieur du Convent du lieu où ils arriveroient, & ne pourroient loger ailleurs sans sa permission, sous peine d'estre privez des actes legitimes, & d'estre punis par les Superieurs dudit lieu. 16. Que le Vicaire de la Province d'Austriche pourroit prendre sa confirmation du Provincial du lieu dans le Distroit duquel il auroit esté éleu.

XXI. De ces articles les trois premiers deplurent fort aux Observantins, parce qu'ils donnoint trop d'autorité au General, & qu'il estoit à craindre que s'ils se méloient si souvent avec les Conventuels, ils ne tombassent peu à peu dans leur relâchement; & les Conventuels, qui n'agreoient que le premier se plaignoient incessamment au Pape, qu'ils n'avoient peu rien obtenir par cet accord, & ce qui les fâchoit le plus estoit que les Observantins eussent voix à l'election du General. Le Bien-heureux Frere Jaques pour faire voir qu'ils avoient tort de se plaindre presenta un nouvel écrit à Calixte. 3. Par lequel il montroit qu'il

Digitized by Google

leur accordoit treize articles considerables, qui n'estoient point dans la Bulle d'Eugene IV. Le premier l'obeïssance entiere au General. Le 2. l'obligation des Observantins d'assister au Chapitre General, & d'y faire les élections de leurs Vicaires Generaux en la presence du President. Le 3. la confirmation de ces Vicaires qui n'estoit pas limitée à trois jours, mais remise à la volonté du General. Le 4. l'exclusion des Observantins du Generalat. Le 5. la Presidence dans l'élection des Vicaires particuliers accordée aux Provinciaux. Le 6. la publication des Gardiens, des Predicateurs, & les Confesseurs de l'Observance qui se devoit faire aux Chapitres Provinciaux. Le 7. le pouvoir accordé au General de deposer les Vicaires Generaux par le consentement de six Vicaires. Le 8. la liberté donnée au General d'envoyer un Commissaire pour faire la visite de leurs Convens. Le 9. la défense aux Conventuels de passer à l'Observance sans la permission de leurs Superieurs. Le 10. le pouvoir donné aux Conventuels de repeter ceux qui les quitteroient sans cette permission. Le 11. les peines decernées contre ceux qui s'opposeroient à ce reglement. Le 12. le pouvoir accordé au General pour conceder des privileges contre l'autorité des Vicaires, à la reserve de deux cas seulement. Et le 13. la défence aux Observantins de faire des Congregations pour élire leurs Vicaires Generaux.

XXII. Aprés ces procedures le Pape hesitoit encore à terminer ce different, & l'embarras de la guerre qu'il vouloit entreprendre estoit une occasion pour en differer la decision; sur ce delay Frere Baptiste de Levanto Vicaire General Cismontain, du conseil de ses assistans s'adressa au Cardinal Protecteur pour lui témoigner, qu'ils seroient tous bien aises qu'il se voulut méler de cette affaire, & qu'il la poursuivit; ce Prelat qui estoit jaloux de son honneur & de son autorité, & qui souffroit avec chagrin d'avoir esté exclus de cette negotiation, & que la commission en eut esté donnée en seul au Bien-heureux Frere Jaques, agrea fort cette proposition: il prit tous ces differens articles, les examina serieusement, en changea quelques-uns en faveur de l'Observance; & travailla si heureusement que l'affaire fut terminée comme nous verrons dans le commancement de l'année suivante, par la Bulle que le Pape fit dresser sur ce sujet.

XXIII. Le Bien-heureux Frere Jean fut averti de tous ces troubles par Frere Gabriël de Verone son compagnon, & par le Vicaire general Cismontain, qui le pressa de revenir en Italie pour secourir sa famille; il s'excusa de ce voyage sur les importantes affaires de la chrestienté, sur son éloignement, & sur sa vieillesse, mais il en écrivit au Pape, & au Cardinal Protecteur. Il obtint encore pour les mesmes des lettres de faveur de l'Empereur, & des Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers de Hongrie, qui estoient assemblés à Bude. Il écrivit aussi au General en des termes un peu severes, & au Bien-heureux Frere Jacques. Dans la lettre qu'il adressa au Pape il parle ainsi. J'avois un desir extreme de me presenter devant vostre Saintetè; Mais ma vieillesse, mon éloignement & les affaires m'en empéchent. Je suis à Chanad qui est l'Egise Cathedrale la plus proche des Turcs; ils n'en sont éloignés que de 14. milles, & ils ont déja ravagé deux fois & cette ville & son territoire. Dans cet exil j'ay écrit cinq fois à vostre Saintetè pour l'informer de nostre peril; Maintenant je

Digitized by Google

lui fais sçavoir que le Despote de Rascie à fait sa paix avec les ennemis, le temps est dangereux, & les jours sont mauvais. Il est plus seur de prévenir les maux quand on voit le peril, que d'y chercher le remede aprés qu'ils sont arrivés; ceux qui paroissoient des lions par leur courage tremblent maintenant de peur; c'est à vous de resoudre ce qu'il faut faire; chacun vous regarde comme un soleil qui represente la majesté de Dieu. Vostre élevation vous doit plûtost humilier qu'enorgueillir, pour vous obliger de prendre le soin du troupeau que Dieu vous a commis. Lors que j'attendois de vostre Saintetê des lettres qui me peussent combler de joye, j'en ay receu de mes Freres qui me chargent de douleur, parce qu'il semble que vous vous laissies gagner par nos adversaires, pour revoquer les graces avantageuses que vos predecesseurs nous ont données. Pour moy je confirme ce que je vous ay écrit, que je prendray toutes vos decisions comme des Oracles dictés de la bouche de JESUS-CHRIST; La confiance que j'ay en vostre Justice m'inspire ce sentiment, & je crois que vous ne chercherês que l'avancement de la gloire de Dieu. Je recommande tres instamment ma petitesse, & mes Freres à vostre Saintetê. De Chaumd ce vingt-troisiéme de Septembre.

XXIV. Dans la lettre qu'il écrivit au Cardinal Protecteur, aprés lui avoir recommandé les affaires de l'Observance, il raconte deux visions qu'il avoit euës. Voicy ses termes, le 24. d'Aoust estant à Belgrade, j'ay veu quatre fleuves qui se combattoient, ils venoient des quatre parties du monde, & s'efforçoient de se jetter dans l'Ocean avec grande impetuosité; ils faisoient encore un reflus, par lequel chacun tâchoit d'attirer aprés soy toute l'eau de la mer. Et enfin celui qui venoit de l'Occident a gagnê la victoire. Prenés garde à ce que cela peut signifier, & demandés à Dieu la grace de connoître ce que son saint Esprit nous veut marquer. Aujourd'huy 17. de Septembre étant à Cenedin pendant que mon truchement expliquoit ce que j'avois dit des sacrées Stigmates, que nostre seraphique Pere receut à pareil jour, j'ay veu que la Lune & les étoilles combattoient contre le Soleil, & le surmontoient. Comme je considerois cettê merveille avec un grand etonnement, j'ay oüi une voix qui m'a dit le Soleil a esté vaincu par la Lune, les jugemens de Dieu sont des abîmes profonds. Je deplorois tout effrayé de ce que je n'avois point d'Astrologue qui me peut developer ce mystere, & la mesme voix a repris; les jugemens de Dieu sont incomprehensibles; un abîme en appelle un autre. Je cherchois encore à deviner ce secret, & j'ay receu cette derniere réponse: le plus grand servira au plus petit, la fin s'approche, & il n'y aura plus rien. Je prie celui qui peut faire toutes ces choses de nous les expliquer.

XXV. Les Seigneurs de l'assemblée de Bude parloient au Pape avec plus de liberté par ces termes; Nous avons apris que le General, & les Conventuels donnent de grands troubles aux Observantins depuis vostre exaltation, contre les Decrets des Conciles de Constance & de Basle, qui ont esté confirmés par Martin V. Eugene IV. & Nicolas V. le fruit que les Religieux de cette Famille font par leur bonne vie est connu de tous, c'est pourquoy nous supplions vostre Saintetê de les proteger de vostre autorité souveraine, à laquelle ils sont

Digitized by Google

parfaitement soûmis, & laquelle ils soustiennent. Nous sommes bons témoins de leur conduite, & cela doit obliger vostre Sainteté de confirmer leurs privileges, & de les augmenter plûtost que de les diminuer; car autrement elle ne pourra pas éviter les scandales qui en arriveront, non seulement parmi le peuple, mais encore parmi les Princes, qui ne pourront pas souffrir qu'on leur fasse ce tort. Cette grace, que nous prendrons pour une grande obligation, sera tres-agreable à Dieu, tres-utile aux fidelles, & tres-honorable à vostre Sainteté. Quoy que nous ne doûtions pas de la justice des Decrets du saint Siege, neanmoins nous ne nous pouvons pas empécher d'estre surpris que vous vouliez rendre maistres de la Regle de saint François, ceux qui ne l'ont jamais observée, sur tout en ces cartiers: nous le disons ainsi, parce que nous voyons clairement la difference qu'il y a de la vie des uns, à celle des autres. Vostre Sainteté doit estre persuadée que les Observantins ne peuvent estre soûmis aux Conventuels sans de grands desordres, & sauf le respect que nous devons à l'autorité du saint Siege, nous souffririons plûtost qu'on chassat tous les Conventuels de ce Royaume, que de voir les Observantins sous leur dependance. Leur vertu & le merite de leurs travaux nous engagent à prendre leur protection, & nous employerons tout nostre pouvoir pour les deffendre sous vostre bon plaisir, dans l'esperance que la recommandation que nous lui en faisons, ne leur sera pas inutile. De Bude ce sixiéme d'Aoust.

XXVI. Je ne sçais pas qui oseroit entreprendre d'expliquer les deux visions du bien-heureux Jean, puis qu'il ne l'a pas fait luy même. On pourroit peut-estre soupçonner que ces quatre fleuves indiquoient les Italiens, les Allemans, les Bourguignons & les Hongrois; & que la mer signifioit le Turc contre lequel ils devoient combattre; & qu'enfin les derniers qui sont les plus occidentaux surmonteroient cet ennemi, qui vouloit engloutir tous les autres. Pour la deuxiéme vision, on pourroit dire, que le soleil representoit les Conventuels comme les plus éclatans par la science, par les Prelatures, & par l'autorité; & que la Lune & les Estoiles signifioient les Observantins qui estoient plus remarquables par la pureté de leur vie, & par l'abdication des biens temporels, & qui estoient dispersez en diverses Provinces comme des Estoiles; car enfin ils emporterent l'avantage sous Leon X. qui leur donna le sceau de l'Ordre. Le B. Jean ruminoit dans son cœur le mystere secret de ces visions, & peut estre que Dieu le consola de la tristesse qu'il en avoit, par l'éclaircissement qu'il luy en donna dans un autre temps.

XXVII. L'Evéque de Thuys en Transilvanie persecutoit les Observantins avec tant de rigueur, qu'il pretendoit de les excommunier à un Synode qu'il avoit indiqué; le Comte Huniad ayant appris cette nouvelle par une lettre du bien-heureux Frere Jean, écrivit à ce Prelat pour le détourner de ce mauvais dessein, & luy remontra qu'il feroit mieux de travailler à reformer les mœurs depravées de son Clergé, que de maltraiter ces Religieux qui estoient tres-utiles aux fidelles, & par leur doctrine & par leur bonne vie; que si quelqu'un avoit manqué au respect qu'il luy devoit on le soûmettroit à sa paternelle correction. Frere Jean de Bezth Gardien de Thuys avoit averti le bien-heureux Jean de

cette

Digitized by Google

cette persecution, & l'avoit prié de passer dans cette Province pour y remedier, & travailler à la reduction des Schismatiques, qui l'infectoient de leurs erreurs; il luy proposoit encore une grande moisson à faire dans la Moldavie, parce que le Vayvode s'estoit converti.

XXVIII. Frere Marc de Bologne assembla le Chapitre general de l'Observance au Convent de S. Paul prés de Bologne le 24. de May, son dessein étoit de faire élire à sa place le bien-heureux Frere Jean, parce qu'il le croyoit le plus capable de remedier aux troubles qui s'estoient élevez contre eux; tous les vocaux qui connoissoient la saintetè du bien-heureux Jean, & le credit qu'il avoit envers le Pape, & les Cardinaux estoient du même sentiment; mais Frere Gabriel de Verone, & Frere Nicolas de Fara les en dissuaderent, sur ce qu'ils les asseurerent que cette élection ne luy seroit pas agreable, & qu'il ne voudroit, ni ne pourroit revenir en Italie. Frere Antoine de Montfaucon, le bien-heureux Frere Jaques de la Marche, Frere Jaques de Primaditiis, Frere Loüis de Vicenze, Frere Loüis de Siene, & Frere Jean Dupré furent proposez à son défaut; mais enfin Frere Baptiste de Tagliacarne de Levanto Vicaire de la Province de Genes, & Definiteur general fut éleu au troisiéme scrutin par tous les suffrages; car quoy qu'il fut jeune, sa vertu & sa doctrine le rendoient fort recommandable. Deux jours aprés son élection Frere Nicolas de Fara l'écrivit au bien-heureux Frere Jean avec cet éloge; tous les Vocaux se sont accordez à l'élire, parce qu'ils l'ont connu tres-digne de cet employ; il s'est comporté dans cette assemblée avec une prudence admirable, & il y a fait des exhortations si belles, & si remplies de l'esprit de Dieu, que chacun l'a mis au rang des plus excellens Predicateurs. Frere Marc fut continué dans le gouvernement de la famille comme Commissaire, jusques à ce que le nouveau Vicaire eut receu sa confirmation du General. Frere Jean Dupré écrivit au bien-heureux Frere Jean, que quand Frere Marc reconnut sa coulpe dans le Chapitre, tous les Vocaux se leverent, & donnerent mille eloges à sa vertu & à sa bonne conduite qui paroissoit bien par la tranquillité de cette assemblée, & le bien-heureux Frere Jaques de la Marche rendit encore un fort illustre témoignage de son gouvernement. Le Pape pour témoigner l'estime qu'il faisoit de cette famille, écrivit aux Bolonois pour les loüer du bon traittement qu'ils luy avoient fait, & pour les exhorter à le continuer. Il envoya une aumône fort considerable, & écrivit deux fois aux Vocaux; la premiere pour leur donner sa benediction, & la liberté de choisir un Confesseur qui les peut absoudre d'autorité Apostolique. La seconde pour leur ordonner de choisir six de leurs meilleurs Predicateurs, & de ne leur donner aucune charge, afin qu'ils fussent disposez d'aller en diverses Provinces pour prescher la croisade; & d'écrire aux Religieux qui estoient à la Terre Sainte, que ceux qui ne se sentiroient pas assez de courage pour s'exposer au Martyre se retirassent; & enfin pour leur promettre de leur accorder fort agreablement tout ce qu'ils jugeroient necessaire à leur estat, parce qu'il les consideroit comme des personnes tres-propres à estre employées contre les infidelles, & dans toutes les affaires de l'Eglise.

XXIX. Les bien-heureux Peres Jean de Capistran, & Jaques de la Marche,

Digitized by Google

Frere Antoine de Bitonte, Frere Marc de Bologne, Frere Loüis de Vicenze & Frere Jean Dupré furent reservez sans aucune charge pour estre employez selon le desir du Pape. On luy en offrit encore d'autres, & on luy protesta qu'il n'y avoit point de Religieux dans cette assemblée, qui ne fut disposé à souffrir toutes sortes de travaux pour cette cause; car tous l'avoient ainsi témoigné par leurs acclamations, lors que le Vicaire general leur fit connoistre que sa Sainteté avoit un si grand zele pour cette expedition, qu'elle estoit preste d'exposer sa propre vie pour la faire reüssir. Dés cette année le Pape en envoya quelques-uns pour ses Nonces, sçavoir Frere Ange de Bolsena dans les Evéchez de Sutri, de Nepi, de Cité Castellane, d'Ortano & d'Orvieto, & dans le patrimoine de S. Pierre au deça du Tybre. Frere Antoine de Montfaucon dans ceux de Perouse, de Cité de Castello, d'Assise, de Foligni, d'Augubio, de Todi, & de Spolete, & Frere Barthelemi du Col dans ceux de Sabine, de Narni, de Terni, d'Amerino, de Rieti, de Tivoli, & dans l'Abbaïe de Farfen. Le Pape prit encore pour ses Conseillers Frere Loüis de Bologne, & Frere Valentin de Treviſe. Le premier estoit un Frere lay, qui avoit fait le voyage des Indes, de l'Ethyopie, & de la Palestine, & qui s'estoit tres-bien instruit de l'estat & des desseins des Turcs; & sa Sainteté l'honora depuis de plusieurs belles commissions; cette an[illegible] même elle le renvoya en Asie. L'autre estoit un homme hardy, & qui entendoit tres-bien l'art militaire. Frere Gabriel de Verone écrivit sur ce sujet au bien-heureux Jean en ces termes. Le Pape pense toûjours à cette expedition, & en parle incessamment: il s'en entretient fort souvent, & fort long-temps avec Frere Loüis de Bologne. Frere Valentin l'aborde toutes les fois qu'il veut, & en est écouté fort agreablement, parce qu'il parle tres-bien de ces matieres. Sa Sainteté expedie fort promptement toutes les autres affaires, mais elle est toute à celle-cy, & l'on admire qu'à cet âge elle puisse prendre tant de soins. Elle y employe tout ce qu'elle peut ramasser; un jour que je me trouvay à son disné, on luy servit une saliere d'or, & elle dit à ses Officiers, portez-la au Turc, j'en ay assez d'une de terre. Elle a fait vendre les ornemens d'or & d'argent que Nicolas V. avoit fait mettre à la Bibliotheque du Vatican, & veut qu'on en fasse de la monnoye; on dit qu'elle avoit deux cens mille écus au temps de son élection, & que son predecesseur luy en avoit laissé six cens mille, mais tout cela a esté employé pour dresser l'armée navale, ou pour enroller des soldats.

XXX. Il faut revenir au Chapitre de Bologne pour dire le reste de ce qui s'y passa. Frere Barthelemi de Porris fut fait Procureur general. Frere Gabriel de Verone fut confirmé Vicaire d'Austriche, avec pouvoir d'y conduire des Religieux Italiens par le consentement des Vicaires. Frere Jean Dupré fut envoyé par ordre du Pape Commissaire en Dalmatie, en Bohême, en Moravie, en Pologne, en Hongrie, & dans les Provinces voisines; & Frere Loüis de Ferrare dans la Romagne. Frere Antoine de Mugnano fut éleu Gardien de Jerusalem & Commissaire de la Terre Sainte; & le Pape luy fit expedier un Bref, par lequel il luy donnoit permission de choisir un Confesseur pour se faire absoudre d'autorité Apostolique, & une indulgence pleniere pour l'article de la

Digitized by Google

mort à ceux qui contribueroient de cinq ou de sept florins, si c'estoit pour le mari & pour la femme, à l'entretien de ces saints lieux. Sa Sainteté donna encore un second Bref pour confirmer tous les Convens establis en Asie, & tous les privileges accordez par ses predecesseurs aux Religieux qui les habitoient, & la permission d'en bâtir un sur le Mont Sinay. Lors que Nicolas V. envoya en Orient Frere Loüis de Bologne avec deux compagnons, il leur donna la dispense des jeûnes, & la liberté de manger de la chair lors qu'ils ne trouveroient pas des viandes de Carême; le pouvoir d'élire un Confesseur pour la vie & pour la mort avec une indulgence pleniere; de porter ou faire porter leurs aumônes; de changer d'habit dans le danger, & d'aller chaussez & à cheval; Calixte III. confirma tous ces privileges, insera cette Bulle de Nicolas dans celle qu'il luy donna, & y ajoûta des indulgences pour ses bienfacteurs, & le pouvoir de changer le vœu du voyage de Jerusalem en autant d'argent comme il auroit coûté à faire.

XXXI. Frere Pierre de Hongrie qui de Juif s'estoit rendu Chrestien, & de Conventuel Observantin, ou quelque autre ennemi de la Croix avoit commencé d'introduire le relâchement dans le Convent de Cracovie, & inspiré aux jeûnes Religieux le mépris des mortifications que le bien-heureux Frere Jean & Frere Gabriël de Verone y avoient enseignées; Frere Ladislas qui en estoit Gardien avertit de ce desordre le même Frere Gabriel qui estoit Commissaire en ces cartiers, & celuy-cy fit voir sa lettre au bien-heureux Frere Jean, qui leur écrivit en ces termes. De Viene le 2. de Janvier.

XXXII. Lorsque je suis revenu icy de la Basse-Allemagne, j'ay trouvé que mes enfans en J. Ch. y vivoient comme des Anges. La joye que j'ay receuë de leur vertu m'a fait oublier tous mes travaux, mais elle a esté changée en tristesse, lors que j'ay appris que vous ne gardiez pas ce que vos peres vous ont enseigné, & que vous en estes venus jusques-là que de condamner les saintes constitutions de nostre reforme, parce qu'elles ne sont pas contenuës dans la Regle. Vous demandez avec mépris qui est-ce qui a introduit de dire un Nocturne de l'Office de la Sainte Vierge, les Pseaumes Penitentiaux avec les Litanies des Saints, & l'Office des Morts; de reconnoître la coulpe au Refectoir; d'y prendre la discipline; de se contenter de pain & d'eau, & d'employer plusieurs heures à la meditation. Mes chers enfans, n'est-ce pas ce que je vous ay enseigné? Ne vous ay-je pas dit que c'est la pratique de l'Italie? Lisez les constitutions que j'ay dressées lors que j'estois Vicaire general, & vous y trouverez tout cela; ce ne sont pas des inventions nouvelles, comme les ennemis de la verité & de la religion vous le veulent persuader, mais des Ordonnances que nos peres ont jugées necessaires. Qui doute que nôtre seraphique Pere, & ses disciples n'en ayent pas observé de plus rigoureuses? où sont maintenant les cilices & les cuirasses qu'ils portoient sur la chair, leurs jeûnes ordinaires au pain & à l'eau, leurs oraisons continuelles, leurs longues veilles, leurs disciplines sanglantes? Qui de vous va baiser & lecher les playes des lepreux comme ils faisoient? Qui de vous trouve ses delices à estre mépriſé? Qui persevere dans l'oraison depuis le matin jusques au soir? Où sont ces zelez qui courent la terre & la mer pour

Digitized by Google

gagner la couronne du martyre ? Ah, ah, ah, mon Dieu ! je ne sçais pas parler, quand je pense à toutes ces choses ; ma langue ne peut pas exprimer la ferveur de nos peres, ma main ne la sçait pas décrire, ni mon cœur la comprendre. Pleût à Dieu que nous fissions revenir par nos mœurs ce temps pretieux ! si vôtre foiblesse ne peut pas supporter tous ces excez de penitence, vous devez du moins les imiter en quelque chose par ces pratiques de mortification. Elles ont merité à plusieurs des graces extraordinaires de saintetè, & l'honneur de faire des miracles. S. Bernardin qui a esté canonisé depuis peu, est un de ceux là, n'écoutez donc plus ceux qui vous diront le contraire, regardez-les comme les ennemis de J. Ch. &c.

XXXIII. La bien-heureuse Colete avoit reformé plusieurs Convens de Bourgogne, & voulu qu'ils fussent entierement soûmis au General & au Provincial ; mais les Observantins, que les Conventuels appelloient par moquerie les Freres de la Bulle, s'estant multipliez dans cette Province attirerent les autres à reconnoistre leur Vicaire. Cela facha beaucoup les Conventuels, & ils firent tant qu'enfin ils obtinrent une Bulle par laquelle le Pape ordonna à ces Religieux de se remettre sous l'autorité du Provincial ; ils trouverent depuis le moyen de s'en soustraire derechef, & revinrent sous le Vicaire de l'Observance.

XXXIV. Frere Antoine de Gavaciis lay, duquel nous avons parlé l'an 1432. mourut à Lodi dont il estoit natif, le 12. de Janvier. Dieu fit connoistre sa saintetè par une estoile reluisante qui parut sur son front, & par la musique des Anges qui honorerent ses obseques, le Gardien de Lodi, Frere Marc, & Frere Ambroise qui l'assisterent à la mort, le deposerent ainsi devant Frere Loüis de Bresse Provincial de Milan, & cela se trouve encore dans le Registre de Bassien de Melicis Notaire de Lodi.

XXXV. Frere Ange de Civitella, & Frere Jean Riccio de Florence estoient allez au Chapitre provincial indiqué à Castillon d'Arezzo ; ils estoient tous deux fort vieux, & ils tomberent malades avant qu'il ne fut fini ; on les transporta sur un même cheval à Sergiano, où ils moururent bien-tôt l'un aprés l'autre, & furent inhumez dans un même tombeau. Quarante-deux ans aprés leurs corps feurent trouvez entiers, & leurs cheveux adherans. Mais le Vicaire du Convent par une sotte & cruelle imagination, que si on les voyoit la foule du peuple qui surviendroit causeroit de l'embarras & du trouble, les fit mettre en pieces, & les cacha. Quoy qu'ils ne fussent que freres lays, neanmoins ils avoient esté Vicaires Provinciaux, & avoient gouverné cette Province avec un grand zele de la reforme. Frere Ange estoit fort severe pour luy-même, & fort doux pour les autres ; sa charité, sa pieté & l'assiduité aux bonnes œuvres luy avoient gagné l'amitié de tous ceux qui le connoissoient, c'est pourquoy sa memoire se conserve avec grand honneur. Frere Jean estoit un homme de grand conseil, & d'une prudence fort remarquable. Il fut appellé pour gouverner les Moines de l'Abbaye de S. Salvi prés de Florence de l'Ordre de Val-ombreuse, & ceux du celebre Monastere de Mont Senarie de l'Ordre des Servites. Cosme de Medicis se servoit ordinairement de luy dans les plus importantes affaires.

Digitized by Google

Frere Guillaume de Casal le croyoit si propre pour le gouvernement, qu'il asseuroit qu'il ne luy manquoit rien qu'un peu d'estude pour estre un Superieur achevé.

XXXVI. Frere Benoit de Gavoraccio natif de Mugello, mourut aussi environ ce temps; il avoit passé de l'Ordre des hermites de S. Augustin à l'Observance l'an 1449. il estoit fort sçavant en Theologie & dans l'Escriture sainte; aprés avoir presché avec grand fruit dans les Provinces voisines, il deceda au Convent du Bois de Mugello.

XXXVII. Frere Barthelemi de Siene Docteur en Theologie & Provincial de Toscane mourut aussi cette année, & fut enterré à l'Eglise des Conventuels de Siene, où son effigie paroit gravée sur le marbre. Frere André de S. Gemin Vicaire de la Province de S. François florissoit par l'excellence de ses predications.

XXXVIII. Frere François Surriano Venitien, dans la description qu'il a faite de la Terre-Sainte, & que j'ay écrite à la main, raconte un grand miracle que Dieu fit à Baruth en Syrie pendant qu'il y demeuroit. Un Sarrasin, & sa femme nommée Adriene avoient creusé dans leur maison une fosse de dix aunes de profondeur, sur l'esperance qu'un Magicien d'Affrique leur avoit donnée, qu'ils y trouveroient un thresor. Ils l'avoient en effet découvert, mais en même temps une grande flamme qui en sortit les étouffa, & commença à ravager les plus proches maisons; les Turcs s'efforcerent de l'esteindre avec de l'eau, & leurs Prestres par de longues prieres, mais tout fut inutile; on appella les Freres Mineurs pour voir s'ils y pourroient porter quelque remede; avant qu'ils n'arrivassent sur le lieu, un homme essaya de retirer ces cadavres de la fosse, mais dés qu'il y voulut descendre, la flamme le saisit, & il resta estropié d'une cuisse. Les Religieux aprés avoir fait leur priere dans leur Eglise vinrent en procession au lieu de l'incendie, jetterent de l'eau benite sur la fosse, & au même temps le feu s'esteignit. Fr. Leonard de Faënza, & Frere Marc de Lodi descendirent hardiment dans la fosse, & en retirerent les deux corps morts, qui se trouverent entiers, quoy qu'ils eussent esté au milieu des flammes. Ce miracle qui fit donner mille loüanges aux Religieux, causa la conversion de plusieurs Sarrasins; mais le Gouverneur & les Prestres Sarrasins qui attribuoient à la magie les merveilles de la main de Dieu, feurent si fâchez de ce changement, que les nouveaux convertis se trouverent obligez de s'enfuir en Chypre, & les Religieux de s'absenter pour quelque temps de leur Convent.

XXXIX. Nous avons vû l'an 1451. que l'Evêque de Fare Legat Apostolique dans la Bossine, avoit prié le bienheureux Jean de ne pas souffrir que les Convents de Dalmatie fussent separés de la Vicairie de cette Province, & cette année le Roy Estienne Thomas obtint du Pape une defense expresse de faire cette separation.

XL. Frere Thomas Burton fut promeu à l'Evêché de Sodore dans l'isle de Sainte Colombe, qui est une des hebrides sur la coste Occidentale d'Escosse, & Frere Jean à celuy de Gebelden parmy les infidelles. Frere Pierre de Foligni estoit inquisiteur dans la Province de Saint François, & l'an 1457. il le fut à

Digitized by Google

Veniſe aprés Frere Baptiſte de Faënza. Frere Jacques d'Aſcoli exerçoit la même Charge dans la Marche d'Ancone. Le Regiſtre de Frere Jacques de Mozanica porte, que trois Freres Mineurs enſeignoient dans les Colleges de l'Vniverſité de Perouſe : Frere André de Montpolitien à celuy de Saint Severe, ou de Saint Iſidore : Frere Jean Nicolaï à celuy de l'Evêché : & Frere Marin de Montfaucon à celuy de Sainte Marie du Marché. Frere Dominique de Laurens, & Frere Jean Antoine Palgiarici furent faits Penitenciers & Chapelains Apoſtoliques à Saint Jean de Latran, & Frere Jean de Franconego à Saint Pierre.

XLL. Quoy que le Pape euſt defendu fort rigoureuſement aux Obſervantins de prendre les maiſons des Conventuels, neantmoins il leur permit d'accepter celle de la Mirande à l'inſtance du Duc de ce lieu. L'Egliſe avoit eſté à des Prêtres ſeculiers, les Conventuels l'avoient fait dedier à Saint François, & ce Prince fit reparer le Convent. Cette famille & celle de Pico y ont preſentement leurs ſepultures.

XLII. Andriete veuve d'Antoine de Vannis, avoit ordonné par ſon teſtament que ſes biens fuſſent employez pour baſtir un Convent aux Obſervantins prés de Saint Elpide dans le Dioceſe de Fermo : les Executeurs teſtamentaires avoient differé d'accomplir ſa volonté, & ils acheterent l'Egliſe de Sainte Marie des Dames, avec le Monaſtere Contigu qui avoit eſté delaiſſé par les Religieuſes de Sainte Claire prés de cette Ville. Les Conventuels qui eſtoient établis à Sainte Marie de la Place s'y oppoſerent, & ſupplierent le Pape de faire appliquer à la reparation de leur logement le Legat de la Fondatrice, parce qu'un ſi petit lieu n'eſtoit pas capable d'entretenir deux Convents du meſme Ordre ; Sa Sainteté commit cette affaire à l'Evêque, & les Obſervantins furent maintenus. Je crois que c'eſt le Convent que Gonzague appelle Sainte Marie de Jeſus prés de Saint Lupide.

XLIII. Pierre Marie des Roux Seigneur de Chaſteaufranc dans le Dioceſe de Ferrare, conſiderant que ce lieu eſtoit privé du ſecours ſpirituel à cauſe de ſon éloignement des bonnes Villes, commença d'y faire baſtir un Convent, & ſupplia le Pape d'agréer qu'il y établiſt les Freres Mineurs : ſa Sainteté commit l'examen de cette affaire à l'Evêque de Cité qui reſidoit à Parme, mais je ne ſçais pas ce que ce Prelat ordonna, car je n'en trouve rien dans nos Regiſtres

XLIV. Leonel Acclazomora Comte de Celano dans le Royaume de Naples, écrivit au bienheureux Frere Jean de Capiſtran, qu'il vouloit fonder un Convent dans ce lieu, mais Gonzague remet ſon établiſſement à l'an 1503. & dit que les habitans en firent la dépenſe ; il eſt un peu éloigné de la Ville, & s'appelle Sainte Marie de Valverd.

XLV. Le Monaſtere de Saint Jacques du Lac, qui appartenoit aux Religieuſes de Ciſteaux, fut donné aux Conventuels de la Cuſtodie de Veniſe ; mais ces filles s'y oppoſerent juſques à l'an 1459. que Paſchal Maripetro Duc de Veniſe obtint cet établiſſement de Pie II. & qu'elles ſeroient tranſportées à celuy de Sainte Marguerite de Majurbio : neanmoins cela ne fut executé que ſous Paul II. l'an 1469.

Digitized by Google

XLVI. Le Convent de Bovino dans la Province de Saint Ange, étoit fort incommodé du mauvais air, & des maisons voisines qui l'entouroient; l'Evêque & les habitans supplierent le Pape d'agréer qu'on le changeast à l'Eglise de Sainte Marie de Rallano: sa Sainteté donna commission au même Evêque d'examiner ce changement; mais je ne trouve pas ce qui fut fait, car ny l'un ny l'autre de ces Convents n'est dans nos Catalogues.

XLVII. La ville d'Ascoli de la Poüille avoit esté engloutie par un tremblement de terre, & rebastie sur une colline: le Roy Alphonse, l'Evêque, & le Chapitre supplierent le Pape d'eriger en Cathedrale l'Eglise des Conventuels, qui se trouvoit au milieu de la nouvelle Ville: sous cette condition qu'on leur donneroit celle de Saint Jean dans le même lieu, qui avoit esté des Benedictines; sa Sainteté l'accorda, & commit l'execution de ce changement à l'Evêque de Troia.

XLVIII. Nicolas V. avoit donné aux Observantins le Convent de Zara en Dalmatie: Calixte III. ordonna qu'il fust restitué aux Conventuels, mais les habitans l'empêcherent.

XLIX. Henry Roy de Castille obtint permission de bastir pour l'Observance un Convent dedié à Saint Antoine prés de Segovie: je ne sçais pas s'il le fit, car il ne se trouve plus; peut-estre que les Observantins le délaisserent, lors qu'ils prirent celuy des Conventuels, & qu'il fut donné aux Religieuses de Ste. Claire, car leur Monastere porte le titre de S. Antoine.

L. Les habitans de Gemnicz en Boheme qui se sentoient fort obligés au bienheureux Frere Jean, bastirent un fort beau Convent dedié à S. Guy & à S. Modeste.

LI. Gonzague écrit que le Convent d'Oppelen en Silesie, fut basty par les habitans l'an 1473. sous Eugene IV. mais ce Pape estoit mort auparavant, & je trouve que Bernard Duc de ce lieu, écrivit cette année au bienheureux Frere Jean, qu'il estoit tres aise de ce que le Convent qu'il avoit fait bastir dans cette Ville, luy agreoit, & qu'il le vouloit accepter.

LII. Ulric Comte de Cylley d'Ortenbourg & de Zagorie, & Gouverneur de Dalmatie, de Cracovie, & de toute l'Esclavonie, avoit commencé un Convent à Hechtenstain en Engestorff; mais le Curé de Medling s'y estoit opposé fortement, & avoit donné tant de troubles aux Religieux, qu'ils l'avoient delaissé par le conseil du bien-heureux Frere Jean. Le Fondateur témoigna beaucoup de déplaisir de leur départ, & pria le bienheureux Jean de les y renvoyer avec asseurance, qu'il les y maintiendroit en repos.

LIII. Celuy de Sainte Marie de Galilée prés de Zutphen en Gueldres, & du Dioceſe de Daventer, fut basty pour l'Observance environ cette année, & les Heretiques le ruinerent l'an 1572. selon la Prophetie que Fr. Jean Brugman Vicaire de Cologne, avoit faite long-temps auparavant.

LIV. Les Magistrats de Nimegue en Gueldres, & du Dioceſe de Cologne, établirent les Observantins prés de la porte d'Heselport. Sixte IV. permit de les transporter dans la Ville à cause des tumultes qui s'éleverent sous Charles le Hardy Duc de Bourgogne; & Innocent VIII. confirma cette permission l'an

Digitized by Google

1487. On y a conſervé avec grande veneration les teſtes de Frere Jean Brugman un des premiers Fondateurs de cette Province, & de Frere Theodoric Leuty martyr, juſques à l'an 1570. auquel les Heretiques le ruinerent. Le Cimetiere fut changé en une place pour le Marché, & le jardin en un autre pour aller au Port : l'Infirmerie reſte encore, mais juſques à preſent tous ceux qui l'ont habitée ont eſté punis de Dieu de diverſes façons.

LV. L'Empereur Federic qui ſouhaittoit d'avoir des Religieux de l'Obſervance en quelque endroit de ſes biens patrimoniaux, leur fit donner le petit Convent que les Conventuels avoient à Indembourg en Stirie, par le conſentement du Provincial d'Auſtriche, & du General, & par l'approbation du Pape.

LVI. Gonzague met à cette année l'établiſſement des Obſervantins dans Alcmaër en Hollande; mais un vieux manuſcrit de la Province de Cologne le rapporte à l'an 1445. ce qui me paroiſt le plus probable, parce que Philippe le Bon Duc de Bourgogne, prit ce Convent ſous ſa protection. Les Heretiques le démolirent, aprés avoir maſſacré tous les Religieux le 24. de Juin l'an 1572. Un Monaſtere de Sainte Claire, deux des Sœurs du Tiers-Ordre qui eſtoient prés de cette Ville, & ceux qu'elles avoient à Edam, & à Enchuſe dans la même Province, ſouffrirent le même malheur.

LVII. Harlem eſt une fort belle Ville de la Hollande Meridionale, elle a eſté autrefois ſi Catholique qu'il y avoit vingt-trois Convens : cette année Calixte III. confirma la permiſſion que Nicolas V. avoit donnée de vive voix aux habitans d'y établir les Obſervantins, mais l'an 1572. le Prince d'Orange en chaſſa tous les Religieux.

LVIII. Thadée Alberot de Florence, Docteur en medecine, eſtoit mort à Bologne, & avoit legué de grands biens aux Tierceres de cette Ville, avec charge d'en diſtribuer tous les ans une partie aux pauvres, aux malades, & aux Sœurs du Tiers Ordre, par le conſeil du Prieur des Dominicains, & du Gardien des Freres Mineurs. Aprés que ces executeurs teſtamentaires eurent accomply la volonté du defunt, ils jugerent qu'il ſeroit mieux d'employer le reſte à baſtir un Monaſtere de Sainte Claire, & en demanderent la permiſſion à Nicolas V. qui donna commiſſion à l'Abbé de Saint Paul de Bologne, d'examiner cette affaire; mais ce Pape mourut avant que de recevoir la relation de ce Commiſſaire. Calixte III. confirma ce deſſein, & commit Loüis Joannis Gouverneur de Bologne pour l'executer. Le Cardinal Beſſarion Legat Apoſtolique voyant que l'Hoſpital où l'on vouloit établir ces Filles, n'eſtoit pas propre pour leur demeure, revoqua la donation qu'il avoit faite aux Religieux de Saint Jerôme, de l'Egliſe de Saint Chriſtofle de Moradellis, dépendante du Convent de Saint Bartole de l'Ordre de Saint Benoiſt, prés de Ferrare, & la donna pour faire cet établiſſement. Le 22. de Juillet de l'année ſuivante, on fit venir douze Religieuſes du Monaſtere de Tres-ſaint Sacrement de Ferrare, qui furent receuës avec grande ſolemnité : car le Cardinal Beſſarion, & le Cardinal Philippe Evêque de Bologne y aſſiſterent avec le Gouverneur, les Magiſtrats, le Clergé, & une grande foule de peuple. Frere Bapriſte Vicaire General qui devoit prendre ces Filles ſous ſa conduite : Frere Marc de Bologne & Frere Jacques

Digitized by Google

ques de Primaditiis s'y trouverent auſſi, avec tous les Religieux du Convent de Saint Paul. La bienheureuſe Sœur Catherine de Bologne y fut établie Abbeſſe, & la bienheureuſe Sœur Jeanne de Lambertins Vicaire. Nous décrirons les vies admirables de ces deux ſaintes Filles au temps de leur decés; leur vertu a tellement fait proſperer ce Monaſtere, qu'il y a ordinairement deux cens Religieuſes.

LIX. Le Pape permit aux habitans de Campli dans l'Abbruzze, de fonder un Monaſtere de Sainte Claire, pour quinze Filles qui portoient l'Habit de cet Ordre, mais qui vivoient chacune dans ſa maiſon, attendant le moyen de pouvoir ſe rendre Religieuſes.

LX. Les Novarois demanderent la même permiſſion pour pluſieurs Filles qu'ils ne pouvoient pas conduire à des Monaſteres éloignés : ſa Sainteté donna commiſſion au Vicaire General de l'Evêque, de faire cet établiſſement, s'il le trouvoit à propos; je ne ſçais pas ce qu'il fit, car Gonzague écrit que le Monaſtere qui eſt maintenant dans cette Ville, fut commencé l'an 1467. ſous la Regle de Saint Auguſtin, & que celle de Sainte Claire y fut introduite, parce que ces Filles avoient peine de trouver des Confeſſeurs de leur Ordre, car il falloit qu'elles les fiſſent venir de Mortare, mais que le temps de ce changement eſt incertain : il ajoûte que l'Egliſe eſtoit dediée à l'Annonciation de la Sainte Vierge, & qu'on luy a donné depuis le nom de Sainte Claire. La Sœur Claire Marguerite Torniel, & la Sœur Concorde de Novarre y ſont decedées en odeur de ſainteté. La Sœur Lucide de Novarre avoit fait faire les murailles de l'enclos avant que de prendre l'Habit, & s'y eſt renduë fort illuſtre par ſon excellente charité envers les pauvres. La Sœur Catherine Françoiſe Ceria y a eſté Abbeſſe, & a merité beaucoup d'éloges pour ſa prudence, & pour ſa mortification.

LXI. Le Convent que les Freres Mineurs avoient dans Pergula au Dioceſe d'Augubio, avoit eſté fort ruiné par les guerres : pour le reparer, ils demanderent au Pape le Monaſtere de Sainte Luce de la même Ville, qui ſe trouvoit deſert, parce que les Religieuſes de Sainte Claire qui l'habitoient, avoient eſté diſperſées ailleurs à cauſe de leur libertinage; ſa Sainteté le leur accorda, & commit l'execution à l'Abbé de Saint Laurens au champ du Dioceſe de Fano.

LXII. Iſabelle de Portugal Ducheſſe de Bourgogne, obtint permiſſion d'établir trois Monaſteres de Sainte Claire dans ſes terres. Elle fonda le premier à Bruges, dedié à la Sainte Vierge. Le ſecond à l'Iſle, dedié à Sainte Barbe, & tous deux ſous la Reforme de Sainte Colete; & le troiſiéme dans Anvers ſous les conſtitutions dreſſées par Innocent IV. & ſous la direction du Vicaire de la Province de Cologne. On appella pour ce dernier ſix Religieuſes de celuy de Tréves, & la Sœur Elizabeth de Lindevelt qui fut établie la premiere Abbeſſe, le mit ſous l'exacte Reforme de Sainte Colete. L'an 1581. les Heretiques s'emparerent de cette Ville, & ces Filles s'en retournerent à Tréves; mais l'an 1585. elles s'y remirent, parce que les Catholiques reprirent Anvers.

LXIII. Le bienheureux Frere Jean de Capiſtran établit le Tiers Ordre

Digitized by Google

en quantité d'endroits de l'Allemagne, de la Pologne, & de la Silesie, & je trouve plusieurs lettres qu'il receut des Provinciaux, des Directeurs, des Predicateurs, des Freres, & des Sœurs de cet Institut.

LXIV. Luc Evêque de Rapolla dans le Royaume de Naples, avoit donné l'Eglise de saint Antoine d'Aringo prés d'Aëlla depuis trente ans, pour y établir les Tierceres, & Nicolas V. leur accorda la permission de l'accepter un peu avant sa mort.

LXV. Le même Pape permit à Catherine d'Ambroise Joannis Florentine de s'établir avec ses Sœurs du Tiers Ordre à Puy de Fesules, la constitua Superieure perpetuelle, & recommanda la protection de ce Monastere à l'Archevêque de cette Ville.

LXVI. Calixte III. permit à Catherine de Perouse Provinciale du Tiers Ordre, & à celles qui demeuroient prés de l'Eglise de saint Antoine de cette Ville, de se faire inhumer dans cette même Eglise, & de recevoir les Sacremens des Religieux de l'Observance, & les exempta de la Jurisdiction du Curé, & de l'Evêque. Eugene IV. avoit soûmis à la Generale du Tiers Ordre le Monastere de S. Jean de Todi, & Calixte III. l'en separa.

LXVII. Nicolas V. avoit donné commission à l'Abbé de Montserrat de terminer le procés que l'Evêque de Tortose avoit émeu contre les Religieuses du Monastere de sainte Claire de Valence, pour un legc pieux qui leur avoit esté fait par Sancie Comtesse de Prades; ce Commissaire avoit prononcé en leur faveur, & Calixte III. confirma sa sentence. Marie de Nigno plaidoit avec sa sœur Agnés Abbesse du Monastere de Sainte Claite de Valladolid, pour le village de Cigales du Dioceſe de Palentia; elles s'accorderent, que cette terre demeureroit à Marie, mais qu'elle payeroit au Monastere dix mille maravedis de rante annuelle, & vingt mille à sa sœur Agnés pendant sa vie, & cette transaction fut confirmée par le Pape. Le Monastere de Bagnorea estoit si ruiné qu'il n'y restoit plus qu'une vieille Religieuse de sainte Claire, & le Pape le fit donner aux Freres Mineurs, pour reparer leur Convent.

DE JESUS-CHRIST l'an 1456.	DE CALIXTE III. l'an 2.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 17.	DE L'ORDRE l'an 249.

I. QUOY que le Bien-heureux Frere Jean de Capistran fut fortement attaché à ramasser des soldats, neanmoins il ne laissoit pas de prêcher par tout, pour établir la foy Catholique, & pour convertir les Schismatiques & les Heretiques; il courut cette année une grande partie de la Hongrie, de la Moldavie, de la Valachie, de la Tranſilvanie, & de la Rascie: Il s'arrestoit dans les endroits où il se croyoit plus necessaire, ou il y laissoit ses Compagnons, pour continuer ce qu'il avoit commencé. Pierre Vayvode de Moldavie qui s'estoit converti l'année precedente, chassa de ses terres tous les Valaches Schismati-

Digitized by Google

quess, & fit prêcher la doctrine Catholique dans tous ses Estats par Frere Jean de Geth, Gardien de Thuys, à qui le B. Fr. Jean avoit donné cette commission.

II. Frere Michel de Sicile, qui estoit en Transilvanie par le mesme ordre, s'aquitta si bien de son devoir, qu'il obligea l'Evêque de cette Province, & le Seigneur de Varadin de travailler serieusement à la conversion de leurs Esclaves appellez Jabagions, qui estoient des païsans grossiers épandus par la Bossine, la Croatie, & les Provinces voisines. Jean de Capha Vuladica, qui s'estoit erigé en Evêque dans ce païs, & qui avoit aquis une grande autorité parmi ces peuples, faisoit le plus grand obstacle à cette conversion avec ses Prestres; il ne suivoit ni les ceremonies des Latins, ni celles des Grecs; mais il avoit inventé un nouveau Schisme & de nouvelles erreurs; le B. Frere Jean persuada au Comte Jean Hunyad de faire prendre ce faux Prélat, & de chasser tous ses Emissaires: puis il confera avec ce prisonniet, & le convainquit si bien par ses raisons, qu'il le convertit, le baptisa par précaution, & l'envoya au Pape, afin qu'il peut estre remis dans ses honneurs. Il écrivit sur ce sujet à sa Sainteté, & au Cardinal Protecteur, de Bude le 15. d'Avril. Dans la lettre du Cardinal il y a une postille par laquelle il luy dit, qu'on luy a rapporté que son Eminence se plaignoit de luy, mais qu'il se soûmettoit entierement à son jugement & à sa correction, & qu'il ne seroit pas en repos jusques à ce qu'il fût assûré d'estre remis en ses bonnes graces. L'Evêque Vuladica fut remis dans sa dignité, & servit si bien à son retour pour augmenter la Foy Catholique dans cette Province, que ceux qui la persecutoient commencerent à la soûtenir, & prierent le B. Jean de leur envoyer de ses Religieux, & des Prestres Catholiques. Scarga Jesuïte Polonois, assûre qu'ils convertirent dix-mille Valaches ou Esclavons.

III. Les Peuples de Bohême abusans de la jeunesse de leur Roy, persistoient toûjours dans leurs erreurs, & faisoient chaque jour de nouvelles entreprises contre la pureté de la Foy & l'autorité du Pape; ils vouloient pourtant persuader aux simples qu'ils n'avoient que de la veneration pour le saint Siege; ils firent mesme demander à Calixte III. la confirmation des Articles que le Concile de Basle leur avoit accordez, & de la dignité de Rochysan; le B. Jean fut averti de cette poursuite, & tâcha d'en empécher le succés, en faisant connoître à Calixte III. comme il avoit fait à Nicolas V. que ces gens ne cherchoient à s'appuïer de l'autorité du saint Siege, que pour la détruire. Æneas Silvius estoit allé à Rome pour rendre obeïssance au nouveau Pape de la part de l'Empereur; ces Heretiques firent courir le bruit qu'il les devoit favoriser, & qu'il avoit receu le Chapeau de Cardinal; le B. Jean luy écrivit pour l'en avertir, & pour le prier de faire traiter ces affaires avec toute la maturité qu'elles meritoient, puis qu'il estoit bien instruit de la perfidie de ces Peuples, qui continuoient d'épandre leur venin dans la Hongrie avec plus d'effort que jamais. Il est certain que ces Heretiques debitoient une calomnie toute pure contre ce grand Homme, lors qu'ils le vouloient faire passer pour leur protecteur, car il avoit toûjours esté un tres-zelé défenseur de la Foy; & ils mentoient encore quand ils disoient qu'il avoit esté déja fait Cardinal.

IV. Lors qu'on considere avec quel attachement le Bienheureux Jean s'em-

Digitized by Google

ployoit à reduire les Schismatiques & les Heretiques, il semble qu'il n'avoit rien plus à faire, & lors qu'on le voit embarrassé pour ramasser des soldats, on ne croiroit pas qu'il eût un moment de loisir pour un autre employ; ainsi il faisoit l'Inquisiteur contre les Heretiques, & le Capitaine contre les Turcs, sans qu'une fonction dérobât rien à l'autre. Le Pape informé de son adresse, & de la force de son genie, ordonna au Cardinal de saint Ange son Legat, de se servir de son conseil dans cette expedition. J'ay toutes les lettres qui ont esté écrites sur ce sujet, mais je ne rapporterai que celles qui peuvent servir à l'Histoire. La premiere que ce Cardinal lui écrivit est datée de Viene le 16. de Janvier, il l'avertissoit que le Roy Ladislas estoit porté d'un gtand zele pour cette cause, & qu'il alloit en Hongrie pour mettre en bon estat les affaires de la Foy; qu'il estoit necessaire que le Comte Hunyad écrivît à l'Empereur, au Roy d'Aragon, au Duc de Bourgogne, & aux autres Princes, pour les obliger de conduire leur Armée en Hongrie dans le mois de Juin. Le Bienheureux Jean lui fit réponse, qu'il estoit toûjours disposé à laisser les occupations qu'il croiroit mesmes les plus importantes, pour faire tout ce que son Eminence lui commanderoit; que le Comte Hunyad n'avoit pas besoin d'estre exhorté à cette guerre, mais d'estre aydé promptement, & qu'il avoit déja écrit à l'Empereur, & à tous les Princes, pour leur faire connoistre le grand & pressant peril où les affaires de la Chrestienté se trouvoient: sa lettre est datée de Pestren le 19. de Février.

V. Le Roy Ladislas, & le Cardinal Legat envoyerent ordre au Bienheureux Frere Jean de se trouver à l'Assemblée qu'ils vouloient tenir dans Bude: quoy qu'il en fût fort éloigné, que le chemin fût fort rude, & le temps fort mauvais, neanmoins il partit d'abord, & s'y rendit plûtôt qu'eux. Il reçut là un Bref, & une Bulle du Pape qui confirmoient toutes les graces que ses predecesseurs lui avoient accordées, & une croix benite par sa Sainteté. Il lui fit réponse le 24. de Mars, pour le remercier de ces faveurs, & pour l'assûrer qu'il conserveroit ce précieux gage jusques à l'effusion de son sang, quand mesme il seroit obligé de l'épancher cent fois le jour. Sa lettre est datée de Bude le 24. de Mars. Son autorité & ses ferventes exhortations firent resoudre tous les Princes & les Seigneurs qui s'estoient assemblez dans cette Ville, de mettre au plûtôt leurs troupes sur pied pour resister à leurs ennemis: il y voulut contribuër de son côté, & pour cet effet il partit, & courut les Provinces voisines pour faire croiser & enrôller des soldats. Chacun l'appelloit chés soy, ou l'envoyoit consulter pour agir par ses avis: j'ay un grand nombre de lettres qu'il reçut sur ce sujet; les plus remarquables sont celles d'Estienne-Thomas Roy de la Bossine, & de l'illustre George Castriot, surnommé pour sa vaillance, Scanderberg; mais je ne les produis pas, parce qu'elles ne contiennent que des civilitez pour le Bienheureux Jean, ou des créances pour ceux qui les portoient. Loüis Scarampi Cardinal, qui s'estoit rendu aussi illustre par les armes sous Eugene IV. que par ses vertus sous la pourpre, luy écrivit de Rome le 16. d'Avril, pour l'assûrer que les vaisseaux estoient prests sur le Tybre, & qu'ils n'attendoient pour faire voile, si-ce-n'est que la galere Capitane fût achevée.

VI. Le Pape avoit envoyé plusieurs Freres Mineurs en diverses Provinces

Digitized by Google

pour prêcher la Croisade, ramasser les aumônes, & exiger des Juifs les decimes de leurs biens, & la restitution des usures qu'ils avoient extorquées. Frere Laurens de Palerme alla en Sicile. Frere Mathieu de Reggio au Royaume de Naples, le Bienheureux Frere Jacques de la Marche à sa patrie, à la Masse de Trebario, au Duché de Spolete, & au Territoire des Arnulphes. Frere Robert de Licio dans le patrimoine de saint Pierre, & dans la Province Maritime. Frere Loüis de Vicenze dans la Romagne, & dans les Estats de Modene, de Reggio, & de Mantoüe. Frere Pierre de Carchano dans la Lombardie. Frere François de Viterbe dans le Patrimoine de saint Pierre, & dans les Evéchez d'Orvieto, & de Cité Castellane. Frere Ange de Sicile dans les Eveschez d'Ostie & de Belitri. Frere François de Charbons dans l'Estat de Genes. Et parce que tous les Religieux qui s'offroient pour s'enrôller n'estoient pas également propres à ce mestier, le Vicaire General de l'Observance institua Frere Mathieu de Reggio Commissaire pour en faire le choix, & Superieur de tous ceux qui seroient emploïez, afin que par son zele & par sa prudence il contint chacun dans son devoir.

VII. Quoy que le Bienheureux Jean fût si occupé à ramasser des croisez, neanmoins il estoit sollicité par plusieurs Prélats & par plusieurs Villes de les honorer de ses prédications, ou du moins d'une de ses visites: il reçut un grand nombre de lettres sur ce sujet, mais je n'en rapporterai que quelques fragmens de deux. Raphaël Herezech de Zechio Archevêque de Colotza, l'invitoit à venir chez luy, par l'esperance d'y ramasser un grand nombre de Soldats, car il s'estoit assemblé tant de gens dans son Dioceſe sur l'assûrance qu'ils avoient de de l'y voir, qu'on avoit peine à trouver des vivres; l'approche du Turc & l'absence du Legat qui estoit retourné à Bude, estoient à son avis des motifs fort puissans pour l'y obliger. François Evêque d'Assise Conseiller du Legat, le pria encore de satisfaire au desir de ce Prélat, & s'offrit de l'accompagner. Un Curé de Varadin le vint trouver avec une lettre de son Evêque, pour le conjurer d'aller dans cette Ville y prêcher du moins une fois, sur l'esperance d'y faire un grand fruit: les Magistrats de Saklas capitale du Palatinat de ce nom, lui envoyerent Frere Fabien avec des lettres fort pressantes pour le mesme sujet.

VIII. Sur ce temps le bruit de l'arrivée des Turcs obligea le Legat d'envoyer ordre au Bienheureux Jean d'aller trouver l'Empereur, pour le presser de faire avancer les troupes d'Allemagne, & lui écrivit en ces termes: Encore que le Pape vous ait ordonné de ne pas sortir de la Hongrie, neanmoins je crois que son intention est que vous alliez aux lieux où vous serez le plus necessaire. Je suis assûré que si vous allez vers l'Empereur, vous profiterez beaucoup; car vous l'obligerez à grossir son Armée, & à la faire marcher au plûtôt. Je voudrois que vous pûssiez estre en divers endroits tout à la fois, parce que je sçais combien vous pouvez estre utile par tout. Faites-moy sçavoir si vous estes en estat de faire ce voyage, & combien vous avez de croisez: Je vous envoye les lettres de Scanderberg, par lesquelles vous connoîtrez l'appareil qu'il a dressé. Le Bienheureux Jean estoit tout disposé à suivre cet ordre, mais le Comte Hunyad s'y opposa, & le retint afin qu'il l'aidât à ramasser des Troupes.

Digitized by Google

IX. Le Legat Apostolique estoit si plein de zele & de confiance en Dieu, qu'il se vouloit approcher des Turcs le plus qu'il pourroit, quoyque son Armée fût fort foible : il descendit jusques à Zegedin, & seroit allé jusques à Pierre Varadin, si le Comte Hunyad ne s'y fût opposé, & ne luy eût protesté qu'il le chargeroit de tous les dommages qui arriveroient, s'il passoit plus avant ; sa raison estoit que si le Legat demeuroit à Bude, il pourroit servir beaucoup auprés du Roy pour faire fortifier l'armée, & pour tenir les Turcs en haleine par la crainte du secours qu'il prepareroit ; au lieu que s'il s'approchoit d'eux, ils prendroient courage, lors qu'ils verroient qu'un Legat Apostolique auroit si peu de troupes. Ce Prelat se laissa vaincre par cette raison, & retourna à Bude laissant le soin des Croizés à l'Evéque d'Assise. Il écrivit plusieurs fois au Bien-heureux Frere Jean pour l'avertir de tout ce qui se passoit, & pour luy donner un rendés-vous, où ils peussent conferer ensemble. Par sa derniere lettre du 5. de Juin il luy dit, que le Roy s'estoit retiré faisant semblant d'aller à la chasse. Le Pape qui estoit bien instruit des grands soins que le Bien-heureux Frere Jean prenoit, lui écrivit le 4. de May pour l'en remercier, pour l'animer à les continuer, & pour l'asseurer qu'il feroit partir sans delay l'armée navale.

X. Michel Zilago Gouverneur de Belgrade avertit le bien-heureux Jean, que les Turcs avoient commencé le siege de cette place ; sur cette nouvelle il envoya d'abord des ordres pour faire joindre toutes les troupes qu'il avoit dispersées en divers endroits, & les conduisit à Pierre-Varadin, où il resolut avec le Comte Hunyad de secourir les assiegez, car ils sçavoient que la garnison estoit foible, & que les ennemis estoient puissans. Bonfin a décrit cette expedition dans son histoire de Hongrie. Frere Jean de Taleucatio compagnon du bien-heureux Jean en a fait un journal long & exact, comme témoin oculaire, qu'il envoya au bien-heureux Frere Jaques de la Marche, Frere Nicolas de Fara autre compagnon du même Jean, & aussi témoin oculaire, en a dressé une autre narration plus courte ; quoy que Bonfin merite beaucoup de creance & d'éloge, neanmoins Frere Jean, & Frere Nicolas sont plus croyables que luy dans les points, où il ne s'accorde pas avec eux, car il ne parle que par oüy dire, & long-temps apres que les choses se sont passées, & ils racontent ce qu'ils ont veu, & sur le temps de l'execution: leur vertu les met au dessus de tout soupçon de mensonge, car l'exemple de leur maistre leur avoit plûtost appris l'humilité que la vanité, & il n'y a pas apparence qu'ils eussent voulu interesser leur conscience pour luy donner un honneur qu'il n'avoit pas merité. Et certes il n'estoit pas facile de déguiser la verité dans un temps où elle estoit si connuë, & par tant de témoins ; ni d'ôter la gloire d'une victoire si illustre à celuy qui la meritoit, pour l'attribuer à un autre qui ne l'auroit pas gagnée. Je composeray une narration entiere de ce que ces trois auteurs ont écrit, & aprés je marqueray en quoy ils different.

XI. Belgrade est située sur le confluent du Danube & du Save, & ces deux rivieres arrosent ses murailles ; elle est divisée en deux villes, & commandée par un tertre, sur lequel il y a une citadelle extremement forte, tant par son assiete naturelle, que par les ouurages que l'art y a ajoûtez. Mahomet fils d'A-

Digitized by Google

murath Empereur des Turcs, qui consideroit cette place comme la clef de toute la Hongrie, y vint poser le Siege sur la mi Juin, avec une armée que quelques-uns font de quatre cens mille combattans, & d'autres de six vingts mille seulement; il divisa son camp en deux, donna le commandement de l'un au Bassa d'Asie, & retint l'autre pour soy; il fit fondre sur le lieu vingt-sept canons d'une grosseur extraordinaire, & en fit conduire une quantité prodigieuse d'autres mediocres. Ses Ingenieurs dresserent sept machines pour jetter de grosses pierres, qui s'élevoient dans l'air jusques à la hauteur d'un mille, & puis tomboient dans la place; il estoit assez facile de les éviter durant le jour, parce que les Gardes de la grosse Tour sonnoient une clochette dés qu'ils les voyoient, & chacun avoit le loisir de se mettre à couvert; mais la nuit on estoit exposé à leur cheute; neanmoins par un prodige surprenant elles ne tuerent qu'une femme durant tout le siege. Un jour tandis que Frere Jean, auteur de cette histoire, disoit la Messe, une de ces pierres tomba sur le toict de l'Eglise lorsqu'il estoit à la communion; tous les assistans s'enfuirent; mais il ne bougea point qu'il n'eut achevé, & aprés il transporta les ornemens dans le Palais, & y dressa un Autel.

XII. La place se trouvoit si bien bloquée de tous costez, & les ennemis estoient si bien retranchez dans leurs deux camps, qu'on ne pouvoit esperer d'y jetter du secours que par le Danube. Le Turc qui avoit preveu cette ouverture la voulut fermer; il fit dresser pour cela une armée navale composée de soixante galeres & d'une grande quantité d'autres bâtimens, & ils moüillerent l'ancre un mille au dessus de Belgrade prés de Semly, qui avoit esté autrefois une bonne ville, mais alors elle estoit ruinée. Il se faisoit quelquefois des combats sur la riviere entre les barques des assiegez & des assiegeans, mais tout cela faisoit si peu d'effort, que les Turcs regardoient les Chrestiens avec autant de mépris que s'ils les eussent déja tenus entre leurs mains; Dieu rabaissa leur orgueil par un grand accident, car leurs machines pousserent une pierre avec tant d'impetuosité, qu'elle passa sur toute la ville, alla tomber sur la galere qui servoit d'Amiral & la fracassa. Les assiegez qui virent ce desordre tacherent d'en profiter, ils coururent sur ce vaisseau, tuerent tous ceux qu'ils y trouverent, enleverent tout ce qu'ils peurent sauver du naufrage, & arborerent sur leurs tours quelques enseignes qu'ils y prirent.

XIII. Le bien-heureux Jean, qui s'estoit jetté dans Belgrade dés la premiere nouvelle du Siege, ne s'y voulut pas laisser enfermer, parce qu'il creut qu'il estoit plus necessaire dehors pour conduire le secours. Il en sortit le 4. de Juillet aprés avoir exhorté les assiegez non seulement à faire une vigoureuse resistance, mais encore à s'exposer au martyre s'il estoit necessaire, les asseurant qu'il n'épargneroit rien pour les secourir, & que Dieu favoriseroit son dessein. Il prit quatre compagnons, sçavoir Frere George & Frere François natifs de Hongrie, Frere Alexandre de Raguse, & Frere Ambroise d'Aquila. Il recommanda aux Prestres de ne se point servir d'autres armes que des prieres; mais il laissa aux Freres lays la liberté de faire ce que Dieu leur inspireroit. Il ne prit que deux barques pour sa conduite, & lors qu'il fut arrivé à Pierre-Varadin, on

Digitized by Google

luy dit que tous les habitans d'un village assez proche s'en estoient fuys par la crainte des Turcs ; il y voulut aller quelque opposition qu'on luy fit pour l'empécher, & il n'y trouva qu'une fille d'un Schismatique qu'il fit conduire à Salakhamen, & la donna à une devote Dame, afin qu'elle prit le soin de son educatiõ. Le Comte Hunyad, qui n'avoit avec lüy que ses domestiques, s'étoit retiré de Carim où il estoit trop exposé aux ennemis pour se mettre en seureté. Quoy qu'il fut tres-zelé pour la foy & pour sa patrie, neanmoins il avoit perdu la pensée de secourir Belgrade, non seulement parce qu'il n'estoit plus dans les bonnes graces du Roy, mais encore parce qu'il ne se voyoit secouru d'aucun Prince, ni d'aucun Seigneur du Royaume, & qu'il ne se vouloit pas fier aux troupes des Croisez qui luy paroissoient trop foibles pour combattre ses ennemis. Ces raisons estoient plus fortes dans son esprit qne les motifs de son devoir & de son honneur, qui l'obligeoient de secourir une place de son gouvernement & dans laquelle il avoit engagé Michel Zilago & Jean Bastide ; mais le bien-heureux Jean le sollicita si efficacement, qu'il vint à Pierre - Varadin, & aprés plusieurs conferences qu'ils eurent ensemble, ils resolurent de faire leurs efforts pour délivrer les assiegez. Sur cette deliberation on écrit de tous côtez pour faire avancer les troupes à Salakhamen où l'on establit le rendez-vous general. Le bien-heureux Jean alla luy-même solliciter l'Archevêque de Kolotza ; le Legat qui estoit à Bude envoya l'Evêque d'Assise avec ceux de sa famille & des vivres à Pierre - Varadin, & le Comte Huniad prepara des barques. Les lettres & les exhortations du bien-heureux Jean eurent un si grand pouvoir, que dans peu de jours il se trouva deux cens galeres ou barques prestes à voguer, & des troupes suffisantes pour les garnir, & pour les escorter.

XIV. Cependant les Turcs avoient fait joüer de si puissantes batteries contre Belgrade, qu'en dix jours ils avoient abbatu toutes les tours du dehors, les deffenses & les murailles ; leur camp estoit hors de la crainte d'estre forcé ; leur armée navale fermoit la riviere, ainsi il sembloit que les assiegez deussent estre hors d'esperance de recevoir du secours ; pour le comble de leurs malheurs ils n'estoient pas moins pressez au dedans par la faim & par la peste, qu'au dehors par la force des assaillans. Neanmoins dans ce desespoir ils ne perdoient pas cœur, & s'animoient les uns les autres à mourir plûtost que de se rendre ; & leurs bons amis qui ne pouvoient pas ignorer le mauvais estat où ils estoient, se resolvoient aussi à perir ou à les délivrer. Leur tristesse fut beaucoup soulagée par l'avis qu'ils receurent de la part du Comte Hunyad & du bien-heureux Jean, que le 14. de Juillet on tenteroit de les secourir par la riviere, & qu'ils devoient s'avancer avec toutes leurs barques, pour attaquer les ennemis par derriere, pendant qu'ils les combattroient par le front.

XV. Le jour destiné pour l'attaque, les barques des Chrestiens commencerent à descendre en bel ordre ; le Comte Hunyad marchoit sur le côté droit de la riviere, & le bien-heureux Jean sur le gauche, chacun avec de la cavalerie pour leur faire escorte, & empécher le secours qui pouvoit venir aux ennemis par terre, & la fuite de ceux qui se voudroient sauver. Les Turcs virent venir cette flotte avec plus de mépris que de crainte ; car ils croyoient la vaincre sans

Digitized by Google

sans aucune difficulté ; ils se serrerent pour la recevoir, mais ils furent bien estonnez lors qu'ils se trouverent attaquez par quarante barques de la Ville, & qu'ils connurent que celles qui descendoient avoient l'avantage sur les leurs à cause du coulant de l'eau. Le combat fut rude & sanglant d'un côté & d'autre, mais enfin l'armée Turquesque qui se trouvoit assaillie de deux costez fut ouverte, trois de ses galeres furent submergées, quatre prises, & toutes les autres mises hors de combat ; de sorte que se voyant si mal menées elles fuïrent à vau-deroute aprés avoir perdu quatre cens hommes. Durant ce chamaillis, les Chrêtiens qui estoient sur le bord du fleuve animoient ceux qui combattoient, & par leurs cris & par l'ayde de leurs armes ; le bien-heureux Jean les exhortoit incessamment d'invoquer le sacré nom de J. Ch. & tournoit contre les ennemis l'enseigne où il estoit dépeint. Bonfin dit que le Comte Hunyad se jetta dans le vaisseau qui servoit d'Amiral ; mais Frere Jean écrit que dés le commencement de la bataille le feu se mit aux poudres & le brusla : il ajoûte que Dieu avoit voulu faire connoistre que la victoire estoit deuë à la force de sa main, plus qu'à la conduite des hommes, permettant que ce vaisseau se perdit par cet accident impreveu, parce que comme il estoit le plus fort, on avoit cru qu'il seroit le plus-utile, & on avoit appuyé sur luy l'esperance de la victoire. Le passage estant demeuré libre par la défaite des ennemis, Hunyad & Capistran entrerent triomphans dans Belgrade, rafraîchirent la garnison de vivres & de nouvelles troupes, & renvoyerent à leur camp les blessez & les malades. Le bien-heureux Jean qui avoit conduit ceux qui estoient entrez dans la ville, voulut s'exposer à ramener ceux qui s'en retournoient, afin de recueillir le reste des croisez qui venoient de divers endroits, & de se mettre en estat d'achever la délivrance de Belgrade. Frere Jean suivit son bon Maistre, & la même nuit qu'il sortit une pierre écrasa le lit où il avoit accoûtumé de dormir, lors qu'il estoit dans la Ville.

XVI. Cette victoire qui remplit de joye les assiegez, & remit leur courage abbatu, irrita l'esprit de Mahomet, & le porta à faire de grands sermens pour tenter un dernier effort ; & de chaque côté on se disposa à combattre avec plus d'obstination qu'auparavant, les uns pour attaquer, les autres pour se deffendre. Le jour avant le départ des barques qui s'en retournoient, Hunyad fit faire une sortie par quelques-uns de ses domestiques, sur des Turcs qui se promenoient assés prés de la ville, comme s'ils eussent voulu morguer les Chrestiens & les appeller au combat, & cela luy reüssit fort glorieusement. Pendant qu'il s'occupoit à reparer & à deffendre les breſches, le bien-heureux Jean ramassoit les croisez qui arrivoient en foule pour se mettre sous sa conduite, car chacun le regardoit non seulement comme un grand Capitaine ou un Empereur, mais comme un Ange ; les troupes de chaque quartier estoient distinguées par leurs enseignes, & comme c'estoient les Freres Mineurs qui en avoient enrollé la plus grande partie, leurs estendars portoient d'un costé la croix, & de l'autre l'image de S. François, ou de quelque autre saint de l'Ordre ; à mesure qu'elles arrivoient elles passoient en reveuë devant le bien-heureux Jean, & prenoient de luy l'ordre du campement, avec tant d'allegresse, qu'il sembloit qu'elles al-

Digitized by Google

loient à des nôces & non pas au combat, & dans neuf jours l'armée se trouva de soixante mille hommes.

XVII. L'innocence de leur vie estoit admirable ; ils ne vivoient pas en soldats, mais en Religieux ; chaque Regiment avoit son Aumônier ; chaque matin on disoit la Messe dans tous les cartiers ; & on y pratiquoit les Sacremens avec la même frequence & la même ferveur que dans les Villes les plus catholiques. On n'entendoit point parmi eux des querelles, ni des blasphemes; leurs entretiens n'estoient que de la passion de J. Ch. & du desir du martyre. On n'y voyoit ni jeux, ni danses, ni larcins, ni impuretés, ni aucune sorte de débauche. Ils recevoient les ordres du bien-heureux Jean avec autant de soûmission, que s'ils eussent esté des novices, & écoutoient ses exhortations comme des paroles du Ciel. Son guidon estoit le signal commun, dés qu'il l'élevoit les autres faisoient la même chose ; s'il marchoit, ils suivoient, & s'il s'arrestoit, tous faisoient alte. Chaque troupe avoit un Intendant pour juger les causes communes, mais les plus importantes estoient reservées au bien-heureux Jean ; neanmoins lors qu'il arrivoit quelque excez qui meritoit la mort, il le remettoit au jugement des Officiers. On n'y souffroit pas le moindre crime impuni ; & pour un petit larcin on coupoit une oreille au larron. La disete des vivres obligea quelque Vivandier d'encherir le pain, & cela fut trouvé si mauvais, qu'on confisqua tout celuy qu'il portoit, & on le fit jetter luy-même dans la riviere, où il se fut noyé sans l'assistance de quelques Religieux qui le sauverent, mais ils ne peurent pas empêcher qu'il n'eut le foüet. Le bien-heureux Jean les exhortoit à prononcer dans toutes les occasions le sacré nom de Jesus, comme l'unique sujet de leur esperance, & à ne pas s'arrester au pillage sur les ennemis, afin de faire voir qu'ils estoient venus pour soûtenir la cause de la foy, & non pas pour s'enrichir. Il y avoit plusieurs Schismatiques & Heretiques dans ces troupes, & même des Juifs, & il vouloit qu'on les traitât tous comme freres, parce qu'ils servoient contre l'ennemi commun.

XVIII. Il est bien à remarquer, que dans cette grande armée il n'y avoit aucun Seigneur du Royaume, ni aucun Gentilhomme de leurs vassaux, que Jean de Barogh Gouverneur de Machovie d'où Belgrade dependoit. Elle n'estoit composée que de païsans, d'artisans, de Clercs, d'Escoliers, de Tierceres, d'Hermites & de Religieux, & tous fort mal armez ; car la plus part n'avoient que des épées, des frondes, des bâtons, ou des arcs. Il s'y trouvoit fort peu de mousquets, de cuirasses, de lances, & moins encore de canons. Le zele d'un Prieur des hermites & de sept de ses freres paroissoit admirable ; ils estoient armez d'épées, de casques & de boucliers, & s'exposoient avec la même ardeur que s'ils eussent couru au martyre. Les Turcs qui voyoient cette multitude, & qui ne connoissoient pas sa foiblesse, commencerent à la craindre ; il leur sembloit que toute la terre s'estoit armée contre eux, & que le bien-heureux Jean estoit un Empereur redoutu & obey par toute la Chrestienté. Cette crainte les obligeoit à presser les assauts, pour emporter la place avant qu'elle ne fut secouruë de nouveau. Un soir ils allumerent des feux de joye sur l'asseurance de la victoire. Le lendemain le bien-heureux Jean fit faire la même chose à son ar-

Digitized by Google

mée, & se tournant vers les ennemis, il s'écria par un esprit de prophetie, grand chien, c'est le nom ordinaire qu'il donnoit à Mahomet, tu nous crois épouvanter par le feu, tu seras brûlé toy-même, & chassé par le feu. La nuit suivante les Turcs firent sonner tous les instrumens de leur camp avec un bruit effroyable, en signe d'allegresse; & dés qu'ils eurent fini ce tintamarre, le bien-heureux Jean leur fit répondre non seulement par des instrumens, mais encore en faisant battre sur les boucliers, & sur tout ce qui pouvoit resonner. Au point du jour il fit élever toutes les enseignes, chanter, sauter & danser tous les soldats comme pour une grande feste, & cela estonna tellement les ennemis, que la plûpart ne pensoient qu'à la retraite, car voyant le mépris que le bien-heureux Jean faisoit de leur pouvoir, ils croyoient qu'il avoit tout le monde à sa suite.

XIX. Durant ce temps qui fut de neuf jours, il conduisit souvent des soldats & des vivres dans la place, d'où il retiroit les malades & les blessez; mais Mahomet au lieu de se rebuter, s'irritoit davantage & tâchoit d'animer ses gens à la prise de la ville qu'il croyoit infaillible, parce que les murailles & toutes les deffenses estoient entierement ruinées; de sorte qu'elle ne subsistoit plus que par la valeur & l'obstination de ceux qui la deffendoient en exposant leurs vies, & faisant bouclier de leurs corps. Il resolut de faire un dernier effort la veille de la Magdelaine, & promit de grandes recompenses à ceux qui entreroient les premiers dans la place, & à tous ceux qui les suivroient. Le Comte Hunyad estant averti du furieux assaut qui se preparoit, vint trouver le bien-heureux Jean pour luy porter cette mauvaise nouvelle, & luy faire voir que la ville n'étoit plus en estat d'estre deffenduë, parce que leurs troupes se trouvoient trop foibles pour soûtenir l'effort des assaillans; que sans faillir elle seroit prise le lendemain, & qu'il ne sçavoit plus que faire, puisque les Seigneurs du Royaume n'estoient pas venus à leur secours; mais le bien-heureux Jean luy répondit avec grande asseurance, ne craignez-pas Comte, les Turcs ne prendront point Belgrade, nous la conserverons, c'est la cause de Dieu il la soûtiendra: ces paroles de confiance ne peurent pas pourtant asseurer l'esprit du Comte, il se retira dans la seconde ville, & ne revint plus à la premiere, qui estoit la plus exposée au danger de l'assaut.

XX. Le bien-heurex Jean jugea que dans cette extremité il falloit joüer de de son reste; & quoy que le Legat eût ordonné de ne pas combattre avant l'arrivée du secours qu'il promettoit, il fit venir dans la ville quatre mille croisés des plus vaillans & des plus fidelles, & les conduisit luy-mesme sous son enseigne. Ce secours porta beaucoup de joye aux assiegez, mais il ne leur ôta pas toute la crainte; aussi le bien-heureux Jean ne leur parloit-il pas moins de souffrir le martyre avec constance, que de combattre avec fidelité. Michel Gouverneur de Belgrade, & le Baron de Gest tous deux vaillans & experimentez Capitaines disposerent ces nouvelles troupes à la deffense, & le bien-heureux Jean leur laissa cinq de ses freres pour les animer au combat, & retourna dans son camp; les principales femmes & filles de la ville le suivirent, car elles se croyoient plus asseurées à sa compagnie que dans la ville. Sa presence estoit fort necessaire

Digitized by Google

à l'armée, parce que comme elle n'estoit pas bien disciplinée, & qu'elle n'obeïssoit qu'à luy, il n'y avoit aussi que luy qui la peut retenir dans l'exactitude de l'ordre militaire, & il faloit encore qu'il choisit à propos les soldats pour faire filer continuellement le secours dans Belgrade.

XXI. Le 20. de Juillet sur les trois heures aprés midi les Turcs se preparerent à l'assaut par la priere, par le son des instrumens, & par de terribles hurlades; & les Chrestiens leur répondirent & du camp & de la ville avec le même bruit, en invoquant le sacré nom de Jesus-Christ. Sur la brune les premiers bataillons s'avancent avec des fascines pour remplir les fossez; les canons, les mousquets, les arcs, les lances, les feux d'artifice, & toutes sortes d'armes sont employées à l'attaque: l'air resone de bruit, & s'épaissit de fumée, & le peril se fait plus sentir que voir; les assaillans agissent en lions, & les assaillis se deffendent en desesperez; il est vray qu'encore que l'attaque fût violente, les Chrétiens ne souffroient pas beaucoup de dommage que des pierres qu'on leur jettoit; & au contraire ils faisoient un grand carnage des Turcs, qui s'exposoient à découvert; mais enfin quoy que les assiegez fussent couverts de redoutes, de casamates, de barricades & de retranchemens, ils furent obligez de ceder un peu de terrein à la multitude des assaillans, qui se rafraîchissoient & s'augmentoient toûjours, & de les laisser entrer dans la ville; mais la joye de la victoire fut fort courte, car ils furent repoussez incontinent avec honte.

XXII. Cette perte ne les découragea pas, ils reviennent sur le minuit avec plus de furie: les Chrestiens se deffendent avec la même obstination; mais enfin partie vaincus, partie lassez du long travail, ils furent obligez de laisser entrer un bataillon de sept cens hommes, qui se saisit de toute l'esplanade de la premiere ville, & commença de crier victoire. Les Chrestiens ne se tienent pas pourtant encore pour vaincus, ils deffendent le reste de la Ville, ils tirent leur courage de leur propre peril, & soûtiennent leur foiblesse par leur desespoir; ils ne se contentent pas de se deffendre, ils sortent sur ceux qui les attaquent, massacrent une partie de ceux qui estoient entrez, & s'opposent hardiment à ceux qui les suivoient. Le peril estoit si grand que le Gouverneur & les gens du Comte se sauverent par le Danube avec tout ce qu'ils pûrent emporter, & plusieurs qui ne pouvoient pas passer assés facilement par la porte, se jetterent par les fenestres, de sorte que les croisez resterent seuls. Les Religieux qui virent ce desordre creurent estre perdus, & se mirent à genoux en priere pour attendre le martyre, & les femmes s'arrachoient les cheveux & rempliſſoient toute la ville de leurs cris. Le Comte Hunyad entendant cette funeste nouvelle se tourna vers le bien-heureux Jean, & luy dit; je vous le disois bien, mon pere, la ville est perduë, les Turcs sont dedans; mais Jean sans faire l'estonné, ni luy répondre, le quitte, prend une nouvelle troupe de ses gens, descend par la porte de la citadelle, & oppose ces nouveaux deffenseurs à ceux qui se croyoient déja victorieux. Aprés leur avoir donné ses ordres il retourne à son camp, ordonne que chacun se mette en priere, & se tiene prest à partir lors qu'il sera commandé, & leur enseigne par ses paroles & par son exemple la confiance qu'ils doivent avoir en Dieu.

Digitized by Google

XXIII. Cependant les Turcs qui avoient occupé l'esplanade de la premiere Ville, voyant qu'ils n'avoient plus à faire dans ce lieu qu'à une petite troupe, qui se soûtenoit plus par son desespoir que par sa force, commencent d'attaquer le pont levis qui se trouvoit abbatu, pour entrer dans la seconde Ville; les Croisez que le Bien-heureux Jean avoit laissez se trouverent là fort à propos pour le défendre, & ceux qui restoient dans la premiere Ville, voyant qu'ils n'estoient pas abandonnez, s'animerent si bien, qu'ils se jetterent sur les ennemis, & en firent un grand carnage. Bonfin raconte une belle action d'un soldat Chrêtien; il vit un Turc qui estoit monté sur une tour où il avoit arboré un étendard, & d'où il crioit victoire pour animer les siens, il le suivit, arracha son enseigne, le saisit au corps, & se precipita avec que luy dans le fossé.

XXIV. Lors qu'il fut jour les Chrêtiens qui estoient au camp connurent fort bien que les Turcs estoient dans la premiere Ville, qve le pont de la seconde estoit attaqué, & que de nouveaux bataillons passoient le fossé pour soûtenir les assaillans; cette effroyable veüe ne leur fit perdre ny le cœur, ny la conduite, mais par un instinct particulier de Dieu, ils se chargent de fassines enfoüies, & les viennent jetter sur les ennemis avec tant d'adresse & de bon-heur que tous ceux qui se trouverent dans les fossez, ou sur les murailles furent brûlez, & ceux qui estoient plus avancez dans la Ville voyant ce desordre, furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils prirent la fuite, mais avec tant de confusion, que les uns se jetrerent dans le feu, & les autres furent massacrez par ceux qui les poursuivoient. La chanse se trouva bien tournée, ceux qui croyoient estre victorieux se voyent vaincus; & les Chrêtiens qui sembloient devoir succomber par la lassitude se trouvent délivrez. La tristesse & la crainte prennent la place de la joye & de l'orgueil dans le camp des ennemis; on n'y parle plus que de la retraitte, & ils reconnoissent que Dieu combat contre eux; & les Chrêtiens de la Ville & du camp font resonner jusques au Ciel des Cantiques d'allegresse, & de benediction au souverain Liberateur. Le plein jour découvrit encore mieux la merveille de cette défaite; on voit les fossez pleins des cadavres meurtris & d'armes brisées, & il ne se trouve que soixante Chrêtiens de tuez, mais un grand nombre de blessez. Certes quand ils y auroient tous pery on ne devroit pas s'en étonner, puis qu'ils estoient bien peu, eu égard à ceux qui les attaquoient, & qu'ils avoient esté obligez de combattre à découvert, & de faire bouclier de leurs propres corps. L'Esplanade se trouva si couverte de flêches, qu'il sembloit qu'on y eut abbatu un taillis; les murailles en étoient si garnies, qu'on eût creu qu'elles y avoient esté fichées par dessein, pour representer des heriſſons; & les armes que les ennemis ou morts ou fuyans avoient abandonnées, estoient à grands monceaux par les ruës.

XXV. Ces deux victoires estoient miraculeuses, mais Dieu en reservoit encore une troisiéme pour faire paroître avec plus d'éclat la gloire de son nom. Le Comte Hunyad estoit si satisfait d'avoir chassé les ennemis de Belgrade, & craignoit tant que le desespoir ne les portât à un nouvel effort, qu'il fit une défense generale de sortir de la Ville ny du camp pour les attaquer; certes sa crainte n'étoit pas mal fondée, car ses troupes qui estoient d'elles-mêmes foibles;

Digitized by Google

estoient encore beaucoup diminuées par les morts & par les blessez ; & Mahomet qui enrageoit de colere de se voir repoussé en avoit encore beaucoup d'entieres. Ce Prince irrité pour reüssir dans son dessein, voulut ajoûter l'adresse à la force ; il fit faire une fausse attaque, avec ordre aux premiers qui s'avanceroient, de reculer pour attirer les Chrêtiens dans l'embuscade qu'il leur dressoit ; car il tenoit en bon estat ses meilleurs Soldats, pour couper chemin à ceux qui sortiroient, esperant de les defaire en les enveloppant, & de rentrer par ce moyen dans la place.

XXVI. Le Bien-heureux Jean, qui estoit revenu avec toute son armée, voyant cette nouvelle attaque, sortit dans une barque luy sixiéme, pour mieux reconnoître l'estat & la contenance des ennemis; & quoy qu'il eut si peu de gens, ils parurent aux yeux des Turcs une armée entiere, ce qui les effraya & commença à les ébranler : Les Croizez qui reconnurent ce bon succez, ne songerent plus à la défense du Comte; ils sortent avec tant d'ardeur que les uns descendent par les murailles, les autres traversẽt par les ouvertures des mines, & par tous les endroits où ils trouvent passage, & s'estant assemblez ils donnent sur les fuyards. Le Bienheureux Jean qui estoit rentré dans la Citadelle découvrit bien-tost ce stratageme de Mahomet ; & voyant le peril où ses gens s'alloient jetter par trop de hardiesse, fait sonner la retraite, & sort pour se jetter à la teste de ses troupes, & les faire revenir. Plusieurs obeïrent au signal, & à ses exhortations, mais d'autres, ou ne l'entendant pas parmy la confusion & le bruit, ou s'opiniatrant à poursuivre les ennemis, qui fuyoient non plus par feinte, mais tout de bon, en firent un horrible carnage, & se saisirent d'une baterie. Mahomet qui revenoit de pousser sans succez ceux qui s'estoient retirez dans la Ville, fut bien surpris de se voir foudroyé par ses propres canons, qu'on avoit braquez contre luy ; la peur le prend, il ne pense plus qu'à se sauver ; il fait encloüer son artillerie, & s'abandonne au desespoir de la fuite : Le Bien-heureux Jean qui vit alors le desordre du camp, & l'asseurance de la victoire, ramene au combat les soldats qu'il avoit menagez, se met à leur teste, & pousse les Turcs, qui fuyoient à vaderoute de tous costez. Enfin les Chrêtiens las de poursuivre & de massacrer des ennemis qui ne faisoient plus de resistance, couronnerent leur victoire par le pillage de leur camp, où ils trouverent des dépoüilles d'un prix inestimable; & la consacrerent par des actions de graces qu'ils rendirent au Dieu des batailles.

XXVII. Les trois auteurs dont j'ay ramassé cette histoire ne s'accordent pas en trois points notables. Bonfin met le dernier combat incontinent aprés le second, & dit qu'il fut donné le 6. d'Aoust ; mais les autres deux avec plus de vray-semblance y mettent quelques jours d'entre deux, & asseurent que la derniere victoire fut gagnée le 21. de Juillet, ce qui est fort veritable. Bonfin dit que le Comte Hunyad avoit ramassé de fort bonnes troupes de vieux soldats ; & les autres écrivent uniformement qu'il n'avoit que sa Famille, que quasi pas un Gentilhomme du Païs ne s'y trouva, & que toute l'armée n'estoit composée que de Croizez sans experience. Bonfin ajoûte qu'au dernier combat le Comte fit une sortie, se saisit du canon des ennemis, & l'encloüa; les autres

Digitized by Google

asseurent qu'il ne parut point à cette attaque, & qu'il s'estoit retiré, ne croyant pas que la place fut tenable, & qu'il défendit même que personne ne sortit ny de la Ville, ny du camp pour combattre. La diversité de ces narrations tient un peu mon esprit en suspens, & m'oblige d'examiner ce qu'Aeneas Sylvius a écrit sur ce sujet au ch. 8. de son livre de l'Europe, & au 66. de son histoire de Boheme.

XXVIII. Trois, dit-il, furent les Auteurs de cette illustre victoire; le Legat Apostolique qui avoit l'intendance des affaires, le Comte Hunyad, & Fr. Jean de Capistran qui se trouverent au combat; mais ces deux derniers ne firent point mention l'un de l'autre, dans les lettres qu'ils écrivirent au Pape, & à leurs amis pour leur apprendre cét heureux succez; & chacun asseura que Dieu avoit donné cét avantage aux Chrêtiens par son ministere. L'esprit de l'homme est avare de l'honneur, il partage plûtost les richesses, & le pouvoir que la gloire: Capistran avoit peu rejetter les voluptez, abandonner les biens, & mépriser les plaisirs, mais non pas la reputation. Fulgosius traitte plus mal le Bienheureux Jean, car il le fait seul coupable de cette vanité, & l'accuse d'avoir dérobé au Legat & au Comte la gloire qui leur estoit deüe, pour se l'attribuer; il ajoûte que cette peste des grands hommes a donné la même tâche à S. Jerôme, & à S. Augustin. Pineda Jesuite en a encore plus mal usé, car Sylvius écrivoit cette histoire, & a rapporté ce qu'il en avoit oüy dire; Fulgosius a trouvé cét exemple propre à son sujet, qui estoit de traiter du desir de la gloire; mais Pineda le dit hors de propos; car à quoy bon en citant les auteurs qui condamnent Salomon, de rapporter cette accusation contre le Bien-heureux Jean, parce qu'il est de ce nombre, & mettre à la marge, *Capistran blâmé d'ambition*, n'est-ce pas se faire de feste à dire du mal.

XXIX. Certes Sylvius qui a le premier écrit ce défaut du Bien-heureux Jean, le traitte dans ses lettres de son pere & de son maistre, & l'appelle un Theologien illustre en science & en Saintetê; & lors qu'il a esté Pape sous le nom de Pie II. Il en a témoigné une si haute estime qu'il le vouloit canoniser, mais il en fut empêché par la mort. Comment est-ce donc qu'il a peu croire, que celuy qui estoit si sçavant, & si pieux fut capable de penser, qu'il luy estoit permis de dérober la gloire d'autruy, & de blesser sa conscience avec tant de liberté, que de mentir au Pape pour refuser à Hunyad la part de l'honneur qu'il meritoit; je crois que cét autheur auroit mieux fait, si selon le conseil du Sage, il n'eut pas recherché si curieusement du mal dans la maison du juste, ny l'occasion de le blâmer; & il faut avoüer qu'il a beaucoup nuy à la reputation du Bien-heureux Jean, car ces façons de s'exprimer avec eloquence & avec pointe s'insinuent facilement dans les esprits; & les heretiques sont bien aises de s'en servir pour décrier ceux que nous voulons faire passer pour les plus vertueux. Pour Fulgosius il est plus injuste de blâmer Capistran d'une faute dont il est luy même bien plus coupable; car il se vante d'avoir pris avec peu de gens la Citadelle de Genes que le Duc de Milan n'avoit pas peu forcer avec une grosse armée, & se plaint d'avoir esté chassé de cette Principauté pour les crimes de ses gens; mais ceux qui ont écrit cette histoire asseurent, que cette place

Digitized by Google

& deux autres encore luy furent renduës par la trahison des Gouverneurs, & qu'il fut chassé de la Seigneurie de Genes, à cause de son infidelité, de son orgueil, & de sa mauvaise conduite.

XXX. Il faut maintenant examiner qu'elle peut avoir esté la vanité du Bienheureux Jean; Sylvius avoüe bien qu'il ne se disoit que l'instrument de la main de Dieu, à qui il rapportoit toute la gloire, mais le Comte ajoûte-il, parloit en mêmes termes. Il est vray que Dieu s'est servy de tous les deux pendant qu'on a combattu dans la Ville, mais le Comte ne s'est pas trouvé à la derniere sortie; car il avoit fait tous ses efforts pour l'empescher; & si les Turcs ont esté enfin vaincus par les Croizez que le Bien-heureux Jean avoit ramassez, & à la teste desquels il se trouvoit, quelle merveille y a-il, qu'il en ait fait une narration veritable? Qu'y a-il là qui soit indigne d'un homme de bien, ou contraire à l'humilité d'un Religieux, s'il attribuë à Dieu d'avoir chassé des ennemis si puissans avec des troupes si foibles, si mal armées, & qui s'estoient exposées avec quelque temerité? Certes tous ceux qui en parlent y reconnoissent du miracle.

XXXI. Il écrivit trois lettres au Pape sur ce sujet: Dans la premiere du 21. de Juillet il parle ainsi, Nous estions si pressez que chacun croyoit que la place n'estoit pas tenable; le Comte même, qui est veritablement la terreur des Turcs, comme un tres-vaillant défenseur des Chrêtiens, jugeoit qu'on la devoit abandonner; mais Dieu nous a secourus au milieu de nostre desespoir; car comme les ennemis se retiroient avec feinte, pour attirer dans l'embuscade ceux qui les poursuivroient, les Croizez contre l'expresse défense du Comte se sont exposez à un grand peril, en se jettant sur ces fuyards dissimulez; & moy voyant que je ne les pouvois rappeller du dedans, je suis sorty aprés eux, & courant d'un côté & d'autre, tantost je les retenois, tantost je les animois & les ralliois, & enfin Dieu qui peut sauver avec un petit nombre comme avec un grand, nous a donné la victoire entiere. Vous voyez qu'il n'oublie pas de donner au Comte la part de la gloire qu'il meritoit, mais il ne devoit pas luy attribuer celle de ce dernier combat, puis qu'il se fit sans luy, & contre ses ordres. Il ne parle pas du Legat, parce qu'il n'en avoit rien à dire dans cette rencontre à laquelle il ne s'estoit pas trouvé. Sa seconde lettre est perduë. Mais dans la troisiéme écrite de Salakemen le 18. d'Aoust il loüe hautement le zele & la prudence de ce Prelat, & le courage du Comte qui estoit mort depuis six jours; il parle encore avec eloge de Nicolas Huylak son successeur, & du Despote de Rascie, quoy qu'il fut schismatique; il n'est donc pas si avide comme on le fait, de recevoir de l'honneur, ny si chiche à le donner à ceux qui le meritent. Calixte III. fit réponse à ces lettres le premier & le 16. de Septembre avec les congratulations & les loüanges que de si belles actions meritoient, & luy confirma tout le pouvoir qu'il avoit receu du saint Siege.

XXXII. Dubray dans son histoire de Boheme rapporte l'action genereuse de ce soldat, qui se precipita d'une tour avec un Turc, & ajoûte qu'avant que de faire ce saut perilleux il demanda au Bien-heureux Jean s'il blesseroit sa conscience par cette determination, qui sembloit tenir du desespoir, & que le saint homme l'asseura qu'il le pouvoit faire en seureté: Quelqu'un pourroit former

Digitized by Google

former un scrupule sur ce conseil ; parce qu'il n'est permis à personne de se tuer soy-même ; & si ce soldat ne se pouvoit pas donner la mort, le Bien-heureux Jean ne le luy pouvoit pas conseiller. Mais si nous examinons bien cette action nous trouverons quelle est fort glorieuse pour ce vaillant homme, & que l'asseurance que le Bien-heureux Jean luy donna est fort chrêtienne. Car Dieu, qui a défendu l'homicide de soy-même. N'a-il pas dit qu'il n'y a pas de plus grande charité que de donner sa vie pour ses amis ; & ne rendit-il pas la force à Samson afin qu'il peut écraser les Philistins sous les ruines de la maison où ils étoient assemblez, & quoy que ce genereux Hebreu fut assommé sous le fracas, n'a-il pas merité d'estre loüé par S. Paul. Je sçais bien qu'il y en a qui n'approuvent pas cette action, & qui l'excusent seulement, parce qu'elle luy fut inspirée par le S. Esprit ; mais elle n'a pas besoin d'estre excusée, au contraire elle merite de la loüange ; car Samson ne pouvoit pas éviter la mort estant au pouvoir de ses ennemis, & il la voulut recevoir en la leur donnant, pour venger par ce moyen les injures qu'ils faisoient à Dieu ; & nous ne manquons pas de grands Docteurs qui asseurent, que cela est permis sans recourir à une revelation particuliere pour le faire. Eleazear s'alla fourrer sous l'Elephant, sur lequel il croyoit que le Roy Antiochus estoit ; il sçavoit bien qu'en tuant cette énorme beste, il seroit accablé par sa cheute, & S. Ambroise décrit sa generosité avec de merveilleux éloges, & le considere comme enfermé dans son propre triomphe, & non pas comme accablé sous ce faix : Nous devons dire la même chose de ce valeureux soldat. Il voit un Turc qui arbore un étendard, qui crie victoire pour animer ses compagnons, & effrayer ses ennemis ; il court à luy, s'efforce de le vaincre, & n'ayant pas d'autre moyen pour en venir à bout, il le saisit, & se precipite avec que luy : Eleazar laissa la paix aux Juifs pour le fruit de sa valeur, & celuy-cy laisse aux Chrêtiens la victoire.

XXXIII. Les Ecrivains parlent fort diversement du nombre des Turcs qui furent tués : quelques-uns le font monter jusques à cent mille, d'autres le diminuënt jusques à quatre ou cinq mille, & d'autres en mettent qui 24. qui 40. qui soixante mille. Æneas Sylvius a eu raison de dire, qu'il falloit plus de huit jours pour verifier la grandeur de cette defaite, & que sans doute elle avoit esté fort considerable, puisque Mahomet fut obligé de faire mettre le feu à son camp, & qu'il avoit fuy avec plus de crainte, qu'il n'avoit eu d'orgueil à s'avancer ; de sorte qu'il perdit plus de gens dans cette honteuse déroute, que dans la chaleur du combat. En effet, plusieurs écrivent que les Turcs s'estoient debandez avec tant de frayeur, qu'ils se precipitoient les uns sur les autres dans la riviere, où se tuoient entr'eux, & qu'ils avoient avoüé depuis, qu'il leur avoit semblé de voir une si grande foule de gens à leur poursuite, qu'ils n'avoient pas eu le cœur de leur resister : Bonfin écrit qu'ils disoient, qu'il falloit que Dieu même en eust tué plusieurs de sa main, parce q'ils avoient trouvé un grand nombre de morts sans aucune blessure. Dubray ajoûte que Mahomet fut obligé à la fuite, parce qu'il ne se pouvoit pas defendre d'un Soldat qui le pressoit incessamment avec une Enseigne marquée du signe de la Croix ; & d'autres asseurent qu'il fut blessé d'un coup de fléche. Enfin tout le monde demeure

Digitized by Google

d'accord que cette victoire a esté une des plus glorieuses dont Dieu ait favorisé les Chrestiens, & que le bienheureux Jean merite un honneur incomparable, pour en avoir esté le principal instrument. Il est certain, selon la lettre qu'il écrivit au Pape, qu'elle arriva le jour de la Magdelaine, quoy qu'il y ait des Autheurs qui la remettent au sixiéme d'Aoust; mais leur erreur vient de ce que le Pape qui en receut la nouvelle ce jour-là, le choisit pour en faire tous les ans la memoire par des actions de graces à Dieu, & institua ou renouvela la feste la Transfiguration.

XXXIV. Baronius & Gavante disent que Calixte III. ne peut pas avoir institué cette feste, puis qu'elle se trouve dans le Menologe des Grecs, que des Peres Latins ont fait des Homelies pour cette solemnité, & que d'autres Autheurs plus anciens en parlent: d'autres disent qu'il en dressa seulement l'Office; Suarez les croit accorder en disant, que ce Pape y ajoûta le precepte de la chommer, quoy qu'il n'ait pas esté general pour toute l'Eglise. Mais tout cela n'est qu'une simple conjecture; car Calixte III. s'explique fort clairement dans sa Bulle, disant qu'il instituë cette feste: aussi est-il certain qu'elle ne se trouve point dans les anciens Martyrologes Latins, & Vuandelbert même qui a composé quelques Vers sur ce Mystere, ne la met pas dans son Catalogue; pour les Homelies des Peres, elles ne regardent que l'Evangile qui se lit le second Samedy & le second Dimanche de Carême: & ce qui se trouve dans Durand & dans Beleth, y a esté ajoûté. Enfin le Chapitre General de nostre Ordre tenu l'an 1461. attribuë & l'Office & la feste à Calixte III. outre la Bulle de cette institution, sa Saintetté en fit expedier une autre addressée à tous les Princes Chrétiens pour les porter à rendre graces à Dieu de cet avantage, & pour les animer à poursuivre leur ennemy commun, afin de profiter de cette insigne victoire.

XXXV. Pendant que Calixte III. s'occupoit avec grand zele à trouver les moyens de continuer cette guerre, Jean Hunyad, & le bien-heureux Jean de Capistran qui en estoient les principaux instrumens moururent, de la façon que je vais dire. Aprés la victoire les plus considerables de l'armée se retirent à Semly, & le Legat Apostolique les y vint trouver; l'incommodité du logement, & la mauvaise odeur de tant de cadavres, & d'ordures qui y restoient, causerent beaucoup de maladies. Le bien-heureux Jean se trouva saisi de la fievre, & le Comte Hunyad frappé de peste; dans ce peril évident le bien-heureux Jean quoyque malade, ne voulût jamais abandonner le Comte son cher compagnon d'armes, mais l'assista jusques à la mort; il commença par la chose qu'il creut la plus necessaire, il l'exhorta à disposer de ses biens, & à asseurer le salut de son ame; le Comte aussi bon chrestien que vaillant capitaine, luy répondit avec un doux soûris, mon cher Capistran me croyés vous si imprudent que d'avoir remis jusques à cette heure, le soin, & de mon ame, & de mes biens; par la grace de Dieu j'ay mis Ordre à mes affaires par mon testament, je laisse du bien à mes heritiers, mais j'ordonne des aumônes pour les pauvres, & la fondation de quelques Eglises pour l'avancement de la Religion: les travaux que j'ay supportés & les blessеures que j'ay receües pour soûtenir la foy, me font esperer de la bonté

Digitized by Google

de Dieu, qu'aprés tant de peines je trouveray le veritable repos; le seul déplaisir qui me reste, c'est de n'avoir pas peu reconnoistre assés dignement les faveurs que j'ay receuës de sa liberalité; mais j'espere avec confiance, que les merites de Jesus-Christ suppleéront à ce defaut; j'ay passé toute ma vie sous sa protection, il m'a payé par dessus mon merite, il ne mépriſera pas la fidelité de son vieux soldat.

XXXVI. Puis se tournant vers ces deux fils Ladislas, & Mathieu il leur dit, mes enfans supportés le deplaisir de ma mort avec patiance; tous les biens du monde passent comme un éclair; j'ay assez combatu, & j'attens de recevoir la recompense de mes travaux au ciel, où les biens sont d'une durée éternelle: si vous estes sages, & si un amour imprudent ne vous maitrise pas, vous aurés plus d'envie que de compassion de ma fortune. Le Souverain Empereur duquel j'ay soutenu la cause, me donne mon congé pour courõner ma fidelité; le plus grand service que vous me pouvés faire, c'est de suivre mes vestiges, & de combatre contre le mesme ennemy, & avec la mesme ardeur que moy, pour tâcher d'achever sa défaite, à quoy la mort ne me permet plus de travailler; ne croyés rien d'asseuré, ny de glorieux que ce qui favorise l'honneur devant les hommes, & la pieté devant Dieu; persistés constamment dans la foy; il vous sera fort honorable d'estre non-seulement les heritiers de mes biens, mais encore de mes emplois; ne fletrissés pas la gloire de mon nom par vostre negligence. Mon cher Mathieu je vous le recommande plus particulierement, parce qu'encore que vous soyez le plus jeûne, vostre bon naturel me donne une plus grande esperance de vostre conduite, Adieu souvenez vous de moy.

XXXVII. Il ajoûta, Adieu encore vous mon cher Capistran, je me recommande à vos prieres, puisque nous avons combatu sous un mesme capitaine, hâtez-vous de venir recevoir avec moy la recompense qu'il nous a promise; il termina ces paroles par le baiser & la benediction qu'il donna à ses enfans, & par l'adieu qu'il fit à ses amis en leur serrant les mains, & leur recõmandant ces chers gages qu'il leur laissoit. Enfin il pria le bien-heureux Jean de le faire porter à l'Eglise de la sainte Vierge pour oüir la Messe, & recevoir le Saint Viatique, disant qu'il n'estoit pas bien seant que le maistre vint vers le serviteur, mais qu'il estoit juste que le serviteur allât vers le maistre; cela fut executé selon son desir; & aprés avoir participé à ce saint mystere il rendit doucement son ame à Dieu l'onziéme d'Aoust, laissant à la Hongrie un aussi grand déplaisir de sa mort, qu'il luy avoit donné de joye pendant sa vie; son corps fut porté à Uveysembourg en Transylvanie, & enterré dans l'Eglise qu'il y avoit fondée, comme il l'avoit ordonné.

XXXVIII. Hunyad estoit de petite taille, mais il avoit la teste grosse; ses cheveux estoient frisez & châtains; ses yeux grands, son regard doux, & son maintien si beau & si grave, qu'il inspiroit en mesme-temps l'amour & le respet. Comme il estoit robuste de corps, il avoit aussi l'ame fort genereuse. Les Hongrois l'ont consideré comme le pere de la patrie, & ont bien témoigné l'estime, & l'affection qu'ils avoient pour luy; car aprés la mort de leur Roy Ladislas, ils éleurent d'une commune voix son fils Mathieu pour succeder à la courone,

Digitized by Google

quoyqu'il ne fut pas du sang Royal. Lorsque le bien-heureux Jean vit le Comte reduit à l'agonie, il ne se peut tenir de s'écrier. J'envie vostre mort, puis que aprés avoir vaincu l'ennemy qui estoit la terreur de l'Univers, & rempli tout le devoir d'un grand capitaine, de crainte que vostre gloire ne souffre quelque tâche vous allés au ciel pour y ajoûter celle de l'immortalité ! Ah que nous sommes mal-heureux de rester icy, nous qui courons risque de perdre par l'inconstance de la fortune, l'honneur que nous pouvons avoir aquis par la derniere victoire ? pleut-à Dieu que je vous peusse suivre pour participer à vostre triomphe, comme j'ay participé à vostre travail.

XXXIX. On dit que quand Mahomet receut la nouvelle de sa mort, il baissa d'abord les yeux à terre, & dit en pleurant qu'il n'avoit jamais eu sujet de plaindre tant un Prince que celuy-cy, parce qu'il perdoit avec luy l'esperance de reparer la honte de sa défaite. Toute l'Europe ressentit cette perte, le Pape luy fit faire des honneurs funebres avec grande solemnité dans saint Pierre, à quoy il méla beaucoup de larmes ; quelques Auteurs disent que le bien-heureux Jean fit chanter ce motet sur son tombeau. *Ie vous salüe Aureole du Ciel. La lumiere du monde est esteinte. Helas le Miroir que nous esperions de regarder est terni. Heureux Iean, aprés avoir triomphé de l'ennemy vous regnés avec Dieu, & avec les Anges.* Sa mort fut presagée par plusieurs prodiges, un Comete chevelu avoit paru pendant tout le mois de Juin. Il nâquit en Italie un Veau à deux testes. Il plut du sang dans Rome, & de la chair dans le Territoire de Genes. Une femme s'accoucha dans Ancone, d'un enfant qui avoit six dents, & une teste d'une grandeur monstrueuse. Mais ces choses si extraordinaires marquoient bien encore d'autres mal-heurs.

XL. Les deux enfans du Comte faisoient concevoir de belles esperances par leur vertu & par leur courage, sur tout le cadet ; le bien-heureux Jean avoit prophetizé à leur pere la difference de leur fortune ; car lorsqu'il estoit avec eux il donnoit toujours la droite au plus jeune, & la gauche à l'aisné ; le Comte luy demanda pourquoy il les traittoit de la sorte, & il luy répondit qu'il ne le faisoit pas sans raison, parce qu'il sçavoit que l'aisné seroit empêché par la mort d'arriver à la gloire que sa generosité luy promettoit ; mais que le cadet parviendroit à la couronne de Hongrie, seroit le deffenseur de la foy, & se feroit admirer de tous les Princes de la terre.

XLI. Depuis la mort du Comte on ne vit plus rire le bien heureux Jean ; il ne pensoit plus qu'à suivre à la gloire, ce cher compagnon de ses travaux ; il passoit souvent les nuits entieres sans dormir, pour mediter & pour se plaindre amoureusement à Dieu sur cette separation ; & certes il y a dequoy s'estonner qu'il ait peu subsister parmy tant de fatigues : car durant tout le temps du siege il estoit perpetuellement en action, ne prenoit que tres-peu de repos, & ne vouloit que du pain & de l'eau pour sa nourriture ; mesmes avoit-il passé quelquefois deux & trois jours sans manger, sans boire, & sans dormir ; sa bouche & sa langue estoient devenuës si seiches à cause de la poussiere qu'il avoit avalée, qu'on ne les luy pouvoit netoyer avec aucun remede, & il les luy falloit racler avec un couteau ; comme il n'avoit point d'appetit pour aucune sorte de viande, aussi n'y

Digitized by Google

trouvoit il aucun gout lorsqu'on l'obligeoit d'en manger. Son habit estoit tout crasseux de sueur, & de poussiere; & il n'avoit ny le loisir, ny la commodité, ny la volonté de le faire laver; Dieu l'avoit asseuré qu'il ne mourroit pas martir, c'est pourquoy il cherchoit son martyre dans le travail & la mortification. Il s'étoit exposé plusieurs fois à la teste des Croizés, & à la veüe des Ennemis; on avoit tiré contre luy une infinité de coups de canon, de mousquets, & de fleches de fort prés, & il n'avoit jamais esté blessé. Aprés la victoire estant reduit au Camp de Semly vieux & malade, il couchoit sur un tapis estendu sur des pierres, & n'avoit que son manteau pour couverture; neanmoins il continuoit la mesme abstinence, & lorsque le Legat luy envoyoit le manger tout prest, il en prenoit un morceau par respet, & donnoit le reste à ses compagnons.

XLII. Comme les maladies s'augmentoient dans l'armée le Legat le fit conduire avec luy à Salakemen. Il avoit alors douze compagnons, il en envoya trois qui estoient malades, à Aconya sçavoir Frere Jerôme d'Udine, Frere Bernard de Modene, & Frere Ambroise d'Aquila, & leur donna Frere Guy de Viene pour les servir. Il renvoya à Bude Frere George de Padoüe, & Frere Laurens de Transylvanie avec ses écrits & ses livres. Il ordonna à Frere Conrad de Baviere, & à Frere Epiphane de Stirie de l'aller attendre à Vilak, & retint à sa compagnie Frere François de Hongrie son truchement, Frere Alexandre de Raguse, & Frere Jean de Tagliacotio; celuy-cy qui se trouvoit incommodé luy dit en riant, s'il ne le vouloit pas renvoyer comme les autres pour le faire traitter, & le bien heureux Jean luy répondit avec des larmes de tendresse, mon fils ne me delaissés pas, je n'ay plus aucun Italien que vous pour m'assister, & me fermer les yeux, & pour prendre le soin de rapporter mes livres & mes papiers dans nostre Province; si Dieu me redonne la santé nous irons à Bude pour travailler au salut des ames. Il estoit asseuré qu'il devoit mourir en Hongrie, & disoit souvent qu'il seroit enterré à Vilak, mais il ne sçavoit pas en quel temps cela devoit arriver. Frere Jean luy dit un jour, qu'il y avoit d'autres lieux plus proches, & plus commodes pour sa sepulture, & le bien-heureux Jean luy répondit, Vilak est entre les Schismatiques, & dans le voisinage des Turcs; les Religieux s'y sont establis avec repugnance, & quelques-uns ont dit qu'ils quitteroient ce lieu dés que je serois hors de cette Province; mais si j'y suis enterré j'espere qu'ils y demeureront, & continueront à travailler pour le salut de ce peuple.

XLIII. Dieu pour accroître les merites de son serviteur par les souffrances, l'avoit affligé de plusieurs sortes de maux, car il avoit un flux de sang, il estoit travaillé des hemorroïdes, de la pierre, des hernies, & d'une grande douleur de coste, & ce qui estoit le plus fâcheux, il ne se trouvoit point de remedes en ce païs là, car les Hongrois ne se servent ni de Medecins ni de medecines. Dans ces grandes incommodités il continuoit la rigueur de son abstinence; on lui faisoit goûter quelque-fois de la chair, & il ne la prenoit que pour ne pas déplaire à ses compagnons; car comme il n'en avoit pas mangé pendant qu'il estoit sain, il ne la pouvoit souffrir estant malade. Le Comte Nicolas avoit conduit l'armée sur la frontiere de la Bossine, & le bien-heureux Jean conceut un si grand desir de

Digitized by Google

pourſuivre les Infidelles, qu'il ſe mit en chemin avec le Legat pour l'aller joindre; ſes compagnons firent tous leurs efforts pour l'en empêcher; ils lui repreſenterent ſa foibleſſe, les difficultez du voyage, les dangers des chemins, l'ardeur de l'Eſté, le défaut des vivres, les menaces de la peſte, & leurs propres incommodités, car ils ſe trouvoient tous mal; mais rien de tout cela ne le peut retenir; il leur répondit avec une grande ferveur, Dieu me l'inſpire, le Legat me le conſeille, & ma conſcience m'y preſſe; pleut-à-Dieu que je meure dans cet exercice, allons mes enfans, la grace de Dieu ne nous abandonnera pas; dés qu'il fut en chemin, il ne parût plus ni vieux, ni malade, ni foible; mais comme un jeune homme, ſi ſain & ſi vigoureux, que ceux qui l'accompagnoient avoient peine de le ſuivre, quoy qu'ils feuſſent bien montés. Les Schiſmatiques & les Infidelles parmy leſquels il paſſoit, le regardoient avec tant d'eſtime, d'affection, & de reſpet qu'ils fermoient leurs maiſons, & quittoient leur travail pour venir en foule au devant de lui, & pour lui offrir le logement & des vivres, & il recompenſoit leur charité par ſes exhortations, & par le ſoin qu'il prenoit qu'on ne leur fit aucun dommage.

XLIV. Dans quatre jours ils joignirent le Comte Nicolas; le Legat & le bienheureux Jean l'animerent par de ſi belles raiſons à ſoûtenir la cauſe de la foy, qu'il s'engagea d'entreprendre tout ce qu'ils voudroient, mais il les pria de s'arreſter à Vilak pour ſe faire traitter, car le Legat ſe trouvoit auſſi incommodé. Le conſeil de ce Seigneur s'accordoit avec le deſir du bien-heureux Jean, celuy-cy ſouhaittoit de mourir dans ce lieu pour y retenir ſes freres, & le Comte qui le conſideroit comme un Saint, deſiroit que ſa Ville lui redonat la ſanté, ou qu'elle fut honorée de ſes Reliqus; dés le lendemain il donna l'ordre neceſſaire pour ſon logement, & avant que de paſſer plus avant avec ſon armée, il le vint trouver pour recevoir ſa benediction; lorſque le Comte arriva le bien-heureux Jean diſoit l'office, & quoy qu'on l'avertit de ſa venuë, il ne ſe voulut pas détourner pour le recevoir, ni ſouffrir qu'il entrât dans ſa chambre juſques à ce qu'il eut achevé ſa priere; ſes compagnons craignoient qu'un ſi grand Seigneur ne ſe fâchât d'attendre déhors avec toute ſa ſuite, & le dirent au bien-heureux Jean; mais il ne ſe preſſa pas pour cela, il continua fort poſement ſon Breviaire, & aprés il ſortit & dit au Comte, je parlois à Dieu, c'eſt ce qui m'a empêché de venir pluſtoſt à vous; maintenant je vous entretiendray autant que vous voudrés, & ce compliment fut receu du Comte & de ceux de ſa ſuite non-ſeulement avec plaiſir, mais encore avec admiratiõ; aprés quelques diſcours chacun ſe retira, le Comte pour aller à l'armée, & le B. Jean pour aller à Vilak, où il porta & à ſes freres & à tous les habitans une joye qui ne ſe peut expliquer. Quelques jours aprés, le Comte revint à cette Ville, non pas tant pour faire ſes civilités au Legat dans ſes terres, que pour faire traitter le bien-heureux Jean avec toute ſorte de ſoin, & pour le faire enterrer avec grand honneur s'il venoit à deceder; car l'eſtime & la veneration qu'il avoit pour ſa vertu, lui faiſoit ſouhaitter de le retenir là ou malade ou mort. Il ſçavoit bien que ce grand ſerviteur de Dieu continueroit de defendre la foy meſmes aprés ſon trepas, & il croyoit que ſon nom & ſa Ville ſe randroient plus illuſtres par la ſepulture d'un ſi grand homme; il

Digitized by Google

avoit témoigné l'ardeur de ce desir, par l'ordre qu'il avoit donné aux habitans, de fournir tout ce qui luy seroit necessaire durant sa vie, & de ne pas souffrir qu'on le transportat ailleurs ni mort ni malade. Les Vilakois avoient aussi fait paroistre le mesme zele, car avant que le bien-heureux pere n'y arrivât, ils arrêterent une Barque qui portoit des Religieux à Bude, & la foüillerent croyant qu'on emportoit son corps.

XLV. Le bien-heureux Jean eut une grande consolation de se voir au lieu où il souhaitoit de mourir. La ferveur de son esprit s'augmantoit avec ses douleurs. Il disoit chaque jour la Messe, ou se faisoit conduire à l'Eglise pour l'oüir & communier; il ne manqua jamais de dire son office, que quand il n'eut plus la liberté de la langue; alors il se le faisoit reciter, & l'écoutoit avec attention; quelque-fois il se faisoit porter au refectoir pour manger avec ses freres, & les entretenir des choses du ciel, ou de celles qui concernoient sa charge, car il n'en oublia jamais l'exercice, & continua toujours à mettre bon ordre à tout ce qui estoit necessaire, pour maintenir les Religieux dans leur devoir; le neufviéme de Septembre Dieu luy revela qu'il devoit mourir de cette maladie, & il le dit avec beaucoup de joye aux Religieux & aux Seculiers; on luy entendoit dire souvent, helas mon pelerinage est prolongé, & je suis frustré de mon desir; pourquoy est ce que je ne puis pas donner ma vie pour Jesus-Christ; je me suis exposé si souvent à la mort, je l'ay évitée, & maintenant je meurs comme un lâche dans mon lit. Mais certes s'il n'est pas mort par le glaive des bourreaux ni des Infidelles, nous pouvons bien dire qu'il a souffert le martyre par la longueur, & la grandeur de ses souffrances. Dés que le Roy Ladislas apprit son danger, il le vint visiter deux fois avec toute sa Cour; à la premiere le bien-heureux Jean alla au devant de sa majesté pour la recevoir, mais à la seconde, il ne se peut lever du lit; il exhorta ce Prince & tous ceux de sa suite, à la défense de la foy, & l'asseura que sa maladie finiroit bien-tost par sa mort.

XLVI. Cette triste nouvelle affligea beaucoup le Roy, & tous ses courtisans, qui ne peurent retenir leurs larmes ni s'empêcher de s'écrier! ah pauvre Hongrie que tu vas estre desolée? que fairons nous malheureux que nous sommes sans le saint pere Jean! il valoit plus luy seul qu'une grande armée! enfin aprés avoir écouté avec grand respet les paroles d'avis & de consolation, que le bien-heureux Jean luy dit sur ce sujet, il luy baisa la main, receut sa benediction, & luy laissa son Medecin avec ordre de ne rien épargner pour sa gueriſon; le Legat luy avoit aussi donné le sien avec la mesme recommandation, & le lieutenant du Comte Nicolas, & tous les habitans prenoient un soin nompareil de pourvoir à tout ce qui luy estoit necessaire; le bien-heureux Jean se remettoit absolument à la conduite de ceux qui le traittoient, mais il leur disoit souvent, faites & ordonnés ce qu'il vous plaira, je vous obeiray, mais sçachés que je mourray de cette maladie. Frere Estienne de Vaſſan Vicaire de Hongrie son fils bien aymé & compagnon fidelle le vint aussi voir; aprés quelques jours de demeure il voulut aller visiter quelques Convens, dans la croyance, qu'il pourroit estre de retour avant que le saint ne mourut, mais le bien-heureux Jean luy dit si vous vous en allés vous ne me verrés plus; Frere Estienne ne le creut pas, parce qu'il

Digitized by Google

ne voyoit point des marques evidentes que sa mort fut si proche, & deux jours aprés son départ, il apprit qu'il estoit trepassé.

XLVII. Dieu qui affligeoit son serviteur par tant de douleurs pour épurer sa vertu, la faisoit éclater par plusieurs miracles, car il gueriſſoit plusieurs malades par sa benediction. On lui dit que Frere Ambroise d'Aquila estoit reduit à l'agonie dans Achya, & qu'on n'en attendoit plus que sa mort; sur cette nouvelle il se mit à genoux, pria Dieu pour luy, & à la mesme heure cét agonizant se trouva parfaittement gueri. Frere Jean de Tagliacotio qui estoit malade de la fievre tierce ne vouloit pas aller à Achya pour changer d'air selon le Conseil du bien-heureux Jean, parce qu'il craignoit que son bon pere ne mourut en son absence; mais il lui dit allés en seureté, je vous rappelleray lorsque ma mort sera proche; & le 4. d'Octobre il lui envoya ordre de revenir avec Frere Ambroise d'Aquila; à leur retour il apprit par les lettres de Frere Bernard d'Aquila Vicaire de la Province de Saint Bernardin, les miracles dont Dieu honoroit la vertu du B. Frere Philippe d'Aquila, qui estoit decedé à Sulmo au commencement de May; cette nouvelle lui fut si agreable qu'il ne pouvoit se saouler de relire, & de baiſer cet écrit, & il en fit faire des copies pour les envoyer par tout le Royaume. Il dit en secret à Frere Jean que ce bien-heureux Frere meritoit beaucoup de loüange pour ses vertus, mais que le plus grand éloge estoit dû à la fermeté de sa foy, & à la victoire qu'il avoit remportée sur les tentations de la chair, par une garde de ses sens fort exacte.

XLVIII. Ceux qui servoient le bien-heureux Jean voyoient bien qu'il ne prenoit presque plus de nourriture, que sa fievre redoubloit, que son flux de sang continuoit, que ses douleurs augmentoient, & que la toux le pressoit extremement; neanmoins ils ne se pouvoient pas persuader qu'il deût mourir encore, parce qu'il avoit la voix libre, & le jugement fort entier, & qu'il paroiſſoit avec la mesme tranquillité, que s'il n'eut pas esté malade, sans proferer une parole d'impatiance, ni de plainte, ni de trouble; il lisoit mesme les lettres qu'il recevoit, dictoit les réponses, & les signoit; il écoutoit tous ceux qui le venoient voir, & leur donnoit les avis neceſſaires pour leur conduite. Quelques jours avant sa mort, il fit assembler tous ses compagnons: leur distribüa les confitures qu'on lui avoit envoyées, & dont il n'avoit pas taté, & leur dit prenés cecy pour une marque que vous resterés tous en santé, & qu'il n'y aura que moy qui meure.

XLIX. Le jour de saint Luc il fit assembler tous les Religieux, & aprés leur avoir fait une exhortation fort touchante sur le zele de la gloire de Dieu, & de leur estat, il reconnut sa coulpe devant Frere Michel de saint Denys Gardien de ce Convent, & le pria de lui faire administrer tous les Sacremens; le lendemain il fit sa confeſſion generale à genoux avec tant d'humilité, de soupirs & de larmes qu'on auroit peu juger qu'il estoit un grand pecheur; mais Fr. Jean qui la receut asseura qu'il n'avoit pas commis de peché mortel depuis qu'il estoit Religieux. On lui porta le Tres-Saint Sacrement, il se leva, & se fit soutenir pour aller au devant de son Dieu, & se mit à genoux pour le recevoir. Enfin il se fit estendre sur la platte terre, pour recevoir l'Extreme-Onction, répondit à toutes les prieres

Digitized by Google

res, & s'estant remis sur son grabat, il dit avec grande tendresse le Cantique du Vieillard Simeon, *Maintenant Seigneur vous renvoyés vostre serviteur en paix.* Il demeura encore cinq jours en cet estat, pendant lesquels il mit ordre au retour de ses compagnons en Italie, fit embaler ses Livres & ses écrits, & chargea son confesseur de les remettre tous au Convent de Capistran, à la reserve des traittés qu'il avoit composés contre les erreurs des Heretiques de Bohême, qu'il luy ordonna d'envoyer au Vicaire de la Province d'Austriche. Il avoit écrit depuis quelque-temps, à la Comtesse de Celano fondatrice du Convent de Capistran, pour la prier d'y faire bâtir une Bibliotheque, & cette Dame y fit travailler avec tant de diligence que la chambre se trouva preste lorsqu'on y porta ses livres. Enfin aprés avoir reglé tout ce qui regardoit sa charge, se sentant approcher de sa fin, il donna sa benediction à toute la Chrestienté, & particulierement au Royaume de Hongrie qu'il voyoit le plus exposé aux ennemis à tous les ordres Religieux, & en particulier aux Provinces de l'Observance qu'il nomma de suite, à tous ses bienfacteurs, & à plusieurs personnes particulieres.

L. Il avoit fait plusieurs propheties durant sa vie, & à ce moment il sembla que son esprit receut une clarté toute nouvelle pour en faire de nouvelles, que l'evenement a fait voir tres veritables. Il predit que la Ville où il mourroit serviroit beaucoup pour le soûtien & la propagation de la foy; que plusieurs Heretiques de Bohême se convertiroient; qu'on establiroit beaucoup de Convens de l'Observance dans ce Royaume là; que tous ses compagnons, qui estoient alors malades, gueriroient bien-tost; que ceux de sa famille qui gardoient la Bulle de Calixte III. seroient remis sous celle d'Eugene IV. qu'une partie des terres des Chrestiens seroient occupées par les Turcs; que la Hongrie seroit ravagée par ces infidelles; que Frere Alexandre de Ragusse seroit Evêque; que le Comte de Cylley se devoit bien tenir sur ses gardes, s'il ne vouloit pas estre assassiné; que ceux qui rapporteroient ses livres en Italie arriveroient dans leur Province durant la tenüe du Chapitre; que Frere Nicolas de Fara arriveroit à Vilak bien-tost aprés sa mort; & pour lui mesme, il dit plusieurs fois qu'il souffriroit une grande persecution de ceux-la mesmes qui l'avoient beaucoup cheri durant sa vie.

LI. Depuis neuf jours il n'avoit rien pris, il demanda un julep, mais il ne se trouva pas dequoy le faire; enfin il pria le Gardien de dire les prieres pour la recommandation de son ame, parce qu'il devoit mourir dans ce jour. Il connut que Frere Jean vouloit emporter son habit en Italie, il le lui defendit, & suplia le Gardien de le lui donner pour sa sepulture, parce que la croix benite que le Pape lui avoit envoyée y estoit attachée, & qu'il l'avoit toujours porté en prêchant la croisade, & combattant contre les Turcs; lors que le Gardien leut la recommandation de l'ame, il fit quelque faute, & le bien-heureux Jean qui l'écoutoit avec attention lui dit mon pere prenés nostre Breviaire, il est plus correct que ce Rituel; aprés que cette priere fut achevée il randit sa benite ame à Dieu, avec tant de repos & de douceur qu'on fut quelque temps sans le connoistre.

LII. Le Gouverneur de la Ville, qui estoit present à sa mort, vouloit enle-

Digitized by Google

ver incontinent ce sacré corps sans souffrir même qu'on le lavat, & les Religieux eurent bien de la peine à le faire consentir qu'ils fissent cette pieuse ceremonie ; enfin il se laissa vaincre par leurs prieres, mais il y voulut assister. Dés qu'on l'eut mis à nü chacun taschoit d'enlever quelque piece de ses habits, pour la garder comme une relique : quoy qu'il fut si maigre qu'il n'avoit que la peau & les os, neanmoins son visage & ses yeux paroissoient tres-beaux ; aprés ce pieux devoir on le porta secretement devant le grand Autel ; on ferma la porte du Chœur, & on y mit soixante-quatre des principaux habitans pour le garder. A la nouvelle de sa mort tout le peuple courut au Convent, les uns escaladoient les murailles, les autres montoient par les feneſtres, & d'autres s'efforçoient d'enfoncer la porte. On vouloit le porter en procession par la ville, mais on craignit que le peuple par une devotion indiscrete ne le mit en pieces, ou que dans la foule & la contestation quelqu'un ne fut assommé. On le laissa exposé pendant sept jours, sans qu'il y parut aucune marque de corruption, au contraire il exhaloit une odeur fort douce, & ses membres resterent aussi maniables que s'il eut esté vivant. Les grands honneurs qu'on luy rendoit piquerent de jalousie un Curé qui avoit esté Frere Mineur ; il suggera au Legat qui estoit à la diete qui se tenoit dans Futhak, qu'on traittoit déja Frere Jean comme un saint ; & il ajoûta pour interesser ce Prelat que les Religieux n'attribuoient qu'à leur Confrere la gloire de la défaite des Turcs : sur cet avis le Legat ordonna qu'on l'enterrât au plûtoſt.

LIII. Le Comte Nicolas revint à Vilak aprés que le bien-heureux Jean eut este inhumé ; la satisfaction qu'il eut de posseder ses reliques, diminua un peu le déplaisir qu'il recevoit de sa mort ; mais il fut fort faſché de ce qu'on ne luy avoit pas fait dresser un tombeau honorable, c'est pourquoy il le fit deterrer, pour le remettre dans une biere fermée à sept clefs, & le fit deposer dans une belle Chapelle. Dieu honora la mort de son serviteur par beaucoup de miracles, car un grand nombre de malades recouvrerent la santé à son sepulchre, & des morts mêmes y furent ressuscitez ; le Roy, les Barons, & toute la Hongrie le pleurerent comme leur Apôtre & leur liberateur ; le Pape le regreta plus que perſone, parce qu'il connoissoit la grande perte que l'Eglise faisoit. Toutes les villes d'Italie firent ses obseques avec grande solemnité, particulierement celles qu'il avoit instruites par ses predications. Le Comte & la Comtesse de Celano les surpasserent toutes par la pompe & la beauté de l'appareil ; ils y appellerent quatre Evêques & six cens soixante Prestres, & plus de quatre mille perſones qu'ils defrayerent pendant deux jours. Plusieurs villes d'Allemagne & de Hongrie luy rendirent les mêmes honneurs, & en beaucoup d'endroits on éleva de tres beaux mausolées à sa gloire.

LIV. Les auteurs ne sont pas d'accord de son âge, mais ce qu'il en écrivit luy-même à Frere Marc de Bologne nous asseure qu'il mourut âgé de soixante-dix ans & quatre mois, & qu'il avoit commencé sa quarantiéme année de Religion le 4. d'Octobre ; c'est pourquoy il faut corriger ce que j'ay dit, & qui a esté gravé sur son sepulchre qu'il estoit né l'an 1385. & qu'il estoit mort le soixante-douziéme de son âge ; car selon son compte il estoit né une année plus tard.

Digitized by Google

La mort de cet illustre Capitaine de la foy a esté fort glorieuse, mais sa vie comme Religieux n'a pas esté moins admirable; je veux ramasser icy ce que je n'ay pas pû distribuer par années lors que j'ay raconté ses plus éclatantes actions; afin qu'on juge quel a esté dans le Cloître celuy qui a fait tant de fruit dans les armées.

LV. Le bien-heureux Jean avoit mis un bon fondement à toutes les vertus par une profonde humilité; il s'estimoit fort peu & soumettoit toûjours avec plaisir son jugement à celuy des autres. Sa promptitude à executer les ordres de ses Superieurs estoit admirable, car il avoit un grand respect pour eux: il rapportoit sans cesse à la grace de Dieu tout ce qu'il faisoit & qu'il disoit, & luy renvoyoit toutes les loüanges qu'on luy donnoit. Il refusa les Evesches d'Aquila & de Thieti, parce qu'il ne se croyoit pas digne de cette charge. Il traittoit toutes sortes de personnes avec beaucoup de civilité, & cedoit au moindre la place & la parole. Un jour comme il enterroit cinq hommes qui avoient demeuré trois jours exposez sur la potence, il commença d'avoir quelque horreur de ces cadavres, qui rendoient une fort mauvaise odeur, mais sur l'heure il châtia la repugnance de son esprit par la consideration de ce que son corps devoit devenir, & celle de ses sens en embrassant & baisant ces charognes puantes.

LVI. Il avoit acquis le don de chasteté par un grand travail, & l'avoit conservé par un grand soin, car il ne regardoit jamais une femme au visage, & ne parloit à pas une en particulier qu'en des lieux publics. Quoy qu'il mattât sa chair par plusieurs penitences, neanmoins il souffrit de grandes tentations, & voyant que les jeûnes ni les disciplines ne les abbatoient pas, il se dépoüilla tout nû, & s'exposa aux piqueures des Guespes, & des autres petits insectes, pour reprimer par leurs aiguillons ceux par lesquels la concupiscence l'importunoit; il y ajoûta même l'ardeur des flambeaux qu'il éteignoit contre sa chair, pour chasser un feu par un autre, & l'on remarqua aprés sa mort les cicatrices de ses blessеures.

LVII. Il s'abstint de la chair jusques à sa derniere vieillesse; il ne beut presque jamais du vin, & ne se servit d'aucun remede que dans sa derniere maladie. Il garda toûjours fort rigoureusement les trois Carémes de la regle, même dans les voyages, & nonobstant ses infirmitez. Il marcha durant sept ans sans porter rien aux pieds, au huitiéme il prit des soques; mais lors qu'il fut vieux, & qu'il se trouva parmi les froids extrêmes des Provinces du North, on l'obligea de porter des chaussures. Il alloit toûjours à pied jusques à ce qu'il fut accablé de foiblesse. Il ne manquoit jamais de se lever à minuit pour dire l'Office, même lors qu'il estoit hors du Convent. Son sommeil estoit fort court, & il gouvernoit ses sens avec tant de pouvoir qu'il s'éveilloit precisément à l'heure qu'il vouloit. La contemplation luy estoit si familiere, que même dans les entretiens particuliers il ne se pouvoit empécher d'éclater par des aspirations & par des paroles toutes enflammées.

LVIII. La charité qu'il avoit pour le prochain estoit si grande qu'il ne laissoit jamais échaper les occasions de le servir, & il les recherchoit avec empressement; il procuroit des aumônes aux pauvres, des remedes aux malades, &

Digitized by Google

du secours aux affligez ; il consoloit avec grande tendresse ceux qu'il voyoit tristes, & il assistoit de ses conseils ceux qui en avoient besoin pour éclaircir quelque difficulté, ou pour corriger quelque défaut, & offroit ses prieres pour ceux à qui il ne pouvoit pas donner de l'argent. Il fit bâtir un bel Hôpital dans Aquila, & acquit douze mille écus d'or à celuy de Sainte Marie de l'Echelle de Verone. Les pauvres, les vefves & les Orphelins qui estoient les plus exposez aux persecutions & aux injustices estoient aussi l'objet le plus ordinaire & le plus cher de ses soins.

LIX. La ville de Sulmo luy doibt la tranquillité qu'il luy procura, en appaisant la sedition dont elle estoit tourmentée. Ortone, & Lanzano ne luy sont pas moins obligées, car il esteignit la cruelle guerre qu'elles se faisoient : Les Ortonois se rendirent les plus difficiles à observer l'accord, car quelques-uns en rompoient souvent les articles, & en attiroient d'autres dans leur parti ; le bien-heureux Jean connoissant que ce desordre estoit un effet du malin esprit, y alla, fit assembler tout le peuple à la place de S. Thomas, y prescha, & leur dit que pour leur faire voir clairement que cette guerre estoit susciteé par le demon, il le vouloit faire comparoistre au milieu de l'auditoire, où il s'estoit caché. Aprés cette proposition qui surprenoit bien les esprits, il commanda de la part de Dieu à cet ennemi de se montrer, & en même temps le demon parut sous la forme d'un dogue noir & horrible, dont ils eurent tous une telle frayeur, qu'ils se mirent à crier pour demander pardon à Dieu, & conserverent depuis fort religieusement la paix avec leurs voisins. Pendant qu'il achevoit de conclurre un autre traitté entre les habitans de Rieti & ceux de Cantalice, un homme de Cité Ducale qui estoit dans le parti des derniers fut blessé à mort par un de Rieti, cet accident ralluma la haine qui alloit estre esteinte ; mais le bien-heureux Jean y porta un prompt remede, car il guerit d'abord la playe de ce blessé. Dans la Poüille deux jeunes hommes qui avoient assassiné un de leurs compagnons, parce qu'il n'avoit pas voulu estre complice de leurs crimes, s'emporterent encore à cet excez de brutalité que de faire cuire son foye, de le manger, & de le servir à son propre pere. Aprés ce funeste repas ils luy découvrirent leur impieté, & cela engendra entre les parens du mort & des meurtriers des inimitiez qui sembloient implacables. Le bien-heureux Jean entreprit cet accord, & leur fit des exhortations si puissantes, qu'il les remit en bonne intelligence. Alphonse Roy de Sicile & d'Aragon vouloit exposer au pillage plusieurs villes qui luy avoient resisté, mais le bien-heureux Jean obtint leur salut, & obligea ce Prince irrité de leur pardonner ; celle d'Aquila qui avoit pris le parti des François estoit la plus exposée à sa colere, mais Jean luy procura le repos.

LX. Il preschoit avec tant d'applaudissement par toute l'Italie qu'il n'y avoit point d'Eglise assez vaste pour contenir ceux qui le vouloiét entendre ; c'est pourquoy il estoit obligé de les faire assembler aux champs, ou aux places publiques. Lors qu'il partoit d'un lieu tout le peuple l'accompagnoit durant plusieurs milles, & la pluspart des malades qui le suivoient s'en retournoient sains. Il luy falloit souvent donner des gardes, & l'enfermer entre quatre perches, pour

Digitized by Google

empêcher que la foule qui se jettoit sur luy ne l'estouffat. Il continua cet exercice durant quarante ans, & Dieu confirma la verité de ses paroles par une grande quantité de miracles ; nous en avons déja veu plusieurs, & je n'y veux ajoûter que quelques-uns qui sont fort remarquables.

LXI. Un jour pendant qu'il preschoit devant l'Eglise du Convent de Tyvoli, les cigales faisoient un si grand bruit qu'elles étouffoient sa voix, & l'empeschoient d'estre entendu ; il leur commanda de se taire, & elles garderent fort exactement le silence jusques à ce qu'il eut achevé de parler ; mais dés qu'il eut fini elles reprirent leur chant.

LXII. Les taupes & les rats avoient gâté la moisson & les arbres du territoire d'Anglone dans le Royaume de Naples ; les habitans appellerent le bien-heureux Jean pour trouver quelque remede à leur perte ; il leur prescha, leur fit connoistre que leurs pechez avoient attiré ce fleau, & les exhorta de demander à Dieu le soulagement par la penitence ; puis il donna la malediction à ces animaux, & le lendemain on en trouva une si grande quantité de morts par les champs, qu'il falut faire de grandes fosses pour les enterrer. Un autre jour pendant qu'il preschoit prés de cette ville, un taureau fougeux vint frapper de ses cornes une femme enceinte, l'éleva en l'air, & la mit en pieces ; chacun se lamentoit sur cet accident, car on la croyoit morte, mais le bien-heureux Jean se mit en priere, & luy redonna une si parfaite santé, qu'elle accoucha fort heureusement dans peu de jours.

LXIII. Comme il preschoit dans un champ prés de Morgen dans la Valteline, un grand orage qui s'éleva subitement donna une telle épouvante à tous ses auditeurs, que chacun commençoit à s'enfuir ; il leur commanda de s'arrêter sans crainte, & la pluye tomba fort abondamment tout au tour de l'assemblée sans moüiller aucun de ceux qui la composoient. Plusieurs qui furent touchez de ce miracle le suivirent en Lombardie, & luy déroberent son manteau ; mais il parut bien qu'ils avoient fait ce larcin par devotion, & non pas par avarice, car ils firent plusieurs merveilles sur des malades par son attouchement. Il fit le même miracle à Varadin en Hongrie, & sur la fin de son sermon, un bel oyseau se vint poser sur ses épaules, avec tant de familiarité, que le saint homme le prit & le porta à l'Evêque qui estoit present. Dans une autre ville de ce Royaume trois oyseaux d'un beau plumage, & d'une espece inconnuë vinrent voler au tour de sa chaire durant sa predication, & dés qu'elle fut achevée ils disparurent.

LXIV. Préchant prés d'Aquila devant un auditoire de six vingts mille personnes, l'honneur qui est dû au sacré nom de Jesus, il commanda aux demons de paroistre pour le venir adorer, & en même temps on vit un nombre infini de ces esprits infernaux sous les figures de diverses bestes, qui firent une profonde reverence au portrait qu'il leur presenta, & puis disparurent. A Guardia il délivra une femme possedée, & obligea le demon qu'il avoit chassé, & qui avoit paru sous la forme d'un serpent, de se jetter dans le feu, où il le fit brûler avec plusieurs instrumens de jeu, & plusieurs ornemens de vanité. Dans Venise il délivra une autre femme de la possession de ce mauvais esprit, & de difforme

Digitized by Google

& horrible qu'elle estoit, il la rendit modeste & agreable.

LXV. J'ay parlé de plusieurs de ses propheties, & j'en veux rapporter encore d'autres. Il tâcha de persuader à la fille qu'il avoit fiancée avant que d'être Religieux, de garder la chasteté, & luy dit que si elle la violoit, la parole de S. Paul s'accompliroit sur sa persone, que celuy qui seme dans la chair, moissonnera la corruption; elle negligea cet avis, & se maria, mais dans peu de temps elle se vit chargée de lepre. Alphonse Roy d'Aragon avoit mis le siege devant Gaïete, & sçachant que les Genois venoient par mer au secours des assiegez, il se disposa pour les combattre. Le bien-heureux Jean luy predit que s'il les attaquoit il seroit battu, & pris prisonnier avec ses freres & ses meilleurs Capitaines; Alphonse mépriſa cet avis, & il en connut la solidité par son infortune.

LXVI. Estant en Allemagne il dit à l'Evesque de Pavie la mort de Nicolas V. le même jour qu'elle arriva dans Rome. Lors qu'il estoit à Themisvar en Hongrie Dieu luy fit voir les maux, dont sa justice devoit punir les pechez des Chrestiens, s'ils ne l'appaisoient par la penitence; il le découvrit à Frere Jerôme d'Udine, & luy ordonna de le dire à ses freres, afin qu'ils le preschassent aprés sa mort; ils s'acquiterent fort fidellement de cette charge, mais les hommes n'en profiterent pas, & Dieu commença bien-tôt à executer sa sentence avec cette exactitude dont nous sentons encore la rigueur; car l'armée des croisez se dissipa d'elle-même. Ulric Comte de Cylley fut tué par Ladislas fils du Comte Hunyad; celui-cy fut condamné à estre décapité par Ladislas Roy de Hongrie, & ce Roy fut massacré par ses propres sujets. Alphonse Roy d'Aragon & de Sicile, Calixte III. les Roix de France & d'Angleterre, & plusieurs autres Princes moururent; d'où naquirent des guerres qui mirent toute l'Europe en feu. Un tremblement de terre qui arriva le 4. de Decembre ruina plusieurs villes & villages de la Sicile, & fit perir soixante-dix mille personnes. L'année suivante la peste ravagea l'Italie & l'Allemagne; la famine acheva de dépeupler la Sicile; & cinq ans aprés, la peste, la famine, la guerre & un tremblement de terre emporterent plus de la moitié des habitans de l'Abbruzze; le châtiment n'a pas fini-là, car comme les hommes ont continué leurs crimes, Dieu n'a pas fait cesser ses fleaux.

LXVII. Lors que le bien-heureux Frere Jean fut receu à l'Ordre, l'Observance n'avoit que deux cens Religieux dispersez en trente petits Convens, & si peu de Prestres qu'il n'y en avoit qu'un pour trois hermitages de la vallée de Rieti, il ajoûta neuf Convens à la Province de S. Bernardin, il en fonda quatorze, & en prit deux des anciens dans les Provinces de Bohême & d'Austriche, où il y avoit avant sa mort six cens Religieux à qui il avoit donné l'habit, outre ceux qui estoient déja decedez. Il faut avoüer que si cette nouvelle famille a esté fondée par Frere Paulet de Foligni, & augmentée par S. Bernardin & par plusieurs autres, elle doit ses plus heureux progrez au soin & au zele du B. Frere Jean.

LXVIII. Il a poursuiui incessamment les Heretiques & par ses écrits, & par ses paroles avec un grand succez; car il chassa les Frerots de toute l'Italie, & il

Digitized by Google

étouffa dans son berceau la nouvelle heresie qui s'élevoit dans Venise sous Eugene IV. sur l'origine & les qualitez de nostre ame ; il reprima les usures des Juifs, & fit bannir ces perfides de plusieurs villes ; ils luy dresserent plusieurs embuches pour le massacrer, mais Dieu le délivra de leurs mains. Une fois ils l'attendirent dans un logis de la Marche d'Ancone, & laisserent passer ses compagnons qui alloient les premiers sans leur rien dire ; il les suivoit tout seul en priant Dieu, & lorsque ces assassins voulurent executer leur mauvais dessein sur luy, un orage qui survint à l'improviste les empécha de sortir, & cependant le bienheureux Jean passa sans aucun danger.

LXIX. Dieu qui sauvoit la vie de son serviteur des mains de ses ennemis, deffendoit aussi son honneur contre la langue des médisans. Un Gentilhomme qui luy entendit raconter les vertus & les miracles de S. Bernardin, luy dit qu'il ne croiroit rien de tout cela, s'il ne luy voyoit resuscíter un homme qui eût demeuré mort pour le moins soixante dix heures ; le bien-heureux Jean luy répondit, quoy que Dieu puisse bien faire ce prodige, pourquoy demandez-vous ce terme pour en connoistre la verité ? Vous qui estes tenu de croire que Jesus-Christ est ressuscité quoy qu'il n'eut demeuré que quarante heures dans le sepulchre : prenes garde, incredule que vous estes, que Dieu ne vous punisse, puisque vous ne voulez pas avoüer le pouvoir qu'il donne à ses Saints. Le Gentilhomme traita cette menace de ridicule, mais il ne l'éprouva que trop veritable, car dans peu de jours il tomba de son cheval, & se tüa. Un jeune libertin, & une coquete de Ratisbone, qui murmuroient fort des invectives que le bien-heureux Jean avoit faites contre le jeu, & contre le luxe, moururent subitement la nuit suivante ; & cet accident donna une telle épouvante à tous les autres, qu'ils vinrent en foule porter aux pieds du serviteur de Dieu les cartes, les dés, & les affiquets afin qu'il les fit brûler : dés qu'il les eut jettez dans le feu, l'épaisseur de la fumée qui en sortit fit croire à ceux qui la virent, que la maison où il estoit logé se brusloit, & un jeune homme en prit occasion de dire avec mépris, voilà que celuy qui vouloit faire brûler nos dépoüilles, commence à sentir le premier le ravage du feu, il sera luy-même embrasé dans son triomphe ; mais ces flammes passerent bien-tost, & ce moqueur souffrit le malheur dont il rioit, car sa maison fut brûlée la nuit suivante.

LXX. Le corps du bien-heureux Iean fut visité avec grande veneration à Vilak durant plusieurs années, & lors que cette ville fut prise par les Turcs, on le transporta dans le Comté de Zaktmar sur la frontiere de Transylvanie, & depuis à Zolozie, où il recevoit les mêmes honneurs, & faisoit les mêmes miracles ; mais les habitans de ce lieu ayant esté infectez de l'heresie détruisirent le Convent, & jetterent ce pretieux tresor dans un puits, qu'ils comblerent de pierres ; c'est la tradition commune des Hongrois, & Nicolas Isthuant le confirme dans son histoire de Hongrie ; c'est pourquoy ce que quelques-uns disent que les Turcs l'ont enlevé, & qu'ils le conservent avec grand respect, n'est pas bien probable ; non plus que ce que Rodulphe écrit que les heretiques le jetterent dans le Danube, & qu'il fut trouvé à Illoc prés de Viene : car s'il avoit esté trouvé par les Catholiques, ou s'il estoit conservé avec honneur par

Digitized by Google

les infidelles, ſes freres qui l'ont cherché avec tant de ſoin ; n'auroient-ils pas pû découvrir le lieu où il repoſe ? Quelques Hongrois diſent qu'ils ont une tradition particuliere qui porte, qu'ils doivent recouvrer tout leur Royaume, lors que ce ſacré corps ſera trouvé ; mais je ne ſçais pas quel eſt le fondement de leur eſperance.

LXXI. Les miracles que le bien-heureux Jean a faits depuis ſa mort juſques à ce que ſes reliques ont eſté perduës ſont ſi illuſtres & en ſi grand nombre, qu'il faudroit un long temps pour les raconter, & un gros volume pour les décrire. J'ay devers moy, & en bonne forme les copies de diverſes informations qui en ont eſté dreſſées ; la premiere fut faite à Vilak l'an 1460. & ſon original ſe garde à Paris dans la Bibliotheque royale. La ſeconde fut faite au même lieu l'année ſuivante, mais elle ne contient que les miracles arrivez depuis la veille de la Pentecoſte juſques au huitiéme de Septembre. La troiſiéme fut faite à Bude par l'autorité du S. Siege l'an 1465. & rapporte tous les miracles dont Dieu l'a honoré & durant ſa vie & aprés ſa mort. La quatriéme fut faite ſous Sixte IV. & en comprend encore un plus grand nombre qui ſont diſtinguez par divers chapitres. La cinquiéme fut faite en divers endroits de Hongrie par les Evêques de Cinq Egliſes, & de Sirmiſch, & par l'Abbé de Gethl Commiſſaires de Leon X. Mathieu Rader en a fait le conte dans ſa Baviere Sainte, & dit qu'il a reſſuſcité ou rappellé de la derniere agonie trente perſonnes ; qu'il a redonné l'oüye à 370. ſourds, la parole à 36. muets, la veuë à 123. aveugles ; qu'il a gueri 920. boiteux ou gouteux ; & que le nombre des malades à qui il a rendu la ſanté eſt preſque infini.

LXXII. Federic, Mathias, & Loüis Royx de Hongrie, Caſimire Roy de Pologne, les Princes & les Prelats de ces Royaumes ont ſollicité diverſes fois les Papes pour ſa canoniſation. J'ay devers moy une grande partie de leurs lettres en original que je rapporteray ſelon les années de leur date ; je les ay receuës comme par miracle d'un vieillard d'Aſſiſe qui les tenoit de ſon ayeul, & celuy-cy les avoit portées d'Allemagne en compagnie d'un Frere Mineur qui eſtoit mort en chemin, & les avoit remiſes dans ſa maiſon bien fermées en une caſſete. Un Juriſconſulte a dreſſé une relation juridique de toute ſa vie qu'il a diſtinguée en ſeize chapitres, & qu'il preſenta à Leon X. mais le S. Siege ne s'eſt pas encore determiné à luy rendre le dernier honneur ; & certes il y a dequoy s'eſtonner de ce retardement ; car ſi l'on conſidere la ſainteté de ſa vie, la pureté de ſa doctrine, les travaux qu'il a ſoufferts pour la gloire de Dieu ; les ſervices qu'il a rendus à ſon Ordre, & à toute l'Egliſe ; la multitude & la grandeur de ſes miracles, on aura peine de trouver ſon égal ; mais la jalouſie luy a ſuſcité des ennemis ; & le deffenſeur de la cauſe publique a beſoin qu'on deffende ſa reputation. Le Cardinal de S. Ange Legat Apoſtolique fut fâché de ce que le bien-heureux Jean n'avoit pas fait mention de luy, dans les lettres qu'il écrivit à Calixte III. ſur la victoire de Belgrade, & de ce que ſes compagnons l'attribuoient à luy ſeul ; c'eſt pourquoy il commença de cenſurer ſa conduite, il le blâma d'imprudence parce qu'il avoit expoſé toutes les affaires de la Chrêtienté à une perte irreparable par une ſortie temeraire & deſordonnée ; de vanité

parce

Digitized by Google

parce qu'il s'estoit attribué toute la gloire d'une action, qui avoit plus de bonheur que de bon conseil ; & enfin de colere, parce qu'il reprenoit ses auditeurs avec des paroles trop aigres, & qu'il s'emportoit avec impatience contre ceux qui luy resistoient. Ce Prelat tâchoit d'inculquer tous ces défauts dans l'esprit de ceux qui vouloient parler à l'avantage du bien-heureux Jean, & pendant qu'il demeura en Allemagne, il fit tous ses efforts pour empêcher qu'on ne recueillit les memoires de ses miracles, & par ce moyen il retarda sa canonisation.

LXXIII. Mais il est facile de purger le bien-heureux Jean de toutes ces accusations : car s'il ne parla point du Legat lors qu'il écrivit au Pape aprés la victoire de Belgrade, c'est qu'il n'en avoit rien à dire sur ce sujet, puisque ce Prelat ne s'y estoit pas trouvé ; & pour la derniere sortie qui se fit à Belgrade, ce ne fut pas le bien-heureux Jean qui la commanda, les croisez la firent sans son ordre ; il s'efforça même de les rappeller ; mais lors qu'il les vit engagez au combat il les anima, & donna tant de terreur aux ennemis, que la victoire fut emportée avec plus de bon-heur qu'on ne pouvoit esperer. Pour ce qu'on dit de sa colere, elle n'a jamais esté que dans le degré que son zele & la justice de la cause qu'il soûtenoit, luy inspiroient avec raison. Ce mouvement n'est-il pas permis lors qu'il est juste & reglé ? Il employoit l'autorité qu'il s'estoit acquise pour reprendre les pecheurs avec la ferveur que S. Paul enseigne, & l'on ne peut rapporter qu'un seul exemple où il ait témoigné quelque impatience, & ce fut contre l'heretique Rochysan ; mais qui osera le blâmer de n'avoir pas pû supporter patiemment les dangereuses tromperies de ce dissimulé dans la cause de Dieu, ni ses erreurs contre la verité de la foy, ni ses calomnies contre les Ministres de l'Eglise ? Et quand bien nous accorderions à la fragilité humaine que le bien-heureux Jean a commis quelque faute en ces rencontres, quel est le Saint qui n'a pas esté sujet à quelque petit défaut ? Les imperfections ne sont elles pas des exercices qui servent à éprouver & à affermir la sainteté, & qui au lieu de l'étouffer la font éclater par le combat & par la victoire ?

LXXIV. Enfin quoy que ce Cardinal se soit opposé à la gloire du bien-heureux Jean avec beaucoup d'ardeur sous Calixte III. & sous Pie II. & qu'il s'y soit trouvé d'autres obstacles, neanmoins elle a commencé de s'establir sous Leon 10. qui permit de faire sa feste le 23. d'Octobre dans tout le Dioceſe de Capistran, & ordonna de proceder par censures contre tous ceux qui s'y opposeroient, comme il paroit par le témoignage authentique que le Cardinal Bernard Tarlato en donna le 4. d'Octobre l'an 1515. Gregoire XV. estendit cette grace à tout nôtre Ordre le 10. de Septembre l'an 1622. & permit à tous les Prestres seculiers de dire la Messe de ce bien-heureux dans nos Eglises.

LXXV. Le bien-heureux Frere Jean estoit de taille mediocre, il avoit la voix claire, le langage net & eloquent, la teste chauve, les cheveux frisez, le teint vif, le regard doux & venerable, le temperament robuste, & les bras extraordinairement longs. Son esprit estoit subtil, & ses conseils marquoient sa maturité & sa prudence. On le depeint avec une croix rouge sur le côté droit de son capuce, & un estendart à la main où le sacré nom de Jesus estoit imprimé.

Digitized by Google

Rader y ajoûte la suite d'une armée qu'il pousse sur les ennemis, & un grand bucher, dans lequel il jette des instrumens de jeu & de luxe.

LXXVI. Paris Dupuy celebre Jurisconsulte rapporte une cause de sa conversion differente de celle que j'ay citée, & voicy comment il la décrit. Le Roy Ladislas fit condamner à mort le Comte de S. Agathe convaincu de trahison; & son fils quoy qu'innocent fut compris dans la même sentence, avec cette reservation secrete qu'elle ne seroit pas executée contre luy, & qu'il assisteroit seulement au supplice de son pere; mais la peur fit autant sur son esprit, que le bourreau auroit pû faire sur son corps, car dés qu'il vit son pere decapité, il mourut. Capistran avoit esté un de ses Juges, & voyant le funeste succez de cette feinte, il en eut un si grand déplaisir, qu'il se démit de sa charge, & se rendit Religieux. Je ne vois pas bien comment on peut accorder cette histoire avec celle que nous avons rapportée, si-ce n'est qu'on dise que cet accident luy avoit fait prendre la resolution de se rendre Religieux, & qu'ayant mis quelque delay à l'executer, Dieu l'y avoit obligé par la merveille que j'ay dite. On conserve à Posnanie en Pologne l'estendard qu'il portoit à l'armée; toutes ses œuvres sont au Convent de Capistran, & j'espere de les donner au public dans quelque temps.

LXXVII. Frere Loüis de Bologne qui avoit esté envoyé aux Indes, estoit de retour sur la fin de cette année, & le Pape le renvoya vers les Roys de Perse, d'Armenie, de Tartarie & d'Ethiopie, pour les animer à faire la guerre aux Turcs. Platine dit qu'il ne passa pas en Ethiopie, mais qu'il reüssit tres-bien chez les autres Princes., & que le Persan a conservé depuis l'alliance avec les Chrestiens. Les lettres dont sa Sainteté chargea Frere Loüis décrivoient la victoire de Belgrade, l'estat où les Turcs se trouvoient aprés cette defaite, & les armées que les Princes Chrestiens avoient mises sur pied pour les poursuivre, le tout selon ce que le bien-heureux Jean luy en avoit écrit, car il ajoûtoit plus de foy à sa relation qu'à celles de tous les autres.

LXXVIII. Le 2. de Février Calixte fit publier une Bulle d'accord entre les Conventuels & les Observantins, dont voicy les articles. 1. Tous les Religieux seront soûmis à l'obeyssance du General selon la regle. 2. Les Vicaires & les Custodes de l'Observance seront obligez d'assister au Chapitre general, mais ils n'y auront que la voix active. 3. Les Observantins y éliront trois de leurs corps sous la presidence du General, ou d'un Commissaire deputé de sa part, & il en choisira un pour leur Vicaire general, & le confirmera; que s'il arrive quelque difficulté sur cette élection, ou sur cette confirmation, les Observantins pourront nommer un Superieur pour gouverner leur Famille jusques à ce qu'elle soit levée. 4. Le Vicaire general aura la même autorité que le General sur les Observantins. 5. Les Provinciaux presideront à l'élection des Vicaires particuliers ou par eux-mêmes, ou par un Commissaire, & s'il survient quelque difficulté sur l'élection de quelque Vicaire, les Observantins pourront nommer un Superieur pour gouverner la Custodie jusques à ce qu'elle soit vuidée. 6. Les elections des Gardiens & les institutions des Predicateurs, & des Confesseurs seront publiées aux Chapitres Provinciaux. 7. Le General pourra faire la visite du

Digitized by Google

Vicaire general, mais non pas la commettre à un autre, ni le punir que par le conseil de cinq Vicaires particuliers. 8. Le General pourra faire le procez aux Observantins qui seront accusez devant son tribunal, ou les remettre à un Commissaire de leur Famille, & il ne les pourra faire punir que dans le Convent où le crime aura esté commis, ou dans celuy auquel le criminel aura esté convaincu. 9. Le General ne pourra pas changer un Observantin d'un Convent reformé à un autre qui ne le sera pas. 10. Les Conventuels ne pourront pas passer aux Observantins sans en avoir demandé la permission à leurs Superieurs, ni les Observantins aller aux Conventuels sans l'avoir & demandée & obtenuë sous peine de privation perpetuelle des actes legitimes. 11. Ni les uns, ni les autres ne pourront recevoir les apostats, ni les refuser à leurs legitimes Superieurs lors qu'ils les demanderont pour les punir, & ce sous la même peine. 12. Les uns ne pourront pas quester sous le nom des autres sous peine d'excommunication. 13. Tous seront également tenus de reconnoistre le Superieur du lieu où ils passeront sous la même peine. Il y a encore quelques autres points qui ne regardent pas le different qui estoit entre les deux familles, mais ou quelque Custodie particuliere, ou quelques reglemens communs.

LXXIX. On envoya d'abord par tout des copies authentiques de cette Bulle, & le 24. de May le Pape en fit encore expedier deux autres. Par la premiere il institua les Archevêques de Tolede & de Compostelle executeurs de cet accord, & conservateurs des Observantins dans les Royaumes de Castille & de Leon : Par la seconde il revoqua celle qui avoit esté accordée au Provincial de Touraine contre les Observantins qu'il avoit soûmis à sa jurisdiction, parce qu'elle avoit esté extorquée par fraude.

LXXX. Quoy que ces articles d'accord eussent esté digerez avec grande maturité, par un long & serieux examen, neanmoins ils ne furent pas agreables à tous, & de chaque côté on y trouva quelque chose à redire ; Frere Baptiste de Levanto, qui fût appellé Vicaire des Vicaires, écrivit à tous les Superieurs de l'Observance, & le bien-heureux Frere Jaques de la Marche à tous ceux des Conventuels pour tascher d'arrester leurs murmures. Le premier asseuroit ceux de sa Famille qu'on n'avoit rien épargné, ni oublié dans cette affaire ; que c'estoit tout ce qu'on avoit pû obtenir aprés avoir pris mille soins & essuyé mille rebuts ; qu'il s'en faloit contenter, puisque c'estoit la volonté du Pape ; & que du moins ils affermissoient leur Estat, avec tous les privileges qui pouvoient servir à le maintenir. Le bien-heureux Frere Jaques representoit aux autres qu'il ne s'estoit employé à cet accord que par le commandement absolu du Pape ; & qu'ils avoient sujet d'estre satisfaits puisque sa Saintetè n'avoit point diminué leur autorité, & qu'au contraire elle avoit retranché aux Observantins beaucoup de choses, qui leur avoient este accordées par le S. Siege.

LXXXI. Les Observantins de France & des Païs-bas ne defererent point à ces avis, & au lieu de recevoir cette nouvelle Bulle ils en appellerent au Pape même, pour le mieux informer de leur estat, & se maintinrent cependant sous celle d'Eugene IV. Frere Baptiste prevoyant le desordre qui pourroit arriver de ce procedé, envoya Frere Jerôme de Milan vers le Vicaire general ultramon-

Digitized by Google

tain, pour l'instruire de tout ce qui s'estoit passé; pour luy donner un avis secret des moyens dont il se faloit servir dans la deffense de leur Famille, & pour le prier de se trouver au Chapitre general, afin d'y prendre de concert les remedes qui leur pouvoient faire éviter les maux dont ils estoient menacez. Lors que le Pape fit publier la Bulle de l'accord le General estoit à Genes, Frere Baptiste Vicaire general creut qu'il estoit de son devoir de la luy envoyer, & de luy rendre l'obeïssance à laquelle cette nouvelle constitution l'obligeoit; c'est pourquoy il donna cette commission à Frere Christofle de Monza Gardien du Convent de S. Ange de Milan, & au Gardien de Pavie le 9. de Février. Sur le même temps quelques Religieux suggererent au Pape que les Superieurs de l'Observance avoient besoin d'une nouvelle confirmation du General, à cause du changement que sa Bulle avoit fait à leur estat, à leur autorité, & à leur nom; c'est pourquoy sa Sainteté ordonna à Frere Baptiste de la demander, & au General de la luy accorder, afin d'éviter les troubles qui pouvoient naistre de cette nouvelle difficulté. Cela fut executé fort agreablement d'un côté & d'autre, quoy que la confirmation du general portât quelques clauses qui restreignoient l'autorité du Vicaire de l'Observance, mais dans peu de jours il l'accorda sans aucune limitation.

LXXXII. Frere Antoine de Mugnano nouveau Gardien de Jerusalem, obtint avant son départ 1. La permission d'absoudre vingt personnes du vœu d'aller à la Terre Sainte, sous cette condition qu'ils donnassent pour l'entretien des Religieux qui l'habitoient, autant comme ils auroient depensé à faire ce voyage. 2. La confirmation des Convens establis en Asie. 3. La permission d'en fonder de nouveaux, & enfin plusieurs privileges pour ses sujets touchant les absolutions, l'administration des Sacremens, la benediction des Autels, des Calices, & des autres ornemens Ecclesiastiques; & pour pouvoir converser avec les infidelles, & les schismatiques. Frere Loüis de Bologne avoit voulu faire continuer Frere Balthazar de la Marche au Gardianat de Jerusalem, & exclurre Fr. Antoine, mais le Vicaire general fut si fâché de cela, qu'il obligea le Pape de limiter à quatre les compagnons de sa legation en Asie, & de luy retrancher le pouvoir qu'il luy avoit donné d'accorder des indulgences.

LXXXIII. Le Prince Federic Greiffenklar fils de Federic, & de Jumgarde d'Ippelbrun, ayant perdu sa femme Adheleyde de Langenar, de laquelle il avoit plusieurs enfans se randit Frere Mineur à Raguse, preferant l'humble estat de Frere Lay aux dignités que sa naissance, & la faveur de l'Empereur lui pouvoient faire esperer. Sa famille a esté depuis fort illustre par le merite de ses descendans; entre autres un d'eux a esté Archevêque de Mayence, & un autre de Treves. Le neufviéme de Juin il écrivit à ses enfans avec des termes fort touchans, pour les consoler de la tristesse que son changement leur avoit donnée, pour leur persuader le mépris des vanités du monde, & pour leur inspirer une grande estime de l'estat qu'il avoit embrassé.

LXXXIV. Le bien-heureux Frere Jaques qui prêchoit avec grand fruit dans Fabriano, persuada aux habitans de reduire à un seul trois Hôpitaux qu'ils avoient dans leur Ville, & ce nouveau fut appellé S. Marie de Jesus. Les Fabrianois

Digitized by Google

avoient bien témoigné l'affection qu'ils portoient à leur Predicateur, par l'occasion que je vais dire. Nicolas Picinino general de l'armée du Pape s'estant approché de cette Ville, fut averti qu'on ne lui ouvriroit pas les portes, & trois soldats l'asseurerent que c'estoit le bien-heureux Frere Jaques qui avoit inspiré ce conseil aux habitans. Sur cette nouvelle Picinino sans témoigner aucune fâcherie fait appeller ce Predicateur, & lorsqu'il l'eut en son pouvoir, il le fit retenir sous bonne garde; le bien-heureux Jaques qui se sentoit fort innocent de cette calomnie, répondit à ce Capitaine avec une liberté digne de la securité de sa conscience, qu'il esperoit que Dieu le délivreroit bien-tost de ses mains, & que ses accusateurs seroient punis de leur imposture. Sa confiance ne fut pas vaine, car les Fabrianois furent si irrités de la detention injuste de leur predicateur, qu'ils sortirent sur Picinino avec un grand courage, le mirent en deroute, & enleverent leur cher prisonnier; & la mort mal-heureuse des trois soldats qui avoient deferé le bien-heureux Jaques, fit voir que la menace qu'il leur avoit faite de la justice de Dieu, lui avoit esté inspirée par celui qui la pouvoit executer.

LXXXV. Martin de Tomi fut attiré à la Religion, de laquelle il devoit estre un grand ornement, par les ferventes predications que le bien-heureux Jaques faisoit dans Padoüe. Il estoit né à Feltre dans la Marche Trevisane l'an 1439. son pere s'appelloit Donat, & avoit esté deputé deux fois vers le Senat de Venise; la premiere pour conserver la liberté de sa patrie, & la seconde pour empêcher que les Juifs ne s'y establissent; sa mere se nommoit Courone Rombaldoni. Il avoit esté élevé avec grand soin & aux bonnes lettres, & aux bonnes mœurs, & il s'estoit attaché à l'estude avec tant d'affection, qu'on ne l'en pouvoit divertir pour lui faire prendre quelque divertissement; il se fit mesme razer la teste pour ne pas perdre le temps à peigner ses cheveux. A l'âge de douze ans il se trouva capable de faire de tres-beaux vers en latin, & deux ans aprés il merita d'estre aggregé à l'illustre College des Notaires, où son pere avoit aussi une place, & composa un Poëme fort éloquent sur la paix qui fut establie entre le Roy de Sicile, & les Ducs de Venise, & de Milan. Il commença l'estude de la Philosophie, & de l'Astrologie dans Feltre, & la continua dans Padoüe; où il fit un si grand progrés, qu'il se randit capable de disputer avec les plus grands Astronomes, & de corriger plusieurs de leurs erreurs, il ajoûta encore à toutes ces belles connoissances, celle du Droit Civil.

LXXXVI. Aprés qu'il eut orné son esprit par tant de belles lumieres des sciences de la terre, Dieu se servit du Bien-heureux Frere Jaques pour lui faire connoistre la vanité du monde, & pour lui apprendre la science des Saints, il fut receu au Convent de saint François de Padoüe le 14. de May, à l'âge de dix-sept ans; celui qui lui avoit inspiré ce dessein lui donna avec l'habit le nom de Bernardin, & prophetiza qu'il seroit un parfait imitateur de son Patron, par le zele de l'honneur de Dieu & du salut des ames. S. Bernardin avoit preveu les merveilles que son filleul devoit faire, car il avoit dit avant que de mourir qu'on verroit bien-tost un homme de son nom, qui raviroit toute l'Italie par l'excellence de ses predications.

Digitized by Google

LXXXVII. Le nouveau Frere Bernardin fut remis au Convent de S. Ursule prés de Padoüe, pour y faire son Novitiat. Son pere qui fondoit sur lui l'establissement de sa famille, s'efforça de le faire sortir; mais Bernardin témoigna tant de constance, qu'on connût bien que s'il estoit Novice pour l'habit, il estoit maistre pour la fermeté de la vertu; & son exemple fut si efficace dans sa propre maison, que son cadet embrassa le mesme institut, & trois de ses sœurs se rendirent Religieuses; ainsi le pere qui croyoit r'appeller son aisné, vit, que Dieu qui avoit beni son mariage par la naissance de dix enfans, en prit la moitié à son service. Aprés que Fr. Bernardin eut fait sa profession, il fut envoyé à Mantoüe, & bien-tost aprés à Verone, où il traduisit en Italien les Epistres de saint Jerôme, & le traitté de la Virginité de saint Basile, à la priere du Confesseur des Religieuses; puis il alla estudier la Theologie sous un Docteur de Paris à Venise dans le Convent de saint François des Vignes.

LXXXVIII. Aprés qu'il eut employé deux ans à cette estude, il fut renvoyé au Convent où il avoit esté receu; il y demeura pendant sept ans, & y fit un grand profit dans la vertu sous la conduite de Frere Xixte de Milan. Il avoit contracté dans Venise une grande incommodité des hernies, & une ligature dont il se voulut servir avec peû de precaution, luy engendra une fistule dont il fut fort travaillé pendant huit ans; le bien-heureux Jaques, qui le vit dans cette peine, l'encouragea beaucoup à la patiance & luy predit que Dieu le disposoit à de plus grandes souffrances pour la gloire de son nom, & pour le salut des ames. Le Gardien luy commanda de prêcher au Refectoir le jour de la Tous-Saints, & il parla avec tant de ferveur & d'éloquence, que tous les Religieux laisserent le manger pour l'écouter plus attentivement. On luy demanda pourquoy il n'avoit point cité d'autre latin que celui de son texte, & il répondit que la vanité empêche le fruit, & que le discours qui est interrompu touche moins les auditeurs. Dés lors on commança à l'employer publiquement; Il fit pleusieurs Oraisons Funebres en latin pour des hommes, & en Italien pour des femmes, & ces actions feurent receües avec grand applaudissement.; on le fit promouvoir à l'Ordre de la Pretrise, & il s'aquitta de ce sacré ministere avec une grande humilité, parce qu'il s'en croyoit indigne; nous verrons les merveilles de sa vie dans la suite de ses années.

LXXXIX. Frere Bernard de Hongrie lay vivoit en ce temps au Mont Alverne en grande reputation de saintetés; il estoit doüé d'une si haute & si ordinaire contemplation, qu'il ne pouvoit reciter ni l'oraison Dominicale, ni le salut Angelique sans estre ravi en extase: c'est pourquoy le Vicaire general fut obligé de le dispenser de dire son office. Un jour de Vendredi saint pendant qu'il entendoit la passion que Frere Marc de Bologne preschoit dans l'Eglise de S. Petrone de cette ville, l'an 1453. il fut élevé en l'air, & transporté à la chaire, où il embrassa avec grande ardeur le crucifix que le predicateur tenoit à la main; Fr. Marc qui estoit son Superieur luy commanda de revenir à soy, & de se remettre à sa place, & il obeït sur le moment au grand estonnement de tout l'auditoire, qui commença à se jetter sur luy pour toucher son habit, en couper quelque morceau, & l'honorer comme un saint; mais Frere Marc craignant que les

Digitized by Google

honneurs qu'on luy rendoit ne le fissent entrer en quelque vanité, le renvoya au Mont Alverne pour continuer l'office de portier qu'il y avoit exercé autrefois.

XC. Mathieu de Montalon se trouva si accablé de la neige au passage des Alpes, qu'il fut contraint de s'arrester pendant deux jours dans une grotte; n'ayant point de provisions pour vivre, & voyant que la neige tomboit toûjours fort épaisse; il se recommanda à nostre Seraphique Pere S. François, & en même temps il vit devant soy des pains tout frais; aprés que le chemin fut libre, il voulut aller au Mont Alverne pour rendre graces à son bienfacteur. Frere Bernard luy ouvrit la porte, & luy dit d'abord Seigneur Mathieu vous soyez le bien arrivé, mais dites-moy quel gouſt a le pain des Alpes? Mathieu fut bien surpris de voir que ce Religieux luy parloit d'une chose qu'il ne pouvoit avoir appriſe que par revelation, & la découvrit aux autres qui n'en conceurent pas moins d'estonnement. Les Religieux de la Province de Hongrie ayant eu la nouvelle de la vertu extraordinaire de leur compatriote, obligerent le Vicaire general de le leur renvoyer; mais les changemens qui sont arrivez dans ce pays pour le gouvernement des Convens, qui ont esté soûmis tantôt aux Observantins, & tantôt aux Conventuels ont esté cause qu'on a negligé d'écrire le reste de la vie de ce grand serviteur de Dieu; on ne sçait pas même le lieu de sa sepulture.

XCI. S. Didace fut envoyé à Alcala, pour prendre le soin de faire bâtir le Convent que l'Archevéque de Tolede avoit establi dans cette ville; la reputation de sa vertu le fit recevoir des habitans avec une joye extrême; les affligez & les malades le venoient trouver en foule, pour luy demander le remede de leurs maux: & il pourvoyoit à tous avec tant de charité & d'abondance, qu'on n'estoit pas moins surpris des aumônes qu'il donnoit, que des merveilles qu'il faisoit pour leur soulagement. Deux escoliers pauvres & malades le prierent de les assister dans leur besoin, & il leur donna non seulement la retraite, mais encore la santé, & depuis il pourveut toûjours à leur entretien, jusques à ce qu'ils eurent achevé leurs estudes. Les discours de ce saint homme estoient si agreables, & si touchans que tous ceux qui les écoutoient en recevoient de la consolation, en quelque peine qu'ils se trouvassent; & plusieurs qui prenoient de la viande de sa main protestoient qu'ils la trouvoient d'un goût si delicat & si extraordinaire, qu'il leur sembloit que c'estoit du nectar descendu des cieux. Il expliquoit les mysteres de nostre foy avec tant de profondeur & de clarté que les plus curieux avouoient qu'ils apprenoient plus de luy que des plus celebres Docteurs. Nous verrons les autres prodiges de sa vie l'année de sa mort.

XCII. Nous avons parlé du bien-heureux Frere Pierre Regalato l'an 1449. il faut ajoûter icy ce qui est arrivé sur la fin de sa vie, & aprés sa mort. Se sentant affoibli sous le poids des années, & voyant les troubles qui s'estoient émeus contre l'Observance, il alla trouver Frere Loup Salazar de Salins au Convent de S. Antoine prés de Ficoneda, pour luy expliquer l'estat present de leurs affaires, & l'avertir de ce qu'il devoit faire pour maintenir leur famille, & pour empêcher le relâchement de la discipline reguliere. Il luy representa que Frere

Digitized by Google

Villacret, & Frere Sanctoyo estoient decedez, qu'il estoit sur le point de le suivre, qu'il n'y avoit plus que luy qui la peut soûtenir par son exemple & par son autorité, & que c'estoit la seule consolation qui luy restoit, de voir en sa personne un homme capable de succeder au zele de ces premiers reformateurs. Il ajoûta plusieurs bons avis sur le choix des Superieurs, & pour la conduite des Religieuses, dont il voyoit bien qu'on ne se pouvoit exempter; Frere Salazar fit un grand profit de tous ces bons conseils, & les laissa en écrit pour servir à ses successeurs.

XCIII. Aprés cet entretien Frere Pierre revint au Convent d'Aquiler; & y tomba malade dans le commencement du Carême; le Medecin qui le traittoit luy demanda s'il auroit appetit pour quelque viande particuliere, & il luy répondit qu'il mangeroit agreablement d'une caille; le Medecin fut surpris de l'extravagance de son desir, car dans ce temps cet oyseau est insipide & difficile à trouver; neanmoins le respect qu'il avoit pour la vertu de Frere Pierre, le fit resoudre d'employer des chasseurs pour tâcher d'en prendre; mais comme il s'en retournoit à la ville, une caille qui estoit poursuivie par un esprevier, se vint jetter entre ses mains; il creut que c'estoit un effet de la providence de Dieu, & non pas un accident fortuit qui luy donnoit dequoy contenter son cher malade; il recule pour luy porter sa proye, & luy raconte comment il l'avoit acquise; Frere Pierre prit l'oyseau qui estoit encore en vie, & luy dit, ma sœur la caille, tu ne dois rien craindre, je ne souffriray pas qu'on use de trahison envers toy; tu as creu sauver ta vie entre les mains du Medecin, je ne te veux pas donner la mort que tu as évitée; va en vie & loüe Dieu, & apres ces paroles il luy redonna la liberté.

XCIV. La semaine sainte ses douleurs redoublerent, pour le rendre plus participant de celles du Sauveur; le jour de Pasques il fit une exhortation à ses freres, & leur donna sa benediction pour les consoler de l'affliction qu'ils avoient de sa mort; le mardy le Medecin voyant la foiblesse de son poulx, ordonna qu'on luy administrât l'Extréme-Onction, mais Frere Pierre le pria de differer jusques à l'arrivée de l'Evêque de qui il esperoit de recevoir ce dernier service; on luy representa qu'il y avoit du peril dans ce delay, car apparamment ce Prelat ne pouvoit pas venir assez à temps, parce qu'il estoit éloigné, & qu'il n'avoit pas encore esté averti de sa maladie; mais il leur répondit que Dieu avoit bien assez de moyens pour luy faire donner cette nouvelle, & l'obliger de s'approcher; à peine eût-il achevé ces paroles, que le portier vint dire au Superieur que l'Evéque estoit à la porte du Convent; ce Prelat monta droit à l'Infirmerie, & Frere Pierre luy dit d'abord avec un visage riant, Monseigneur, pourquoy avez-vous tant tardé à venir; il s'en est peu falu que je ne sois mort sans recevoir vostre benediction; je vous prie tres-humblement de me donner l'Extréme-Onction, comme la derniere grace que je dois recevoir de vos mains sacrées.

XCV. L'Evéque menoit avec luy un de ses neveus, qui estoit estropié, boiteux & bossu, & il le presenta à Frere Pierre dans l'esperance que ce garçon obtiendroit sa guerison par les prieres de ce bon frere; le malade ne refusa pas de les.

Digitized by Google

les employer pour la demander à Dieu, mais il dit qu'il estoit necessaire de faire preceder la santé de l'ame à celle du corps. Ce juste & pieux conseil fut executé, le jeune homme se confessa, entendit la Messe, & receut la communion des mains de son oncle. Aprés le sacrifice ce Prelat administra l'Extréme-Onction à Frere Pierre, & ce bien-heureux malade qui estoit prest à rendre la vie commença à estendre ses mains sur le corps de son neveu qui estoit si contrefait; à mesure qu'il touchoit un de ses membres, on entendoit les os qui craquetoient pour se remettre à leur place, & reprendre leur posture naturelle; de sorte qu'en peu de momens il le guerit de sa difformité, & luy donna une santé parfaite. Cette merveille attira des larmes de joye des yeux de tous les assistans, qui ne pouvoient assez admirer le pouvoir que Dieu donnoit à son serviteur, dans le temps qu'il agonisoit sous la foiblesse; l'Evêque pour conserver un memoire eternel de cette grace dans sa famille; pria les Religieux de luy donner l'habit dans lequel Frere Pierre mourroit, & son neveu le receut comme un tresor & un depost sacré, qu'il a laissé à ses successeurs.

XCVI. Enfin le 28. de Mars un peu avant midy le bien-heureux Frere Pierre aprés avoir chanté des hymnes d'allegresse, & recommandé son ame à Dieu, expira avec une grande douceur en regardant toûjours le Ciel; il estoit âgé de soixante-six ans; ses membres resterent mols & maniables, son visage devint tres-beau, & il exhala une odeur merveilleuse pendant quelques jours qu'il fut exposé à la foule du peuple qui le venoit honorer.

XCVII. La negligence de quelques Historiens à examiner ce qu'ils écrivent a fait naistre quelque difficulté sur la verité de ce miracle, de l'arrivée inopinée de l'Evêque, & de la gueriſon de son neveu; car ils ne s'accordent pas de leurs noms, & Daça le rapporte long-temps avant la mort de Frere Pierre; mais la verité conste par les memoires de ce Convent, par les figures de son sepulchre que la Reyne Elizabeth fit dresser, & qui representent cette histoire, & par le témoignage authentique d'Inigo Manriquez Archevêque de Tolede & oncle maternel de ce jeune homme qui fut gueri. Sur ces preuves évidentes il faut dire, que cet Evêque estoit Pierre de Castille fils de Jean Infant de Castille, & petit fils du Roy Pierre, qui fut transferé l'an 1440. de l'Evêché d'Osma à celuy de Palentia, où il vécut jusques à l'an 1461. & son neveu estoit Diego Gomez de Sandoual fils de Ferdinand II. Comte de Castro, & de Jeane Manriquez de Castille, fille d'Eleonor de Castille, qui avoit pour pere Federic de Castille fils d'Henry II. frere du susdit Roy Pierre.

XCVIII. Les miracles que le bien-heureux Frere Pierre a faits & durant sa vie & aprés sa mort, ont esté fort illustres, & en grand nombre; je mettray icy le sommaire des plus authentiques. Quatorze jours aprés sa mort Frere Jean de Castro Vicaire du Convent ordonna à Frere Jean d'Olmedo, & à Frere Jean de Valdiviesca d'ouvrir son sepulchre, & de le dépoüiller de son habit, à dessein de le mettre en pieces, pour avoir dequoy contenter la devotion d'un nombre infini de personnes qui demandoient de ses reliques avec grand empressement. Ils commencerent à y travailler durant la nuit, & dés qu'ils eurent un peu creusé, ils sentirent une odeur si douce & si extraordinaire, qu'ils n'oserent

Digitized by Google

pas continuer sans avertir leur Superieur ; ils allerent à sa chambre, & ils trouverent qu'il avoit déja senty la même odeur ; ils revinrent tous ensemble au sepulchre, acheverent de découvrir le corps, & couperent quelques morceaux de son habit qui embaumerent d'abord tout le Convent par la bonne odeur qu'ils exhalerent.

XCIX. Un pauvre à qui le défunt avoit accoûtumé de faire chaque jour l'aumône, la vint demander aprés sa mort, mais le portier la luy refusa, luy disant qu'il estoit venu trop tard ; ce mendiant rebuté s'en va au sepulchre de son ancien bienfacteur, pour luy faire sa plainte, & luy dit ; Frere Pierre, si vous esties en vie, je ne serois pas renvoyé de la sorte, vous auriez soin de moy ; maintenant on me laisse sans secours dans ma misere ; merveille ! à ces paroles le defunt sortit un bras de son tombeau, & donna un pain à ce pauvre.

C. Trente-six ans aprés sa mort, Elizabeth femme de Ferdinand Roy de Castille, attirée par la reputation de ses miracles, vint pour visiter son sepulchre ; elle le croyoit voir aussi magnifique que ces merveilles le meritoient, mais elle le trouva sans aucun ornement ; elle voulut voir ce sacré corps, on le deterra, & on le trouva tout entier sans aucune marque de corruption : mêmes ses membres estoient si bien unis ; que pour en avoir quelque partie, elle fut obligée de la couper avec un couteau ; & il sortit d'abord de cette blessure une grande quantité de sang. Cette Princesse fut ravie de voir ces prodiges, & donna ordre à la Comtesse de Haro de luy faire dresser un beau mausolée dans la principale chapelle où son corps repose encore.

CI. Six personnes qui souffroient des douleurs de teste fort extraordinaires ont esté gueries à son sepulchre ; quatre sourds y ont recouvré l'ouye, quatre aveugles la veuë, & quinze estropiez l'usage libre de leurs membres. Martin Ruiz de Turegano Curé de Mugnover, estoit tourmenté d'un si grand tremblement de cœur, & d'une certaine frayeur qui le surprenoit, qu'en cinq ans il n'avoit peu dire la Messe que trois fois ; aprés avoir essayé inutilement, & avec de grands fraix tous les remedes de la medecine, il fit vœu d'aller visiter le sepulchre de Fr. Pierre, & d'abord il se trouva si sain qu'il dit la Messe sans aucune peine. Quatre personnes reduites à l'agonie par des pleuresies, & abandonnées des medecins ont esté gueries subitement par l'attouchement de ses reliques, Trois autres qui estoient cruellement travaillées de la colique furent parfaitement délivrées de ses douleurs à son sepulchre. Un garçon qui ne trouvoit aucun remede pour soulager l'incommodité qu'il souffroit des hernies, receut sa gueriſon au même lieu. Vingt boiteux y ont esté redressez, une femme & un garçon y ont esté délivrez de l'esquinancie qui les estouffoit. Un Prestre y guerit de la goute, qui l'avoit rendu estropié des pieds & des mains ; deux enfans reduits à l'agonie par la petite verole furent nettoyez de ce venin dés qu'on les eut voüez à son sepulchre. Deux hommes travaillez du mal caduc en ont esté délivrez par son intercession, & quatre paralitiques gueris.

CII. Marie Diez de Palentia, qui avoit voüé de demeurer pendant neuf jours au sepulchre de Frere Pierre, pour obtenir la gueriſon de sa fille, s'en retourna dés le premier, parce qu'elle la vit saine ; mais elle sentit bien-tost la

Digitized by Google

peine de son infidelité, car sa fille retomba dans sa premiere maladie ; cet accident luy fit reconnoistre sa faute ; elle retourna vers son charitable medecin, renouvella son vœu, & aprés le neuviéme jour de ses prieres sa fille se trouva parfaitement guerie. Deux femmes travaillées de flux de sang guerirent subitement par son intercession. Un garçon qui estoit devenu sec comme un squelete, par un effort de melancolie recouvra sa bonne humeur & son embonpoint par l'attouchement d'un morceau de l'habit de ce bien-heureux. Une fille qui estoit devenuë folle depuis quinze ans, recouvra le bon sens par le même remede. Un Maçon tomba deux fois d'un échaffaud fort élevé ; dans sa cheute il se recommanda à Frere Pierre, & il ne se fit aucun mal, quoy que selon toutes les apparences il devoit se tuer ou s'estropier. Un homme & deux femmes qui estoient épouvantez par des visions effroyables, & tourmentez par des maux estranges que cela leur causoit, virent disparoître tous ces phantômes au sepulchre de Frere Pierre. Deux lepreux y ont esté netoyez de leur ordure ; sept personnes incommodées par des ulceres, ou par des fistules y ont receu la guerison, que les Medecins ne leur pouvoient pas donner. Une fille qui avoit une cuisse pourrie par un chancre, obtint la même grace. Trois femmes qui estoient hors d'esperance de se pouvoir accoucher, & qui attendoient plûtoſt leur mort que la naissance de leurs enfans, se délivrerent heureusement dés qu'on leur eut appliqué ses reliques. Quinze estropiez receurent leur guerison par le même moyen. Quatre hommes qui languissoient sous l'effort opiniâtre d'une fiévre quarte, neuf qui se voyoient dessecher par la longueur d'une fiévre lente, & cinq qui estoient reduits à l'agonie par l'ardeur d'une fiévre continuë, ont esté parfaitement gueris par son intercession.

CIII. Philippe IV. Roy d'Espagne a esté le cinquiéme & le plus illustre de ces agonisans, qui est revenu de ce peril par l'intercession du B. Frere Pierre ; en reconnoissance de ce bienfait Philippe III. son pere fit solliciter Paul V. pour sa canonisation ; il s'y trouva alors quelques obstacles qui la retarderent, & Philippe IV. l'a fait poursuivre depuis avec grande instance. La resurrection de six divers enfans qui avoient esté tres-bien reconnus pour morts, pendant un assés long temps, a fait encore éclater avec plus d'admiration la gloire de ce serviteur de Dieu. Je pourrois ajoûter beaucoup d'autres prodiges, mais je les obmets ou parce qu'ils sont semblables à ceux-cy, ou parce qu'ils n'ont pas esté verifiez assez clairement. Son sepulchre est tout entouré des presens qui les marquent, aussi bien que la reconnoissance de ceux qui les ont receus.

CIV. J'ay rapporté une partie des plus anciens qui ont esté confirmez par des actes authentiques, & des plus recens qui ont esté recueillis par l'Evéque d'Osma Commissaire Apostolique en cette cause. On a negligé d'écrire ceux qui ont esté faits dans le siecle precedent, & Dieu continuë jusques à nos jours d'honorer son serviteur par les mêmes merveilles. Le cinquiéme de May de l'an 1629. la Congregation des Cardinaux establie pour les ceremonies Ecclesiastiques donna commission à trois Auditeurs de Rote d'examiner cette procedure, ils en firent leur relation le 19. de Janvier l'an 1630. sur laquelle le Cardinal de Torrés fut commis pour en dresser l'instruction entiere, & sur son rapport il fut

Digitized by Google

ordonné le 10. de Septembre de la même année, qu'il seroit procedé à une plus ample information de la verité de quatre miracles qu'on luy attribuoit; le premier d'avoir passé une riviere sur son manteau; le second d'avoir changé du pain & de la chair en fleurs; le troisiéme d'avoir sorti le bras de son tombeau, pour donner l'aumône à un pauvre; & le quatriéme d'avoir fait quarante milles de chemin dans une heure. Enfin le 16. de Novembre la cause ayant esté examinée deux fois fort exactement par les Cardinaux, ils prononcerent que les vertus de Frere Pierre Regalato paroissoient avoir esté dans le degré heroïque & necessaire pour proceder à sa canonisation.

CV. Frere Gabriel d'Ancone de l'illustre famille de Ferretti, ayant laissé les vanitez du monde, se rendit fort illustre par ses vertus dans la religion; son humilité estoit si profonde, qu'elle le portoit à rechercher les offices les plus bas, & à se soûmettre à tous ses freres; il ne perdit point ce sentiment lors qu'il fut Gardien, car il continua de les servir & d'aller à la queste pour eux. Le bienheureux Frere Jaques de la Marche qui estoit Vicaire general luy fit faire une penitence dans le Chapitre, pour une faute qu'il avoit commise dans sa charge, ou par negligence ou par ignorance; Frere Gabriël la receut avec tant de soûmission, & l'accomplit avec tant de plaisir, qu'il fit un present à son charitable correcteur pour l'en remercier comme d'une grace. Il fut fait Vicaire de cette Province, & passant par Foligni le Sacristain qui ne le connoissoit pas luy commanda d'aller servir à l'Autel un Prestre qui devoit dire la messe, & Frere Gabriël obeït fort agreablement; le Gardien estant survenu reprit cet Officier de son imprudence, mais Frere Gabriel s'excusa disant qu'il recevoit beaucoup d'honneur de ce ministere, duquel il n'estoit pas digne, & qui meritoit d'être exercé par un Ange.

CVI. Ayant esté appellé pour oüyr la confession d'un malade, il luy conseilla de racheter ses pechez par des aumônes, & voyant que cet avare ne goûtoit pas bien ce conseil, il luy demanda où est-ce qu'il avoit caché son argent; cet homme qui ne croyoit pas estre si prés de la mort luy répondit, qu'il n'en avoit point du tout; & Frere Gabriël connoissant par cette réponse la dureté de son cœur, luy predit qu'il fairoit une mauvaise fin. En effet il mourut bientôt aprés sans recevoir les Sacremens, & sans donner aucun signe de contrition. Aprés sa mort le saint homme vint trouver l'heritier, & luy enseigna l'endroit où ce malheureux tenoit caché l'argent qu'il n'avoit pas voulu découvrir, & voyant que ses parens pleuroient sur son infortune, il leur dit que celuy qui avoit épargné son bien pour aquerir la misericorde de Dieu, ne meritoit pas d'estre regretté.

CVII. Le zele avec lequel il s'employoit à la predication pour le salut des ames, le soin exact qu'il prenoit pour conserver sa virginité, & l'affection particuliere qu'il avoit à mediter & à loüer les grandeurs de la mere de Dieu, luy meriterent plusieurs fois la visite de cette sainte Dame, & de son cher Fils, le don de prophetie, & la grace de beaucoup de guerisons miraculeuses, qui rendirent son nom fort celebre. Enfin estant tombé malade au Convent d'Ancone, il y mourut fort saintement le 12. de Novembre. L'Evêque, le Clergé, & tout

Digitized by Google

le peuple de cette ville s'assemblerent pour honorer ses obseques, & le B. Frere Jaques fit son oraison funebre. Pendant qu'il reposoit dans la biere, une femme manchote, & travaillée d'une esquinancie le toucha, & se trouva d'abord guerie; & une aveugle recouvra la veuë par le même moyen. Il fut enterré dans l'anciene Eglise de ce Convent dediée à S. François, & non pas dans la nouvelle, quoy qu'il l'eut fait bâtir.

CVIII. Les premiers miracles & plusieurs autres qui se firent à son tombeau, obligerent les habitans de demander des Commissaires à Calixte III. pour les recueillir, & les examiner; & sa Sainteté donna ce soin au bien-heureux Frere Jaques qui s'en aquita fort fidellement; il en fit dresser deux originaux authentiques, envoya l'un à Rome, & remit l'autre dans les archives du Convent. Par cette information il conste de la verité de soixante-trois miracles fort éclatans; car il s'y trouve même des morts ressuscitez. La sœur de ce bien heureux obtint la permission de transporter ses reliques à un sepulchre plus honorable; la mort l'empécha de le faire, mais ses heritiers executerent son intention, & luy firent dresser un mausolée de marbre dans la muraille de l'Eglise, sur lequel ils firent graver une Epitaphe qui marque ses vertus & sa gloire. Il y a une petite fenestre par laquelle on voit son corps tout entier, & quoy qu'il n'ait fait aucun miracle depuis cette translation, neanmoins il est en grande veneration, & Rodulphe dit qu'on y fait sa feste le jour de sa mort.

CIX. Frere Philippe d'Aquila mourut encore cette année en grande estime de saintetè. Son pere s'appelloit Ami Fociano, & sa mere Buccie; il nâquit à Cassina dans le territoire d'Aquila, & se trouva orphelin à l'âge de six ans. Un de ses oncles prit le soin de son education, & dessors il commença de s'adonner à tous les exercices de pieté; il prevint même les pechez par la penitence, & les punit sur son corps avant que de les avoir commis. Un peu de paille estenduë sur la terre faisoit son lit, & aprés un peu de sommeil il passoit le reste de la nuit en priere. Au deffaut d'un cilice, il rempliſſoit son sein de petites graines aiguës, & continua durant toute sa vie cette sorte de mortification. Il commença de s'appliquer à l'estude dans le dessein d'estre Ecclesiastique; mais estant un peu plus âgé, il se rendit Frere Mineur.

CX. Dans ce nouvel estat, il aspira d'abord aux degrez les plus relevez de la perfection, & tâcha de les aquerir par l'exacte pratique de toutes les vertus. Il ne mangeoit jamais de la chair, & beuvoit fort rarement du vin; il mattoit son corps par des jeûnes fort austeres, & par des disciplines fort sanglantes; il obeissoit à ses Superieurs avec une promptitude merveilleuse, & les corrections les plus severes qu'on luy faisoit luy estoient les plus agreables. Quoy qu'il fut si rigoureux à luy-même, il avoit beaucoup de tendresse pour les peines des autres, & pendant qu'il songeoit à se mortifier, il travailloit à soulager ses freres. Son maintien & ses paroles marquoient une grande simplicité; mais ses actions & ses conseils faisoient connoistre qu'il estoit doüé d'une grande prudence. Son humilité luy inspiroit une extrême défiance de luy-même, c'est pourquoy il examinoit fort exactement les faveurs extraordinaires qu'il recevoit du ciel, & n'entreprenoit rien de considerable sans le conseil de ses directeurs. Le temps luy

Digitized by Google

estoit si pretieux, qu'il ne pouvoit pas souffrir d'en perdre la moindre partie; & la meditation luy estoit si familiere, qu'il prenoit occasion d'élever son esprit à Dieu, de tout ce qu'il voyoit, ou qu'il faisoit; le chant de l'Eglise luy representoit la musique des Anges; l'oraison de ses freres le faisoit penser à l'intercession des Saints; le lit le faisoit ressouvenir de la mort, & la vermine de la corruption du sepulchre; le feu, la glace & les tenebres luy marquoient les tourmens de l'enfer; & par la mendication volontaire il meditoit la pauvreté de Jesus-Christ; ainsi par ces pieuses reflexions il s'entretenoit toûjours dans les pensées de son salut.

CXI. Il faisoit son examen chaque soir aprés Complies, & s'imposoit une rude penitence pour les plus petits deffauts qu'il avoit commis. Un jour pendant qu'il estoit dans cet exercice le demon luy parut sous la forme d'un bouc monstrueux, & esteignit la lampe de l'Eglise; Frere Philippe ne s'effraya point de la veuë de ce spectre, mais luy dit avec grand courage; vilaine beste tu ne me détourneras pas de la priere par tes artifices, & n'auras pas assez de pouvoir, pour porter les tenebres dans la maison de Dieu; puis il ralluma la lampe: le demon l'esteignit encore deux fois, & Frere Philippe voyant son opiniâtreté luy commanda de la part de Dieu avec tant d'empire de se retirer, & de ne le troubler plus, que cet ennemi ne peut resister à la force de sa parole. Il disoit l'Office avec grande attention sans s'asseoir ni s'appuyer; il celebroit chaque jour fort devotement la Messe, & assistoit à toutes les autres qui se disoient. Il aquit un degré de chasteté si parfaite, qu'il n'estoit pas plus émeu de la veuë d'une femme que de celle d'un arbre; mais il merita cette grace par le soin exact qu'il prit durant quinze ans de n'en regarder aucune au visage, & de chasser de son esprit toutes les pensées impures. Il reprenoit avec grande liberté ceux qui proferoient des paroles mal seantes, mais avec tant de prudence, qu'au lieu de se plaindre de la correction ils en profitoient. Sa plus grande peine fut à vaincre le sommeil; il y employa pendant trois ans des disciplines fort rudes; il ne s'étendoit jamais pour dormir, mais ordinairement il demeuroit droit, ou assis, & quelquefois il s'attachoit par les mains & par le col pour se soûtenir. Il apprit à écrire la lettre de moule, & fit des livres du chant pour tous les Convens de la Province qui n'en avoient pas.

CXII. Il dressa plusieurs oratoires dans des bois, & en raccommoda d'autres, afin qu'ils fussent une occasion de retraite pour ceux qui estoient affectionnez à la contemplation. Son zele pour la pauvreté estoit admirable, car il ne pouvoit souffrir rien de superflu. Les Superieurs qui connoissoient sa vertu le firent maistre des novices, & il s'acquita de cette charge avec une exactitude merveilleuse; son soin n'estoit pas tant à leur ordonner la mortification du corps que celle des passions, & à relever leur esprit des choses de la terre, pour leur faire goûter celles du ciel. Il leur proposoit la vie de Jesus-Christ pour modele, sur tout dans sa passion; aussi l'avoit-il si bien empreinte dans son ame, qu'il n'y pouvoit penser sans douleur. Quoy qu'il aimât mieux obeïr que commander, il fut neanmoins obligé d'accepter des charges, mais il s'y comporta avec tant d'humilité qu'il sembloit estre encore inferieur; son gouvernement parut si agreable, que tous les Religieux souhaittoient de demeurer sous son obeïssance;

Digitized by Google

il estoit pourtant exact dans ses corrections, mais elles estoient mêlées de tant de douceur, que personne ne s'en plaignoit; & ses commandemens estoient accompagnés de tant de prudence. qu'on n'y pouvoit trouver à redire; ainsi par une sage conduite les fautes ne demeuroient point impunies, & ceux qui en souffroient la peine profitoient de la correction, sans en estre fâchés. Il ne pouvoit pas supporter les faineants, mais il départoit si bien les emplois, que tous avoient de l'occupation, & nul n'estoit embarrassé.

CXIII. Dieu l'honora du don de Prophetie, & de plusieurs miracles. Estant Gardien de Sulmo il fit élargir le chemin qui va du Convent à la Ville; les Religieux lui demanderent pourquoy il faisoit cette dépense qui paroissoit inutile, & il leur répondit, qu'à la verité le chemin estoit alors assés large pour ceux qui y passoient, mais que dans peu de temps il se trouveroit trop estroit; cela se verifia bien-tost aprés sa mort, car les miracles qui se firent à son sepulchre y attirerent une grande foule de tout le païs. Durant vingt-ans il ne faisoit que soupirer, par l'ardent desir qu'il avoit de joüir de Dieu; enfin il connut qu'il seroit bien-tost exaucé, car il tomba malade, & fut attaqué de douleurs fort violentes; dans cette peine, il ne disoit jamais autre chose si ce n'est, Dieu est ma force, mon refuge & mon liberateur. Lors qu'il sentit approcher l heure de sa mort, il se leva du lit, se mit à genoux la corde au col, pour demander pardon de ses fautes, & aprés avoir receu le Saint Sacrement en cet estat, il randit son esprit à Dieu le 4. de May au Convent de Sulmo dont il estoit Gardien. Son corps qui estoit naturellement basané, devint blanc comme la neige; ses levres parurent vermeilles comme une rose: & ses membres demeurerent aussi maniables, que s'il eut esté vivant; l'Evêque fit recüeillir plusieurs de ses miracles par un Notaire public, & les Religieux en écrivirent encore d'autres; Gonzague écrit que Dieu à continué de l'honorer par plusieurs merveilles. Lors que le bienheureux Frere Jean de Capistran receut la nouvelle de sa mort, il s'écria en pleurant? helas mon Pelerinage est-il si fort prolongé, qu'il faille que je soupire dans les miseres de cette vie aprés la mort d'un si saint homme? heureuse la ville de Sulmo qui a merité de posseder un si grand tresor.

CXIV. Frere Jean Pelletz fut pourveu de l'Archevêché titulaire de Cambaliec en Tartarie, & fait suffragant de Breslau, & Frere Basile Tuaten de celui de Carisenen. Frere Alvarés de Lune qui estoit Evêque d'Ebron sous le Patriarche de Jerusalem, exerçoit les fonctions Episcopales dans le Dioceſe de Tolede, de Seville, & de Cordoüe. Frere George de Carpi fut fait Evêque de Sebaste en Armenie, & il servoit dans le Dioceſe de Modene. Frere Jean de Falconey Penitencier de saint Pierre fut promeu à l'Evêché de Berratine dans l'Isle de Lesbos, & fait suffragant d'Arras. Frere Henry Ribergeste à celui de Vernen en Macedoine, & fait suffragant de celui de Naumbourg en Saxe. Frere. Ulric Anmeir à celui de Jeropolis en Phrygie, & fait suffragant de Ratisbone. Fr. Pierre Cheminot à celui d'Helenopolis en Bythinie, & fait suffragant de Maillezai. Par ces promotions à des Eglises titulaires pour servir de suffragans il paroist, que le corps de l'Ordre estoit beaucoup décheu de sa reputation depuis l'establissement de l'Observance; car les principaux des Conventuels avoient embrassé la refor-

Digitized by Google

me, & ceux qui estoient demeurés dans le relâchement avoient perdu la bonne opinion qu'on avoit d'eux; c'est pourquoy on ne leur donnoit plus comme auparavant ni de grandes dignités dans l'Eglise, ni des legations importantes; & les Observantins qui ne s'appliquoient pas encore beaucoup à l'estude, ne sembloient pas estre propres pour ces grands emplois; ainsi quoyque Calixte III. Nicolas V. Eugene IV & Martin V. ayent esté tres affectionnés à l'Ordre, neanmoins ils n'ont pris que fort peu de ses sujets pour les hautes charges, & pour les commissions honorables. Calixte III. donna le Prieuré de saint Pierre de Stano de l'Ordre de Camaldule en Sardaigne à frere Gregoire Prima son Nepveu, qui avoit acquis beaucoup de reputation par sa Doctrine, & par sa vertu. Frere Sanctés de saint Genest estoit en grande estime dans la Marche pour l'excellence de sa doctrine, & pour son addresse dans les affaires.

CXV. Les Observantins du Convent de Nostre-Dame des Anges prés de Milan, venoient prêcher souvent dans la Ville à un Verger prés de la Porte-Neufve; Marc de Figinio voyant le fruit qu'ils faisoient chargea par son testament Jean Rodulphe de Vicemalis, d'achêter cet enclos & de le leur donner; mais les Religieux eurent scrupule de l'accepter, & proposerent leur doute au Pape; sa Sainteté ordonna qu'on en vendroit une partie; qu'on en employeroit le prix à continuer le bâtiment qu'on y avoit commencé pour la commodité de l'auditoire, & se reserva la proprieté du reste. Depuis Jean Rodulphe voyant que le Duc de Milan avoit fait bâtir une petite, mais belle Eglise pour les Dominicains, qu'il appella la Rose, commença par une pieuse émulation d'en bâtir une fort grande pour les Observantins dans le mesme Verger, duquel elle a pris le nom; & il disoit quelque-fois par raillerie; que la rose de son Duc pourroit bien entrer, & estre cueillie dans son Verger; en effet ce bâtiment est fort magnifique, car il a soixante-dix pieds de longueur, & cinquante-six de largeur; il est divisé par sept arcades sans aucun pillier dans le milieu, & ses Chapelles sont enrichies de fort belles pieces de Marbre, & de peintures fort fines. Cette Eglise a servy aux Religieux du Convent de S. Ange pour y prêcher le Carême & les Festes, & pour oüir les confessions; mais ils n'y demeuroient que deux ou trois, jusques à ce que Frere François de Belle-joyeuse leur permit d'y bâtir un Convent qui s'est tellement aggrandi qu'il y a cent Religieux de communauté, & c'est un des plus celebres auditoires de Milan pour le Carême. Frere Jerôme Lay Espagnol y est enterré dans un cercueil de plomb, & sa memoire est en grande veneration à cause des miracles dont Dieu l'a honoré. Il avoit pris l'habit dans cette Ville pour accomplir le Vœu qu'il avoit fait estant en un grand peril de sa vie lors qu'il portoit les armes en ce païs au service du Roy Catholique. Frere Bonaventure de Varenne a écrit les merveilles de sa vie, & l'on en conserve des témoignages authentiques.

CXVI. Le Convent de Bolzan dans le Tyrol, qui avoit esté fondé pour des Moines, & donné depuis aux Conventuels s'estant brûlé; Frere Michel de Viene Chapelain d'Helene femme de Sigismond Duc d'Austriche l'avoit fait rebâtir, & s'estoit fait instituer Gardien perpetuel; il fut pourtant dépose par le general, mais cette Princesse le fit remettre par le Pape. Le Convent à esté donné depuis

Digitized by Google

né depuis aux Obſervantins ſous le Generalat de Frere François Lychet.

CXVII. Frere Mathieu d'Ochiatana Preſtre & Frere Marien de Mur Lay Religeux illuſtre en pieté poſerent la premiere pierre du Convent de S. François d'Aragnani prés de Corbaria en Corſe.

CXVIII. Gonzague met à cette année l'eſtabliſſement du Convent d'Alcala; Salazar le fait plus ancien de deux ans, mais l'un & l'autre ſe trompent, lors qu'ils en attribuent la permiſſion à Eugene IV. car il eſtoit mort depuis l'an 1446. la verité eſt que ce Pape avoit donné permiſſion à Frere Theodore le Cocher Vicaire general Ultramontain d'eſtablir quelques Convens, & Frere Alphonſe Boroxio s'en ſervit pour fonder celui-ci le 6. de Juillet l'an 1454. & Alphonſe Carillo Archevêque de Tolede s'en rendit fondateur, à la perſuaſion de Frere Jean Pennalver ſon Confeſſeur. Il y avoit auparavant dans cet endroit une Egliſe Parroiſſielle, dont les droits furent tranſportez à celle de ſaint Jean, & le Convent fut appellé S. Marie de Jeſus, ſelon la coûtume des Diſciples de S. Bernardin. Dés le commencement il fut habité par de tres devots Religieux, que l'Archevêque fit venir de divers endroits, ſelon le pouvoir qu'il en avoit du General; pluſieurs Princes y ont pris l'habit, ſçavoir Frere Jean d'Aragon, Frere Didace de Stunica fils du grand Commandeur de Caſtille, Frere Antoine de Mendozze fils du Marquis de Cagneté, & frere du Duc del Infantando, & ces trois ont eſté Provinciaux de Caſtille; Frere Antoine Manriquez fils aiſné du Marquis de la Garde, qui a eſté Commiſſaire general, & Fr. François Gonzague qui a eſté General de l'Ordre, & ſi illuſtre par ſa vertu qu'on traitte de ſa canonization. Il y a une eſtude de Theologie fort celere; le Duc de Beiar y donne dequoy entretenir ſix écoliers de la Province des Anges, & le Duc del Infantado ſix de la Province de Saint Gabriel. Le Fondateur qui avoit fait de grands biens à ce Convent durant ſa vie, s'y donna lui meſme aprés ſa mort; ſon corps fut mis dans un ſepulchre d'Albatre au milieu de la principale chapelle, mais preſentement il eſt au coſté de l'Evangile.

CXIX. Un riche Maure appellé Chien de Vic avoit trouvé fortuitement une Image de la ſainte Vierge, à cinq cens pas d'Arnedo en Caſtille, & avoit eſté ſi touché de cette rencontre, qu'il s'eſtoit converti; & avoit changé ſa maiſon de campagne en une belle Egliſe, pour y remettre cette ſtatuë; Pierre Ferdinand Velaſco, & Beatrix Manriquez ſa femme Comtes d'Aro & Seigneurs de ce lieu, voyant les miracles qui s'y faiſoient la donnerent à Frere Loup de Salins, & contribuerent beaucoup pour y bâtir un Convent, & les merveilles qui s'y font chaque jour y rendent fort celebre la devotion envers la Mere de Dieu.

CXX. Le meſme Frere Loup perſuada au Duc Inigo Ortitio de Stunica, de bâtir un Convent dedié à Noſtre-Dame des Anges prés de Cidamon l'an 1535. les habitans le voulurent tranſporter dans la Ville, les Chanoines de l'Egliſe Collegiale n'oublierent rien pour l'empêcher, mais enfin aprés avoir porté cette affaire devant l'Empereur Charles Quint, devant le Nonce Apoſtolique, & devant le ſaint Siege ils y conſentirent. Frere Bernard de Freſneda confeſſeur de Philippe II. Evêque de Siguença, puis de Cordoüe, & enfin Archevêque de Sarragoſſe, y a fait bâtir une belle chapelle avec un grand logement, & a meu-

Digitized by Google

blé la Sacristie de fort beaux ornemens, avec cette precaution qu'il a obtenu de Pie II. & de Gregoire XIII. une défense de les aliener. Il est inhumé dans un beau sepulchre au milieu de sa chapelle, & son frere François d'Albarado & de Velasco repose à sa gauche, nous parlerons de lui l'an 1577.

CXXI. Les Observantins de la Province de saint Jaques, avoient pris sur les Conventuels le Convent de Pontevedra dans le Dioceſe de Compostelle; le Pape donna commission à l'Archevêque, & à l'Evêque de Lugo de le faire restituer; mais l'année suivante il ordonna au mesme Archevêque, & à l'Evêque de Leon de le conserver aux Observantins, de mesme que celui de Villalpand.

CXXII. René Roy de Jerusalem & de Sicile, Duc d'Anjou & de Bar fit bâtir un bel Hermitage pour les Observantins, sous le titre de sainte Magdelaine à la Balmete sur la Loire prés d'Angers, & y fit porter de tres-belles Reliques, & afin qu'ils eussent plus de loisir de vaquer à la Meditation, il fit ordonner que l'Office s'y diroit sans chanter la Note; Leon X. les dispensa de cette constitution, & le chant y fut introduit la veille de Pasques l'an 1518. mais les Recolets qui s'y sont establis y ont remis la psalmodie, ce lieu est fort devot & fort frequenté.

CXXIII. Guidon de Calvignac obtint permission du Pape d'eriger en Convent l'Hermitage que les Observantins avoient prés d'Argenton & de saint Marcel sur la creuse au Dioceſe de Bourges; les Heretiques l'ont rüiné, mais les Ducs de Montpensier Seigneurs de ce lieu l'ont fait remettre.

CXXIV. Jean Evêque de Venecomponen & Vicaire general de Theodoric Archevêque de Cologne, sacra l'Eglise & les Autels du Chapitre, & de l'Infirmerie du Convent des Observantins de la vallée de Josaphat prés de Nimegue, & assigna la feste de cette Dedicace au premier Dimanche aprez la feste de saint Jaques le Majeur.

CXXV. Frere Climaque qui avoit laissé les biens & les honneurs de son illustre famille, pour prendre l'habit de Frere Mineur des mains du bien-heureux Frere Jean de Capistran, establit un Convent à Cobilin dans le Dioceſe de Gnesne en Pologne; Frere Philippe Gardien de Breslau lui ayda beaucoup pour gagner l'esprit de l'Archevêque, & des Chanoines qui s'y opposoient. L'Eglise fut faite de bois, mais depuis elle a esté bâtie de pierre, sous le titre de sainte Marie de la Creche. Frere Justin Religieux d'une simplicité fort innocente, & d'une humilité tres-profonde y est inhumé; peu de temps avant sa mort il merita de voir Jesus-Christ, & d'entendre de sa bouche ces belles paroles; ayez courage mon fils, je suis tout prest de me donner à vous pour la recompense de vos travaux.

CXXVI. Quelques femmes devotes appellées Beguines, s'estoient establies depuis long-temps dans Abbeville en Vermandois, mais toutes estoient decedées, & leur maison se trouvoit abandonnée; c'est pourquoy les Habitans y transporterent les Religieuses du Tiers-Ordre, & Sixte IV. approuva depuis ce changement.

CXXVII. Le Pape permit à Loüis Comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, & Seigneur de Combraille, & à sa femme Gabrielle d'establir un Mo-

Digitized by Google

naſtere de ſainte Claire à leur ville d'Ardilliers, mais je ne ſçais pas s'ils le firent. Il confirma à celui de Breſlau la rante de cinquante marcs de gros de Prague du Conte de Pologne que les directeurs de la Parroiſſe de Suverdun y faiſoient, parce que cette Egliſe avoit eſté unie depuis long-temps à ce Monaſtere. Il défendit les jeux, les danſes, & les feſtins qu'on avoit accoûtumé de faire à quelque feſte dans celui de Baroli. Il appliqua à celui de Treves les immeubles du Convent de Coblents que les Obſervantins avoient reformé.

CXXVIII. Nicoloze veuve de Neri François Mitia avoit donné quelques maiſons aux Sœurs du Tiers-Ordre, du Bourg Saint Sepulchre dans le Dioceſe de Cité de Caſtello, ſous cette condition qu'elles ne les pourroient pas aliener; elles y avoient habité durant quelque-temps; & le Pape lui permit de les vendre pour en acheter d'autres qui leur eſtoient plus commodes.

CXXIX. Funis Joannis habitant de Perouſe avoit ſubſtitué quelques biens aux pauvres aprés la mort de ſes enfans, & le Pape les fit appliquer aux Sœurs du Tiers-Ordre du Monaſtere de cette Ville, en conſideration d'une Religieuſe qui eſtoit fille du teſtateur, & à cauſe de la pauvreté où cette maiſon ſe trouvoit reduite.

CXXX. Il permit de vendre la maiſon de ſainte Elizabeth des meſmes Sœurs eſtablies dans Aſſiſe, au profit d'un autre Monaſtere qu'elles avoient dans cette Ville ſous le titre de ſainte Agnés, avec cette condition que celles qui eſtoient dans le premier ſeroient receües dans ce deuxiéme.

CXXXI. Celles qui eſtoient eſtablies à Milan prés de la Porte-neuve, dans une maiſon que la Sœur Marguerite de la Croix leur avoit donnée lors qu'elle embraſſa cet inſtitut, obtinrent permiſſion de la changer avec un fonds qui leur eſtoit commode, non-obſtant la clauſe de la donation qui défendoit toute aliénation. Je crois que ce ſont celles qui prirent la regle d'Urbain IV. ſous Pie II. l'an 1459. & ſous Paul II. l'an 1469. dans ce changement d'inſtitut elles donnerent à leur Monaſtere le nom de ſainte Marie de Jeſus, car auparavant il portoit celui de ſainte Elizabeth. L'an 1472. elles ſe reduiſirent encore à la premiere regle de ſainte Claire ſous Sixte IV. & c'eſt preſentement une des plus celebres maiſons de Milan; car il y a ordinairement cent filles preſque toutes de nobleſſe, & pluſieurs y ſont decedées en grande odeur de ſainteté, deſquelles nous parlerons à leur temps; Frere Guillaume Evêque de Savone conſacra l'Egliſe le 21. de Fevrier l'an 1498.

CXXXII. Pierre Manriquez Gouverneur de Leon, & ſa femme Eleonor qui ſe rendit Religieuſe, obtinrent permiſſion du Pape de tranſporter les Religieuſes de ſainte Claire du Monaſtere d'Hamuſco au Dioceſe de Palentia qu'ils avoient fondé, à celui des Benedictines de Calabazanos; cela fut executé deux ans aprés, & le premier Monaſtere fût donné aux Freres Mineurs. Avant cette tranſlation ſa Sainteté avoit permis d'unir au ſuſdit Monaſtere d'Hamuſco, l'Egliſe Parroiſſielle de ſaint Jean de Vezilla du Meſme Dioceſe, & peut-eſtre eſt-ce celui que Gonzague appelle de Caſtro-mocho.

CXXXIII. Le Pape recevoit de tous côtés des plaintes des Eccleſiaſtiques contre les mendians, & des mendians contre les Eccleſiaſtiques, qui s'accuſoient

Digitized by Google

reciproquement de ne pas observer les constitutions que les Papes avoient faites touchant les confessions & les sepultures ; & sa Sainteté pour appaiser ces desordres commanda par trois Bulles aux uns & aux autres sous peine d'excommunication, d'observer precisement les decretales de Boniface VIII. *Super Cathedram*, & de Clement V. *Dudum de Sepulturis.*

CXXXIV. Il exempta tous les Monasteres des Religieuses qui estoient sous la conduite des Freres Mineurs des decimes, & de toutes sortes de subsides, conformement aux Privileges de ses predecesseurs.

CXXXV. Les Freres du Tiers-Ordre gouvernoient un bel Hôpital dans Florence, le Proconsul des Arts du cartier de sainte Marie la Neuve, leur voulût disputer cette conduite, mais le Pape les y maintint, & regla l'eslection de celui qui devoit administrer les biens.

De Jesus-Christ l'an 1457.	De Calixte III. l'an 3.	De Federic III. Emp. l'an 18.	De l'Ordre l'an 250.

I. LA nouvelle de la mort du bien-heureux Frere Jean de Capistran, donnoit tant de deplaisir à tous ses Freres, qu'ils ne la vouloient pas croire ; Frere Baptiste de Levanto en ayant esté asseuré par un messager qu'on lui envoya, écrivit à tous les Vicaires Provinciaux pour lui faire randre les devoirs accoûtumés, quoy que sa vertu peut faire juger qu'il n'avoit pas besoin de ces suffrages. Le Pape à la requeste des Religieux de la Province de saint Bernardin ordonna qu'on remit ses livres, ses registres, ses actes & tout ce qui avoit esté à son usage, aux Religieux qu'il envoyoit en Allemagne & en Hongrie pour les ramasser ; & c'est par ce moyen que nous avons eu la connoissance exacte de tout ce que nous avons dit de lui, car tous ces memoires furent remis dans les archives du Convent de Capistran d'où nous l'avons tiré.

II. Le Pape jugeant bien que les affaires de la Hongrie avoient besoin de quelque excellent homme, qui peut suppleér au defaut du bien-heureux Frere Jean, & assister le legat Apostolique, fit appeller le bien-heureux *Frere* Jaques de la Marche, fidelle ami, & coadjuteur illustre des travaux du defunt ; & aprés l'avoir animé à cette penible entreprise, il lui confirma le pouvoir qu'il avoit receu contre les Heretiques par diverses Bulles d'Eugene IV. l'institua Inquisiteur en Hongrie, & en Bohême, avec l'autorité d'absoudre de l'Heresie, & de dispenser des irregularités en plusieurs cas ; lui donna des lettres de recommandation fort honorables pour le Roy de Hongrie, pour le legat Apostolique, & pour les Prelats de ce Royaume, & enfin il le fit partir de Rome le 17. de May avec la liberté de choisir les compagnons qu'il jugeroit propres, & necessaires pour ce voyage. La lettre que sa Sainteté écrivoit au Roy portoit ces remarquables paroles ; Nous vous envoyons nôtre tres-cher fils *Frere* Jaques de la Marche ; c'est un vray serviteur de Dieu, & un soldat de Jesus-Christ tres-zelé, qui for-

Digitized by Google

tifiera le cœur des fidelles par la solidité de sa doctrine, par la sainteté de sa vie, & par la ferveur de sa charité ; car aprés avoir perdu Frere Jean de Capistran par une mort cruelle pour nous, mais glorieuse pour luy, celui-cy sera le successeur de ses travaux & de ses saintes œuvres. L'ardeur de l'amour divin qui l'enflamme, l'a preparé à exposer sa vie qu'il a consacrée au service de Dieu &c. Celle qui estoit pour les Evêques parle ainsi, ce serviteur de Dieu porte la croix de Jesus-Christ gravée dans son cœur ; la ferveur de sa charité & le zele qu'il a pour la foy luy font embrasser avec plaisir toute sorte de travail, &c. Celle qui s'adressoit au Cardinal Legat contient ce beau témoignage ; Frere Jaques est un Religieux illustre par sa pieté, par son zele pour l'Eglise, & par la saintеté de sa vie ; nous ne doutons pas que sa presence ne vous soit tres agreable, car vous sçavez bien quel est le secours que des hommes de ce merite peuvent donner, & combien les peuples ont esté touchez par l'exemple de leur bonne vie, & par la ferveur de leurs predications.

III. Le bien-heureux Frere Jaques fut receu en Hongrie avec les mêmes honneurs que le bien-heureux Frere Jean l'avoit esté ; il commença d'abord à exhorter les Princes & les peuples à la deffense de la foy, & à ramasser des soldats pour remettre l'armée ; & le Roy Ladislas conceut une si grande estime de luy qu'il se servit de ses conseils dans les plus importantes affaires. On tint une assemblée à Bude, où la confederation entre les grands du Royaume fut establie ; aprés ce traitté le bien-heureux Frere Jaques voulut aller à Vilak, pour honorer le sepulchre du bien-heureux Jean, & voyant les grands & continuels miracles qui s'y faisoient, & l'empeschement que le Legat mettoit à leur verification, il revint à Bude pour tâcher de radoucir l'esprit de ce Prelat. Sur la fin d'un sermon auquel le Roy, le Legat, & tous les grands assistoient, il fit venir une fille qui avoit recouvré la veuë par les merites du bien-heureux Jean ; il l'interrogea en leur presence comment elle avoit receu cette grace, & elle répondit hautement, je suis née aveugle & boiteuse, le bien-heureux Jean me toucha les yeux de sa main, & d'abord je vis, & je me trouvay guerie de l'incommodité de ma jambe. Plusieurs personnes qui avoient esté presentes à ce miracle, en rendirent témoignage devant cette illustre compagnie, & le Notaire de l'Archevêque de Strigonie receut toutes ces depositions ; cette fille fut encore examinée une autre fois par ce Prelat, & elle confirma tout ce qu'elle avoit dit sans varier aucunement. Le bien-heureux Frere Jaques envoya un acte authentique de cette information au Pape, par Frere Alexandre de Raguse, & supplia sa Sainteté de deputer un Commissaire pour recevoir les témoignages des merveilles que Dieu faisoit chaque jour par son serviteur.

IV. Calixte III. receut ces nouvelles avec grande joye, trouva que ce miracle estoit fort illustre, promit de donner la commission pour examiner les autres, à un Evêque & au bien-heureux Frere Jaques, & témoigna qu'il seroit tres-aise de canoniser le B. Jean de Quila vertu luy estoit bien connuë. Frere Alexandre negligea de retirer cet ordre du Pape, cependant les affaires de la Hongrie empirerent, & le bien-heureux Frere Jaques fut obligé de revenir en Italie, parce qu'il ne pouvoit pas supporter l'air de ce pays. Le Pape luy

Digitized by Google

substitua Frere Jean de Tagliacotio, & Frere Michel de Tucissino lay; mais quoy que ces Religieux feussent fort agreables au Cardinal Legat, & qu'il les admit souvent à sa table & à son conseil, ils ne le peurent jamais rendre favorable à la gloire du bien-heurux Jean; neanmoins ils recueillirent beaucoup de ses miracles avec des témoignages authentiques pendant deux ans qu'ils demeurerent en Hongrie, en Bohême, ou en Allemagne; mais lors qu'ils les rapporterent à Rome ils trouverent que Calixte III. estoit mort; ainsi il falut recommencer cette affaire sous Pie II. son successeur.

V. Pendant que le bien-heureux Fr. Jaques demeura en Hongrie, le Pape ne receut point de ses lettres, soit parce qu'en effet il ne luy en envoya pas, ou parce qu'elles se perdirent; c'est pourquoy sa Sainteté luy écrivit le 25. d'Octobre pour se plaindre de ce deffaut, pour luy témoigner combien elles luy seroient agreables à cause de la confiance qu'il avoit sur sa fidelité, & pour luy ordonner d'obliger l'Empereur, les Roix, & les Princes de luy envoyer des Ambassadeurs, & d'empescher qu'il ne se fit aucun traitté qui peut blesser l'honneur du S. Siege. Le 7. d'Octobre le B. Jaques estoit encore à Bude, d'où il écrivit à ses chers compatriotes d'Ascoli pour les exhorter à la pieté chrestienne; il donnoit particulierement sa benediction à la congregation du Tiers-Ordre; & à celles de S. Jerôme & de S. François qu'il avoit establies dans cette ville, & leur témoignoit le desir qu'il avoit de les revoir avant que de mourir.

VI. Le Pape pressé des soins, & de la dépense qu'il falloit faire pour dresser une armée, establit plusieurs Freres Mineurs ses Nonces, & Collecteurs de la Chambre Apostolique. Frere Marien de Siene illustre Predicateur de l'Observance, eut pour son district la Dalmatie, la Republique de Raguse, l'Istrie, & la Croatie; il s'aquita si bien de cet employ qu'il merita de recevoir beaucoup de loüanges de sa Sainteté, & des nouvelles commissions pour d'autres Provinces: la premiere qui estoit du 26. de Janvier l'an 1456. lui prescrivoit de remettre tout ce qu'il ramasseroit sous deux clefs, dont l'une seroit gardée par l'ordinaire du lieu, & l'autre par telle personne qu'il jugeroit propre à ce soin. Par une seconde du 27. d'Avril de l'an 1457. Le Pape aprés avoir beaucoup loüé son zele, lui ordonna de deposer entre les mains de Martin Clarini Florentin commis à Raguse pour les Pazzis de Florence, tout ce qu'il avoit recueilli, avec cette precaution de prendre trois quittances, de donner l'une aux Ragusins, d'envoyer la seconde à la Chambre Apostolique, & de retenir la troisiéme pour sa décharge: & parce qu'il avoit enrollé beaucoup de croisez, sa Sainteté lui ordonna de faire le triage de ceux qui seroient propres pour l'armée, & de renvoyer les autres, en exigeant d'eux quelque contribution pour la guerre. Aprés que Frere Marien eut satisfait à tous ces ordres, il en receut un nouveau du 8. de Juillet, par lequel le Pape lui commandoit d'aller dans la Hongrie, la Bossine & la Servie pour faire marcher les Croisez, avec pouvoir de les y contraindre par censures, de choisir les Religieux qu'il voudroit pour l'ayder dans cet employ avec la mesme autorité que lui-mesme, & d'absoudre des cas reservez au saint Siege; le tout neanmoins sous la dépendance du legat Apostolique. Ce Frere travailla si efficacement qu'il fit remettre dix-mille ducats à Jean de Navarre

Digitized by Google

porte Enseigne du Pape, & des sommes fort considerables aux Roys de Hongrie & de la Bossine, & à l'illustre Scanderberg Seigneur d'Albanie; dans cette derniere commission le Pape lui assigne pour ses compagnons Frere Paul de Raguse, & Frere Nicolas de Sebenico, sans prejudice d'en pouvoir prendre d'autres.

VII. Scanderberg combatoit fort heureusement contre les Turcs, & le Pape lui envoya successivement deux Religieux Albanois pour lui donner des avis sur des affaires tres importantes; le premier fut Frere Jean à qui il donna le pouvoir de prendre les compagnons qu'il voudroit pour ce voyage, & de se faire absoudre une fois de tous les cas reservés, avec une Indulgence pour l'article de la mort: le second fut Frere Eugene de Somma qui avoit déja servi fort utilement dans cette Province, auquel il donna l'autorité d'absoudre une fois seulement ceux qui avoient vendu des Esclaves ou d'autres choses aux Turcs, & ceux qui avoient deterré des cadavres pour les brûler par superstition; il lui permit encore de prendre les compagnons qu'il voudroit, de faire benir & consacrer tous les vases & les ornemens de l'Eglise par un Evêque Catholique, & lui confirma toutes les graces qu'il avoit receües de Nicolas V.

VIII. L'onziéme de Février Frere Robert de Licio receut la commission pour prescher la croisade dans le Milanez & le Montferrat: quoy que Frere Jaques de Mozanica General de l'Ordre y fut déja pour le même sujet, il y travailla si efficacement, que le sixiéme de Juillet sa Sainteté le loüa & le remercia du soin qu'il avoit pris de faire porter trois mille ducats à la banque des Pazzis, & quatre mille à celle des Mirabeaux, & le conjura de continuer avec le même zele dans l'asseurance que le S. Siege reconnoistroit ses travaux. Frere Antoine de Montfaucon fut envoyé avec la même qualité dans le Duché de Spolete, & dans les Eveschez de Todi, de Perouse, d'Assise, de Nocera, de Cité de Castello & d'Augubio; & Frere François de Viterbe dans le patrimoine de S. Pierre, dans la Toscane, & dans les Eveschez d'Orvieto, de Cité Castellane & d'Ortano, & le 27. d'Aoust le Pape luy ordonna de contraindre par censures les Communautez au payement des decimes que Frere Ange de Bolsena leur avoit imposées, & à quoy les habitans avoient consenti. Frere François des Charbons Romain reüssit si heureusement pour le même employ dans la Marche d'Ancone avec ses sousdeleguez, qu'il merita de recevoir cinq Brefs du Pape; par lesquels sa Sainteté luy permettoit de changer les clauses de sa commission, selon qu'il le jugeroit necessaire; d'appliquer à cette expedition les leges pieux qui ne seroient pas determinez à quelque employ particulier, & le pouvoir de faire mettre en prison ceux qui s'opposeroient à sa fonction. Enfin par le dernier le Pape luy accorda la liberté qu'il luy avoit demandée de se retirer dans un Convent, quoy qu'il le creut fort necessaire pour continuer cet exercice, & luy donna une quittance generale de tout ce qu'il avoit amassé, comme estant bien asseuré de sa fidelité. Frere Antoine de Bolsena qui faisoit la même fonction sur les terres de l'Eglise receut cinq Brefs, par lesquels le Pape luy ordonna de porter sa collecte à l'armée navale, ou de la remettre à telle personne qu'il voudroit, luy accorda le pouvoir d'absoudre des cas reservez aux

Digitized by Google

Evêques ; luy confirma toutes les graces particulieres qu'il luy avoit concedées de vive voix; luy donna une quittance generale de tout ce qu'il avoit receu, & luy fit de grands remerciemens de sa bonne conduite. Le Pape joignit Frere Cherubin de Spolete, à Frere Antoine de Montfaucon qui estoit occupé à la même collecte, comme nous avons veu, & declara qu'ils pouvoient exiger les decimes des Hôpitaux, & de tous les autres lieux sacrez, parce que cette affaire concernoit le bien commun de la Chrestienté.

IX. Le Pape institua son Chapelain Frere Alphonse de Palenzuela, & l'envoya comme Nonce Apostolique vers Henry Roy de Castille, pour traitter des affaires de l'Eglise, & pour prescher la croisade, avec un plein pouvoir de choisir un compagnon, d'aller & de demeurer où il voudroit, sans estre sujet à reconnoistre aucun Superieur, deffendant à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de le troubler dans la joüissance de ce privilege, ni d'exercer aucune jurisdiction sur luy, sous quelque pretexte que ce fût. Aussi estoit-ce un Religieux d'une grande vertu, & fort estimé parmy les Espagnols. Le Pape donna pouvoir à Frere Laurens de Palerme qu'il avoit envoyé en Sicile, d'armer quelques galeres pour les joindre à l'armée navale. Frere Nicolas de Sebenico estoit revenu de la Bossine, & avoit porté au Pape des lettres du Roy, par lesquelles ce Prince asseuroit sa Sainteté, qu'il estoit tout prest à porter ses armes contre le Turc. Junius de Gradis de Raguse estant allé vers ce Roy par ordre du Pape, avoit esté fait prisonnier par un Seigneur de la Bossine appellé Turcon Staneith ; & sa Sainteté en ayant esté avertie donna commission à Frere Philippe de Raguse Vicaire de cette Province, & en son absence à Fr. Nicolas de la Poüille, de travailler à sa délivrance, avec pouvoir d'excommunier Turcon, s'il ne vouloit pas relâcher Junius, & luy restituer tout ce qu'il luy avoit pris.

X. Frere Loüis de Bologne estoit revenu de sa legation de Perse & de Tartarie, & avoit rapporté au Pape des lettres qui luy avoient esté fort agreables ; mais il n'avoit pas pû passer en Ethiopie pour voir l'Empereur Constantin Zara-Jacob ; c'est pourquoy sa Sainteté luy donna une nouvelle commission, pour aller vers ce Prince, avec pouvoir de ramener à Rome huit Religieux Ethiopiens qu'il avoit trouvez en Egypte, & qui desiroient de venir rendre leur obeïssance au saint Siege ; pour cet effet il luy donna la confirmation de tous les privileges accordez aux Religieux de la Terre-Sainte, le pouvoir de prescher la croisade par tous les lieux où il passeroit, la liberté de se servir des Religieux Italiens comme il jugeroit necessaire, & la permission d'establir des Convens, & de recevoir des novices dans l'Inde & dans l'Ethiopie, deffendant sous peine d'excommunication à tous les Prelats & à tous les fidelles de l'Orient de l'empécher dans cette fonction, & de le troubler dans la joüissance de ses privileges. Il le chargea encore d'une lettre pour quelques Catholiques surnommez les Francs, qui habitoient en Perse, & en Georgie, par laquelle sa Sainteté aprés luy avoir témoigné la satisfaction qu'il avoit receuë, d'apprendre par Fr. Loüis le zele qu'ils avoient pour la foy, leur accorda le pouvoir d'élire un Superieur pour les gouverner, sous cette condition qu'il vint à Rome pour recevoir sa

confir-

Digitized by Google

confirmation, & les instructions necessaires. Le même Frere Loüis avoit rapporté au Pape qu'il avoit laissé en Orient Frere Barthelemi de Foligni, qui travailloit avec grand fruit, & sa Sainteté luy accorda tous les privileges dont les Religieux de la Terre-Sainte joüissoient, & l'autorité d'absoudre des cas reservez au S. Siege, & de recevoir des novices.

XI. Les affaires de l'Ordre, & la tenuë du Chapitre general qui estoit proche, obligerent Fr. Jaques de Mozanica de demander sa décharge de la croisade, pour laquelle il avoit déja travaillé avec grand fruit, & le Pape la luy accorda le premier de Mars. Le Chapitre avoit esté indiqué à Milan, & le Duc Sforcia n'y consentit qu'avec grande peine, & avec beaucoup de precautions, à cause de la peste qui estoit en divers lieux de l'Italie. Frere Baptiste Vicaire general cismontain ordonna à tous ses Vicaires Provinciaux de s'y trouver, & pria Frere Jean de Quiesdeber Vicaire general ultramontain d'y venir avec les siens, afin de pouvoir mieux soûtenir les interests de leur famille. Sur cet avis Frere Jean assembla une congregation generale le 13. d'Avril à Fontenay-le-Comte en Poitou. Le Pape voulant procurer & de l'honneur & du secours au Chapitre general accorda pour le jour de la Pentecoste l'indulgence qui se gagne le second d'Aoust dans N. Dame des Anges, à tous ceux qui visiteroient l'Eglise de Saint François de Milan; Bossien dit dans sa chronique, qu'il y vint plus de vingt mille estrangers, & que la foule fut si grande que quinze personnes furent étouffées à l'entrée de l'Eglise; & Marien asseure qu'on y receut dix mille ducats en offrandes. Le General avoit ordonné que les Observantins s'assembleroient & seroient entretenus avec les Conventuels au Convent de S. François; neanmoins les seculiers envoyoient des provisions avec abondance à celuy de Saint Ange.

XII. Lors qu'il falut proceder aux actes capitulaires, les Observantins en furent exclus contre la disposition de la derniere Bulle de ce Pape; les deux Vicaires generaux s'en plaignirent, & aprés avoir fait leurs protestations en bonne forme, ils se retirerent avec leurs Vocaux à S. Ange, où ils firent leur Chapitre particulier, & selon la même Bulle ils presenterent trois des leurs au General pour chaque Vicariat, afin qu'il en choisit un. Il nomma pour les Ultramontains Frere Theodoric le Cocher qui l'avoit esté auparavant, & pour les Cismontains Frere Antoine de Montfaucon Predicateur celebre, & qui s'estoit aquis un grand credit chez les Princes & chez les Prelats. On donna le titre de S. Bernardin à la Province de Penne, & on receut un Office particulier qu'un Religieux avoit composé à son honneur; mais il a esté depuis abrogé. Les Observantins de la Bossine supplierent le General de les remettre sous la jurisdiction des Provinciaux, dans l'esperance qu'ils avoient d'obtenir d'eux pour les Convens de Dalmatie, ce que les Vicaires generaux leur avoient refusé; mais il ne l'osa pas entreprendre à cause des rigoureuses deffenses de la derniere Bulle; ils continuerent depuis la même poursuite, & obtinrent divers changemens de Superieur avec beaucoup de marques d'inconstance & d'ennuy.

XIII. Le Duc de Milan fit beaucoup d'honneur & de bien à l'une & à l'autre assemblée; il alloit souvent chez les Conventuels, & s'entretenoit familiere-

Digitized by Google

ment avec le General, avec Frere Gabriël de Licio Provincial de Genes, avec Frere Gabriël Provincial de la Terre-Sainte son Confesseur, & avec Frere Robert de Licio qu'il aimoit fort à cause de ses excellentes predications. Il leur dit un jour qu'il avoit toûjours eû une grande affection pour tout l'Ordre, mais qu'elle s'estoit beaucoup accruë, depuis qu'il avoit eu l'avantage de voir le corps de nôtre Seraphique Pere, qu'il avoit joüi de cette grace, lors qu'il commandoit l'armée en ces cartiers-là, & qu'il s'estoit servi de son autorité pour l'obtenir. Ce Duc ne donnoit pas de moindres marques de son amitié aux Observantins; un jour il leur fit servir à disner dans leur jardin, & mangea avec eux. La Ducheſſe sa femme disnoit aussi en même temps avec quelques Dames dans un coin de leur enclos; & pendant le repas elle eut la curiosité de voir tous les Religieux à table; elle se leva, & fit un tour avec sa suite pour contenter son desir, mais elle s'en vit frustrée par la modestie des Religieux, car ils se leverent tous pour la saluer, & baisserent si bien la teste qu'elle n'en peut voir aucun au visage, & ne fut aussi veuë de pas un.

XIV. Marien dit que le General deceda de mort subite dans ce Convent le 6. de Juillet, âgé de 40. ans; mais Rodulphe écrit conformement à son epitaphe, qu'il mourut d'une fiévre aiguë le 9. de Juillet âgé de 50. ans; le Pape estant averti de sa mort establit Vicaire general jusqu'au Chapitre prochain Frere Jaques de Sarzuela Catalan, & Provincial d'Aragon. Les deux Vicaires generaux de l'Observance moururent aussi cette année. Frere Theodoric, dans la Chambre de S. Bernardin du Convent d'Aquila, où il estoit allé pour visiter les reliques de ce Saint, & Frere Antoine dans Aracœli. Le Chapitre general avoit esté indiqué à Veniſe, mais le Pape le fit changer à Rome, & l'on disoit que c'estoit afin de pouvoir faire élire pour General le susdit Frere Jaques.

XV. L'année derniere Guillaume Rivet Recteur de l'Université de Paris, avoit excité de grands troubles contre les mendians, à l'occasion de la publication de la Bulle de Nicolas V. qui confirmoit celle qu'Eugene IV. avoit donnée pour la liberté des confessions. Ce Docteur & ses adherans s'y estoient opposés devant l'Evêque de Paris, protestant qu'elle estoit suspecte, comme contraire au droit commun, & qu'elle troubloit la paix de leur corps, & la hierarchie de l'Egliſe; & parce que les Religieux n'y avoient pas voulu renoncer, ni la faire revoquer, il les avoit fait chasser par un decret de la faculté jusques à ce qu'ils auroient obey. Selon les constitutions d'Alexandre IV. lorsque quelque membre de cette Université a receu une injure notable, le Recteur peut suspendre les leçons publiques, c'est pourquoy Rivet pretendoit suspendre les reguliers de la predication dans cette rencontre; mais le Pape ayant examiné fort serieusement ce procedé, connut que ce Docteur ne faisoit que renouveller les erreurs de Jean de Poliaco, qui soûtenoit que la confession faite aux reguliers estoit douteuse, & que les fidelles ne se pouvoient pas adresser à eux sans la permission de leur Curé, que les Papes qui leur donnoient des privileges sur ce sujet, & pour les sepultures estoient excommuniez, de même que ceux qui s'en servoient, & qu'il appartenoit mieux aux Curez qu'au Pape de dispenser sur le

Digitized by Google

Canon du Concile de Latran, *omnis utriusque sexus*, qui ordonne de se confesser au propre Prestre; c'est pourquoy il cassa tous les attentats de Rivet, ordonna que les Religieux continueroient leurs fonctions conformement aux susdites Bulles, & que s'il refusoit de recevoir les Religieux aux degrez de Doctorat & de Bachelier, le plus ancien Docteur regulier les y pourroit admettre. Sa decretale commence, *Inter cætera quæ nostra*, elle est datée du 19. de Fevrier.

XVI. Le Pape considerant les grandes aumônes que les fidelles donnoient à N. Dame des Anges, & qu'il estoit necessaire de pourvoir à la reparation & à l'entretien de l'Eglise, où le corps de nôtre seraphique Pere repose, ordonna que toutes les offrandes en argent qui se feroient à la premiere Eglise seroient employées à cet important ouvrage, à la reserve de quarante ducats qui seroient appliquez à N. Dame des Anges pour cette année seulement; & que de la cire qui y seroit offerte le jour de l'Assomption, on en prendroit cent soixante livres pour le même sujet, & un quintal de celle qu'on y recevroit le jour de l'Annonciation.

XVII. La bien-heureuse Sœur Seraphine Religieuse du Monastere des Saints Cosme & Damien au delà du Tybre, mourut le 20. d'Octobre, ou selon quelques auteurs le 13. de Mars; ses vertus l'avoient fait élire Abbesse par un consentement unanime de toutes ses Sœurs, & la prudence de son gouvernement fit connoistre qu'elles ne s'estoient pas trompées dans ce choix. Elle meditoit incessamment la passion de Jesus-Christ avec beaucoup de larmes; le Vendredi elle meslоit du fiel & du vinaigre à tout ce qu'elle mangeoit, le cilice & la discipline luy estoient ordinaires, & elle inventoit beaucoup d'autres mortifications pour matter son corps. Les larmes quelle versoit continuellement luy firent craindre d'estre attaquée de quelque douleur de teste, qui la rendit incapable de continuer ses exercices spirituels; pour l'éviter elle implora le secours des Saints titulaires de cette maison, & ils luy apparurent pour l'asseurer qu'ils auroient soin de sa santé. Un jour pendant qu'elle prioit avec une ferveur extraordinaire, elle entendit de la bouche de la sainte Vierge que son oraison estoit exaucée; cette faveur l'obligea de conjurer cette sainte Dame de luy apprendre par quel service elle la pourroit reconnoistre, & la Mere de Dieu luy répondit, qu'elle ne luy en pouvoit pas rendre de plus agreable que de reciter chaque jour sa courone. Jesus-Christ luy revela l'heure de sa mort, & de celle de son frere, à qui elle découvrit ce secret, & l'un & l'autre mourut un mois aprés.

XVIII. Le Magistrat de S. George estabi dans Genes, avoit administré les affaires de la Republique avec tant de prudence, sur tout pour le gouvernement de l'Isle de Corse, qu'il sembloit qu'il eut partagé l'autorité avec le Duc, ou qu'il eût fait deux Republiques; le desir qu'il avoit de purger les Corses de quelques erreurs dont leur païs estoit infecté, l'obligea d'envoyer Dieudonné citoyen Genois à Frere Baptiste Vicaire general de l'Observance, pour le prier de luy donner des Religieux propres à ce pieux dessein; Frere Baptiste les luy promit, mais non pas autant que ce Deputé en demandoit, parce que l'occupation de la croisade ne le luy permettoit pas; mais il écrivit à ceux qui étoient déja dans cette Isle, de s'appliquer incessamment à exhorter le peuple de don-

Digitized by Google

ner tout le secours qu'il pourroit pour deffendre les terres de la republique contre Alphonse Roy de Sicile & d'Aragon qui les ravageoit. Frere François Spada estoit occupé aux affaires de la Terre Sainte, & le Vicaire general qui connoissoit sa prudence, & son zele luy en commit encore d'autres tres-importantes. Le Cardinal de S. Ange Legat en Hongrie voyant le besoin qu'il avoit de Frere Estiene de Bassan Vicaire de cette Province le retint, & fit substituer à sa place pour le Chapitre general Frere Michel Custode de Transilvanie. Frere Pierre d'Abtingan fut fait Vicaire d'Orient, & Frere Jaques de Primaditiis Procureur des Convens de Constantinople & de Capha.

XIX. Frere Raymond du Pressoir fut promeu à l'Euéché de Bazas suffragant d'Auch. Frere Jean de Dertheren à celuy de Libarie titulaire dans l'Hellespont. Frere Jannucio de Lavelli à celuy de Turtibule dans le Royaume de Naples. Frere Jean Keminer à celuy de Moldavie suffragant de Leopol. Frere Jean Freyn à celuy de Salon titulaire suffragant de Lepanto. Frere Estienne Pilerand à celuy de Bethléem en Judée. Gaspard Bruch écrit que Frere Jean Schlechter Docteur illustre estoit suffragant de l'Archevêque de Cologne, & qu'il mourut cette année.

XX. Frere Bonaventure de Plantanides Vicaire general de la Province de Milan, establit un Convent prés de Claré en Bresse.

XXI. Jean Milio grand Maistre des Hospitaliers de S. Jean donna aux Observantins l'Eglise de S. Marc & de S. Bernardin avec toutes ses dépendances dans l'Isle de Rhodes, & ils y bâtirent bien-tost un Convent.

XXII. Les mesmes Religieux avoient estably depuis peu un hermitage prés de Maëstric sur la Meuse, par la permission de l'Evéque, & des Magistrats de Liege, & ils en obtinrent la confirmation du Pape. Ils y ont demeuré jusques à ce que le Convent qui estoit dans la ville leur fut donné pour le reformer, & les heretiques qui possedent cette place l'ont détruit. L'Eglise estoit ornée de plusieurs beaux mausolées de grands Seigneurs. Celuy de Frere Nicolas Harlaër estoit dans une Chapelle de la sainte Vierge celebre par les miracles qui s'y faisoient devant son image qu'on dit qu'il y avoit posée; son epitaphe marquoit qu'il estoit mort le 25. de May l'an 1474. âgé de cent & un an, & qu'il avoit esté Conseiller & premier Maistre d'Hôtel de Loüis de Bourbon Evéque de Liege. Frere Adrien Holstad a esté en grande estime dans ce lieu par l'excellence de ses predications. Goropius Becan illustre par les beaux écrits qu'il a laissez estoit enterré dans le Chœur.

XXIII. Le Convent de Leuvarden Capitale de la Frise occidentale fut bâti cette année, & ruiné par les heretiques le 2. de Février l'an 1580.

XXIV. Foulques de Mont Canut Seigneur de Château neuf establit les Observantins à Charrieres en Daophiné dans un Prieuré dependant de Cluni, par le consentement de l'Archevêque de Vienne, du Cardinal Alain Legat en France, & de Loüis fils aisné de Charles VII. Roy de France: la situation est fort agreable pour l'Esté, mais fort incommode pour l'hyver, à cause des inondations de la riviere de Galabre qui le rend souvent inaccessible. Le voisinage est peuplé de quantité de Gentilshommes Catholiques fort affectionnés aux Re-

Digitized by Google

ligieux, ils ne peurent pas pourtant empêcher que les Huguenots ne le brûlassent l'an 1567. Dans ce desordre tous les Religieux prirent la fuite, à la reserve de Frere Jean de Tellio Gardien, qui fut trahi par un valet, & livré à ces furieux qui le massacrerent. Frere Claude Gerand Religieux venerable par sa vieillesse & par sa vertu, resta dans le Convent, & ces impies eurent tant de respect pour son merite, qu'ils souffrirent qu'il y demeurât tousjours, & qu'il recitât chaque jour l'Office dans les masures de l'Eglise. Enfin aprés avoir passé plusieurs années en une oraison continuelle, il y mourut fort saintement. Depuis Frere Michel l'Aubespin a fait remettre le bâtiment par l'ayde des successeurs du Fondateur & de quelques autres bienfacteurs.

XXV. Jean de Bourgogne Comte d'Estampes obtint du Pape, que le Convent de Perone au Dioceſe de Noyon en Picardie, seroit donné aux Observantins, & Jean Cardinal de S. Estienne au Mont Celius les introduisit par ordre de sa Saintetè à celuy de Beaune dans le Dioceſe d'Autun.

XXVI. Frere Gabriel de Verone establit un Convent à Posnanie capitale de la grande Pologne; Mathieu Karni donna le fonds, André Evêque de ce lieu fit bâtir l'Eglise, & d'autres firent le reste du logement; tout l'edifice fut fait alors de bois, mais depuis il a esté refait de brique; l'endroit où il fut fondé estoit un repaire de debauchés, & le demon voyant qu'on demolissoit ces maisons d'abomination, qui luy servoient pour la perte de tant d'ames, s'efforça par mille artifices de faire perdre la bonne opinion qu'on avoit des Religieux, afin que le mépris de leur vie, fut suivy de celuy de leur doctrine. Le plus dangereux de tous les moyens qu'il employa, fut le bruit qui courut qu'un d'eux estoit allé solliciter au mal des femmes qui lavoient du linge prés du Convent; cela n'estoit pas tout-à fait une fausseté, car ces lavandieres avoient fort bien veu un Religieux, qui estoit venu trois fois à elles pour leur tenir ces mauvais discours; le Gardien à qui elles en firent leur plainte, surpris de cette infame accusation, & voulant faire bonne justice du criminel, fit venir tous les Religieux en leur presence, afin qu'elles le reconneussent, & le declarassent; mais elles protesterent que ce n'estoit aucun de ceux là; sur ce témoignage le Gardien qui sçavoit bien qu'il n'y en avoit point d'autres, leur dit que si cet insolent revenoit encore les troubler, elles n'avoient qu'à s'en saisir, & le luy emmener, qu'il en feroit un châtiment exemplaire; ce procedu Frere ne manqua point de continuer son entrepriſe, & les lavandieres l'arresterent, mais lors qu'elles creurent tenir un Religieux, elles trouverent que c'estoit un asne qui échappa de leurs mains, & aprés avoir fait quelques sauts & quelques ruades, il se jetta dans l'eau où il disparut, & les laissa remplies d'estonnement & de puanteur. L'histoire se divulgua d'abord, & la mauvaise opinion qu'on avoit conceu des Religieux, se changea en de grands sentimens d'estime & de respect.

XXVII. Ce Convent a deux Eglises, la plus grande est dediée à S. Bernardin, & la plus petite à Sainte Anne & à S. François: il y a une Confrerie de cette Sainte, & une autre du cordon de ce Saint. L'an 1619. le Senat donna une place pour faire un beau jardin, que Frere Bernardin Bigdostien Gardien fit fermer de muraille. La Communauté est de soixante Religieux. Frere Nicolas

Digitized by Google

de Costie excellent Predicateur, & celebre par les miracles dont Dieu l'a honoré aprés sa mort, fut inhumé dans le jardin prés de l'anciene chapelle de Sainte Anne, & depuis il a esté transporté dans l'Eglise à un sepulchre honorable. Frere Michel Chantre qui predit le temps de sa mort long-temps avant qu'elle n'arrivât, & Frere Loüis surnommé, *Laudate*, parce qu'il avoit toûjours cette parole en bouche, y sont aussi enterrez. Frere Gabriel Czernievien qui a esté deux fois Provincial, illustre par son humilité, par sa patiance, par son assiduité à mediter la passion du Sauveur, & par l'innocence de sa vie, est enterré au Chœur. Frere Jerôme Przybin excellent Predicateur, Docteur celebre, & qui a esté fort consideré par les Princes & par les Prelats y repose aussi.

XXVIII. Les Consuls de Costen au même pays donnerent une place dans le Fauxbourg de leur ville au même Frere Gabriel, pour y bâtir un Convent qui fut fait de bois; mais l'an 1604. Frere Leonard Fabczin & Frere Augustin Philion le firent refaire de brique, & l'Eglise fut dediée à nôtre Dame des Anges; Frere Bernardin celebre pour ses predications, & pour son pouvoir sur les demons y est enterré.

XXIX. Frere Gabriel en establit encore un troisiéme à Frausta autrement Urschou qui fut quelque temps aprés brusle par accident, & remis l'an 1628. aprés que la Province de la grande Pologne fut divisée de celle de la petite.

XXX. Frere Bernard d'Ingolstad, qui avoit esté Docteur és Arts dans Viene, fut éleu Vicaire Provincial à la place du susdit Frere Gabriel; c'estoit un Religieux de grande vertu, mais de peu d'experience; car il n'avoit pas encore achevé la cinquéme année en religion. Il avoit un si grand zele pour la pauvreté, qu'il ne pouvoit souffrir rien de curieux, ni de superflu; jusques-là qu'il fit effacer des livres du Chœur des images dorées, & peintes en mignature, fit retrancher les aumônes que les Magistrats des villes leur donnoient, parce qu'il les trouvoit trop grandes; & estant à Uvarsovie il commanda au Gardien de distribuer aux pauvres la chair qu'on preparoit pour les Religieux.

XXXI. Uladislas Duc de Glesie dans la grande Pologne, obtint permission d'establir un Convent à Garano dans le Dioceſe de Breslau, mais je ne sçais pas s'il l'a fait.

XXXII. Nicolas V. estant à Fabriano avoit fait démolir plusieurs maisons pour agrandir la place, & commencer des voutes & des boutiques prés de l'Eglise de S. François, mais par son départ l'ouvrage demeura imparfait; les habitans craignant que ce qui estoit bâti ne se ruinat, prierent Calixte III. de le donner aux Freres Mineurs, à condition qu'ils le fissent achever, & pour l'ornement de la ville & pour leur profit, & sa Saincteté le leur accorda.

XXXIII. Le Monastere que Marie femme d'Alphonse Roy d'Aragon avoit commencé l'an 1445. pour les Religieuses de Sainte Claire prés de Valence, sous le titre de la Tres-Sainte Trinité, n'estoit pas encore achevé ni suffisamment doté, c'est pourquoy elle y fit appliquer une rente de sept mille sols que Marie femme de Martin Roy d'Aragon avoit leguée au Convent des Freres Mineurs appellé de S. Esprit dans Morviedro, duquel cette Reyne s'estoit rendu Fon-

Digitized by Google

daurice l'an 1402. & à laquelle, les Observantins avoient renoncé, parce qu'elle estoit contraire à leur estat. Sa Saincteté confirma cette disposition, donna plusieurs indulgences à ce Monastere, & le soûmit à la jurisdiction de l'Observance. La renonciation que les Observantins avoient fait de cette rente au Chapitre de Barcelone sous le Vicariat de Frere Jean Quiesdebet contient ces remarquables paroles, les revenus annuels sont illicites selon la declaration de Clement V. *Exivi de Paradiso*, & selon l'exposition des quatre Docteurs, non seulement quant à l'usage de droit, mais encore quant au simple usage de fait.

XXXIV. Anne de Chypre femme de Loüis Duc de Baviere, obtint permission de bâtir un Monastere de sainte Claire dans Geneve, à un lieu appellé l'Isle, & un autre, ou bien un Hôpital dans tel endroit qu'elle voudroit des terres de son mary; l'heresie qui a ruiné toutes les marques de la religion Catholique dans cette ville, nous a osté la connoissance de ce qu'elle fit; il conste seulement qu'elle avoit commencé une belle chapelle dediée en l'honneur de la sainte Vierge, & que Calixte III. y conceda plusieurs indulgences qui furent confirmées & augmentées par Pie II. l'an 1459.

XXXV. Le Pape permit à Moncaude de Calafatis, & à sa fille Mite Tierceres, d'establir un Monastere de Sainte Claire dans Messine, & donna commission à Jaques de Tudischis Archevéque de cette ville, de prendre quatre Religieuses de celuy de sainte Marie de Bassico, pour les y establir sous la conduite des Observantins. L'année suivante sa Saincteté ordonna au même Prelat de leur donner l'Hôpital de l'Ascension fondé par Julien de Jordain, & qui tomboit en ruine; ce Monastere s'appelle maintenant le Mont des Vierges.

XXXVI. Philippe de Saveuse Conseiller du Duc de Bourgogne, & sa femme Marie de Lully obtinrent permission du Pape de fonder un Monastere de Sainte Claire dans Arras. La Sœur Claire de Longeval en fut la premiere professe, & la Sœur Catherine Colonne la premiere Abbesse.

XXXVII. Quelques devotes Tierceres de Barga de Carfagnano dans le Dioceſe de Luques, obtinrent permission d'establir un Monastere de leur institut dans leur ville.

XXXVIII. Frere Thomas Ornay Tiercere fut institué Visiteur en Irlande des Freres & des Sœurs de son institut qui estoit fort multiplié en ce pays, & fut fait Commissaire perpetuel de leur principale maison appellée Sainte Marie de Kylava Brenayad.

XXXIX. Quelques pieuses Tierceres s'establirent à Corneto, & l'Evéque pria le Vicaire general de prendre le soin de leur conduite, mais il s'en excusa.

XL. Les Freres du Tiers-Ordre estoient logez à Milan dans la Parroisse de S. Benoit, comme il conste par le legc pieux que Jean de Morigis Milanois leur fit.

XLI. Le Pape donna de grandes Indulgences à la celebre chapelle de la sainte Vierge du Convent de Bruxelles, & à celle de sainte Marie des Graces du Convent de Mont-brandon, reduisant à la Feste de l'Assomption toutes celles

Digitized by Google

que divers Papes y avoient concedées pour d'autres jours, parce que c'estoit celui auquel le peuple y venoit en plus grande foule ; le Bref estoit addressé au bienheureux Frere Jaques natif de ce lieu, avec les termes les plus honorables que j'aye jamais leu dans les lettres des Souverains Pontifes ; car il le loüe de la Sainteté de sa vie, & je ne trouve point que le saint Siege donne ce titre à un homme qu'aprés sa mort.

XLII. Les Convens de Rome estoient fort incommodés, par les Religieux qui y venoient sous pretexte de se faire absoudre de quelques cas, pour lesquels ils croyoient avoir besoin de recourir au Pape ; c'est pourquoy Frere Ange de Bolsena Procureur de Cour pour la Famille Cismontaine obtint de sa Sainteté, que lui, & tous les Vicaires Provinciaux pourroient absoudre tous les Religieux des cas reservés au saint Siege, & les dispenser sur toutes les irregularités, à la reserve de celle qui se contracte par l'homicide volontaire. Il demanda encore l'absolution des pechez qui pouvoient avoir esté commis contre la pauvreté, par l'excez aux ornemens de l'Eglise ; & sa Sainteté la lui accorda, mais en soupirant, & aprés l'avoir averty d'y prendre bien garde à l'avenir. Il obtint en faveur des Vicaires Provinciaux, la permission d'employer les aumônes qui avoient esté données pour quelque usage determiné, à d'autres qui seroient plus necessaires ; & le pouvoir de faire randre compte aux Syndics, mais avec cette protestation qu'il ne faisoit cette demande, que pour s'en servir dans l'extreme necessité, & non pas pour introduire quelque relâchement contre la pureté de la regle.

De Jesus-Christ l'an 1458.	De Calixte, 3. l'an 4.	De Federic III. Emp. l'an 19.	De l'Ordre l'an 251.

I. LE Pape nonobstant sa vielleſſe & ſes incommodités, s'occupoit avec grand empreſſement à preparer ce qui estoit neceſſaire pour faire la guerre aux Turcs. Il députa Frere François des Charbons, pour prêcher la croiſade dans la Marche d'Ancone avec un plein pouvoir, & revoqua toutes les commiſſions qu'il avoit données à d'autres pour cette Province ; je trouve dans quelques actes, qu'il lui donna l'autorité d'abſoudre des cas reſervez les Religieux de ce païs, & leurs parens, & de leur accorder une Indulgence pleniere pour l'article de la mort. Fr. Baptiſte Vicaire general Ciſmontain, voyant que quelques Commiſſaires de la croiſade ſe relâchoient par cet employ de la pureté de la regle, & n'accordoient pas bien l'honneur de cette fonction avec l'humilité de leur eſtat, obtint du Pape pour lui & pour les Vicaires Provinciaux le pouvoir de les corriger, & de les reduire à l'obeïſſance, & à l'obſervation exacte de leurs obligations. Le Bref que ſa Sainteté fit expedier ſur ce ſujet contient ces remarquables paroles ; la confiance que Nous prenons en vos Religieux, Nous a obligés de leur donner pluſieurs commiſſions pour la croiſade, le zele avec lequel preſque tous s'en ſont aquittés, a beaucoup accreu l'affection que Nous avons

Digitized by Google

avons pour vôtre famille ; mais parce qu'il peut arriver, que quelques-uns en voulant obeïr à nos commandemens se relâchent de la rigueur de vôtre regle ou par ignorance, ou par mesgarde, Nous vous donnons le pouvoir, &c.

II. Les Observantins de Hongrie obtinrent l'exemption de la Jurisdiction du Vicaire general, pour se soûmettre immediatement à celle du general, & le pouvoir d'élire un Vicaire Provincial sans qu'il eut besoin de recevoir la confirmation d'aucun Superieur. Ils allegueront pour le pretexte de leur requeste, que cette Vicairie avoit esté ainsi gouvernée dans son establissement ; & peut-estre la veritable raison estoit parce que les Vicaires generaux les faisoient vivre avec plus d'exactitude qu'ils ne vouloient ; mais dans quelque temps ils firent eux-mesmes revoquer cette disposition.

III. Le Pape considerant que les Religieux de la Terre-Sainte, souffroient avec beaucoup de constance les mauvais traittemens que les Sarrazins leur faisoient, confirma tous les Privileges que ses predecesseurs leur avoient donnés, & leur en accorda de nouveaux, sçavoir premierement qu'ils pourroient recevoir & conserver dans le Convent les aumônes pecuniaires. 2. Acheter ce qui leur seroit necessaire, & aliener les choses superflües, à condition toutefois qu'ils ne manieroient pas l'argent. 3. La permission de se confesser aux Prestres Seculiers dans le defaut des Religieux. 4. Qu'en cas qu'ils blesseroient, ou tueroient quelqu'un dans une juste défence, ils n'encourroient point d'irregularité. 5. L'autorité d'approuver les confesseurs estrangers qui venoient à Jerusalem, & de leur communiquer leurs Privileges pour ce ministere, lors que les Religieux ne se trouveroient pas en assés grand nombre pour satisfaire à tous les penitens qui se presenteroient. 6. Le pouvoir pour le Gardien de dispenser des irregularités, à la reserve de celles qui s'encourent par la Bigamie, par la mutilation des membres, & par l'homicide volontaire. 7. De recevoir des Freres, & des Sœurs du Tiers-Ordre, & de leur donner un Superieur. 8. La permission de dire la Messe immediatement aprez minuit. 9. Une défense à toutes sortes de Prestres & de Religieux, de demeurer sur les terres des Sarrazins contre la volonté du Gardien, si ce n'est qu'ils en eussent une permission expresse du saint-Siege.

IV. Le Chapitre general se tint dans Aracœli le 19. de May ; le Pape en fit les frais pendant huit jours, & commit les Cardinaux Rodriguez de Borgia son Neveu, & Dominique Capranica protecteur de l'Ordre pour y presider. Avant l'élection le premier fit lire un Bref, par lequel le Pape en excluoit les Observantins pour cette fois seulement, & ordonnoit que chacune de leurs familles s'assemblât separement pour élire son Vicaire general. Par cette precaution sa Saintetè s'asseura de faire nommer General Frere Jaques de Sarzuela, auquel les Observantins ne se seroient pas portés facilement. Cette election fut si agreable à sa Saintetè qu'elle disoit souvent avec complaisance que les Espagnols estoient fort heureux, puisque le Pape, le Roy de Sicile, le Vice-chancelier de l'Eglise, son Capitaine general, & le Successeur de saint François estoient de leur nation. Les Observantins Cismontains éleurent pour leur Vicaire general Frere Baptiste de Levante, qui n'estoit sorti de cette charge que depuis un an ; les Ultramontains choisirent Frere Jean Mongin & le General confirma l'un & l'autre.

Digitized by Google

V. Dans cette Assemblée les Observantins determinerent de remettre aux Conventuels, les deux maisons qu'ils avoient à Caphia, parce qu'ils ne les pouvoient pas conserver sans de grands fraix, sur tout pendant que le Pape faisoit la guerre aux Turcs; & le 5. de Juin le Vicaire general écrivit aux Superieurs de ces lieux, qu'ils les delaissassent au commissaire que le General y envoyeroit, aprés qu'ils auroient fait dresser l'inventaire des meubles. Frere Barthelemy du Col fut institué commissaire & Visiteur de la Terre-sainte. Aprés le Chapitre quatre de chaque Famille de l'Observance se presenterent au Pape, pour le remercier des graces qu'ils avoient receües de sa Saintetè, & en obtinrent de nouvelles.

VI. Le Vicaire Cismontain retint avec soy Frere Marc de Bologne, & Frere Bernardin de la Fosse, pour se servir de leur conseil contre les entrepriſes du general, qui songeoit déja à faire revoquer la derniere Bulle du Pape; mais dés qu'il en voulût parler, sa Saintetè lui imposa silence, & lui répondit, nous avons sûé jusques au sang pour dresser ces constitutions, car il a fallu surmonter les discordes des Freres par le travail, par l'estude, & par la patience; nous ne croyons pas que nous devions détruire si facilement ce que nous avons etably avec tant de peine, pour nous rejetter dans les mesmes difficultez; mais accordés vous entre vous autres sans contestation, & nous confirmerons ce que vous arresterés d'un commun consentement. Sur cette réponse le General n'oublia rien pour obliger le Vicaire general de consentir au changement de la susdite Bulle; il lui presenta mesme des articles avec cette complaisance de s'en vouloir remettre à son avis, pour accepter ceux qu'il voudroit, & rejetter ceux qui ne lui seroient pas agreables; ces offres si avantageuses penserent surprendre le Vicaire & ses Conseillers; mais avant que d'y consentir ils consulterent le Cardinal protecteur qui leur fit voir les embûches qu'ils ne decouvroient pas, & que le General ne pretendoit que de commencer un changement, pour pouvoir renouveller les vielles querelles, parce que la seureté de leur estat dependoit de la fermeté de la derniere Bulle.

VII. Le 27. de Juin Alphonse Roy de Sicile & d'Aragon, qui a merité de recevoir des éloges des plus excellens écrivains, mourût à Naples, & fut enterré avec l'habit de Frere Mineur dans l'Eglise des Dominiquains. Il laissa le Royaume d'Aragon à Jean son fils legitime, & celui de Sicile à Ferdinand son fils naturel; mais Calixte III. cassa son testament ne pouvant pas soufrir qu'un batard portat une si belle couronne, & pour faire valoir sa decision il employa les armes spirituelles & les temporelles. Son armée estoit déja en marche pour chasser Ferdinand du Trône, mais la mort arresta ses projets le 6. d'Aoust. Il avoit tenu le Saint Siege trois ans & quatre mois, & merité beaucoup de louanges par l'integrité de sa vie, & par l'ardeur de son zele, pour le soutien & la propagation de la foy; il avoit fait de grandes dépenses, car il estoit magnifique envers les Princes, liberal aux pauvres, & fort affectioné aux Religieux; neanmoins il laissa encore cent quinze-mille écus d'or pour la guerre; on a seulement trouvé à redire en lui, qu'il donnoit trop de pouvoir au Cardinal Rodriguez fils de sa Sœur, & trop de liberté aux Catalans dans Rome; aussi furent-ils massa-

Digitized by Google

grés aprés sa mort, à cause de leurs insolences.

VIII. Æneas Sylvius Piccolomini Cardinal de sainte Sabine lui succeda le 16. d'Aoust; il estoit natif de Corsignano dans le territoire de Siene; Calixte l'avoit fait Cardinal, & Prosper Colonne Archidiacre de la sainte Eglise le couronna devant saint Pierre le 3. de Septembre sous le nom de Pie II. Il s'appliqua dabord avec grand soin aux affaires les plus pressées, & resolut de poursuivre la guerre contre les Turcs: le 4. d'Octobre il crea Frere Marc de Bologne son Nonce pour l'envoyer vers les Princes, & les peuples de l'Orient & de l'Occident, où il avoit déja esté par l'Ordre de Nicolas V. & de Calixte III. Sa commission contient de belles recommandations de son zele, & la confirmation des Privileges qu'il avoit receus des susdits Papes; elle porte qu'il avoit trouvé dans ses premiers voyages plusieurs Princes, & Prelats Catholiques dans ces cartiers là, chez qui les Religieux de son Ordre estoient tres-bien receus, & faisoient de grands fruits à l'honneur de l'Eglise; elle nomme particulierement, le Patriarche d'Antioche pour les Grecs, & un autre pour les Maronites; celui d'Alexandrie pour les Jacobites; celui de Jerusalem pour les Grecs; un troisiéme d'Antioche pour les Armeniens, les Babiloniens & les Caldeens; & le Catholique des Georgiens; les Roys de Perse, de Georgie, & de Mengarbie, l'Empereur de Trebizonde, & quelques peuples de Perse. Le Pape ordonna au Vicaire general d'accorder au mesme Frere Loüis les compagnons qu'il voudroit, & de le pourvoir de tout ce qui lui seroit necessaire pour ce voyage.

IX. Clement IV. avoit donné pouvoir aux Provinciaux de Bourgogne, d'instituer trois Inquisiteurs dans leur district, & de les destituer lors qu'ils le jugeroient à propos; & Pie II. les remit dans cette autorité qui estoit ou revoquée, ou abolie. Frere Bernard Tremos estoit inquisiteur dans le Dioceſe de Lion; son zele lui suscita des ennemis, qui s'emporterent jusques à le mettre en prison; mais le Cardinal Alain Legat en France le prit sous sa protection, & le Pape arresta les attentats de ces insolens.

X. Dominique de Capranica Cardinal de Ferme & protecteur de l'Ordre, personage d'une rare doctrine, & qui avoit fait paroistre une grande prudence dans tous ses emplois pour l'Eglise, deceda le 14. d'Aoust; le 10. de Septembre le Pape lui substitua pour la charge de protecteur Bessarion de Trebizonde Moine de saint Basile, appellé le Cardinal de Nicée, & ce Prelat s'appliqua dabord avec grande affection aux affaires de l'Ordre, & à l'accroissement de l'Observance; pour cet effet il presenta au Pape le Vicaire general, & lui exposa les traverses que les Conventuels lui faisoient; car ils ne vouloient pas observer la Bulle de Calixte III. quoy qu'ils l'eussent demandée, & pretendoient de faire revoquer celle d'Eugene IV. de sorte que par ce procedé les Observantins ne sçavoient comment se gouverner avec eux; sa Saincteté lui promit d'y mettre ordre, lui commit la discussion de cette affaire, & lui donna pour adjoints selon sa requeste, Guillaume Cardinal de Roüen, Alain Cardinal d'Avignon, Ange Evêque de Rieti, & Jean Evêque de Barcelone.

XI. Le 27. de Septembre le general suivy de Frere Jean son compagnon, & de Frere Michel Procureur de Cour comparut devant ces Prelats, & protesta

Digitized by Google

qu'avant, & aprés le Chapitre il n'avoit rien oublié pour procurer la paix de l'Ordre, mais qu'il estoit impossible de l'establir si les Bulles d'Eugene IV. & de Calixte III. subsistoient; parce que la premiere mettoit la division dans l'Ordre, & que l'autre ôtoit la liberté des élections. Le Vicaire general s'y presenta aussi avec Fr. Marc de Bologne, & Fr. Ange de Bolseno Procureur de Cour, & répondit tres-bien à ces objections; car il fit voir clairement, que les Conventuels ne vouloient point d'accord, que pour faire revoquer ces Bulles, & remettre les Observantins à leur discretion; il commença par une deduction fort sincere de la naissance de la reforme, & des privileges qu'elle avoit receus pour se maintenir, premierement des Conciles de Coustance & de Basle, & ensuite de Martin V. d'Eugene IV. de Nicolas V. & de Calixte III. d'où il tira des argumens solides pour prouver qu'il n'estoit pas expedient de les soûmettre au pouvoir absolu du general, & donna un extrait de toutes ces raisons au Cardinal protecteur; ces Prelats firent de belles exhortations aux uns & aux autres, pour les porter à un bon accord; & le Vicaire general conjura plusieurs fois le general de donner le repos à sa famille, mais il ne le peut jamais faire démordre du dessein de faire revoquer les susdites Bulles.

XII. Aprés plusieurs disputes, & l'examen de divers écrits qui furent presentés aux commissaires, le Pape fit appeller les chefs des partis, & les oüit en presence des mêmes Prelats, & de Nicolas Cardinal de saint Pierre aux Liens; l'Audience estant finie, il les renvoya à la Chambre voisine, & les fit revenir lors qu'il eut recüeilly les voix des assistans, pour leur dire d'un ton severe, qu'il prescriroit à chacun la façon de vie qu'il devoit observer, & qu'il avertiroit le general, du temps auquel il y pourroit travailler; mais que cependant il vouloit que les Observantins se gouvernassent par la Bulle d'Eugene IV. qu'il leur défendoit de passer aux Conventuels sans la permission expresse des Superieurs; mais que les Conventuels pourroient s'unir à la reforme dés qu'ils en auroient demandé la licence quoy qu'ils ne l'eussent pas obtenuë; qu'il défendoit aux Observantins de prendre les anciens Convens, ni la conduite des Religieuses qui n'estoient pas sous leur jurisdiction; & au Vicaire general de se méler du gouvernement des Observantins qui reconnoissoient le general & les Provinciaux; enfin il leur protesta qu'il puniroit rigoureusement ceux qui n'observeroient pas ces reglemens; si l'on considere la lettre que Pie II. écrivit l'an 1455. au Cardinal de Ferme protecteur de l'Ordre, en faveur, & à la loüange des Observantins, on ne s'estonnera pas que maintenant il les remit sous la Bulle d'Eugene IV.

XIII. Le bien heureux Frere Jaques de la Marche s'estoit trouvé au commencement de ce procés, mais il ne fut pas à la conclusion, parce que le Pape l'avoit envoyé en son païs: avant son départ il avoit fort prié sa Saintetè, à qui il estoit tres-cher, de remettre ses Freres sous la Bulle d'Eugene IV., ou de les maintenir sous celle de Calixte III. & avoit conseillé au Vicaire general de demander l'une de ces deux choses. Aprés que le Pape eut declaré ses intentions, Fr. Baptiste ne manqua pas d'avertir le bien-heureux Jaques de tout ce qui s'estoit passé pour lui faire connoistre qu'il avoit suivy ses avis; il restoit à dresser la Bulle sur ce que sa Saintetè avoit ordonné de vive voix, & cela renouvella les contestations

Digitized by Google

entre le General, & le Vicaire general, sur les clauses que chacun y vouloit faire ou ajoûter, ou ôter. Le Vicaire general pour justifier son procedé, & agir avec plus de precaution dans cette affaire, prit les avis des Peres les plus graves, & en envoya des copies authentiques par toutes les Provinces, il se fortifia encore de la consulte de sept des plus sçavans Jurisconsultes de la Cour Romaine. Enfin le 20. de Novembre Pie II. fit publier sa Bulle dans laquelle il insera celles d'Eugene IV. & de Calixte III. & confirma ce qu'il avoit arresté & prononcé. Il ordonna en particulier pour la Province d'Austriche, que le Vicaire provincial prendroit sa confirmation du Provincial dans le district duquel il auroit esté éleu.

XIV. Quelques Convens de France qui avoient esté reformez par la B. Colete sous le nom de l'Observance, & sous la conduite des Provinciaux, s'étoient unis depuis, comme nous avons veu ailleurs, à ceux qui dependoient des Vicaires; mais cette année ils obtinrent permission du Pape de se remettre sous leurs premiers Superieurs.

XV. Le General qui vouloit avoir une autorité absoluë, sur ceux qui affectoient une plus exacte reforme, fit bien connoistre combien il estoit éloigné du zele qu'ils avoient pour la pureté de la regle, & pour l'estroite pauvreté; car il obtint du Pape la confirmation de quelques articles de relâchement qui avoient esté arrestez au Chapitre d'Assise, où le Cardinal de S. Pierre aux liens presida sous Martin V. & qui avoient esté modifiez par le même Pape, puis cassez par Eugene IV. & enfin remis par le même jusques au Chapitre general qui se devoit tenir à Bologne, & voicy quels ils estoient.

XVI. Le premier, que tous les Monasteres des Religieuses qui avoient esté commis à la conduite de quelque Religieux particulier, seroient remis à la jurisdiction des Provinciaux. Le 2. Que le General, ni le Protecteur ne pourroient pas donner la permission d'entrer dans aucun de ces Monasteres, à pas un Religieux, qu'à ceux qui sont exprimez dans la Bulle de Benoit XII. Le 3. Que le General, outre ses deux compagnons, un scribe, & un valet pourroit encore mener deux valets, & un aumonier seculier, ou Religieux d'un autre Ordre, & exiger des Provinces & des Convens dequoy les entretenir, quoy qu'avec obligation de rendre compte de sa dépense au Chapitre general. Le 4. Que les deux compagnons du General pourroient avoir deux Freres, ou deux valets pour les servir, & prendre soin de leurs chevaux, Le 5. Que le susdit Aumônier pourroit obliger les Procureurs des Provinces au payement de la dépense, selon la taxe que le General en feroit. Le 6. Que le General pourroit faire recevoir le degré de Docteur à ceux qu'il voudroit sans le consentement des Provinciaux, dans les Provinces où l'on n'a pas accoûtumé de tenir tous les ans une congregation qui ait force de Chapitre; il y en avoit encore quelques autres que je laisse parce qu'ils ne sont pas fort considerables.

XVII. Le bien-heureux Frere Jaques de la Marche estoit desiré par tout, & plusieurs villes le demandoient avec instance; les habitans de Ferme furent les plus heureux, car ils obtinrent du Pape le 10. de Decembre un ordre exprés pour l'obliger de prêcher le Carême prochain dans leur ville.

Digitized by Google

XVIII. Le bien-heureux Frere Paul de Perpignan fut massacré par un assassin, parce qu'il avoit converti sa concubine, ou selon d'autres, parce qu'il avoit refusé l'absolution à cette débauchée, sur ce qu'il ne connoissoit pas en elle des marques d'un veritable repentir. Il estoit Docteur en Theologie, & avoit un grand zele pour le salut des ames; la devotion qu'il portoit à la sainte Vierge luy merita d'oüir parler une de ses images devant laquelle il faisoit sa priere, & qui est encore conservée au Convent de Perpignan, sous le titre de N. Dame de consolation.

XIX. Frere Charles de Nepis fut fait Evêque d'Assise sa patrie, le premier d'Octobre selon le catalogue de cette Eglise, ou le 16. de Novembre de l'année precedente, selon le livre des obligations sous Nicolas V. & Calixte III. Je ne trouve point de memoire d'aucun autre Evêque pour cette année, parce que le livre des promotions faites depuis Calixte III. jusques à Innocent VIII. est perdu. Le Regiſtre de l'Ordre fait une honorable mention de Frere Marien de Citerne Predicateur celebre, & de Frere Gabriel de Verone qui estoit retenu à Rome pour les affaires de l'Observance. Frere Albert de Perouse estoit Vicaire de la Province de S. François; Frere Dominique de Lagonissa de celle de la Marche; & Frere Maron de Barbo de celle de S. Antoine; & tous trois étoient illustres en doctrine & en pieté.

XX. Gonzague dit que le Convent de N. Dame d'Or, à deux milles de Terni en Ombrie, fut établi cette année par S. Bernardin, selon la permission qu'Eugene IV. en avoit donnée l'an 1434. & de laquelle on garde une copie authentique dans les archives de ce lieu; mais sans doute il y a erreur dans la chiffre, & il faut dire qu'il fut bâti l'an 1438. il est fort solitaire, & propre à la contemplation.

XXI. Le Pape donna commission à l'Abbé de S. Venier de tiro dans le territoire de Genes, d'accorder aux habitans de Spezzia sur la côte de la mer, la permission de fonder un Convent dedié à S. François prés de leur ville.

XXII. Jean Duc de Calabre & de Lorraine, obtint du Pape pour les habitans de Terre-neuve dans le Dioceſe de Tortone la permission d'achever celuy qu'ils avoient commencé prés de cette ville.

XXIII. J'ay trouvé dans un vieux acte que le Pape donna commission à l'Evêque de Sora dans le Royaume de Naples de permettre au Duc de cette ville d'établir les Conventuels prés de l'Eglise de N. Dame du Champ dans ce Dioceſe.

XXIV. Frere Loup de Salins érigea en Convent pour l'Observance l'hermitage de S. Estiene à une lieuë de Burgos, par la permission de Loüis d'Acugna Evêque de cette Ville. Quelques ans aprés, Pierre Giron Archidiacre de Valpüesta, & Frere de Loüis le mit en meilleur estat, & aquit le droit de Fondateur; il est enterré dans la muraille de la principale chapelle, & son sepulchre est d'albâtre; il en fit dresser un autre de la même matiere au milieu de la même chapelle, pour sa mere Marie Emanuel, sur lequel il fit mettre l'effigie de cette Dame. Son Frere Antoine Sarmiento Commandeur de S. Jaques Gouverneur de Burgos, & Capitaine des Gardes du Roy est enterré dans un autre

Digitized by Google

tombeau au côté de l'Epitre, avec Marie de Mendozze. Cette famille de Sarmiento a succedé au droit de Fondateur. Ce Convent solitaire est fort commode pour la retraite des Recollets qui l'habitent, & il a porté plusieurs Religieux illustres en vertu, desquels nous parlerons en leur temps.

XXV. Inigo Loup de Mendozze Marquis de Santillana, travailloit depuis long-temps à introduire les Observantins dans le Convent de Guadalaxara au Dioceſe de Tolede; Calixte III. avoit donné cinq ou six Bulles sur ce sujet, tantôt pour favoriser ce dessein, tantôt pour l'empêcher, selon les diverses relations qui luy estoient presentées; ce changement fut enfin executé cette année; les Conventuels en se retirant emporterent une partie des meubles les plus precieux de la Sacristie, & les livres de la Bibliotheque, & le Pape leur condona cet enlevement pour le bien de la paix.

XXVI. Frere Barthelemy Catanio establit les Observantins à Suller dans l'Isle de Majorque par la permission de Pie II. & l'Eglise fut consacrée à sainte Marie de Jesus l'an 1492. Le lieu est fort agreable & commode; il y a une grotte où le susdit *Frere* Barthelemy avoit accoûtumé de se retirer pour faire oraison, & un crucifix qui est en grande veneration à cause des miracles ordinaires qui se font en sa presence. Les Religieux tiennent des classes publiques pour la Grammaire.

XXVII. Alain Vicomte de Rohan avoit commencé l'année derniere un Convent pour l'Observance à Pontigni en Bretagne dans le Dioceſe de Vannes sans la permission du S. Siege, & cette année Calixte III. la luy conceda. Environ ce même temps ce Seigneur en fit bâtir un autre à Cuburin prés de Morlaix dans la même Province, il fit dedier le premier à S. Valentin & le second à S. Jean l'Evangeliste, & il se servit pour la fondation de celuy-cy de la permission qu'Eugene IV. avoit donnée aux Observantins de bâtir quatorze Convents en Bretagne. Il prit l'occasion de faire ces establissemens sur ce que les Observantins avoient esté obligez de délaisser le Convent de l'Isle de la Vierge à cause de l'âpreté de ce lieu & de l'extréme disete qu'ils y souffroient. Depuis ils se logerent encore à Landrier & à Landreden dans le Dioceſe de Leon par la faveur des Vicomtes de Rohan; d'où est né ce proverbe commun parmi les Bretons, la Vierge en a enfanté trois, aprés elle a commencé de s'affoiblir, & a esté délaissée & sterile; c'est à dire que l'Isle Vierge a produit trois Convens en terre ferme, & qu'elle a esté délaissée sans habitans.

XXVIII. Loüis Duc de Savoye avoit obtenu du Pape l'an 1454. la permission de bâtir deux Convens de l'Observance dans ses terres; il choisit pour l'un la petite Eglise de N. Dame de Miano au Dioceſe de Grenoble; sur le temps qu'il meditoit cet ouvrage Jaques Comte de Montmajeur revint d'Espagne, où il avoit combatu fort glorieusement pour Henry Roy de Castille contre les Maures de Grenade; & se ressouvenant des perils dont Dieu l'avoit délivré, il resolut d'executer ce que le Duc avoit projetté. L'Evêque de Grenoble, le Curé de Miano, & les Conventuels s'y opposerent; ce Prelat, parce que cette Eglise faisoit cent florins de rente à sa cathedrale, le Curé pour ne pas perdre les offrandes que le peuple y faisoit, car il y avoit un image de la sainte Vierge fort

Digitized by Google

celebre par ses miracles ; & les Conventuels de crainte que cet establissement ne diminuât les aumônes de leurs Convens de Grenoble, & de Chamberi ; le Duc & le Comte avoient offert d'indemniser les interessez, & à leur priere Calixte III. avoit ordonné depuis deux ans à l'Evêque d'y consentir, mais il ne l'avoit pas voulu faire : cette année Pie II. donna commission aux Prieurs de S. Laurens de Grenoble, de Bourget, & de S. Pierre de Lemet de terminer ce different. Amedée Prieur de S. Laurens l'executa, & ayant prononcé en faveur des Observantins, il en fit venir quatre du Convent de Bellay, & les mit en possession de la susdite Chapelle, qui fut sacrée à l'honneur de la nativité de la sainte Vierge l'an 1466. Loüise de la Chambre femme du Comte Jaques, Françoise sa sœur, Hugues Chaley, & Loüys Rubod y ont fait dresser de beaux mausolées pour leur sepulture. On dit que quand nostre seraphique Pere passa par cette ville allant en Espagne, il predit que ses enfans s'y establiroient. Frere Jaques Oecant, Frere Valere Jofredi, Frere Pierre Grandis, Frere Claude Mulet, & Frere Jean Baptiste de Molis ont rendu ce lieu illustre par leur noblesse, par leur science, par leur vertu, & par leur prudence dans le gouvernement.

XXIX. Puisque les premiers Religieux qui accepterent ce Convent furent appellez de celuy de Bellay, c'est une preuve evidente qu'ils estoient déja establis dans cette ville. Loüis Duc de Savoye & Anne sa femme les y avoient fondez par la permission de Nicolas V. à la priere de Frere Basile de Bologne leur Confesseur, qui en fut le premier Gardien, & y appella huit Religieux de Dole. Barthelemi Elivet Evêque de Nice consacra l'Eglise sous le titre de l'Assomption de la Vierge l'an 1463. Jaques Comte de Montmajeur contribua beaucoup pour ce bâtiment ; mais il se brusla le 4. d'Aoust l'an 1581. depuis il a esté remis par les liberalitez des habitans. Frere Pierre de la Pierre Predicateur celebre surnommé le fleau des vices, Frere Jean Grangier illustre par sa penitence, & Frere Martin Petri recommandable pour l'assiduité & l'excellence de son oraison ont fleuri dans ce lieu avec grand éclat.

XXX. Catherine Reyne de la Bossine obtint beaucoup de privileges & d'indulgences du Pape pour les Religieux du Convent de Jayeza, qui faisoient un grand fruit parmy les schismatiques & les heretiques. Sa Sainteté donna de pareilles graces à celuy de Bruxelles, où plusieurs docteurs & predicateurs celebres demeuroient.

XXXI. Les Magistrats de Bielved dans le Duché de Juliers fonderent un Convent par la permission du Pape.

XXXII. Ceux de Kemps dans le Diocese de Misnie obtinrent la même licence, & celui-cy fut soûmis au Vicaire de la Province de Saxe.

XXXIII. Le Pape donna commission au Doyen de Cambray d'établir Frere Nicolas Francisci lay de l'Observance à Avesnes dans ce Diocese, & l'an 1460. sa Sainteté donna permission à Charles Comte de Charolois, à Isabelle sa femme, & à Marie Dame de Pontievre de bâtir un Convent en ce même lieu, & l'année suivante elle recommanda encore aux fidelles de contribuer au bâtiment de l'Eglise qui fut dediée à S. Bernardin.

XXXIV.

Digitized by Google

XXXIV. Jean de Baeuſt grand Baillif du Duc de Bourgogne & de la ville de Bruges, donna la maiſon qu'il avoit dans ce lieu à Frere Leger de Huntſlaër Gardien de Dixmude; & le Pape envoya commiſſion au Prevoſt du Monaſtere d'Everſam du Dioceſe de Mons, pour examiner & approuver cette diſpoſition; quelques ans aprés, les quatre mendians firent tant d'inſtance aux Eſchevins contre ce nouvel eſtabliſſement, que les Obſervantins furent obligez de quitter la place; mais ils ſe logerent dehors à une autre maiſon que le Duc de Bourgogne leur donna. J'ay dit ailleurs qu'il y avoit un autre Convent prés de Bruges, & peut-eſtre fut-il delaiſſé lorſque celuy des Conventuels qui eſtoit dedans fut reformé par les Obſervantins.

XXXV. Judoc de Crucumghen Chambellan de Philippe Comte de Flandres & Elizabeth Suvilden ſa femme. obtinrent du Pape une chapelle prés de Hulſt au Dioceſe d'Utrech, où quelques Beguines habitoient, pour y loger les Obſervantins, & y bâtirent une Egliſe dediée à S. Jean Baptiſte; l'an 1488. les Religieux feurent obligez d'abandonner cette place à cauſe des guerres, & ſe logerent dans la ville, d'où les heretiques les ont chaſſez depuis.

XXXVI. Les Obſervantins eſtablirent un hermitage dans la vallée de Broteńdal prés de Bruxelles, au milieu d'une foreſt ſur le fonds qui leur fut donné par Henry Hinkart, Conſeiller du Duc de Bourgogne. Iſabelle veuve de Philippe le Bon, & mere de Charles le Hardy y fit bâtir depuis un Convent dedié à S. Antoine de Padouë, qu'elle regardoit comme ſon patron, parce qu'elle eſtoit Portugaiſe, & le même Henry y ajoûta l'enclos neceſſaire; ce lieu eſt fort commode pour la retraite des Recollets qui l'habitent; les heretiques le ruinerent l'an 1579. mais il a eſté remis par les liberalitez de l'Archiduc Albert & de ſa femme Iſabelle; & par les ſoins de Frere André de Soto Commiſſaire general en Flandres, & Confeſſeur de cette Princeſſe, & de Frere Baltazar Vincent, qui a eſté deux fois Provincial de la Baſſe-Allemagne. L'Inſtitut des Recollets qui commença dans Malines l'an 1597. ſous le Generalat de Frere Bonaventure de Calatagirone, y fut introduit par le même Frere André.

XXXVII. Les Obſervantins avoient eſtabli depuis trois ans un hermitage prés de Maëſtric, ſur un tertre appellé par quelques-uns Mont de lumiere, & par d'autres, Mont de la grace divine. L'Evéque de Liege avoit donné la permiſſion de faire cette fondation, & Calixte III. y avoit accordé l'année precedente tous les privileges dont les autres Convens joüiſſoient; à celle-cy l'on commença d'aggrandir le bâtiment, & il fut achevé l'an 1489. par Jean de Horn fils de Jaques premier Comte de Horn, qui laiſſa ſon patrimoine, & l'Evêché de Liege pour embraſſer la pauvreté de S. François dans ce lieu; il y mourut l'an 1505. & fut enterré devant le grand Autel, mais les heretiques ayant bruſlé ce Convent l'an 1578. ſes oſſemens furent tranſportez à celuy qui eſtoit dans la ville.

XXXVIII. Gautier de Halleuvin d'Artis, & Jaquete de la Chapelle ſa femme avoient commencé depuis quelques années un Convent pour l'Obſervance dedié à S. Barbe dans le Fauxbourg de Courtray ſur la Lys, par la permiſſion de Nicolas V. Les Chanoines de N. Dame & le Recteur de S. Martin de cette ville avoient fait ſuſpendre le bâtiment, à cauſe des droits qu'ils pretendoient; &

Digitized by Google

avoient obtenu une sentence arbitrale fort desavantageuse aux Religieux; mais cette année le Pape donna commission à l'Evêque de Sarepta suffragant de Tournay, de revoir & de terminer ce different; par ce moyen le Fondateur acheva son entrepriſe, avec l'ayde de Jean d'Urient & de Guillaume Noppe, mais depuis cette maiſon a eſté ruinée par les heretiques, & les Religieux qui l'habitoient ſouffrirent mille maux de la fureur de ces impies. Frere Antoine Benault Predicateur celebre qui en eſtoit Gardien, la reſſentit plus que tous les autres, car il fut trainé par les ruës, & aprés avoir eſté expoſé aux injures du peuple & des ſoldats il fut jetté dans une baſſe foſſe, & laiſſé demy mort; les Mjniſtres tenterent pluſieurs fois ſa conſtance par des raiſons & par des menaces, mais il deffendit ſa foy par la ſolidité de ſes réponſes, & par la fermeté de ſon courage. Depuis la ville ayant eſté repriſe par les Catholiques, il ſortit fort glorieuſement de ſa priſon; on recouvra des mains de ces ſacrileges un bras de S. Anaſtaſie Vierge & martyre, & une partie du crane de S. Amand Evêque & Apôtre des Pays-Bas. Il n'y a dans cette ville que ce Convent, c'eſt pourquoy les Religieux y ſont employez ordinairement à la predication, & ils y ont fait un ſi grand fruit, qu'elle eſt maintenant toute catholique.

XXXIX. Jaques Archevêque de S. André & Primat d'Eſcoſſe; eſtablit les Obſervantins dans ſa ville en conſideration de Frere Robert Creyth, fils du Comte de Merchalen, qui avoit joint à ſa nobleſſe une profonde humilité, & une tres haute ſcience; ce Convent ſervoit de Noviciat, mais il a eſté démoli par les heretiques.

XL. Quelques Tierceres de Harlem en Hollande, obtinrent du Pape la permiſſion de fonder un Monaſtere de ſainte Claire; Guyberte de Huyſſen leur donna la place, & elles commencerent à s'y loger l'an 1471. mais l'an 1577. les heretiques le ruinerent.

XLI. Les Sœurs Conſtance de Meliſſe, & Marguerite de la Motte ancienne Abbeſſe du Monaſtere de ſainte Claire de Palerme avoient excité un grand & ſcandaleux procez, par l'ambition que chacune avoit d'eſtre Superieure; les Religieuſes eſtoient diviſées pour ces deux partis, leurs parens s'étoient mêlez dans cette querelle, & l'Archevêque ayant demis ces deux pretendantes par l'ordre de Nicolas V. avoit inſtitué Abbeſſe la ſœur Françoiſe de Vingtimile, qui avoit commencé d'y remettre la regularité par ſa prudence & par ſa vertu, mais le repos n'y eſtoit pas bien reſtably; c'eſt pourquoy Calixte III. en ôta la conduite aux Conventuels, & la donna aux Obſervantins.

XLII. Jean de Naſſau Comte de Huencloſter au Dioceſe de Mayance, obtint de Pie II. le même changement, & pour le même ſujet dans le Monaſtere de cette ville.

XLIII. Quelques Tierceres de Parme appellées de la Maiſon de S. François de la campagne, s'eſtoient eſtablies ſous la regle de ſainte Claire par la permiſſion de Nicolas V. & avoient dedié leur Monaſtere à N. Dame des Graces, Calixte III. avoit ſecondé leur deſſein par les faveurs qu'il leur avoit accordées; & Pie II. confirma la diſpoſition de ſes predeceſſeurs, & leur donna les mêmes privileges dont celles de Mantouë & de Ferrare joüiſſoient.

Digitized by Google

XLIV. Les sœurs Cathèrine de Burbassis, Françoisete de Bellaciis & quelques autres Tierceres de Vigevano au Dioceſe de Novare, obtinrent permiſſion de Calixte III. par l'interceſſion de François Sfortia Duc de Milan, de s'établir ſous la regle de ſainte Claire.

XLV. Jaques Abbé de S. Julien de l'ordre de S. Benoit prés de Cumes, avoit donné depuis quelques années l'hermitage de S. Donat ſur le Mont Brunate à Frere Ambroiſe de Gorla, & à Frere André de la Mairola Tierceres avec la permiſſion du S. Siege; ils y avoient bâti un Convent aſſez commode, & cette année le Pape confirma cette diſpoſition ſous une rente annuelle pour le même Abbé.

XLVI. Jean Caroli Sauli Tiercere obtint deux hermitages prés de Mont Politien; pour y établir deux Convens de ſon inſtitut.

XLVII. Jean Bourſius, Jean Huolt & ſa femme commencerent un Monaſtere pour les Sœurs du Tiers-Ordre à Montrueil en Vermandois dans le Dioceſe d'Amiens, la mort les empécha d'achever l'Egliſe, mais l'an 1559. Nicolas de Pelvé Evéque d'Amiens y fit mettre la derniere main.

XLVIII. Jean de S. Ruffine, Jean de Rheims, Jean le Marchier, leurs femmes, & quelques autres habitans de Mets émeus par la bonne reputation des Sœurs Tierceres de Tournay; obtinrent de Pie II. la permiſſion de les établir dans leur ville, je ne ſçais pas comment ils s'en ſervirent.

XLIX. Celles de Mont Politien au Dioceſe d'Arezzo, obtinrent du même Pape la confirmation de leur eſtabliſſement, & y firent unir l'hôpital de ſaint Antoine, qui eſtoit delaiſſé.

XLIX. Celles de Caſtello, qui ſe trouvoient trop à l'eſtroit, obtinrent par la faveur de l'Evéque Rodulphe l'Egliſe de la tres-ſainte Trinité avec ſes dépendances, qui appartenoit à la confrerie des diſciplinez, en échange de celle de N. Dame de Vigone dependante du Monaſtere de Femeto, mais poſſedée en commande par le même Prelat. Calixte III. avoit approuvé cette permutation, mais il mourut avant que d'en avoir fait expedier la Bulle, & Pie II. la confirma.

L. Les ſœurs du Tiers-Ordre ſervoient avec tant d'edification à l'hôpital de N. Dame de Soleil prés de S. Omer en Artois, mêmes au temps de la peſte, qu'on les appella en divers endroits pour rendre ce charitable office aux malades, ſçavoir à l'hôpital de S. Nicolas de Viſebeq, à celuy de la Parroiſſe de Bracellets, à celuy de N. Dame de l'Ecluſe, à celuy de Dunquerque, à celuy de Bourbbourg, à celuy de Bologne, à celuy de S. Jean dans S. Omer, & à celuy de S. Jean de Dixmude. Pie II. donna pluſieurs privileges à ces eſtabliſſemens, commit la direction de ces filles aux Obſervantins, & permis à la Superieure generale qu'elles avoient de tenir des Chapitres.

LI. Frere Jean de Bolſene Procureur de Cour pour l'Obſervance, obtint pluſieurs graces de Calixte III. ſçavoir 1. la confirmation de tous les eſtabliſſemens faits ſans la permiſſion du ſaint Siege. 2. Le pouvoir d'abſoudre les heretiques appellez de l'opinion. 3. Une indulgence pleniere en forme de Jubilé pour le temps du premier Chapitre general, eſtenduë à tous les Religieux de la famille, & aux Religieuſes de ſainte Claire & du Tiers-Ordre qui eſtoient ſous

Digitized by Google

leur conduite. 4. Une declaration que les Vicaires Provinciaux pouvoient commettre l'autorité qu'ils avoient pour les absolutions & pour les dispenses, tant à l'égard de leurs Religieux que des Religieuses & des Tierceres de l'un & de l'autre sexe qui vivoient sous leur conduite. 5. La permission d'enterrer dans les Eglises des Religieuses, les servantes des Monasteres. 6. L'extension à toutes les Religieuses de sainte Claire de la modification qu'Eugene IV. avoit accordée à celles de la premiere regle.

LII. Ce Pape accorda encore plusieurs privileges aux Sœurs du Tiers-Ordre; des Monasteres de sainte Marguerite de Gualdo au Dioceſe de Nocera, de S. Antoine à Perouſe, & de S. Anne à Foligni, sur le choix des Confesseurs, sur leurs vœux, & sur l'autorité de la generale qu'elles avoient; mais les Observantins voyant que les assemblées que ces filles faisoient tous les ans, & les permissions que cette Superieure leur donnoit d'aller à Rome, à Assise, au Mont Alverne, & ailleurs estoient sujettes à beaucoup d'inconveniens, resolurent d'abandonner leur conduite si elles ne renonçoient à ces privileges.

LIII. Pie II. confirma l'establissement du Convent de S. Ange de Milan, qui avoit esté fait par S. Bernardin; & la donation d'un bois faite par Jean Cornario au Convent de S. François de Treviſe.

LIV. Frere Hugues de Plaisance fut éleu General des Tierceres au Chapitre qu'ils tinrent le 20. d'Avril dans leur maison de S. Sauveur du Bourg de Bietani au Dioceſe de Cremone.

XLV. Frere Antoine de Baxo deputé par le General pour la visite des Religieuses de la reforme de S. Colete, obtint du Pape la confirmation de la regle dressée par Innocent IV. & des statuts composez par Frere Guillaume de Casal general de l'Ordre l'an 1435.

DE JESUS-CHRIST l'an 1459. | DE PIE II. l'an 1. & 2. | DE FEDERIC III. EMP. l'an 20. | DE L'ORDRE l'an 252.

I. LA perte que le Turc avoit soufferte devant Belgrade, n'avoit diminué ni sa haine ni son ardeur contre les Chrestiens; il avoit remis des troupes sur pied, pour les attaquer derechef; le Pape pour trouver les moyens de s'opposer au progrez de cet ennemi si redoutable, indiqua une assemblée des Princes Chrétiens à Mantouë, & partit de Rome le 19. de Janvier dans le dessein de s'y trouver. Il passa par Assise pour honorer le corps de nôtre seraphique Pere, & continua son chemin par Corsignano sa patrie, où son pere estoit mort depuis huit ans, & avoit esté enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs; il fit porter ses cendres à Siene, pour les remettre dans l'Eglise de S. François où sa mere estoit enterrée, & fit dresser pour les deux un beau mausolée devant le grand Autel. Il arriva le premier à Mantouë, où il attendit avec grande patience les Ambassadeurs qui s'y devoient rendre, & travailla avec une merveilleuse pru-

Digitized by Google

dence pour accorder les differens des Princes qui les envoyoient. Frere Pyrrhus y vint deputé du Prince de Tarente, & le Roy de Castille y envoya un autre Frere Mineur qui estoit coadjuteur de l'Evêque d'Oviedo.

II. Les deputez de Thomas Despote de la Morée s'y trouverent pour demander un prompt, mais petit secours; cette Province appellée autrefois le Peloponese, qui est batuë d'un côté de la mer Egée, & de l'autre de celle d'Ionie, avoit esté estimée la forteresse de la Grece; depuis la perte de Constantinople Thomas & Demetrius enfans de l'Empereur Constantin s'y estoient retirez, & avoient porté quelquefois leurs armes contre les Turcs avec l'ayde des Latins, mais d'autres fois ils avoient esté contraints de leur payer tribut: dans ces vicissitudes, & dans la discorde qui estoit née entre eux, Demetrius s'estoit uni avec Mahomet, & luy avoit donné sa sœur en mariage, & Thomas secouru par les Albanois s'estoit saisi de la plus grande partie de la Province, & en avoit chassé les Turcs, desquels il avoit envoyé seize prisonniers au Pape. Cette affaire ayant esté mise en deliberation, il fut resolu par la sollicitation du Cardinal Bessarion, qu'on donneroit un prompt secours à ce Prince; le Pape qui cherchoit une personne propre pour le ramasser, n'en trouva point de plus capable que le bienheureux Frere Jaques de la Marche; c'est pourquoy il luy écrivit de Ferrare le 19. & le 20. de May, & l'institua son nonce pour prêcher la croisade dans la Marche d'Ancone, le territoire de Farfen & la Masse de Trebario; le Cardinal Bessarion luy écrivit aussi pour luy donner une ample instruction de l'estat de la Morée, & des moyens d'y porter le secours.

III. Le bien-heureux Frere Jaques s'aquita si bien de cette commission, qu'en peu de temps il enrolla trois cens soldats, & les envoya au Pape pour recevoir sa benediction avant que de se mettre en marche; Blanche Duchesse de Milan luy en avoit donné cent sous la conduite de Janon de Cremone excellent Capitaine, & les autres estoient commandez par Dotha, qui avoit esté chassé de Siene par une sedition; ils s'embarquerent au port d'Ancone sur le vaisseau que le Pape leur avoit fait preparer, & arriverent fort heureusement à la Morée; dés qu'ils furent debarquez, ils attaquerent Patras & la prirent; après cet heureux exploit ils assiegerent d'autres places, mais la discorde qui se fourra parmi eux, ou par l'emulation de la gloire, ou par la convoitise du butin leur fit perdre le fruit de leur courage; de sorte qu'ils abandonnerent leur entreprise avec honte, & se dissiperent avec confusion.

IV. Estiene Roy de la Bossine envoya encore ses Ambassadeurs au Pape pour luy demander du secours contre les Turcs, quoy qu'on disoit qu'il avoit fait un traité secret avec eux; car c'estoit un Prince rusé & inconstant, comme l'on peut colliger de ce que nous avons déja veu de sa conduite; neanmoins sa Sainteté qui souhaittoit avec passion de s'opposer de tous côtez aux insultes des infidelles, institua Frere Marien de Siene son Nonce dans ce Royaume-là, avec un plein pouvoir pour y prêcher la croisade, comme il avoit fait avec grand succez sous Calixte III. Sa commission estoit datée de Bologne le 9. de May & le 13. de Juillet le Pape luy en envoya une autre datée de Mantouë, pour faire la même fonction dans l'Istrie, la Corvatie, la Corbavie, l'Esclavonie, la Serbie, & la Russie.

Digitized by Google

V. Le Pape avoit nommé à l'Evesché de Pavie Jaques de Luques son Secretaire, mais le Duc de Milan l'empeschoit d'en prendre possession, parce qu'il y en vouloit establir un autre; sa Sainteté deputa Frere Ange de Bolsena vers ce Prince pour le reduire à la raison; cette commission ne reussit pas d'abord, car le Duc s'emporta avec de grandes menaces, mais dés que Frere Ange fut parti il s'adoucit, & Jaques fut receu avec grand applaudissement.

VI. Les Observantins commencerent à traiter avec le Pape de la canonisation du bien-heureux Frere Jean de Capistran; sa Sainteté qui estoit tres-bien instruite de sa vertu, & qui voyoit que Dieu faisoit éclater chaque jour sa gloire par plusieurs miracles, receut cette proposition avec grand agrément, & deputa en Allemagne, en Pologne, & en Hongrie Frere Jean de Tagliacotio pour recueillir les témoignages authentiques des merveilles qu'on en disoit: plusieurs Prelats, plusieurs Princes, & pleusieurs villes de l'Italie écrivirent à l'Empereur & aux autres Princes de ces cartiers-là pour demander leur faveur dans cette importante procedure. J'ay devers moy beaucoup de leurs lettres, j'en rapporteray seulement quelques-unes pour ne pas ennuyer le lecteur par la multitude. Ange Evêque de Rieti & Legat de Bologne, dit ainsi dans une des siennes du 24. de Juin. Encore que les merveilles que la grace de Dieu a operées par le bien-heureux Frere Jean durant sa vie & aprés sa mort, soient si publiques, qu'elles ont rempli tout l'Univers, & que son nom se soit rendu si celebre qu'il semble n'avoir pas besoin d'autre témoignage pour estre élevé au plus haut degré de gloire; neanmoins je n'ay pas fait difficulté d'ajoûter mon suffrage à une verité qui est si bien confirmée, parce que j'ay une connoissance toute particuliere de sa vertu; car lorsque j'instruisois le procez pour la canonisation de S. Bernardin, il a esté mon adjoint pendant dix mois, & j'ay reconnu en luy une conversation si innocente, si detachée des choses du monde, & si remplie des sentimens du ciel, qu'elle surpasse la croyance ordinaire. Il me souvient avoir souvent oüy dire au Cardinal de Fermo mon frere, qu'il ne croyoit pas avoir jamais veu dans l'Ordre de S. François un Religieux qui luy peut estre preferé pour la perfection de la vertu, ni pour l'efficace de la predication; je laisse mille autres eloges qu'il seroit trop long de raconter, & superflu de dire à ceux qui sont encore plus sçavans que moy sur cette matiere, &c.

VII. François de Monaldo Evêque d'Ascoli parle ainsi dans la siene du 9. de Juin: Les merveilles que Dieu a faites en divers endroits par le bien-heureux Frere Jean sont toutes évidentes, particulierement à vous Messeigneurs chez qui Dieu a voulu qu'il soit mort, & qu'il repose, &c. Les Magistrats de Bologne écrivoient en ces termes: Nous avons toûjours eû une affection & une veneration particuliere pour le bien-heureux Frere Jean, parce que sa Sainteté nous a esté connuë par sa conversation, & son admirable doctrine par ses predications, & il nous a aussi reciproquement honorez de son amitié; c'est pourquoy nous souhaittons, & nous croyons qu'il est fort juste que celuy qui a éclairé toute l'Eglise comme un beau Soleil, soit posé aprés sa mort sur le Chandelier, pour faire éclater sur la terre la gloire dont il joüit dans le ciel, &c. Plusieurs autres villes parloient de la même sorte; celle de Treviſe donnoit un

Digitized by Google

témoignage plus particulier par ces paroles. Il ornoit ses sermons non seulement par les sentences des Peres, mais encore par l'éclat de ses vertus, & ses œuvres gagnoient les cœurs, parce qu'elles s'accordoient fort bien avec ses discours ; tout nôtre peuple l'avoit en admiration, & souhaitoit plus de le voir que de l'ouyr ; pourquoy croyez-vous qu'il a vaincu tant d'infidelles, & qu'il a soûtenu si glorieusement la cause de Jesus-Christ contre ses ennemis ? si ce n'est parce que lors qu'il preschoit les choses les plus difficiles, il montroit par sa pratique qu'elles estoient aisées, & que l'integrité de sa vie faisoit plus d'impression que la force de ses paroles ; je vous prens à témoin de cette verité vous chez qui il a aquis des titres de gloire qui ne s'effaceront jamais ; il est bien juste d'appeller saint & bien-heureux celuy qui avoit un si grand sentiment de tout ce qu'il disoit, &c.

VIII. Frere Estiene de Uvassan Vicaire general en Hongrie écrivit à la Comtesse de Celano, pour la faire ressouvenir de l'affection qu'elle avoit témoignée au bien-heureux Frere Jean pendant sa vie, & pour la solliciter à procurer sa gloire aprés sa mort ; mais ce soin n'estoit pas necessaire, car elle avoit une passion extréme pour cela, & n'épargna rien pour l'avancer, quoy qu'elle se trouvât fort persecutée par le Roy Ferdinand, qui enfin la chassa de sa Principaute & de tout le Royaume de Naples.

IX. Nous avons veu dans le Tome precedent qu'on avoit estably un Convent à S. Lucar de Baramede en Andalousie, pour servir aux Religieux des Canaries, & l'experience ayant fait voir que ceux qui avoient la conduite de cette mission, ne prenoient pas tout le soin qui estoit neceſſaire pour la conversion de ces insulaires, le Pape en commit la charge au Vicaire general ultramontain, qui institua Vicaire provincial de ces Convens Frere Pierre de Marchena ; mais cela fit naistre une grande contestation, car Frere Bernard de Salamanque, qui avoit esté éleu à cette charge par les Religieux selon le pouvoir qui leur en avoit esté donné par Martin V. s'y opposa ; Frere Jean de Logrogno qui luy fut substitué aprés sa mort, continua la même dispute, & ce different ayant esté porté devant le Pape, sa Sainteté deposa ces deux pretendans, & ordonna le 18. de Decembre, que les Religieux en éliroient un autre ; Frere Alphonse Bolona presida à leur Chapitre, & l'élection tomba sur Frere Rodriguez d'Utrera, mais il s'éleva un nouveau trouble pire que le premier, parce que les Religieux sçeurent qu'il avoit fait sa profession parmi les Conventuels, & qu'il n'avoit pas esté receu en bonne forme dans l'Observance. Didace Evesque de Rubicen à qui ces isles estoient sujettes informa le Pape de ce deffaut, & sa Sainteté donna un nouvel ordre au même Frere Alphonse de rassembler le Chapitre pour proceder à une autre élection, ce qui fut executé l'année suivante. Aprés cela Frere Alphonse se retira dans un hermitage avec quatre compagnons de son zele, pour se preparer à passer dans la Guinée qui avoit esté découverte par les Portugais depuis quelques années, & le 12. de Decembre de l'an 1462. le Pape luy envoya une commission expediée à Todi, pour travailler dans cette Province avec le même pouvoir, & les mêmes privileges qui avoient esté accordez par le S. Siege au Vicaire & aux Religieux des Canaries.

Digitized by Google

X. Le Pape erigea en custodie les deux Convens que les Observantins avoient à l'Isle de Majorque, avec deux autres qu'il leur permit d'establir à celle de Minorque, & à celle d'Yvica, parce qu'ils ne pouvoient pas estre gouvernez commodement par le Vicaire de la Province d'Aragon.

XI. Frere Antoine de Bitonte, illustre par sa pieté & par sa doctrine mourut au Convent d'Atella dans la Poüille; quoy qu'il fut reduit à une extrême vieillesse, neanmoins il preschoit tous les jours de feste; sentant approcher sa mort il se fit mettre à terre, demanda pardon à ses Freres avec grande humilité, se recommanda à leurs prieres, & aprés les avoir exhortez à l'observance de leur regle, il rendit doucement son ame à Dieu; ses funerailles furent honorées d'un grand concours de peuple; les Religieux ayant depuis changé de place voulurent transporter ses reliques au nouveau Convent, mais les habitans s'y opposerent, & les Tierceres se sont depuis establis à leur place.

XII. Frere Jerôme de Stupha fort illustre pour sa noblesse & plus encore pour sa vertu, mourut au Convent de S. Sauveur de Florence; il avoit esté receu pour frere lay par frere Thomas de Scarlin, mais depuis la beauté de son esprit, & l'eminence de sa vertu le firent élever à la dignité de Prestre & de Predicateur; il exerça cet office avec tant de fruit & d'applaudissement, que les plus sçavans de même que le peuple couroient en foule pour l'entendre, de sorte que les plus vastes Eglises se trouvoient petites pour son auditoire; c'est pourquoy il estoit obligé de prescher dehors; l'on voyoit par tout des reconciliations, des restitutions, & des penitences extraordinaires; il ne se lassoit point d'aller par les villes & les villages, & ses auditeurs se lassoient encore moins de l'écouter, quoy que ses sermons durassent ordinairement trois heures; son visage extenué, son regard doux, sa posture modeste, son habit rude & tout son maintien grave inspiroient la mortification, & portoient dans les cœurs des flammes de l'amour divin; & Dieu confirmoit ses paroles par pleusieurs miracles, auſſi ne se preparoit-il point par l'estude, mais seulement par la priere. Il avoit fait ses premiers essais dans des bois, oú il parloit aux arbres contre les vices & les ingratitudes des obstinez avec la même ardeur que s'il eut eu des hommes pour auditeurs; les Religieux lui demandoiẽt en quels livres il avoit puisé les belles choses qu'il disoit, & il leur avoüoit qu'il n'avoit point eu d'autre maistre, ni d'autre escole que le Crucifix; cela paroissoit bien veritable, car avant que d'estre Religieux il avoit fort peu estudié, dans l'estat de frere lay il n'avoit rien appris, & il ne se servoit point d'autres livres, que de quelques collections qu'il avoit faites de l'Escriture sainte.

XIII. Il prescha un Carême dans la Cathedrale de Florence au même temps que Frere Antoine d'Arezze celebre Docteur de Paris qui avoit rempli durant quatorze ans les chaires de cette ville avec grande approbation, preschoit à l'Eglise des Conventuels; mais tout le monde avoüoit que les sermons de Frere Jerôme estoient bien plus puissans pour toucher les cœurs, que ceux de ce celebre Docteur. Quelques amis de Frere Antoine luy demanderent la raison des effets differens que l'un & l'autre produisoit, & pourquoy ses sermons qui estoient remplis de pensées si belles, & debitées avec grande eloquence, ne faisoient

Digitized by Google

sbient pas le même fruit que ceux de Frere Jerôme, qui n'avoient rien de relevé, & qui n'estoient conceus qu'en des termes simples & sans art ; ceux, luy disoient-ils, qui sortent de sa predication paroissent tout changez, ils se retirent tout étonnez sans dire mot, & nous voyons que leur silence n'est que pour mediter le changement de leur vie ; mais vos auditeurs sortent en riant & en causant, au lieu de penser à leur amandement ils parlent de quelque beau trait d'esprit que vous avez debité, ils s'entretienent de vostre eloquence, & quelque estime qu'ils ayent de vous, ils s'érigent souvent en censeurs de vostre stile, ou de vostre morale. Frere Antoine leur répondit, je vous avoüeray mon deffaut avec sincerité, & je ne cacheray point la vertu de Frere Jerôme, je dis ce que je trouve dans les livres, sans l'avoir bien imprimé dans mon cœur ; & je suis comme un charbon esteint qui ne peut pas allumer les autres ; mais ce bon Religieux est tout enflammé, & ses paroles portent le feu ; son cœur est une fournaise ardente, & les estincelles sortent par sa bouche ; c'est pourquoy il échauffe facilement ses auditeurs. Aprés que Frere Antoine eut fait cet aveu sincere, il voulut en profiter, c'est pourquoy il embrassa la reforme de l'Observance, & laissant les fleurettes de l'eloquence prophane, prescha depuis avec la force des paroles de la sagesse divine.

XIV. La premiere fois que Frere Antoine prescha le Carême dans Padouë, Frere Alexandre de Pierre-Ferrée hermite de S. Augustin qui fut depuis Cardinal, & Frere Nicolas Spinelli Docteur celebre parmi les Conventuels, & Vicaire general en Italie y preschoient aussi ; ces deux illustres Predicateurs partagerent d'abord l'auditoire de cette ville, mais avant la mi-Carême ils se trouverent delaissez, car tout le monde courut en foule pour oüyr Frere Jerôme, & le fruit qu'il y fit obligea les citoyens de l'arrester pour prescher l'année suivante dans leur Cathedrale. Il receut une si grande approbation dans Venise qu'il fut choisi par preference aux plus celebres Predicateurs, pour prescher la passion à l'Eglise de S. Paul, en presence du Duc & du Senat ; & il reussit dans cette action avec tant d'applaudissement que tous ces Seigneurs l'accompagnérent jusques au Convent des Vignes. A Milan & à Pavie les Docteurs de l'Université suspendirent leurs leçons, afin que leurs escoliers le peussent oüir, & ils leur disoient, allez à ce Predicateur qui dit de si belles sentences ; quoy qu'il ait une fort mauvaise Rethorique, ne vous souciez pas des feüilles, mais recueillez les fruits : Enfin aprés mille travaux pour le salut des ames, mille belles œuvres de pieté, & une saintеté de vie confirmée par plusieurs miracles, il fit une fort heureuse mort. Les Religieux le vouloient enterrer au cimetiere commun, mais les habitans qui estoient accourus en foule à ses obsèques, s'y opposerent, & le firent mettre en depost au cloître dans un sepulchre particulier, jusques à ce qu'on auroit agrandi l'Eglise, & qu'on luy auroit dressé un mausolée plus honorable. Depuis les Religieux ayant refait le cloître, & trouvant ses ossemens les mêlerent sans les connoistre avec ceux des autres defunts dans le cimetiere.

XV. Frere Philippe d'Ascoli lay, qui avoit commencé l'Eglise de l'Annonciation prés de cette ville, mourut environ ce temps ; il avoit servi à la cuisine

Digitized by Google

durant plusieurs années, mais il ne mangeoit pas le travail de ses mains, car il se contentoit de pain & d'herbes cruës. Il merita de recevoir entre ses bras l'enfant Jesus qui luy fut presenté par la sainte Vierge la nuit de Noël dans Osmo, Frere Pierre de S. Severin qui estoit alors Gardien de ce Convent fut témoin de cette merveille. Dieu l'a honoré de plusieurs miracles pendant sa vie, & aprés sa mort. Marc de Lisbone dit en un endroit qu'il est enterré à Osmo, & en un autre il écrit qu'il repose dans la Province de S. Ange. Frere Jean, Frere Bernard, Frere Marien, & Frere Pierre tous quatre natifs d'Ascoli, & fort recommandables par leur vertu vivoient en ce même temps.

XVI. Les memoires de la Province de S. François portent que Frere Demetrius de Milan mourut cette année; & Gonzague rapporte sa conversion comme je vais dire; à son retour de Hongrie estant prés du port de Zara, il entendit une voix terrible sur les trois heures de nuit qui disoit, preparez du feu, car Caligare usurier public de Zara est mort; & lors qu'il fut debarqué il verifia que ce miserable estoit decedé à la même heure; cela le toucha si vivement qu'il s'en alla au Convent de sainte Catherine sur le Mont Luci prés de Spolete pour se rendre Frere Mineur; & il profita si bien dans la vertu, que sa mort fut honorée de plusieurs miracles; son corps est inhumé à ce même lieu dans la chapelle du bien-heureux Frere François de Pavie. Un autre Frere Demetrius d'Albe Tiercere a vécu quarante ans dans un hermitage sur la même montagne, où il a souffert beaucoup de traverses des demons, mais où aussi il a esté fort consolé par de frequentes visites de la sainte Vierge, il repose au Convent de S. Paul prés de la même ville.

XVII. Le bien-heureux Frere Jean de Norsia mourut le 3. de Novembre âgé de 50. ans; il avoit quitté les honneurs & les biens que son illustre naissance luy avoient acquis, pour embrasser l'humble estat de frere lay au Convent de S. Barthelemy prés de sa patrie l'an 1423. Il mena une vie fort austere dans la pratique de la plus estroite pauvreté, & se rendit fort illustre par sa patiance dans les adversitez, & par sa prudence dans le gouvernement. Dieu a honoré sa vertu de plusieurs merveilles pendant sa vie & aprés sa mort; sa chambre du Convent de S. Barthelemi prés de Foligni, demeura durant plusieurs mois embaumée d'une odeur admirable.

XVIII. Frere *François* Sperancich fut promeu à l'Evesché de Tine en Dalmatie suffragant de Spalatro. Frere Jean de Sartorio à celuy de Gibelin parmi les infidelles, & suffragant de celuy d'Herberstat. Frere George Docteur en Theologie estoit Evêque de Sebaste. Le Pape donna le Monastere de S. Michel de Salvero de l'Ordre de Val-Ombreuse au Dioceſe de Plonaco, à Frere François de Casal.

XIX. Frere Zegerius de Dixmude Commissaire de Cour pour les Observantins ultramontains, obtint du Pape que tous les Religieux de sa famille peussent gagner dans leurs Eglises les indulgences des stations de Rome, en disant chaque fois les Pseaumes penitentiaux & les Litanies des Saints; le motif de cette concession est remarquable, car sa Sainteté dit qu'elle le fait, afin que les Religieux n'importunent pas les Superieurs sous pretexte de devotion pour faire de

Digitized by Google

voyage de Rome, qui les exposeroit á des divagations inutiles, nuisibles, & souvent scandaleuses. L'an 1462. le même Frere Zegerius estant Vicaire general declara que sa Sainteté luy avoit accordé cette indulgence à perpetuité, & que ceux qui ne sçavoient pas lire devoient dire vint fois le *Pater noster*, & autant de fois l'*Ave Maria*, & que le Cardinal de Cusa avoit obtenu l'extension de cette grace pour toutes les Religieuses de sainte Claire.

XX. Frere Loup de Salins qui estoit si estimé, & si cheri des Comtes de Haro, perdit leurs bonnes graces, ou par quelque contestation qu'il eut avec eux, ou par la suggestion de ses ennemis. Mêmes l'indignation de ses Seigneurs passa si avant, que Pierre Ferdinand de Velasco, & Beatrix Manriquez sa femme porterent leurs plaintes contre luy au Pape, & l'accuserent d'établir une forme de vie, non seulement differente de celle que S. François avoit prescrite, mais encore contraire à sa regle; & de soûtenir publiquement qu'aucun Frere Mineur ne se pouvoit sauver que sous l'observance qu'il introduisoit; c'est pourquoy il estoit à craindre qu'il n'eut inventé beaucoup de choses de sa teste, qui le pourroient éloigner de la pureté de la foy, & que ce peril estoit d'autant plus grand que ce Religieux s'estoit attribué le gouvernement des Convens qu'il avoit establis, quoy qu'ils fussent dans la custodie de deça le port; que sa conduite estoit accompagnée de beaucoup d'imprudence; qu'il avoit encouru la haine de plusieurs personnes; & qu'il avoit commis plusieurs autres crimes dont ses adherans estoient aussi complices. Sur cet étrange rapport le Pape ordonna à Frere Loüis de Saya custode de la custodie de deça le port, qui peut-estre avoit suggeré ces accusations, de proceder contre l'accusé, & de prendre une autorité absoluë sur ces Convens.

XXI. C'est une chose bien surprenante que ces Seigneurs n'eussent rien veu de mauvais en ce Religieux durant tant d'années, & que tout d'un coup ils y decouvrissent tant de défauts, & si considerables; je ne sçais si je le dois attribuer, ou à leur trop grande facilité à croire de faux rapports, ou à leur inconstance, ou aux artifices des calomniateurs. Je n'ignore pas que la faveur des grands n'est pas asseurée, que l'envie regne dans les cours, qu'il est facile de faire naistre des soupçons, & qu'on ne manque pas d'occasions pour debiter des calomnies; Frere Loup avoit des jaloux qui estoient bien aises de le décrier, & de le faire décheoir de l'autorité qu'il s'estoit aquise par sa vertu, & cette intrigue estoit si secrete qu'il n'en fut averti que par sa deposition. Il receut ce coup sans s'émouvoir, & se retira en des lieux solitaires, pour ceder à la passion de ses ennemis; sa premiere retraite fut à l'hermitage de sainte Marie de Linan, où il fit de nouveaux progrez dans la vertu par l'assiduité à l'oraison. Dans quelque temps le Connestable de Castille, qui le choisit pour son Confesseur, l'obligea de venir à Medina de Pomar, où il mourut fort saintement, & fut enterré dans l'Eglise de sainte Claire au côté de l'Evangile, & les mêmes Comtes de Haro qui l'avoient persecuté pendant sa vie, luy firent dresser un beau mausolée aprés sa mort.

XXII. Frere Baptiste de Levante Vicaire general, alla voir l'Eglise qu'on batissoit dans Aquila, selon le modele que le bien-heureux Frere Jaques de la

Digitized by Google

Marche en avoit dressé, & où l'on vouloit transporter le corps de saint Bernardin ; il la trouva digne d'un si grand tresor, mais il ne voulut pas que le Convent qu'on y devoit joindre répondit à cette somptuosité ; il le regla selon les loix de la pauvreté, & son dessein fut fort approuvé par les vocaux du chapitre qui s'y celebroit ; il donna la conduite du bâtiment à Frere François d'Aquila, parce qu'il sçavoit que ce Religieux estoit fort zelé de son estat ; ses successeurs n'ont pas observé la mesme moderation, car ce Convent s'est tellement accreu, qu'il est maintenant un des plus beaux de toute l'Italie ; d'Aquila le Vicaire general alla à Genes, & de là il passa en Corse, pour y maintenir l'Observance qui s'y estoit establie depuis peu, & y mettre des Religieux capables de multiplier la foy, & de la défendre contre ses ennemis, qui faisoient de grands ravages dans cette Isle avec impunité.

XXIII. Frere Philippe de Massa estoit fort inconstant dans sa conduite ; il avoit esté receu pour Frere Lay, & le bien-heureux Jean de Capistran, qui l'avoit pris en affection, l'avoit fait promouvoir à la Prestrise ; mais enfin il avoit esté obligé de le chasser de sa compagnie. Calixte III. l'avoit tant estimé qu'il l'avoit souvent admis à sa conversation, & l'avoit deputé pour appaiser la sedition qui s'estoit esmeuë dans Siene, & destourner le Comte Jaques de Picinnino de se joindre à ces factieux ; mais enfin sa Sainteté l'avoit relegué à Venise, d'où ce Frere lui avoit écrit plusieurs lettres remplies de plaintes. Il revint à Rome sous Pie II. & sceut si bien gagner les bonnes graces de ce Pontife, qu'il en obtint plusieurs faveurs ; entre autres la permission d'establir un Convent pour lui, & pour ses compagnons prés de Colombario, où en tel autre lieu qu'il voudroit ; il choisit pour cela un lieu solitaire prés de la Chapelle de sainte Marie du Champ du Bourg de Gennazano au Dioceſe de Pilastrine, & le soûmit au Provincial de Rome, parce qu'il estoit fâché contre le Vicaire general, & le Procureur de Cour, qui ne pouvoient pas supporter sa trop grande liberté, & la facilité qu'il avoit de se mesler des affaires des Seculiers. Quelque-temps aprés il en bâtit un autre prés de Colombario, à mille pas du lieu où l'on voit encore quelques ruines du fameux Palais des Empereurs Aurelien & Philippe. Jaques Sabelli Seigneur de ce Païs lui donna le sol, & Frere Jean Evêque de Bitonte consacra l'Eglise sous le titre de saint François. Il y a prés de ce Convent une petite Chapelle dediée à Nostre-Dame des Neiges, fort celebre pour la solemnité, & la Foire qui s'y font le 5. d'Aoust.

XXIV. Les habitans de Chiusi en Toscane, avoient commencé depuis quelques années à rebâtir le Convent qui estoit prés de leur Ville, & qui avoit esté ruiné par les guerres, dans le dessein de le donner aux Observantins ; lors qu'ils l'eurent remis les Conventuels le voulurent reprendre, & le general estant venu sur le lieu pour vuider la resistance qu'on leur faisoit, avoit esté obligé d'y mettre les Observantins sous la conduite de Frere Sanctis Boncordis de Penna, qu'il establit son Commissaire ; huit ans aprés ce Deputé estant mort les Conventuels renouvellerent leurs pretentions, & cette année le Pape le confirma aux Observantins.

XXV. Jean de Carreto Marquis de Final, & Emmanüel Marquis de Craverio &

Digitized by Google

de Retio au Dioceſe d'Albenga, & les habitans dudit Retio donnerent à Frere George d'Albanie l'Egliſe de Noſtre-Dame du Sepulchre dans leur territoire, pour y eſtablir les Obſervantins, & le Pape confirma cette diſpoſition : Gonzague remet cet eſtabliſſement à l'an 1490. & l'attribuë à Michel d'Axeretis, peut-eſtre que ces premiers Seigneurs le commencerent, & que celui-cy l'acheva.

XXVI. Luchine veuve de Loüis Comte de Verine, obtint du Pape la permiſſion d'eſtablir les Obſervantins prés de Vigheria dans le Dioceſe de Tortone, & elle les fonda ſous le titre de Noſtre-Dame des Graces, à cauſe d'une image de la ſainte Vierge fort celebre par ſes miracles, qui ſe conſerve dans ce lieu.

XXVII. Blanche Marie Ducheſſe de Milan alloit ſouvent au Bourg de Leon, dans le Dioceſe de Cremone pour s'y divertir avec ſa Cour ; il n'y avoit dans ce lieu que deux Preſtres, qui avoient beaucoup d'occupation au ſervice ordinaire des Fidelles, & il ne ſe trouvoit point de Convent dans tout le voiſinage ; c'eſt pourquoy elle obtint du Pape la permiſſion d'y eſtablir les Obſervantins ; le Convent fut appellé Noſtre-Dame de Breſſanorio, & l'année ſuivante la Ducheſſe le fit donner à Frere Amedée qui commença par là ſa cuſtodie.

XXVIII. Le Pape permit au Vicaire de la Province de Calabre, d'eſtablir un Convent à Squillaci, & deux autres aux lieux qui lui ſeroient les plus agreables. Celui de cette Ville fut dedié à Noſtre-Dame de miſericorde, mais celui que les Obſervantins y ont preſentement porte le nom de ſaint Antoine ; peut-eſtre avoit-il ces deux titres, & l'un a fait oublier l'autre ; Gonzague qui n'a pas trouvé le temps de ſa fondation, conjecture que la famille de Borgia la faite, parce qu'elle en poſſede les droits.

XXIX. Le bien-heureux Frere Paul de Sinopoli eſtablit un Convent pour les Obſervantins prés de Nicotera en Calabre, & y fut enterré.

XXX. Les habitans de Chioſa dans les Iſles de Veniſe, obtinrent du Pape la permiſſion de donner aux Obſervantins le Convent de ſaint François, qui avoit eſté bâti depuis long-temps prés de leur Ville ; depuis ils furent obligez par les guerres de le tranſporter dedans ; mais cette crainte ayant ceſſé il a eſté rebâti au premier endroit, & le ſecond logement qui eſtoit fort petit a eſté conſervé pour les malades & pour les hoſtes. Un Gardien de ce lieu ayant fait mettre le feu à des herbes qui gâtoient le jardin, on vit avec eſtonnement que le feu ne ſe pouvoit pas allumer dans un cartier ; on y fit creuſer, pour reconnoiſtre la cauſe de ce prodige, & on y trouva une tres-belle Image de la ſainte Vierge, que Dieu a honorée depuis de pluſieurs miracles.

XXXI. Anne de Chypre femme de Loüis Duc de Savoye obtint permiſſion du Pape, de bâtir deux Convens pour l'Obſervance dans les Eſtats de ſon mary, mais je ne ſçais pas comment elle s'en eſt ſervie.

XXXII. Le Convent de Pampelune avoit eſté demoli depuis quelques années à cauſe des guerres, & les Religieux avoient eſté logez par le gouverneur, avec le conſentement du Cardinal Beſſarion Evêque de cette Ville, en des maiſons qui appartenoient à l'Egliſe Parroiſſielle de ſaint Laurens ; cette année le Pape leur permit d'y demeurer juſques à ce que leur Convent fut rebâti ; mais

Digitized by Google

aprés qu'il eut esté achevé, l'on fut encore obligé de l'abbatre à cause de la guerre qui survint entre François Premier Roy de France, & l'Empereur Charles Quint, & ce Prince leur en donna un autre dans la Ville.

XXXIII. Jeanne Comtesse de saint Estienne, obtint permission du Pape d'establir les Observantins à la Püebla de Montalban dans le Diocese de Tolede, sous le gouvernement de Frere Loüis de Saya custode de la custodie de deça le Port; Gonzague indique que cela ne fut pas executé, car il écrit que Catherine Pacheco sœur de Pierre Pacheco Cardinal, & sœur ou Tante d'Alphonse Tellez de Giron Seigneur de ce lieu, leur donna sa maison environ l'an 1560. par le consentement de Busto de Villegas administrateur de l'Archevêché de Tolede, & depuis Evêque d'Avila.

XXXIV. Les Chanoines Reguliers de saint Augustin, avoient abandonné depuis vingt ans le Prieuré de Val de Jesus prés de Valence en Espagne, à cause, de son petit revenu, & de Beaucoup d'incommodités qu'ils y souffroient, de sorte que cette maison delaissée estoit devenuë un repaire de mal-facteurs; Coler marchand de cette Ville avoit persuadé à quelques Freres Mineurs de la demander à ces Chanoines, qui la leur avoit accordée; il l'avoit reparée durant sa vie, & avoit legué par son testament aux Magistrats de Valence une rante annuelle de cent livres pour l'achever, & pour fournir aux necessités des Religieux; cette année ceux qui l'occupoient eurent quelque scrupule d'avoir fait cet establissement sans l'autorité du saint Siege; c'est pourquoy ils obtinrent du Pape l'absolution des censures qu'ils pouvoient avoir encouruës, & ce Convent demeura sous l'obeïssance du Vicaire general Ultramontain.

XXXV. Quelques Gentilshommes de la famille d'Ataïda acheterent des Benedictins, une place sur le Tage prés de Lisbone & y firent bâtir avec l'ayde de quelques fidelles un Convent pour l'Observance, appellé Nostre-Dame d'Enxobregas; Alphonse V. Roy de Portugal y fit venir neuf Religieux de l'Isle de Madera, à cause de la reputation de leur vertu; & plusieurs autres personnes touchées du mesme sentiment, les establirent en divers endroits du Royaume. Ce Convent est fort beau, & entretient cent Religieux; aussi est-il le chef de la Province des Algarbes, comme un Seminaire de Doctrine & de vertu.

XXXVI. Frere Barthelemi Catanio establit un Convent à cinq cens pas de Mahone dans l'Isle de Minorque, selon la permission dont nous avons parlé cy-devant, ce lieu est agreable au dela de tout ce qu'on en sçauroit dire, & fort propre à la retraicte, quoy que l'Eglise soit fort frequentée; il y a une grote où le mesme Frere faisoit sa demeure ordinaire, & pratiquoit une tres austere penitence. Les Religieux y tienent des Escholes publiques pour la grammaire, & sont en grande estime à cause des services qu'ils rendent aux habitans. L'an 1535. le fameux Pirate Barberousse prit cette Ville, démolit ce Convent, massacra le Gardien & un de ses Religieux, & emmena les autres captifs; Sandoüal Historiographe de Charles-Quint dit que ce Barbare fit mourir ce Gardien, parce qu'il avoit consumé les Hosties consacrées pour empêcher que ces Infidelles ne les prophanassent.

XXXVII. La Sardaigne avoit peu de Religieux pour prêcher au Peuple; l'an-

Digitized by Google

née precedente l'Archevêque d'Oriſtagni avoit offert aux Obſervantins une Chapelle de ſainte Magdelaine à deux-milles de ſa Ville, & Antoine Comte d'Oriſtagni & Marquis de Cocciano l'erigea en une belle Egliſe, & y joignit un Convent.

XXXVIII. Theobald d'Aſſigni ou d'Auchy Evêque d'Orleans, obtint des Benedictines du Monaſtere de ſaint Anitide du Bourg de ſaint Guy dans le Dioceſe de Chartres, un Prieuré deſert & ruiné prés de Mehun ſur la Loire dans le Dioceſe d'Orleans, & commença d'y bâtir un Convent pour l'Obſervance, que le Seigneur de la Trimoüille a fait achever; les Huguenots l'ont depuis démoli, aprés avoir fait mille injures aux Religieux, Frere Jean Teudriqui predicateur celebre fut le plus maltraitté, car il mourut ſous les cruels tourmens que ces impies lui firent ſouffrir; Loüis de Gonzague Duc de Nevers, & quelques autres bien-facteurs ont fait reparer le bâtiment.

XXXIX. Frere Siger de Nuſtaër Vicaire de France qui eſtoit fort cheri d'Izabelle Ducheſſe de Bourgogne, obtint permiſſion d'eſtablir ſix Convens dans les Eſtats du Duc ſon mary. Toute cette maiſon de Bourgogne eſtoit ſi affectionnée aux Obſervantins, qu'elle ſouhaitoit de les avoir dans tous les lieux de ſa dependence, & leurs Officiers de meſme que les Curés les appelloient par tout.

XL. Le Duc de Juliers & les Barons de Merode fonderent un Convent pour les Obſervantins à Duren ſur la Riviere de Roer; l'Egliſe fut conſacrée l'an 1470. ſous le titre de ſainte Magdelaine, par Henry Evêque de Venecopien, & ſuffragant de Robert de Baviere Archevêque de Cologne; l'an 1507. Theodoric Evêque de Lionen beniſt le Cimetiere & tout l'enclos, & le 21. de Juin de l'an 1619. Othon Gereon Vicaire general de l'Archevêque de Cologne conſacra derechef l'Egliſe qui avoit eſté prophanée, & les Autels qui avoient eſté refaits. Jean Duc de Juliers & Marguerite ſa femme, Henry Comte de Valdek, & deux Theodorics Comtes de Manderscheid firent faire de tres-belles feneſtres à l'Egliſe; pluſieurs illuſtres familles ont leurs ſepulchres dans le Chœur, entre-autres celle ſi de Herp, de laquelle on dit que le fameux Theologien miſtique Frere Henry Herp eſtoit ſorti. L'an 1533. un Heretique mit le feu à ce Convent & le fit tout brûler, à la reſerve de la Bibliotheque: mais il fut remis quatre ans aprés, par les liberalités des fidelles. Les Religieux y travaillent avec grande aſſiduité pour l'inſtruction des Catholiques, c'eſt pourquoy ils ſont fort aymés, & des paſteurs & du peuple; le chef de ſainte Anne qui fut derobé à Mayence, avoit eſté remis dans cette Egliſe, puis on le tranſporta dans la principale où il eſt encore; & il y a eu de grands procés entre les Habitans de Mayence, & ceux de cette Ville, ſur la poſſeſſion de cette pretieuſe relique.

XLI. Un Tiercere avoit bâti une Cellule contre une Chapelle prés de Helhoïm au Dioceſe de Ratisbonne; le Curé qui le lui avoit permis voyant qu'il entreprenoit un plus grand logement, le lui fit défendre par l'Evêque; mais Albert, & Loüis Duc de Baviere firent revoquer cette défenſe, & ce bon Frere travailla ſi bien, qu'il bâtit un Convent entier qui fut donné depuis aux Obſervantins par ces meſmes Princes; & cette année ils en obtinrent la confirmation du Pape.

Digitized by Google

XLII. Jean, & Albert Marquis de Brandebourg, obtinrent permiſſion d'établir les Obſervantins à la Chapelle de ſaint Voltang prés de Neuſtat dans la Parroiſſe de Noſtre-Dame au Dioceſe de Vuits-bourg.

XLIII. Othon de Baviere Comte Palatin les eſtablit par le meſme pouvoir, à une Chapelle de la ſainte Vierge ſur le Mont-meingherberch au Dioceſe d'Eyſtat.

XLIV. Charles Marquis de Bade obtint permiſſion de leur faire bâtir un Hermitage à Fremesberg, prés d'une chapelle dediée à ſainte Urſule dans le Dioceſe de Spire.

XLV. Eberhard Comte de Vuitemberg receut le meſme pouvoir, pour un Hermitage qu'il leur eſtablit prés d'une Chapelle dediée à S. Maurice dans la foreſt de Leumberg au Dioceſe de Conſtance.

XLVI. Les Memoires de la Province de Saxe portent, que les meſmes Religieux furent eſtablis à S. Jean prés d'Alsbach.

XLVII. Federic Palatin du Rhin, & les Magiſtrats de Vuiſerenbourg au Dioceſe de Spire, leur firent donner la maiſon que les Conventuels avoient dans cette Ville.

XLVIII. Jean l'Amour Comte de Tornaü & Chatelain de Uvoymien établit les Obſervantins prés de Tornaü dans la petite Pologne ; l'Egliſe fut dediée à N. Dame des Neiges, & le bâtiment fait de bois, de crainte que s'il eſtoit plus ſolide il ne ſervit aux ennemis ; mais depuis il a eſté fortifié comme une citadelle contre les entrepriſes des Turcs, & des larrons qui deſcendent du Mont Carpat ; ce Fondateur fournit aux Religieux tout ce qui leur eſtoit neceſſaire juſques à l'an 1500. auquel il deceda. Frere Victorin Religieux de grande eſperance, qui avoit quitté ſes biens, & les dignitez que ſon illuſtre naiſſance luy offroit, y mourut n'eſtant encore que Diacre l'an 1470.

XLIX. Betius de Lodi avoit inſtitué ſon heritiere ſa femme Amandine, & luy avoit ſubſtitué les pauvres de ſa ville, ſous cette condition qu'elle pourroit diſtribuer ſes biens comme elle voudroit, avec le conſentement de deux executeurs teſtamentaires qu'il avoit nommez. Amandine eſtant veuve avoit pris l'habit du Tiers-Ordre, & par l'aveu des ſuſdits executeurs, elle avoit nommé ſes heritieres les Sœurs de cet inſtitut, avec cette clauſe qu'elles ſeroient gouvernées par le Gardien des Freres Mineurs. Aprés ſa mort les Tierceres s'étoient eſtablies en communauté reguliere dans ſa maiſon, & leur bon exemple avoit accreu leur nombre juſqu'à vingt-cinq. Cette année elles demanderent permiſſion au Pape de prendre la regle de ſainte Claire, & de changer de place, parce que leur logement eſtoit trop petit, & mal ſitué à cauſe du voiſinage des murailles de la ville qui leur cachoient le Soleil ; ſa Sainteté donna la commiſſion de cette affaire à l'Archidiacre de Lodi, & à Romain de Barni Chanoine de la même Egliſe. Aprés que ces changemens feurent executez, elles s'augmenterent en peu de temps juſqu'au nombre de cent ; mais les Superieurs les reduiſirent à cinquante, parce qu'elles n'avoient pas aſſez de revenu pour s'entretenir. Ce Monaſtere a porté beaucoup de Religieuſes fort illuſtres en vertu, & leur bonne reputation oblige les habitans à les ſecourir de leurs liberalitez : les plus

remarquables

Digitized by Google

remarquables ont esté la Sœur Veronique Sommarine, que Jesus-Christ a souvent honorée de son entretien. La Sœur Mansuete qui merita de recevoir la sainte communion de la main d'un Ange. La Sœur Constance de Ricardis de qui le portrait se voit dans l'Eglise avec des rayons au tour de la teste. Et la Sœur Barbe de Lodi qui estant visitée par Jesus-Christ laissa la douceur de son entretien, pour aller secourir une malade, & à son retour elle trouva que le Sauveur l'attendoit au même lieu.

LI. Quelques Tierceres de Camerino dans la Marche d'Ancone, obtinrent du Pape la permission d'ériger leur maison en un Monastere sous le titre de S. Luce, & la regle de sainte Claire; je ne sçais pas si c'est celuy dont j'ay parlé l'an 1419. & s'il faut dire qu'il y avoit erreur à la chiffre, & reduire son establissement à cette année; le titre de sainte Luce semble marquer que c'est un autre, mais peut-estre y a-il deux Eglises, ou le titre de sainte Claire a prevalu à cause de l'institut.

LII. Vasco Evêque d'Yorch en Angleterre, fonda un Monastere dans cette ville pour quatre-vingts Religieuses sous la regle de sainte Claire.

LIII. Alphonse Roy d'Angleterre, & Ferdinand son frere, obtinrent permission du Pape d'en établir un autre sous le titre de la Conception pour la Sœur Orisante, & quelques autres Tierceres qui vouloient embrasser la même regle à Begia dans le susdit Dioceſe, & ce Monastere se rendit si celebre qu'il y avoit cent trente Religieuses.

LIV. Celles de S. Paul de Galeto prés de Terni en Ombrie, s'estoient tellement relâchées de la discipline reguliere, qu'on avoit esté obligé de les disperser en d'autres Monasteres, & leur maison de même que leurs revenus avoient esté unis à la Manse Episcopale, mais le Cardinal Bessarion obtint du Pape qu'elles seroient toutes remises à un autre Monastere de S. Paul qui estoit dans la ville, sous cette condition qu'il seront sous la jurisdiction de l'Evéque, & qu'on restitueroit au premier les meubles & les biens pour le reformer sous la conduite des Freres Mineurs.

LV. Malateste Novelle de Malateſtes Gouverneur de la Romagne supplia le Pape de reduire à un seul deux Monasteres de sainte Claire, & deux autres d'un institut different qui estoient dans Cesene, parce qu'ils estoient tous fort dissipez pour le spirituel, & fort ruinez pour le temporel; sa Sainteté donna commission à l'Evéque du lieu d'executer cette union, & de prendre la conduite de ces filles.

LVI. Manot Munaldi Clerc du Dioceſe de Bagnorea, avoit obtenu de l'Evêque le Monastere de N. Dame de Sumptula de l'Ordre de sainte Claire dans la même ville, qui se trouvoit abandonné depuis quatre ans; mais les Freres Mineurs se le firent adjuger par le Pape.

LVII. Jean de Nassau Seigneur de Uviecbaden dans le Dioceſe de Mayence avoit fait reformer le Monastere de Nüencloester de l'Ordre de sainte Claire, & voyant que les Conventuels n'estoient pas bien propres pour l'entretenir, il le fit soûmettre par le Pape à la jurisdiction de l'Observance.

LVIII. Celuy de Segovie, appellé de la place, avoit esté bruslé depuis peu

Digitized by Google

d'années, & le Pape à la priere d'Henry Roy de Castille, de la Sœur Therese de Texeda Abbesse, & de Frere Jean de S. Facond Confesseur accorda pleusieurs privileges pour ayder à le remettre, & y prescrivit la même forme de vie qui se gardoit dans celuy de Tordesillas, à la reserve de pouvoir manger de la chair trois fois la semaine, parce que le poisson est fort rare dans ce lieu.

LIX. Celles de Carrion des Comtes avoient eu une grande dispute entre elles sur leur maniere de vivre; les unes la vouloient un peu mitigée, & les autres fort estroite; enfin celles-cy prevalurent, & celles qui ne se voulurent pas soumettre à cette austerité furent renvoyées ailleurs. L'observance reguliere a continué dans ce lieu avec grande ferveur, & s'est encore beaucoup augmentée par la conduite de la Sœur Loüise de l'Ascension qui est si celebre par toute l'Espagne.

LX. L'Evêque de Corneto vouloit avec passion establir dans sa ville un Monastere de sainte Claire & un autre du Tiers-Ordre sous la conduite des Observantins, mais Frere Baptiste Vicaire general évita cette fâcheuse charge.

LXI. Quelques Tierceres qui vivoient ensemble dans Uvesel au Dioceſe de Cologne, obtinrent du Pape la permission d'ériger leur maison en Monastere.

LXII. Jean d'Hemberg Evéque de Liege avoit permis à quelques Tierceres, de fonder un Monastere dans Hasel sous le titre de Val saint, & sous la conduite de deux Prestres & de trois Freres du même institut, & d'accepter la fondation d'une Chapellainie avec quelques autres graces; Loüis son successeur avoit confirmé cette disposition, & cette année le Pape l'approuva.

LXIII. Quelques Tierceres establies dans Arnheim au Dioceſe d'Utrech, demanderent au Pape la permission de prendre la regle de S. Augustin; sa Saincteté écrivit sur ce sujet à l'Evêque, mais je ne sçais pas ce qui en fut fait, parce que les heretiques nous ont osté la connoissance de tous les lieux sacrés de cette ville.

LXIV. Celles de Forli dans la Romagne avoient bâti un Monastere, & le Pape leur permit de l'habiter, avec les mêmes privileges dont celles de Plaisance joüissoient.

LXV. Celles de Viterbe obtinrent de sa Saincteté, la faculté d'aliener une maison & une vigne contre la disposition d'Antoine Thomasio leur Fondateur, pour employer le prix à la fabrique de leur Monastere, & de l'Egliſe qu'elles avoient commencée sous le titre de S. Bernardin.

LXVI. Celles de Bobio qui avoient érigé leur maison sous le titre de Sainte Claire depuis quelques années, s'engagerent à garder la clôture par l'Ordonnance de Pie II.

LXVII. Celles de Luques en Toscane avoiẽt bati une maison dans le fauxbourg de cette ville sous le titre de S. Michel, & voyant que leur nombre s'augmentoit, elles obtinrent la liberté de faire les vœux de religion, avec obligation de garder la clôture jusques à l'âge de quarante ans.

LXVIII. Frere Gilles Moysin Tiercere obtint permission du Pape d'establir ses freres à Uvaltborne dans le Dioceſe de Cambray.

Digitized by Google

LXIX. Frere Pierre de Foix Cardinal & Evêque d'Albano, fit bâtir une belle chapelle dediée à S. Antoine au Convent de Valriac dans le Dioceſe de Vaiſon; Gaſco Comte de Foix ſon Frere en fit bâtir un autre à l'honneur de S. Eraſme, au Convent de Morlas dans le Dioceſe de Leſcat, & Pie II. conceda pluſieurs indulgences à l'une & à l'autre, & à l'Egliſe des Obſervantins de Marliano dans le Milanez dediée à S. George.

LXX. Iſabelle Manriquez veufve de Fernand de Velaſco, avoit ordonné par ſon teſtament, que tout ce qui reſteroit de ſes biens, ſes legs payez, fut diſtribué aux Monaſteres & aux pauvres; Les Religieuſes de ſainte Claire de Calabaſanos au Dioceſe de Palentia, ſupplierent le Pape de le leur appliquer, allegant pour raiſon, que la mere de la defunte avoit pris l'habit dans leur Monaſtere, qu'une de ſes ſœurs en eſtoit Abbeſſe, & qu'elles avoient receu un grand nombre de filles dont elles ſe trouvoient ſurchargées; ſa Sainteté le leur accorda, & les remit ſous la conduite de Frere Loüis de Saya cuſtode de la cuſtodie de deça le port.

LXXI. Sa Sainteté ordonna au Vicaire de l'Obſervance en Souabe, d'envoyer des Religieuſes au Monaſtere de Phulligen, & le ſoûmit à l'Evêque de Conſtance.

LXXII. Celuy de N. Dame de Paradis de l'Ordre de S. Benoit dans Aſſiſe eſtoit reduit à trois vieilles Religieuſes, & le Pape l'unit à celuy de ſainte Claire de la même ville.

LXXIII. Une femme appellée Niera, avoit laiſſé quelques biens aux Tierceres du Monaſtere de S. Jerôme de Caſtillon au Dioceſe d'Arezze, avec deffenſe de les aliener; mais le Pape leur permit de les vendre, pour employer le prix à achever leur bâtiment.

LXXIV. Celles de ſainte Magdelaine de Plaiſance obtinrent du Pape l'extenſion des privileges de tous les autres Monaſteres de leur inſtitut.

LXXV. Les Comtes de Haro avoient eſtably les Tierceres à Bremeſta ſous la conduite de Frere Loup de Salins, & ils la firent donner au Viſiteur de celuy de Tordeſillas.

LXXVI. Le Pape conceda pluſieurs indulgences à l'Egliſe de S. Bernardin de Bictorne dans Aſſiſe, qui appartenoit aux Freres du Tiers-Ordre.

LXXVII. Frere Herman Sench Obſervantin obtint permiſſion de ſa Sainteté, de bâtir un Hôpital dans le Territoire de Boxtel au Dioceſe de Liege.

LXXVIII. Philippe Duc de Bourgogne, & Iſabelle ſa femme obtinrent du Pape pour les Obſervantins des Provinces de France, de Bourgogne & de Cologne, le pouvoir d'abſoudre de toutes ſortes de cas, à la reſerve de ceux pour leſquels il ſeroit neceſſaire de conſulter le ſaint Siege, & firent nommer pour conſervateurs de leurs Privileges l'Archevêque de Beſançon, l'Abbé de Middelbourg au Dioceſe d'Utrech, & celui de ſaint Nicolas prez de Tournay.

LXXIX. Frere Gabriel de Verone, qui avoit eſté fait Commiſſaire pour tenir le chapitre des Obſervantins, d'Auſtriche, de Pologne & de Bohême, l'aſſembla à Leubis, & y fut êleu pour la troiſiéme fois Vicaire Provincial, à la place de Frere Bernardin d'Ingolſtad, qui avoit achevé ſon trienne. Quoyque ſon

Digitized by Google

gouvernement fut accompagné de beaucoup de pieté & de prudence, neanmoins il déplut à plusieurs, parce qu'il estroit trop exact à faire observer la discipline reguliere.

DE JESUS-CHRIST l'an 1460.	DE PIE II. l'an 2. & 3.	DE FEDERIC *III.* EMP. l'an 21.	DE L'ORDRE l'an 253.

1. LE Pape aprés avoir demeuré huit mois à Mantouë, termina l'assemblée qu'il y avoit convoquée, & revint à Rome ; dans tout ce voyage il donna beaucoup de marques de son affection aux Observantins, car il passoit avec plaisir par leurs Convens, y logeoit, & y concedoit plusieurs graces. Le 19. d'Octobre de l'année precedente il alla à celui qu'ils ont à cinq-milles de cette ville, y arresta trois jours, celebra la Messe à une chapelle de la sainte Vierge devant une de ses images, qui est fort celebre par les miracles qui s'y font, & y donna une indulgence perpetuelle de sept ans, & de sept quarantaines, pour le premier Dimanche d'Octobre, ce qui y attire depuis tous les ans à ce jour une grande foule de peuple. Le 16. de Janvier de cette année il retourna à ce saint lieu, celebra la Messe dans la mesme Chapelle, & accorda une Indulgence perpetuelle de trois ans, & de trois quarantaines pour tous les Prestres qui y celebreroient, à condition qu'ils diroient devant l'Autel avant que de commencer la Messe, un *Miserere* & un *De profundis*, un *Pater* & un *Ave* ; & une autre Indulgence perpetuelle d'un an & d'une quarantaine pour tous ceux qui assisteroient à la Messe, avec la charge de reciter à genoux sept fois le *Pater* & *l'Ave*. La Statuë de ce Pape se voit encore sur la porte de cette Eglise, & l'on croit qu'elle y fut posée par son ordre.

II. Le second de Decembre de l'année precedente, il fit consacrer l'Eglise de saint François de Mantouë, par Hermolas Barbaro Evêque de Verone, & voulut assister à cette ceremonie. Il partit de cette Ville le 19. de Janvier, & aprés avoir arresté quelques jours à Siene avec ses parens & ses amis, il alla visiter le petit Convent de Capriola, qui avoit esté bâti par saint Bernardin ; ce lieu luy parût si devot & si agreable, qu'il y arresta quinze jours, pour prendre quelque divertissement, quoy qu'il continuat les signatures, les consistoires secrets, & les Audiances qu'il donnoit dans un bois delicieux ; lorsqu'il fut de retour à Siene, il voulut loger chés les Freres Mineurs, & dans tout le reste du voyage il logea dans tous leurs Convens qui se trouverent sur sa route. Le 5. de May de l'année precedente qui se trouvoit un Dimanche, il passa par le Convent du bois de Mugello, pria Dieu devant le grand Autel, & fit publier de son propre mouvement une Indulgence perpetuelle de dix-ans, & dix quarantaines pour tous ceux qui visiteroient cette Eglise le premier Dimanche de ce mois, & depuis le peuple y court en foule pour la gagner.

III. Bien-tost aprez que le Pape fut arrivé à Rome, Frere Loüis de Bologne

Digitized by Google

revint avec les Ambassadeurs des Princes, vers lesquels sa Sainteté l'avoit envoyé depuis le commencement de son Pontificat, pour les solliciter à porter leurs armes contre les Turcs dans l'Asie; & voicy comment Gobelin ou Pie II. mesme, raconte cette histoire dans ses commentaires. Frere Loüis avoit conduit ces Envoyés par la Mengrelie, par la Schytie, par l'Allemagne, où ils avoient salué l'Empereur, & par Venise; la reception honnorable que cette Republique leur fit, ôta le soupçon qu'on avoit, que ce ne feussent des gens supposés, parce que le commerce que les Venitiens ont en Orient, leur pouvoit donner les moyens de les connoistre; ils estoient cinq, sçavoir Nicolas Aliger pour David Empereur de Trebizonde; Nicolas Thepel pour George Roy de Perse, de la grande Armenie, & de la petite Iberie; Mahomet Trucoman pour Asam Roy de Mesopotamie, qui estoit ami des Chrestiens, quoy qu'il n'eut pas embrassé leur foy; Cassadun Carceccham pour Gargora Duc de la grande Iberie; & Morat Armenius pour Ursebec Seigneur de la petite Armenie. Ils furent receus à Rome avec tous les honneurs deubs à leur qualité, & defrayez aux dépens du saint Siege; on remarqua qu'ils estoient si grands mangeurs, que quelques-uns devoroient chaque jour vingt livres de chair. Lors qu'ils furent presentez à l'Audiance du Pape, ils lui dirent qu'ils estoient envoyez de la part de leurs maistres, pour reconnoistre sa Sainteté, l'honnorer, & lui obeïr comme au Vicaire de Jesus-Christ; qu'ils avoient fait la paix entre eux, pour porter conjointement leurs armes contre les Turcs, selon l'intention que Frere Loüis leur avoit expliquée de sa part; qu'ils avoient six-vingts-mille hommes prests à entrer du costé de l'Hellespont & du Bosphore de Thrace, pour attaquer leur ennemy commun par l'Asie, pendant que les Princes de l'Europe l'attaqueroient du costé de l'Occident; que plusieurs autres Princes leurs Alliez leur offroient un grand secours pour cette guerre, & que presentement ils ne demandoient à sa Sainteté, si ce n'est qu'il lui pleut d'instituer Frere Loüis Patriarche en Orient, sur tous les fidelles de sa communion.

IV. Le Pape aprés avoir beaucoup loué leur dessein, & témoigné qu'il faisoit grande estime de leur alliance, leur exposa ce qu'il avoit fait à Mantouë, & l'esperance qu'il avoit de voir concourir à cette expedition tous les Princes Latins lorsqu'ils seroient asseurés du secours de ceux de l'Asie; il ajoûta qu'il estoit fort important qu'ils passassent les Alpes pour voir le Roy de France, & le Duc de Bourgogne, parce qu'il seroit bien difficile d'entreprendre cette guerre sans eux; & que les François avoient combatu souvent contre les Infidelles avec tant de valeur, qu'ils en estoient fort redoûtés; les Ambassadeurs consentirent facilement à cette proposition, mais ils demanderent le defray de leur voyage, & le Patriarchat pour leur conducteur; sa Sainteté leur accorda l'un & l'autre, mais avec cette restriction que Frere Loüis ne prandroit point ce titre qu'aprés son retour, & qu'il laisseroit ses provisions en dépost entre les mains du Cardinal de saint Pierre, jusqu'à ce qu'on eut peu determiner les limites qu'on devoit prescrire à sa dignité.

V. Ces Ambassadeurs passerent en Bourgogne, & en France, & se trouverent aux funerailles du Roy Charles, & au couronnement de Loüis son Fils; mais

Digitized by Google

ils n'en rapporterent que quelque somme d'argent qu'ils mandierent durant leur voyage; le Pape receut plusieurs avis qui rendoient cette Ambassade suspecte, & qui faisoient passer ces Envoyés pour des fourbes; Fr. Loüis avoit mépriſé l'ordre que sa Sainteté lui avoit prescrit, car il se faisoit traitter comme Patriarche, & donnoit des dispenses que les Legats, *à latere*, n'oseroient accorder sans un pouvoir particulier; c'est pourquoy lors qu'ils retournerent à Rome, ils n'y furent pas si bien receus que la premiere fois; & le Pape reprit fort aigrement Frere Loüis de sa temerité; mais pour la consideration de ces Ambassadeurs, dont on ne pouvoit pas bien verifier la tromperie, il ne le punit que du refus de la dignité qu'il lui avoit promise; il leur fit mesme donner le defray pour leur retour; celui qui les avoit conduits les voulut ramener; & lors qu'ils furent à Venise ayant trouvé là des Evêques assez simples pour le croire sur sa parole, il se fit sacrer Patriarche d'Orient; le Pape estant averty de son insolence, envoya ordre au Patriarche de Venise de l'arrester, mais ce fourbe en ayant eu le vent se sauva, & l'on n'a pû sçavoir depuis qu'est-ce qu'il estoit devenu avec ses associez; de sorte que cet accident rendit suspect tout le commerce avec les Orientaux.

VI. Je ne trouve rien pour confirmer cette narration, car il n'y a que Rodulphe qui en parle, & il n'a fait que la transcrire de Gobelin; mesmes s'est il trompé lors qu'il a fait ce Frere Loüis un Conventuel de Bologne & Docteur en Theologie, car il n'estoit qu'un Frere lay de l'Obsetvance; & cet auteur a rapporté du même endroit qu'il avoit receu la Prestrise des mêmes Prelats qui le sacrerent Patriarche; mais certes il y a bien dequoy douter de la verité de cette histoire sur des lettres mêmes de Pie II. car par celle qu'il écrivit au Duc de Bourgogne, il prie ce Prince de recevoir avec honneur ce Frere, & les Ambassadeurs qu'il a conduits, & lors qu'il le renvoya pour continuer sa legation vers les mêmes Princes d'Asie, il luy confirma par deux Brefs toutes les graces qu'il avoit receuës de luy & de ses predecesseurs; il est vray qu'il ne se trouve plus rien de sa conduite dans les actes du Vatican, ni dans le regiſtre de l'Ordre; mais nous verrons dans la suite par le rapport de quelques auteurs, qu'il receut encore des commissions fort honorables.

VII. La gloire du bien-heureux Frere Jean de Capistran s'augmentoit chaque jour dans la Hongrie, par la multitude des miracles qu'il faisoit. Mathias fils du Comte Huniad, qui avoit esté délivré de la prison par son intercession, & élevé au trône selon sa prophetie, souhaittoit avec passion de le voir canonisé; Nicolas Vayvode de Transilvanie, & les habitans de Villac, qui possedoient ses reliques avoient le même desir, & ne pouvant pas y travailler eux-mêmes à cause des troubles où ils se trouvoient embarassez, ils écrivirent dans le commencement de cette année aux Princes, & aux plus considerables villes d'Italie, pour les solliciter à poursuivre cette sainte œuvre, jusques à ce qu'ils eussent la commodité d'envoyer des Ambassadeurs au Pape sur ce sujet. Pour les pousser à cette poursuite ils leur exposoient la saintetè de la vie du bien-heureux Frere Jean, dont ils estoient de bons témoins, la ferveur de son zele pour le soutien de la foy, dont ils avoient profité par la victoire de Belgrade; & le

Digitized by Google

grand nombre des miracles qu'ils voyoient faire chaque jour à son sepulchre. Le Vayvode racontoit en particulier la délivrance du Roy Mathias dés qu'il avoit fait un vœu à ce bien-heureux, & sa propre gueriſon d'un fâcheux tournoyement de teſte, par l'attouchement d'un mouchoir qui avoit ſervi à ce Saint.

VIII. Frere Vincent Ruſca de Come qui avoit eſté converti par ſaint Bernardin, & pris l'habit au Convent de ſainte Croix de cette Ville l'an 1403. mourut environ cette année; nous avons parlé de lui l'an 1440. Fr. Daniel de Nimbro deceda le 6. de Juin, & fut enterré devant l'Autel de ſaint Bernardin, au Convent de Noſtre-Dame des Graces dans Bergame, où il avoit vécu en grande eſtime de Saincteté.

IX. Frere Chriſtofle de Monza Predicateur celebre mourut environ ce temps, au Convent de Noſtre-Dame des Anges dans Milan; Le bien-heureux Frere Jean de Capiſtran dans la vie de ſaint Bernardin qu'il a eſcrite, raconte ſa converſion comme je vais dire. Lors que ſaint Bernardin prêchoit à Milan, un Capitaine du Duc nommé Chriſtofle, lui demanda s'il ſeroit plus avantageux au ſalut de ſon ame qu'il ſe rendit Religieux, ou qu'il continuat à ſervir ſon Prince, & le ſaint lui répondit qu'il eſtoit plus profitable de ſervir le maiſtre du Ciel, que pas un Prince de la terre; ſur cet avis Chriſtofle le pria de le recevoir à ſon Ordre, & ſaint Bernardin aprés l'avoir inſtruit des obligations de l'Eſtat qu'il vouloit embraſſer, le trouvant tout diſpoſé à les accomplir avec joye, lui tendit la main, & lui dit, allés & achevés agreablement ce que vous entreprenés, vous ſerés un tres-devot ſerviteur de Jeſus-Chriſt. Fr. Chriſtofle a depuis avoüé qu'il ſentit une ſi grande ardeur par l'attouchement de la main du ſaint, qu'elle paſſa juſques à ſon cœur: il executa ſa reſolution ſans delay, l'accomplit fort fidellement pendant ſa vie, & la termina par une heureuſe mort. Le bien-heureux Jean ajoûte qu'il a oüy dire à ce Religieux, que pendant plus de dix ans qu'il avoit porté les armes, il ne s'eſtoit jamais débauché par l'impureté, ni par le jeu, & qu'il n'avoit jamais proferé aucun blaſpheme, ce qui eſt fort rare pour un ſoldat.

X. Frere Thomas, ou Thomaſſin Lay natif de Villiraï, mais qui avoit eſté nourry à Riveria prés de ſaint Jean au Dioceſe d'Aquila dans l'Abbruzze mourut cette année; il avoit pris l'habit d'Hermite dans Rome parmi les Clarenes, à l'âge de douze ans, & aprés en avoir demeuré ſept avec eux, il paſſa dans la famille de l'Obſervance, & revint à ſon païs avec Frere Jean de Stronconio, & Frere Dominique de Genes, pour eſtablir des Convens dans la Province de Penna. Il demeura quelque temps à celui de ſaint Julien prés d'Aquila qu'il avoit fondé; puis il alla en Corſe, où il ne fut pas le bien venu, parce qu'il eſtoit le premier Religieux de l'Obſervance qui avoit paru dans cette Iſle, & qu'il reprenoit avec liberté les relâchemens qu'il voyoit parmy ſes Freres: l'an 1420. il retourna dans ſa Province, & y demeura juſques à ſa mort.

XI. Il eſtoit doüé d'une ſimplicité colombine, & pratiquoit une humilité tres profonde, & une obeïſſance tres-exacte; il gardoit la chaſteté avec tant de ſoin, qu'il ne vouloit ni parler à des femmes, ni les regarder; & quelque-fois il chaſ-

Digitized by Google

soit à coûps des pierres des importunes qui l'appelloient par dessus les murailles du Jardin, & ses Freres attribuoient à cette vertu la bonne odeur qui sortoit toujours de son corps; son zele pour la pauvreté estoit si grand, qu'il ne se vouloit jamais servir que d'un pauvre habit, ni dans sa vieillesse, ni dans ses maladies. Il faisoit les offices les plus bas avec une patiance, & une addresse qui le faisoint admirer. Il abhorroit les Medecines & les viandes delicates, de sorte que dans ses plus grandes infirmités, on ne le peut pas obliger à prendre rien de particulier, & il jeûna le trois Carêmes marqués dans la regle avec grande austerité jusques à la derniere année de sa vie. Son oraison estoit si fervente, qu'on le voyoit souvent élevé de terre. Sur sa vieillesse il devint aveugle, & dans cet estat il se faisoit conduire à quelque lieu écarté & solitaire, pour s'appliquer à la Meditation avec plus de liberté; on a veu diverses fois que la sainte Vierge l'honnoroit de son entretien, & lui presentoit l'Enfant Jesus. Lors qu'on élevoit le Saint Sacrement à la Messe, Dieu lui redonnoit la veuë pour le voir & l'adorer, & il la perdoit dés que cette ceremonie estoit achevée.

XII. On lui presenta un habitant d'Aquila nommé Qnarré, qui avoit les bras disloquez par l'effort de la torture qu'il avoit soufferte, & il le guerit par son attouchement. Ce miracle, & plusieurs autres qu'il avoit faits, attirerent une si grande foule pour voir son corps aprés sa mort, qu'on ne le peut enterrer de plusieurs jours; durant ce delay il exhaloit une odeur tres-douce, ses membres étoient maniables, son visage reluisoit avec éclat; & plusieurs malades recouvrerent la santé en le touchant. Il mourut âgé de quatre-vingts-&-un an, dont il en avoit passé soixante-deux dans l'Ordre; il fut inhumé sous l'Autel de la chapelle basse du susdit Convent de saint Julien. Frere Bernardin d'Aquila qui a fait un abbregé de sa vie, dit qu'il avoit conceu un si grand respet pour ce bon Religieux, qu'il le regardoit comme un saint, & qu'il alloit baiser par derriere le bout de son habit.

XIII. Frere Dominique Castillon de Florence lay, mourut au Convent de saint Onufre dans la Province de saint Ange; à l'heure de son trespas une fille de dix ans qui estoit à l'agonie commença de s'écrier, Pere attendés moy, & repeta plusieurs fois la mesme chose; on lui demanda qu'est-ce qu'elle vouloit dire, & elle respondit, ne voyés-vous pas Frere Dominique qui monte au ciel, tout reluisant de gloire, & aprés ces paroles elle expira. Frere Jaques Caëtan, qui faisoit en mesme-temps la queste par ce Bourg, entendit un enfant de cinq ans qui disoit en élevant les mains vers le ciel, Frere Dominique que vous estés heureux d'estre porté dans le ciel par les Anges; le peuple émeu par les têmoignages de ces deux innocens, courût au Convent, & rendit mille marques de veneration au corps de ce bien-heureux Frere.

XIV. Plusieurs autres Religieux ont fleuri en vertu dans cette Province; mais nous ne sçavons pas en quel temps, & je veux mettre ici ce que j'en ay trouvé. Frere Blaise de Conto a esté fort illustre par sa doctrine, & par sa pieté; deux hommes avoient suborné une fille, pour l'obliger de publier avec grand artifice de faux miracles qu'elle attribuoit à une Image de la sainte Vierge, qui estoit dans l'Eglise de Trudenti dans la Poüille; le gain qu'ils faisoient des offrandes,

les,

Digitized by Google

les obligeoient d'entretenir ce mauvais trafic ; & l'affaire estoit conduite avec tant d'adresse, que le peuple y couroit en foule, & l'Evêque mesme appuyoit innocement cette tromperie par son approbation ; mais Frere Blaise soupçonna qu'il n'y eut quelque fausseté, & le dit en Chaire ; cette liberté suscita d'abord beaucoup de gens contre lui, & ce Prelat fut de ce nombre ; le Predicateur ne s'estonna pas de ce bruit, il travailla à faire connoistre la fourberie, & la découvrit si bien, que non-seulement cette superstition fut ôtée, mais encore l'Eglise démolie. Lors qu'il prêchoit le Carême à Castellucio, il prit congé de ses auditeurs à son dernier sermon, & leur dit, qu'il devoit mourir bien-tost, sa prophetie fut veritable, car dés qu'il fut de retour à son Convent il deceda.

XV. Frere Ange, ou Angelet lay compagnon de saint Bernardin, a esté doüé de l'esprit de prophetie ; estant au Convent de Guast, un habitant le vint supplier de prier Dieu pour sa femme, qui estoit en travail d'enfant depuis trois jours ; Frere Ange êleva les yeux, & les mains en croix vers le ciel, & puis se tournant vers cet affligé, il lui dit, allez vostre femme s'est accouchée heureusement d'un garçon ; cet homme le creut, & il trouva que cela estoit veritable. Ce Frere estoit occupé au Jardin, mais le travail ne le détournoit point de sa priere ; un jour il êleva son sarcloir en l'air, & le laissant suspendu, comme s'il eut esté attaché à un crochet ; il fut élevé lui-mesme à la veuë de plusieurs Religieux. Allant visiter la Comtesse d'Arien, il entendit un concert de musique qui se faisoit dans son Palais ; cette symphonie lui donna occasion de penser à celle des Anges, & sur cette reflection, il fut élevé jusqu'au toict. Il estoit en si grande reputation, que le Roy Ferdinand, & ses courtisans le visitoient souvent pour le consulter sur les plus importantes affaires ; il est enterré au Convent de Nocera.

XVI. Frere Ruffin de Feresano lay avoit tant de ferveur, que le toict de l'Eglise paroissoit tout enflammé lors qu'il y prioit. Frere François de saint Severe, Frere Robert de Rodio, Frere Gregoire & Frere Bernard de Faënza tous Freres lays, ont esté de tres-zelez observateurs de leur regle. Frere François de Linari florissoit en ce temps dans Siene, & le Pape dans une de ses lettres le loüe fort, pour la probité de ses mœurs, pour la sincerité de sa foy, & pour le bon exemple de sa vie ; il a beaucoup travaillé pour reformer le Convent de saint Nicolas de Siene. Frere François de Mantouë, un des premiers Reformateurs du Convent de saint François de cette Ville, y mourut cette année. Il a esté un excellent Predicateur, & doüé d'une si haute contemplation, qu'il estoit souvent ravi en extase à la lecture des mysteres divins. Le peuple qui courût en foule à ses funerailles, lui déchira l'habit en pieces, & il fut enterré à la chapelle des Princes de Gonzague, où l'on voit plusieurs marques des miracles qu'il a faits. Il laissa aprez lui Frere Jaques de Mantouë son fidelle compagnon, & coadjuteur de ses travaux, qui mourut depuis fort saintement.

XVII. La Sœur Susanne fille du Marquis Loüis de Gonzague, florissoit en pieté au Monastere de saint Paul de Mantouë, de mesme que la Sœur Claire sa Tante, qui a esté favorisée de plusieurs visions celestes, & qui mourut le 3. de Novembre l'an 1452. Les Sœurs Pacifique, & Agnés de la mesme famille y estoient aussi fort estimées pour leur vertu. La Sœur Agathe de Milan du Mona-

Digitized by Google

ſtere de Milliani, merita de recevoir la ſainte Euchariſtie de la main d'un Ange, & mourut le 4. d'Octobre l'an 1453.

XVIII. L'Abbé Trithemius donne un beau témoignage de deux Freres Mineurs Allemands, & d'un François qui vivoient en ce temps, voicy ce qu'il en dit. Frere Jean Kaaneman eſtoit doüé d'un eſprit tres-ſubtil, qui l'avoit rendu fort ſçavant aux lettres divines & humaines, & d'une éloquence agreable, & puiſſante dans ſes predications. Il avoit conceu une mauvaiſe opinion de la puiſſance Eccleſiaſtique, & pour éviter la punition du Provincial de Saxe, il paſſa aux Obſervantins, & corrigea par ce changement ſon erreur & ſa vie. Frere Henry Herp n'eſtoit pas moins eſtimé pour ſa doctrine, & pour ſa predication; il y avoit ajouté la parfaitte connoiſſance du Droit Canon, mais ſa bonne vie le rendoit encore plus recommandable. Frere Nicolas d'Orbellis de la Province de Touraine, ne cedoit à perſonne dans la ſubtilité de la Philoſophie, ni dans la profondeur de la Theologie: la beauté de ſon eſprit, & ſa facilité à reſoudre clairement les queſtions les plus difficiles de l'Eſcriture, lui avoient aquis une grande reputation dans l'Univerſité de Poitiers, où il enſeignoit. A ceux-cy je dois ajouter Frere Robert Finingham natif de Norfolc en Angleterre, qui a eſté tres-ſçavant dans la Philoſophie, dans la Theologie, & dans le Droit Canon: il a écrit ſur diverſes matieres, particulierement contre les calomniateurs de l'Ordre de ſaint François, & fait voir clairement, que les Freres Mineurs font profeſſion de la perfection Evangelique.

XIX. Mathias de Michovie écrit, que Frere George eſtoit Evêque de Laodicée en Syrie, & ſuffragant de l'Evêque de Cracovie; mais qu'il fut chaſſé par le Roy Caſimire, parce qu'il avoit conſacré Evêque de cette Ville Jaques Senno qui eſtoit pourveu par Pie II. & qu'il ſe retira parmi ſes Freres à Oppol, où il mourut. Frere Jean des Salins d'Or qui eſtoit Evêque d'Ottane en Sardaigne, fut accuſé d'avoir prêché que ſaint Chriſtofle avoit porté Jeſus-Chriſt plus haut que la ſainte Vierge, & quelques autres choſes de cette nature. Frere Rodrigués de Seſſa fut promeu à l'Evêché de Cité dans la meſme Iſle. Frere Puget à celui de Tyberiade ſous le Patriarche de Jeruſalem. Frere Nicolas de Zara à celui de Dumnen ſous l'Archevêché de Spalatro. Frere Ubertin de Montcallier à celui de Tharſe en Cilicie Patrie de ſaint Paul. Frere Alphonſe de Palenzuela à celui de Ciudad-Rodrigués; il avoit fait pluſieurs Ambaſſades pour Henry Roy de Caſtille, c'eſt pourquoy le Pape dit dans la Bulle de ſa promotion, que ſa prudence dans les affaires lui eſt connuë; il avoit gouverné le grand Convent de Salamanque pendant trois ans, & pendant ſix la Province de ſaint Jaques comme Vicaire de l'Obſervance. Il traduiſit en Eſpagnol un ouvrage de ſaint Chryſoſtome, à la priere du Roy Jean, & l'an 1469. il fut transferé à l'Evêché d'Oviedo. Frere Michel Evêque de Chriſtopolis en Macedoine eſtoit Vicaire general de Rodrigués Borgia Cardinal, & adminiſtrateur de l'Evêché de Valence.

XX. Frere Eſtiene Claude avoit exercé l'office d'Inquiſiteur depuis pluſieurs années dans les cartiers d'Avignon, ſans avoir receu aucune recompenſe du S. Siege, & le Pape pour reconnoiſtre ſes travaux donna commiſſion à Frere

Digitized by Google

Pierre de Foix Cardinal, Evêque d'Albano, & Legat en Avignôn, de luy conferer le Prieuré d'Artasola dans le Dioceſe d'Aix dependant de l'Abbaye de S. Victor de Marſeille qui eſtoit vacant.

XXI. Gobelin dans les commentaires de Pie II. raconte d'un air fort agreable comment Frere Mathieu de Rhegio en Calabre fut fait Archevêque de Roſſano dans la même Province; Nicolas V. ayant deſſein de luy donner l'Archeveſché de Rhegio le luy fit dire par le Cardinal de Fermo, pour ſçavoir s'il eſtoit dans la diſpoſition de l'accepter; à cette premiere propoſition Frere Mathieu quitte ce Prelat ſans luy répondre, & ſortant de ſa chambre commence à s'écrier avec beaucoup de larmes devant les Religieux qui l'attendoient dans la ſale; courez, mes freres, venez à mon ſecours! ils luy demanderent s'il luy eſtoit arrivé quelque accident qui le dût obliger de parler de la ſorte; il ne répondit durant quelque temps ſi-ce n'eſt courez, aydez ce miſerable; enfin preſſé de s'expliquer plus clairement, il dit, helas! ne ſuis-je pas bien malheureux, j'ay paſſé ma vie dans la religion; j'ay vécu obeïſſant & pauvre; j'ay gardé ma regle exactement; j'ay preſché au peuple, & il me ſembloit que j'eſtois trop riche d'avoir une cellule où je peuſſe mediter à mon aiſe; maintenant je ſuis appellé à l'Epiſcopat, aux affaires & aux honneurs que je n'ay jamais ſouhaittez; religion ſans tâche! ſacrez tutelaires des cloiſtres! doux repos des cellules! & vous mes Freres bien aymés, compagnons de mes conſolations ſeray-je obligé de vous laiſſer! & me verray-je privé de la douceur de voſtre converſation! je ne m'y ſçaurois reſoudre! aydez moy, & délivrés-moy de ces peines! défendez-moy, & ne permettez pas qu'on m'enleve de voſtre compagnie. Le Cardinal qui écoutoit toutes ces lamentations ſortit de ſa chambre, & dit à ce pleureur, Frere taiſez-vous, ſoyez en repos, je vous aſſeure qu'on ne vous forcera point d'accepter ce que vous ne voulez pas; puis il alla faire le recit au Pape de tout ce qui s'eſtoit paſſé, mais non pas ſans lui donner ſujet de rire.

XXII. Huit jours aprés, Fr. Mathieu revint trouver le Cardinal pour lui dire, qu'il avoit mieux penſé à l'offre que ſon Eminence lui avoit faitte; qu'il en avoit conferé avec ſes amis, qui avoient jugé qu'il devoit ſatisfaire au deſir de ſa Sainteté, & ſe remettre à ſa diſpoſition; le Cardinal rapporta fidellement cette nouvelle au Pape, & lui dit que Fr. Mathieu eſtoit changé, & qu'il accepteroit l'Evêché ſi ſa Sainteté le vouloit; & moy répondit Nicolas, je ſuis auſſi changé; je l'ay voulu faire Evêque lors qu'il ne le vouloit pas eſtre, & maintenant qu'il le veut, je ne le veux plus; ainſi Frere Mathieu perdit alors la dignité qui lui eſtoit offerte, mais ce rebut ne lui fit pas perdre le zele pour le ſervice du ſaint Siege; il continua de prêcher la croiſade avec tant de ſuccés, qu'il arma deux Galeres ſous Calixte III. avec quoy il alla en Aſie, d'où il ramena pluſieurs Eſclaves. Pie II. qui voulut reconnoiſtre ſes travaux le fit venir à Siene, & lui dit je vous aurois pourveu de l'Archevêché de Boſſano ſans vous le dire, ſi je n'avois craint que vous le refuſaſſiez, comme vous avés refuſé autre-fois celui de Reggio, ainſi je veux ſçavoir voſtre diſpoſition; Frere Mathieu ne fit plus le dégouté, il ſe remit à la volonté du Pape, & fut ainſi pourveu de cette Egliſe, & la gouverna avec beaucoup de loüange.

Digitized by Google

XXIII. Il y avoit en Espagne trois sortes de Religieux qui professoient l'Observance ; les uns estoient soûmis immediatement au General ; les autres reconnoissoient les Provinciaux ; & les troisiémes qui faisoient le plus grand nombre, estoient gouvernez par des Vicaires provinciaux sous la dependance du Vicaire general : Henry Roy de Castille creut qu'il ne leur pouvoit pas rendre un meilleur service, que de les unir tous en une même forme de vie, & sous un même chef ; c'est pourquoy il obtint une permission du Pape adressée à l'Archevêque de Tolede, & aux Evêques de Cordouë, & de Burgos, par laquelle sa Sainteté leur ordonnoit de les reduire en quatre custodies, sçavoir celle de Tolede, celle de Seville, celle de Santoyo, & celle de N. Dame des Mineurs, & sous un Vicaire general, avec les derniers statuts dressez pour la reforme ; mais ceux qui demeuroient aux Convens d'Aquiler, & de Labroio sous la dependance immediate du General, ne peurent pas se resoudre à cette union ; le Roy qui avoit une grande estime de leur vertu, ne les y voulut pas forcer, & obtint pour eux la dispense de ce reglement, & la permission de demeurer dans l'estat où ils se trouvoient, & mesme d'establir d'autres Convens ; cette division causa plusieurs diversitez parmi les Observantins, qui ne peurent estre reduits à l'uniformité que par la Bulle de Leon X.

XXIV. Les Turcs avoient enlevé aux Religieux de Jerusalem, la chapelle du S. Esprit qui estoit bâtie sur le sepulchre du Roy David ; Henry Roy de Castille pour venger cette injure fit demolir toutes les Mosquées des Sarrasins qui estoient dans ses terres ; cela obligea ces Espagnols infidelles, de faire restituer ce sanctuaire par la sollicitation de leurs Confreres d'Orient, & Philippe Duc de Bourgogne donna quatorze cens écus pour sa separation ; mais les Juifs qui crevoient de rage, de voir entre les mains des Chrestiens le tombeau du plus illustre de leurs Roys, pousserent encore les Sarrasins à le reprendre, & l'on a perdu l'esperance de le recouvrer, parce qu'ils en ont fait une Mosquée.

XXV. Les Observantins de Dalmatie s'estoient emparez de quelques Convens de cette Province, qui avoient esté adjugez à la Vicairie de la Bossine ; mais le Pape donna commission aux Archevêques de Spalatro, de Zara, & de Raguse de les faire restituer ; & commanda au Vicaire general cismontain d'aller sur les lieux pour marquer les limites de ces deux Vicairies, & pour obliger chacun de se contenir dans le district qui luy seroit determiné.

XXVI. Barthelemy Evêque de Corneto regla par commission du Pape les offrandes & la cire que les Conventuels devoient prendre de l'Eglise de N. Dame des Anges, selon le decret de Nicolas IV. & les reduisit à une plus petite quantité : par la même autorité il deffendit à l'Evêque d'Assise d'exiger la portion qu'il pretendoit des legs pieux qui se faisoient aux Convens de son Dioceſe. Le Pape ordonna aux Gouverneurs d'Assise & de Foligni, d'empêcher qu'aucun ni habitant, ni estranger, parut avec des armes aux environs de N. Dame des Anges, le second jour d'Aoust, sans l'ordre exprés des Religieux ; parce que plusieurs sous pretexte de vouloir éviter le desordre, le causoient eux-mêmes, & prenoient l'occasion de faire des querelles, & de se venger de leurs ennemis.

Digitized by Google

XXVII. Les Catholiques de Capha receurent un si grand déplaisir de voir que les Observantins avoient remis aux Conventuels les Convens qu'ils avoient dans cette ville, & au voisinage, qu'ils en porterent leurs plaintes au Pape, avec des termes qui obligerent sa Saintetè d'instituer Vicaire de ces cartiers là, Frere Valentin de Treviſe Religieux de grand merite, & de luy donner le pouvoir d'y conduire tous les Religieux qui le voudroient suivre, de quelque Province qu'ils feussent, de confirmer tous les privileges que ses predeceſſeurs avoient accordez pour cette Vicairie, & d'ordonner qu'elle ne seroit plus occupée que par les Obſervantins, comme les plus propres pour travailler à la converſion des infidelles, & au salut des Catholiques.

XXVIII. Nous avons veu l'an 1405. que quelques Tierceres diſciples de Frere Thomaſſin commencerent l'Ordre de S. Jerôme à Feſules en Toſcane, & donnerent à ces Religieux le méme habit qu'ils portoient; cette verité ſe confirme par la permiſſion que Pie II. donna aux Jeronimitains d'en choiſir un autre different de celuy des Tierceres; conſentant neanmoins que ceux qui ne voudroient pas faire ce changement poſſedaſſent à perpetuité les maiſons de S. Jerôme à Padouë, & de S. Pierre à Vicenze.

XXIX. Le Curé & les Beneficiers de S. Laurens de Belitri, avoient donné cette Egliſe avec une maiſon & un enclos, à Frere Jaques de Rieti Vicaire de la Province de Rome; Nicolas V. avoit approuvé cette diſpoſition, & Pie II. la confirma.

XXX. Les habitans de Nepi obtinrent permiſſion d'établir les Obſervantins, je crois qu'ils ne le firent pas, car je ne trouve aucun memoire de ce Convent.

XXXI. Ange de Petrignanis leur en fit bâtir un à deux milles d'Amerino ſous le titre de l'Annonciation. Frere Paul Capetonio Religieux d'une abſtinence tres-rigoureuſe, & d'une ſimplicité admirable y repoſe, avec Frere François Ovario qui predit l'heure de ſa mort long-temps avant qu'elle n'arrivât; ſon ſepulchre ayant eſté ouvert dans le mois d'Aouſt, exhala une odeur de violetes qui ſurprit les aſſiſtans, & l'on trouva en effet ſous ſa teſte une plante chargée de ces fleurs, & ſon corps ſans aucune marque de corruption.

XXXII. Baptiſte Bigolini fit commencer environ ce temps un Convent ſous le titre de ſainte Croix prés de Citadelle dans le Dioceſe de Vicenze; cela ſe voit ainſi dans une Bulle de Paul II. donnée l'an 1467. par laquelle ſa Saintetè permet à ce Seigneur d'y loger les Obſervantins, parce que le bâtiment eſtoit preſque achevé; cette famille de Bigolini a toûjours conſervé une grande affection pour les Religieux, & l'a fait paroiſtre par ſes liberalitez.

XXXIII. Les Magiſtrats de S. Ange dans l'Abbruzze eſtablirent un Convent ſous le titre de S. Bernardin pour les mêmes Religieux prés de leur ville, auquel Frere Seraphin de Thieti eſt inhumé: quoy qu'il n'eût jamais eſtudié, neanmoins il eſtoit devenu un Predicateur fort celebre, car il raviſſoit ſes auditeurs par l'excellence de ſes penſées, & il leur expliquoit les myſteres les plus relevez avec tant de clarté, que tous reconnoiſſoient qu'il n'avoit point d'autre maiſtre que le S. Eſprit.

Digitized by Google

XXXIV. Charles Pandonio fit bâtir un Convent sous le titre de S. François au Bourg du Pré dans la terre de Labour, & un Evéque de Boiano consacra l'Eglise l'an 1480.

XXXV. Les Chartreux avoient bâti un Convent sur le penchant d'une colline chargée de bois à un mille du bourg de Guilionisio dans la Poüille, & l'an 1452. ils resolurent de le donner aux Observantins, mais sous des conditions qui estoient un peu onereuses, & cette année le Pape les adoucit. Frere Simon de Slavis lay illustre par sa profonde humilité, & par l'efficace de ses prieres pour guerir les malades, & pour chasser les demons y repose avec Frere Jaques de Tourbonne Prestre, qui a esté un zelé Observateur de la discipline reguliere. Frere Mathieu Tiercere avoit choisi sa sepulture dans ce Convent, mais les Prestres seculiers emporterent son corps à leur Eglise, trois jours aprés on le trouva à genoux devant la croix qui estoit posée sur la porte du Convent; on luy demanda qu'est-ce qu'il vouloit, il répondit qu'il vouloit estre enterré dans cette Eglise, comme il l'avoit ordonné pendant sa vie, & cela fut fait.

XXXVI. Le Convent de S. François du desert prés de Venise, avoit esté délaissé depuis long-temps par les Conventuels; Frere Nicolas Erizo l'avoit rétabli par l'ordre du Cardinal de Fermo sous Nicolas V. & Pie II. en confirma la possession aux Observantins.

XXXVII. Les habitans de S. Quirice au Dioceſe d'Arezze, avoient donné depuis quelques années aux Religieux du Convent de S. François de ce bourg la Chapelle de N. Dame située sur la porte de Fronton, & Pie II. confirma cette disposition.

XXXVIII. L'an 1453. Nicolas V. avoit permis à Frere Jaques Biguet de Cattaro Prestre, & aux Freres Nicolas d'Istrie, & François de Raguse lais, de s'establir prés d'une chapelle que François Meigano noble Venitien avoit bâtie, dans une petite Isle dont il estoit Seigneur à cinq milles de celle de la Canée; depuis le Fondateur avoit legué & la chapelle & l'Isle aux Religieux, & ordonné à ses heritiers de leur donner tous les ans une certaine quantité de bled & de vin; trente ans aprés, Antoine Meigano neveu du testateur, fournit dequoy commencer le bâtiment, & Pie II. approuva toute cette disposition.

XXXIX. Didace Quignonez premier Comte de Lune, & Jeane Enriquez sa femme establirent un Convent dedié à S. François, dans Benavidez en Galice, & prirent la principale chapelle pour y faire dresser leurs tombeaux; mais ils n'en obtinrent la permission que de Sixte IV. l'an 1474. par la requeste qu'ils presenterent à sa Saintetè sur ce sujet, ils promettoient de donner tous les ans aux Religieux quatre cens mesures de froment en aumone.

XL. Le Pape permit au Vicaire de la Province de Castille, de s'establir à Oriola, qui estoit alors du Dioceſe de Cartagene, & qui est presentement un Eveché. Tous les habitans y contribuerent, & Gregoire Rocca fit ériger en une grande Eglise la Chapelle de S. Anne; André Martinoz fit bâtir le refectoir; Sanctis Ange Vique fit faire le cloistre, & donna aux Religieux le droit de deux livres de poisson sur chaque charge qui entreroit dans cette ville, dont ils joüissent encore. Frere Mathieu de Valence devot & illustre Predicateur est en-

Digitized by Google

terré dans l'Eglise, & Frere Barthelemi de sainte Marie lay admirable pour sa simplicité, pour sa rigoureuse abstinence, pour son oraison, & pour sa charité repose au côté de l'Epistre de la principale Chapelle.

XLI. Pierre Giron Maistre de l'Ordre de de Calatrava, demanda permission au Pape d'establir les Observantins de Labroio dans sa ville de Brueva au Diocese de Palentia, & de leur donner la Chapelle de Bueto, qui estoit habitée par quelques Beguins; sa Sainteté donna commission à l'Evéque, & à l'Abbé de Parrazez du Diocese de Segovie d'examiner cette affaire; je ne sçais pas ce qui fut fait, car je ne trouve aucun memoire de ce Convent.

XLII. Jean de Jambis Gouverneur de la Rochelle au Diocese de Saintes, Pierre Doriolla Maître des Comtes, Jean Merichon Conseiller du Roy Charles, Jean de Finau Maire, & Pierre Bonis Eschevin de cette ville, demanderent permission au Pape d'establir les Observantins à une Chapelle de N. Dame dans le fauxbourg de la Fontaine; cette Chapelle dépendoit de l'Abbaye d'Alodieu en Poitou, & il fallut indemniser l'Abbé. Les Conventuels s'opposerent à cette fondation, parce qu'il y avoit déja quatre Convens de Mendians dans ce lieu; neanmoins le Pape voulut que cet establissement se fit; les Huguenots l'ont demoli depuis.

XLIII. Les Conventuels & les Observantins diputoient depuis long-temps pour le Convent de Chasteau-Roux en Berri; enfin aprés plusieurs sentences de trois Papes & de deux Roix de France, Pie II. ordonna qu'il demeureroit à l'Observance, mais que le Provincial & le Custode y auroient droit de visite; Guidon de Calvignac Vicomte de ce lieu repara le bâtiment que ses predecesseurs avoient fait, & employa tout son pouvoir pour y establir les reformez, car les Conventuels resisterent long-temps à l'ordre du Pape.

XLIV. Frere Jean Lor Vicaire de la Province de Cologne, reforma le Convent de Bamberg, par l'ordre de George de Scavenberg Evéque de ce lieu.

XLV. Celuy de S. Uldaric prés de Bar dans la même Province, fut bâti cette année.

XLVI. Celuy de Lameg ou Lamgou au Diocese de Paderbon fut commencé par Bernard de Lippe, & par Simon son frere, qui estoit alors Chanoine, & qui fut depuis Evêque de cette ville; les Conventuels s'opposerent à cet establissement, & firent entrer dans leur interest Jean Hammo Vicaire general de cet Evéché; mais Jean de Lippe Evéque de Munster, Duc de Baviere, Comte Palatin, & oncle de Bernard, vuida cette difficulté en qualité de Juge conservateur; Jean de Molenbeck Gouverneur de Sternemberg donna sa maison, plusieurs autres y contribuerent de leurs biens, & le bâtiment fut achevé l'an 1464. mais l'an 1573. les heretiques en firent un Hôpital.

XLVII. Le bien-heureux Frere Jean de Capistran avoit prophetisé depuis six ans, que ses freres s'establiroient dans Prague, & George Podiebrac qui avoit empéché ce saint homme d'entrer dans cette ville, lors qu'il en estoit Gouverneur, se trouva obligé par les instances du peuple de les y recevoir maintenant qu'il estoit Roy; mais ils en furent chassez l'an 1468. parce qu'ils ne se pouvoient empescher de prescher contre les heresies que cet usurpateur vouloit in-

Digitized by Google

troduire, & qu'il avoit dissimulées pendant qu'il pretendoit à la couronne; Udislas fils aîné du Roy de Pologne, qui fut depuis appellé au trône de ce Royaume, les y remit l'an 1482. mais l'année suivante les heretiques prevalurent encore contre eux, leur firent souffrir mille injures & mille tourmens, les bannirent, & enfin demolirent leur logement; mais l'an 1629. Ferdinand II. Empereur & Roy de Bohême donna cette place aux Observantins d'Irlande pour y faire un College de leur nation, & ils y ont esté si bien receus, qu'ils enseignent encore la Philosophie, & la Theologie à celuy qu'Ernest Adelbert Cardinal de Harac a fondé dans la même Ville.

XLVIII. Le Convent de Neufplain au Diocese de Prague fut ôté aux Conventuels, & donné aux Observantins par le Pape, à la demande du Roy Podiebrac, qui ne pût refuser ce changement aux instances des habitans.

XLIX. Le Convent de Moighin en Irlande fut bâti à mille pas de cette ville, sur l'emboucheure de la riviere de Moy dans la mer, par Mac-Guillaume du Bourg selon quelques-uns, ou par la famille des Barets selon d'autres, suivant la permission que Frere Guillaume O Railig avoit obtenuë de Nicolas V. d'establir les Observantins dans la Province de Toam; & Frere Nehemie O Donoch qui estoit leur Vicaire en prit possession: le bâtiment est grand, & presque tout de marbre; il y a dans l'enclos une source si abondante qu'elle fait tourner deux meules de moulin; & lors que la marée monte les vaisseaux viennent jusques à l'Infirmerie. Les heretiques Anglois firent une descente sur ce lieu l'an 1578. & tous les Religieux se retirerent sur mer dans une barque pour éviter leur fureur, à la reserve de Frere Phalimée O Hara; à leur retour ils trouverent que ce Convent avoit esté pillé, & ce pauvre vieillard massacré devant le grand Autel; ces sacrileges estant revenus une seconde fois pendirent un Prestre seculier, & serrerent si fortement la teste à un Religieux, qu'ils luy firent sauter la cervelle. Ceux à qui le Roy d'Angleterre a donné cette maison en loüent une partie aux Religieux, & par ce moyen ils entretiennent le commerce avec les Catholiques à qui ils vendent leurs marchandises; la Communauté estoit autrefois de cinquante, & l'on y enseignoit la Philosophie, & la Theologie. La Bulle de Nicolas V. pour la fondation de ce Convent, contenoit des clauses qui donnerent quelque scrupule aux Observantins, ils consulterent Pie II. sur ce sujet, & l'on voit par la réponse qu'il leur fit, que ces Religieux estoient déja establis en Irlande, quoy que non pas avec tous les avantages des autres Provinces, parce qu'ils n'avoient pas receu les derniers reglemens de ce Pape, mais sa Sainteté leur communiqua les privileges dont les autres joüissoient.

L. Quelques-uns mettent environ cette année le Convent d'Inischort dans la mesme Isle sur la riviere de Slan; la famille de Cavanah l'a fondé; Henry Vallop Anglois Tresorier de ce Royaume puissant & riche heretique l'obtint du Roy d'Angleterre, & en fit une belle maison, mais ni luy ni ses heritiers ne l'ont pas conservée.

LI. George Chuper avoit establi avant cette année les Observantins à Varalglia dans le Diocese de Zagabrie, comme il conste par les Indulgences que le Pape

Digitized by Google

Pape accorda pour leur Eglise, qui estoit dediée à l'Assomption de la Sainte Vierge.

LII. Le Baron d'Oliphant Escossois les fonda dans la ville de S. Jean, à la priere de Frere Jerôme Lindsay fils du Comte de Craufort, qui estoit en grande estime pour son humilité, pour son abstinence, & pour son assiduité à la priere.

LIII. Blanche Marie d'Este femme de Galiot Pic de la Mirande, dota fort richement le Monastere de S. Loüis de Mirande de l'Ordre de sainte Claire.

LIV. Les Religieuses du Monastere de S. Ange dans Ascoli, qui avoient esté Benedictines, furent transportées hors la ville à celuy de N. Dame, & le premier fut érigé en Prieuré pour les Moines de Mont Olivet.

LV. L'Eglise Parroissielle de S. Michel d'Astetho fut unie au Monastere de sainte Claire, establi dans le Fauxbourg de Luques sous le titre de S. Michel.

LVI. Marie Reyne de France obtint du Pape la permission de fonder un Monastere de sainte Claire, mais je ne sçais pas si elle l'a fait. Le Pape donna plusieurs privileges à celuy de Calignano au Dioceſe de Genes, & le soûmit à la conduite des Freres Mineurs.

LVII. Thereſe & Beatrix de Salzedo Tierceres, obtinrent du Pape la permission d'eriger en un Monastere de sainte Claire la maison qu'elles avoient à Carmone dans le Dioceſe de Seville; dans trois ans elles le mirent en estat d'y loger les Religieuses, & s'y donnerent elles-mêmes avec tous leurs biens; la vertu de ces filles obligea Beatrix de Pacheco Marquise de Gadio d'augmenter leur bâtiment, & leur revenu pour y entretenir soixante Religieuses, & d'y choisir sa sepulture.

LVIII. Frere Pierre Rodriguez de Serria obtint permission de sa Sainteté, d'en establir un autre sous le titre de saint Antoine aux Fauxbourgs de Baeza dans le Royaume de Grenade, & il le mit bien-tost en estat de loger soixante-dix Religieuses sous la regle d'Urbain IV. Les Sœurs Caterine de sainte Claire, Beatiene, Caterine Rodriguez de Seville, Caterine de Jesus, Françoise de Peralte native de ce lieu, & plusieurs autres s'y sont renduës fort recommandables par leur pieté.

LIX. Caterine Nugnez femme d'Alphonse Alvarez de Tolede Intendant des Finances du Roy Henry IV. en fonda un autre à Madrit sous le titre de la visitation, & le pourveut de toutes les choses necessaires, avec cette seule charge que les Religieuses prieroient Dieu pour Henry & pour Jean son pere Roix de Castille; cette maison s'est fort augmentée par la bonne reputation de celles qui l'habitent, & la fondatrice est enterrée dans la grande Chapelle.

LX. Aldonse de Velasco, & quelques autres Tierceres qui demeuroient à la maison de sainte Christine dans Compostelle, obtinrent permission du Pape de l'eriger en Monastere sous la conduite du Superieur des Tierceres de N. Dame la neufve dans la même ville; le droit de visite reservé à l'Archevêque.

LXI. Mentie Martinez Contreras se trouvant veuve & sans enfans, resolut d'employer ses biens pour establir un Monastere des Tierceres dans Aranda de Düero au Dioceſe d'Oxma, dont elle fut la premiere Superieure; on luy donna

Digitized by Google

au commencement le titre de sainte Elizabeth de Jesus, depuis on luy a donné celuy de S. Anne, & enfin celuy de S. Antoine ; lorsque toutes les Tierceres d'Espagne furent obligées à la clôture, celles-cy n'eurent pas dequoy faire fermer leur enclos, mais depuis elles obtinrent de Paul V. quelques biens qu'Inigo Zuniga avoit leguez à l'Hôpital, & les employerent à cela.

LXII. Pie II. permit aux Tierceres de N. Dame de Bertonera prés de Belforado, & à celles de sainte Elizabeth de Birbiesca dans le Dioceſe de Burgos, de prendre la regle de sainte Claire sous la conduite de Frere Loup de Salins.

LXIII. Le Pape ordonna à l'Evéque d'Arezze de permettre à quelques Tierceres de Montpolitien, d'aggrandir, & d'eriger en Monastere sous le titre de S. Bernardin, la maison qu'Ange Joannis de Siene leur avoit donnée, afin de pouvoir loger beaucoup de filles qui demandoient de s'unir à elles, selon le desir des heritiers du donateur, & des habitans qui s'offroient d'y contribuer.

LXIV. Les Tierceres de la maison de sainte Marguerite de Leyden en Hollande, obtinrent du Pape par l'interceſſion du Duc de Bourgogne, la permiſſion de se changer à un lieu appellé Rodembourg dans la Parroisse de Leydendorp, parce qu'il leur seroit plus commode, & qu'elles y seroient hors des dangers dont la guerre les menaçoit.

LXV. Les Tierceres de la maison des Onze-mille Vierges dans Utrech, celles de S. Agathe d'Amesford, & celles de S. Agnez d'Harduüic au même Dioceſe, avoient pris l'institut des Chanoineſſes regulieres de S. Auguſtin selon une Bulle de Pie II.

LXVI. Quelques femmes, & quelques filles devotes s'estoient establies depuis cent ans sous le nom de Beguines dans Nimegue au Dioceſe de Cologne ; cette année elles estoient reduites à sept, qui se desapproprierent, se démirent de quelques Prebendes qu'elles poſſedoient, & qui s'achettoient, & firent les vœux du Tiers-Ordre ; l'année suivante Frere Zeger Vicaire general ultramontain, les associa à la participation des biens spirituels qui se font dans l'Ordre.

LXVII. Pie II. permit aux Obſervantins de la Boſſine, de faire proviſion de blé, de vin, & de toutes les choſes neceſſaires à la vie, veu la qualité des lieux & des perſonnes de ce pays.

LXVIII. Frere Jean Thomaſio Minelli Tiercere bâtit un hôpital sous le titre de S. Croix de Jeruſalem à Caſtellaza prés de Siene. Frere Barnabé d'Orenſe Tiercere illuſtre par sa naiſſance, & par sa pieté, gouvernoit celuy de S. Elzear de Clapeto au Dioceſe de Genes.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1461.	DE PIE II. l'an 3. & 4.	DE FEDERIC *III.* EMP. l'an 22.	DE L'ORDRE l'an 254.

I. FRere Gabriel de Verone Vicaire des Obſervantins de Bohême, de Pologne, & d'Auſtriche, fut inſtitué Inquiſiteur contre les Huſſites, qui infectoient ces cartiers-là; ſa commiſſion marque qu'il avoit exercé autrefois cet office avec grand zele, & avec grand fruit; & parce qu'il eſtoit obligé de paſſer par des lieux où il couroit grand danger de ſa vie, le Pape accorda pour tous ceux qui luy donneroient ſaufconduit, ou qui luy fairoient eſcorte, le pouvoir de ſe faire abſoudre de tous les cas qui ne ſont pas reſervez au S. Siege, & une indulgence pleniere. Frere Barthelemi Egreſan, ſçavant & zelé Predicateur, fût eſtabli dans la même fonction pour le Dioceſe de Grenoble, & Frere Ange de Bolſene fut creé Nonce & Collecteur pour la croiſade dans le territoire de Florence.

II. Frere Martin de Rotembourg fulmina une excommunication par commiſſion du Pape, contre Sigiſmond Duc d'Auſtriche, & Gregoire de Heimbourg ſon Conſeiller, parce qu'il retenoit en priſon le Cardinal de Cuſa Evêque de Breſſe, aprés avoir pillé ſon Egliſe, & brullé ſes maiſons; & ſa Sainteté ayant appris que ces ſacrileges dreſſoient des embuches à ſon Commiſſaire, le mit ſous ſa protection, & conceda deux années & deux quarantaines d'indulgence à tous ceux qui le recevroient, & qui le ſecourroient dans ce danger.

III. Frere Gabriel de Verone, & les Obſervantins d'Allemagne continuoient avec beaucoup d'ardeur de ſolliciter les Princes à pourſuivre la canoniſation du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran, parce qu'ils connoiſſoient que Pie II. eſtoit tres-affectionné à tout l'Ordre, & qu'ils ſçavoient qu'il avoit eſté ami tres-intime de cet illuſtre defunt. A leur inſtance l'Empereur écrivit au Pape, & à tous les Princes, les Prelats, les Seigneurs, les Magiſtrats, & les ſujets de l'Empire ſur ce ſujet.

IV. Pie II. canoniſa S. Caterine de Siene, & dans la Bulle qu'il fit dreſſer pour cette ſolemnité, il prit occaſion de donner beaucoup d'éloges à S. Bernardin, parce qu'il eſtoit de la même ville qu'elle; dans ſes commentaires il fait une antitheſe entre la vertu & le merite de ce Saint, & la méchanceté, & les crimes d'un autre Sienois nommé Antoine.

V. On tint cette année trois Chapitres generaux dans l'Ordre; le premier fut celuy des Conventuels à Dijon en Bourgogne, où Frere Jaques de Sarzüela fut continué General; la charité des fidelles s'eſtoit tellement refroidie pour eux, qu'ils ſe trouverent obligez d'impoſer ſeize écus d'or ſur chacun de leurs principaux Convens pour les frais de cette aſſemblée.

Digitized by Google

VI. Le second fut celui des Observantins Cismontains à Osmo dans la Marche d'Ancone, le premier de Mars ; Frere Baptiste Vicaire general se voulut precautionner pour l'eslection de son successeur, car quoy qu'il sceut bien que les vocaux avoient la liberté entiere pour la faire, & que celui qui seroit éleu pourroit exercer sa charge selon la Bulle d'Eugene IV. si le General differoit de le confirmer ; neanmoins pour se mieux asseurer, il obtint une nouvelle declaration du Pape faite de Vive-voix sur ce sujet, par le moyen de Berard Herule Cardinal de Spolete ; il obtint encore un pouvoir particulier pour regler dans cette assemblée le gouvernement, & l'union des Convens de la Terre-Sainte, des Isles de Rhodes, & de Candie & des autres lieux de l'Orient, & de terminer par autorité Apostolique les differens ennuyeux qui estoient entre la Province de Dalmatie, & la Vicairie de la Bossine. Frere Loüis de Vicenze qui a écrit la vie de S. Bernardin, fut êleu Vicaire general. Fr. Gabriel Mezzavacca fut institué Gardien de Jerusalem, & Frere Raymond de Venise fut fait Vicaire de la Province de la Terre Sainte, de Candie, & des autres lieux qui y furent unis ; on n'y peut pas terminer la dispute qui estoit entre la Dalmatie, & la Bossine, & il fallut que le Vicaire general se transportat sur les lieux l'année suivante, & qu'il les unit sous un chef pris d'Italie. On ordonna dans ce Chapitre, qu'on feroit Octave de la Visitation de la sainte Vierge, & les offices de la Transfiguration, de saint Joseph, de saint Vincent Ferrier, & de saint Nicolas de Tolentin ; le Pape declara qu'on devoit faire Office double des Patrons particuliers des lieux où les Convens sont establis. Dés que le Vicaire general fut êleu, il envoya Frere André de Zuphana Vicaire de Corse vers le general, pour lui demander sa confirmation, & il l'obtint sans difficulté.

VII. Les Observantins Ultramontains celebrerent le troisiéme Chapitre à la Pentecoste, dans le Convent de Salamanque, & Frere Zeger Dusclare de Dixmude Vicaire de la Province de France, & autre-fois Commissaire de Cour fut êleu Vicaire general.

VIII. Frere Rodriguez estoit Evêque de Malaga, suffragant de Seville, Frere Jean titulaire de Salon sous l'Archevêque d'Athenes estoit suffragant de l'Evêque de Frisinghem, un autre Frere Rodriguez estoit Evêque de Demetriade en Thessalonique. Frere Roger d'Atella n'avoit que le titre de l'Evêché de Solabric sur la frontiere de Hongrie, car les Turcs s'estoient emparés de son Eglise, & le Pape lui donna le revenu de celle de Salpis, qui avoit esté unie à la Manse de l'Archevêque de Trano. Frere Jaques de Padula estoit Archevêque de Cartage en Affrique.

IX. Frere François de Seminaria Provincial de Calabre, Frere Jean de Cremo Provincial de Milan, & Frere Pierre de Foligni qui avoit esté Provincial des Provinces de la Terre-sainte, de la Romagne, & de saint François florissoient en doctrine parmy les Conventuels. Frere Bernardin de Terni Vicaire de la Province de saint François, Frere pierre Mauroceno noble Venitien Vicaire de Dalmatie, estoient en la mesme estime parmy les Observantins.

X. Les Superieurs de l'Observance reconnurent, que la conduite des Tierceres surnommées Richozares estoit incommode & dangereuse, c'est pourquoy ils

Digitized by Google

firent une défense fort severe à tous les Religieux de s'en charger ; ils avoient à contester pour cela avec l'Evêque de Corneto ; car quoy que ce Prelat fut fort de leurs amis, il vouloit avec passion qu'ils prissent le soin de celles de sa Ville, & s'opiniatroit à les y obliger. Frere Paul de Luques Vicaire de Toscane se déchargea de celles d'Arezze, & le Vicaire general persuadoit par tout la mesme chose, à l'exemple de son predecesseur ; & certes tout le monde voyoit avec peine, la liberté que ces filles prenoient de courir d'un costé & d'autre, & le pouvoir que leur generale avoit de faire la visite de leurs Monasteres, & d'assembler chaque trois ans les Superieures particulieres ; les Observantins representerent ces raisons au Pape, & sa Sainteté cassa cette Generale, & ordonna que chaque Superieure gouvernat son Monastere avec le mesme pouvoir que l'autre avoit : leurs maisons estoient sainte Anne de Foligni, saint Onufre de Florence, saint Quirice d'Assise, sainte Marguerite d'Ascoli, sainte Agnez de Viterbe, saint Antoine de Perouse, sainte Elizabet d'Aquila, sainte Marie d'Ancone, & sainte Claire de Rieti.

XI. Sa Sainteté accorda au Vicaire de la Province de saint François, & au Gardien de Nostre-Dame des Anges les mesmes Privileges dont le Provincial, & le Gardien d'Assise joüissoient, à la reserve de ceux qui seroient contraires à la Reforme.

XII. Le Cardinal de Spolete commença de faire bâtir un beau Convent pour les Observantins, prés de Narni sous le titre de saint Jerôme, sur un fonds qui fut donné par la famille de Mancinelli : ce Prelat fournit au reste avec tant d'abondance, que chacun s'estonnoit comment il pouvoit faire cette dépense, car il n'estoit pas riche ; les Religieux refuserent cette maison parce qu'elle estoit trop magnifique ; il les pria plusieurs fois d'y venir, mais ils y resisterent toujours avec tant de fermeté, qu'il les menaça de les chasser du Convent qu'ils avoient prés de Spolete, & de recourir au Pape pour les y contraindre ; de sorte que le Vicaire general fut enfin obligé de lui obeïr, & les Religieux ne s'y logerent que par force.

XIII. De cecy il conste que les Observantins possedoient déja le Convent de saint Paul prés de Spolete, qui avoit esté aux Religieuses de sainte Claire ; l'Eglise est fort ancienne, car saint Gregoire rapporte un insigne miracle qui s'y fit. Un Evêque Arrien estant venu à cette Ville pour s'y establir, demanda une Eglise à l'Evêque Catholique, & sur le refus qu'il en receut, il protesta qu'il se saisiroit par force de celle de saint Paul ; celui qui en avoit la garde entendant son mauvais dessein, se jetta dedans, ferma bien les portes, esteignit les lampes, & s'y cacha. Sur le point du jour l'Arrien arrive fort bien accompagné, & comme il se mettoit en devoir de faire enfoncer les portes, elles s'ouvrirent tout d'un coup d'elles mesmes, avec grand bruit, & en mesme-temps une lumiere qui descendit du Ciel ralluma toutes les lampes ; mais ce Prelat Heretique se trouva aveugle, & obligé de chercher un guide pour s'en retourner, ceux qui le suivoient furent si estonnez de son châtiment, qu'ils n'oserent plus entreprendre sur les Eglises des Catholiques. Gregoire IX. consacra cette Eglise l'an 1234.

Digitized by Google

XIV. Thadée de Malespine Marquise, *De Fus de Novo*, obtint du Pape la permission d'establir les Observantins à une Eglise de saint Remi qui avoit esté aux Benedictines prés de Massa dans le Dioceſe de Lune en Toscane. Elle disoit par sa requeste, que les Freres Mineurs n'avoient point de Convent dans ce lieu, & que les habitans souhaittoient avec passion, qu'on en fondat un pour ceux de l'Observance, à cause du grand fruit qu'ils faisoient par tout. Gonzague à mis l'an 1441. la fondation d'un Convent dedié à saint Bernardin dans Massa, mais il n'a pas remarqué qu'il y a deux Villes de ce nom; la premiere est dans le territoire de Siene assés prés de la Mer, & c'est à celle-cy où le Convent dont cet Auteur parle fut estably. La seconde est dans le Dioceſe de Lune, & on la distingue de l'autre par le surnom de Massa de la Carriere, à cause de l'abondance du Marbre qui se tire de son voisinage, & c'est où ce second Convent fut fondé par Thadée de Malespine. Je ne sçais pas pourtant si cette Dame fit commencer d'abord le bâtiment, car Gonzague écrit que Jaques de Malespine mit en possession de ce lieu Frere Barnabé de Siene Gardien de Sartiano le 8. de Fevriet l'an 1476. par la permission de Sixte IV.

XV. Celui de Monza dans le Milanés fut commencé cette année sur le fonds que les Chanoines donnerent, par les liberalités que Galeas Marie Sfortia Duc de Milan, & les habitans accorderent au bien-heureux Frere Damien de Padouë. Il a des Jardins fort agreables, des Fontaines fort belles, & un fort bon air, quatre Cloîtres, & des galeries fort divertissantes; la Sacristie est richement meublée, l'Eglise est tres-bien ornée, sur tout la Chapelle, où repose une Image de la sainte Vierge fort celebre par ses miracles, & qui lui donne le nom de Nostre-Dame de Graces. Le susdit Frere Damien y est inhumé, mais on ne sçait pas en quel endroit, & son portrait se voit sur la porte du premier Cloître. Frere Loüis Baiasson fondateur du Mont-de Pieté de cette Ville, y repose aussi dans la principale Chapelle, où il a esté transporté de celle de saint Bernardin. Trois excellens Religieux natifs de cette Ville ont pris l'habit dans ce Convent, sçavoir le bien-heureux Frere Christofle admirable pour sa pieté, & pour sa doctrine, qui est enterré au Convent de saint Ange de Milan: Frere Antoine qui est decedé à Maleti; & Frere Louis qui mourût en prêchant dans l'Eglise de saint Jean Baptiste de cette Ville, la Confrerie des Disciplinés conserve sa calote, & son manteau. Les Princes d'Ascoli Seigneurs de ce lieu, & plusieurs autres familles illustres ont leurs tombeaux dans l'Eglise.

XVI. Blanche Marie Sfortia Duchesse de Milan establit les Observantins prés de Castrueli au Dioceſe de Cremone, sous le titre de Nôtre-Dame de Brixianore; les Religieux n'y subsistent qu'avec beaucoup de peine, parce qu'ils sont obligés d'aller quester le pain dans le voisinage, & souvent par le mauvais temps, & par des chemins fort fâcheux; on y voit encore l'Oratoire, & les petits Hermitages du bien-heureux Frere Amedée; Frere Laurens, & Frere François y reposent en odeur de Saincteté.

XVII. Les habitans de Lesina Isle de la Mer Adriatique, firent bâtir un Convent pour les Observantins de Dalmatie, qui fut nommé Nôtre-Dame de Graces; mais les Turcs l'ont ruiné.

Digitized by Google

XVIII. Les Conventuels avoient pris des Benedictins, le Monastere de Vegle appellé sainte Marie de Castillon situé dans une des Isles de la mesme Province, & quoy qu'il fut situé sur une colline fort agreable, & dans un Païs fort peuplé, neanmoins il n'estoit habité que par un Prestre & par un Frere Lay; c'est pourquoy Jean Frangipani Comte de ce lieu, & les habitans obtinrent du Pape une commission addressée à l'Evêque pour le donner aux Observantins.

XIX. Antoine Comte de Colalto fit bâtir dans sa Ville l'Eglise des Conventuels dediée à saint Bernardin; leur Convent qui fut achevé l'an 1469. se brûla le 4. de Janvier l'an 1545. il est de la custodie d'Istrie.

XX. Les habitans de Carmone en Andalousie, avoient bâti un Hermitage dedié à saint Sebastien, & commençoient d'y ajoûter un Convent pour les Observantins; Jean de Carmone voyant que l'ouvrage alloit lentement, pria le Pape de le recommander aux charités des fidelles, sa Sainteté le fit, & il fut achevé l'an 1467. Gonzague dit qu'il y avoit eu un Hôpital sur cette place, & que les Religieux y furent transportés de l'Hermitage de S. François.

XXI. Le Pape permit à Alvarez Gomez Seigneur de saint Silvestre, de bâtir un Convent pour les Observantins dans ses terres à un lieu appellé *La Mongia*, du Dioceſe de Tolede, prés d'une fontaine, sur laquelle la sainte Vierge s'estoit apparuë, & avoit communiqué une vertu merveilleuse à ses eaux pour la guerison des malades, mais je ne sçais pas s'il l'a fait.

XXII. Frere Gonzalve de Transmera s'estoit retiré dans l'Isle de Taulo du Dioceſe de Compostelle, par la permission de Frere Rodriguez Gobate Gardien du Convent de Ponte-vedro, & avoit passé plusieurs années avec beaucoup d'édification dans un Hermitage de la S. Vierge accõpagné d'un autre Religieux; cette année estant déja vieux, il eut quelque scrupule sur sa maniere de vivre, c'est pourquoy il obtint du Pape la permission de la continuer.

XXIII. Anne de Chypre Ducheſſe de Savoye, fit bâtir un Convent dedié à sainte Croix prés de Nice de Provence par la permission du Pape; & Frere François de Ravenne l'accepta pour la Province de saint Loüis. Lorsque le Pirate Barberousse eut saccagé cette Ville, le Duc de Savoye le fit démolir, afin qu'il ne peut pas servir à ses ennemis, & transporta les Religieux à Cimies, mais les ossemens de Frere Dominique de la Fosse qui estoient enterrés dans un tombeau de Marbre devant le grand Autel, y resterent avec ceux de plusieurs autres Religieux recommandables par leur vertu, & par leur doctrine. L'an 1539. Paul III. logea dans ce Convent durant la conference qu'il eut avec l'Empereur Charles-Quint, & François premier Roy de France.

XXIV. Les Turcs avoient ruiné douze Convens en Hongrie, ou dans le voisinage, & les Religieux obtinrent permission du Pape d'en establir ou remettre autant; sa Sainteté donna encore pouvoir à leur Vicaire, d'employer ses sujets pour administrer tous les Sacremens dans la Moldavie qu'ils avoient convertie préſque toute, & dans la Russie, la Valachie, & l'Armenie, où ils avoient fait un grand fruit, & c'estoit pour suppléer au defaut des Curés, jusques à ce que le saint Siege y eut pourveu.

XXV. Estienne Baron de Thorn en Hõgrie, touché du fruit que les Observãtins

Digitized by Google

faisoient dans ce Royaume par leur predication, & par leur exemple, demanda permission au Pape de les establir en quelque lieu de son Domaine, & sa Saincteté ordonna à l'Evêque de Strigonie de le lui permettre.

XXVI. Jean premier Comte de Horn au Dioceſe de Liege, & sa femme Jeanne Comteſſe de Mœurs, commencerent un Convent pour les Obſervantins de la Province de Cologne, prés de leur Ville de Uverth en Brabant; la Comteſſe mourut cette meſme année, & son mari se rendit Frere Mineur à Hulſt. Aprés avoir vêcu fort religieuſement il deceda le 3. de May l'an 1468. à Uverth, & fut enterré devant le grand Autel; on y conſerve un cordon avec lequel il ſe ſerroit ſi étroitement, qu'il paroiſt encore teint de son ſang; leur aiſné de meſme nom que le pere, mourût l'an 1500. & fut inhumé avec l'habit de saint François dans le meſme tombeau; Jean son cadet Chanoine de Liege, eut cette ſatisfaction lorſqu'il dit ſa premiere Meſſe, que son pere qui eſtoit Preſtre lui ſervit de Diacre; il fut fait Evêque de Liege l'an 1480. & fut enterré avec l'habit de Frere Mineur au meſme convent l'an 1556. Les Heretiques en chaſſerent les Regieux l'an 1576. & démolirent leur logement, mais non pas l'Egliſe; & l'an 1579. le Duc de Parme qui recouvra cette place, les y remit.

XXVII. Federic Archevêque de Magdebourg, receut commiſſion du Pape pour reformer tous les Ordres Religieux en Allemagne; il prit pour ſes adjoints l'Abbé de *Berg* prés de Magdebourg Benedictin, le prevoſt de Noſtre-Dame de la meſme Ville de l'Ordre de Premonſtré, & le Vicaire de l'Obſervance en Saxe; il introduiſit les Obſervantins au convent de Hall; & voulant faire la meſme choſe à celui de Magdebourg, les conventuels s'y oppoſerent, & appellerent à leur ſecours Herman Graven chantre de saint Severe d'Etford au Dioceſe de Mayance qui eſtoit leur conſervateur; celui-cy fulmina des cenſures contre l'Archevêque & ſes adherans, pretendant qu'ils avoient violé les privileges du saint Siege; l'affaire fut portée au Pape, & sa Saincteté declara nulle la procedure du Chantre, appuya celle de son commiſſaire, & ainſi l'Obſervance fut eſtablie dans ce convent.

XXVIII. L'Evêque de Munſter avoit receu une pareille commiſſion pour ſon Dioceſe, & il l'executa avec grand fruit, par l'ayde de quelques Moines reformés, & de deux Obſervantins ſes adjoints.

XXIX. Le Pape s'eſtant retiré à Tyvoli logea chez les conventuels, qui étoient ſitués ſur une eminence fort agreable, & voyant de ſes yeux leur relâchemeut, & le mauvais eſtat de leur convent, qui eſtoit ouvert de tous coſtez; & incommodé par une quantité prodigieuſe de rats, il y mit les Obſervantins; la plus grande partie de ce vieux bâtiment a eſté priſe pour le Palais & les Jardins du Duc d'Eſte, qui ſont les plus renommés de l'Europe, & Frere Theodore de Rome eſtant Gardien de ce lieu, a fait rebâtir le convent de l'autre coſté de l'Egliſe.

XXX. Les Religieuſes de sainte Claire s'eſtoient eſtablies depuis vingt-ans à Trapani en Sicile, ſous le titre de sainte Elizabeth, ſans la permiſſion du saint Siege; elles la demanderent cette année, & Pie II. commit l'examen de cette cauſe à l'Archevêque de Palerme; il y en a qui diſent que la famille des Emmanuels

Digitized by Google

nuels a fondé ce Monastere, mais la Bulle du Pape n'en parle pas.

XXXI. Quelques femmes devotes du Bourg saint Sepulchre, s'estoient logées à l'Eglise de saint Jean prés de ce lieu, & avoient acheté quelques terres de l'Abbé de l'Ordre de Camaldule sous une petite rante; depuis elles avoient pris la regle de sainte Claire, & vécu environ deux cens quarante ans sous cet institut, & leur Monastere ayant esté ruiné depuis peu par les guerres, elles se retirerent dans le Bourg à l'Eglise de Nostre-Dame du Chemin, qui leur avoit esté unie par l'autorité du saint Siege, mais les Religieux de Camaldule demanderent la restitution de l'Eglise de saint Jean, & des terres qu'ils leur avoient venduës.

XXXII. Celles de Vaniel au Dioceſe de Cologne qui s'estoient establies depuis environ seize ans, receurent l'absolution des censures qu'elles pouvoient avoir encouruës.

XXXIII. Frere Sancius des Canaus avoit commencé de reformer le Monastere de sainte Claire prés de Burgos sous Nicolas V. & Fr. Fructus de Cuellar son successeur dans la charge de Visiteur acheva cette bonne œuvre.

XXXIV. Alphonse d'Aragon obtint une commission Apostolique pour reformer celui de Perpignan, & un ordre au Doyen de Barcelone d'y transporter la sœur Odete Abbesse de celui de Gandie au Royaume de Valence, qui avoit esté reformé par sainte Colete, de lui joindre douze Religieuses du même lieu, ou bien de celui de Lezignan au Dioceſe de Narbonne; & de distribuer ces anciennes difformées par les autres Monasteres du voisignage.

XXXV. Quelques filles d'Arles qui vivoient en communauté dans une Maison seculiere, obtinrent permission du Pape d'establir un Monastere de sainte Claire, à une maison qui leur avoit esté leguée par Jean Reynaud dans la Parroisse de S. Laurens.

XXXVI. Bonne de Baudercour veufve d'Erharde de Ginemenich avoit obtenu des chevaliers de saint Jean, l'Hôpital qu'ils avoient dans Treves qui étoit delaissé, & tomboit en ruine; elle l'avoit remis, & fournissoit avec grand zele aux besoins de beaucoup de malades, & de pauvres; mais voyant que la dépense des Officiers coûtoit fort, elle pria le Pape de lui permettre d'y appeller les Sœurs du Tiers-Ordre, parce qu'elles se contenteroient de peu de chose pour leur vie, & pour leurs habits; sa Saintete accorda fort agreablement sa demande, & donna à cet Hôpital les mesmes privileges qu'il avoit accordés à celui de Nostre-Dame de Soleil dans saint Omer, qui estoit aussi gouverné par les Sœurs du Tiers-Ordre: depuis ces Religieuses se sont cloitrées; deux d'elles enseignent les petites filles, & deux Sœurs layes ont la liberté de sortir, aprés qu'on a éprouvé leur vertu par une longue experience: elles ont esté sous la conduite de la Province de France jusques à l'an 1457. auquel elles furent soûmises à celle de Cologne par le chapitre general tenu à S. Omer Frere Jean Cron étant Vicaire general.

XXXVII. Jean de Camba surnommé Gantoys, fonda un Hôpital à l'Isle en Flandres, sous la conduite des Tierceres qui feroient les trois vœux, & seroient gouvernées par le Provincial de France.

Digitized by Google

XXXVIII. Celles de Hasselar Dioceſe de Liege s'eſtoient tellement augmentées, que leur logement ſe trouvoit trop petit ; c'eſt pourquoy elles obtinrent du Pape la permiſſion d'accepter deux maiſons qu'on leur offroit au Dioceſe de Cambray.

XXXIX. Les Tierceres obtinrent du Pape la confirmation de l'Egliſe de Sainte Anne prés de Palerme, qui avoit eſté bâtie pour eux, & y demeurerent durant quelques années ; mais depuis ils ſe logerent dans la Ville. Frere Paul des Vicomtes prit occaſion de leur changement, de demander leur Egliſe au Pape, & ſa Sainteté la luy accorda ; mais bien toſt aprés ayant ſceu qu'ils ne l'avoient pas abſolument abandonnée, elle revoqua cette diſpoſition.

XL. Frere Gonſalve de Ciudadreal Conventuel, obtint permiſſion du Pape, d'établir un Hôpital dans ſa patrie, à des maiſons qu'il avoit achetées ; & d'y employer les aumônes qu'il avoit procurées pour cette bonne œuvre.

XLI. Jean de Malevoltis Seigneur de Gavarino au Dioceſe de Groſſeto, fit deſſein de reparer l'Egliſe de S. Jean de ce lieu, & d'y ajoûter un Convent pour les Obſervantins, mais je ne crois pas qu'il le fit.

XLII. Le Pape remit ſous la Juriſdiction de l'ordinaire les Religieuſes de Sainte Claire du bourg Saint Geminien au Dioceſe de Volaterre, qui eſtoient gouvernées par les Conventuels ; mais l'année ſuivante le Cardinal Beſſarion Protecteur de l'Ordre, en fit donner la conduite aux Obſervantins de Toſcane, qui firent toute la reſiſtance poſſible pour ſe defendre de cet employ, & ne l'accepterent que par la force des cenſures que ce Cardinal, & le Vicaire General fulminerent contre le Vicaire Provincial, pour l'y obliger.

XLIII. Le Pape deffendit de faire aucun bâtiment à ſoixante cannes prés de Noſtre-Dame des Anges, & d'aggrandir deux tuilleries, & deux petites cabanes qui ſe trouvoient dans cet eſpace.

DE JESUS-CHRIST l'an 1462.	DE PIE II. l'an 4. & 5.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 23.	DE L'ORDRE l'an 255.

I. LE bien-heureux Frere Jacques de la Marche prêcha dans Breſſe en Lombardie le jour de Paſques, que le Sang de Jeſus-Chriſt n'eſtoit pas uny à la Divinité, lors qu'il fut épanché de ſon Corps, & que par conſequent dans cet état il ne devoit pas eſtre adoré du culte de latrie ; cette propoſition renouvella la diſpute qui avoit eſté ſur ce ſujet l'an 1341. car dés le lendemain Frere Baptiſte Dominiquain prêcha le contraire, & traita cette opinion de fauſſe & d'erronée : cette contradiction émût incontinent de grands bruits parmi le peuple : & le meſme jour ſur le ſoir, Frere Jacques de Breſſe Dominiquain, & Inquiſiteur en ce païs, écrivit une Lettre pleine de reſpect & de civilité au bienheureux Frere Jacques, pour le prier de s'expliquer ſur cette matiere, & d'ê-

Digitized by Google

ter la mauvaise impression qu'on avoit conceuë de sa Predication ; car il ne se pouvoit pas persuader qu'un Predicateur comme luy qui estoit tres-sçavant dans l'Ecriture Sainte, eust avancé une doctrine qui avoit esté condamnée dans Barcelone par l'Ordre de Clement VI, & qu'il croyoit que ceux qui luy avoient fait ce rapport, n'avoient pas bien compris sa pensée, ou l'avoient alterée.

II. Le Mardi, le bien-heureux Frere Jacques monta en Chaire pour satisfaire à l'Inquisiteur, & rendre raison de ce qu'il avoit dit le Dimanche : il commença par dire, avec une grande ferveur, qu'il estoit tout disposé à souffrir les plus mauvais traittemens qu'on luy pourroit faire, à la reserve d'un, qui estoit d'estre accusé d'erreur dans la Foy, parce que cela luy pourroit faire perdre le fruit de tant d'années qu'il avoit employées à la Predication : il ajoûta qu'il n'avoit rien dit de nouveau, ni qu'il eust inventé de sa teste, puisque cela estoit enseigné par des Docteurs Catholiques, & qui paroissoient avec honneur dans l'Eglise ; sur cela il produisit les Livres de Saint Bonaventure, de Richard & de Mayronis, & y leut tout au long ce qu'il avoit avancé ; il finit, en disant qu'il s'étonnoit fort que quelqu'un voulut accuser d'heresie ce que de si sçavans hommes avoient soûtenu, & contre quoy on ne pouvoit objecter rien de solide pour le condamner.

III. L'Inquisiteur fut si faché de cette justification, que dés le lendemain il envoya un commandement au bien-heureux Frere Jacques, de se dédire publiquement, sous peine d'excommunication, avant que de sortir de la Ville, ou de comparoistre devant son Tribunal dans le jour suivant pour tout terme perèmptoire. Cet acte portoit, que le bien-heureux Jacques avoit appellé heretique l'opinion contraire à la sienne, ce qui n'estoit pas vray ; car il n'avoit rien dit contre elle, & s'estoit contenté d'appuyer son sentiment, & de faire voir que l'Eglise n'avoit rien défini sur ce sujet : que la decision pretenduë de Clement VI. estoit supposée, & que les raisons de l'Inquisiteur n'estoient pas si fortes qu'il ne fust aisé d'y répondre. L'autorité de l'Inquisiteur, & le merite du bien-heureux Frere Jacques, partagerent la Ville, & la mirent dans un grand trouble : Barthelemy Maripetre qui en estoit Evêque, s'entremit de les accorder, pour appaiser ce desordre ; il fit venir ces deux Jacques dans son Palais, & aprés avoir écouté leurs raisons en presence d'une grande assemblée de gens de merite, il prononça que la proposition du bien-heureux Frere Jacques pouvoit estre preschée, jusqu'à ce que le saint Siege en eust autrement ordonné, puis qu'on ne produisoit rien d'authentique, pour faire voir qu'elle eût esté condamnée ; & l'Inquisiteur fut si bien persuadé de cette verité, qu'il revoqua son ordonnance, & consentit qu'elle fust lacerée. Il y a deux actes authentiques de cette procedure ; le premier fut expedié le mesme jour par un Notaire public, du commandement de ce Prelat : le second est le témoignage que son Vicaire General en donna le 21. de May ; & celuy-cy ajoûte que l'Evesque ordonna au bien-heureux Frere Jacques, & à Frere Baptiste Dominiquain de preschet au peuple, que ni l'une ni l'autre de ces propositions n'estoit heretique, & que

Digitized by Google

chacun pouvoit soûtenir ce qu'il voudroit, jusqu'à ce que le saint-Siege eust decidé ce qu'il en falloit croire.

IV. Tout cela n'empescha pas que la calomnie ne fit passer le bien heureux Frere Jacques pour heretique, & j'ay devers moy une retractation authentique que Frere André de Cassia Hermite Augustin, fut obligé de faire devant l'Evesque de Camerino en presence de son Vicaire General, & des plus notables personnes de la Ville, par laquelle il avouë que sur un faux bruit, mal à propos, & temerairement il a traitté d'heretique cet illustre Predicateur. Cette diffamation s'estoit fort épanduë dans Creme; & l'on y avoit ajoûté pour luy donner couleur, qu'il avoit esté obligé de sortir de Bresse avec confusion: c'est pourquoy les Bressans, pour rendre témoignage à la verité, & conserver l'honneur de celuy qu'ils regardoient comme un Apostre, envoyerent aux Cremois le 17. May, un acte authentique de tout ce qui s'estoit passé sur ce sujet dans leur Ville, & donnerent plusieurs autres témoignages publics de l'innocence, & de la vertu du B. Frere Jacques.

V. Je ne sçais si ce furent ces illustres marques de son merite, ou quelques autres raisons qui porterent l'Inquisiteur à lui écrire, pour l'inviter à faire une dispute publique sur cette question, & pour le requerir de faire apparoistre, en vertu de quoy il avoit fait la fonction d'Inquisiteur dans son district; le bienheureux Frere Jacques ne voulut pas accepter la dispute, parce qu'elle estoit plus capable de faire du bruit, que d'éclaircir la verité; mais il fit foy par des Bulles authentiques, du pouvoir qu'il avoit d'exercer par tout l'Inquisition contre les Heretiques. Cependant la voix de la renommée qui s'accroist en courant, luy estoit fort injurieuse; car elle ajoûtoit, qu'il séparoit la Divinité non seulement du sang épandu, mais encore du corps trépassé, & cette imposture alla jusques aux oreilles du Pape, & l'on voulut envelopper dans la mesme erreur plusieurs autres Religieux de l'Ordre: Sa Sainteté s'émut avec raison de ces nouvelles, & ordonna au Vicaire General Cismontain, de defendre à tous ses sujets, sous peine d'excommunication, de prescher, ni de disputer directement ni indirectement, ni en public ni en particulier sur ces matieres, jusqu'à ce que le saint Siege les eût déterminées; & d'envoyer à Rome par tout le mois de Septembre, les plus sçavans de sa famille pour en conferer, & les resoudre: les Dominiquains receurent le mesme ordre.

VI. Le Vicaire General fut bien surpris de l'accusation qui estoit inserée dans la lettre du Pape, de la separation de la Divinité de Jesus-Christ d'avec son corps mort: & quoy qu'il fust bien asseuré que cette proposition n'avoit jamais esté avancée par aucun Frere Mineur, neantmoins il fit publier la defense, selon l'intention de sa Sainteté, & conformément à la teneur de son Bref; mais il la fit avertir de la calomnie qu'on imposoit au bien-heureux Frere Jacques, & à toute sa famille: & sa Sainteté ayant esté tres-bien informée de l'innocence des accusés sur ce point, revoqua son premier Bref, declara que cet article y avoit esté inseré à son insceu, & contre la forme qu'elle avoit prescrite; leur permit de se justifier publiquement de cette imposture, & donna des témoignages fort

Digitized by Google

honorables de la vertu & du merite du bien-heureux Frere Jacques. Le premier Bréf eſt daté de Viterbe, le 31. de May ; & le ſecond, de Todi, le 4. de Decembre.

VII. Le Bien-heureux Frere Jacques qui s'eſtoit retiré dans ſon païs, apprit que l'Inquiſiteur divulguoit beaucoup de choſes contre luy ; entr'autres, d'avoir voulu ſoûlever les Breſſans contre les Religieux de Saint Dominique, de telle ſorte qu'il y auroit eu des meurtres, ſi l'on n'y avoit pas remedié : cela l'obligea d'écrire à l'Eveſque de cette Ville, pour le prier de luy donner par écrit un témoignage de ſa bonne conduite, & ce Prelat le luy envoya tel qu'il le pouvoit ſouhaitter, le 5. d'Aouſt : car il aſſeuroit que le bien-heureux Frere Jacques s'eſtoit comporté avec grande modeſtie dans cette rencontre, que bien loin d'avoir ému le peuple contre les Dominiquains, il les avoit toûjours loüés publiquement, & qu'il croyoit l'Inquiſiteur trop ſage, pour eſtre l'auteur d'un menſonge ſi impudent. Le bien-heureux Frere Jacques avertit encore le Pape des calomnies qu'on luy impoſoit, & de l'empeſchement que cela donnoit au fruit ordinaire de ſes Predications : & ſa Sainteté par ſa réponſe du 25. de Septembre, le conſola, & l'aſſeura qu'elle l'avoit toûjours tenu, & le tenoit encore pour un Religieux devot, & pour un bon ſerviteur de Dieu. Le zele qui s'eſtoit échauffé entre les Dominiquains & les Freres Mineurs ſur cette conteſtation, & qui avoit degeneré en aigreur, s'épandoit par tout, & chacun tâchoit de faire des partiſans ; le Pape, pour prevenir les deſordres, qui en pouvoient arriver, indiqua dans Rome aux Feſtes de Noël une aſſemblée des plus celebres Docteurs de l'Italie, pour examiner & determiner cette matiere. Sur cet avis le bien-heureux Frere Jacques conſulta par ſes Lettres les Univerſités de Rome, de Perouſe, de Naples, de Padouë, & de Florence pour avoir leur avis : il demanda encore le ſentiment des plus celebres Medecins, pour ſçavoir ſi le ſang eſtoit une partie eſſentielle du corps, & s'il eſtoit informé de l'ame, parce que la deciſion de la difficulté dépendoit de ces deux points. Nous verrons dans les années ſuivantes la ſuite, & la fin de ce procés.

VIII. Preſque tous les Princes, les Prelats, & les villes d'Allemagne, de Pologne, de Boheme, & de Hongrie écrivirent au Pape, pour luy demander la canonization du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran, & donnerent leurs Lettres à un Frere Mineur qui revenoit en Italie ; mais il mourut en chemin, & dans ſa maladie il les remit à un Gentil-homme d'Aſſiſe qui l'accompagnoit ; celuy-cy eſtant de retour à ſa maiſon, ſe trouva obligé de retourner bien-toſt en Allemagne, laiſſa ſon dépoſt enfermé dans une caſſete, & mourut auſſi dans le voyage ; ſes parens jugeant qu'il y avoit quelque choſe d'important dans ces actes qui eſtoient ſur le parchemin, les garderent avec grand ſoin, mais dans la ſuite du temps ils les negligerent ; & lorſque j'allay à cette Ville pour chercher les anciens memoires de noſtre Hiſtoire, j'appris qu'il y avoit dans cette maiſon pluſieurs pieces qui me pouvoient ſervir : je demanday de les voir, & l'on me les remit toutes fort agreablement ; je trouvay que c'eſtoient des Lettres écrites ſur le parchemin, cachetées avec de grands Sceaux, & adreſſées à Pie II, pour ſolliciter la canonization du bien-heureux Frere Jean. Je les

Digitized by Google

montray à Urbain VIII. à pleusieurs Cardinaux, & à pleusieurs Seigneurs qui témoignerent beaucoup de joye de connoistre le consentiment unanime de toutes ces Provinces sur l'estime de cet illustre defunt, & sa Sainteté m'ordonna de les garder pour les produire, lors qu'elles pourroient avoir leur effet, en attendant que cela arrive je mettray icy seulement le nom de ceux qui les envoyoient.

IX. C'estoient Federic III. Empereur, Jean & Sigismond freres Comtes Palatins du Rhin, & Ducs de Baviere, Rupert Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, & administrateur de l'Eglise de Ratisbone, Albert Marquis de Brandebourg, Conrad Blanc Duc de Slesie: Hedige, & Federic Ducs de Slesie, Bernnhard Prince d'Anhalt, André Odruvasch de Sprouu Palatin de Leopold, Pierre Cardinal d'Auxbourg, Jaques Evéqve de Cracovie, Prothais Evéque d'Olmus, Gaspard Evéque de Misnie, Jean Evéque d'Eystadt, Jean de Thanezin Chastelain de Cracovie, Albert Gonky Capitaine de Vuoschovie & Chastelain de Landen, les Magistrats de Neufor, de Brun, de Nisze, de Breslau de Dresdz, de Misnie, d'Orchatcz, d'Hain, de Turgau, de Camenez, de Fribergk, d'Olmus, de Legnicz, de Boleslau, de Gorlitz, de Budessin, de Vvitemberg, de Grymmen, de Lipczk, d'Encelluſt, de Magdebourg, de Luban, de Hall; de Leuvembourg, d'Arnstadt, de Cobourg, de Nuremberg, de Bamberg, de Ratisbone, d'Auxbourg, de Cracovie, de Costan, de Vuschovie, Albert heritier de Cobilin, & les Magistrats de cette ville. L'Administrateur, & le Chapitre de l'Eglise de Cracovie, & l'Université de Licptz. Toutes ces lettres contiennent des témoignages authentiques de la sainte vie du bien-heureux Frere Jean, du zele de ses predications, & de ses miracles en general. Les Magistrats de Cracovie & de Breslau ajoûtent en particulier qu'ils voyent arriver à leurs villes ce qu'il leur avoit predit fort clairement; & ceux de Luban racontent la gueri son qu'il avoit faite dans leur ville du Vicaire du Convent qui estoit estropié. Enfin toutes marquent une grande estime, & une affection cordiale pour les Religieux de l'Observance, & à cause de leur bonne vie, & pour la consideration du bien-heureux Jean, qu'ils regardoient comme le pere de cette famille.

X. Frere Ladislas de Gelnon né en Hongrie, mais Scythe d'origine, estoit un des disciples du bien-heureux Frere Jean, qui faisoit le plus d'éclat par sa pieté & par sa doctrine; il avoit voulu passer en Scythie avec douze compagnons pour prescher la foy à ses compatriotes, mais il en fut empesché par le Duc de Mosovie Schismatique, & ennemi juré des Latins; aprés qu'il fut reuenu de ce voyage, il s'attacha à la suite du bien-heureux Jean qui le fit Gardien de Cracovie. On dit qu'il ressuscita l'asne dont il se servoit pour porter ses hardes, & qu'il a fait plusieurs autres miracles. Il est enterré fort honorablement dans le chœur de l'Eglise de Vvarsovie, au costé droit du grand Autel, où l'on voit plusieurs tableaux qui marquent les faveurs extraordinaires que les fidelles ont receuës par son intercession.

XI. Frere Melchisedech Polonois a esté un autre disciple du bien-heureux Jean, il estoit fort zelé pour le salut des ames, exact observateur de sa regle,

Digitized by Google

& fort amoureux de la pauvreté & de la pureté ; il predit l'heure de sa mort avant que d'estre malade, & l'on vit sortir de sa bouche un rayon de lumiere lors qu'il rendît l'ame ; il est enterré à Varte dans le Chœur.

XII. Frere Stanislas de Huym avoit receu l'habit des mains du bien-heureux Frere Jean ; il a exercé durant toute sa vie une grande charité envers les pauvres, & les malades des hopitaux, & un demon confessa par la bouche d'une possedée, qu'une grande troupe de ces esprits malins s'estoient assemblez au tour de luy à l'heure de sa mort pour tascher de le perdre, mais que l'ardeur de son amour qui sortoit de sa bouche comme d'une fournaise ardente, les avoit tous chassez.

XIII. Frere Clymaque de Cobilin, duquel nous avons parlé l'an 1453. s'employoit avec grand soin à multiplier les Convens, & il y trouvoit beaucoup de facilité, parce que sa douceur, son humilité, sa modestie, & le bon exemple de sa vie luy gagnoient le cœur de tous ceux qui le voyoient ; il s'affectionnoit fort à meubler les Bibliotheques, comme les officines necessaires pour éviter l'oisiveté, & travailler au salut des ames. Il trouva pourtant quelque difficulté du côté du Clergé de Gnesne à la fondation du Convent qu'il vouloit faire à Cobilin dans sa maison paternelle, mais il la surmonta par sa prudence. Il en establit deux autres à Vilne, & à Caune en Lithuanie, nonobstant les oppositions des Conventuels. Il alla à Rome, & y travailla fort heureusement pour avoir la permission d'estendre l'Ordre dans la Prusse, car il en rapporta vingt-cinq actes en bonne forme en faveur des Observantins, & trois pour les Fierceres ; il obtint encore des indulgences pour ceux qui reciteroient le Psautier de la sainte Vierge ; enfin aprés s'estre exercé assidûment à toutes sortes d'œuvres de pieté, il mourut fort saintement en Pologne.

XIV. Le Pape érigea un Evesché à Corsignano sa patrie, fit appeller cette ville de son nom, Piensa, y nomma pour premier Evêque Jean Linagio noble Sienois, qui l'estoit déja de Chiusi, & mit à sa place Frere Gabriel Piccolomini Religieux de l'Observance, & son cousin qui mourut à Siene l'an 1483. & fut enterré chez ses confreres. Frere Jean de la porte Bourguignon fut promeu à l'Evesché de S. Papoul suffragant de Toulouse. Frere Jean Berratin à celuy de Bethléem dans la Palestine. Frere Alexandre de Capha à l'Archevesché de Cambaliec en Tartarie. Frere Henry Vuonst à celuy de Thephelisie dans la Medie. Frere Nicaise de Mescœur celebre Theologien & Predicateur de la Comtesse de Charolois, & Frere Richard Fitz illustre par sa doctrine qui estoit Confesseur de Richard Prince de Pouvis furent pourveus de Prieurez.

XV. Il estoit fort necessaire qu'il y eut des Religieux sçavans dans la Bossine, pour s'opposer aux Schismatiques, & aux Heretiques, c'est pourquoy le Pape en choisit plusieurs de diverses Provinces, & les y envoya. Frere Pierre Milly qui estoit natif de ce pays fut un de ceux-là ; sa Sainteté ordonna encore qu'on y establit des estudes, & cela fut executé fort agreablement à la premiere assemblée qui s'y tint, où il se trouva huit custodes, ce qui marque combien cette Vicairie s'estoit augmentée ; la contestation qu'elle avoit avec la Dalmatie duroit encore, & le Pape qui en recevoit souvent des plaintes, commanda au

Digitized by Google

Vicaire general de se transporter sur les lieux, & luy donna un plein pouvoir pour terminer ce different ; Frere Loüis obeït incontinent, & fit dresser des articles pour mettre un bon accord entre ces Religieux, mais la paix qu'il leur voulut procurer ne fut pas de durée.

XVI. Sigismond Pandulphe Malateste Seigneur de Rimini, avoit esté excommunié par le Pape avec ses adherans, & ses estats avoient esté mis sous l'interdit. Le Vicaire general consulta sa Sainteté, pour sçavoir comment les Religieux se devoient comporter dans cette rencontre ; & il receut ordre de n'en laisser que trois dans chaque convent, & de les obliger d'obeyr à la censure. La peste qui estoit dans Rome, obligea le Pape de se retirer au bourg de Chef-de-mont, prés du lac de Bolsene, qui appartient à la maison de Farnese ; durant le sejour qu'il y fit, il visita les Convens des Augustins, & des Freres Mineurs qui sont en deux Isles de ce lac, & accepta le repas que ceux-cy luy presenterent dans un pré à l'ombre d'un peuplier ; de là il alla voir Aquapendente, & y logea dans leur Convent.

XVII. Rochizan Archevéque des Hussites de Prague, avoit son temple prés de l'Eglise des Freres Mineurs, & ce voisinage luy donnoit occasion de debiter mille calomnies contre eux dans tous ses sermons ; Uvenceslas qui étoit administrateur de l'Eglise des Catholiques, l'avertit charitablement de s'abstenir des injures, mais ce Prelat heretique irrité de cette correction, s'emporta avec plus d'insolence, & leur deffendit de prescher sans sa permission, de porter le S. Sacrement aux malades que sous les deux especes, & d'enterrer ceux qui auroient refusé de participer au calice : par cette deffense plusieurs Catholiques mouroient sans recevoir le saint Viatique, & il falloit porter leurs corps hors de la ville, car Rochysan avoit assez de pouvoir pour se faire obeïr ; il avoit encore des espions pour observer si quelqu'un de sa secte embrassoit la creance catholique, & dés qu'il le sçavoit, il le faisoit bannir ; les Religieux avoient encore recours à Rome, parce que Podiebrach, qui s'estoit emparé du Royaume, n'estoit pas si asseuré qu'il ne craignit les censures du Pape ; mais dans peu de temps il les mépriſa tellement, qu'il fit chasser de cette ville non seulement les Religieux, mais encore tous les Catholiques.

XVIII. Les habitans de Turin obtinrent du Pape, par le moyen de Loüis Duc de Savoye & d'Anne sa femme, deux lettres pour leur Evéque, par lesquelles sa Sainteté luy ordonnoit de donner aux Observantins l'Eglise de Saint Sauveur prés de cette ville, qui avoit esté délaissée par les moynes de Valombreuse, & unie à la Manse Episcopale. Gonzague dit que le Convent fut batir dans la ville & dedié à S. Thomas ; il pourroit estre qu'il a esté changé par quelque occasion particuliere.

XIX. Une petite fille sçeut par une revelation, qu'il y avoit une image de la sainte Vierge cachée sous terre prés de Conversano dans la Poüille ; on creusa à l'endroit qu'elle marqua, on y trouva cette image, & d'abord elle se rendit celebre par plusieurs miracles. Jean Antoine Aquaviva des Ursins Seigneur de cette ville y fit bâtir un Convent pour les Observantins, par la permission de Barthelemi Roverella Cardinal & Legat en ces cartiers, & Paul II. la confirma

Digitized by Google

ma l'an 1469. la Bulle dit qu'il y avoit là auparavant une Eglise sous le titre de N. Dame de l'Isle qu'elle porte encore.

XX. Philippe Calandrin Cardinal & Frere uterin de Nicolas V. voyant avec déplaisir que les Conventuels laissoient ruiner le Convent de Sarzane sa patrie, qui avoit esté bâti par S. François, obligea le General de le remettre aux Observantins, & pria le Vicaire general de l'accepter, mais les Toscans n'y voulurent pas consentir, quelques prieres & quelques menaces que ce Prelat leur fit, parce que le logement estoit demoli, & qu'ils auroient esté obligez de se charger de la conduite d'un Monastere de Religieuses. Sur ce refus le Cardinal obtint un ordre reiteré du Pape au Vicaire general pour les y obliger, & sa Saintetè voyant qu'ils cherchoient encore des défaites pour s'en deffendre, envoya Frere Marc de Bologne à Sarzane, & le chargea du soin de ces deux maisons, jusques à ce qu'on y eut autrement pourveu, & l'année suivante elles furent unies à la Province de Genes.

XXI. Les Observantins de la Province, qui porte maintenant le titre de S. Loüis avoient deux hermitages, l'un appellé N. Dame de Beauregard au Diocese d'Avignon; l'autre prés de l'Isle en Roussillon; & ils obtinrent du Pape la permission de les eriger en Convens, afin d'y vivre avec plus de regularité; le premier fut bâti par Raymond de Montfaucon Seigneur de la Motte, & le second par les liberalitez de divers bienfacteurs; celuy-cy a esté ruiné deux fois par les guerres, & a esté remis une troisiéme fois sous Philippe II. Roy d'Espagne, les Religieux qui l'habitent ont beaucoup servi, pour empécher l'heresie de porter son venin dans ce pays; il s'appelle N. Dame des Remedes, & a esté uni à la Province de Catalogne, lors que le Roussillon a esté au Roy Catholique.

XXII. Loüis de Chalon combattant en Italie pour les François contre les Arragonois avoit brûllé un Convent des Freres Mineurs, ou par dessein, ou par accident; Frere Laurens Perresin son Confesseur luy avoit donné pour penitence d'en bâtir un autre à son bourg de Nozoret, & il en posa la premiere pierre le 26. de Mars. Un Religieux Savoyard y est enterré, qui a esté fort estimé pour sa vertu, & l'on dit même qu'il avoit receu les sacrées stigmates de Jesus-Christ. les Princes d'Orange ont fait de grands biens à cette maison.

XXIII. Guttieres de Quexada obtint du Pape la permission d'ériger en Convent pour les Freres Mineurs de la Province de S. Jaques, l'hermitage de N. Dame de Ville-Albin prés de Ville-neufve des Chevaliers dont il estoit Seigneur, dans le Dioceſe de Palentia: ce lieu a esté soûmis durant long-temps aux Conventuels, & il est presentement de la Province de la Conception.

XXIV. Henry Roy de Castille obtint du Pape une commission pour reformer le Convent de Badajox, addressée à l'Evéque de cette ville; & une autre pour celuy de Tolede addressée à l'Archevéque de ce lieu, & au General, avec ordre de le soumettre au Provincial de Castille, comme l'estoient ceux de la custodie de Frere Loup de Salins: les Conventuels tascherent de l'empescher; ils alleguoient pour raison que cela ruineroit les estudes generales qui s'y trouvoient establies, mais l'année suivante le Pape ordonna que sa commission fut executée.

Digitized by Google

XXV. Radivous Charstich avoit establi depuis peu les Observantins à Thesag dans la Bossine, & Pie II. conceda quelques indulgences pour l'Eglise de leur Convent.

XXVI. Environ cette année Odriscol Gentilhomme Irlandoit fit bâtir un Convent pour l'Observance dans l'Isle d'Arcan au diocese de Rosse, & asseura le port par une citadelle contre les pirates à qui ce lieu estoit exposé. Il arriva qu'un navire de Uvaterford fut jetté sur cette coste par la tempeste, & que les soldats du fort le pillerent; ces pauvres gens se trouvant dépoüillez, penserent à se venger; ils ramasserent des troupes, & des vaisseaux, & revinrent avec tant d'effort contre cette forteresse, qu'ils la prirent, & ravagerent l'Isle & le Convent; mais on a remarqué que tous ceux qui se trouverent à ce pillage, souffrirent depuis de grandes calamitez.

XXVII. Feylin Bernard Mac-Mahon Seigneur d'Uriel commença celuy de Muincachan dans le diocese de Clauderen en Irlande; les heretiques Anglois l'ont demoli, aprés avoit massacré Frere Patrice Banday, & quelques autres Religieux. Edouard Blanc heretique Anglois Gouverneur du Comté d'Uriel en a obtenu la confirmation, & a employé les matereaux à bâtir une belle maison.

XXVIII. Nicolas Cardinal de S. Pierre aux liens Legat en Allemagne, avoit reformé depuis quatre ans le Convent de Gostinghen dans le diocese de Mayance, & l'avoit remis à la conduite du Provincial de Cologne qui s'estoit engagé par serment de l'entretenir en ce bon estat; mais il observoit mal sa parole, car il s'opposoit secretement à l'observance reguliere; c'est pourquoy ce Prelat le luy osta, & le soûmit au Vicaire de Saxe; il a esté depuis ruiné par les Lutheriens, mais l'an 1628. le Chapitre de la Province de Cologne qui se tint à Fulde sous Frere Joseph Bergaigne, Commissaire general en Allemagne, depuis Evéque de Bolduc, & Archevéque de Cambray, donna commission de le recouvrer au Gardien de Lutréen.

XXIX. Pierre Cardinal & Evéque d'Auxbourg establit les Observantins par autorité Apostolique prés de Kempten dans son diocese, à une maison qui leur fut donnée par Nicolas de Guessinghem.

XXX. Uladislas Duc de Slesie avoit donné aux Freres Mineurs une place, appellée Reverin, avec un bel estang dans le Fauxbourg de Gorau du diocese de Breslau; ils s'y estoient establis par la permission de l'Evéque, & cette année ils en obtinrent la confirmation du Pape.

XXXI. Guillaume Seigneur de Byland de Hedel & du Mont dans le diocese d'Utrech, obtint permission du Pape de fonder les Observantins dans quelque lieu de son domaine, mais je ne trouve pas qu'il s'en soit servi.

XXXII. Le Convent d'Amsterdam qui avoit esté establi l'an 1304. fut donné aux Observantins l'an 1535. Les Anabaptistes tascherent de se saisir de cette ville, & y parurent avec tant d'effronterie & d'asseurance, que les hommes & les femmes couroient tout nuds par les ruës; mais ces phanatiques furent pris & châtiez; & Frere Barthelemy de Middelbourg y prescha avec tant de fruit, qu'il sembloit qu'il y eut remis parfaitement la pureté de la foy. L'an 1578. les Gœutz

Digitized by Google

furent plus heureux dans leur entrepriſe ; car ils s'emparerent de cette Ville, chaſſerent les Catholiques, maltraitterent les Religieux, & démolirent tous les Convents. Maintenant les Juifs, les Anabaptiſtes, & les Lutheriens y font publiquement l'exercice de leurs Sectes, mais les Calviniſtes y ſont les plus puiſſans ; peut-étre arrivera-t'il à cette Ville, ce qui en a eſté prophetiſé, que comme elle s'eſt accruë par le deſordre, elle perira par le deſordre.

XXXIII. Les Marquis de Bergopzom établirent les Obſervantins prés de leur Ville, & les Heretiques les en chaſſerent, & démolirent leur Convent le 15. d'Aouſt l'an 1518.

XXXIV. Gonzague met à cette année l'établiſſement des Religieuſes de Sainte Claire à Gandie dans le Royaume de Valence ; mais il doit eſtre plus ancien, puiſque nous avons vû l'année precedente qu'on en vouloit prendre des filles pour reformer celuy de Perpignan ; celles qui fonderent celuycy, vinrent de Leſignan au Dioceſe de Narbonne, & depuis elles ont fondé les Monaſteres de Girone, & de Caſtillon en Catalogne ; de Lisbone en Portugal ; de Valence, & d'Alicante au Royaume de Valence ; de Rioia, & de Madrid en Caſtille. Ce Monaſtere de Gandie a eſté en grande reputation depuis que les filles de Sainte Colete le reformerent, & le firent reparer par les liberalités de Loüis de Vic Maiſtre des Comptes de Jean Roy d'Aragon.

XXXV. Il y avoit un fort beau Monaſtere de Sainte Claire dans Amſterdam, mais il a eſté ruiné par les Heretiques, & changé en Hôpital.

XXXVI. Aldonſe veuve de Gerlim Muſet, eſtant revenuë du voyage de Jeruſalem, obtint permiſſion du Pape d'établir les Tierceres dans le faux bourg de Barcelone, ſous le titre de Noſtre-Dame de Bethléem ; Gonzague appelle ce Monaſtere, Noſtre-Dame de Jeruſalem, & dit que Raphaële Pegaſe, & Antoinette de Piſe le fonderent. Il pourroit eſtre que cette Raphaële qui fut la premiere Superieure, en prit le ſoin aprés la mort d'Aldonſe, & qu'elle appella Antoinette qui luy ſucceda dans la Charge : l'an 1499. elles firent venir des Religieuſes du Monaſtere de la Sainte Trinité de Valence, & embraſſerent la Regle de Sainte Claire.

XXXVII. Eleonor veuve de Pierre Manriquez Gouverneur du Royaume de Leon, s'eſtoit rendu Fondatrice & Religieuſe du Monaſtere de Noſtre-Dame de Conſolation à Calabazanos dans le Dioceſe de Palentia ; & prevoyant que la multitude des Filles qui s'y preſentoient pour eſtre receuës, le pourroient ſurcharger, elle fit taxer leur nombre par le Pape, à cinquante, avec defenſe d'en recevoir au delà, ſans la permiſſion d'Enée Manriquez Evêque de Coria, ſon fils. Elle obtint encore l'union d'une Prebende qui eſtoit à *Paredez de las navas*. Beatrix de Guſman Comteſſe de cette Ville, & femme de Rodriguez Manriquez, obtint du Pape la permiſſion d'entrer dans ce Monaſtere où ſa belle-mere, & ſes belles ſœurs eſtoient Religieuſes.

XXXVIII. Beatrix Manriquez femme de Pierre Velaſco Comte de Haro, avoit obtenu de Calixte III. la permiſſion d'entrer huit fois l'an dans les Monaſteres de ſon voiſinage ; depuis, elle & ſon mary avoient fondé un Hôpital à Medina dans le Dioceſe de Burgos prés du Monaſtere de Sainte Claire ;

Digitized by Google

où ils avoient deux filles, & l'une estoit Abbesse. Cette Ville estoit la demeure ordinaire de ces Seigneurs, & ils servoient les malades avec grande charité; & la Comtesse, pour pouvoir rendre le mesme office aux Religieuses, obtint de Pie II. la liberté d'entrer dans celuy-cy toutes les fois qu'elle voudroit.

XXXIX. Nicolas V. avoit ordonné que le Monastere de la Basilique Mineure au Dioceſe de Constance, fut reformé & soûmis aux Observantins; & Pie II. fit executer ce juste decret.

XL. Celuy de Saint Leonard de Valdossa en Sardaigne estoit délaissé, & presque ruiné; & Pie II. donna commission à Bernard Jover Prestre d'Oristagni, de prendre soin des biens, pour tâcher de le remettre.

XLI. Jeanne Hermosilla, & Beatrix sa niece obtinrent permission d'eriger en Monastere pour les Sœurs du Tiers Ordre, sous la conduite des Freres Mineurs du même Institut, la maison qu'elles avoient à Valladolid; mais l'an 1481. la mesme Jeanne estant Superieure, le mit sous la jurisdiction des Observantins par l'autorité d'Innocent VIII. Ce Monastere a porté plusieurs saintes filles, entr'autres la susdite Beatrix qui est appellée communément la Sainte Abbesse; quarante-sept ans aprés sa mort, ses ossemens qui furent déterrés, rendirent une odeur merveilleuse, & on les remit dans un beau sepulchre où ils sont en grande veneration à cause de plusieurs miracles qui se sont faits à son invocation.

XLII. Pie II. confirma aux Observantins la conduite de deux maisons des Tierceres dans Siene, l'une appellée Château-vieux, & l'autre Campanstio, nonobstant la defense generale que sa Sainteté avoit faite depuis peu à tous les Religieux, de se mêler du gouvernement d'aucun Monastere des Religieuses de cette Ville.

XLIII. Le 27. d'Avril le Grand Convent de Cracovie fut entierement brûlé par un incendie qui consuma la moitié de cette Ville, & le Pape exhorta les Fidelles de contribuer à sa reparation.

XLIV. Le bien-heureux Frere Jacques obtint de Pie II. une defense fort severe, d'emporter de la Bibliotheque de Montbrandon, les Livres dont il l'avoit meublée avec grand soin.

XLV. Les Tierceres estoient en grand nombre dans Aquila, mais ils ne gardoient nullement les Regles de cet Institut; c'est pourquoy le Pape ordonna qu'on leur ôtât l'habit.

XLVI. Les Observantins de Nostre-Dame des Anges obtinrent les mesmes privileges, & les mêmes graces dont joüissoit le Convent de Saint François, en tant que cela ne seroit pas contraire à la Reforme.

XLVII. Therese de Guevarra sœur d'Enece de Guevarra grand Senéchal de Sicile, representa au Pape en son nom, & faisant pour les autres Tierceres de Castille, que les personnes de leur Institut de l'un & de l'autre sexe estoient fort mal conduites, depuis qu'elles s'estoient soustraites du gouvernement des Freres Mineurs, par qui, selon leur Regle, elles doivent estre visitées & corrigées; & que pour remedier aux desordres qui s'y trouvoient, il estoit necessaire de les remettre à ce premier état: sur quoy sa Sainteté donna commission à l'Archevêque de Tolede d'informer exactement sur l'exposé de cette Requête, avec

Digitized by Google

ordre, s'il le trouvoit veritable, de remettre tous les Tierceres de l'un & de l'autre sexe en Castille, sous la conduite des Observantins.

DE JESUS-CHRIST l'an 1463.	DE PIE II. l'an 5. & 6.	DE FEDER. III. EMP. l'an 24.	DE L'ORDRE l'an 256.

LA dispute qui se devoit faire devant le Pape aux Festes de Noël de l'année precedente, sur la question du Sang de Jesus-Christ, fut differée jusques à la fin de celle-cy; & sa Sainteté établit pour Iuges Alain Cardinal d'Avignon Protecteur des Dominiquains, & Bessarion Cardinal de Nice, Protecteur des Freres Mineurs. Ces Prelats aprés avoir oüy les parties, firent comparoistre en leur presence Frere Gabriel de Barcelone, Procureur General des premiers, avec sa suite, d'une part: & de l'autre, Frere François de Ruvere Coadjuteur du General de Saint François, & Frere Loüis de Vicenze Vicaire General des Observantins Cismontains, avec leur compagnie. Le Cardinal Alain les exhorta tous également à l'union & à la paix, par un discours fort grave, & prononça que Frere Jacques Dominiquain, & Inquisiteur de Bresse avoit manqué, & s'étoit emporté en plusieurs choses; c'est pourquoy il luy commanda de demander pardon au bien-heureux F. Jacques de la Marche: ce bon Religieux se mit incontinent à genoux pour executer cette sentence, & le bien-heureux Frere Jacques se jetta en même temps sur luy, l'embrassa, le pria de se relever, & l'asseura que s'ils avoient eu quelque contestation, par le passé, il vouloit à l'avenir le considerer comme son pere. Le Pape voulut ajoûter à cette satisfaction un Bref, par lequel il declara que le bien-heureux Frere Jacques avoit pû prêcher son opinion sans aucun soupçon d'heresie, quoy qu'il fust mieux de ne pas parler de cette matiere; & ordonna qu'il fust publié une fois seulement dans tous les endroits où cette question avoit esté agitée; avec defense aux uns & aux autres de la renouveller, mais d'attendre qu'elle fust decidée par le S. Siege.

II. Il sembloit que cette Controverse estoit terminée à la satisfaction des parties, mais on la vit renaistre bien-tost avec aigreur: les Dominiquains en donnerent la premiere occasion; ils avoient fait porter de Barcelone le procés que le Cardinal Jean de Sainte Sabine Dominiquain, avoit fait à Frere François Bayle l'an 1351. & avoient presenté Requête au Pape pour authentiquer les actes, afin qu'ils ne se perdissent pas: Sa Sainteté avoit commis cette affaire à Berard Cardinal de Spolete, avec ordre de la traitter fort secretement; le procés avoit esté vû, & l'on n'y avoit pas trouvé, comme on pretendoit, des Lettres de Clement VI. mais seulement la sentence de ce Cardinal Dominiquain contre Frere François Bayle, qui avoit esté obligé de se retracter, & les avis de divers Theologiens sur cette matiere. Tous les actes estoient en bonne forme, à la reserve des seings des Notaires qu'on ne pouvoit pas lire, & ils furent copiés & vidimés par deux Notaires à Tyvoli le 20. d'Aoust. Les Freres Mineurs de leur

Digitized by Google

coſté donnerent un autre ſujet de plainte ; car comme ils virent que les Commiſſaires avoient prononcé ſi avantageuſement en faveur du bien-heureux Frere Jacques, & que le Pape même avoit porté un témoignage authentique de ſon innocence, ils commencerent à relever ſon opinion avec de grands eloges, & à faire courir le bruit que ſon adverſaire n'en ſeroit pas quitte pour la ſatisfaction qu'il luy avoit faite, mais qu'il ſeroit puny plus rigoureuſement. Le Pape étant averty de ces imprudences, voulut pourvoir à l'honneur de l'Inquiſiteur, comme il avoit fait à celuy du Bien-heureux Frere Jacques, & luy fit expedier un Bref le 26. d'Aouſt, par lequel il declara que ce Religieux ne pouvoit pas être ſujet à aucune peine, ny ſouffrir aucun reproche pour ce qu'il avoit fait dans cette rencontre, parce qu'il n'auoit pas excedé l'autorité que ſon office luy donnoit. Il ne ſe paſſa rien plus ſur cette affaire juſqu'à l'année ſuivante, où ſa Sainteté la termina un peu avant ſa mort, comme nous verrons.

III. Pie II. voyant qu'il n'avoit pas pû réünir les Princes Chrêtiens, pour les obliger de porter leurs armes contre les Turcs, reſolut avec un courage admirable & inoüy, de paſſer en perſonne en Aſie pour y conduire les troupes des Croiſés qu'il pourroit ramaſſer, quoy qu'il ne ſe puſt aſſeurer d'être ſecouru que du Duc de Bourgogne ; pour l'execution de ce glorieux deſſein, dont le ſalut de la Chrêtienté ſembloit dépendre, il envoya de tous coſtés des Nonces & des Predicateurs pour lever de l'argent, & enrôller des Soldats ; & ſçachant par experience combien le bien-heureux Frere Jacques eſtoit utile pour cet employ, il luy fit expedier trois Brefs ; par le premier du 7. de Novembre, il luy ordonna d'aller prêcher la Croiſade à Perouſe ; par le ſecond du 8. du même mois, il luy donna commiſſion de choiſir les Religieux de ſa famille, qu'il jugeroit les plus propres, pour faire la même fonction dans le Duché de Spolete ; & par le troiſiéme du 15. du même mois, il l'exhorta de prendre cet Employ, & luy ordonna de l'avertir inceſſamment de tout ce qu'il feroit : Jacques Amanat Cardinal de Pavie y ajoûta une de ſes Lettres qui contenoit ces termes : Je ſçais que le Pape eſpere beaucoup de vos Predications ; faites que voſtre zele réponde à ſon attente, & que voſtre vieilleſſe aide la ſienne ; il vous cherit, & defere beaucoup à vos conſeils ; ſur l'avis que vous luy avés donné, elle a ſuſpendu la queſtion du Sang de Jeſus-Chriſt, & n'a voulu rien decider ſur cette matiere ; l'affection que ſa Sainteté vous témoigne, merite que vous faſſiez tous vos efforts pour ſeconder toutes ſes bonnes intentions : je ne vous en dis pas davantage, parce que je ſçais que vous avés toûjours été preſt, non ſeulement de prêcher la Foy, mais encore de mourir pour ſa defenſe. Priés Dieu pour nôtre S. Pere, & pour moy voſtre fils.

IV. Frere Ange de Bolſene Procureur General de l'Obſervance, fut envoyé pour prêcher dans le Patrimoine de S. Pierre. Frere Barthelemy du Col dans la Marche d'Ancone, & dans la Maſſe de Trebario ; & Frere Baptiſte de Pierreferrée dans le territoire de Luques, chacun avec pouvoir de ſousdeleguer des Religieux de tous les Ordres mendians. Leurs commiſſions portoient une clauſe fort remarquable, car elles ordonnoient à tous les Evêques, de faire aſſembler leur Clergé pour aſſiſter chaque jour à leurs Predications ; & commandoient à tous les Religieux &

Digitized by Google

à toutes les Religieuses d'y venir en Procession; & aux Magistrats de cõtraindre les Juifs de s'y trouver, & de faire fermer toutes les boutiques pendant ce temps là.

V. Cependant les Turcs s'emparerent de toute la Bossine, par la trahison de Radace Heretique Manichéen, qui faisoit le Catholique; prirent le Roy Estienne, le firent mourir contre la foy donnée; & estendirent leur cruauté contre tous les Chrestiens. Pendant qu'ils pilloient la Forteresse de Jaïza les Observantins enleverent avec autant de bon heur que de hardiesse, le corps de saint Luc Evangeliste qui avoit esté transporté là de Constantinople, & le porterent à Venise, où ils le presenterent au Duc Christofle Maure, avec cette condition qu'ils pourroient retenir tous les Convens qu'ils avoient dans les terres de la Republique sous le titre de la Province de la Bossine, & qu'on leur en donneroit quelques autres dans la Dalmatie, pour y loger leurs Freres qui avoient esté chassés par les Infidelles; le Duc receut ce riche present avec grande joye, & le fit transporter à l'Eglise de saint Nicolas sur le port, attendant qu'il eut fait preparer l'Eglise de saint Bernardin, appellée autre-fois de saint Job, où il le vouloit remettre avec grande solemnité dans une chasse pretieuse; son dessein fut suspendu par l'Abbé de sainte Justine de Padoüe Benedictin, & par les Députés de cette Ville, qui vinrent proteſter de faux contre ces Reliques: disant qu'ils possedoient depuis trois-cens ans le corps de saint Luc; le Duc pour ne faire rien à la legere dans une matiere si delicate, envoya des Commissaires à Padoüe pour vérifier les pretenduës Reliques, & les actes qui pouvoient faire foy de leur verité; mais on n'y trouva pas les choses assez claires pour en pouvoir former un Jugement asseuré, c'est pourquoy le Duc fit demander un Commissaire au Pape par Bernard Justinien son Ambassadeur. Le Cardinal Bessarion estoit alors Legat à Venise, & sa Sainteté le chargea de cette affaire; ce Prelat en commit l'examen à Perot Archevêque de Sipont, & aprés avoir veu toutes les pieces du procez, son Eminence prononça Sentence le 9. de Decembre, & declara que les ossemens portés de la Bossine estoient veritablement ceux de S. Luc, & que ceux qu'on gardoit à Padoüe sous le mesme nom estoient faux & supposez.

VI. Les Padoüans releverent appel de ce jugement au Pape, & le poursuivirent avec grand zele sous Pie II. & Paul IV. mais ils ne peurent rien obtenir en leur faveur: leur plus forte raison estoit que le Pape saint Gregoire avoit receu de l'Empereur Tibere la teste de saint Luc, & qu'il l'avoit portée de Constantinople à Rome, où elle estoit gardée: que le corps qui estoit à Padoüe manquoit de cette partie, au lieu que celui de la Bossine l'avoit; & que le Martyrologe Romain disoit le 18. d'Octobre, que les ossemens de ce saint avoient esté transportés de Constantinople à Padoüe. On répondoit à cela, que saint Gregoire n'avoit pas porté la teste de saint Luc, mais le bras, comme Baronius l'a remarqué dans ses notes sur le Martyrologe le 9. de May, selon un vieux exemplaire des Dialogues de ce Pape; quoy que ce Cardinal oublieux de lui même, est dit le contraire dans ses Annales l'an 586. on ajoûtoit qu'il est vray qu'on montre à Rome dans saint Pierre, la teste de saint Luc, mais qu'on ne produit aucun acte authentique pour faire voir qui l'a remise à ce lieu, & depuis

Digitized by Google

quel temps elle y eſt en veneration ; & que ſon bras eſt conſervé à ſainte Marie Majeure. Pour ce que le Martyrologe dit que les oſſemens de ſaint Luc furent tranſportés de Conſtantinople à Padoüe, c'eſt une addition ſi recente, qu'elle ne ſe trouve pas méme dans les exemplaires du dernier ſiecle, bien loin d'eſtre dans les anciens : c'eſt pourquoy la Deciſion du Cardinal Beſſarion eſt demeurée dans ſa vigueur.

VII. L'Hiſtoire de la Tranſlation du bras de ſaint Luc, faitte par ſaint Gregoire, a des circonſtances qui meritent d'eſtre ſceuës. Ce ſaint homme fut envoyé à Conſtantinople n'eſtant encore que Diacre, par le Pape Pelage ; lors qu'il prit ſon audiance de congé de l'Empereur Tibere, il pria ſa Majeſté de lui donner un bras de ſaint André, & il l'obtint ; quoy qu'il ſe creut fort riche avec ce treſor, neanmoins il commença à penſer s'il ne pourroit pas encore avoir des Reliques de ſaint Luc ; il n'oſoit pas témoigner ſon deſir, mais un Ange l'avertit de le faire ; ſur cette confiance il fit une ſeconde priere, qui ne fut pas receuë avec le meſme agrément que la premiere, car Tibere en témoigna quelque deplaiſir, ſçachant bien que cela ne ſe pouvoit pas faire ſans quelque difficulté, parce que les Reliques de ſaint Luc eſtoient dans un Sepulchre de Marbre ſoudé avec du fer & du plomb, & il craignoit quelque ſedition, s'il le faiſoit ouvrir ; c'eſt pourquoy dans cette perplexité il lui dit, gardés le ſecret, & priés Dieu qu'il me donne le moyen de contenter voſtre devotion. Sur cet avis Gregoire fit mettre toute ſa famille en priere, & en jeuſne pendant ſept jours ; le huitiéme il alla au Sepulchre du ſaint Evangeliſte, & le ſupplia avec grande ferveur de lui accorder ſa demande, ſi elle eſtoit juſte ; ſes paroles furent plus fortes que les marteaux, car au meſme temps le plomb ſe ramolit, les lames de fer qui ceignoient le Sepulchre ſe rompirent, & l'ouverture eſtant faitte le ſaint preſenta un de ſes bras à Gregoire, qui le porta à Rome, où il ſe conſerve encore comme nous avons dit.

VIII. Frere Gabriel de Bologne Gardien de Jeruſalem, mourut dans cette Ville ; avant ſa mort il avoit envoyé vers le Pape, & vers le Duc de Bourgogne, Frere Antoine de Mugnano ſon predeceſſeur pour traitter des affaires de la Terre-Sainte, & Frere Loüis Vicaire general confirma ſa commiſſion avec beaucoup d'éloges de ſa conduite. Frere Alexandre de Vicenze fut inſtitué Superieur de la Terre-Sainte, & du Convent de Rhodes juſques à la Congregation generale ; & Frere Marc de Bologne ; qui deſiroit d'aller viſiter ces ſaints lieux, fut nommé Viſiteur de la Province de Candie, de l'Iſle de Rhodes, & de toute la Paleſtine.

IX. Le Nom d'Obſervantin eſtoit ſi bien receu par tout, que pluſieurs le prenoient, qui ne vouloient ni garder ce à quoy il engageoit, ni obeïr aux Superieurs de cette famille ; ils ſe couvroient d'un beau pretexte, de vouloir reconnoiſtre le General & les Provinciaux, mais c'eſtoit en effet pour vivre avec plus de liberté ; parce que ceux-cy pour ne les pas rebuter leur laiſſoient tout faire ; il y avoit meſme des Convens qui avoient éleu un chef ; & ne reconnoiſſoient ni les Provinciaux ni les Vicaires ; les pires de tous eſtoient ceux qui dreſſoient de nouvelles Congregations, & obtenoient par divers artifices des permiſſions du

Pape

Digitized by Google

Pape pour les établir ; on les appelloit les Neutres, parce qu'ils faisoient un milieu entre les Conventuels, & les veritables Observantins, & n'obeïssoient ni au General, ni au Vicaire general : leurs principaux chefs estoient Frere Pierre de Trano, qui avoit obtenu une Bulle pour prendre des Convens : Frere Valentin de Treviſe, qui en avoit une autre pour dresser des Hermitages : Frere Philippe de Massa, & Frere Loüis de Padula, qui avoient obtenu le mesme pouvoir que le premier ; ce Frere Loüis fut éleu cette année Evêque de Cartage en Afrique. Le Vicaire general fit exposer au Pape par Philippe Cardinal de Bologne, les desordres que la nouveauté de ces petites Congregations causoit dans la Religion, & les scandales qui en provenoient ; & sur cet avis sa Sainteté ordonna, que tous sans exception reconnussent ou le General de l'Ordre, ou le Vicaire general de l'Observance.

X. Saint Didace mourût cette année, c'est pourquoy il faut mettre icy le reste de sa vie, pour connoistre les graces dont Dieu l'a favorisé, quoyque son humilité nous en ait caché plusieurs ; l'austerité de sa penitence estoit si grande, qu'il n'accordoit à son corps, que ce que la pure necessité exigeoit ; & il n'espargnoit aucune rigueur pour esteindre en luy tous les mouvemens qui repugnoient à la loy de l'esprit ; quelque-fois il se jettoit dans l'eau glacée ; d'autre-fois il se mettoit tout en sang à coups de discipline ; & ces penibles remedes avoient esté si efficaces, qu'il sembloit qu'il ne fut plus qu'un pur esprit, déchargé de la masse de la chair ; car il sélevoit de terre durant sa priere comme s'il eut voulu voler au Ciel ; il portoit toûjours une croix à la main, afin de s'entretenir par cette veuë, dans la pensée de la passion de Jesus-Christ. Il employoit tout le temps qui lui restoit de ses occupations necessaires, à servir la Messe, ou à Mediter devant le saint Sacrement : lors qu'il faisoit l'office d'Acolythe, on sentoit qu'il exhaloit une odeur beaucoup plus douce que celle de l'encens qu'il faisoit brûler. Sa simplicité estoit accompagnée d'une grande prudence, & comme il prenoit garde de ne rien dire mal à propos, il évitoit aussi tout ce qui pouvoit sentir la sagesse humaine. Sa charité le portoit à servir continuellement les malades ; un jour il trouva un jeune homme fort gâté de la lepre, il l'embrassa, le baisa, lécha ses playes, & le guerit par ce charitable office ; son compagnon regardoit cette action avec quelque horreur, mais Dieu luy apprit que la charité ne se rebute de rien, & qu'elle souffre tout ce qui peut estre utile à son Frere. Les pecheurs lui faisoient encore plus de compassion que les malades, & il tâchoit non seulement de leur donner courage pour les porter à une bonne conversion, mais encore de les excuser envers ceux qui les pouvoient faire punir de leurs fautes.

XI. L'éclat de tant de vertus le faisoit regarder comme un saint, & Dieu confirmoit ce sentiment par plusieurs miracles dont il l'honnoroit : la priere, la croix, & l'huyle de la lampe qui brûloit devant l'Image de la sainte Vierge estoient les instrumens ordinaires avec quoy il gueriſſoit toutes sortes de maladies. Enfin aprés avoir perseveré dans ces saints exercices jusques à la vieillesse, il tomba malade d'une tumeur qui se forma à son bras gauche ; la douleur qu'il en souffroit ne le porta jamais à donner un signe d'impatience, & le pus qui sortit de

Digitized by Google

cette playe rendit une odeur tres-douce ; la fievre qui augmenta son mal, n'a-moindrit pas sa patience ; & ses paroles ne furent jamais pour se plaindre, mais pour loüer Dieu ; les Medecins luy firent appliquer un remede fort violent, mais il se ravit durant son operation ; & lors qu'il fut revenu de l'extase, il s'écria plusieurs fois, ah que les fleurs du Paradis ont de douceur ! Lors qu'il conneut que son heure approchoit, il demanda pardon à ses Freres, se recommenda à leurs oraisons, & les pria de luy donner par aumône un habit, & un cordon pour ensevelir son corps : son bras gauche estoit devenu paralytique, mais il s'en servit pourtant pour prendre une croix qu'il baisa en disant ces sacrées paroles ! doux bois ! clouds agreables ! chargée d'un poids si pretieux, qui avés esté seule digne de porter le Seigneur, & le Roy du Ciel ! & dans ce doux embrassement il rendit son ame à Dieu l'onziéme de Novembre ; la mort au lieu de defigurer son visage, le rendit plus beau ; sa chair qui estoit naturellement basanée, devint blanche ; & tous ses membres se trouverent durant plusieurs jours mols, & maniables. Dés que son corps fut porté dans le Chœur, une grande lumiere entoura son cercueil, & s'épandit par toute l'Eglise ; les habitans de Cuença, & de Medina Cœli virent une Estoile plus reluisante que toutes les autres, à la mesme heure qu'il expira : ce qui leur fit croire que quelque grand serviteur de Dieu estoit mort. Le lendemain tout le monde courût à l'Eglise pour voir ce sacré dépost, & pour tâcher d'en avoir quelque Relique, ou du moins de le toucher, jusques à ce qu'on l'eut enterré devant l'Autel du Chapitre.

XII. Frere Jean de Penalver Gardien du Convent, avoit un si grand regret de la mort de ce bien-heureux Frere, qu'il ne s'en pouvoit consoler : il passa trois jours sans prendre ni repos ni repas, & le quatriéme il resolut de chercher quelque remede à son deplaisir par la veuë de son corps ; pour cet effet il se ferma dans le Chapitre avec un jeune Religieux, auquel il commanda de creuser sa sepulture ; le Frere obeït avec diligence, & comme il se hâtoit de foüir, il toucha de sa beche une main du deffunt ; à ce coup toute la Chapelle trembla, & ce Religieux n'osa plus tirer la terre avec son instrument, mais avec ses mains ; ils trouverent le cadavre aussi fraix, & aussi entier que s'il eut esté en vie, & exhalant une odeur tres douce ; le Gardien voyant cette merveille, ne se peut empêcher de l'embrasser, de le baiser, & de luy parler avec une tendresse admirable, comme s'il eut esté resuscité. Sur le mesme temps Alvarés de Gaa Portugais premier Escuyer de l'Archevêque de Tolede, avoit un enfant de trois ans qui estoit fort malade, & ce petit dit à son pere qu'il le menât voir Frere Didace qui l'avoit guery ; tu te trompes mon fils luy répondit Alvarés ; tu ne le peux plus voir, il est mort & enterré : je ne me trompe point reprit l'enfant ; Frere Didace est en vie, & tout presentement il m'a fait signe de la main que je l'allasse trouver ; le pere prenant ces paroles comme l'effet de l'imagination d'un enfant, luy dit qu'il devoit demeurer en repos, parce qu'asseurement Frere Didace étoit mort ; mais l'enfant ne se voulût pas payer de cette raison ; il commença à crier, & à presser son pere avec tant de larmes, que cet homme fut obligé de le porter luy-mesme au Convent : lors qu'ils furent dans le Cloistre le pere leva son fils sur ses bras jusques à la grille qui est sur la porte, & luy dit regardés bien mon fils

Digitized by Google

voilà l'endroit où Frere Didace eſt enterré depuis quatre jours ; mais il fut bien ſurpris lors que l'enfant s'écria : Frere Didace n'eſt point enterré, je le vois, il a une croix d'or ſur la poitrine, & une autre de bois à ſes pieds ; & il fut encore plus eſtonné, lors qu'il vit de ſes propres yeux tout ce que l'enfant avoit dit. Cette nouvelle qui s'épandit incontinent par toute la Ville, fit revenir plus de monde pour voir ce corps deterré, qu'il n'y en eſtoit venu pour ſa ſepulture ; & l'on ne pouvoit conſiderer qu'avec admiration l'eſtat où il ſe trouvoit ; on ne voulut pas ſouffrir qu'il fut remis en terre, mais on l'enferma dans une biere, où on le faiſoit voir ſouvent ; ſix mois aprez on le tranſporta dans un beau Sepulchre, mais on reſerva ſa main droite en un Reliquaire d'argent pour la porter aux malades.

XIII. Henry Roy de Caſtille vint exprez de Madrid à Alcala, pour voir ce ſacré corps, & ne peut conſiderer qu'avec un grand eſtonnement qu'il ſe tint droit ſur ſes pieds ſans eſtre aucunement appuyé, & qu'il n'eut aucune marque de mort, ſi ce n'eſt qu'il panchoit un peu la teſte : la curioſité de ce Prince fut accompagnée de tant de devotion & de reſpect, qu'il merita de guerir d'une grande douleur qu'il ſouffroit au bras gauche, dés qu'il eut touché la main du ſaint ; en reconnoiſſance de cette faveur il luy fit bâtir une Chapelle, où il a eſté remis depuis. Alphonſe Carrillo Archevêque de Tolede vint au meſme lieu quelques jours aprés le Roy, & fut bien confirmé dans le ſentiment qu'il avoit eu depuis long-temps de la ſainteté de Frere Didace. Ce n'eſtoient pas ſeulement les Catholiques qui regardoient ce prodige avec admiration ; les Juifs, & les Sarrazins dont il y avoit alors un grand nombre en Eſpagne, eſtoient encore obligez d'avoüer, qu'il y avoit là quelque choſe de divin. Durant le temps qu'il demeura deterré & expoſé, il s'y fit une grande quantité de miracles par la gueriſon de toutes ſortes de maladies ; & Frere Alphonſe de ſainte Marie Dominiquain voulut prendre le ſoin de les recueillir, pour rendre à ce bien-heureux defunt un témoignage authentique de l'eſtime, & de l'affection qu'il avoit eu pour luy pendant ſa vie ; avant la fin de l'année, il en porta à l'Archevéque de Tolede la relation de cent, & Dieu a continué juſques à nos jours de faire éclater la gloire de ſon ſerviteur par de pareils prodiges ſans aucune interruption : Frere Marc de Lisbone, Pierre Galezin, & François Penna ont ramaſſé les principaux, & je mettray ici quelques-uns de ceux qui ont eſté les mieux verifiez.

XIV. Catherine femme de Barthelemy Sanchés du village d'Ambros, étoit reduite à l'agonie par les douleurs de l'enfantement, Marie Garcia ſa belle mere luy appliqua ſur le ventre un morceau de l'habit de ſaint Didace, & de la terre de ſon ſepulchre, & d'abord elle accoucha d'un enfant, mais mort ; Marie plus encouragée par la delivrance miraculeuſe de ſa fille, qu'eſtonnée de la mort de ſon fruit, ſe jette à genoux, & conjure ſaint Didace d'achever le miracle, & de rendre la vie à cette creature ; ſa priere eut ſon efficace dans quatre heures, car ce petit corps qui eſtoit devenu froid & roide receut l'ame, & reſuſcita. Une ſervante d'Alvarez de Gaa avoit perdu une de ſes filles, quelques jours aprés la mort de S. Didace ; ſon maiſtre lui conſeilla de porter ce cadavre dans le Chœur de l'Egliſe, au meſme endroit où celuy du ſaint avoit repoſé pendant ſes obſe-

Digitized by Google

ques ; & sa priere jointe à sa confiance merita la resurrection de sa fille. Trois hommes accompagnez de leurs parens vinrent en un même jour de divers endroits au sepulchre du saint, pour y remettre les suaires avec quoy ils avoient esté enveloppez aprés leur mort, & le remercier de la vie qu'il leur avoit redonnée. Un homme de Madrit, qui prioit avec plusieurs autres dans la chapelle du saint, vit qu'il sortoit de sa biere, & qu'il touchoit ces malades de sa main ; mais il sentit qu'il le pressoit du pied, cela l'obligea de luy demander pourquoy il faisoit cette differente ceremonie, & S. Didace luy répondit, je touche les autres de la main, parce qu'ils doivent guerir, & je te touche du pied parce que tu dois mourir bien-tost ; retourne-t-en & mets ordre à tes affaires ; la mort de cet homme fit voir dans peu de jours la verité de cette prophetie.

XV. Quatre hommes & une femme qui estoient reduits à la derniere agonie, recouvrerent une santé parfaite dés qu'on les eut recommandez à son intercession. Un sixiéme a receu cette grace avec plus d'éclat, c'est Charles fils aîné de Philippe II. Roy d'Espagne ; l'an 1562. ce Prince estant dans Alcala, & descendant un escalier avec trop de precipitation glissa, & donna du derriere de la teste contre une marche ; d'abord le coup ne parut pas dangereux, & les Medecins n'y remarquerent aucun mauvais signe, jusques à l'onziéme jour, auquel la fiévre s'augmenta avec des symptomes qui commencerent à les faire craindre ; estant entrez en consultation ils jugerent que le crane avoit esté offensé, & délibererent de faire une incision sur l'endroit de la blesseure ; mais aprés l'operation ils ne virent aucun signe asseuré que le mal fut tel qu'ils avoient creu, car il n'y parut qu'une petite tasche ; cependant la fiévre qui se redoubla causa un delire, & le malade ne pouvoit plus prendre ni alimens, ni repos. Dans une seconde consultatiõ ils conclurent de faire l'incision plus profonde dans l'endroit où ils avoient veu cette tasche, pour connoistre s'il ne seroit rien entré dans le cerveau par les futures du crane ; mais cette operation fit empirer le mal ; c'est pourquoy ils jugerent que la cause estoit dans l'interieur, & ne penserent plus qu'à luy appliquer des remedes externes pour appaiser l'inflammation, & moderer l'enfleure de la teste, qui estoit prodigieuse & difforme ; mais tout cela n'eut aucun effet, & la conclusion fut que ce Prince devoit mourir sur le minuit du dix-neuviéme jour de sa maladie. Cette mauvaise nouvelle fut portée au Roy, & toute la Cour mesla ses larmes avec celles qu'il versa ; dans ce desespoir du secours des hõmmes, Frere Bernard Fresnede Evêque de Cuença, Frere Manzius Dominiquain Confesseur du malade, & quelques autres personnes de qualité se ressouvenant de la devotion qu'il avoit à S. Didace, firent porter ses reliques dans la chambre avec grande pompe ; Charles qui estoit en reverie fit quelque signe qui marquoit qu'il connoissoit ce qui se passoit au tour de son lit, car il avança ses mains, toucha ce precieux tresor, & le tint embrassé durant quelque temps. Aprés cette ceremonie il fut saisi d'un petit sommeil, pendant lequel S. Didace luy apparut, & l'asseura qu'il gueriroit ; sur le même temps le Prince s'éveilla en parlant, comme s'il eut entretenu le saint, se trouva sans delire & sans fiévre, demanda à manger, & en peu de jours il recouvra

Digitized by Google

une parfaite santé. Un miracle presque semblable à celuy-cy arriva dans Rome l'an 1588. en la personne de Philippe fils de Laure Dubliulio qui poursuivoit la canonisation du saint au nom du susdit Roy Philippe II.

XVI. Eleonor Gonçalez Dame d'honneur de Jeane femme d'Henry IV. Roy d'Espagne, estant fort travaillée de la fiévre, fit vœu d'aller visiter la chapelle du saint, & d'abord elle se trouva guerie; mais lors qu'elle fut à Alcala pour accomplir son obligation, son mal la reprit; elle fut bien surprise de se revoir malade au même endroit d'où elle croyoit avoir receu la guerison, & commença à s'examiner, pour connoistre s'il y auroit quelque chose en elle qui la rendit indigne de cette grace, dont elle voyoit que plusieurs autres personnes estoient favorisées; sa conscience ne luy reprocha aucun peché dont elle n'eut fait penitence; mais elle se souvint qu'elle portoit un brevet au col, qui pourroit contenir quelque malefice; elle l'ôte, le donne au Gardien, & le prie de l'ouvrir; on y trouva les noms de quelques diables avec des caracteres arabesques qu'on ne sçeut pas déchifrer; ce papier fut jetté au feu, la Dame reprit sa sa priere, & le saint luy redonna la santé; lors qu'elle fut de retour à Madrid, elle fut encore bien estonnée de trouver sur sa table un billet tout semblable à celuy qu'elle avoit fait bruller dans Alcala; elle ne douta pas que ce ne fut un nouveau piege du demon, c'est pourquoy aprés s'estre munie du signe de la croix, elle le jetta dans le feu; le bruit & la fumée qu'il fit, l'asseurerent qu'elle ne s'estoit pas trompée dans son jugement.

XVII. Trois hommes & trois femmes qui estoient extremement travaillez de fiévres malignes, ont recouvré subitement la santé, aprés s'estre recommandés aux prieres du Saint. Quatre paralitiques & six estropiats ont esté gueris par son interceſſion: François Pegna Auditeur de Rote est de ce nombre; il travailloit à la canonisation du saint, & lisant les relations miraculeuses qu'on luy avoit remises, il le pria puisqu'il estoit si bienfaisant pour tant de personnes qui ne luy rendoient aucun service, d'avoir la même bonté pour luy qui s'estoit occupé à faire éclater sa gloire; sa priere fut d'abord exaucée, & il se trouva délivré d'une douleur d'épaule qui l'empeschoit de tourner la teste depuis seize ans. Six personnes tourmentées d'une grande douleur de côté, ont receu l'usage libre de la langue, & deux boiteux celuy de leurs jambes. Jeane fille d'Henry IV. Roy d'Espagne estant fort travaillée d'une incommodité au visage, fit faire son portrait de cire pour l'envoyer à la chapelle du saint, & dés que ce present fut prest elle se trouva guerie. Une autre femme fut delivrée d'un furieux mal de dens par l'application d'un morceau de son habit, & un homme qui estoit presque estouffé par l'esquinancie se trouva sain, dés qu'il s'y fut recommandé. Pierre Gonçalez d'Uzeda Prevost de l'Eglise d'Alcala, & un autre homme feurent délivrez d'une extrême douleur de reins par le vœu qu'ils firent à sa chapelle. Un homme travaillé d'un flux de sang, que les Medecins jugeoient incurable, se trouva gueri en prenant le cordon du saint. Un autre qui tomboit du mal caduc guerit dés qu'il eut fait vœu de faire une neufvaine à sa chapelle. Une femme qui estoit devenuë si folle qu'il la falloit attacher, recouvra son bon sens, dés que son mari eut fait vœu de la conduire à son sepul-

Digitized by Google

chre. Une autre qui avoit demeuré sterile dans son mariage pendant huit ans, devint feconde par son intercession. Un ladre a esté netoyé par l'eau dans laquelle l'on avoit trempé la main du saint. Quatre personnes travaillées d'ulceres incurables ont receu une gueriſon parfaite. Un enfant qui ne pouvoit soûtenir ses inteſtins que par un bandage guerit subitement; une fille preſſée d'un asme fort violent recouvra la liberté de la reſpiration, & une autre qui avoit perdu la veuë, & ſe trouvoit reduite à l'agonie par la petite verole, receut la ſanté & la clarté.

XVIII. Loüis de Cuença Docteur és Arts, qui avoit eſté ami intime du bien-heureux Frere Didace, avoit une ſi grande confiance en ſon interceſſion, qu'il ne cherchoit point d'autre remede aux maladies de ſa famille que de l'invoquer à ſon ayde, & il en éprouva l'efficace diverſes fois pour luy même, pour ſa femme, & pour ſes enfans. Marie de la Pennuella avoit ſouffert durant onze mois tous les ſymptomes que la paraliſie, l'hidropiſie & l'epilepſie peuvent cauſer; elle ſe fit porter ſur les neuf heures du ſoir à la chapelle du ſaint, & avant qu'il fut minuit elle ſe trouva parfaitement guerie; elle eſtoit d'Alcala, & toute la ville ſçavoit ſes incommoditez, c'eſt pourquoy les habitans coururent en foule pour voir ce prodige; & Marie pour conſacrer à Dieu la ſanté qu'elle avoit receuë, ſe rendit Religieuſe Tiercere au Monaſtere de S. Jean, & fut appellée en memoire de ce miracle, ſœur Marie du Saint. La Sœur Françoiſe de Guſman Religieuſe de S. Dominique à Tolede ſe trouvant affligée des mêmes accidens, éprouva la vertu du même Medecin. Deux demoniaques feurent délivrez à ſon ſepulchre. Pierre de Sahavedra fameux Avocat d'Alcala, ayant éprouvé diverſes fois & de diverſes façons que les reliques du ſaint exhaloient une odeur merveilleuſe, en fut ſi touché qu'il laiſſa tous ſes biens pour ſe conſacrer à Dieu dans la Compagnie de Jeſus. Un homme qui voyoit mourir ſa mule, porta une image de cire au tombeau du ſaint, & d'abord cette beſte ſe trouva ſaine.

XIX. Un homme qui ne vouloit pas croire les premiers miracles qui ſe divulgoient aprés la mort du bien-heureux Frere Didace, ſe trouva ſaiſi d'une ſi grande douleur aux genoux, qu'il ne ſe pouvoit ſoûtenir; il reconnut que ſon mal venoit de ſon incredulité, ſe fit porter à ſa chapelle, & merita d'éprouver par ſa gueriſon la verité de la vertu du ſaint, qu'il n'avoit pas voulu reconnoiſtre dans les autres.. Un Clerc ſe montra ſi incredule, qu'il proteſta que quand ſaint Pierre meſme deſcendroit du Ciel, pour porter le témoignage de ces miracles il ne le croiroit pas; lors qu'il prononça ces paroles il tenoit un morceau de l'habit du ſaint, & au même temps il vit ſortir de ce drap du ſang qui s'épandit ſur toute ſa main; ce prodige le ſurprit, auſſi-bien que tous les aſſiſtans, & ſon eſtonnement s'accreut encore davantage, parce que tandis qu'il le conſideroit attentivement, tout ce ſang ſe remit dans le drap ſans qu'il en reſtat aucune marque. Enfin toute l'Eſpagne a recours à S. Didace comme au Medecin de tous les maux; & les preſens qu'on fait à ſon tombeau en reconnoiſſance des graces que Dieu fait par ſon interceſſion, ſont en ſi grand nombre qu'il n'y a plus de place pour les mettre.

Digitized by Google

XX. L'estat de son corps parut lors qu'on le tira de sa biere, quatre-vingts dix ans aprés sa mort, pour le porter au Prince Charles; il estoit entier sans aucune marque de corruption; sa barbe estoit épaisse & un peu longue; ses sourcils étoient blancs & ses yeux gros & fermez comme s'il eut esté endormi; une fossete paroissoit dans sa main gauche, où il avoit eu autrefois une apostume; le reste de ses membres estoient aussi frais que le jour qu'il mourut, & quoy qu'on l'enlevât avec grande hâte, il n'y parut aucun changement: son habit, ni les linges dont on avoit couvert son visage n'estoient aucunement gâtez. Ce spectacle ravissoit tellement tous ceux qui le voyoient, que si l'on n'eût pas eü la precaution de le faire garder par des soldats, la foule du monde qui se jettoit sur luy par une ferveur indiscrete l'auroit mis en pieces.

XXI. Toutes ces merveilles obligerent les Espagnols de poursuivre sa canonisation; Philippe II. la demanda par ses lettres du 28. de Fevrier l'an 1563. & par Loüis de Requesens grand Commandeur de Castille son Ambassadeur. La ville d'Alcala se partagea en six ordres pour faire la même demande; le premier estoit celuy des Magistrats & des habitans; le second celuy des villages de sa dépendance; le troisiéme celuy de l'Abbé & des Chanoines des saints Juste & Pasteur. Le quatriéme celui de l'Université; le cinquiéme celui de l'Administrateur de l'Archevesché de Tolede; & le dernier celui du Provincial de l'Observance. Le Prince Charles y ajoûta sa requeste particuliere, en reconnoissance de la santé qu'il avoit receuë. L'affaire fut proposée en plein consistoire des Cardinaux, & Pie IV. deputa cinq de ces Prelats pour la mettre en estat; ceux cy sousdeleguerent Didace Covarruvias Evéque de Segovie, Pierre de la Gasca Evéque de Siguença, & Bernard de Fresneda Evêque de Cuença. Le bref fût expedié le premier de May l'an 1564. & la commission pour les Evéques quatre jours aprés. Celuy de Segovie & celui de Cuença se rendirent dans Alcala le 12. de Fevrier l'an 1565. firent les informations avec grand soin, & les envoyerent à Rome. Sur ce temps Pie IV. mourut, & Pie V. ni Gregoire XIII. qui luy succederent, ne peurent pas terminer cette procedure, quelque instance que les Ambassadeurs du Roy Catholique leur en fissent.

XXII. Enfin Sixte V. aprés avoir fait examiner les actes premierement par trois Auditeurs de Rote, & secondement par huit Cardinaux, & aprés avoir oüi la relation de Marc-Antoine Cardinal Colonne, & la harangue de Pompée Arigonius Avocat du Roy d'Espagne, le canonisa le 2. de Juillet l'an 1588. & pour reconnoistre le zele que ce Monarque avoit témoigné dans cette occasion il luy envoya l'Autel sur lequel il avoit sacrifié à cette ceremonie, afin qu'il fut remis dans telle Eglise qu'il plairroit à sa Majesté, mais avec cette reserve qu'il n'y eût que les Evêques, les Abbez mitrez, le premier de chaque Eglise Cathedrale, le General de l'Ordre de S. François, & le Prieur de l'Escurial qui s'en peussent servir pour celebrer, & cela seulement aux festes de N. Seigneur, de la sainte Vierge, de tous les Saints, de S. Didace, & le jeudy saint. Il accorda encore une indulgence pleniere pour tous les Princes d'Espagne, toutes les fois qu'ils entendroient la Messe qui se diroit à cet Autel, pourveu qu'ils fissent leur confession, & receussent la communion le même jour; & des indul-

Digitized by Google

gences particulieres tant pour eux, que pour les autres personnes qui assisteroient à la Messe au même lieu. Le 16. de Novembre sa Sainteté permit à tout l'Ordre de faire l'Office double de ce saint le 12. du même mois, & avec Octave dans toute l'Espagne; le 26. de Mars 1598. Clement VIII. estendit à tout l'Ordre la permission de faire l'Octave; & parceque Sixte V. qui avoit permis à tous les Ecclesiastiques de faire l'office de ce saint n'avoit pas expliqué avec quelle solemnité, Clement VIII. declara par la même Bulle qu'il devoit estre fait double dans les Dioceses de Seville & de Tolede, & ailleurs demidouble.

XXIII. La bien-heureuse sœur Caterine de Bologne Religieuse de sainte Claire mourut cette année; elle estoit née le 8. de Septembre l'an 1413. son pere s'appelloit Jean le Noir, & sa mere Bienvenüe: la nuit avant sa naissance, la sainte Vierge predit à son pere, qui estoit alors dans Padouë, la future sainteté de sa fille. Lors que Caterine fut née elle ne pleura point comme les autres enfans, & passa trois jours sans téter, ni prendre aucun aliment; dés sa jeunesse ses parens l'envoyerent à Ferrare, auprez de Marguerite fille du Prince d'Este; elle parut d'abord à cette Cour avec une prudence beaucoup au delà de son âge, avec une modestie singuliere, & avec une beauté de mœurs qui la faisoiét admirer. A l'âge de douze ans elle renonça à toutes les vanitez de la terre, & prit l'habit de sainte Claire dans cette ville au Monastere du Tres-Saint Sacrement; cet éloignement du monde luy fit perdre bien-tôt le souvenir de ses parens, & de ses amis, pour ne penser qu'à Dieu; elle n'oublia pas pourtant les pecheurs, car la connoissance de leur mauvais estat l'obligeoit à prier incessamment pour leur conversion. Dieu permit qu'elle souffrit plusieurs grandes tentations; mais sa constance les luy fit toûjours regarder avec un même visage sans s'émouvoir. Le demon luy parut deux fois sous la figure de la sainte Vierge, & une troisiéme sous celle de Jesus-Christ; mais elle le reconnut par le mauvais conseil qu'il luy donnoit de se desesperer; ce malin esprit prenoit occasion de la tenter sur des peines exterieures dont elle estoit affligée; mais Dieu qui la vouloit punir par ce moyen d'un peché de vanité qu'elle avoit commis, ne permit pas que ce qu'il faisoit pour son bien se tournât à son dommage.

XXIV. Elle estoit si ennemie de l'oysiveté, qu'elle ne pouvoit souffrir la perte d'un moment de temps; sa précaution n'étoit pas moindre pour ses paroles que pour ses actions, car elle n'en proferoit jamais de vaines, ni qui pussent fâcher quelqu'un: son plus grand desir estoit d'estre mépriſée, & que chacun conçût d'elle une aussi basse estime qu'elle même en avoit; tout ce qu'elle disoit, & tout ce qu'elle faisoit, exprimoit toûjours ce profond sentiment de son humilité, & les habits pauvres qu'elle affectoit de porter, & les offices humbles à quoy elle se plaisoit, le confirmoit tres-bien: les emplois les plus penibles luy estoient les plus agreables, c'est pourquoy elle rendoit une prompte obeïssance à toutes les Religieuses, comme si chacune eust esté sa Superieure. Elle eut le desir de se retirer dans une solitude, mais Dieu l'avertit de perseverer dans son état. Elle avoit accoûtumé de passer les nuits entieres à l'oraison; un soir elle s'y endormit, & Saint Thomas Evêque de Cantorbery luy parut dans son sommeil, & luy dit qu'il estoit necessaire qu'elle prit du repos pour reparer ses forces, & qu'elle interrom-

Digitized by Google

terrompit sa priere pour la reprendre avec plus d'ardeur. Aprés cette instruction, elle se proposa d'observer exactement sept choses ; la premiere, d'éviter la plus petite tache, & de son ame & de son corps ; la seconde, de rechercher par tout la plus grande gloire de Dieu ; la troisiéme, d'oublier le bien qu'elle avoit fait pour acquerir celuy qui luy manquoit : la quatriéme, de faire penitence pour ses pechez, & pour ceux d'autruy : la cinquiéme, de se défier de ses œuvres & de ses pensées, pour embrasser la Croix : la sixiéme, de mettre toute son esperance au secours de Dieu ; & la derniere, de marcher toûjours en sa presence, pour éviter tous les sentimens que la vanité luy pourroit suggerer.

XXV. Ces saints exercices la rendirent digne de recevoir plusieurs graces extraordinaires. La nuit de Noël la Sainte Vierge luy apparut, & luy remit l'enfant Jesus entre ses bras. Elle entendit les Anges qui chantoient le *Sanctus* pendant que le Prêtre le disoit à la Messe. Saint François l'honora deux fois de sa visite. Elle vit un Demon qui s'enfuyoit dans une épaisse fumée, aprés avoir tenté une Religieuse de quitter le Cloître : la Princesse Marguerite avec qui elle avoit esté élevée, estant veuve de Robert Malateste, fut obligée par ses parens de fiancer un autre Seigneur contre sa volonté : dans ce déplaisir elle alla supplier Catherine, de l'aider de ses prieres envers Dieu, pour pouvoir éviter ce mariage, & la veille des nopces ce futur époux mourut ; la nuit suivante Robert apparut à sa veuve, & luy dit qu'il ne vouloit pas qu'elle eust un second mary. Catherine a predit beaucoup de choses qui sont arrivées ; entr'autres, la victoire que les Bolonois remporterent sur le Duc de Milan ; le changement de l'Empire d'Orient, & la perte de Constantinople : la connoissance de ces malheurs luy fit faire de grandes prieres, pour obliger Dieu de les détourner ; mais elle receut pour réponse, que les pechés & l'impieté des Grecs meritoient ce châtiment. Elle vit l'ame d'une Religieuse, & celle de l'Evêque de Ferrare qui montoient au Ciel. Lors qu'on faisoit la Canonization de Saint Bernardin, elle le pria avec grande instance pour la conversion d'un de ses freres qui s'estoit débauché, & merita d'estre exaucée : elle a écrit un Livre entier de ses Revelations, qui a esté imprimé à Bologne, & à Venise.

XXVI. Le 22. de Iuillet de l'an 1456. elle établit le Monastère de Bologne avec quinze Religieuses, & en fut éluë Abbesse ; mais elle refusa d'accepter cette dignité, jusqu'à ce que Iesus-Christ le luy commanda de sa propre bouche, & l'asseura qu'il empêcheroit que le Démon n'executât ses mauvais desseins contre ses filles. Un jour elle vit deux Trônes magnifiques qui descendoient du Ciel, & entendit au même temps une voix qui disoit, que le plus beau de ces sieges estoit pour la Sœur Catherine de Bologne. Estant tombée malade, Iesus-Christ luy parut tout éclatant de gloire, assisté de sa Mere, & d'un grand nombre d'Anges & de Saints ; en même temps elle entendit une voix fort melodieuse qui chantoit ce verset du Chapitre 60. du Prophete Isaïe, Sa gloire éclatera sur toy ; pendant qu'elle regardoit ce divin Musicien, Iesus-Christ la prit par la main, & luy dit, Ma fille, écoutés bien cette voix, & comprenés de qui elle parle. Son mal s'étant augmenté, elle receut tous les Sacremens avec grande reverence ; & aprés avoir exhorté ses Filles pendant trois heures à l'Observance

Digitized by Google

de leur état, & les avoir aſſeurées qu'elle leur ſeroit plus utile au Ciel que ſur la terre, pourvû qu'elles perſeveraſſent dans le chemin qu'elle leur avoit montré; elle les pria de chanter, & chanta avec elles. Au milieu de cette muſique, elle repeta trois fois le ſacré Nom de Ieſus, & rendit ſon ame avec un doux ſoupir, le 9. de Mars, âgée de cinquante ans. Durant ſa vie ſon viſage avoit toûjours été fort pâle à cauſe de ſes jeûnes, excepté au temps de la Communion, car alors il devenoit fort vermeil; & aprés ſa mort il parut beau & frais comme celuy d'une jeune fille, & ſon corps exhala une odeur merveilleuſe.

XXVII. On creuſa un tombeau fort profond pour enterrer ſon corps; pluſieurs malades y vinrent pour implorer ſon ſecours, & ils recouvrerent la ſanté: les Religieuſes virent diverſes fois des rayons fort reluiſans qui ſortoient de ſon ſepulchre, & cette merveille les fit reſoudre de le déterrer, pour le remettre en un lieu plus honorable. Le 19. jour aprés ſa mort, pendant qu'elles s'y preparoient par des prieres, elles virent paroître des étoiles fort éclatantes ſur le même endroit, & ces ſignes de la volonté de Dieu, les confirmerent dans leur reſolution: aprés avoir creuſé la terre, elles trouverent ce ſacré corps tout entier, & qui rendoit une odeur admirable; elles le porterent devant le grand Autel, où il fit divers geſtes, pour marquer l'adoration qu'il rendoit au tres-ſaint Sacrement; ſon viſage devint rouge, & ſüa comme s'il euſt ſouffert quelque peine: le Legat qui fut averty de ce prodige, y vint avec tout le peuple, & le fit expoſer dans l'Egliſe pendant cinq jours. Durant ce temps ſon viſage changea pluſieurs fois de couleur; quelquefois il eſtoit pâle, d'autrefois vermeil, & ſouvent on y ſentoit de la chaleur; il fut remis dans une biere prés du ſaint Sacrement, où depuis on a vû les mêmes changemens; il a jetté du ſang, & épandu une liqueur merveilleuſe qui a redonné la ſanté à pluſieurs malades; les cheveux & les ongles luy croiſſoient; & il ſemble que ce corps ſoit plûtoſt celuy d'une perſonne endormie, que celuy d'une trépaſſée. Ces merveilles obligerent les citoyens à demander qu'on le tranſportât dans le Chœur des Religieuſes; tous ſes membres ſont encore ſi mols & ſi maniables, qu'on le remue comme on veut; & on le porte à la grille, pour le faire voir à tous ceux qui le demandent. Clement VII. permit aux Religieuſes de ce Monaſtere, & à celles de Ferrare, de faire ſon office, & Clement VIII. a fait mettre ſon nom dans le Martyrologe Romain au 9. de Mars.

XXVIII. Frere Jean Mongin qui avoit achevé l'office de Vicaire General depuis l'an 1461, mourut au Convent de Mets, & fut fort regretté de ſes freres, à cauſe de ſa doctrine & de ſa pieté. La Province de Pologne avoit pluſieurs Religieux illuſtres en vertu & en doctrine; entr'autres Frere Auguſtin de Cracovie celebre Predicateur, qui avoit eſté Docteur és Arts, & qui s'eſtoit converty par les Predications du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran. Frere Matthieu qui avoit eſté Bachelier en Theologie, & qui s'eſtoit rendu un fort humble diſciple pour apprendre la vertu, & un Predicateur fort fameux de la gloire du ſacré Nom de Jeſus. Frere Leonard qui eſtoit illuſtre pour ſa naiſſance, pour ſa doctrine, & pour ſes Predications avant qu'il ne fut Frere Mineur; il s'eſtoit encore rendu plus recommandable dans cet état par l'aſſiduité à la priere, & à l'é-

Digitized by Google

tude ; il a esté Gardien de Leopol & de Cracovie, où il redonna la veuë entiere à une Tiercere qui ne voyoit pas d'un œil. Il supporta avec une patience admirable les infirmités dont Dieu permit qu'il fust affligé ; ses douleurs s'accrurent tant, qu'il passa douze jours sans pouvoir prendre aucun aliment, & enfin il rendit fort saintement son ame à Dieu. Frere Alexis Religieux d'une si grande abstinence, qu'il ne mangeoit qu'une fois la semaine, mourut environ ce temps à Cracovie.

XXIX. Frere Jean Antoine Scardamet fut promû à l'Evêché de Cephalonie, & de Zante qui sont deux Eglises unies ensemble dans les Isles de la mer Ionie. Frere Rodrigués de Noroncha parent du Roy Alphonse, à celuy de Lamego en Portugal, il avoit esté institué Prieur de Sainte Croix de Conimbre l'an 1459. mais je crois qu'il refusa cette Charge. Frere Thomas Buelduer qui avoit esté élû Evêque d'Agathopolis sous l'Archevêque d'Andrinople l'an 1460. fut donné pour suffragant à l'Evêque de Constance.

XXX. Frere Pierre de Chalora qui avoit enseigné la Theologie durant dix ans dans l'Université de Salamanque, fut fait Chapelain du Pape. Frere Marin Simon d'Arestis noble Ragusin fut pourvû du Prieuré de Saint André, de l'Ordre de S. Benoist. Frere Barthelemy des Ursins qui a écrit plusieurs Traités dont nous parlerons, estoit en grande reputation pour sa doctrine, & pour sa pieté ; je crois qu'il estoit fils, ou cousin de Raymond des Ursins, Prince de Nole, qui est inhumé dans le vestibule de l'Eglise de l'Observance prés de cette Ville.

XXXI. Les Conventuels n'avoient point d'autre demeure à Rome que S. Sauveur en l'Onde, où leur Procureur General estoit logé ; & le Pape leur donna l'Eglise des douze Apôtres, qui avoit esté bâtie par Constantin, & refaite à neuf par Pelage I. & par Jean III. sous qui elle prit le nom de Saint Philippe & Saint Jacques, à cause des Reliques de ces deux Apôtres qui y furent transportées. Saint Gregoire y avoit établi les Stations, & prêché diverses fois ; Adrien premier l'avoit fait reparer ; Martin V. y avoit joint la maison des Colomnes ; Sixte IV. y fit faire la Tribune, & Jules II. son neveu, le Portique. Il y avoit un Chapitre qui se trouvoit reduit à peu de Chanoines, parce que les revenus estoient fort petits, & le Pape le supprima. Sixte V. demeuroit dans ce lieu, lors qu'il fut fait Cardinal ; & il acheta une partie du Palais des Colonnes pour aggrandir le logement, & y fonda un beau College pour enseigner la doctrine de Saint Bonaventure. Frere Zanet d'Udine qui estoit alors Procureur General des Conventuels, faisant reflexion que les lettres du Pape portoient, qu'ils n'avoient point d'autre maison dans Rome, craignit qu'on n'en tirât la consequence, que celle de Saint Sauveur ne leur appartenoit plus, c'est pourquoy il en obtint la confirmation.

XXXII. Saint Bernardin avoit établi un petit Convent à Orta en Toscane, & Dominique Sanctius le fit rebâtir cette année, & dedier à son premier Fondateur. Le bien-heureux Frere Ungarelli prêchant dans la Place de cette Ville le jour de l'Apparition de Saint Michel, dans un temps où la secheresse faisoit perdre l'esperance de la moisson, dit à ses Auditeurs, que s'ils vouloient faire vœu de chommer la feste de cet Archange, Dieu leur donneroit de la

Digitized by Google

pluye ; ils le creurent , & incontinent il pleut avec abondance.

XXXIII. Frere Loüis de Siene reforma le Convent de Saint François prés de Sartiano en Toscane, à la requête des habitans, & par l'ordre du Pape ; les Conventuels s'efforcerent de le reprendre sous Paul II. mais la Ville s'y opposa.

XXXIV. Les Conventuels laissoient ruiner le Convent de Casal, avant qu'ils ne l'eussent fait achever ; Marguerite Marquise de Montferrat le leur demanda pour en faire une Infirmerie pour les Observantins qui estoient établis à Saint Maurice dans un lieu mal sain ; ils le luy accorderent sous cette condition qu'on n'y bâtiroit point d'Eglise, & le Pape confirma cette disposition. Je ne sçais pas si c'est l'endroit où le Convent dedié à Nostre Dame des Anges a esté bâty depuis, mais je trouve que Guillaume Marquis de Montferrat obtint de Sixte IV. l'an 1476. la permission d'achever le Convent qu'il avoit commencé pour les Observantins prés de cette Ville.

XXXV. Les habitans de Mont-Saint au Diocese de Ferme, obtinrent du Pape l'Eglise de Saint Perius à un mille de ce Bourg, pour y établir les Observantins ; mais je ne trouve pas ce lieu dans nos Catalogues.

XXXVI. J'ay écrit aprés Gonzague, que le Convent de Bary au Royaume de Naples avoit esté fondé l'an 1436. mais j'ay trouvé que les habitans ne demanderent la permission de l'établir pour l'Observance que cette année.

XXXVII. Le Convent de Rugella au Diocese de Verceil, qui avoit esté delaissé per les Observantins, fut donné aux Conventuels ; mais je ne sçais pas s'ils l'accepterent, car je ne le trouve pas dans leur denombrement.

XXXVIII. Les habitans de Zegnia en Dalmatie, avoient commencé un Convent pour l'Observance, à un lieu appellé, la Grotte de Saint Michel de Brincis, & le Pape leur permit de l'accepter, mais je ne le trouve pas dans nos Catalogues.

XXXIX. Un tremblement de terre avoit tellement gâté l'edifice de l'Eglise de Saint Bernardin qu'on bâtissoit à Aquila, qu'on estoit sur le point de l'abandonner, mais le Vicaire General s'opiniâtra à le faire poursuivre.

XL. Le Convent d'Arien au Royaume de Naples, avoit esté fort ruiné par le même accident ; Ennic Comte de ce lieu, offrit de le faire reparer, pourvû qu'il fust donné aux Observantins, & le Pape y consentit ; le changement fut executé, mais le Comte mourut avant que d'avoir pû remettre le bâtiment, & Cobolla sa veuve, & Pierre son fils Grand Maréchal du Royaume, accomplirent son intention.

XLI. Les Observantins avoient trois Convens en Portugal, & le Roy Alphonse obtint une commission du Pape adressée aux Evêques d'Evora, & de Lamego, pour visiter ceux des Conventuels, & reformer les trois qu'il choisiroit. L'année suivante les Conventuels se plaignirent à sa Sainteté du mauvais traitement qu'ils recevoient, & de ce qu'on les chassoit de leurs maisons sans raison, & avec scandale, pour mettre à leur place les Observantins qui estoient déja établis en douze endroits de ce Royaume ; le Pape commit l'examen de cette cause à l'Archevêque de Lisbone, & à l'Evêque de Guimaraés, mais avec ordre de suivre la volonté du Roy.

Digitized by Google

XLII. Jean Cacheco Marquis de Villera, & grand Chambellan d'Henry IV. Roy de Castille, avoit fait bâtir une belle maison dans sa ville de Beaumont, à un endroit où il y avoit auparavant une Chapelle de Sainte Anne; cette année il la donna aux Observantins de la custodie de Valladolid, quoy qu'elle fust dans le distroit de celle de Tolede, & le Pape approuva cette disposition.

XLIII. Les Conventuels donnerent au Vicaire de l'Abroio & d'Aquiler, le Convent de Saint François de Carrion des Comtes, avec l'Hermitage de saint Sacrement qui en dépend.

XLIV. Le Monastere de Nogent Lartaut au Dioceſe de Soissons, estoit si ruiné qu'on avoit esté obligé de disperser les Religieuses par les autres de la Province de France, & d'y mettre quelques Religieux pour faire le Service divin; François Duc de Bretagne, & Margueritte Comtesse d'Estampes sa femme obtinrent du Pape la confirmation de leur établissement, neanmoins les Religieuses s'y sont remises depuis.

XLV. Le Pape permit à Jeane de Chauderon veuve de Philippe de Viene, & à Agnés sa femme de donner aux Observantins de la Province de Bourgogne, la Chapelle que les susdits Philippe & Jeane avoient fait bâtir dans Château-neuf au Dioceſe de Clermont en Auvergne; je crois que ce Convent est le même que celuy de Châteaudun, duquel nous avons parlé l'an 1449. & que pour accorder les Auteurs qui ne conviennent pas de son Fondateur, il faut dire que Philippe de Viene a fait bâtir l'Egliſe, & que les autres ont fait faire le logement.

XLVI. Silvestre Archevêque de Riga en Livonie, ayant visité par autorité Apostolique le Convent de cette Ville, & trouvé que la discipline reguliere n'y estoit pas observée, y mit les Observantins du consentement du Provincial de Saxe, & de la plus grande partie de la Communauté.

XLVII. Le Monastere de Sainte Ursule de Milan estoit en si belle reputation, qu'il y avoit déja cinquante Religieuses; & il s'y presentoit chaque jour beaucoup de filles qu'on ne pouvoit pas recevoir, parce que le logement estoit trop petit; c'est pourquoy la Ducheſse Blanche Marie supplia le Pape d'y vouloir unir celuy de Saint Augustin, appellé de Capuciis, ou il n'y avoit que six Religieuses qui vivoient sans closture & sans regularité; car quoy qu'ils fussent separés par une ruë, il estoit facile de les joindre par un chemin souterrain, ou par une arcade élevée; sa Sainteté donna la commission de cette affaire à l'Archevêque, mais je ne sçais pas ce qu'il ordonna. La Sœur Julie a merité d'y recevoir durant trente ans des apparitions frequentes de la bienheureuse Caterine de Bologne, & de joüir de ses entretiens; elle a écrit un Livre des Merveilles dont cette bien-heureuse l'instruisoit, que le Cardinal Paleotte Archevêque de Bologne retira pour s'en servir à la canonisation de Caterine qu'il poursuivoit.

XLVIII. Il y avoit trois Monasteres prés de Castello; le premier au delà du Tybre, le second appellé de Popula, le troisiéme appellé de la Fontaine, qui avoient esté détruits par les guerres, & transportez dans la ville; les deux pre-

Digitized by Google

miers furent unis, & puis vendus pour reduire toutes les Religieuſes à un ſeul.

XLIX. Jeane de Medullion Abbeſſe de celuy de S. Damien à Siſteron en Provence, ſupplia le Pape de vouloir unir à cette maiſon celle de S. Pierre de Surripis, au Dioceſe de Gap, & celle de ſainte Caterine qui avoit eſté des Templiers au Dioceſe de Digne, & qu'elle poſſedoit en commande ; parce que les guerres avoient appauvri la premiere, & ſa Sainteté donna la commiſſion de cette affaire aux Officiaux de Gap & de Digne.

L. Vaſco Evéque d'Evora avoit eſtabli un Monaſtere dans cette ville l'an 1459. & l'avoit doté des biens qui appartenoient à l'Evéché ſans le conſentement du Chapitre ; & le Roy Alphonſe fit ſuppléer ce défaut par la confirmation du Pape.

LI. Jeanne Reyne de Caſtille obtint permiſſion du Pape d'eſtablir dans Aranda un College pour des filles ſous la conduite des Religieuſes de ſainte Claire, mais je ne trouve pas qu'elle l'ait fait.

LII. Agnez Henriquez eſtant âgée de ſoixante ans, & veuve depuis trente de Pierre Mendozze, obtint permiſſion du Pape de porter l'habit de ſainte Claire, ſans s'obliger à la profeſſion, au Monaſtere de Palentia, duquel ſon pere Alphonſe Amiral de Caſtille eſtoit fondateur.

LIII. Frere Antoine de Capouë Tiercere obtint du Pape la confirmation de l'Egliſe de N. Dame de Laniſca, ou Limneſtra dans Viterbe, qui luy avoit eſté donnée par l'Abbé de Sainte Croix de Pierre-vive de l'Ordre de Premontré au Dioceſe de Foligni.

LIV. Le Superieur, & les Religieux de S. Michel de Ladocria dans le Dioceſe de Florence, avoient donné à Frere Philippe Blaiſe de Radda l'hermitage de S. Michel de Montmajeur de Chianti au Dioceſe de Feſules, & le Pape le luy confirma.

LV. Rodriguez Martin de Pineda, avoit eſtabli les Tierceres prés de Cordoüe ſous Nicolas V. leur avoit fait bâtir une Egliſe dediée à la ſainte Vierge, & leur avoit donné des maiſons, & des terres par la permiſſion de l'Ordinaire ; depuis il avoit embraſſé leur inſtitut, & ſe trouvant Superieur de cette maiſon, dont il eſtoit le Fondateur, il ſupplia le Pape d'y mettre les Obſervantins, de crainte qu'aprés ſa mort on ne la laiſsât ruiner ; ſa Sainteté y conſentit, mais les autres Freres s'y oppoſerent, & le maltraiterent à cauſe de ce changement qu'il avoit voulu faire.

LVI. Les Tierceres de Siene avoient ſi bien profité, qu'elles creurent pouvoir fonder cinq nouvelles maiſons, & obtinrent du Pape la permiſſion de le faire.

LVII. La Sœur Angeline de Fabriano, & quelques autres bâtirent une maiſon dediée à S. Jerôme dans cette ville au cartier de S. Blaiſe.

LVIII. Celles de la maiſon de S. François dans Daclem au Dioceſe de Liege, obtinrent l'union de l'Autel de ſainte Caterine qui eſtoit gouverné par quelques Clercs.

LIX. Gelac Curé de Mervic au Dioceſe de Cologne, avoit eſtabli dans ce

Digitized by Google

lieu une maison de Tierceres, sous le titre de S. François, de S. Antoine, & de Ste. Barbe, par la permission de Jean Cardinal de S. Ange Legat en Allemagne, & le Pape la confirma.

LX. Les Conventuels de la Province de Saxe faisoient tous leurs efforts pour empêcher que les Legats Apostoliques n'y établissent l'Observance; pour cet effet ils s'aviserent de demander au Pape la confirmation des constitutions de Benoit XI. de Martin V. & de quelques autres Papes qui favorisoient leur relâchement, mais cela ne leur servit de rien.

LXI. Frere Fructus avoit obtenu un bref, par lequel il s'estoit fait instituer Visiteur des Monasteres de sainte Claire de Valladolid, de Tordesillas, & de quelques autres qui estoient gouvernez par un Superieur pris de l'Observance, & sans avertir ses filles, il les avoit soûmises immediatement au General de l'Ordre, mais elles appellerent de sa procedure, & feurent remises au premier estat.

LXII. Le Pape revenant de Siene à Rome passa par Stronconio, logea dans le Convent qui est prés de cette ville, & y donna des indulgences pour le jour de Noël.

LXIII. Frere Louys de Vicenze Vicaire general cismontain, obtint pour tous ses sujets le privilege de pouvoir dire la Messe une heure avant jour.

LXIV. A l'instance d'Henry Roy de Castille, le Pape deffendit aux Conventuels & aux Observantins de prendre les Convens les uns des autres.

LXV. Le Vicaire de la Province de Bourgogne, & les Observantins de la reforme de S. Colete refusoient de reconnoistre le Vicaire general, mais le Pape les y obligea, & leur accorda tous les privileges & toutes les graces que les Observantins avoient receu du S. Siege soit pour eux, soit pour leurs parens.

DE JESUS-CHRIST l'an 1464.	DE PIE II. l'an 6.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 25.	DE L'ORDRE l'an 257.

I. LA dispute sur l'adoration du Sang de Jesus-Christ, dans le temps qu'il a esté separé de son corps s'echauffoit chaque jour, & le Pape craignant qu'elle n'eut de mauvaises suites, jugea qu'il estoit necessaire de la terminer; c'est pourquoy sur la fin de l'année precedente, il convoqua une assemblée des plus celebres Docteurs de chaque parti pour l'agiter, & de plusieurs Prelats, & d'autres sçavans personnages pour l'examiner, & la resoudre; Frere Gabriel Catalan fut le chef des Dominiquains, & Frere François de Savone celui des Freres Mineurs; celui-ci estoit accompagné de Frere Guillaume Vuorrilong Docteur de Paris, surnommé le Docteur des Docteurs, de Frere Marien de Citerne, de Frere Paul de Luques, de Frere Paul de Pierreferrée Observantins, mais qui avoient pris le grade de Docteur parmi les Conventuels, & de quelques autres. Le Pape ordonna que six de chaque parti disputeroient à l'al-

Digitized by Google

ternative ; la dispute dura trois jours, & se fit avec toute la modestie que la presence de sa Sainteté, & d'une si celebre assemblée demandoit, mais pourtant avec tant d'ardeur que bien qu'il gelat fort, les contretenans süoient à grosses goutes ; aprés qu'on les eût oüis avec grande patience, les autres Docteurs qui estoient presens eurent la liberté de parler, & la contestation ne fut pas moindre entre eux, car ils se diviserent ; les uns soûtenoient l'opinion des Dominiquains, les autres celle des Freres Mineurs, & un tiers parti les tenoit toutes deux pour probables, sans donner l'avantage à l'une sur l'autre : Dominique de Dominicis qui avoit esté autrefois pour les Freres Mineurs, s'estoit rangé à l'opinion de leurs adversaires, Laurens Rovarelle Evêque de Ferrare s'attacha avec ardeur à le contredire, & le grand effort de la dispute se passa entre ces deux Prelats ; le Pape aprés avoir encore oüi tous ceux qui voulurent parler, termina l'assemblée, & se reserva de traiter en secret avec les Cardinaux pour prononcer la resolution de cette difficulté.

II. Enfin aprés un serieux examen, Pie II. connut que les Dominiquains ne produisoient aucun acte authentique, pour prouver que Clement V. eut decidé cette question selon leur sentiment, qu'il n'y avoit rien dans l'Escriture sainte, ni dans les Conciles qui l'expliquât clairement, & que la matiere en elle-même estoit fort difficile à éclaircir, c'est pourquoy il fit dresser une Bulle le premier d'Aoust, huit jours avant sa mort, par laquelle il deffendit sous peine d'excommunication, de dire ni en public, ni en particulier, que ni l'une ni l'autre de ces deux opinions fut heretique, ni qu'il y eût peché de soûtenir, que la divinité avoit esté separée du sang de Jesus-Christ lors qu'il fut épanché, ou au contraire, qu'elle y avoit toûjours esté unie, jusques à ce que le S. Siege eût defini ce qu'il en faut croire.

III. Jean Gobelin, ou l'auteur des commentaires de Pie II. racconte cette histoire ou avec passion, ou avec ignorance, car il offense & la verité, & l'honneur du bien-heureux Frere Jaques qui estoit le principal auteur de cette dispute ; Frere François de Savone qui fût éleu la même année General de l'Ordre, & depuis Cardinal, & enfin Pape la décrit autrement. La sincerité de sa foy dans une action où il estoit un des acteurs, & qu'il a écrite dans le temps où pleusieurs témoins le pouvoient dementir, nous fait voir que Gobelin n'a pas rendu justice au bien-heureux Frere Jaques, ni à la verité de l'histoire ; pleusieurs Theologiens qui ont écrit sur cette question sont tombez dans cette erreur, de croire que Clement VI. ou Pie II. l'ayent determinée ; mais la Bulle de ce Pape est une preuve évidente du contraire, & l'Evêque de Torcelle qui estoit si attaché au parti des Dominiquains, avoüe de bonne foy dans le traité qu'il a composé du sang de Jesus-Christ, & qu'il a dedié à Pie II. que cette decision pretenduë de Clement VI. ne se trouve pas en bonne forme, & qu'il n'en faut pas croire si facilement au seul témoignage d'Eymeric qui l'a inserée dans son directoire des Inquisiteurs. Enfin cette controverse qui avoit fait tant de bruit, fût terminée fort doucement par la prudence du Pape, & les parties ont gardé si religieusement son decret, qu'elle a demeuré depuis comme ensevelie.

IV.

Digitized by Google

IV. Le bien-heureux Frere Jaques n'avoit appris que cette année, que le procez que les Dominiquains avoient fait porter de Barcelone eut esté authentiqué à Tivoli; le prejudice que cela pouvoit porter à sa cause, l'obligea d'écrire au Pape, pour le supplier de ne pas souffrir que ses adversaires obtinssent par surprise des choses qui peussent nuire à la verité; & pour se plaindre qu'à l'occasion de la ratification de ce procez, on le diffamoit comme heretique; & sa Saintetè qui receut beaucoup de déplaisir de ces nouvelles, luy donna les honorables témoignages que nous avons veus par avance.

V. Le bien-heureux Frere Jaques & Frere Baptiste de Pierreferrée travailloient avec grand zele & avec grand fruit pour la croisade, le Pape en estant averti écrivit au second de Siene l'onziéme d'Avril, de remettre au Magistrat de Luques ce qu'il avoit ramassé pour estre employé à l'armement d'une Galere, & au bienheureux Frere Jaques de Rome le 4. de Juin, pour ratifier l'indulgence pleniere, & le pouvoir de se faire absoudre pour ceux qui contribuoient à cette expedition, comme il l'avoit presché, mais avec une declaration que ces graces n'estoient que pour une fois seulement.

VI. Frere Jaques de Sarzuela craignoit à cause de ses incommoditez de ne pouvoir pas assister au Chapitre general qu'il avoit indiqué à Perouse au 20. de May; c'est pourquoy il y envoya un acte de renonciation à sa charge; mais s'étant trouvé mieux il y vint, & renouvella de parole & à genoux en presence de toute l'assemblée, la demission qu'il avoit faite par écrit; sa vieillesse & la perte de la veuë estoient deux bonnes raisons pour le décharger de son office, qu'il avoit exercé pendant six ans, car il avoit esté obligé de prendre durant les trois derniers Frere François de Savone pour son coadjuteur, sous la qualité de Vicaire general. Il y avoit dans l'Ordre plusieurs grands personnages qui estoient estimez fort dignes de cette charge, & le choix qu'il en falloit faire retardoit l'élection; sur ce delay quelques Vocaux allerent trouver le bien-heureux Frere Jaques au Convent du Mont, pour le prier de leur dire, quel de ceux qu'on proposoit estoit celuy qu'il croyoit le plus digne d'estre éleu; & il leur répondit sans hesiter, je ne doute pas que Frere François de Savone ne doive estre & General, & Cardinal, & Pape; sur cette parole que chacun considera comme une prophetie asseurée, Frere François fût éleu avec un applaudissement general.

VII. Les Observantins qui tenoient en même temps leur Chapitre à N. Dame des Anges, ayant appris l'élection de Frere François vinrent à Perouse, au nombre de quatre cens, pour le reconnoistre; ils le conduisirent en procession à l'Eglise Cathedrale, où Frere Michel de Milan celebre Predicateur de l'Observance prescha, & le General fit toûjours marcher à son costé le bienheureux Frere Jaques, pour une marque de l'estime qu'il faisoit de sa vertu. Les belles qualitez de Frere François meritoient bien l'approbation que tout le monde donnoit à son exaltation; car outre qu'il estoit tres-sçavant, il sembloit estre né pour gouverner; sa douceur, son affabilité, & sa bonté estoient admirables. Il recevoit le moindre de ses sujets avec la tendresse d'un veritable pere; sa gravité le faisoit respecter des bons, & craindre des méchans; il paroiss

Digitized by Google

soit docte avec les sçavans, & n'estoit pas importun avec les simples ; les grands le traittoient avec beaucoup d'honneur, mais cela ne luy faisoit pas oublier l'humilité de son estat ; il reprenoit les fautes avec des raisons & non pas avec des injures. Il estoit persuasif dans ses discours, subtil dans ses réponses, solide dans ses resolutions, & attrayant par ses regards ; il avoit un discernement naturel des esprits, pour connoistre à quoy chacun estoit propre ; enfin c'estoit un homme achevé, car à tous ces dons naturels, il avoit ajoûté la bonté des mœurs.

VIII. Les Observantins du Chapitre d'Assise éleurent Frere Marc de Bologne Vicaire general pour la seconde fois ; Frere Gabriel de Verone Vicaire de la Province d'Austriche fut destiné Commissaire de Cour ; mais ayant esté renvoyé à cette Province pour presider au Chapitre, il y fut éleu Vicaire pour la quatriéme fois, & Frere Pierre de Naples fut substitué à sa charge de Commissaire. Frere Paul d'Albenga de la Province de Genes fût fait Gardien de Jerusalem. Frere Pierre de Mantouë fut institué Vicaire de Candie, mais il ne voulut pas accepter cette charge, & Frere Gabriel de Venise luy fut substitué, Frere Bernardin de la Fosse fût éleu Vicaire de la Bossine & de la Dalmatie. Les statuts qui avoient esté dressez au Chapitre d'Osmo pour la Province de Candie, furent confirmez ; le soin d'y envoyer des Religieux fût donné au Vicaire de la Province de S. Antoine, & le General fût prié d'y pourvoir si ce Vicaire y manquoit. La conduite du Convent de Rhodes, qui avoit esté donnée au Gardien de Jerusalem, fût remise au Vicaire de Candie. On fit divers reglemens sur la translation des maisons des Conventuels aux Observantins, & pour ceux de cette famille qui se refugioient chés les Conventuels, & le General, & le Vicaire general donnerent des ordres fort precis pour faire observer tous ces articles.

IX. Le Confesseur de la Reyne de Naples avoit obtenu du Pape la permission d'appeller trente Observantins au Convent de S. Laurens, mais le General l'empescha. Le Vicaire general fit remettre aux Conventuels le Convent de Nicotera en Calabre. Les Observantins refuserent la conduite du Monastere de sainte Claire d'Assise, & de quelques autres, & par ces façons d'agir honnestes & civiles, la bonne intelligence se remit entre les deux familles. Les Observantins ultramontains tinrent leur Chapitre à Malines, où ils éleurent pour leur Vicaire general Frere Jean de Maigrefort Vicaire de la Province de Touraine ; Aprés le Chapitre le Vicaire general cismontain alla à Rome, & obtint un Bref du Pape, par lequel sa Sainteté luy donnoit un pouvoir absolu sur tous les Religieux, & les Religieuses de la reforme, quelque privilege particulier que pas un peut avoir obtenu, même pour prescher la croisade.

X. Le 16. de Fevrier de l'année precedente, le Pape avoit commandé sous peine d'excommunication & aux Superieurs, & aux inferieurs, d'executer l'union qui avoit esté ordonnée des Convens de la Bossine, avec ceux de la Dalmatie pour en composer une Province, & Frere Bernardin de la Fosse, qui avoit esté éleu Vicaire de ces cartiers, estant arrivé en Dalmatie, tous les Religieux l'accepterent agreablement, à la reserve des Ragusins, qui ne voulurent pas

Digitized by Google

même assister au Chapitre que le Vicaire general tint à Parmanio en Bossine. Il fut ordonné dans cette assemblée, que ces rebelles seroient reduits à l'obeïssance, qu'on les obligeroit à restituer quatre Convens qu'ils avoient enlevez par force, & que la Dalmatie & la Bossine ne composeroient qu'une Province.

XI. Le bienheureux Frere Jean de Capistran avoit fondé la Province d'Austriche & de Boheme, Frere Gabriel de Verone l'avoit affermie & augmentée, & le Pape la confirma, y ajoûta le Convent de Breslau en Silesie, qui appartenoit à celle de Saxe, & la remit sous le Vicaire general de l'Observance.

XII. Le Pape donna pouvoir au Vicaire general de retenir les Religieux qui voudroient faire le voyage de Jerusalem s'il ne les jugeoit pas propres pour aller en ce païs-là, quoy qu'ils eussent la permission du S. Siege, & deffendit aux Observantins de passer aux Conventuels, ou de s'attacher au service de quelque Seigneur sans l'aveu de leurs superieurs.

XIII. Frere Zeger de Dixmude Vicaire general ultramontain, obtint de sa Sainteté la prorogation pour trois ans des indulgences & des autres graces spirituelles qu'elle luy avoit accordées pour les pauvres, pour les prisoniers, pour les malades, & pour les autres personnes qui ne pouvoient pas contribuer à la croisade, ni de leurs personnes, ni de leurs biens.

XIV. En divers endroits on vouloit faire passer les Observantins pour des transgresseurs de leur regle, sous pretexte que leurs Superieurs s'appelloient Vicaires, & non pas Provinciaux, comme ils sont nommez dans la regle; la chose alla si avant, que le Roy de France fut obligé d'en écrire au Pape, & sa Sainteté declara que ce scrupule estoit mal fondé, parce que le nom que la regle donne aux Superieurs n'est pas ce qui fait leur autorité, & que ceux qui portoient le nom de Vicaire par l'ordre du S. Siege, tenoient la place des Provinciaux avec le même pouvoir qu'eux.

XV. Sa Sainteté declara encore que lors qu'un interdit est jetté par l'autorité du S. Siege, les Religieux le doivent garder dés qu'ils en ont la connoissance, encore que les autres Ecclesiastiques ne s'y veüillent pas soûmettre, mais que s'il n'est fulminé que par les Prelats ordinaires, les Religieux ne sont pas obligez de l'observer jusques à ce que l'Eglise principale y defere.

XVI. Pie II. donna le pouvoir aux Vicaires generaux de l'Observance, d'exercer l'office d'Inquisiteur sur tous leurs sujets, mais il a esté revoqué par ses successeurs. Il avoit ordonné beaucoup de choses fort necessaires pour entretenir la paix dans l'Ordre, & sçachant qu'elles n'estoient pas bien observées, sur tout dans la famille ultramontaine, il donna commission aux Evêques de les faire executer, & d'y contraindre les desobeïssans par censures.

XVII. Le Pape qui attendoit le Duc & la flote des Venitiens à Ancone, pour passer en Orient contre les Turcs, tomba malade & mourut le 16. d'Aoust âgé de soixante ans, aprés avoir tenu le S. Siege six ans moins trois jours; ses mœurs s'accordoient parfaitement avec son nom, & il merite d'estre mis au rang des plus excellens Pontifes. Dés sa jeunesse il avoit témoigné une grande affection pour nostre Ordre, & nous en avons veu les effets dans la suite de sa

Digitized by Google

vie, le dernier du mesme mois Pierre Barbo Venitien Cardinal du titre de saint Marc fut éleu à sa place, & couronné le 9. de Septembre sous le nom de Paul II. par le Cardinal Rodriguez Borgia. Son premier soin fut de reprendre le dessein de la guerre contre les Infidelles, qui avoit esté interrompu par la mort de son predecesseur, & il se servit de plusieurs Freres Mineurs pour continuer de prêcher la croisade.

XVIII. Les habitans de Foligni supplierent sa Sainteté de leur envoyer le bien-heureux Frere Jaques pour prêcher dans leur Ville, & ils l'obtinrent; pendant que ce zelé predicateur s'occupoit à ce saint exercice, il tomba malade, & le bruit courut qu'il estoit mort; sur cette nouvelle une Villageoise qui étoit fort mal fit vœu d'aller visiter son sepulchre, & d'y offrir un cierge si Dieu luy redonnoit la santé; lorsqu'elle fut guerie, elle vint à Foligni pour accomplir sa promesse, & trouvant que celui à qui elle croyoit devoir la santé estoit encore en vie, elle lui porta son cierge pour une marque de sa reconnoissance; mais le bien-heureux Frere Jaques lui répondit qu'elle ne devoit rendre des actions de graces pour sa gueriſon qu'à Dieu seul, comme à la source de tous nos biens, & que pour luy il n'estoit qu'un pauvre pêcheur, qui ne luy pouvoit pas avoir procuré la grace qu'elle avoit receuë.

XIX. Le Pape qui connoissoit tres-bien le merite du bien-heureux Frere Jaques luy envoya un nouvel ordre d'aller à Venise, pour conferer avec le Duc de la guerre contre les Turcs; il obeït agreablement, mais ne se sentant plus les forces pour marcher, & voyant qu'il estoit obligé chaque jour à divers voyages pour satisfaire aux commandemens de sa Sainteté, ou au desir de plusieurs Villes qui le demandoient avec empressement, il pria le Cardinal de Rieti d'obliger le Pape à le dispenser de tant de courses, ou du moins de luy donner la liberté d'interpreter ses ordres pour les executer selon sa disposition & ses forces. Ce Prelat l'asseura, que sa Sainteté ne pretendoit point de luy donner des ordres qui feussent trop difficiles à accomplir, qu'elle se trouvoit obligée de les accorder à l'importunité de ceux qui le demandoient, mais qu'elle ne pretendoit pas qu'il s'exposat à de trop grandes incommodités; qu'ainsi il ne devoit pas douter qu'elle ne receut agreablement ses excuses, lorsqu'il ne pourroit pas satisfaire à ce qui luy seroit ordonné de sa part. Aprés que le bien-heureux Frere Jaques se fut aquité fort fidellement de sa commission envers le Duc, il songeoit à s'en retourner; mais ce Prince qui desiroit avec passion de le retenir, obtint un ordre du Pape pour le faire arrester à Venise, avec la liberté de choisir pour sa demeure le Convent qui luy seroit le plus agreable, ou celuy de la vigne, ou celuy de saint Bernardin, ou celuy du Desert.

XX. Le Pape envoya Frere Marien de Siene en Sardaigne avec trois compagnons, pour des affaires fort importantes; & luy permit d'establir un Convent pour l'Observance dans les terres du Marquis d'Oristagni. Frere Jean de Tolede predicateur celebre de l'Observance duquel Pie II. avoit fait grand estat, receut beaucoup de Privileges de Paul II. pour pouvoir aller prêcher par toute l'Espagne avec trois compagnons. Frere André de Chib, que le Pape consideroit comme un Predicateur illustre, & un tres-zelé deffenseur de la foy, faisoit

Digitized by Google

la meſme fonction avec grand fruit dans la Hongrie. Frere Jean Nudi qui eſtoit Diacre, & qui demeuroit au Convent de Dixmude en Flandres, ſe coupa le bout du pouce de la main gauche, pour éviter d'eſtre fait Preſtre ; il avoit pris cette panſée ſur l'exemple de quelques anciens, qui avoient voulu par une humilité indiſcrete contracter cette irregularité ; le Pape aprés avoir loüé le reſpet que ce Frere avoit pour le caractere Sacerdotal, mais blâmé ſon indiſcretion, luy accorda l'abſolution de ſa faute, & la diſpenſe pour eſtre Preſtre. Frere Alphonſe Bollan, ou de Hollanis, avoit eſté envoyé pour prêcher la foy dans la Guinée par Pie II. mais il s'eſtoit arreſté aux Iſles Canaries, dont il eſtoit Vicaire, & s'eſtant mal-meſlé avec Didace Herrera Seigneur de ces Iſles, Paul II. fut obligé de le depoſer de ſa charge, & de luy ſubſtituer Frere Didace Belmanna.

XXI. Frere Pierre d'Arezze illuſtre pour ſon aſſiduité aux veilles, à la contemplation, & à la rigueur du jeuſne, mourut au Convent de ſaint François de la Grotte prés de ſaint Urbain dans le territoire de Narni ; & ſon corps ſe conſerve encore tout entier ſans aucune corruption.

XXII. Frere Pierre Cardinal de Foix mourut le 13. de Decembre, aprés avoir porté la pourpre 56. ans, & exercé la Legation d'Avignon 34. nous avons parlé de luy fort au long l'an 1409. c'eſt pourquoy j'ajoûteray ſeulement qu'il a gouverné les Egliſes de Lauſane & de Moriene outre les autres dont nous avons dit qu'il avoit eſté pourveu. Frere Richard Edenam fut fait Evêque de Bangor en Angleterre ſous l'Archevêque de Cantorberi, & le Pape luy permit de tenir un autre Benefice, à cauſe du peu de revenu de ſon Egliſe.

XXIII. Frere Amedée Portugais floriſſoit en ce temps par l'éclat de ſes vertus, & de ſes miracles. Son pere s'appelloit Rodrigués Gomez Silvius, & il a eſté Gouverneur de Champ-Majeur & d'Ougevella : ſa mere ſe nommoit Izabelle Menezés, fille de Pierre Comte de Viane ; il eut un Frere appellé Didace qui a eſté le premier Comte de Portalegre. Quelques Auteurs diſent que ſon premier nom fut Jean Menezés, mais d'autres aſſeurent qu'il n'a jamais porté que celuy d'Amedée, qui veut dire Amateur en langue Portugaiſe, & qu'un Ange qui parût à ſon Baptême ſous la forme d'un Pelerin le luy donna. On fut obligé de le faire teter juſques à l'âge de neuf ans, parce qu'il ne pouvoit prendre aucun aliment ſolide ; cette mauvaiſe diſpoſition de ſon temperament, commençoit à ennuyer ſes parens, mais enfin elle ſe changea ſi bien qu'il parût eſtre fort robuſte : à l'âge de dix-huit ans on luy fit fiancer une jeune Demoiſelle, mais il la quita avant que de l'épouſer, pour aller à la guerre contre les Maures ſous Jean II. Roy de Caſtille ; une bleſſeure qu'il receut au bras, le fit reſoudre de renoncer aux vanités du monde, pour embraſſer la vie Religieuſe au celebre Monaſtere de Guadalupe de l'Ordre de ſaint Jerôme. Lorſqu'il y alloit il ſe vit attaqué par trois voleurs, mais il fut délivré de leurs mains par un Cavalier qui parût ſur le même temps, & qui luy dit aprés l'avoir mis en ſeureté, je ſçais ton deſſein, je l'approuve, va ſervir Dieu avec ces bons Hermites, juſques à ce que Dieu t'inſpire quelque autre choſe ; & aprés ces paroles il diſparût. Il eut une autre rencontre fort dangereuſe, car une femme effrontée le vint ſolliciter juſques dans ſon lit, & pour s'en defaire il fut obligé de déloger dans le milieu de la nuit.

Digitized by Google

XXIV. Il fut receu à Guadalupe, & aprés y avoir vécu pendant dix ans avec grande édification, le desir du Martyre l'obligea d'obtenir permission de ses Superieurs d'aller à Grenade, dans l'esperance de l'y recevoir de la main des Maures qui possedoient alors cette Ville. Il ne fut pas entierement frustré de son attente, car d'abord ces infidelles, qui le prirent pour un espion, le condamnerent au foüet, & à la mort; mais les bourreaux qui le dépoüillerent, voyant son corps tout piqué des pointes du cilice qu'il portoit, & ceint d'une chaisne de fer, furent si touchez de compassion, qu'ils porterent l'esprit des Juges à le délivrer, aprés qu'ils l'auroient bien foüeté; cette premiere épreuve au lieu de le rebuter l'anima, il voulut aller chercher en Affrique, ce qu'il n'avoit pas peu trouver en Espagne; il prit le chemin de Seville pour s'embarquer, & sur sa route il guerit un enfant qui estoit reduit à l'agonie; le Navire sur lequel il monta, demara par un fort beau temps, mais il fut bien-tost attaqué d'une rude tempeste: Amedée pria les Matelots de le remettre à terre, mais ils ne peurent aborder qu'à un rocher, où ils le laisserent, & d'abord la mer redevint calme; il connut par ces changemens si subites que Dieu n'agreoit pas son voyage, c'est pourquoy il se remit dans son Convent.

XXV. Un jour servant à la Messe, il changea l'eau en vin, & le Prêtre qui le prit avoüa de n'en avoir jamais goûté de si bon; une autre-fois estant monté par une échelle jusqu'au plus haut de l'Eglise il tomba; dans sa cheute il se recommanda à la sainte Vierge, & il en receut un secours si prompt, qu'il luy sembla qu'on le descendoit fort doucement à terre, où il se trouva sans aucune incommodité. Une chandelle allumée qu'il avoit posée prés d'un armoire de bois y mit le feu, & avant qu'il y prit garde l'incendie estoit déja grand, c'estoit dans la nuit, & avant qu'il eut peu avoir du secours des hommes, tout le logement eut esté consumé; dans cette extremité il eut recours à la sainte Vierge, & en méme-temps il vit deux jeunes hommes qui esteignirent le feu, & reparerent si bien le dommage qu'il n'en resta pas la plus petite marque. Il fut attaqué d'une grosse maladie, qui le tenoit au lit sans qu'il se peut bouger; dans cette incommodité il ne trouvoit point de soulagement qu'en entendant l'Office Divin, & on le portoit avec son grabat à une chapelle pour y assister, mais enfin s'estant recommandé avec grande confiance à la sainte Vierge, il se trouva subitement gueri, se leva, & rapporta dans sa cellule le petit chariot sur lequel on le traînoit.

XXVI. La sainte Vierge, nostre Seraphique Pere, & saint Antoine l'avertirent trois fois de passer en Italie, pour s'y rendre Frere Mineur; il en obtint la permission de ses Superieurs l'onziéme d'Octobre l'an 1452. & les Freres Mineurs d'Ubeta luy donnerent des lettres de recommandation; sur le chemin il fut dépouillé par des larrons, mais cet accident ne l'empêcha pas d'aller chercher dans de plus affreux rocher d'une Montagne, un Hermite qui estoit en grande reputation de vertu; avant qu'il n'arrivat à sa grotte il trouva deux disciples de ce solitaire, qui le venoient recevoir de la part de leur maistre, à qui Dieu avoit revelé l'arrivée de cet hôte. La bonne reception de l'Hermite, ses discours admirables, & la saintetè de sa vie estoient de grands attraits pour retenir Amedée en

Digitized by Google

sa compagnie, mais Dieu luy commanda de poursuivre son voyage. Il se remit en chemin, & un soir comme il se vouloit mettre au lit, il en vit sortir un gros serpent qui s'efforça de se jetter sur luy ; il fut bien en peine d'éviter cet accident, car la porte de sa chambre se trouva fermée par le dehors, de sorte qu'il fut obligé de sauter par la feneſtre ; dans ce peril il invoqua la sainte Vierge, & il ne receut aucun mal de sa cheute. Les incommodités du chemin & de l'air, la faim, la soif, ni la lassitude ne l'obligerent jamais de relâcher de son oraison ; il se cachoit chaque jour dans quelque recoin pour y vaquer avec liberté. Une fois s'estant égaré, & se trouvant travaillé de la faim, un jeune homme le remit dans le chemin, & luy laissa la moitié d'un pain en disparoissant à ses yeux. Passant par Avignon il ne trouva point d'autre logis que celuy des lepreux, où il s'arresta la nuit; le lendemain un Villageois qui portoit le disné à des travailleurs, luy donna par aumône un pain, & la moitié d'un poulet ; aprés ce regale Amedée se coucha sous un arbre pour se reposer, & le paisan revenant sur ses pas luy demanda, s'il n'estoit pas celuy à qui il avoit donné la moitié d'un poulet, oüy c'est moy répondit Amedée, & je prie Dieu qu'il vous le rende; pourquoy reprit cet homme dittes vous que Dieu me le rende, il l'a déja fait, car lors que j'ay découvert mon panier j'ay trouvé mon poulet tout entier. Le Demon tâcha de le tenter par de l'argent qu'il luy faisoit trouver comme par hazard, mais Amedée découvrit ses artifices & les évita. Il tomba malade dans Genes, & fut receu à l'Hôpital ; son remede fut l'invocation de la sainte Vierge ; elle luy apparut pendant la nuit, & l'asseura que dés le matin il seroit gueri comme il arriva.

XXVII. Il trouva dans Perouse Frere Ange General de l'Ordre, & luy exposa le desir qu'il avoit d'estre Frere Mineur, mais il ne le peut pas obtenir ; il le suivit à Assise, & luy fit la mesme priere, mais il receut le mesme rebut ; cela ne l'estonna pas, il creut que la perseverance luy pourroit meriter cette grace, & que pour obeir à l'ordre de Dieu, il se devoit obstiner à la demander; il loüa une petite chambre prés du Convent de saint François, d'où il alloit chaque jour à son Egliſe pour faire sa priere, servir à la Messe, & rendre tous les services qu'il pouvoit au Sacristain. Un jour le Demon s'apparut à luy sous la forme d'un Geant, & le menaça de le tuer s'il ne quittoit ce lieu ; mais Frere Amedée sans s'estonner, se prit à la Corniche de l'Autel, & luy répondit qu'il ne craignoit point ses efforts pendant qu'il seroit au service de Dieu. Le Sacristain qui le vit diligent, & fort zelé à l'ayder dans son office le prit en affection, & commença de le traitter en Domestique ; & son compagnon qui tomba malade se trouva gueri dés qu'il se fut recommandé aux prieres d'Amedée, cela obligea l'un & l'autre de s'employer pour le faire recevoir, & de publier par tout son merite.

XXVIII. La renommée de sa vertu, qui s'épandit bien tost par tout, attira beaucoup de personnes pour venir demander le secours de ses prieres. Catherine Sœur de Nicolas V. estant venuë pour visiter le Sepulchre de S. François, luy decouvrit le deplaisir qu'elle avoit d'estre sterile dans son mariage ; Frere Amedée pria Dieu pour elle, & dans quelque temps elle accoucha d'un fils, mais elle ne le

Digitized by Google

regarda que cõme un effet naturel; Fr. Amedée la reprit de l'ingratitude dont elle usoit envers Dieu, & l'avertit que si elle n'estoit pas plus reconnoissante, elle se trouveroit bien-tôt privée de ce present, par la même main qui le lui avoit donné; cette Dame mépriſa cet avis, & la menace de Frere Amedée eut son effet dans le temps qu'il luy avoit marqué, car son enfant mourut. Une autre Dame veuve du Gouverneur de Foligni, estant citée à comparoître devant le Pape pour une affaire fort importante, consulta Frere Amedée avant que de se mettre en chemin, & il luy dit qu'elle n'avoit rien à craindre dans Rome, mais qu'elle courroit une grande risque dans le voyage; en effet le cheval qu'elle montoit fit un si mauvais pas, qu'il se precipita dans le Tybre, neantmoins elle se sauva sans estre secouruë que de la Ste Vierge, à qui elle se recommanda au milieu de ce danger, selon l'avis que Frere Amedée lui avoit donné; & lors qu'elle fut à Rome, elle termina ses affaires avec tout le bon succés qu'elle pouvoit souhaiter; elle raconta son accident au Pape, & aux Seigneurs de sa Cour, qui commencerent à concevoir une grande estime d'Amedée. LeGouverneur d'une Forteresse qui étoit extrêmement travaillé des hernies, se recommanda sur ce même temp à ses prieres, & se trouva guéri.

XXIX. Frere Jacques de Mozanica ayant esté élû General vint à Assise, & la bonne relation qu'on luy fit de la vertu de Frere Amedée, l'obligea de le recevoir pour Frere lay. Cette nouvelle Profession luy fut un puissant motif de s'adonner à la priere avec plus de ferveur & d'assiduité; un si grand nombre de personnes venoient de tous costés pour lui demander quelque secours dans leurs affaires, que le Sacristain & le Portier commencerent à s'en ennuyer, sur tout, parce qu'il ne vouloit rien accepter de ceux-là mêmes, à qui il procuroit beaucoup de faveurs du Ciel; la liberté qu'il prenoit de reprendre le relâchement de ses freres, fut un second sujet d'émouvoir tant de plaintes contre luy, qu'il se trouva obligé de changer de Convent; & un Ange l'avertit d'aller à Bresse, où le General tenoit le Chapitre de la Province de Milan. Voilà les premiers exercices de sa vertu dans nostre Ordre, & le veritable sujet de son voyage en Italie; quelques-uns se sont imaginés qu'il avoit des amours secrettes à la Cour d'Eleonor Infante de Portugal, & femme de Federie III. Empereur, & que cela l'avoit obligé de suivre cette Princesse à Rome où elle alloit pour se faire couronner; mais outre ce que nous avons dit de luy sur le témoignage de ses fidelles compagnons, le temps de son voyage, & de celuy de cette Princesse ne s'accordent pas: car elle fut couronnée à Rome dans le mois de Mars l'an 1452. & Frere Amedée n'obtint de ses Superieurs la permission d'aller en Italie, que sur la fin de la même année.

XXX. Le General qui avoit receu Frere Amedée, l'envoya demeurer à Saint François de Milan, où le Gardien luy donna le soin de la Sacristie; il s'acquitta de cet office avec grand soin, mais dans peu de temps il fut obligé de prier le Superieur de l'en décharger, parce que l'embarras de cet Employ le détournoit de la priere; il obtint une chambre dans l'ancienne Infirmerie, & Frere George de Val-Camonica pour son compagnon; là il s'adonna à la meditation avec tant d'attachement, qu'il demeuroit quelquefois quatorze heures à genoux. Il passoit

Digitized by Google

soit trois jours de la semaine avec du pain & de l'eau, & aux autres il ne mangeoit que sur le soir; les jours des Jeûnes commandés par l'Eglise, les Vendredis & les Samedis il se contentoit du pain & de l'eau, & souvent il ne prenoit aucune nourriture; durant le Carême de la benediction, il ne mangeoit que le Dimanche, le Mardy & le Jeudy sur le soir: il s'abstenoit absolument de la chair, des œufs, & du vin, mais Sixte IV. luy commanda de moderer cette rigueur, les sept dernieres années de sa vie. Il ne portoit rien aux pieds; il couvroit sa chair d'un grand & rude cilice, & inventoit plusieurs autres mortifications pour la mâter. Sa parole estoit grave, son entretien agreable, ses conseils étoient prudens, & son zele pour le salut des ames ne se relâchoit jamais.

XXXI. Dieu honora ses vertus de beaucoup de guerisons miraculeuses, qui luy acquirent un grand respect dans Milan; le Duc François Sfortia, & Blanche sa femme l'avoient en si grande estime, qu'ils le consultoient dans leurs plus importantes affaires, & le prioient avec grande confiance de les recommander à Dieu; ils le visitoient souvent, ou l'appelloient dans leur Palais pour luy communiquer leurs déplaisirs: pour luy, il ne faisoit, ni ne recevoit ces visites qu'avec peine, car il fuyoit & la conversation, & les loüanges des hommes; mais quelque retraite qu'il affectât, on l'observoit durant sa priere, & on le voyoit souvent ravy en extase. L'ennuy que l'entretien des Grands luy donnoit, l'obligea de quitter cette Ville pour chercher son repos dans quelque solitude; il fut quelque temps en doute du lieu qu'il devoit choisir pour cela, & il creut enfin que Dieu ne vouloit pas qu'il sortît de la Lombardie, sur ce que par un grand miracle il fit reverdir des arbres secs. L'an 1457. il obtint du General, & du Provincial la permission de s'établir au petit Convent de Marciano, avec quelques compagnons de son zele; mais il y souffrit bien-tost de même qu'à Milan, l'importunité des visites qui le troubloient; c'est pourquoy il quitta encore ce lieu, & obtint le Convent d'Opreno qui estoit presque délaissé. Il le repara, & y commença sa Congregation sous le titre de la Reguliere Observance, & sous l'obeissance des Conventuels de la custodie de Monza.

XXXII. Dans ce lieu de retraite & de repos, il n'oublioit pas de visiter les malades, de consoler les affligés, de secourir les pauvres, & d'exhorter les pecheurs à la penitence. Le Provincial l'obligea de prendre les Ordres sacrés, & il dit sa premiere Messe le 24. de Mars l'an 1459. Il avoit peu d'étude, mais beaucoup d'esprit & de docilité pour apprendre. Il fut établi Gardien de ce Convent, & il le gouverna pendant six ans avec beaucoup de prudence & de zele. Les divers voyages qu'il fit par le Milanés, furent de grand fruit pour le salut des ames; la Ducheſſe l'envoya vers le Pape Pie II. & d'autres Seigneurs lui donnerent plusieurs commissions qu'il entreprit avec plaisir, parce qu'elles regardoient le salut de ces personnes; & parmi ces pieuses occupations, Dieu fit éclater sa vertu par plusieurs miracles.

XXXIII. Les habitans de Château-leon au Diocese de Cremone, prierent la Ducheſſe de Milan de luy faire donner le Convent de Nostre-Dame de Bressanorio qui estoit fort ruiné; elle l'obtint du General, & Frere Amedée s'y établit l'an 1460. il le remit en bon état par l'aide d'une Dame de Casal, à qui

Digitized by Google

il avoit obtenu un enfant par ses prieres, & cette année Paul II. exhorta encore les Fidelles de l'aider de leurs charités. Il acquit si bien dans peu de temps l'affection de tout le voisinage, par les merveilles qu'il faisoit, que les Conventuels ne pûrent jamais se remettre dans ce lieu, comme ils le souhaitoient. Une nuit quelques passans virent le toict de l'Eglise tout en feu, & entendirent en l'air une musique merveilleuse; ils coururent avertir les Religieux de cet incendie, mais ils trouverent qu'il n'y avoit point d'autres flammes que celles qui sortoient du cœur embrasé de Frere Amedée qui estoit en oraison. Comme les Conventuels continuoient leurs efforts pour reprendre ce Convent, il alla trouver le Pape, & obtint de sa Sainteté non seulement la confirmation de ce lieu, mais encore trois autres; à son retour les Bressans, & d'autres peuples le vinrent prier de s'établir parmi eux, comme nous verrons dans la suite.

XXXIV. Les Observantins avoient un Convent prés de Perpignan en Roussillon, qui estoit démoli à cause des guerres; & Pie II. permit à Frere Laurens du Mont Vicaire de la Province de Provence, de le remettre. L'an 1467. les habitans commencerent à le rebâtir en un endroit qui se trouva mal sain, & Paul II. donna encore permission de le changer ailleurs. L'an 1472. il fut remis dans la Ville prés de la porte de Canet, par l'autorité de Sixte IV. mais il a esté delaissé, lorsque les Observantins ont esté mis en possession de celuy des Conventuels, qui avoit esté fondé depuis le temps de S. François.

XXXV. Les habitans de Lerida en Catalogne commencerent à bâtir un Convent pour l'Observance dans leur Ville; mais sur quelques difficultés qui survinrent, il fut changé dehors l'an 1480. au lieu où il est encore sous le titre de Sainte Marie de Jesus. Il y en avoit un autre qui fut donné aux Religieuses, comme nous avons vû, l'an 1216. je ne sçais si c'est celui qui estoit dedié à Saint Hilaire, & que les Soldats du Comte d'Urgel s'efforcerent inutilement d'escalader l'an 1414. selon Zurita. Autrefois un Prêtre qui disoit la Messe dans cette Eglise, commença à douter de la presence réelle de Jesus-Christ sous les especes du pain & du vin, & au même temps l'hostie qu'il avoit consacrée, parut estre une piece de chair teinte de sang vermeil; ce prodige luy donna tant de frayeur qu'il en mourut, & cette chair se conserve encore sans corruption au nouveau Convent de l'Observance, & on l'appelle le saint Doute; un Religieux François en rompit un morceau avec les dents pour l'emporter en son païs, mais estant parti de ce lieu sur l'entrée de la nuit, aprés qu'il eut marché jusqu'au jour, lors qu'il croyoit estre déja bien loin, il se trouva devant la porte de l'Eglise; cela l'obligea de confesser sa faute, & de restituer son larcin.

XXXVI. Pie II. permit aux Observantins d'établir, ou de prendre trois Convens en Sardaigne. Alphonse Roy d'Aragon avoit fait bâtir un bel Hôpital prés de la ville de Majorque capitale de l'Isle de même nom, & supprimé les autres; Calixte III. & Pie II. avoient établi Protecteurs de cette Fondation, le Prieur des Chartreux, les Gardiens des Convens de Saint François, & de Nostre-Dame des Anges prés de la même Ville; Paul II. confirma cette disposition, & ce droit de Protecteur a esté toûjours conservé depuis à ces Superieurs. Il y a quelque chose de semblable en Portugal pour le Gardien de San-

Digitized by Google

tren, ce qui a esté aussi confirmé par le même Pape.

XXXVII. Frere Guillaume Vorillong qui mourut cette année dans Aracœli, avoit obtenu de Jean Duc de Bretagne, duquel il estoit Confesseur, la permission d'établir un Convent dans la foreſt de Fougeres, qui fut nommé S. François de la Foreſt, selon Gonzague, mais nous examinerons cela plus à propos, l'an 1494.

XXXVIII. Casimire Roy de Pologne fit raser la ville de Nieschou dans le Dioceſe de Breslau, pour la rebâtir ailleurs sous le nom de Nieschou la neuve, & le Convent qui estoit dans l'ancienne Ville, fut transporté à la nouvelle par le consentement de Pie II.

XXXIX. Le Comte de Meurs avoit commencé un Convent l'année precedente prés d'Herenberg, mais les guerres qui survinrent entre les Ducs de Cleves & de Gueldres, obligerent les Religieux de le changer prés d'Emeric dans le Duché de Cleves, sous le titre de Mont Calvaire, & l'an 1573. les Heretiques le ruinerent.

XL. Gonzague dit que celuy de Limbourg au Dioceſe de Treves, fut bâty cette année, mais il se trompe, car il avoit esté établi depuis le commencement de l'Ordre, comme il conste par les Indulgences qui y furent concedées l'an 1252. par Frere Jean Evêque de Sambie, & suffragant de Treves, & par Conrad Archevêque de Cologne, & l'an 1256. par Alexandre IV : ainsi ce que cet Auteur écrit, doit estre entendu d'un rétablissement, ou bien que ce nouveau Convent étoit pour les Obſervantins, & qu'ils l'abandonnerent l'an 1469. lorsque le Legat Apostolique leur donna celui des Conventuels. L'an 1577. ils furent obligés de quitter encore celui-cy, mais ils y furent remis l'an 1582. Il y a apparence que les Seigneurs de cette Ville en ont esté les Fondateurs, car il y en a neuf ou dix qui sont enterrés dans l'Egliſe avec plusieurs de leurs femmes. L'an 1627. ce Convent fut uny à la Province de Saxe qu'on vouloit remettre.

XLI. Thomas Comte de Kildare, & Jeane sa femme firent bâtir une Egliſe dediée à Saint Michel prés d'Atherit en Irlande, & la donnerent aux Obſervantins ; ils y ajoûterent une partie du Cloître, & d'autres bienfacteurs acheverent le reste : Marguerite Gilbune fonda la premiere Chapelle, Jean fils du Comte de Desmond, la seconde ; & Leoghus de Tulliobin, & sa femme Marguerite la troisiéme. Frere Morien Hiquey qui passa du troisiéme Ordre au premier, fit faire les chaires du Chœur, & le Refectoir, & y mourut aprés avoir mené une sainte vie. Frere Curea lay y deceda l'an 1532. en grande odeur de sainteté, & Frere Raymond du Bourg Evêque d'Imolac l'an 1562. ce Convent fut ruiné lors que le Comte de Desmond faisoit la guerre contre la Reine d'Angleterre.

XLII. Simon Cantareno possedoit en commande le Monaſtere de Sainte Claire prés de Cornegliano au Dioceſe de Cenete ; les habitans supplierent Pie II. de revoquer cette disposition qui portoit beaucoup de dommage & au spirituel & au temporel, & sa Sainteté ordonna que l'Evêque prendroit la direction de ses filles, & que le Commandeur joüiroit de la moitié du revenu.

XLIII. Cosme de Medicis obtint du même Pape la permiſſion d'établir un Monaſtere de Sainte Claire dans Florence, au lieu où avoit esté autrefois l'Hô-

Digitized by Google

pital de Saint Paul *in pinti* dépendant de l'Abbaye de Rezuolo de l'Ordre de Val ombreuse, & uni par Eugene IV. aux Benedictines de Sainte Apollonie de la même Ville.

XLIV. Les Benedictines avoient delaissé le Monastere qu'elles avoient dans Toloſe prés de la porte de l'Isle, & Pie II. à la requéte du Roy de France, le donna aux Sœurs du Tiers Ordre, qui embrasserent la premiere Regle de Sainte Claire sous Leon X. l'an 1515. & appellerent des Religieuses d'Albi pour les instruire, Frere Gilbert Nicolaï estant Vicaire General.

XLV. Loüis de Grunthuyse Prince de Stenhvuse, & Margueritte sa femme obtinrent permission du Pape d'en établir un autre de la Reforme de Sainte Colete à Bruges en Flandres : je crois que c'est celuy qui, selon Meyer, se nomme Sinaï, & duquel Marie fille de Charles Duc de Bourgogne, posa la premiere pierre environ l'an 1469. à la ruë de Courtray prés de la porte Sainte Catherine.

XLVI. Paul II. permit au Duc de Gueldres d'en fonder un autre dans ses terres, je ne sçais pas ce qui a esté fait pour celui-cy, non plus que pour celuy de Florence.

XLVII. Paul II. permit à Frere Jean Bernard, & à Frere Pierre Orland Tierceres, de s'établir sur un fonds qui leur avoit esté donné à Burne dans la vallée de Camonica au Dioceſe de Bresse ; Antoine de Sillis ne met pas cette maison dans son Catalogue.

XLVIII. Loüise Maraconi veuve établit environ cette année les Tierceres à sa maison de Tyvoly sous le titre de Sainte Elizabeth, & s'y rendit Religieuse avec sa fille unique ; & les Observantins qui avoient pris depuis peu le Convent de cette Ville, se chargerent de leur conduite.

XLIX. Paul II. conceda beaucoup de graces & d'Indulgences à la maison de Sainte Agnés, appellée autrement la petite Marguerite de Foligni, particulierement toutes celles qui avoient esté accordées auparavant par ses Predecesseurs aux Tierceres de Sainte Anne dans la même Ville.

De Jesus-Christ l'an 1465.	de Paul II. l'an 1. & 2.	de Feder. III. Emp. l'an 26.	de l'Ordre l'an 258.

LE bien-heureux Frere Jacques qui estoit retenu à Veniſe par l'ordre du Pape, pour la satisfaction du Duc Christofle Maure, receut une lettre de l'Evéque de Vicenze sur le même sujet ; elle contenoit ces termes. Sa Sainteté connoissant combien vostre presence est agreable au Duc de Veniſe, & à toute la Ville, m'a ordonné de vous avertir de vous exhorter, & même de vous commander de sa part de n'en pas bouger ; elle sçait que vous y pouvés estre fort utile, tant pour la consolation de ce Prince, que pour servir d'instrument au bien

Digitized by Google

que Dieu veut faire dans cette Republique ; si vous avés quelque raison particuliere d'en sortir, ne le faites pas sans m'en donner avis, & sans sçavoir la volonté de nostre Saint Pere. De Rome, le 11. de Juin.

II. Nous avons vû l'an 1460. que Frere Loüis de Bologne a fait diverses legations par ordre du saint Siege, que Pie II. le nomma Patriarche d'Antioche, & que Gobelin l'a voulu faire passer pour un imposteur, à l'occasion des Ambassadeurs qu'il mena de l'Orient : je trouve neantmoins que cette année le Pape & l'Empereur l'envoyerent vers Eziger Prince des Tartares, & vers Casimire Roy de Pologne ; Martin Cromer est un bon témoin de cet honorable Employ, & voicy comment il en parle. Loüis Patriarche d'Antioche revenant de Tartarie, où il estoit allé par l'ordre du Pape, & de l'Empereur vint trouver Casimire en Lithuanie ; sa charge estoit d'obliger Eziger Prince des Tartares, à détourner le Turc de faire la guerre aux Chrêtiens, ou à la porter contre luy-même, s'il ne vouloit pas consentir à la paix ; & de l'asseurer que s'il l'entreprenoit, le Pape & l'Empereur qui luy envoyoient de grands presens pour une marque de l'estime & de l'affection qu'ils avoient pour luy, fourniroient encore à la solde de son armée ; le Tartare s'estoit entierement remis de cette affaire sur le Roy de Pologne, & avoit donné ses Lettres au Patriarche sur ce sujet ; mais Casimire renvoya la conclusion à l'Assemblée du Royaume qui se devoit tenir à Petricovie dans le mois de Mars, & ne donna aucune parole positive d'entreprendre cette expedition.

III. Frere Marc de Bologne Vicaire General estant de retour à Rome, exposa au Pape qu'il avoit uni les Convens de la Dalmatie, & de la Bossine en une Province ; mais que les Raguſins y avoient resisté, & sa Sainteté luy ordonna de les obliger par censures à recevoir cette union ; eux pour parer ce coup, firent tant envers les Magistrats de cette petite Republique, qu'ils les obligerent d'empêcher la publication des ordres de sa Sainteté dans leurs terres, & d'envoyer incontinent des Ambassadeurs à Rome, par le moyen desquels ils obtinrent une commission adressée à l'Archevêque de Raguse, pour maintenir les six Convens de leur territoire sous la dépendance immediate du Vicaire General, tant que la Bossine & la Dalmatie seroient unies ; mais que si ces Provinces venoient à se separer, ils seroient joints à la derniere ; cette division arriva bientost, car les Religieux de la Province de Venise, sous pretexte du pouvoir que le Turc avoit dans la Bossine, ôterent à ceux de ce païs six Convens que leur custodie avoit en Dalmatie, & enfin se separerent d'eux entierement : ainsi en peu de temps ces pauvres Bossinois se trouverent en fort mauvais état, car les Raguſins leur ôterent quatre Convens, les Venitiens six ; & les Turcs qui s'emparerent de cette Province, leur en démolirent trente-huit.

IV. La Province d'Austriche comprenoit la Pologne, la Bohême, & un cartier de l'Allemagne ; ces nations ont des humeurs si differentes, que dés le commencement elles avoient eü bruit ensemble ; les Polonois disoient que les Allemans les mépriſoient, qu'ils usurpoient le gouvernement, & que les Superieurs demeuroient trop long-temps chez eux ; c'est pourquoy au Chapitre tenu dans Assise l'année precedente, ils avoient demandé qu'on erigeat leurs

Digitized by Google

Convens en Province. Frere Marc Vicaire general se transporta sur les lieux, presida au Chapitre provincial qui se tint dans le mois de May, & ordonn qu'on n'éleut plus un Italien pour Superieur comme on avoit fait jusqu'alors, mais qu'on le choisit d'une des trois susdites nations: l'élection tomba sur Frere Jaques de Glogoric Allemand, & cela accreut le desir de la separation dans l'esprit des Polonois, parce que c'estoit un homme fort rude, & pour lequel ils avoient toûjours eü de l'aversion; neanmoins Frere Marc les fit contenter pour encore d'un Vicaire de leur nation, qui auroit toute autorité, lors que le Provincial seroit hors de la Pologne. Il y avoit alors neuf Convens dans ce Royaume, sçavoir, à Cracovie, à Tarnovie, à Leopold, à Lublin, à Varsovie, à Posnanie, à Costen, à Frauſtat & à Cobilin; aprés ce Chapitre Frere Marc passa en Bohême, où il institua son Commissaire Frere Mathieu Gardien de Plezne pour abolir quelques images qui n'estoient pas faites selon les regles des Canons, & la coûtume de l'Egliſe, particulierement celles qui representoient le mystere de la tres-sainte Trinité, & celles où l'on dépeignoit le Sauveur qui épanchoit le calice de son sang sur la couronne Róyale, avec plusieurs oyseaux qui le venoient boire; il luy ordonna de bruſler toutes celles qui se trouveroient dans les Convens, & d'ôter même par force celles qui seroient dans les autres Egliſes, mais de les remettre à ceux de qui elles dependoient.

V. J'ay dit ailleurs que l'Ordre des hermites de S. Jerôme avoit pris son origine de Frere Thomassin Tiercere, & je l'ay confirmé par l'uniformité de leurs habits; cette année quelques-uns en voulurent changer la forme, & se separerent de ceux qui s'attacherent à conserver la premiere; la bulle qu'ils obtinrent sur ce sujet le 19. de Juin prouve tout cela fort clairement.

VI. Frere Paul de la Boſſine fut éleu Evêque de Segna en Istrie. Frere Laurens de Moncada fût promeu à l'Evêché de Castro en Sardaigne. Frere Arnoux de Rotensen à celuy de Dionisie en Arabie sous le Patriarche de Jerusalem, & le Pape luy donna le pouvoir d'exercer sa dignité dans celuy de Verden. Frere Barthelemy Vagnotio à celuy d'Assise. Le Pape permit à Frere Jean Evêque de Libarie dans l'Helleſpont de disposer de ses meubles.

VII. Frere Paul de Verone estoit Vicaire de la Province de S. Antoine, le Registre de l'Ordre le loüe beaucoup pour sa vertu, pour sa doctrine, pour ses predications, & pour son affection de pere dans le gouvernement.

VIII. Loüis d'Albret Prince du sang de France, & Cardinal estant tombé malade à Rome, se fit donner l'habit de Frere Mineur, avec quoy il mourut, & fut enterré devant le grand Autel d'Aracœli sous une pierre de marbre sur laquelle son effigie est gravée; le Cardinal de Pavie l'appelle l'amour & les delices du sacré College, & tous les Escrivains font les éloges de sa pieté & de son merite.

IX. Quelques Gentils-hommes de Breſſe, procurerent à Frere Amedée le Convent que les Conventuels avoient prés d'Ischio, sur le lac de mesme nom dans le Dioceſe de Breſſe; le lieu est mal sain, c'est pourquoy il a esté delaiſſé diverſes fois; les Obſervantins qui le poſſedent ont une Egliſe dans la ville qui leur fut donnée l'an 1460. & ils y vont dire la Meſſe.

Digitized by Google

X. Le Pape permit à Frere Jean de la Fontaine Vicaire de l'Obſervance, d'établir trois Convens en Sicile ; & à Mencie de Mendozze femme de Pierre de Velaſco Comte de Haro, de fonder dans ſes terres un Convent pour l'Obſervance, & un Monaſtere de ſainte Claire ; je ne trouve pas ce qui s'eſt fait ni en Sicile, ni en Eſpagne en vertu de ces permiſſions.

XI. Eſtienne de Roſſet Maiſtre des comptes du Duc de Savoye, avoit fait bâtir une chapelle de la ſainte Vierge au pied d'un rocher appellé Charmetes, dans la terre de Baſtinello, & en avoit donné le ſoin à un Preſtre ſeculier ; depuis il y avoit encore ajoûté un petit logement pour les Obſervantins que Frere Jean Vilandi Gardien de Miſano, & Frere Jean du Bourg accepterent l'an 1463. nonobſtant les oppoſitions des Conventuels ; cette année le Pape permit d'aggrandir le bâtiment. L'oppoſition fût pourſuivie à divers Tribunaux, enfin l'an 1492. les Obſervantins y furent maintenus, & le lieu s'eſt rendu fort conſiderable par la beauté de l'Egliſe & du logement. Beatrix de Portugal Ducheſſe de Savoye fit bâtir le ſanctuaire & le clocher, & Antoine de Rouſſillon le refectoir. Janus de Valiſac a fait peindre pour le grand Autel un tableau d'une beauté extraordinaire. Les habitans de Chamberi qui n'en ſont pas fort éloignez, ont grande devotion à cette Egliſe, & y font beaucoup d'offrandes. Frere Antoine Magot y mourut eſtant Provincial l'an 1462. Frere Jean d'Excerto qui avoit eſté Vicaire, & quatre fois Cuſtode de Savoye, illuſtre en pieté, & par la patience avec laquelle il ſupporta l'aveuglement durant vingt ans y deceda l'an 1470. Frere Michel Treper excellent Theologien, & tres-ſçavant aux Langues, Predicateur celebre, & tres-zelé contre les Huguenots mourut à Chamberi pendant qu'il y preſchoit le Caréme l'an 1587, & fût porté à ce lieu pour y eſtre inhumé.

XII. Frere Gabriel de Verone eſtablit un Convent à Lublin dans le Dioceſe de Cracovie, ſous le titre de la converſion de S. Paul ; un Docteur appellé Nicolas donna le fonds ſur une colline, & le logement fût fait de bois, mais l'an 1496. on le rebâtit de pierre ; il n'y demeuroit alors que douze Religieux, mais depuis qu'on a eſtabli un Palatinat dans cette ville avec une Cour, il y en a ſoixante, & l'on y enſeigne la Philoſophie & la Theologie, ce qui a beaucoup ſervi contre les Arriens, & les Calviniſtes. Frere Pelerin Religieux doüé d'une veritable humilité, d'une grande patience, d'une affabilité fort attrayante, & d'une tres-ardente charité y eſt enterré. Frere Paul Shaveſſi, & Frere Tiburtin de Froda y ſont auſſi inhumez. Le premier eſtoit un Preſtre d'une abſtinence fort rigoureuſe, & d'une oraiſon extatique ; il fuyoit l'entretien des ſeculiers, & ſe retiroit avec beaucoup de diſcretion de celuy des Religieux, pour vaquer à la priere dans la retraite ; & ſa patience à ſupporter des maladies fort fâcheuſes parut avec grand éclat. Le ſecond fut compagnon de divers Vicaires de la Province, & alla viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem avec le bien-heureux Frere Simon de Lypnic ; la connoiſſance qu'on avoit de ſa vertu le fit beaucoup regretter à ſa mort.

XIII. Le même Frere Gabriel commença le Convent de Leopol Capitale de la Ruſſie, & le dedia à S. André, parce que André Odrovaſſi Gouverneur

Digitized by Google

de cette Province s'en rendit Fondateur, & employa son autorité contre l'Archevéque & les Chanoines qui vouloient empécher cet establissement: quelques années aprés, les Russiens schismatiques firent brusler tout le bâtiment, mais le même Fondateur le fit remettre l'an 1620. on y a bâti une Eglise & un logement qui peuvent estre comparez avec les plus beaux de l'Europe. Le Roy Sigismond III. George Minszech Palatin de Sandomir & Gouverneur de Leopol, & même toute l'armée qui estoit alors en Russie pour combattre les Moscovites & les Turcs, y contribuerent avec grande largesse.

XIV. Frere Marc Vicaire general obtint de Jaroslas Mareschal de Pologne, un fonds dans Prevorski, ville de la Russie, sur lequel ce Seigneur fit bâtir une Eglise dediée à sainte Barbe, & commencer un Convent qui fut achevé aprés sa mort l'an 1489. & fortifié contre les incursions des Turcs & des Tartares. Frere Pierre de Sandech illustre par sa pieté y repose.

XV. Jean Gruscin Archevêque de Gnesne commença celuy de sainte Anne prés de Cassel. Frere Ambroise de Clodan Prestre, & Frere Jean de Voynicie Diacre, qui ne voulut pas prendre la prestrise parce qu'il se creut indigne de ce caractere, y sont enterrez; la vertu de l'un & de l'autre les a rendu dignes d'eternelle memoire.

XVI. Federic Comte Palatin du Rhin, & les habitans d'Hailbron au Dioceſe de Uvitzbourg, obtinrent du Pape l'establissement des Observantins à la place des Conventuels, & par ce changement le Monastere de sainte Claire de la même ville fut reformé.

XVII. Le Convent de Keilheim en Baviere sur l'embouchcure de la riviere d'Altmunla dans le Danube, fut fondé cette année pour l'Observance selon la Metropolitaine de Saltzbourg, & les memoires de la Province de Stratzbourg; mais nous l'avons fait voir plus ancien avec Gonzague l'an 1454.

XVIII. Cormach Mac-Carta Seigneur de Musgruy dans le Dioceſe de Corcagh en Irlande, fit bâtir un Convent dans ses terres sur la riviere de Brigid; le bâtiment est encore tout entier, & l'an 1614. les Anglois en donnerent la garde au Seigneur du lieu, sous cette condition qu'il ne permettroit pas aux Religieux d'y habiter; plusieurs Gentils-hommes qui ont leurs sepultures dans l'Eglise l'ont preservé du ravage des heretiques. L'an 1584. quelques Anglois qui s'estoient jettez dedans pour le piller, entrerent en querelle & se massacrerent entre eux. D'autres y revinrent l'an 1590. & tuerent avec leurs lances Frere Mathieu Oleyn âgé de 67. ans, qui traversoit le ruisseau pour échaper à leur furie. Frere Phelimeut Mac-Carta y est enterré; il avoit esté Tiercere; & exercé sous cet habit une grande charité envers les pauvres; mais estant entré en querelle avec un de ses Freres, il le tua d'un coup de couteau; le deplaisir de cet accident luy inspira le desir de se rendre Frere Mineur pour expier son crime; sa constance qui fut éprouvée par plusieurs rebuts luy merita enfin cette grace, & les grandes austeritez qu'il pratiqua durant long-temps feurent des témoignages asseurés de la sincerité de sa conversion: à sa mort le Convent parût estre tout en feu, & les voisins y coururent pour l'esteindre; mais ils trouverent que ce n'estoit qu'un signal du Ciel qui leur avoit voulu marquer le trépas de ce saint Religieux.

XIX.

Digitized by Google

XIX. Frere Thadée Sulivan y fut enterré l'an 1597. il avoit fait un grand fruit dans toute l'Isle par le zele de ses predications ; Demetrius Grag Evéque de Corcagh se servoit ordinairement de son conseil, & de son ayde dans les plus importantes affaires. Un jour il tomba dans une embuscade des heretiques qui l'attendoient pour le massacrer ; dés qu'il les vit, il alla vers eux sans crainte, & leur dit, je vous connois, je sçais que vous estes payez pour me tuer, prenez garde à ce que vous fairez ; si Dieu le veut ainsi, je suis tout prest à me livrer entre vos mains ; & ces assassins feurent si surpris de ses paroles qu'ils le laisserent en liberté. Une autre fois il vit deux cavaliers qui couroient aprés luy, & se trouvant prés d'une croix il s'écria, Seigneur délivrez-moy de mes ennemis par ce signe sacré, & ne souffrez pas qu'ils passent outre ; sa priere fût efficace, car ces gens se trouverent immobiles, dés qu'ils feurent arrivez au terme qu'il leur avoit marqué. Il mourut dans un village où il estoit allé prescher, les habitans le voulurent transporter d'abord à Kelheim, mais comme il estoit nuit, & qu'il n'y avoit pas de chemin frayé, ils se trouvoient bien en peine ; dans cette difficulté ils le mirent sur un cheval, & resolurent de le suivre par la route qu'il voudroit tenir ; & cette beste sans estre guidée les conduisit droit au Convent ; dés qu'ils y feurent arrivez, on se mit en estat d'enterrer ce cadavre, de crainte que les heretiques ne leur fissent quelque insulte, & pendant qu'ils travailloient à ce pieux office, quelques Catholiques du voisinage qui virent une splendeur extraordinaire sur l'Eglise y coururent, & trouverent que Dieu avoit voulu honorer la sepulture de son serviteur par ce prodige. Frere Thomas Hierlac Evéque de Rosse, qui a mené une tres-sainte vie, & souffert beaucoup de persecutions des heretiques y repose aussi.

XX. Gonzague dit que Therese de Zurita fonda dans Cordouë environ cette année, un Monastere de sainte Claire dedié à la sainte Croix, des biens que Pierre Rives son mari luy avoit laissez.

XXI. Quelques Tierceres qui demeuroient dans Pavie à la Parroisse de S. Juvence, avoient fait vœu d'embrasser la régle de sainte Claire ; & quelques filles qui se joignirent à elles obtinrent du Pape la permission d'y establir un Monastere, ce qui fut executé d'abord par l'Abbé de S. Donat, à qui sa Sainteté en avoit donné la commission.

XXII. Celuy de Bicken dans le Dioceſe de Constance estoit delaissé, & quelques Tierceres eurent la permission de le restablir en embrassant la regle de sainte Claire.

XXIII. Robert Bisſed avoit donné une place aux Tierceres à Glenderm en Irlande dont il estoit Seigneur ; ils y avoient establi une chapelle par le consentement de l'Evêque de Conner, & le Pape leur permit d'y bâtir un Convent ; Frere Roberd Risſed Cousin du Fondateur estoit leur Provincial.

XXIV. Les Sœurs du Tiers-Ordre avoient trois maisons dans Cracovie, la premiere s'appelloit S. Agnez, & estoit sur la vistule prés du Pont royal : la seconde estoit vis-à-vis de celle-cy, une place entre deux : la troisiéme se nommoit Casimirie. Frere Gabriel de Verone establit la premiere regle de sainte Claire dans celle de S. Agnés, & Hineza Chatelain de Sandomir s'en rendit

Digitized by Google

Fondateur ; ce Monaſtere fut brûlé l'an 1558. mais il fut ſi bien remis par les aumônes des fidelles, & particulierement de Jean Nouczbeck Chanoine de cette ville, que dans dix-ans il y eut dequoy loger cinquante Religieuſes. Les deux autres maiſons n'avoient point de cloture, neanmoins ces filles vivoient avec tant de retenuë, & exerçoient les œuvres de miſericorde avec tant de charité, qu'on les appelloit les Meres des malades. Elles vivoient du travail de leurs mains, & chacune à ſa mort diſtribuoit en legs pieux ce qu'elle avoit reſervé ; mais enfin ces deux maiſons ſe ſont perduës.

XXV. Paul II. confirma tous les Privileges que Nicolas V. & Pie II. avoient accordés à celles qui ſervoient à neuf Hôpitaux des Païs bas ; il dit dans ſa Bulle qu'elles portoient une tunique, un ſcapulaire, & un manteau gris ſelon la coûtume de leur inſtitut. Celles du Monaſtere de ſainte Claire de Bobio obtinrent la communication des Privileges accordés à celles qui vivoient ſous la juriſdiction de l'Obſervance.

DE JESUS-CHRIST l'an 1466. | DE PAUL II. l'an 2. & 3. | DE FEDERIC III. EMP. l'an 27. | DE L'ORDRE l'an 259.

I. LE Pape donna commiſſion à Frere François de Cremone Obſervantin d'abſoudre les habitans de Jovis, d'Alviano, de Guardei, & d'Aſtilliani de l'excommunication qu'ils avoient encouruë par leur rebellion contre le ſaint Siege.

II. La Province d'Auſtriche tint une aſſemblée à Breſlau en Sileſie, où les Polonois continuerent leurs plaintes contre les Allemands, & pourſuivirent le deſſein de leur ſeparation ; car ils croyoient avoir aſſés de Convens en leur païs pour former une Province, & ne pouvoient ſouffrir que les Allemands gouvernaſſent toujours ; ils diſoient meſme que ces eſtrangers ne venoient en Pologne, que pour empêcher que l'Obſervance ne s'y eſtendit, enfin ils s'opiniatrerent à n'entrer point dans le Chapitre, qu'on ne leur eut accordé qu'ils auroient un Commiſſaire de leur nation, & que le Vicaire Provincial ne ſe méleroit en aucune façon de leur conduite ; ſous ces conditions ils promirent de demeurer unis au corps de la Province, & d'aſſiſter à ſes aſſemblées. Sur ce temps quelques Religieux de la Province de Saxe, vinrent trouver le Roy de Pologne à Danzic en Pruſſe, pour luy demander permiſſion d'eſtablir des Convens dans cette Province ; mais il le leur refuſa parce qu'ils n'eſtoient pas ſes ſujets, & qu'il ne croyoit pas que des eſtrangers feuſſent ſi agreables à ces peuples, comme ſeroient les Polonois qu'il y pourroit eſtablir ; cette reponſe ne fut pas receuë avec le reſpet qui eſtoit deu à la Majeſté Royale, c'eſt pourquoy Caſimire donna ordre au Cuſtode de Breſlau de renvoyer ces Religieux hors de ſes terres ; car il ſoupçonoit qu'ils n'euſſent deſſein de porter les Pruſſiens à prendre le party des Porte-croix, avec leſquels il eſtoit en guerre pour cette Province. Depuis il ob-

Digitized by Google

tint du Pape la permiſſion d'y eſtablir les Obſervantins Polonois, & cela fut executé l'an 1470.

III. Gaſton de Foix Prince de Navarre, & Neveu de Frere Pierre Cardinal de Foix, obtint du Pape une commiſſion addreſſée aux Evêques d'Aire, & d'Oleron, & à l'Official de Toulouſe pour confirmer les Statuts du College de Foix que ce Prelat avoit fondé dans Toulouſe.

IV. Frere Elie de Bourdeille fut changé de l'Evêché de Perigueux, à l'Archevêché de Tours. Frere Loüis de ſainte Croix fut promeu à l'Evêché de Biſacia dans le Royaume de Naples; & Frere Jean de Hembourg à celuy de Thermopiles en Theſſalie ſous le Patriarche d'Athenes.

V. Eſtienne de Forli Archevêque de Milan avoit donné à Frere Amedée, la petite Egliſe de ſaint Philippe & ſaint Jaques dans cette ville, & le 29. d'Octobre il poſa la premiere pierre pour une plus grande, dediée à Noſtre-Dame de Paix; le Duc Galeas, Marie Sforcia, & pluſieurs autres Habitans y contribuerent de leurs liberalités; de ſorte que c'eſt preſentement un des plus beaux edifices de l'Ordre; il y a quinze Chapelles, & pluſieurs nobles familles y ont fait dreſſer leurs Sepulchres; ce Prelat y fit poſer le ſien pendant ſa vie avec cette inſcription, *N'attendés pas de vos amis, ce que vous pouvés faire vous-mêmes.* Ce Convent qui eſt tres-beau a élevé pluſieurs Religieux fort illuſtres en pieté, & en doctrine deſquels nous parlerons dans la ſuite. Fr. Amedée avoit fait peindre une Image de Noſtre-Dame de Paix, qui a demeuré long-temps cachée derriere le Tableau du grand Autel; mais Frere Benoiſt des Doctes la fit orner avec ce mot de *Paix*, ſemé en lettres d'or ſur toute ſa robe, & l'expoſa ſur le grand Autel, où elle eſt fort reverée à cauſe de beaucoup de miracles que Dieu a faits en ſa preſence.

VI. Les habitans de Gioia deſiroient depuis long-temps d'eſtablir les Obſervantins prés de leur Ville, mais ils en avoient eſté empêchés par les guerres; enfin ils le firent cette année, & donnerent le Convent au Vicaire de la terre de Labour.

VII. Ceux d'Albenga ſur la cote de Genes en bâtirent un autre dedié à ſaint Bernardin.

VIII. Frere Guillaume de Moncata en avoit commencé un prés d'Adernion en Sicile, & Jean Thomas de Moncata Comte de ce lieu le fit achever, ſous le titre de ſainte Marie de Jeſus, y logea les Obſervantins par la permiſſion du Pape, & leur donna des ornemens ſi riches qu'il eut beſoin de l'autorité du ſaint Siege pour obliger les Religieux à les recevoir; les Comtes ſes ſucceſſeurs, ont herité de ſa pieté, & ont toujours fort favoriſé ce lieu.

IX. Antoine Pierre de Moncata en avoit commencé un autre prés de Ferula dans le Dioceſe de Syracuſe, & cette année il obtint permiſſion du Pape d'y loger les Obſervantins, & de leur donner des ornemens extraordinairement pretieux: le bâtiment eſtoit aſſez petit, mais le bien-heureux Frere Antoine natif de cette ville, & Confeſſeur de la Reyne de Sicile le fit aggrandir; il y eſt enterré avec Frere Mathieu ſon Concytoyen dans un meſme Sepulchre, & Dieu les a honnorés tous deux de pluſieurs miracles.

Digitized by Google

X. Le Pape permit à Gaſpard de Schornomid, à André Hohen Vanter, & à George Gratzer de bâtir un Convent prés de Gretz dans la Parroiſſe de ſaint Martin du Dioceſe d'Aquilée, mais je ne le trouve pas dans nos Catalogues.

XI. André de Calvignac eſtablit les Obſervantins prés de Cloſes dans le Dioceſe de Bourges; les Heretiques ont brûlé ce Convent, mais Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier & Seigneur de ce lieu l'a fait remettre.

XII. Celui d'Aix en Provence qui eſt dedié à l'Annonciation fut bâti environ cette année par les liberalités des Magiſtrats, & de la famille de Meyrargnes.

XIII. Les habitans de Taccou en Bohëme en fonderent un dedié à ſainte Magdelaine, & à ſainte Elizabeth, & le fortifierent ſi bien que les Heretiques n'ont jamais peu s'en ſaiſir.

XIV. Jean Hincze de Ragon Châtelain de Sandomir eſtablit les Obſervantins à Golo dans le Dioceſe de Gneſne en Pologne, & dedia leur Convent à la Viſitation de la ſainte Vierge, & à la diviſion des Apoſtres. Frere Victorin Melſtin d'une naiſſance fort illuſtre y a vêcu; il avoit abandonné de grands biens pour embraſſer la pauvreté, & les avoit diſtribués aux pauvres & aux Egliſes; il mourut jeune d'âge, mais fort conſommé dans la vertu; & il eſt enterré à Tarnovie. Frere Bonaventure de Cracovie repoſe au meſme lieu; il eſtoit le dernier à qui le bien-heureux Frere Jean de Capiſtran avoit donné l'habit; ſon obeïſſance, & ſa modeſtie eſtoient ſi remarquables qu'on le propoſoit pour exemple à tous les Novices.

XV. A l'inſtance de Jean grand maiſtre de l'Ordre Teutonique en Livonie, le Pape permit au Vicaire de Saxe de bâtir, ou de recevoir trois Convens dans cette Province.

XVI. Sa Sainteté confirma aux Obſervantins de la Province de Stratzbourg, les Convens qu'ils avoient bâtis prés de Keyſerberg dans le Dioceſe de Baſle, & prés de Baar au Dioceſe de Stratzbourg; & leur donna l'abſolution des cenſures qu'ils avoient encourües pour n'avoir pas obtenu la permiſſion du ſaint Siege; je ne trouve point d'autre memoire de ces deux lieux.

XVII. Les Obſervantins de la Vicairie d'Eſcoſſe s'eſtoient eſtablis depuis 40. ans à Bertheon dans le Dioceſe de ſaint André, par la permiſſion de l'Evêque, & cettte année ils obtinrent la meſme abſolution, je ne ſçais rien plus de ce lieu.

XVIII. Il y avoit un Convent à Viebac dans le Dioceſe de Lincoping en Suede, car je trouve une Bulle de Paul II. qui termine le procés, qui eſtoit entre le Clergé, & les Religieux de cette Ville pour les Decimes, & pour les Privileges.

XIX. Charles Comte de Cadralet, & les habitans de Bruges au Dioceſe de Tournay en Flandres, avoient commencé avec la permiſſion du Pape de bâtir un Convent pour l'Obſervance un peu éloigné de leur Ville, & prenant garde aux incommodités de ce lieu, ils obtinrent permiſſion de l'eſtablir plus prés; Meyer dit qu'Izabelle veuve de Philippe Duc de Bourgogne poſa la premiere

Digitized by Google

pierre l'an 1468. & que Marguerite tante de Charles Quint le fit donner depuis aux Annonciades, lors que celuy des Conventuels fut reformé.

XX. Frere Jean Landener Vicaire de la Province de Stratzbourg, reforma celui de Landshut par l'ayde de Loüis Duc de Baviere.

XXI. L'Evéque de Vvaradin en Hongrie donna aux Observantins le Convent de Brezen dans son Dioceſe, par un ordre du Pape qu'Elizabeth mere du Roy Mathias avoit obtenu.

XXII. Celui d'Umberg dans les terres d'Eberhard Duc de Vuitemberg fut commencé cette année.

XXIII. Le Pape donna permiſſion à Marie & à Eleonor Vexarano ſœurs, de bâtir un Monaſtere de ſainte Claire prés d'un bourg appellé les hautes pointes, ſur Sierra Morena en Andalouſie; mais quelques actes, & une inſcription gravée ſur le marbre portent que Ferdinand Vexarano Chanoine de Seville le fonda l'an 1515. & en effet il a laiſſé par ſon teſtament le droit de Fondateur aux Chanoines ſes Confreres; je crois que ces deux ſœurs eſtoient ſes tantes, & il peut eſtre qu'il a fait ou achevé ce qu'elles avoient ſeulement deſſeigné, ou commencé. La ſœur Caterine de la porte y a vécu en grande eſtime pour ſa vertu, pour ſa ſage conduite, & pour les viſions celeſtes dont elle a eſté favoriſée.

XXIV. Il y avoit à Potenza dans la Baſilicate un Monaſtere de l'Ordre de Ciſteaux, qui eſtoit fort difformé, & l'Evéque de ce lieu, les habitans & la Comteſſe d'Arien obtinrent du Pape la permiſſion d'y mettre les Religieuſes de ſainte Claire.

XXV. Sa Sainteté ordonna à l'Archevéque de Capouë, de défendre aux Confreres de ſainte Magdelaine de bâtir une chapelle prés du Monaſtere de ſainte Claire de cette ville, & ſa bulle porte qu'Antoine Tholiani, & Blanchete ſa femme l'avoient fondé dans leur maiſon.

XXVI. Antoine de Sillis écrit que Frere Jean de Verone eſtoit Superieur general des Tierceres en Italie, il conſte par une bulle de Paul II. qu'ils avoient une maiſon dans Milan.

XXVII. Les Sœurs du Tiers-Ordre eſtoient eſtablies dans Aſcoli, comme il paroit par les privileges que le Pape conceda à leur maiſon de ſainte Marguerite.

XXVIII. Elles en avoient une autre prés de Lisbone ſous le titre de la cellule de I. Ch. comme il ſe voit par la permiſſion qu'elles obtinrent de choiſir un Preſtre pour leur adminiſtrer les Sacremens. Celles de Courtray en Flandres receurent le même pouvoir; & celles de Saleza, & d'Eimbeck au Dioceſe de Mayence receurent la permiſſion de ſe cloître.

XXIX. Quelques hermites de Dalmatie avoient pris l'habit des Obſervantins & le Pape leur ordonna de le changer. Le Seigneur de l'Iſle de Veglen dans la même Province, moleſtoit beaucoup les Obſervantins qui avoient un Convent dans la ville de meſme nom, & un autre dehors; car il ne leur permettoit pas de vivre ſelon leur eſtat, ni de joüir de leurs privileges, & il prenoit ceux qu'il vouloit pour luy ſervir de chapelains, ſans la permiſſion des Superieurs;

Digitized by Google

mais le Pape en eſtant informé donna commiſſion à l'Abbé de S. Chryſogone de Zara de faire ceſſer ces violences.

XXX. Le Monaſtere de ſainte Claire dans Adri au territoire de Veniſe, étoit reduit à une ſeule Religieuſe, & celuy des Freres Mineurs avoit eſté ruiné par les guerres ; c'eſt pourquoy le Pape à la priere de l'Evéque & des habitans donna aux Freres Mineurs ce Monaſtere de filles appellé S. Sabin.

XXXI. Le Pape octroya pluſieurs indulgences pour le Convent de l'Iſle prés de Converſano, & pour celui de Contrata dans le Dioceſe de Torcello. Il exempta celui de S. Paul prés de Bologne, des decimes que la fabrique de S. Petrone pretendoit ſur les leges qui luy eſtoient faits. Il ordonna aux Obſervantins de reſtituer aux Conventuels le Convent de Carrion au Dioceſe de Palentia. Il y avoit une maiſon publique prés du cimetiere du Convent de Tubinge au dioceſe de Conſtance, où les habitans s'aſſembloient, & par le grand bruit qu'ils y faiſoient ils troubloient les offices divins ; & le Pape ordonna qu'elle fut demolie.

XXXII. Il permit aux Freres Mineurs d'Encopen au Diocese d'Upſal en Suede, d'accepter une metairie d'Ermigiſle Nicolas, & d'Ermigiſle Belda, pour employer ſon revenu à l'achapt du vin neceſſaire pour le ſaint ſacrifice de la Meſſe. Ceux du Convent de S. Ange prés du bonrg de tous les ſaints dans le territoire de Cremone avoient acheté une terre du Prieuré de S. Gabriel de l'Ordre de Cluni dans la même ville, pour en faire un chemin, & le Pape confirma le contract.

DE JESUS-CHRIST l'an 1467.	DE PAUL II. l'an 3. & 4.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 28.	DE L'ORDRE l'an 260.

I. LEs Conventuels tinrent le Chapitre dans Florence avec grande ſolemnité le 24. de May, & Frere François de Savone fut confirmé General.

II. Les Obſervantins ultramontains celebrerent au même temps le leur à Montluçon en Berri, & Frere Jean Philippe Vicaire de la Province de Bourgogne y fut éleu Vicaire general.

III. Les Obſervantins ciſmontains s'aſſemblerent auſſi à Mantouë, & Frere Baptiſte de Tagliacarne de Levanto fut éleu Vicaire general pour la ſeconde fois. Frere Federic de la Foſſe y fut fait Commiſſaire de Cour ; Frere Jerôme de Plaiſance Gardien de Jeruſalem, & Frere Pierre de Naples fut deſtiné Commiſſaire de la Province d'Auſtriche. On y ordonna de reſtituer aux Conventuels le Convent de Nicotera, & on unit celui de Sarzane à la Province de Toſcane ; on délibera de demander au Pape la ſeparation de la Boſſine & de la Dalmatie ; les Raguſins furent retranchez du corps de l'Obſervance, & de la juriſdiction du Vicaire general, à cauſe de la reſiſtance qu'ils avoient faite à l'union avec ceux de la Dalmatie & de la Boſſine. La Province qui comprenoit l'Auſtriche, la Pologne & la Bohême fut diviſée en trois ſous le bon plaiſir du S. Siege, &

Digitized by Google

Frere Gabriel de Verone, & Frere Christofle de Varisio qui l'avoient etablie, & gouvernée jusqu'alors feurent rappellez en Italie.

IV. Ce Frere Gabriel n'assista pas au Chapitre de Mantouë, parce qu'il receut ordre du Pape d'arrester en Bohême, pour appuyer le parti des Catholiques contre Podiebrac, qui s'estoit emparé de ce Royaume. L'année suivante il voulut faire le voyage de Jerusalem, & avant son départ, il écrivit une lettre circulaire à tous les Religieux de cette Province, pour les exhorter à la paix; pour les remercier des services qu'il avoit receus de leur charité pendant ses maladies; pour leur demander pardon des fautes qu'il avoit commises dans le gouvernement, & du mauvais exemple qu'il leur pouvoit avoir donné, & enfin pour leur témoigner que si l'obeïssance ne l'appelloit pas ailleurs, il n'auroit jamais quitté cette Province qu'il aimoit plus que sa propre patrie.

V. Le nouveau Vicaire general fit confirmer par le Pape la commission de Frere Pierre de Naples pour la Province d'Austriche, & luy donna pour adjoint Frere Ange de Clavasio Vicaire de Genes; ces deputez assemblerent le Chapitre à S. Bernardin de Cracovie le 2. d'Octobre, & Frere Pierre prononça la division de ces trois nations. Frere Bonaventure de Baviere, ou selon d'autres, Frere André de Lous fût éleu Vicaire d'Austriche, & Frere Marien Tesiorki de Pologne. La Bohême n'eut alors qu'un Commissaire, mais dans deux ans elle obtint un Vicaire particulier.

VI. Le Milanez & la Bresse n'avoient qu'un Vicaire; la guerre qui survint entre la Republique de Venise, & le Duc de Milan porta la division dans les cloistres, & les Bressans sujets des Venitiens commencerent à secouer le gouvernement des Milanois: le Vicaire general pour couper la racine de ce desordre, bannit de la Province Frere Pierre Caprioli, Frere Mathieu de Trevise, Frere Gabriel de Malvetiis & Frere Bonaventure de Bresse qui estoient les principaux auteurs de cette discorde; mais voyant qu'ils tâchoient de s'établir parmi les Conventuels, ou dans la nouvelle Congregation de Frere Amedée, il les retint, & leur imposa quelques penitences; mais Frere Caprioli qui estoit d'un esprit aigre, sçavant & celebre Predicateur ne pouvant souffrir d'estre traitté comme perturbateur du repos public, fit tant par ses intrigues, qu'il establit quelques Convens dans le territoire de Bresse, de Bergame, & de Cremone, où il se retira avec ses adherans sous la dépendance des Conventuels; sa Congregation prit le nom de Capricoles, ou Caperolans; mais elle finit à la mort de son Fondateur, & ses Convens furent unis à la Province de Milan.

VII. Les plaintes que le Pape recevoit chaque jour des Conventuels contre les Observantins, & des Observantins contre les Conventuels, l'obligerent de donner une nouvelle Bulle, par laquelle il leur defendit generalement de prendre les Convens les uns des autres, de quelque maniere qu'ils fussent offerts, ni la conduite des Monasteres des Religieuses, sans l'authorité du saint Siege; de donner retraite aux Apostats; & de recevoir ceux qui s'adresseroient à eux sans le congé de leurs Superieurs. Il permit pourtant aux Observantins de procurer leur établissement dans les Villes ou les Conventuels étoient déja, pourvû qu'ils en obtinssent la permission particuliere du saint Siege; & defendit aux Conven-

Digitized by Google

tuels de les en empêcher, ni directement ni indirectement, le tout sous peine d'excommunication reservée. Il commanda encore à tous ceux qui avoient établi de nouveaux Convens, de reconnoître dans quinze jours ou un Provincial, ou un Vicaire, afin qu'aucun ne fût sans Superieur.

VIII. Le Turc ayant tué Thomas Roy de la Bossine, s'empara de tout son Royaume; les Observantins perdirent trente-huit maisons par ce desordre, & plusieurs furent massacrés; ceux qui resterent firent tout le devoir de gens de bien, car ils confirmerent les Catholiques dans la Foy, les encouragerent à defendre la forteresse de Jaysa, & leur persuaderent de secoüer le joug des Infidelles, pour se donner à Mathias Roy de Hongrie. Le Pape pour reconnoître leur constance & leur zele, leur confirma la possession du reste des Convens qu'ils avoient en des lieux maritimes dans le voisinage de ce Royaume.

IX. Philippe Duc de Bourgogne, surnommé fort justement le Bon, mourut à Bruges le 12. de Juin, âgé de soixante douze ans; il avoit rendu son Etat le plus florissant qui fût en Europe aprés celuy des Rois, nostre Ordre luy a des obligations infinies; car il a reparé & orné les saints lieux de la Palestine, & protegé les Religieux qui les habitoient: il a établi les Observantins dans toutes les Villes de son domaine; & l'affection qu'il avoit pour eux étoit si connuë, que tous ceux qui luy vouloient plaire se témoignoient amis de cette famille. Nous devons cette reconnoissance à l'honneur de son amitié, de publier, comme il est tres-veritable, qu'il a esté le soûtien de la Foy, le triomphateur des Infidelles, l'ornement des Princes Chrêtiens, le pere de son peuple, & le Protecteur de tous les gens de bien, particulierement des Ecclesiastiques & des Religieux.

X. Frere Thomas Allemand mourut au Convent d'Agnon de la Province de Saint Ange, qu'il avoit long-temps gouvernée avec beaucoup de prudence & de zele. Il y avoit vingt-quatre ans qu'il ne portoit rien aux pieds, ne beuvoit point de vin, & ne mangeoit point de chair. Il passoit les nuits entieres dans la contemplation; il estoit quelquefois plusieurs heures à dire un *Pater noster*, parce qu'il s'arrêtoit à mediter sur chaque parole: Jesus-Christ luy apparut visiblement dans la sainte Hostie pendant qu'il celebroit la Messe, & luy dit qu'il devoit demeurer avec ses freres pour travailler au salut des ames, & non pas se retirer dans une solitude comme il avoit desseigné. Sa mort donna un grand regret à tous ceux qui connoissoient son merite, & son sepulchre est en grande veneration.

XI. Frere Christofle de la noble famille de Crivelli mourut aussi cette année; il avoit esté Capitaine dans l'armée de l'Empereur, & les sermons de S. Bernardin, & l'avis que S. François même luy donna l'attirerent à la Religion au même temps que François Becaria Capitaine du Duc de Milan, duquel nous avons parlé l'an 1454. Le Pere Maistre avant que de leur donner l'habit, les voulut éprouver par des exercices bas & penibles pour reprimer dans leur cœur, & l'ardeur guerriere & la vanité. Frere Christofle profita si bien dans la pratique de toutes les vertus, qu'il devint un parfait soldat de Jesus-Christ; le sentiment sincere d'une profonde humilité, le zele d'une pauvreté fort étroite,

&

Digitized by Google

& la rigueur des disciplines, des haires, des jeûnes & des veilles furent les puissantes armes dont il se servit pour étouffer les emportemens de l'orgueil, les desirs de la convoitise, & les ardeurs de la concupiscence. Un jour se trouvant las à cause du travail & du chaud, il mangea trois grains de raisin, & pour punir cette petite immortification, il se priva de ce fruit pendant trois ans. Il mêloit la priere avec toutes ses occupations, & meditoit continuellement sur la vie & sur la passion de Jesus-Christ. Un soir on l'entendit pleurer avec de grands cris dans l'Eglise de S. Cerbon, les Religieux y coururent, mais ils ne le peurent pas obliger de leur découvrir le sujet de ses plaintes, jusques à ce que le Gardien le luy commanda par sainte obeïssance; alors il leur avoüa que le sentiment des douleurs de Jesus-Christ l'avoit emporté à cet excez, sans qu'il eût peu se retenir.

XII. Le demon ne manqua pas de l'attaquer par de grandes tentations, mais il éprouva que celuy qui avoit sçeu si bien combattre avec les armes materielles, estoit encore plus vaillant & plus adroit à se servir des spirituelles. Ce malin esprit possedoit une femme de Luques, & il avoit resisté à tous les exorcismes qu'on luy avoit faits, & à l'attouchement de plusieurs saintes reliques; mais il se rendit aux prieres de Frere Christofle, & laissa cette pauvre malheureuse en repos. Un Religieux s'emporta un jour fort insolemment contre son Superieur, parce qu'il n'en pouvoit pas obtenir ce qu'il vouloit; Frere Christofle l'ayant rencontré aprés cette action qui estoit fort secrete, l'arresta, le blâma de son indiscretion, & luy raconta par le menu tout ce qui s'estoit passé entre luy & son Superieur; & cette découverte jointe aux bonnes remonstrances que Frere Christofle y ajoûta fût si efficace, que ce Frere reconnut sa faute, & en alla demander pardon à celuy qu'il avoit offensé. Dieu qui l'a honoré de plusieurs autres miracles & durant sa vie, & aprés sa mort, luy donna l'asseurance du pardon de ses pechez. Son corps fût enterré devant l'Eglise sous les égouts du toict, & plusieurs années aprés son decez, il fût trouvé tout entier sans aucune corruption, on ne le voulut pas changer de place, mais on fit couvrir son tombeau.

XIII. Frere Amedée se rendoit chaque jour plus illustre par les merveilles qu'il faisoit; un soir pendant qu'il prioit dans l'Eglise de Quintiano, il entendit une voix qui lui dit trois fois qu'il allat à Bordolano; il obeït dés qu'il fût jour, & lors qu'il voulut passer la riviere de Lollio quelques insolens le jetterent dedans; mais quoy que l'eau fût profonde, il passa de l'autre costé sans avoir moüillé que ses pieds. Lors qu'il arriva à Bordolano il trouva tous les habitans sous les armes, parce qu'il y en avoit un qui avoit esté blessé à mort; il alla trouver ce blessé qui estoit reduit à l'agonie, l'exhorta de pardonner à son meurtrier, de persuader le même à ceux qui se disposoient à venger sa mort, & de se repentir de ses pechez; aprés il se mit à genoux, & pria Dieu avec tant d'efficace, que ce moribond commença à se trouver mieux; & dés qu'on eût appellé ses amis, il fut entierement gueri. Christofle de Piscaria s'estoit tout fracassé par la cheute qu'il avoit faite du haut d'une tour; Frere Amedée le visita, & l'assûra que dans trois jours il seroit en estat d'aller à l'Eglise de S. François, pour y

Digitized by Google

rendre graces à Dieu de sa gueriſon ; & en effet il ſe trouua parfaitement gueri dans ce terme. Une femme de Breſſe qui eſtoit dans un peril evident de mort par la difficulté de ſes couches, ſe délivra fort heureuſement dés qu'on l'eut ceinte du cordon de Frere Amedée, & depuis on conſerve ce gage avec grande veneration dans cette ville.

XIV. La vertu de ce bon Religieux ne manqua pas de jaloux, & ils furent ſi malicieux, qu'ils s'emporterent à luy donner du poiſon ; la violence du venin eſtoit ſi grande que les Medecins deſeſperoient de ſa vie, & les habitans de Quintiano où il eſtoit alors, commencerent à mettre des gardes au tour de ſa chambre, de crainte qu'on n'enlevât ſon corps pour le tranſporter ailleurs. Dans cette agonie la ſainte Vierge, à qui il s'eſtoit recommandé luy apparut, & le guerit parfaitement. Les auteurs de cette méchanceté ne furent pas impunis, car ils moururent tous malheureuſement avant la fin de l'année. Cet accident ne refroidit point ſa charité, il continua de travailler au ſalut des ames avec le même zele, & par ſes actions, & par ſes avis, & par ſes prieres : il obtint la fecondité à pluſieurs femmes, qui eſtoient fort affligées de ſe voir ſteriles dans leur mariage. Il guerit dans Breſſe un garçon ethique, qui eſtoit devenu ſec comme du bois, & pluſieurs autres recouvrerent la ſanté par ſes prieres. L'an 1461. la nouvelle courut que le Duc de Milan eſtoit mort, mais Frere Amedée ſoûtint toûjours que cela eſtoit faux, quoy qu'il fût fort éloigné pour en ſçavoir la verité ; mais l'an 1466. il alla viſiter la Ducheſſe ſa femme, & aprés l'avoir exhortée à recevoir de Dieu avec reſignation les afflictions qu'il plairroit à ſa providence de luy envoyer, il luy predit que le Duc ſon mari, qui ſe portoit alors fort bien, mourroit dans peu de temps, comme il arriva.

XV. Cette Ducheſſe eſtant veuve gouvernoit cette année l'Eſtat de ſon fils qui eſtoit abſent ; ſon Confeſſeur l'avertit ſouvent de ſa mauvaiſe conduite, & des plaintes que le peuple faiſoit de ſon adminiſtration ; ces bons avis s'étant trouvez inutiles, les Superieurs luy commanderent de luy refuſer les Sacremens ; cette ſeverité aigrit fort l'eſprit de cette Princeſſe, & le Vicaire general eſtant revenu à Milan, elle luy fit ſes plaintes, & luy demanda la liberté de choiſir le Confeſſeur qu'elle voudroit, luy promettant de ſe ſoûmettre aux avis qu'on luy donneroit ; le Vicaire general aſſembla des Peres graves, avec leſquels il fit un decret, qui peut ſervir d'un beau modelle pour tous les Confeſſeurs des Princes ; car ils determinerent qu'on donneroit un Confeſſeur à la Ducheſſe, pourveu qu'elle promit d'obſerver cinq choſes, la premiere de tâcher d'obtenir le titre de Duché pour le Milanez : la ſeconde de ne ſuſpendre plus le jugement des cauſes cîviles ; la troiſiéme de diminuer ſes dépenſes ſuperfluës autant qu'elle le pourroit, chargeant ſa conſcience de juger de celles qui ſeroient neceſſaires : la quatriéme de ſatisfaire au plûtoſt à ſes creanciers, & la derniere de ne ſe point mêler de la diſpoſition des Benefices, que pour s'employer à la reformation, ou pour en demander quelqu'un des ſimples, & ſans charge d'ames ; mais que celuy pour qui elle le voudroit ſeroit auparavant reconnu digne de le poſſeder, par le jugement de quatre perſonnes notables, la volonté du Pape toûjours reſervée. Frere Bonaventure de Plantanide fût choiſi, pour Con-

Digitized by Google

fesseur de cette Dame, mais avec la liberté au Vicaire general de le changer lors qu'il le trouveroit à propos, & les susdits articles furent inserez dans les lettres de son institution.

XVI. Frere David de Forli fût promû à l'Evéché de Castro en Toscane. Frere Didace se demit de celui de Rubicen dans les Isles fortunées, en se reservant la quatriéme partie du revenu. Frere Leon de Naxia Docteur celebre fût pourveu de celuy de Scythie suffragant de Crete.

XVII. Le Curé & les habitans de Quintiano au Dioceſe de Bresse, prierent Frere Amedée d'establir un Convent prés de leur bourg; l'ouvrage fut commencé dans le mois d'Avril sous le titre de N. Dame des Graces, & l'année suivante ils obtinrent du Pape la permission d'y loger les Religieux.

XVIII. Ferdinand Roy de Sicile, Honorat Caëtan Comte de Fondi, & les habitans du Bourg de Piedmont au Dioceſe d'Alisa, prierent le Pape d'agréer qu'ils missent les Observantins au Monastere de S. Sauveur prés de leur bourg, où il n'y avoit que trois Benedictines qu'on pouvoit renvoyer ailleurs; & que les revenus fussent appliquez aux Prestres des deux Parroisses de ce lieu; sa Sainteté donna commission à l'Evéque de Fondi de regler cette affaire, mais je ne trouve pas ce qu'il fit.

XIX. J'ay dit l'an 1291. que le Convent de Penna S. Jean dans le Dioceſe de Fermo fût transporté dans la ville l'an 1464. il faut corriger cela; & dire qu'on en bâtit alors un de nouveau, & que les Religieux commencerent à l'habiter cette année. Le corps du bien-heureux Frere Jean de Penna y repose.

XX. Celuy de Cerveros en Catalogne avoit esté demoli par les guerres, & le Pape donna permission de le rebâtir dans la ville: la famille de Pacrarii servit beaucoup à ce restablissement, mais le bâtiment ne fut fait que quelques années aprés, par l'ayde du Roy Jean, & de Jaques Cardinal de Cardone.

XXI. Pierre de Velasco Comte de Haro, & les habitans de Ville-Diego au Dioceſe de Burgos, demanderent permission au Pape d'establir les Observantins de la Custodie de Labroio, à l'Eglise de S. Michel, qui avoit esté une Sinagogue des Juifs; l'Abbé de Cervatos, & Loup de Roxas Chanoine de Burgos receurent la commission de juger de cette affaire; mais je ne trouve pas ce lieu dans nos catalogues.

XXII. Les Observantins de Sardaigne obtinrent la maison de l'Evéque de Sassari, qui estoit à mille pas de cette ville, & en firent un Convent par l'ayde des habitans, qui leur donnerent encore dequoy faire de beaux jardins; il y a une chapelle dediée à N. Dame des Graces, fort celebre à cause des miracles ordinaires qui s'y font.

XXIII. Lopés Evéque de Cartagene donna aux Observantins la chapelle de Nostre-Dame des Jardins prés de Lorca; les habitans contribuerent de leurs biens, & des dépoüilles des Maures de Grenade, pour y bâtir un beau Convent; & Paul II. accorda la confirmation de cet établissement l'an 1470. depuis les Magistrats & les Religieux avoient resolu de le transporter plus prés de la Ville, sur un fonds qui estoit offert par une Dame; mais ce lieu ne fut pas trou-

Digitized by Google

vé assés commode, & l'an 1555. ils le firent bâtir au Fauxbourg, par la permission de Paul IV. sous le titre de S. François.

XXIV. Les Observantins de la Province de France s'estoient établis sans la permission du saint Siege, à l'hermitage de Saint Jacques prés de Quesnes au Diocese de Sées, qui leur avoit esté donné par Guillaume de Beauvoisin; & cette année le Pape donna commission à l'Abbé & au Chantre de Saint Martin de Sées, de les absoudre des censures qu'ils avoient encouruës par cette obmission; je ne trouve pourtant pas ce lieu dans nos Catalogues.

XXV. Jean de la Rochefoucaud avoit fait vœu de faire bâtir un Convent pour les Observantins de la Province de Touraine, si Dieu luy donnoit des enfans; il fut exaucé, & obtint permission du Pape d'accomplir sa promesse, mais je ne sçais pas comment il s'en est acquitté.

XXVI. Les Conventuels avoient delaissé le Convent de Zequen dans le Diocese de Strigonie, & Michel Orzag Comte Palatin obtint du Pape la permission d'y établir les Observantins.

XXVII. Jean Comte de Zagarie, & Capitaine General de l'Esclavonie, fonda un Convent dedié à la Sainte Vierge dans Rimichmés dont il estoit Seigneur, au Diocese de Zagabrie; le Pape confirma cet établissement, & exhorta les fidelles de contribuer à l'achever: celuy de Kilconelien en Irlande fut reformé.

XXVIII. Les Dominiquains du Convent de Saint Paul de Valladolid se plaignirent au Pape, que Therese Comtesse de Sainte Marthe avoit commencé un Convent de Sainte Claire trop prés d'eux, & sans observer la distance de trois cens canes, ordonnée par Clement IV. & Urbain VI; sa Saintеté donna commission au Prieur & au Thresorier de l'Eglise de cette Ville, qui dépendoit alors de l'Evéché de Palentia, de faire observer cette mesure, & je crois que cette opposition empêcha la poursuite de l'ouvrage, car je ne trouve point ce Monastere dans le Catalogue de la Province de la Conception, quoy qu'elle en gouverne cinq dans cette Ville.

XXIX. L'Abbé de Saint Prosper Benedictin prés de Reggio, forma la méme opposition contre le Monastere de Sainte Claire qu'on vouloit établir trop prés de celuy de Saint Thomas, qui appartenoit aux Benedictines dans la même Ville, & le Pape donna commission à l'Evêque de decider cette affaire.

XXX. Isabelle Duchesse de Bourgogne obtint permission du Pape, d'établir les Sœurs du Tiers Ordre à Bethune dans le Diocese d'Arras.

XXXI. L'Abbesse de Sainte Claire de Nuremberg au Diocese de Bamberg, se plaignit au Pape, de ce que les Magistrats de cette Ville pretendoient l'empêcher de recevoir des Novices sans leur consentement, quoy qu'elle eût assés de revenu pour les entretenir; & sa Saintеté donna commission à l'Evêque diocesain d'ôter cet abus.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1468.	DE PAUL II. l'an 4. & 5.	DE FEDERIC III. EMP. l'an 29.	DE L'ORDRE l'an 261.

I. LEs Ambaſſadeurs de la Republique de Raguſe obtinrent du Pape, que les Convens de leur territoire ſeroient gouvernés par un Commiſſaire ſujet immediatement au Vicaire general, & ſur cet ordre Frere Baptiſte de Levanto leur nomma pour cette charge Fr. Jacques de Padouë à la place de Fr. Jacques d'Aſcoli qu'ils avoient élû, & leur écrivit pour leur repreſenter leur inconſtance, leur mauvaiſe conduite, & le trop grand attachement qu'ils témoignoient avoir pour demeurer dans leur païs, ce qui faiſoit qu'ils ne devoient pas eſperer d'eſtre protegés par leurs Superieurs auſquels ils eſtoient ſi peu ſoûmis; neantmoins il donna pouvoir à ſon Commiſſaire de les abſoudre des cenſures qu'ils pouvoient avoir encouruës par leur deſobeïſſance.

II. A la Requête des Magiſtrats de Caffa, le Pape commanda au Vicaire general de reprendre les deux Convens de cette Ville; l'Evêque de Breſlau receut une commiſſion de ſa Sainteté pour informer ſur la diviſion qui avoit eſté faite de la Pologne, de l'Auſtriche, & de la Boheme; & pour inſtituer un Vicaire dans cette derniere, à qui l'on n'avoit donné qu'un Commiſſaire; ces trois nouvelles Provinces reconnurent bien-toſt qu'elles n'avoient pas encore des Religieux experimentés au gouvernement, c'eſt pourquoy elles demanderent un Commiſſaire au Vicaire General, & il leur envoya Frere Michel de Milan.

III. Frere Loüis de Pierrelatin lay mourut le 14. de Février au Convent de Capriola prés de Siene: il avoit un grand zele pour tout ce qui regardoit la gloire de Dieu, & il l'exerçoit avec une humilité fort profonde; car quoy qu'il eût établi pluſieurs Convens, & gouverné pendant onze années la Province de Toſcane, de laquelle il fut élû quatre fois Vicaire, neantmoins il ne fit jamais paroître aucun ſigne de vanité ni par ſes paroles, ni par ſes actions; mais il ſe comporta toûjours comme le dernier de tous les Freres, & s'occupa aux offices les plus bas. Il eſtoit ſi exact à la diſcipline reguliere, que chacun le regardoit comme un modelle de perfection; & ceux qui commettoient quelque faute contre les conſtitutions, tâchoient d'éviter ſa veuë, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir aucun defaut ſans le corriger. Les vertus dont ſon ame eſtoit ornée, communiquoient une odeur merveilleuſe à ſon corps, de ſorte qu'on connoiſſoit ſenſiblement les endroits où il avoit eſté, par le doux parfum qu'il y laiſſoit. Sa charité envers les pauvres eſtoit ſi grande, qu'il n'épargnoit rien pour les ſecourir: il rencontra un Lepreux entre Capriola & Siene, & le guerit en le couvrant de ſa tunique. Dans ſa vieilleſſe il fut ſaiſi d'une grande douleur de côté, & connoiſſant que ſon heure approchoit, il fit appeller tous les Religieux, les exhorta à la perfection de leur état, leur donna ſa benediction comme leur Gardien, &

Digitized by Google

aprés avoir receu tous les Sacremens, il rendit son ame à Dieu; son corps fut inhumé dans le sepulchre de la chapelle de Saint Antoine. L'an 1513. sa teste fut remise dans la Sacristie, où elle est conservée avec beaucoup de veneration; quelques Auteurs partagent son nom pour en faire trois personnes differentes, & ne s'accordent pas du temps de sa mort, mais ce que j'en ay dit est le plus asseuré.

IV. Frere François de Castromillio lay mourut aussi cette année; les ravissemens luy estoient si ordinaires, qu'ils luy arrivoient souvent tandis qu'il travailloit à la cuisine, où on le trouvoit quelquefois tenant d'une main son chapelet, & de l'autre une cueiller. Le bien-heureux Frere Jacques qui l'avoit pris pour son compagnon, connoissant qu'il avoit beaucoup d'esprit, luy fit prendre les Ordres sacrés, & l'envoya étudier à Ferrare. Aprés qu'il eut employé sept ans à l'étude, il commença de prêcher, mais il perdit toutes ses extases; cette privation l'obligea de revenir à son premier état d'humilité, & Dieu luy redonna ses premieres faveurs. Une femme qui avoit esté diffamée injustement, vint recommander son honneur aux prieres de Frere François, & il luy donna dans le milieu de l'Hyver une belle rose blanche pour la porter à son mary, en témoignage de son innocence. Estant vieux il souhaitoit de mourir à Forano, entre les bras de son cher maistre le bien-heureux Frere Jacques, mais il tomba malade au Convent de Pesaro duquel il estoit Gardien; connoissant que son heure approchoit, il pria le Gouverneur de cette ville de luy prêter un cheval pour aller à Forano où il devoit mourir; ce Seigneur qui souffroit son absence avec peine, feignit de n'en avoir qu'un qui estoit fort vicieux; mais le bon Prere luy dit qu'il ne craignit pas de le luy donner, parce qu'il le sçauroit bien arrêter; en effet ce cheval farouche devint fort paisible dés que ce Frere l'eut touché, & le porta fort doucement à Forano: le bien-heureux Frere Jacques ne faisoit que de revenir de Venise, & Fr. François aprés quelques jours de fiévre, eut la consolation de mourir entre les bras de ce saint Religieux, comme il le souhaittoit: aprés sa mort son corps parut d'une beauté extraordinaire, ce qui obligea les habitans de faire differer sa sepulture pendant quelques jours.

V. La Sœur Françoise André de Perouse mourut à Foligni dans le Monastere de Sainte Luce; elle a esté fort illustre par sa pieté, & par plusieurs revelations dont Dieu l'a favorisée. Un Ange l'asseura que cette maison estoit fort agreable à Dieu. Jesus-Christ luy apparut chargé de sa croix, & la rendit participante de ses douleurs. Elle fut avertie de l'heure de sa mort, & la receut avec grande resignation.

VI. Frere François de Savone General de l'Ordre, fut creé Cardinal le 17. de Septembre. Il receut cette nouvelle à Pavie par les lettres des Cardinaux Gonzague & Bessarion, & bien-tost aprés le Pape luy envoya le bonnet rouge. Cela l'obligea de retourner à Rome d'où il estoit party depuis peu de temps pour prendre l'air, aprés une grande maladie dont il avoit esté travaillé. Lorsque le Pape luy donna le chapeau, il dit tout haut à ceux qui estoient presens, Aujourd'huy j'ay designé mon successeur. Le premier soin de nostre nouveau Cardinal fut de bien regler sa maison, & de faire reparer les bâtimens de Saint Pierre aux

Digitized by Google

liens qui estoit son titre. Son plus grand attachement fut de se donnner tout entier au service du saint Siege, & de travailler par ses Ecrits à étouffer les vieilles erreurs qui renaissoient en divers endroits. L'estime que tout le monde avoit de son integrité & de sa doctrine, obligea le Pape de luy commettre toutes les causes qui concernoient la Foy; & quoyque cet employ luy donnât beaucoup d'occupation, neantmoins sa Saintetè voulut qu'il retint le gouvernement de l'Ordre jusqu'au prochain Chapitre.

VII. Quelques envieux qui ne pouvoient pas souffrir l'accroissement de la Congregation de Frere Amedée, le diffamerent par plusieurs calomnies auprés de l'Archevêque, & du Duc de Milan; le Cardinal Frere François de Savone passant par cette ville receut leurs plaintes, & ayant trouvé qu'elles provenoient plûtost de jalousie que de zele, le declara innocent, & reprit fort severement ses calomniateurs; mais ses ennemis renouvellerent bien-tost la persecution contre luy, de sorte que pour s'en defendre il fut obligé de recourir à Rome; & le Pape aprés l'avoir fort caressé, luy accorda un Bref pour renvoyer sa cause au Duc de Milan; ce Prince s'en déchargea sur Alexandre Sfortia son Lieutenant, & ses persecuteurs eurent tant d'adresse & de pouvoir, qu'ils le firent passer pour un hypocrite, un apostat, & un orgueilleux qui ne vouloit reconnoistre aucun Superieur.

VIII. Dans cette affliction tout son recours fut à Dieu par les prieres & par les jeûnes: il recommandoit sans cesse à ses freres de ne pas perdre cœur, & d'avoir une ferme confiance que celuy qui defend les innocens, ne les abandonneroit pas. Dieu voulut éprouver sa patience jusqu'au bout, car Alexandre gagné par ses ennemis, luy commanda de sortir dans trois jours du Milanés; Frere Amedée entendant cet ordre se mit à genoux devant une image de la Sainte Vierge, & la supplia de donner quelque témoignage de son innocence; dés qu'il fut sorty de ce logis, son Juge se trouva saisi d'une si grande douleur, qu'il crût qu'elle luy estoit envoyée de Dieu en punition de l'arrêt injuste qu'il avoit prononcé contre Frere Amedée; il le fit rappeller dans sa maison, mais il ne le pût pas obliger d'y revenir, jusqu'à ce que le Duc & la Duchesse le vinrent prier de donner quelque secours au mal dont Alexandre estoit tourmenté; Frere Amedée creut alors que la charité l'obligeoit de faire du bien à celuy qui l'avoit si maltraitté; il revint à sa maison, & ce Juge devint un suppliant, reconnut sa faute, luy en demanda pardon, & merita de recevoir la santé par les prieres de ce bien-heureux Frere. L'Ambassadeur de Florence qui s'estoit aussi declaré contre Frere Amedée, & qui estoit tombé dans le même accident qu'Alexandre, eut besoin de recourir au même remede pour guerir. Ainsi ce bon Religieux vainquit ses ennemis qui luy avoient voulu faire du mal, par le bien qu'il leur procura.

IX. Frere Jean de Romanesiis fut fait Evêque de Castro, sujet immediatement au saint Siege. Frere Jean Petri de Mont-Ilcin estoit Inquisiteur en Toscane, & il le fut depuis à Urbin, & à Grosseto. Frere André de Cortone compagnon de Saint Bernardin, & tres-zelé observateur de la pauvreté florissoit en Toscane, il predit sa mort long-temps avant qu'elle n'arrivât, & deceda au Con-

Digitized by Google

vent de Sainte Marguerite, âgé de cent ans. Frere Jean Tisserand Predicateur celebre de la Province de Bourgogne, fut appellé à Paris, & y prêcha tous les jours pendant dix ans; il faisoit cet exercice pendant un mois dans chaque Parroisse, & le peuple qui couroit en foule pour l'oüir, en rapportoit un fruit merveilleux: il y fit fonder un Monastere pour les filles Repenties, & les établit depuis en beaucoup d'autres endroits du Royaume où il prêcha avec le même succés; c'est pourquoy plusieurs Ecrivains luy donnent le titre de Fondateur de cette pieuse Institution. Le zele qu'il avoit pour les Etrangers, ne luy fit pas oublier ce qu'il devoit à son état, car il reforma plusieurs Convens.

X. Les Turcs & les Chrestiens de la Palestine qui avoient accoûtumé la façon de vivre des Conventuels, ne pouvoient pas bien goûter la retenuë & la Reforme des Observantins, c'est pourquoy ils leur faisoient beaucoup d'injures, & leur causoient plusieurs dommages, mais la sage conduite de Frere François de Plaisance Gardien de Jerusalem, porta quelque remede à ces desordres: car il arriva que deux Amiraux Cathibei & Isbel y furent envoyés en exil par le Sultan, & dans le temps de leur disgrace qui obligeoit leurs amis à éviter leur compagnie, Frere François les traita avec toute la civilité possible, & les pourvût de tout ce dont ils eurent besoin: cette conduite fut fort heureuse, car ces deux bannis furent rappellés, & remis en grace, & le Sultan estant venu à mourir, Cathibei luy succeda: dés que le Gardien eut appris cette nouvelle, il envoya deux Religieux vers luy pour le feliciter de son exaltation: & ce nouveau Prince fut si reconnoissant des bons services qu'il avoit receus de leur Superieur, qu'il leur donna mille marques d'amitié, & institua Isbel son compagnon d'exil, leur protecteur dans toutes ses terres. Quelques années aprés il fit empriſonner, foüetter, & deposer de sa charge le Gouverneur de Jerusalem, parce qu'il avoit fait mettre en prison Frere Jacques Magnavacca qui en estoit Gardien, & luy avoit extorqué cent écus d'or. Il recommanda avec grand zele au Gouverneur du Cayre de favoriser les Religieux de son district en tout ce qui dépendroit de sa charge, & cet Officier s'en acquitta si bien que leurs ennemis n'osoient plus leur faire la moindre injure, parce qu'ils estoient asseurés qu'elle ne demeureroit pas impunie. Frere Jean Thomarelli estant Gardien de Jerusalem, prit l'occasion de la bonne volonté du Sultan, de faire reparer les Eglises de Bethléem, & du S. Sepulchre.

XI. Mathieu Stendard Seigneur de Bovine, & les habitans du bourg de Vicari au Dioceſe de Troia, établirent les Observantins de la Province de Saint Ange, sur une colline fort agreable à cinq cens pas de ce lieu, & dedierent le Convent à Saint Antoine; l'année suivante Paul II. confirma cet établissement; mais le bâtiment ne fut commencé que l'an 1472. par une nouvelle permission de Sixte IV. Frere Chrétien de Saint Donat lay est mort dans ce lieu en grande estime à cause de sa vertu; il guerit par le signe de la croix un enfant qui étoit reduit à l'agonie par la morsure d'un serpent; il predit la mort du fils aisné du Comte de Vicari, & un grand deluge qui devoit arriver en ces quartiers-là. Aprés sa mort Frere Ange son compagnon ordinaire revint de la derniere agonie par son intercession. Frere Jean d'Ischitella qui repose au même lieu, a merité

Digitized by Google

rité le titre de Bien-heureux à cause de son incomparable pureté, de sa fervente Oraison, & de sa rigoureuse abstinence.

XII. Le Pape permit aux habitans d'Anguillaria dans le Diocese de Sutri, de bâtir un Convent pour les Observantins de la Province de Rome.

XIII. Eleonor Reine de Navarre fonda les Observantins à Taffalia dans le Diocese de Pampelune (on dit que cette Ville a esté bâtie par Tubal neveu de Noë) & le Convent fut dedié à Nostre-Dame de Misericorde. Gonzague écrit que cette Princesse obtint permission d'Innocent III. d'y unir l'Eglise de Saint Sebastien, & qu'on luy donna ce titre; il ajoûte que les Conventuels l'on possedé jusqu'à l'an 1567. auquel il fut donné aux Observantins par Pie V; mais Eleonor ne pût pas avoir obtenu cette union d'Innocent III. car elle estoit decedée cinq ans avant l'election de ce Pape, & je ne comprens pas comment les Conventuels auroient pû occuper pendant cent ans un Convent fondé pour l'Observance: nous éclaircirons cecy l'an 1486.

XIV. Rodulphe Hutfalise avoit porté les armes avec beaucoup de gloire sous le Duc de Bourbon, & s'estoit voüé au service du Monastere de Sainte Claire d'Amiens: Aprés qu'il y eut passé quelques années, il se retira dans la foreſt de Hesse au Diocese de Beauvais, & y bâtit une chapelle dediée à la Sainte Vierge, où il vécut quelque temps sous l'habit de Tiercere: Enfin il entreprit le pelerinage de Jerusalem, & cette année passant par Rome il changea de dessein, & revint en France pour établir les Observantins à son Hermitage, selon la permission qu'il en avoit obtenu du Pape; Pierre de Bourbon Comte de Clermont d'où ce lieu dépend, & Jeane d'Hervoat de Mouchy contribuerent avec grande liberalité aux frais du bâtiment; & cette Dame ordonna par son testament, que son cœur fût enterré dans cette chapelle. L'Abbé de Monfroy Evêque de Nazaret consacra l'Eglise, le Chapitre & le Cimetiere l'an 1481. & Frere Rodulphe y mourut fort saintement l'an 1495.

XV. Le Pape permit aux Observantins de s'établir dans Avignon, & l'année suivante Loüis d'Auria leur fit bâtir un fort beau Convent; plusieurs grands Seigneurs ont leurs sepulchres dans l'Eglise.

XVI. Darmopiki habitant de Varta dans le Diocese de Gnesne en Pologne, donna le sol dans sa Ville pour bâtir un Convent de l'Observance, & Geraud Brudzeni Chanoine de Cracovie fournit aux frais; le bâtiment qui n'étoit que de bois fut brûlé deux fois en dix ans, & l'on avoit resolu d'abandonner cette demeure; mais Frere Paul qui en estoit natif, obligea ses compatriotes de le refaire de pierre, & y mourut l'an 1490. aprés avoir eu la satisfaction de voir son entrepriſe achevée; sa vertu & son zele luy avoient acquis l'estime de tous les habitans. Frere Molehisedech illustre disciple du bien-heureux Frere Jean de Capistran, & le B. Frere Raphaël de Prosforicie duquel on poursuit la canonisation, y reposent aussi.

XVII. Le Roy Casimire fit établir les Observantins à Vilna capitale de la Lithuanie; le bâtiment fut fait de bois, & bien-tost aprés on le refit de pierre, mais si mal, que l'an 1500. une voute tomba, & Alexandre le Grand Duc de Lithuanie, & frere du Roy Casimire le fit tout abbattre pour le refaire une

Digitized by Google

troisiéme fois. Nicolas Radivil Palatin de Vilna, fit vouter l'Eglise & le Cloître; son Frere le Cardinal George seconda ses liberalités, & Jerôme Chodkicuiki Chatelain de Vilna donna son Palais avec ses jardins, & de beaux ornemens pour la Sacristie. Frere Stanislas d'Huymac disciple, & parfait imitateur du bien-heureux Capistran y est enterré.

XVIII. Jean Gruscin Archevêque de Gnesne établit les Observantins à Louvitz, & fit faire le bâtiment de bois, dans le dessein de le refaire de pierre sous le titre de Saint Barthelemy Apostre, & des saints Confesseurs Bernardin & Loüis; mais la mort l'en empêcha, & Frere Pancrace Cosin Predicateur illustre entreprit cet ouvrage, & y réüssit tres-bien. On y a joint depuis un Palais pour les Archevêques; ce Prelat avoit une affection nompareille pour ces Religieux, & ne laissoit passer aucune occasion de leur faire du bien. Il les vouloit loger à Zuein & à Lamez, comme il conste par la permission qu'il en obtint du Pape l'année suivante. Frere Jean Smolia qui merita d'estre appellé l'Arche des vertus, & qui rendit la veuë au Prieur de Saint Dominique, y est enterré.

XIX. Les memoires de la Province d'Irlande m'ont fait mettre à l'an 1340. la fondation du Convent d'Iriliac sur le lac Leyn; mais une Bulle de cette année nous apprend qu'il n'estoit établi que depuis environ vingt ans par Donat Mac-Caré Comte de Desmonie; il est dedié à la Sainte Trinité, & fort propre pour la retraite, car il est éloigné de quatre lieuës de toutes les villes.

XX. Jean Cœur Archevêque de Bourges avoit fait commencer un Monastere pour les filles de la B. Colete dans cette Ville, & le Pape confirma cet établissement. Gonzague se trompe lors qu'il attribuë cette fondation à la bien-heureuse Colete même, & à Jacques Cadoit Archevêque de la même ville; mais ce qu'il ajoûte peut estre veritable, que le bâtiment fut achevé par Jacques Cœur qui mourut l'an 1483. & qui estoit sans doute parent de Jean; Isabelle Duchesse de Bourgogne, établit les mêmes Religieuses à Tournay en Flandres.

XXI. Les Sœurs du Tiers Ordre avoient deux maisons au Dioceſe d'Utrech; l'une à Delf sous le titre de Sainte Agathe, & l'autre à Scheydam dediée à Sainte Ursule; le Pape les exempta de la jurisdiction de l'ordinaire, & l'an 1471. elles se soûmirent à la conduite des Observantins.

XXII. Le Monastere de Nôtre-Dame, ou de Saint Congal de Beanchor de l'Ordre de Saint Augustin, au Dioceſe de Dunen en Irlande, estoit ruiné par la mauvaise conduite de son Abbé; & le Pape le donna à Fr. Nicolas Tiercere fort renommé pour sa vertu. Frere Bernard d'Austriche Observantin avoit esté institué Visiteur des Tierceres dans le Patriarchat de Venise, & dans le Dioceſe de Treviſe par Justinien premier Patriarche de Venise.

XXIII. Le Convent de Leon en Espagne s'estoit brûlé, & le Pape exhorta les fidelles de contribuer à sa reparation. Les Religieuses du Monastere de Sainte Luce de Foligni avoient vendu un fonds appellé Rachanati, pour employer le prix à l'aggrandissement de leur logement qui se trouvoit trop petit pour cinquante qu'elles estoient; & le Pape confirma cette alienation. La conduite de celles de Catanzaro fut ôtée aux Conventuels, & donnée aux Observantins.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1469.	DE PAUL II. l'an 5. & 6.	DE FEDERIC *III.* EMP. l'an 30.	DE L'ORDRE l'an 262.

I. LE Cardinal Frere François de Savone indiqua le Chapitre general à Veniſe, & deputa pour y Preſider Frere Jean, où Zanet Provincial de la Province de ſaint Antoine, qui fut éleu General le 19. de May; on y ordonna que tous les Obſervantins qui avoient paſſé aux Conventuels ſous quelque pretexte que ce fut ſeroient renvoyés à leurs Superieurs.

II. Frere Baptiſte Vicaire general mourut au mois de Fevrier dans Aracœli, & fut enterré devant la porte de la Sacriſtie. Frere Jaques de Corneto Vicaire de la Province de Rome qui fut nommé Commiſſaire general par le Pape, aſſembla le Chapitre au Convent de l'Iſle du Lac de Bolſeno, où Frere Marc de Bologne fut éleu Vicaire general pour la troiſiéme fois, à cauſe de ſa vertu, & de ſon experience dans le gouvernement. Frere Bernardin d'Aquila Commiſſaire de Cour obtint un Bref, pour ôter l'abus qui s'eſtoit gliſſé parmi les Obſervãtins de publier les noms des electeurs; afin de ſçavoir à qui chacun avoit donné ſon ſuffrage. Sa Sainteté en envoya un autre à cette aſſemblée pour y faire publier la Bulle, *In Cœna Domini*, contre les Heretiques, à quoy elle avoit fait ajoûter la condamnation particuliere de George Podiebrac Roy de Bohême, avec ordre de l'envoyer par tous les Convens, afin qu'elle y fut auſſi publiée trois fois chaque année. Frere Albert de Perouſe fut éleu Commiſſaire de Cour, & Frere François de Vicenze fut confirmé Gardien de Jeruſalem. La nomination du Vicaire de Caffa fut laiſſée à la diſpoſition du Vicaire general, parce qu'on reſolut de demander au Pape, que les Conventuels ſe chargeaſſent de cet employ, à quoy ils pouvoient ſatisfaire avec plus de commodité que les Obſervantins, parce qu'ils avoient d'autres Convens en ces cartiers là.

III. Le nouveau Vicaire general, qui avoit eſté fort connu de Paul II. avant qu'il ne fut Pape, en obtint trois choſes, la premiere la liberté de ſe ſervir comme il voudroit du Bref qui défendoit de publier le nom des electeurs, excepté dans l'eſlection du Vicaire general. La ſeconde que les Religieux ne feuſſent obligés à publier qu'une fois l'an la condamnation de Podiebrac, & la troiſiéme que le General pourveut les Convens de Caffa des Obſervantins de Hongrie, qui dependoient immediatement de luy.

IV. Nous avons veu l'an 1461. que Jean de Frangipani avoit mis les Obſervantins en deux maiſons des Conventuels qui eſtoient dans ſes terres en Iſtrie; mais qu'aprés cela il avoit ſi mal-traitté ces Religieux, qu'ils avoient eſté obligéz de recourir au S. Siege pour ſe défendre de cette perſecution; cette année il fit propoſer au Chapitre, qui ſe tenoit au Lac de Bolſeno, de dõner ces Convens à la Province de S. Antoine, ou à celle de la Marche d'Ancone, où à celle de Dalmatie; mais les Superieurs luy répondirent que les deux premieres avoient plus de

Digitized by Google

Convens que les Religieux n'en pouvoient occuper, & que la derniere ne pouvoit accepter que celui de l'Isle, sous cette condition qu'il ne leur imposeroit aucune charge extraordinaire.

V. On proposa dans ce Chapitre l'abstinence de la viande pour le Mecredy, que le Vicaire general defunt avoit essayé d'introduire; mais aprés une longue consultation, elle fut remise à la liberté de chaque Province: le mesme Vicaire avoit fait porter à Rome plusieurs ornemens pretieux, qu'il avoit pris de divers Convens, particulierement de ceux de Naples, dans le dessein de les faire aliener; & aprés une longue dispute il fut conclu, qu'ils seroient restituez, mais qu'a l'avenir on n'en recevroit plus de si riches, & que ceux qui excedoient nostre estat seroient alienés par les syndics avec le consentement des bienfacteurs. On défendit de faire des orgues pour les Eglises où il n'y en avoit pas. On ordonna que les Convens de la Republique de Raguse seroient unis avec ceux de la Dalmatie, pour composer une Province; & que ceux de la Bossine éliroient leur Vicaire Provincial selon l'anciene coûtume.

VI. Frere Pierre de Capriola se soûmit au bon Conseil du nouveau Vicaire general, & des peres graves de cette assemblée, & remit tous les actes du procés qu'il avoit esmeu, qui furent brûlés à sa requeste & en sa presence; chacun creut que cela mettroit fin à ce desordre, d'autant mieux que dés l'année suivante il fut restabli dans tous ses honneurs, mais cet esprit inquiet ne se peut empêcher de renouveller les mesmes broüilleries.

VII. Frere Alphonse Boroxio aprés avoir beaucoup multiplié l'Observance en Castille mourut au Convent d'Occagna, il fut enterré dans la principale Chapelle, & son effigie fut posée sur son tombeau; il avoit esté Docteur, & Provincial parmi les Conventuels, mais le desir d'observer la pureté de sa regle l'avoit obligé d'embrasser la Reforme, où il fut fait Vicaire Provincial.

VIII. La Sœur Theodore Annibal fille de Jean, & de Françoise Alberini nobles Romains mourût le jour de Noël, agée de 40. ans. Les ferventes predications de Frere Robert de Licio lui avoient inspiré les premiers sentimens d'embrasser la Regle de sainte Claire, & par le Conseil de Silvie Albertonia sa Cousine, elle avoit choisi à l'âge de vingt-ans le Monastere de sainte Luce de Foligni; son dessein fut traversé de beaucoup de difficultez; mais sa constance les surmonta toutes; dés qu'elle eut receu l'habit, elle conceut un si grand desir de la perfection, qu'elle s'efforçoit d'imiter tout ce que ses Sœurs faisoient de plus loüable; son oraison estoit continuelle, & fervente; ses jeusnes, & ses mortifications sembloient estre au dela de ce que la foiblesse d'une fille peut supporter; mais quoyqu'elle fut si austere pour elle mesme, sa douceur & sa complaisance la rendoient fort agreable à toutes ses Sœurs.

IX. L'an 1451. on la voulut envoyer à Rome avec la Sœur Marguerite de Sulmo, pour reformer le Monastere de saint Cosme & saint Damien; mais elle s'excusa de cet employ, afin de n'estre pas obligée de revoir ses parens: l'an 1454. Le Pape ordonna d'envoyer encore d'autres Religieuses de Foligni, pour continuer cette bonne œuvre, & fit expedier un Bref particulier pour la Sœur Theodore, afin qu'elle fut de ce nombre; en le lisant elle remarqua que sa

Digitized by Google

Sainteté ne luy commandoit pas de venir à Rome, mais qu'elle le luy permettoit seulement, & la laissoit dans la liberté de choisir sa demeure ; c'est pourquoy elle arresta encore dans son Monastere, parce qu'elle ne se croyoit pas assez parfaite pour sçavoir gouverner les autres : mais enfin ses parens, & les autres Religieuses de Rome, qui souhaittoient avec passion de la posseder, obtinrent un nouvel ordre de Pie II. qui l'obligea d'y venir l'an 1460. ses parens n'eurent pas pourtant la satisfaction qu'ils esperoient, car elle fuyoit leur entretien. Aprez avoir donné à ses Disciples de tres-beaux enseignemens de vertu, & des exemples encore plus excellens ; elle tomba malade, & merita de recevoir une visite de Jesus-Christ la veille de Noël, qui fut aussi celle de sa mort.

X. Reusner dit dans sa Chronologie, que Marguerite fille d'Albert Achille Marquis de Brandebourg, & Marguerite fille de Jaques Marquis de Bade, se rendirent Religieuses de sainte Claire, & que la seconde fut depuis Abbesse du Monastere de la Cour des Narisques : il ajoûte que Caterine, & Agnés filles de Federic III. Bourgrave de Nuremberg & d'Ingelburge Boia fille de Loüis Romain Marquis de Brandebourg, ont esté Abbesses de sainte Claire à Hoff-Ville du Vortland en Misnie. Le Vicaire general donna permission à celuy de la Province de saint Antoine, de recevoir au Monastere de sainte Paule dans Mantoüe, Susanne fille du Marquis de ce lieu, & deux de ses cousines, non-obstant la deffense d'exceder le nombre taxé.

XI. Frere Bernardin de Feltre touché d'un sentiment d'humilité, refusoit l'office de Predicateur, ne croyant pas avoir les talens necessaires pour s'en aquiter dignement ; mais Frere Sixte de Milan l'obligea de l'accepter, en luy remonstrant que Dieu qui avoit inspiré à ses Superieurs de luy donner cet employ, ne luy refuseroit pas les graces necessaires pour y satisfaire ; & parce que la feste de saint Bernardin estoit proche, il luy persuada de commencer par le Panegyrique des vertus de celuy duquel il portoit le nom ; Frere Bernardin se disposa à obeïr, mais lorsqu'il fut sur le point de monter en Chaire, il se trouva si surpris, qu'il ne sçavoit où il en estoit ; il s'arresta quelque temps, & implora le secours de Dieu par l'intercession du saint duquel il devoit parler, afin que cet accident ne luy ostat pas l'asseurance de poursuivre la fonction, à laquelle sa grace l'appelloit ; Aprés cette courte priere il se remit si bien, qu'il ravit son Auditoire par son éloquence & par sa ferveur, & il fut estably Predicateur ordinaire du Convent de Mantoüe ; dans peu de temps il fit bien connoistre par l'applaudissement avec lequel il fut écouté, le fruit qu'on devoit attendre de luy dans la suite. Il fut encore institué Vicaire, & la nuit de Noël aprés avoir chanté l'office, car il avoit la voix merveilleuse, il prêcha sur le sujet de la feste avec l'admiration de tous ses auditeurs ; & quoyque son zele l'eut mis tout en sueur, il reprit le chant pour la Messe ; nous verrons le reste de ses actions admirables dans les années suivantes.

XII. Frere Antoine Nicolaï fut fait Evêque de Naturen sous le Patriarche de Constantinople, & donné pour suffragant à l'Archevêque de Gnesne. Frere Alphonse de Palenzuela fut transferé de l'Evêché de Cité Rodriguez à celuy d'Oviedo. Le Roy Catholique l'envoya Ambassadeur vers Loüis onziéme Roy de France, & vers Henry huitiéme Roy d'Angleterre ; ses freres, & tous les

Digitized by Google

pauvres profiterent beaucoup de ſes liberalités, & il fit reparer l'Egliſe du Convent de Benevent. Les memoires d'Irlande portent que Frere Corneille étoit Evêque de Clonfert; peut-eſtre eſt ce celuy qui fut promeu à cette dignité l'an 1448. Le Cuſtode de Dublin pria le General d'agréer, qu'il retint les Religieux qui viendroient aux Convens de ſa dépendence, pour ſuppléer à ceux qui luy manquoit, & fit confirmer par le Pape la permiſſion qu'il en obtint. Antoine de Sillis dit que les Tierceres tinrent un Chapitre general en Italie, auquel Frere Jean de Creme fut éleu pour leur Superieur.

XIII. Le Pape permit aux Obſervantins d'eſtablir trois Convens dans le Milanés; le premier prés de Legnani au milieu d'une foreſt; il ſe nomme ſaint Ange, quoy que la Bulle luy donne le titre de Noſtre-Dame de Graces; quelques-uns attribuent ſa fondation à Rodulphe Vicemara, & d'autres aux habitans.

XIV. Le ſecond prés de Variſio, l'Egliſe fut conſacrée ſous le titre de l'Annonciation le 7. de Juillet l'an 1476. par Antoine de Latiis Evêque de Salo; on dit que les habitans furent portés à faire cette fondation par une merveille que ſaint Bernardin fit en ce lieu; car tandis qu'il préchoit à découvert, un grand vol de Pigeons vint paſſer ſur ſon auditoire, & le divertit de ſon attention; le ſaint tranſporté de zele commanda à ces oyſeaux de ſe retirer, & ils obeïrent ſi bien que depuis aucun ne s'arreſte plus en cet endroit. Frere Raphaël de Griffis natif de cette Ville y avoit eſté receu Novice, & d'excellent Medecin qu'il eſtoit il devint un fameux Theologien, & un Predicateur celebre. Il garda pendant toute ſa vie un maintien ſi ſerieux, qu'on ne le vit jamais rire, & il mourût enfin Gardien du Convent de ſaint Ange.

XV. Le troiſiéme Convent eſt celuy de Gandoni au Dioceſe de Breſſe, ſous le titre de Noſtre-Dame de Graces ſelon la Bulle, ou de Noſtre-Dame des Anges, ſelon Gonzague.

XVI. Le meſme Auteur dit que le Convent qui eſt prés de Grachova au meſme Dioceſe, avoit eſté commencé par Frere Amedée ſous le titre de l'Annonciation, & achevé aprés ſa mort par Frere Pierre, & Frere Jean Bernard Tierceres; mais une Bulle de Paul II. porte au contraire que ces Tierceres l'avoient fondé, & qu'ils le vouloient donner à Frere Amedée, à quoy ſa Sainteté conſentoit. Ce Convent eſt ſur une colline de la Vallée Camonique, mais elle eſt entourée de Montagnes encore plus hautes; de ſorte que de tous coſtez il faut monter, ce qui oblige les Religieux à faire des proviſions durant les moiſſons. Pendant le temps que Frere Amedée demeura dans ce lieu, il fut deferé comme un eſpion des Milanois, & obligé d'en ſortir; mais ſon innocence ayant eſté reconnüe le Senat de Veniſe le rappella avec grand honneur, & luy donna permiſſion d'eſtablir des Convens dans toutes les terres de la Republique.

XVII. Le bien heureux Frere Amedée eſtablit cette année, ou la ſuivante le Convent de Noſtre Dame de Graces prés d'Antignati dans le Milanois, par l'occaſion que je vais dire; Une femme qui avoit preparé le diſné pour des moiſſoneurs, preſenta à Frere Amedée, & à ſon compagnon ce qu'elle leur portoit; ils en mangerent autant qu'ils en eurent beſoin, mais aprés leur repas tous ce s

Digitized by Google

mets se trouverent entiers, comme si l'on n'y avoit pas touché; & ce miracle fit resoudre les habitans de retenir parmy eux, des personnes qui vivoient à si peu de fraix; pendant qu'on déliberoit sur le choix du lieu, un habitant nommé Antonel s'y opposa, mais il fut d'abord saisi d'une si grande oppression de cœur, qu'il creut que c'estoit un châtiment de sa faute; c'est pourquoy au lieu d'empêcher cet establissement, il donna le fonds pour le faire.

XVIII. Frere Amedée obtint permission du Pape d'establir trois Convens en Lombardie, que des Villes luy offroient de bâtir; les Religieux de cette Province qui ne souffroient qu'avec peine, qu'il eut une maison dans Milan, voyant que le Pape luy donnoit le titre de Custode, commencerent à craindre que sa Congregation ne se separat de leur corps, si elle venoit à s'accroistre, & Frere Amedée pour éviter le bruit que cela pourroit produire, supplia sa Saintetè l'année suivante, d'effacer de sa Bulle ce titre de Custode.

XIX. Galeas Sfortia Duc de Milan accomplit le vœu qu'il avoit fait de bâtir un Convent dedié à l'Annonciation dans Abbiata; la permission qu'il obtint du Pape y ajoute le titre de saint Sebastien & de saint Roch: les Religieux s'y logerent l'an 1472. & l'Eglise fut consacrée par l'Evêque de Salo. Frere Jaques de Château-leon illustre par la Sainteté de sa vie, est enterré dans la Chapelle de saint Firme.

XX. Celuy d'Amerino en Ombrie fut establi pour l'Observance; il y a sur le grand Autel un portrait fort remarquable de Nostre Seraphique Pere, que la famille de Petrignani à donné.

XXI. Les habitans de Bizinio en Sicile, establirent prez de leur Ville un Convent dedié à sainte Marie de Jesus pour les Observantins.

XXII. Frere Loüis de Naples avoit establi un Oratoire pour cinq Religieux à sainte Anastasie du Dioceſe de Nole, & le Pape permit de l'eriger en un Convent soûmis au Provincial de la terre de Labour.

XXIII. Les Directeurs de l'Hôpital de Nostre-Dame de Misericorde dans Genes, donnerent une maison, & un Verger pour servir d'Infirmerie aux Religieux du Convent de Nostre-Dame du Mont, qui estoit éloigné de la Ville; & le Pape approuva cette disposition.

XXIV. Les Benedictines avoient delaissé le Monastere de sainte Cecile prés de Modene, & les Benedictins qui l'habitoient le donnerent aux Freres de l'Observance; le Pape y unit une Eglise, & des terres qui estoient proches pour le reparer, mais Hercule II. Duc de Ferrare le fit démolir depuis, à cause des guerres; Antoine Bonin Chanoine de cette Ville, voyant les Religieux en peine de se loger, leur donna l'Eglise de sainte Marguerite dont il estoit Curé; Paul III. confirma cette disposition l'an 1538. & Antoine Fiordibelli Evêque de Lavelli, & Loüis son Frere nobles Modenois, avec l'ayde de quelques autres bien-facteurs, leur firent bâtir un Convent, qui a esté encore démoli, parce qu'il menaçoit de ruine; mais on en a remis un plus beau sous le titre de sainte Cecile & de sainte Marguerite. Les deux Fiordibelli freres sont inhumés devant le grand Autel.

XXV. Celui que les Observantins avoient à l'Isle de saint Marcoul au Dio-

Digitized by Google

ceſe de Coutances en Normandie, fut ruiné par une inondation extraordinaire de la mer, & Loüis Roy de France leur donna un fonds pour le rebatir prés de Valdemer au meſme Dioceſe ; le Pape approuva ce changement, mais l'Official de Coutances s'y oppoſa au nom du Clergé, & en appella au ſaint Siege ; le Roy fit commettre cette cauſe au Chantre, & à l'Official de Bayeux, & à l'Official de Lizieux qui prononcerent en faveur des Obſervantins.

XXVI. Celuy de ſainte Caterine dans Radomir en Pologne, fut fondé pour l'Obſervance, & le Roy Caſimire le fit achever l'an 1480. Il n'eſtoit que de bois ; mais vingt-ans aprés, les Magiſtrats le rebâtirent de pierre, & le firent ſi bien fortifier qu'il ſert de retraitte aux habitans contre les incurſſions des Turcs, des Tartares & des Valaches : en meſme temps on fortifia pour la meſme raiſon ceux de Samborie, de Prevorski, d'Opatovie, & de Tornavie.

XXVII. Le Pape conceda quelques Indulgences au Convent des Obſervantins prés de Langtuvicz, au Dioceſe de Solan ſous l'Archevêché de Lunden en Dannemarc, pour le jour de la Dedicace de l'Egliſe, & pour le huitiéme de Septembre.

XXVIII. Celuy de Mayence fut reformé cette année, mais l'an 1577. Daniel d'Hombourg Archevéque de cette Ville le donna aux Jeſuites, qui le poſſedent encore, quelque effort que les Religieux ayent fait pour en avoir la reſtitution.

XXIX. Celuy d'Oppenheim au meſme Dioceſe fondé depuis l'an 1211. fut auſſi reformé par l'Archevêque Adolphe, qui appliqua les biens à l'Hôpital de ſaint Eſprit, & à celuy des Lepreux.

XXX. Le Pape permit à Henry Comte de Stalborg d'eſtablir les Obſervantins de Saxe, prés de ſa Ville, au Dioceſe de Mayence, ou à Uverngentocde au Dioceſe d'Halberſtat.

XXXI. Les Obſervantins du Convent de Kelheim au Dioceſe de Ratisbone, obtinrent permiſſion du Pape de ſe changer ſur le Mont ſaint Michel plus prés de la Ville, & plus loin du Danube qui les incommodoit ; & ils rendirent la premiere maiſon aux Tierceres qui l'avoient fondée comme nous avons veu l'an 1454.

XXXII. Pierre Zapata Commmandeur de Medina des Tours, & Chambellan de Jean II. Roy d'Eſpagne, & Caterine Emanuel de Lando ſa femme, commencerent un Monaſtere de ſainte Claire ſous le titre de la ſalutation de la ſainte Vierge, à Rexas en Caſtille, par la permiſſion du Legat Apoſtolique, & les premieres Religieuſes furent priſes de celuy de Zafra dix ans aprés ; elles y ont demeuré juſqu'à l'an 1551. auquel Frere André de l'Iſle General de l'Ordre les fit tranſporter dans Madrid, par la permiſſion du Pape ; & elles fonderent le celebre Monaſtere appellé Noſtre-Dame de Conſtantinople, parce qu'il y a une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge, qui a eſté portée de cette Ville là. Les oſſemens des Fondateurs du premier Monaſtere, & de Lopés Zapata, & de ſa femme Thereſe de Figueroa, y ont eſté tranſportés, car l'inſcription gravée ſur une pierre porte qu'ils y repoſent ; ſi ce n'eſt qu'on veüille dire qu'il n'y a que cette pierre qui ait eſté tranſportée du vieux Monaſtere au nouveau.

XXXIII

Digitized by Google

XXXIII. Izabelle de Guſman avoit eſté conduite depuis trois ans du Monaſtere de Zafra à celui de ſaint Agnés de Seville, pour le reformer; elle obtint du Pape quelques autres Religieuſes de ſon Monaſtere pour l'ayder à cette bonne œuvre, & Frere François de ſainte Marie pour leur Viſiteur.

XXXIV. Nous avons veu l'an 1346. que Humbert Dauphin de Vienne, avoit obtenu permiſſion de Clement VI. de fonder un Monaſtere de ſainte Claire à Grenoble; ſon teſtament qui eſt de l'an 1355. aſſeure qu'il l'avoit fait, car il y legua dix mille florins pour remplacer la donation de quelques revenus dont elles n'avoient pas peu jouir. Cette année Jean d'Armagnac Comte de Comminges, Marêchal de France, & Gouverneur du Dauphiné, obtint permiſſion de Paul II. d'en bâtir un autre dans la meſme Ville, de la reforme de ſainte Colete, & ſous la conduite des Obſervantins; on dit qu'il fit ce deſſein à la conſideration d'une tres-devote fille appellée Jeane la belle, fille d'un Preſident qui s'y vouloit rendre Religieuſe; mais qu'ayant eſté obligé d'aller aux Eſtats generaux du Royaume qui ſe tenoient à Tours, il y mourût; & que Jeane ſe voyant fruſtrée de ſon eſperance alla prendre l'habit à Chamberi; l'an 1478. elle revint à Grenoble avec treize compagnes qu'elle prit des Monaſteres de Chamberi, de Moulins, d'Ayguepers & du Puy, & remit ſous la premiere regle, celui que Humbert avoit fondé, ou en eſtablit un nouveau; & le gouverna avec tant de zele qu'elle a merité d'eſtre honorée de pluſieurs miracles, & durant ſa vie & aprés ſa mort. Frere Claude Mulet Obſervantin a laiſſé écrit & ſigné de ſa main qu'eſtant malade d'une fievre continuë, & hors d'eſperance d'en guerir; il pria une Religieuſe de faire pour luy une neufvaine ſur le Sepulchre de la Sœur Jeane, & que toutes les autres ayant voulu faire la meſme devotion, dés le premier jour qu'elles la commencerent il ſe trouva parfaitement ſain. Lors que les Huguenots ſe ſaiſirent de Grenoble, ces filles ſe ſauverent toutes fort heureuſement de leurs mains, & aprés avoir demeuré quelque temps diſperſées, elles ſe remirent dans leur Monaſtere, & firent aggrandir leur Egliſe.

XXXV. De cette Hiſtoire il conſte que le Monaſtere de Chamberi eſtoit déja fondé; Foderet le fait de l'an 1400. ſous la Regle d'Urbain IV. & dit que l'an 1454. Anne de Chypre Ducheſſe de Savoye s'employa envers Nicolas V. pour le faire reformer, & remettre ſous la conduite des Obſervantins, mais que ces Religieux l'empêcherent. Il y a quelque apparence que la difforme n'y eſtoit pas fort grande, puis que la Sœur Jeane en ſortit avec d'autres pour reformer celuy de Grenoble.

XXXVI. Le Chapitre Cathedral de Digne fit repreſenter au Pape, que le Monaſtere de ſainte Claire prés de leur Ville avoit eſté poſſedé en commande, par la Sœur Jeane de Milan Abbeſſe de celui de Siſteron du meſme Ordre ſous le titre de ſaint Damien; & que depuis la mort de cette Superieure il eſtoit delaiſſé; ſur cet expoſé ſa Sainteté ordonna que cete maiſon ſeroit unie à la Manſe des Chanoines; mais l'année ſuivante les Religieuſes de Siſteron luy firent voir que ce Monaſtere de Digne, & celuy de ſaint Pierre au Dioceſe de Gap avoient eſté unis au leur, & l'obligerent a revoquer ce qui avoit eſté ordonné en faveur des Chanoines de Digne.

Digitized by Google

XXXVII. Il y avoit un autre Monastere prés de Veysebaden dans le Dioceſe de Mayence, duquel je ne trouve que le nom.

XXXVIII. L'Hermitage de Noſtre-Dame prés d'Auſare en Iſtrie, qui eſtoit delaiſſé & ruiné, fut donné à Frere Mathieu de Zara pour y eſtablir les Tierceres.

XXXIX. Elizabeth de Gonſalve, s'eſtoit retirée depuis vingt-ans avec quelques autres Tierceres, à la maiſon de ſaint Paul dans la Parroiſſe de Cazeres au Dioceſe de Coria; Alphonſe Evêque de ce lieu leur avoit permis de faire le vœu de chaſteté, & cette année elles obtinrent permiſſion du Pape de l'eriger en Monaſtere ſous la conduite de l'Obſervance.

XL. Sa Sainteté octroya la meſme choſe pour la maiſon de Buiſſon de la Province de ſaint Jaques, & parce que ce lieu eſtoit éloigné des Villes, le Pape donna pouvoir au Vicaire Provincial d'envoyer les malades à quelque autre maiſon Religieuſe, pour les faire traitter comme il le jugeroit à propos.

XLI. Les Tierceres appellées les Griſes, qui demeuroient à la Parroiſſe de ſaint Jean dans Goude au Dioceſe de Tournay, obtinrent l'extenſion des Privileges & des graces dont celles de la maiſon de ſaint Jaques de la meſme Ville joüiſſoient.

XLII. Celles de la maiſon de l'Annonciation dans ſaint Severin au Dioceſe de Camerino, obtinrent la communication des Privileges & des graces de celles d'Ancone & de Foligni.

XLIII. Celles des maiſons de ſainte Agathe dans Delf, & de ſainte Urſule dans Scheydam, eurent permiſſion de traitter des heritages qu'elles pouvoient pretendre de leurs parens, pour éviter les procés; & de ſe faire abſoudre par leur Confeſſeur, de la Simonie qu'elles avoient commiſe dans la reception des Novices.

XLIV. Ferdinand Gonſalve de Carrion fit bâtir une Chapelle de ſainte Anne au Convent de ſaint François prés de Guadalaxara; le Pape déchargea les Religieux, du Convent de ſaint Paul prés de Bologne, des impoſts qu'on vouloit exiger d'eux pour leurs danrées, & de ce que la fabrique de l'Egliſe de ſaint Petrone pretendoit ſur les Legs qui leur eſtoient faits. Sa Sainteté défendit aux Magiſtrats de Tyvoli d'aſſigner de logement pour qui que ce fut au Convent de ſaint François. La direction du Monaſtere de ſaint Apollinaire dans Milan fut ôtée aux Conventuels, & donnée aux Obſervantins.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1470.	DE PAUL II. l'an 6. & 7.	DE FEDER. III. EMP. l'an 31.	DE L'ORDRE l'an 263.

I. LE Bien-heureux Frere Jaques de la Marche eſtant revenu en ſon Païs, y prêcha avec grand fruit, & appaiſa la ſedition qui s'eſtoit émeuë dans Aſcoli.

II. Le bien-heureux Frere Antoine Scozecti mourut à Amantea en Calabre d'où il eſtoit natif; il avoit pris l'habit fort jeune chés les Conventuels, & s'eſtant trouvé à Veniſe lors que celuy qui luy enſeignoit la Theologie perit malheureuſement, à cauſe de ſon peché de proprieté, il paſſa dans l'Obſervance, & fit bien-toſt un ſi grand progrés dans la vertu, que chacun le regardoit comme un exemplaire de perfection. Il alloit prêcher ordinairement par les Villes, & les Bourgs du voiſinage avec un tel applaudiſſement, que le monde couroit aprés luy; ſon zele, ſa doctrine, ſa pieté, & les miracles qu'il faiſoit, eſtoient des attraits dont les plus obſtinés avoient peine à ſe deffendre: eſtant déja vieux il tomba malade au Bourg ſaint Innocent, & ſes Concytoyens en ayant eu la nouvelle l'allerent querir, & le ramenerent au Convent de ſaint Bernardin, où il deceda fort ſaintement, & Dieu l'a honoré de pluſieurs miracles aprés ſa mort.

III. Frere Didace de Solorzano natif d'Ineſtroſa dans la vieille Caſtille, mourut au Convent de Toro; il poſſedoit toutes les vertus en un degré fort ſublime, mais ſa patience parut avec plus d'éclat dans les infirmités continuelles dont il fut affligé. Il a predit pluſieurs choſes qui ſont arrivées, & les habitans de cette Ville qui ont receu beaucoup de graces du Ciel par ſon interceſſion, l'honorent comme un ſaint. La foule du peuple qui s'aſſembla pour ſes obſeques, empêcha pendant quelques jours qu'on ne l'enterrât; enfin il fut mis au côté de la principale Chapelle, où il eſt encore en grande veneration.

IV. Frere Loüis de Varta illuſtre pour la ferveur de ſes predications durant ſa vie, & pour ſes miracles aprés ſa mort, floriſſoit environ ce temps en Pologne; incontinent aprés ſon decez, on conduiſit à ſon Sepulchre un Pelletier, qui s'eſtoit percé le gozier avec une broche par un pur deſeſpoir; mais dés qu'il eut reconnu ſa faute, & qu'il ſe fut recommandé à ce pieux défunt, il ſe trouva gueri. Son tombeau a eſté orné d'un nombre preſque infini de tableaux, qui repreſentent diverſes merveilles que Dieu a faittes par ſon interceſſion.

V. Frere Nicolas Paſſereau Lay floriſſoit en meſme-temps; l'éclat de ſes vertus, ſur tout ſa profonde humilité luy acqueroient l'affection de tous ceux qui le connoiſſoient. Il aymoit tant la mortification, qu'il marchoit ſans porter rien aux pieds par les neiges, & ſur la glace. Au temps de ſon decez Frere Gregoire Preſtre eſtoit ſi travaillé de Manie, qu'on avoit eſté obligé de l'attacher avec des chaînes de fer, Frere Nicolas luy apparût, & luy dit, que s'il vouloit guerir de

Digitized by Google

ce mal, il devoit aller faire sa priere à son sepulchre; il le fit, & d'abord il se trouva sain. Frere Gilles Sartre lay estant Novice craignit qu'on ne le renvoyât, parce qu'il avoit un ulcere à un pied; son Pere-Maistre jugeant que sa crainte estoit juste, luy conseilla d'invoquer le secours de Frere Nicolas; il le fit, & d'abord il se trouva guery. Son sepulchre estoit entouré d'un grand nombre d'offrandes qui marquoient ses miracles, mais tout cela a esté brûlé par un incendie, qui embrasa l'Eglise.

VI. La bien-heureuse Sœur Paule de Foligni deceda le 26. Février; elle avoit pris l'habit du Tiers Ordre dans la fleur de sa jeunesse l'an 1430. au Monastere de Sainte Anne. L'an 1433. elle fut choisie pour gouverner celuy d'Aquila dedié à Sainte Elisabeth; & l'an 1447. elle établit un autre Monastere dans ce même lieu, sous la rigueur de la premiere Regle de Sainte Claire, par le conseil & par la conduite du bien-heureux Frere Iean de Capistran; lors qu'elle travailloit à servir Dieu avec plus de zele, elle se vit attaquée de plus grandes tentations du Demon, qui troubloit son imagination par mille representations des-honnestes; elle taschoit de les dissiper par des larmes continuelles, par des jeûnes rigoureux, par des disciplines sanglantes, & par la rudesse d'un cilice; mais ces remedes eurent peu d'effet durant un assés long-temps, jusqu'à ce que Frere François de S. Homere son Confesseur luy conseilla de passer une nuit toute entiere devant le tres-saint Sacrement, pour luy demander la grace d'estre delivrée de ces illusions impures; car pendant qu'elle prioit, elle vit sortir Jesus-Christ du tabernacle qui la soûleva de terre, & aprés l'avoir loüée de sa constance, luy redonna la parfaite tranquillité de son esprit; depuis elle vécut avec grand repos, & mourut en odeur de saintetè.

VII. La Sœur Marguerite Comtesse de Venafro & de Menfroy, sœur ou cousine de la Reine de Naples, avoit pris l'habit au Monastere de Sainte Luce de Foligny; elle fut appellée pour gouverner celuy que son fils avoit fondé à Venafro; mais passant par Rome pour y aller, elle tomba malade au Monastere de Saint Cosme & Saint Damien, & y mourut fort saintement environ cette année.

VIII. Frere Jerôme de Camulio fut promû à l'Evéché de Chio suffragant de Chone. Frere Vverbold de Heyts à celuy de Larizza en Syrie sous le Patriarche d'Antioche, & donné pour suffragant à l'Evéque de Munster. Frere Jean de San-lucar à celuy de Rubicen dans les Canaries. Frere Libertus de Broëhun à celuy de Bericen en Armenie suffragant de Sebaste. Frere Jean de Tonsis estoit Evêque de Fano, sujet immediatement au saint Siege, selon les memoires de cette Ville, qui portent qu'il a fait refaire le porche de son Eglise, & qu'il y mourut l'an 1482. Frere Thomas de Suse, ou de Sur Cipriot estoit Archevêque de Tarantaise avant l'an 1450. car il possedoit déja cette dignité, lors qu'Amedée Cardinal de sainte Sabine, & Legat Apostolique, qui avoit renoncé à son Antipapat, luy donna l'Abbaye de Caramagne en Piedmont, comme il conste par l'acte de cette provision, or Amedée mourut l'an 1451.

IX. L'Abbé Tritheme écrit que Frere Guillaume de Forleon Breton, florissoit en ce temps par l'excellence de sa doctrine; & que Frere Estienne Brulefer

Digitized by Google

qui a enseigné dans Paris, dans Mayence, & dans Mets, estoit son Disciple.

X. Frere Marc de sainte Marie dans la Marche d'Ancone, fonda un Mont de pieté à Fabriano sous le titre de sainte Marie de Iesus, & dressa les regles de sa conduite en vingt-quatre chapitres; les habitans & le Vice-legat confirmerent cette institution, & le 4. de Decembre il expliqua devant des Commissaires les difficultés qu'on avoit objectées contre cette fondation, & les resolut fort clairement; c'est le premier Mont de pieté dont j'ay trouvé l'erection, quoyque Frere Barnabé de Terni qui en est le premier inventeur, en eût déja établi d'autres comme nous verrons, l'an 1474; nous parlerons ailleurs des contradictions que ces établissemens ont souffertes.

XI. Frere François Blonde Vicaire de la Province de France, fut élû Vicaire General à Palenzuela en Castille.

XII. Le Pape permit aux Observantins de Genes d'accepter la chapelle de saint Jacques prés de Savone pour s'y établir, & l'année suivante les Magistrats leur permirent d'aliener la chapelle, les maisons, & les terres de saint Jacques de Valloria, qui leur avoient esté données par les Directeurs de l'Hôpital de la Misericorde pour bâtir le Convent.

XIII. On avoit commencé de leur en bâtir un autre sous le titre de l'Annonciation pres du Port sainte Marie au Dioceſe d'Albenga, & le Pape leur permit de l'accepter.

XIV. Gonzague dit qu'ils bâtirent aussi cette année celuy de Vautour, sous le titre de sainte Marie, à dix milles de Genes; mais les Relations de ce cette Province le font plus ancien, & disent que l'Eglise fut consacrée le 20. d'Octobre par Paul Fregose Archevêque de Genes. Il y a dans le Chœur un Tableau de la Gene de Jesus-Christ, fait par Frere Simon Donghi, qui passe pour une merveille de l'Art.

XV. Galeas Sfortia Duc de Milan, fit donner aux Observantins le Convent de Pontremoli, au grand regret des Conventuels.

XVI. Les habitans de Civitella dans le Dioceſe de l'Abbruzze, établirent les Observantins prés de leur Ville, sous le titre de Sainte Marie de Cumis.

XVII. Ceux de Tocci au Dioceſe de Thieti, bâtirent pour les mémes prés de leur ville, le Convent qui porte le titre de Nostre-Dame des Lumieres, à cause qu'on en voit sortir les veilles des Festes principales, d'un puits & d'un pré, où l'on dit qu'il y avoit un Convent du temps de Saint François, & ce prodige dure encore, selon le témoignage de plusieurs personnes qui l'ont vû.

XVIII. Gonzague met à cette année l'établissement de celuy de Corsolas dans la Province de Raguse, sur une colline où il y avoit une image de la Sainte Vierge, fort celebre par ses miracles, mais nous avons vû qu'il est plus ancien.

XIX. Rodrigués Pimentel Comte de Benevent, obtint permission du Pape d'établir les Observantins à Villaloni dans le Dioceſe de Leon, pour satis-

Digitized by Google

faire au vœu qu'il en avoit fait ; il le commença incontinent sous le titre de Sainte Marie de Jesus, & ordonna à ses heritiers de l'achever aprés sa mort, s'il ne l'avoit pas pû faire pendant sa vie, sous peine d'encourir sa malediction, & d'être privés du droit d'aînesse. Les Recollects l'habitent, & y sont en grande reputation.

XX. Alphonse Roy de Portugal fit bâtir un Convent dedié à S. Antoine dans Toursvieilles au Dioceſe de Lisbone, & l'an 1474. Sixte IV. permit aux Observantins de l'accepter.

XXI. Gonzague met à cette année l'établissement des Observantins dans Aberdéen en Escosse, & l'attribuë à l'Evêque R. qui avoit fondé l'Université, & quelques Colleges ; mais Lesle écrit que cette Université fut fondée par Guillaume Elphinston qui mourut environ l'an 1514. & selon le Regiſtre du Vatican Thomas Spens estoit Evêque cette année, & mourut l'an 1480. selon Hector Boëth. Thomas Demster écrit encore que ce Convent fut fondé l'an 1450.

XXII. Iean Oconochor Kiaray commença un Convent pour l'Observance, dans la petite isle de la riviere de Sianan en Irlande, & l'an 1477. Sixte IV. luy permit de l'achever : l'an 1580. les Heretiques par un mépris sacrilege, firent repaître leurs chevaux contre le grand Autel, & à la sortie de l'Egliſe ils les virent desſoler & perir.

XXIII. Le Convent de Ros-Trialay du Dioceſe de Toam dans la même Province, qui avoit esté fondé l'an 1531, fut reformé. Lorsque les Anglois ruinerent les autres, le Comte Clan-Ricard conserva celui-cy, & il le tient encore sous sa sauve-garde ; le lieu est solitaire, & entouré d'eau, de sorte qu'on ne le peut aborder que par un seul endroit, & les Religieux y vivent avec plus de seureté qu'ailleurs, quoy qu'ils y ayent souffert quelquefois les insultes des Heretiques.

XXIV. Stranco Palatin de Trocie offrit à Frere Marien Vicaire de Pologne, un fonds prés de Caune en Lithuanie, sur le confluent des rivieres de Nemene & de Vilie, pour établir un Convent : un Marchand commença de faire bâtir l'Egliſe à l'honneur de Saint George, & le Senat & plusieurs grands Seigneurs la firent achever. Le Cloître fut fait de bois pendant qu'Alexandre estoit Duc, mais dans quelques années on le refit de brique, quoy que plusieurs s'y opposassent, de crainte qu'il ne pût servir aux Ennemis contre la Citadelle ; depuis on obtint d'Innocent VIII. un ordre pour changer le Convent ailleurs, mais le même Alexandre qui estoit alors Roy, ne le voulut pas, & fit hausser les murailles. Le peuple qui s'estoit nouvellement converty, profita beaucoup de cet établissement pour son instruction dans la Foy, & les habitans de cette ville ont une si grande affection pour les Religieux, que leur logement s'estant brûlé trois fois, ils l'ont fait rebâtir plus beau qu'il n'estoit.

XXV. Jean Ressou Evêque de Cracovie, & son Chapitre donnerent aux Observantins l'EgliſeParroiſſielle du fauxbourg d'Opatonic ; les autres Eccleſiaſtiques s'opposerent pendant neuf ans à cette disposition, quoy que les principaux du lieu la favoriſassent ; enfin la mort funeste de Camorki chef de cette fa-

Digitized by Google

ction, & la sentence du susdit Evêque firent cesser cette difficulté. Les murailles du Cloistre sont élevées comme une fortereſſe contre les insultes des Tartares. Jean Tarlo illustre pour sa naissance, pour ses dignités Ecclesiastiques, & pour la faveur qu'il avoit auprés du Roy, estoit un de ceux qui avoient le plus contribué à maintenir cet établissement; depuis il prit l'habit du Tiers Ordre avec sa mere à Leopol, & bien-tost aprés il prit encore celuy du premier, & mourut le 28. de Juillet l'an 1488. sur le Mont Sion, aprés avoir visité tous les saints lieux avec une devotion admirable.

XXVI. Le 17. de Juillet Paul II. permit à Violante Ducheſſe de Savoye, d'établir à Chambery un Monastere de la Reforme de Sainte Colete, & le 28. de Février de l'année suivante, Sixte IV. renouvella cette permission; l'Evêque de Grenoble qui receut la commission pour cet établissement, appella douze Religieuses de divers endroits; la Sœur Jeane de Durve du Monastere de Suorie fut éluë Abbeſſe, & la Sœur Marie Chevalier fut faite Vicaire; celle-cy succeda depuis à Jeane, & dans la charge & dans la vertu; car l'une & l'autre a donné de grandes marques de sainteté, & leurs corps ont esté trouvés sans aucune corruption, mais exhalans une odeur trés-douce, cent ans aprés leur mort.

XXVII. Quatre femmes de Lugnani dans la Province de saint François, qui se trouvoient steriles dans leur mariage, fonderent dans leur ville un Monastere pour les Tierceres sous le titre de Sainte Claire, y prirent elles-mesmes l'habit, & aprés y avoir vécu avec grande edification y moururent saintement. Le Pape permit à celles de Florence, d'Arezze, de Cortone & de Pistoïa, d'élire leurs Superieures, & de se gouverner independemment des autres Monasteres de cet institut.

XXVIII. Saint Loüis Roy de France avoit fondé un Hôpital à Benay, Loüis XI. fit reparer le bâtiment qui menaçoit de ruine, & y fit ajoûter un logement pour les Sœurs du Tiers Ordre, afin qu'elles serviſſent les malades.

XXIX. Le mesme Roy fit encore reparer & aggrandir l'Hôpital de Neufchastel au Dioceſe de Roüen, & en donna la conduite aux Sœurs Tierceres; ces filles sont en grande estime en l'un & en l'autre lieu, à cause de leur zele aux exercices de charité.

DE JESUS-CHRIST l'an 1471.	DE PAUL II. l'an 7.	DE FEDER. III. EMP. l'an 32.	DE L'ORDRE l'an 264.

I. PAUL II. aprés avoir gouverné l'Eglise six ans, dix mois & vingt-six jours, mourut d'apoplexie le 28. de Juillet à deux heures de nuit dans son cabinet où il s'estoit enfermé tout seul.

II. Frere François de Ruvere natif de Savone, Cardinal de saint Pierre aux Liens, qui avoit esté General de l'Ordre, fut élû en sa place le 9. d'Aoust, &

Digitized by Google

couronné le 25. du même mois sous le nom de Sixte IV. Les hommes ont jugé de son merite selon leur passion ; ceux qu'il a fait châtier, & ceux qui ne l'ont pas trouvé aussi favorable à leurs desirs, qu'ils le souhaitoient, l'ont decrié comme indigne de cette élevation : Michel Brutus de Florence est de ce nombre ; d'autres soûtiennent qu'elle estoit deuë à son merite. Onufre Panuin auteur fort grave, luy donne mille loüanges ; Philippe de Bergame dit que ce siecle qui estoit fecond en science, ne pouvoit pas produire un plus bel esprit que lui, & qu'aprés son election il estoit d'une conversation aussi douce qu'auparavant, & d'une vie tres-sainte. Et Jacques Meyer écrit qu'il ne devoit sa promotion qu'à sa vertu. Les creanciers des quatre derniers Papes s'assemblerent d'abord pour demander tous ensemble le payement des sommes qu'ils leur avoient prestées, & Sixte n'ayant trouvé que quinze mille livres dans les Finances, fit vendre les pierreries que Paul II. avoit laissées, & par ce moyen il acquita ses dettes.

III. Aprés qu'il eut donné audience aux Ambassadeurs de tous les Princes Chrestiens, il tascha de les animer à la guerre contre le Turc : il obligea les Chevaliers de Saint Iean de s'unir avec les Venitiens, & avec Ferdinand Roy de Sicile. Il engagea Galeas Sfortia Duc de Milan, à la defense de l'isle de Scio, & de ce quartier de l'Orient qui estoit le plus exposé aux courses des infidelles. Il donna beaucoup de privileges & de graces aux Genois, pour les porter à cette expedition : il relascha beaucoup d'arrerages & de rentes à Ferdinand Roy de Sicile, pour l'obliger d'envoyer en Orient dix-sept Galeres qu'il avoit équipées, & de les joindre à celles de l'Eglise, & à l'armée navale des Venitiens. Il écrivit sur le même sujet à l'Empereur Federic, à Loüis Roy de France, à René Roy de Sicile, à Casimire Roy de Pologne, à Mathias Roy de Hongrie, à Iacques Roy d'Escosse, à Henry Roy de Castille, à Iean Roy d'Aragon, à Alphonse Roy de Portugal, à François Duc de Guiene, & à tous les autres Princes de l'Europe pour les porter à deposer leurs querelles particulieres, & à s'unir contre l'Ennemy commun. Pour les obliger à cette grande entrepriſe, il leur representa le danger évident qui menaçoit toute la Chrestienté, puisque selon la remarque de Bernard Iustinien Ambassadeur de Venise, elle avoit perdu deux Empires, quatre Royaumes, vingt-deux Provinces, & deux cens Villes, pendant que les Princes Chrestiens travailloient à se détruire eux-mêmes ; cependant l'armée navale de l'Eglise qui avoit eu quelques succés assés heureux en Orient revint, & le Pape nomma le Cardinal Olivier Caraffa pour la commander durant la campagne prochaine ; il ordonna encore de bastir quelques galeres pour l'augmenter, & deputa des Predicateurs & d'autres Officiers pour ramasser des troupes, des vivres, & de l'argent.

IV. George Podiebrac Roy de Boheme estant mort, les Principaux du Royaume se trouvoient divisés pour luy donner un successeur ; quelques-uns vouloient Mathias Roy de Hongrie, qui avoit esté nommé par Paul II ; d'autres l'Empereur Federic, & d'autres un des enfans de Podiebrac ; mais la plus grande partie demandoit Uladislas fils de Casimire Roy de Pologne. Sixte IV. favorisa ce pretendant, & le fit réüssir comme le plus propre pour rétablir la Foy Catholique

Digitized by Google

tholique dans ce Royaume. Sur le meſme temps les principaux Seigneurs de Hongrie s'eſtoient ſoûlevez contre leur Roy Mathias, & vouloient mettre à ſa place Caſimire fils de Caſimire Roy de Pologne; mais Sixte IV. travailla ſi efficacement pour appaiſer ces troubles, que le Polonois remit tous ſes intereſts à ſa Sainteté, & par ce moyen la tempeſte dont Mathias eſtoit menacé, fut diſſipée.

V. Le 15. de Decembre Sixte IV. crea deux Cardinaux Frere Pierre Riari fils de ſa Sœur, & Julien de Ruvere d'Albizzola fils de ſon Frere: il avoit élevé le premier dans l'Ordre depuis ſa jeuneſſe, ce qui a donné occaſion à la mediſance de dire qu'il eſtoit ſon fils; il l'avoit pris pour ſon Camerier dans le Conclave, & ce jeune homme avoit ſervy avec beaucoup d'adreſſe à la promotion de ſon oncle; car il luy acquit les Cardinaux Beſſarion, Latin des Urſins, Rodrigués Borgia, & François Gonzague qui eſtoient les plus puiſſans. Pour reconnoiſtre ce ſervice, Sixte luy donna premierement l'Evêché de Treviſe, & avec le chapeau de Cardinal il le combla de richeſſes; dans cet éclat Frere Pierre ne ſe ſouvint plus qu'il eſtoit Frere Mineur, car il commença de prendre un train avec tant de luxe & de dépenſe, qu'il égaloit celuy des plus grands Princes; & ce qui fut le pire, il ſe proſtitua à toutes ſortes de voluptés; nous rapporterons les deſordres de ſa vie au temps de ſa mort qui arriva dans deux ans.

VI. Son couſin le Cardinal Julien ſe conduiſit avec plus de prudence & de vertu, car il fut Evêque de Carpentras, & depuis d'Oſtie & de Belitri, Grand Penitencier, & enfin Pape.

VII. Sixte fit encore quelques autres de ſes parens Cardinaux, & leur donna les principales charges de l'Egliſe, où les fit allier avec de grands Princes; car il les aimoit tous avec paſſion, & on le blâme d'avoir fait beaucoup de choſes en leur faveur contre le droit & contre la juſtice; on luy reproche encore un autre defaut, c'eſt une trop grande facilité d'accorder ce qu'on luy demandoit; car comme de ſon naturel il eſtoit fort liberal, & qu'il avoit de la peine à refuſer, il donnoit ſouvent plus à l'importunité qu'au merite: pour mettre quelque moderation à ſes graces, il inſtitua Jean du Mont Secretaire des Requêtes, avec pouvoir de retenir celles qui ne ſeroient pas iuſtes; Iean eſtoit un homme fort propre à cette charge, car il avoit une grande experience des affaires, & un eſprit ſevere. Nous verrons dans la ſuite le gouvernement de ce Pape.

VIII. Frere Marc de Bologne vint rendre ſes devoirs au Pape huit jours aprés ſa creation, & en obtint trois choſes; la premiere, la benediction Apoſtolique pour tous les freres & les ſœurs de ſa famille; la ſeconde, la permiſſion pour chacun de ſe faire abſoudre une fois de toute ſorte de cas; & la troiſiéme, de n'eſtre pas obligé à ſe charger de la conduite des Religieuſes ſoûmiſes aux Conventuels.

IX. Le 10. de Septembre ſa Sainteté luy accorda encore ſept graces; la premiere, la ratification de toutes les abſolutions, & de toutes les diſpenſes que ſes Religieux pouvoient avoir données, à quoy il ſeroit intervenu quelque defaut par ignorance ou par inadvertance, pourveu qu'il ne fût pas eſſentiel au Sacrement. La ſeconde, la permiſſion de prêcher, & de publier par tout l'indul-

Digitized by Google

gence de la Portiuncule, nonobstant la restriction des indulgences. La troisiéme, la revalidation de la Bulle d'accord entre les Conventuels & les Observantins, donnée par Paul II. La quatriéme, le pouvoir de choisir les Predicateurs pour la Croisade. La cinquiéme, une declaration que tous les privileges accordez aux Religieux, doivent estre reglez par la volonté des Superieurs. La sixiéme, l'authorité d'absoudre tous ses sujets des censures qu'ils pourroient avoir encouruës, pour estre entrés dans les Monasteres de sainte Claire, ou de saint Dominique. La septiéme, le pouvoir de permettre aux Tierceres qui avoient fait les trois vœux, de demeurer dans leurs maisons particulieres, si elles ne pouvoient pas estre receuës agreablement dans les Monasteres.

X. Le 27. d'Octobre sa Sainteté luy accorda encore trois choses; la premiere, le pouvoir d'absoudre une fois les Tierceres de l'un & de l'autre sexe de toutes sortes de cas & de censures, avec une indulgence pleniere pour l'article de la mort. La seconde, l'authorité à tous les Confesseurs d'absoudre ceux qui étoient excommuniés par la procedure qui se faisoit tous les ans contre ceux qui avoient ravagé les terres de l'Eglise, pourveu qu'ils ne fussent pas les principaux auteurs ou conseillers de ce crime. La troisiéme, un ordre au Cardinal protecteur, de faire remettre Frere Pierre Caprioli dans la Province de Milan, afin qu'il fût soûmis à la correction de ses Superieurs contre lesquels il faisoit du bruit à la Cour Romaine.

XI. Frere Fortuné de Perouse Predicateur celebre de l'Observance, estoit en grande estime dans l'esprit du Pape, & dans toute l'Italie; car les principales Villes le demandoient avec instance à sa Sainteté, & je trouve tous les ans plusieurs Brefs qui luy sont addressés pour diverses affaires. Le 3. de Decembre il en receut un pour terminer le procés que les habitans de Montpolitien, & de Ranciani avoient ensemble pour leurs limites, & qu'ils avoient remis à son jugement: il y a une constitution de Clement IV. qui defend aux Religieux de prendre cette charge, mais Sixte IV. leva cette defense en faveur de Frere Fortuné.

XII. Frere Laurens estoit Inquisiteur à Siene & à Pise. Frere Ferdinand avoit enseigné la Theologie dans l'Université de Valladolid pendant trente ans, & le Pape luy permit de retenir sa chaire nonobstant sa vieillesse, & d'en recevoir les emolumens. Frere Bernard de la Sega Veronois obtint permission de sa Sainteté, de demeurer à Mantouë auprés de Federic de Gonzague qui l'avoit pris pour son Confesseur.

XIII. Cecile de Gonzague sœur de ce Prince, obtint permission d'entrer dans le Monastere de saint Sacrement de Mantouë avec quatre Dames, toutes les fois qu'elle voudroit, & le Pape dit qu'elle estoit du Tiers Ordre. La Sœur Beatrix de Lune du Monastere de Tordesillas, fut faite Abbesse de celuy de Nostre-Dame de Trastomares de l'Ordre de Cisteaux, au Dioceſe de Teraçone.

XIV. Frere Bernardin de Felrre prêcha le Carême avec grand fruit, par l'ordre du Vicaire General, à Pescaria sur le lac de Gardia dans la Lombardie au dela du Po; le Gouverneur de la Citadelle de la noble famille de Vitturini en

Digitized by Google

fit tant d'estime, qu'il le pria souvent de venir prêcher aux Soldats de sa Garnison. Aprés Pasques il fut élû Gardien de Feltre, & il modera si bien l'affection envers ses parens, qu'il n'en visita pas un, & ne perdit jamais à leur conversation le temps qu'il devoit aux actions de la regularité. Il prenoit un si grand soin de pourvoir aux necessités de ses inferieurs, qu'il alloit luy-même à la queste: il fut incommodé pendant huit ans d'un ulcere qu'on croyoit incurable, mais enfin il en guerit, & reprit l'exercice de la Predication avec plus de ferveur, & le continua par toute l'Italie.

XV. Frere Antoine lay natif de Stronconio prés de Terni en Ombrie, mourut cette année; son pere s'appelloit Vic, & sa mere Sabelli, & tous deux estoient du Tiers Ordre; ceux de qui il avoit receu la vie, luy inspirerent la pieté dans sa jeunesse, & il profita si bien de leurs exemples & de leurs leçons, qu'avant que de connoistre le peché, il apprit à pratiquer la penitence; il n'avoit que douze ans lors qu'il demanda l'habit au Convent de Stroconio; le Gardien qui le vit si jeune le renvoya diverses fois; mais enfin il ne pût luy refuser cette grace, vaincu par l'assiduité de ses prieres & de ses larmes; peu de temps aprés on l'envoya au Convent de Fesules en Toscane, où Frere Iean eut bien de la joye de voir son neveu, mais elle fut mêlée de déplaisir, parce qu'il ne croyoit pas que dans ce jeune âge il eust assés de force pour satisfaire aux emplois d'un Frere lay: il le remit sous la conduite de Frere Thomas de Scarlin, & ce jeune Religieux profita si bien des instructions & des exemples de son Maistre, & de son oncle, qu'il devint un modelle de perfection. Sa foiblesse luy fit contracter plusieurs infirmités, mais on ne le pût pas obliger de retourner en son païs pour se faire traitter, aimant mieux estre malade en la compagnie de ces saints Religieux, que d'estre sain éloigné d'eux; & afin qu'on ne le forçât pas à s'en separer, il cachoit ses incommoditès, & travailloit au delà de ses forces, jusqu'à ce qu'enfin Dieu luy redonna la santé parfaite.

XVI. Lorsque Frere Thomas de Scarlin fut envoyé sur la coste de Toscane, & à Piombino pour en chasser la Secte des Frerots, il prit Frere Antoine pour son compagnon, & aprés il l'envoya en Corse avec deux autres Religieux pour y établir l'Observance: il demeura quelques années dans cette Isle, & gagna si bien le cœur de ces farouches insulaires, qu'il y bâtit plusieurs Convens, & y receut beaucoup de Novices. Aprés cela il fut rappellé en Toscane, & enfin renvoyé en Ombrie, où il passa le reste de ses jours dans les hermitages les plus solitaires. Son humilité luy persuadoit qu'il estoit le moindre de tous, & l'obligeoit de s'occuper aux emplois les plus bas; il estoit si exact à l'obeïssance, qu'il ne differoit jamais d'accomplir ce qu'on luy commandoit: il ne portoit qu'un habit fort pauvre; le pain, l'eau, & l'absinthe estoient ses alimens ordinaires, & depuis le Jeudy S. jusqu'au jour de Pasques il ne mangeoit rien: il combatit durant quatorze ans avec son appetit & son goust, pour les accoûtumer à l'amertume de l'absinthe, & enfin il en vint à bout: il demeura quelques années au Convent de la prison sur le Mont Subas prés d'Assise, & lors qu'il alloit à la Ville, ou qu'il en revenoit par un temps de chaud, quoy qu'il fût fort alteré, il ne beut jamais à la fontaine qui est sur le chemin; mais quelquefois pour se

Digitized by Google

moquer de sa soif, il prenoit de l'eau avec sa main, la mettoit à la bouche, & puis la jettoit.

XVII. Quoy qu'il fût si rigoureux à luy-même, il estoit fort doux à ses freres, & prenoit un grand soin de pourvoir à leurs necessitez: lors qu'il les invitoit à manger des viandes qu'il avoit questées, & qu'il prenoit garde qu'ils n'en osoient pas prendre en sa presence, parce qu'il s'en privoit luy-même, il leur disoit; le pain, l'eau, & l'absinthe suffisent pour moy, parce que je suis robuste, mais vous autres qui n'avez pas une si bonne complexion, vous avez besoin de meilleurs alimens. Il marchoit les pieds nuds durant le froid le plus âpre, & par le plus mauvais chemin; & cela luy avoit fait de si grosses crevasses aux pieds, qu'il estoit obligé de les faire coudre avec une alene. Il passoit la plus grande partie de la nuit dans l'Eglise; dés qu'il estoit jour il s'occupoit à servir ses freres, & employoit le reste du temps à faire des croix pour les planter sur les grands chemins. Il conserva sa virginité avec tant de soin, qu'il ne pouvoit pas souffrir une parole impure, sans corriger celuy qui la proferoit. Il aimoit tant la retraite, & le silence qu'il ne parloit, ni ne paroissoit en compagnie que par necessité; il estoit questeur ordinaire, mais il marchoit avec tant de modestie, qu'il avoüa un peu avant sa mort que durant quarante ans il n'avoit jamais regardé le visage d'une femme. Lors qu'il s'agissoit de rendre quelque service au prochain, il ne craignoit ni peine ni danger; & sa charité estoit si grande pour les malades, & pour les vieillards, qu'il ne pouvoit trouver du repos, jusques à ce qu'il avoit pourveu à tout ce qui leur estoit necessaire.

XVIII. Il supportoit toutes les adversitez avec une patience admirable, & l'on ne l'oüit jamais murmurer ni se plaindre de pas un déplaisir qu'il eut receu; pour enseigner cette pratique à ses freres il leur disoit, que ce qui estoit amer au commencement, se changeoit bien-tôt en douceur, & que si Dieu nous marquoit un chemin rude pour aller à luy, il n'estoit pas permis de se détourner pour en chercher un autre. Le Gardien se plaignit au Vicaire provincial qui faisoit la visite, que quelqu'un par un zele indiscret, avoit coupé vingt pieds de vigne dans le jardin; Frere Antoine comme le plus zelé de la pauvreté fût soupçonné de l'avoir fait, & sur cette pensée le Vicaire le chapitra fort aigrement, & luy imposa une rude penitence; il estoit pourtant innocent, mais il ne laissa pas de l'accomplir avec beaucoup de joye, sans dire aucune parole pour sa justification.

XIX. Il assistoit toûjours à l'office divin, & faisoit ses prieres avec une attention merveilleuse sans s'appuyer jamais. Il garda toute sa vie une instruction qu'il avoit receuë au Noviciat, de faire chaque jour mille genuflexions pour adorer Dieu. Le chant & les ceremonies de l'Eglise luy donnoient tant de consolation, qu'aprés une feste il demeuroit trois jours sans manger; il servoit ou assistoit à toutes les Messes qu'il pouvoit, avec tant de satisfaction qu'il en oublioit le repas. Dieu le doüa de l'esprit de prophetie, & il predit à une femme d'Assise la mort de son mari, s'il alloit à Aquila: il dit à une autre qui pleuroit la mort de ses cinq enfans, qu'elle en auroit un sixiéme, quoy qu'elle se creut trop avancée en âge pour cela, mais qu'elle verroit la perte de celuy-là comme

Digitized by Google

celle de ses freres. Il avertit souvent les habitans d'Assise de la peste qui leur devoit arriver : il previt une grande tribulation, & un schisme, qui menaçoient l'Ordre ; & croyant que ces accidens feussent proches, il pensoit à se retirer dans une solitude ; mais Dieu luy revela que les prieres de beaucoup de Religieux innocens l'obligeoient à differer ce fleau. Il prédit l'heure de sa mort, & s'y prepara fort devotement. Elle luy arriva le 7. de Février dans le petit Convent de S. Damien prés d'Assise ; il avoit quatre-vingts ans, & il en avoit passé soixante-huit dans la religion.

XX. Un an aprés sa mort un enfant de sept ans & une fille de trois virent sortir un flambeau de son sepulchre, & cette petite innocente foula diverses fois la flamme sous ses pieds ; les Religieux feurent surpris d'entendre ce prodige de la bouche de ces enfans, mais comme ils ne les pouvoient pas soupçonner d'avoir inventé cette nouvelle, ils resolurent par le conseil du bien heureux Frere Jaques d'ouvrir ce sepulchre, & ils trouverent le corps de Frere Antoine frais & entier, sans qu'il y parut aucune marque de corruption, & qui exhaloit une odeur tres-suave. On le remit dans un lieu plus honorable, & desfors il commença à éclater par plusieurs miracles ; Jaques Oddo de Perouse en a recueilli plusieurs qu'on voyoit representez par des tableaux qui estoient autour de son sepulchre, & qui ont esté bruslez par accident, mais depuis on en a remis beaucoup d'autres à leur place qui representent plusieurs merveilles qu'il a faites : ce sacré corps repose maintenant sur un Autel, & j'eus l'avantage de l'y voir l'an 1619. & d'admirer l'estat où il se conserve depuis si long-temps.

XXI. Environ ce temps Frere Benoit avoit quitté son Comté de Montbel pour se rendre Religieux ; voyageant par la Lombardie avec un compagnon, ils se trouverent surpris de la nuit, & de la neige qui leur déroboient la connoissance du chemin ; dans ce danger ils se mirent en priere, & incontinent ils entendirent une cloche ; ils coururent vers l'endroit d'où le son venoit, & trouverent un Convent, où deux jeunes hommes les receurent avec grande charité, & les remirent le lendemain dans le bon chemin ; mais ils feurent bien surpris, lors qu'ils sçeurent par leurs Freres, que dans toute cette contrée il n'y avoit point de maison religieuse, & conneurent que Dieu leur avoit fait preparer cet hospice par les Anges.

XXII. Frere François de Bologne qui alloit à Naples pour prescher le Carême, se trouva dans la même peine ; il s'estoit même déja resolu à passer la nuit sous un rocher avec son compagnon, mais un jeune Cavalier leur vint donner du pain & du fromage, & s'offrit de les conduire, & de porter leurs hardes jusques à un village qui n'estoit pas fort éloigné. Ils suivirent leur charitable guide, & lors qu'ils feurent prés de la retraite, ils le virent disparoître à leurs yeux, & trouverent devant le logis le paquet qu'ils luy avoient donné. Jesus-Christ pourroit repeter souvent aux Freres Mineurs ce qu'il dit à ses Apôtres, lorsque je vous ay envoyez sans provisions & sans chaussure, avez-vous manqué de quelque chose ? & ils seroient obligez de répondre que sa providence a pris le soin de leur fournir ce qui leur estoit necessaire.

XXIII. Frere Thomas Ingilby fût fait Evêque de Rachluren en Irlande par

Digitized by Google

Paul II. & Sixte IV. fit Frere Pierre Riari son neveu Evéque de Treviſe, puis de Sinigaglia dans la Marche, & de Mende en Languedoc, Archevéque de Florence, & enfin Patriarche de Conſtantinople; ces dignitez & pluſieurs autres profuſions dont il l'enrichit en peu de temps marquent l'excez de l'affection qu'il luy portoit.

XXIV. Frere François Blonde Vicaire general ultramontain, deceda le premier d'Octobre à Montluçon dans le Dioceſe de Bourges; & Frere Simon Maſſei Vicaire de la Bourgogne qui prit le gouvernement de la famille, ſelon la diſpoſition de la Bulle d'Eugene IV. aſſigna le Chapitre à Baſle en Suiſſe. Frere Laurens fort celebre pour ſa doctrine, pour ſes predications, & pour ſa pieté mourut à Siene.

XXV. Le Monaſtere de S. Paul prés de Poggionativo au Dioceſe de Sabine eſtoit fort ruiné, c'eſt pourquoy il avoit eſté delaiſſé par les Benedictines, & uni au Chapitre de S. Pierre de Rome Seigneur de ce lieu, mais les habitans & ce Chapitre même demanderent à Paul II. la permiſſion d'y eſtablir les Obſervantins; ſa Sainteté la leur accorda, mais la mort l'empeſcha d'en faire expedier la bulle, & Sixte IV. ſupplea à ce deffaut: ce Convent eſt maintenant aux Reformez de la Province de Rome.

XXVI. Paul II. avoit permis à Nicolas Barthelemi, de bâtir un Convent pour l'Obſervance dans le territoire de Montlupon, & Sixte IV. en fit expedier la bulle, mais je ne trouve pas ce lieu dans nos catalogues.

XXVII. Sixte IV. permit aux Obſervantins d'accepter le Convent qu'on leur offroit prés de Francavilla, dans le Dioceſe de Thieti ſous le titre de S. Jaques; Gonzague ne met cet eſtabliſſement que cinq ans aprés, & dit qu'il eſt dedié à ſainte Marie de Jeſus; peut-eſtre que le bâtimrnt ne ſe fit qu'en ce temps-là, & que le nom fut changé.

XXVIII. Nous avons dit l'an 1451. que le bien-heureux Frere Herculan de Piagale avoit eſtabli un Convent prés de Barga, dans le territoire de Luques, & Gonzague écrit qu'Eugene IV. luy en donna la permiſſion l'an 1434. Le mauvais air obligea les Religieux de le changer cette année à un autre lieu plus ſain, où les habitans firent bâtir bien-toſt une Egliſe dediée à N. Dame des Graces.

XXIX. Barthelemi Collioni general de l'armée des Venitiens, obtint permiſſion de Paul II. d'eſtablir les Obſervantins à ſon bourg de Martine dans le Dioceſe de Bergame; il fit dedier l'Egliſe à ſainte Marie couronnée, & la pourveut de fort beaux ornemens; il fit auſſi meubler les officines du Convent de toutes les choſes neceſſaires.

XXX. Les habitans de Caſtellaneta dans la Poüille, offrirent aux Obſervantins une Egliſe qu'ils avoient bâtie depuis peu à l'honneur de S. François, & Sixte IV. leur permit de l'accepter.

XXXI. Pierre du Champ Seigneur de Muſumellis au Dioceſe de Gergenti en Sicile, obtint permiſſion du Pape de donner aux Obſervantins une Egliſe de N. Dame qui eſtoit prés de ce lieu, & d'y bâtir un Convent des matereaux d'un vieux Monaſtere de S. Benoit, qui eſtoit délaiſſé; je crois pourtant que ce-

Digitized by Google

la ne s'executa pas, car Gonzague ne parle point de ce Convent, & Roch Pyrrhus dit que le premier qu'on y a fondé est de l'an 1582.

XXXII. Janus Comte de Geneve, & Baron de Focignac, voyant que plusieurs heresies commençoient à naistre dans cette mal-heureuse ville, & qu'elles épandoient leur venin dans le voisinage, par la negligence de ceux qui s'y devoient opposer, obtint de Paul II. la permission d'establir les Observantins à Cluses dans le Dioceſe de Geneve; Nicolas Puctio leur donna le sol, & Jean de Compes Archevéque de Tarantaise consacra l'Eglise sous le titre de S. François le 16. de Juin l'an 1485. Janus ne fût pas frustré de son attente, car les Religieux ont travaillé avec grand fruit, pour empécher que l'heresie ne gatât tout ce voisinage; Frere Annibal d'Antioche à Fleuri dans ce lieu par l'éclat de ses vertus, & de sa noblesse; il estoit fils de George d'Antioche, qui avoit suivy Anne fille du Roy de Chypre, lors qu'elle épousa Amedée Duc de Savoye; & il avoit fondé cinq Convens. Frere Jean de Parcu y a esté aussi en grande reputation, à cause de ses propheties.

XXXIII. Frere Thomas de Suze Archevéque de Tarantaise obtint permission du Pape, de donner aux Observantins un Prieuré de l'Ordre de S. Augustin situé sur une montagne prés de sa ville, & qui avoit esté uni à la Manse Archiepiscopale. Quoy que ce Conuent soit fort élevé, & qu'on n'y puisse monter que par un grand détour, neanmoins il a la veuë fort limitée par des montagnes plus hautes, l'Eglise fût consacrée le 25. d'Octobre l'an 1479.

XXXIV. Jean de Coubillon commença le Convent de l'Isle sous Mont-Real au Dioceſe de Langres, par la permission de Sixte IV. la mort qui le surprit l'empécha de l'achever, mais Theobald son Frere, & quelques autres bienfacteurs suppleérent à son deffaut. L'an 1569. les heretiques le brusserent.

XXXV. Philippe de Savoye Comte de Bangiac, obtint permission de Paul II. pour establir les Observantins à Pont-de-Vaux du Dioceſe de Lion. L'Eglise fut consacrée à la tres-sainte Trinité, sous l'invocation de la sainte Vierge, & de S. François le premier de Mars par Frere Jean Jerôme Evéque de Dumtun.

XXXVI. J'ay dit l'an 1400. que le Seigneur de Bayard avoit fondé le Convent du Bourg S. Andeol au Dioceſe de Viviers en Languedoc, & je trouve que cette année Sixte IV. donna permission de le bâtir à Eymer de Porteis Seigneur de S. Valier; peut-estre que le premier l'a fait commencer, & que l'autre l'a fait achever.

XXXVII. Les Conventuels s'establirent à Gibraltar en Andalousie.

XXXVIII. Paul II. permit de rebâtir dans Terragone le Convent qui estoit dehors, & qui avoit esté ruiné par les guerres; & confirma aux Observantins de Castille les Convens de S. Estiene à Valendecoçar, de S. Bernardin à Poza, de S. Bernardin à Fresneda, de S. Barthelemi prés de sainte Gadée, de sainte Marie de Vic, & de N. Dame des Anges, qu'ils avoient ou bâtis, ou pris depuis dix ans; Frere Loup de Salins avoit establi celuy de S. Barthelemi, l'an 1458. mais soixante-dix ans aprés il avoit esté donné aux Religieuses de la Conception, c'est pourquoy Gonzague n'en parle pas; l'an 1589. ces Filles le laisserent pour se loger à celui de S. Loüis dans Burgos, & les Observantins s'y remirent.

Digitized by Google

XXXIX. Garcias d'Ayala Seigneur de Sauveterre, avoit commencé un Convent pour les Obſervantins, à Hordunia dans le Dioceſe de Burgos, & Sixte IV. luy permit de le donner au Vicaire de Caſtille; il eſt maintenant de la Province de Biſcaye, & s'appelle ſainte Marie.

XL. Geraud d'Eych Abbé de Floreſien de l'Ordre de Premontré, & Thomas Hubulet Preſtre firent bâtir par la permiſſion de Sixte IV. un Convent pour les Obſervantins ſur la Sambre à trois lieuës de Bruxelles.

XLI. Celui d'Amesfort à une lieuë d'Utrech, fût eſtabli par la même autorité & l'an 1578. les heretiques le démolirent.

XLII. Celui de Galbaili d'Eaterlac au Dioceſe d'Imelac en Irlande fût commencé cette année, & les heretiques qui l'ont ruiné nous ont ôté la connoiſſance de ſon eſtat: Frere Denis Omulruony Preſtre y fut maſſacré avec deux compagnons l'an 1570. & par un prodige ſurprenant, ſa teſte eſtant ſeparée de ſon corps, ni le reſte de ſes membres qui furent mis en pieces ne rendirent jamais une goute de ſang.

XLIII. La conduite du Monaſtere de S. Apollinaire dans Milan fût donnée aux Obſervantins par Paul II. les Ducs de Milan, & les Roix de France & d'Eſpagne qui ont poſſedé ce Duché ont accordé pluſieurs privileges à cette maiſon; entre autres le droit de faire paſſer un ruiſſeau dans l'enclos, où il fait moudre un moulin; il y a ordinairement cent Religieuſes, & pluſieurs s'y ſont renduës fort illuſtres en ſainteté; les plus connuës ſont la ſœur Iſabelle Crivelli, qui demeuroit quelque fois à genoux devant le Tres-Saint Sacrement pendant quarante heures; elle jeûnoit deux jours de chaque ſemaine au pain & à l'eau, portoit toûjours un rude cilice, & inventoit pluſieurs mortifications pour matter ſa chair. La ſœur Marie Magdelaine de Milan, qui merita de voir les cieux ouverts durant ſa priere. La Sœur Beatrix de Milan, à la mort de laquelle les Anges vinrent chanter le *gloria in excelſis*, & la Sœur Marie Loüiſe Caſtelle illuſtre pour ſa penitence, & pour l'aſſiduité à la meditation.

XLIV. Sixte IV. permit aux Tierceres de Seſſa dans le Royaume de Naples, d'ériger en Monaſtere la chapelle que le Duc de cette ville leur avoit fait bâtir depuis peu. Jean Archevéque de Trèves confirma la donation de quelques rentes, que Jean d'Halffenſtheim, appellé le vieux, & un autre de meſme nom, appellé le jeûne, Maréchaux hereditaires de ce Dioceſe avoient faite aux Tierceres de Cluſe en Béſſelich.

XLV. Sixte IV. permit aux Tierceres de la maiſon de ſainte Claire dans Sarzane, de faire les vœux, de recevoir des novices, d'élire une Superieure, & de pouvoir ſortir de leur clôture, lors qu'elles auroient quarante ans.

XLVI. L'Egliſe Parroiſſielle de N. Dame de la charité dans Bologne, avoit eſté donnée aux Freres du Tiers-Ordre par l'autorité du S. Siege, & Sixte IV. leur unit encore celle de S. Chriſtine de la même ville.

XLVII. Sa Sainteté donna pouvoir aux Religieux de N. Dame des Anges de diſpenſer & de changer les vœux des pelerins qui vont viſiter cette ſainte chapelle, & de dire deux Meſſes avant le jour, & deux aprés midy. Il revoqua la conſtitution de Calixte III. qui confirmoit la decretale de Boniface VIII.

Digitized by Google

VIII. *super cathedram* touchant les confessions, les predications & les sepultures, & ainsi il remit les privileges des Religieux en l'estat où ils estoient avant la susdite bulle de Calixte III. il soûmit les Tierceres de l'un & de l'autre sexe à la conduite des Observantins, & deffendit à ceux-ci sous de griéves peines de passer aux Conventuels.

De Jesus-Christ l'an 1472.	De Sixte IV. l'an 1. & 2.	De Federic III. Emp. l'an 33.	De l'Ordre l'an 265.

I. SIxte IV. fit équiper vingt-trois Galeres sous le commandement du Cardinal Olivier Caraffa; elles se joignirent à cinquante de Venise, & à vingt-quatre de Naples, mais elles ne firent rien qui fut digne d'un si grand armement, car les Turcs demeurerent au delà du destroit de Capha, & ne passerent point dans l'Archipel; de sorte que cette campagne se termina par la prise de Smyrne, & du port de Satalie, dont on enleva la chaine qui le fermoit, & on l'exposa devant la porte du Vatican, mais cette seconde ville ne fut pas prise; ainsi cette armée fit plus de peur que de mal aux ennemis contre l'attente generale, car on croyoit asseurement que si les Chrestiens attaquoient le Turc par mer, en même temps que le Roy de Perse le combattroit par terre, on luy enleveroit la plus grande partie de ses estats en Asie; on ne sçait pas bien à qui il faut attribuer la cause de ce mauvais succez.

II. Pendant l'interregne de la mort de Paul II. à la creation de Sixte IV. les Romains chasserent les Chanoines reguliers de S. Jean de Latran, dans le dessein d'y remettre les seculiers que Paul II. en avoit osté; ils alleguoient pour justifier cette violence, que ces benefices avoient esté instituez pour des enfans de Rome, & non pas pour une petite congregation composée d'Estrangers; Sixte IV. pour appaiser ce tumulte y rappela les Chanoines seculiers, & donna aux reguliers l'Eglise de N. Dame de paix, qu'il avoit bâtie au milieu de la ville.

III. Il institua Frere George des Comtes inquisiteur contre les heretiques en Savoye; & Frere Alexandre de Fano contre les usuriers en Piedmont, & sur le territoire de Genes.

IV. Quoy que ce Pape eût beaucoup d'affection pour les Observantins, neanmoins à la persuasion du Cardinal Riari, & de quelques autres il desseigna de revoquer la bulle d'Eugene IV. & toutes les autres qui estoient en leur faveur, & de les soûmettre entierement au General de l'Ordre; pour donner quelque couleur à ce grand changement, & le rendre plus ferme, il assembla tous les Cardinaux, & aprés qu'il eût receu leurs suffrages; il voulut entendre Frere Marc Vicaire general, pour sçavoir ce qu'il avoit à dire en faveur de son estat; ce sage Religieux n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à détourner le Pape de son dessein, & lors qu'il vit que tout cela estoit inutile, & que les Cardinaux

Digitized by Google

quoy qu'ils feussent de son sentiment, n'osoient pas s'opposer à la volonté de sa Saincteté, il tira sa regle de sa manche, la jetta au milieu du consistoire, & levant les mains & les yeux au ciel, il commença de s'écrier avec grande ferveur; nôtre Pere S. François défendez vous-même l'observation de voître regle, car je n'en puis pas venir à bout, & aprés cet emportement il sortit; le Pape surpris & fâché de la hardiesse de cette action & de ces paroles, suspendit la conclusion de cette affaire, & la remit à un autre temps.

V. Cependant Frere Marc qui s'estoit retiré dans Aracœli, ordonna des prieres par tous les Convens pour implorer le secours du ciel; il n'oublia pas les remedes humains, car il écrivit à tous les Vicaires d'obtenir des lettres de faveur des Roix, & de tous les Princes; & il y a dequoy s'estonner de voir avec quelle promptitude elles luy furent envoyées. Quelques-unes ne contenoient qu'une tres-humble priere à sa Saincteté, de ne pas ébranler cette famille si devote & si cherie de tout le monde; mais d'autres, sur tout celles du Roy d'Angleterre, & du Duc de Milan, luy protestoient que si les Observantins recevoient quelque déplaisir, ils chasseroient tous les Conventuels de leurs Estats. Ces lettres furent presentées au Pape toutes à la fois dans un bassin, & leur lecture le toucha si vivement qu'il ne se peut empécher de dire avec quelque émotion; je ne croyois avoir à faire qu'à des mendians, & à des poüilleux, & non pas à tous les Princes: Philippe Cardinal de Bologne Frere de Nicolas V. estoit present, & voyant que le Pape estoit tout troublé, & qu'il s'emportoit en des menaces, il luy dit, Pere saint, vous devez prendre garde de ne pas affliger cette famille, car elle est si multipliée par toute la Chrestienté, que si elle entreprenoit de vous choquer, elle vous donneroit de la peine; je crois qu'il est plus à propos de la laisser vivre selon ses regles, & de l'obliger par de nouvelles faveurs à continuer avec le méme zele les services qu'elle a rendus au S. Siege.

VI. Ces paroles calmerent l'esprit du Pape par rapport au corps de l'Observance, mais il conserva son ressentiment contre Frere Marc, à cause de ce qu'il avoit fait & dit en plein consistoire, & de ce qu'il avoit entrepris de soûlever tous les Princes Chrestiens pour le soûtien de sa cause; c'est pourquoy il luy fit commander de revenir à Rome, car il s'estoit retiré à Naples; mais Frere Marc estant bien averti de ce qui se preparoit contre luy, passa secretement en Toscane; le Pape le fit chercher pour luy faire reïterer le commandement, mais les Religieux éluderent adroitement l'adresse des courriers, & le tinrent caché; enfin le Pape s'appaisa, mais pourtant Frere Marc n'osa pas s'y fier, & remit le gouvernement à Frere Pierre de Naples.

VII. Frere Zanet d'Udine general de l'Ordre, indiqua le Chapitre des Conventuels à Ferrare au 8. de May, & les Observantins tinrent le leur dans Aquila le 15. du même mois; Frere Pierre n'y presida pas selon la disposition de Fr. Marc, mais bien Frere Loüis de Vicenze, à qui le Pape donna cette commission, conjointement avec le bien-heureux Frere Jaques, qui pourtant ne la peut pas faire; leur institution portoit ce beau pretexte, que Frere Marc se trouvant accusé par Frere Pierre de Capriolis de plusieurs crimes dont il ne s'estoit pas

Digitized by Google

purgé, il n'estoit pas juste qu'il parût comme President dans une assemblée, où il devoit se presenter comme Criminel. Pour donner quelque lenitif à ce rude traittement, sa Sainteté confirma le 4. de May tous les Privileges qui avoient esté concedez à l'Observance par ses predecesseurs, & particulierement la Bulle de Paul II.

VIII. Il se trouva deux-mille Religieux à cette assemblée, & la plus part étoient venus pour assister à la translation du corps de saint Bernardin; les Conventuels qui conservoient ce pretieux dépost resolurent de l'exposer à tous ceux qui le voudroient voir avant qu'on ne l'emportât; & dés que les Observantins le sceurent ils y coururent en foule, sans consulter leur Commissaire; cet emportement luy dépleut tant qu'il les suivit en colere, les rappela, & les blâma fort aigrement de peu de respet envers leurs Superieurs, d'impatience & de legereté; cette juste, mais trop severe correction, fut fort mal receüe, & les vocaux qui estoient disposez à l'élire Vicaire general changerent d'avis, craignant que sa conduite ne fut trop severe; & choisirent Frere Ange de Clavasio Genois illustre en pieté & en sçience. Aprez cette élection Frere Marc de Bologne arriva, & assista aux autres actes. Frere André de Perouse fut institué Gardien de Jerusalem.

IX. On mit en deliberation si l'on quitteroit les Convens de la Basilicate, parce qu'il sembloit qu'ils n'estoient pas propres pour la reforme; & l'on conclut que Frere Jaques d'Amalphi les iroit visiter, avec un plein pouvoir d'en ordonner ce qu'il jugeroit à propos; ce Commissaire aprez avoir reconnu l'estat de ces maisons en fonda d'autres, & y receut tant de Novices qu'on en erigea une Province.

X. Les Deputez de la Province de Hongrie, presenterent requeste pour être reünis au corps de l'Observance, duquel ils avoient esté separez à cause de leur desobeïssance l'an 1458. mais on le leur refusa, & on leur objecta la Bulle qu'ils avoient obtenüe par surprise pour vivre avec plus de liberté.

XI. Le Pape ordonna qu'on terminât dans ce Chapitre, la question de la publication des noms des électeurs par la majeure voix, & il fut resolu qu'on les publieroit, & qu'on imposeroit un silence perpetuel sur cette difficulté. Cecy a esté fort contesté dans plusieurs ordres, & dans plusieurs Eglises, mais enfin le Concile de Trente dans la Session 24. des Reguliers chap. 6. a decidé que les noms des électeurs demeurassent secrets sur peine de nullité de l'élection, & d'inhabilité perpetuelle aux charges pour ceux qui souffriroient d'estre éleus d'une autre façon.

XII. Le nouveau Vicaire general fit demander sa confirmation au Pape, mais sa Sainteté le renvoya au General selon la Bulle d'Eugene IV. & celuy-cy la lui accorda fort agreablement. Aprez le Chapitre Frere Ange accompagné de Frere Paul de Luques excellent Docteur, qui avoit esté Disciple de Sixte IV. chez les Conventuels, de Frere Loüis de Vicenze, & de Frere André Commissaire de Cour, alla baiser les pieds du Pape, le bon accueil qu'ils en receurent, leur donna la hardiesse de luy parler en faveur de Frere Marc de Bologne, pour le remettre dans ses bonnes graces. Sur cette avance le Pape qui aymoit fort Frere

Digitized by Google

Paul luy dit en souſriant, ſi ce n'eſtoit pas luy qui avoit dit en plein Chapitre, qu'il eſtoit preſt de mourir pour la défenſe de la reforme, & de Frere Marc; Frere Paul ſe confiant en l'amitié de ſa Sainteté, luy répondit ſans heſiter que cela eſtoit veritable, qu'il ne s'en repentoit pas, & qu'il avoit entrepris de ſoûtenir cette cauſe avec d'autant plus de zele, qu'il eſtoit tout perſuadé que cette famille eſtoit tres-utile à l'Egliſe, & tres attachée au ſervice de ſa Sainteté; enfin le Pape les aſſeura qu'ils n'avoient rien à craindre, qu'il ne donneroit plus aucun ſujet de trouble à leur reforme, & qu'il traiteroit favorablement tous ſes Religieux; il a fort bien tenu ſa parole comme nous verrons dans la ſuite de ſa vie.

XIII. Les Obſervantins Ultramontains tinrent leur Chapitre à Baſle le 24. de Juin, Frere Simon Maſſei Vicaire de la Province de Bourgogne y preſida; & Frere Jean Croyn Vicaire de celle de Touraine fut êleu Vicaire general.

XIV. La Tranſlation de ſaint Bernardin ſe fit le jour de la Pentecoſte, qui ſe trouvoit le 17. de May; ce ſacré corps qui eſtoit encore tout entier ſans aucune corruption, fut conduit avec grande ſolemnité depuis l'Egliſe des Conventuels, où il avoit repoſé vingt-huit ans, juſques à celle qu'on avoit bâtie en ſon honneur; il fut enveloppé dans des draps de ſoye, ceint d'un cordon doré, & enfermé dans une chaſſe de Criſtal garnie de huit bandes d'or & d'argent, de la valeur de trois-mille écus d'or; quelques années aprez cette chaſſe fut encore enfermée dans une autre plus riche, que Loüis onziéme Roy de France y envoya, comme nous verrons à ſon temps. Afin que cette ceremonie ſe fit avec plus d'éclat Sixte IV. avoit fait expedier une Bulle ſur ce ſujet, par laquelle il accordoit une Indulgence Pleniere à tous ceux qui s'y trouveroient, pourveu qu'ils ſe feuſſent confeſſez & communiez; & une autre à perpetuité de cent jours, & d'autant de quarantaines pour le jour de ſa feſte. Le 20. d'Octobre l'an 1477. onze Cardinaux y donnerent, ſelon la coûtume de ce temps, cent jours d'Indulgence pour les Feſtes de la Conception, & de la Nativité de la ſainte Vierge, de ſaint Jean l'Evangeliſte, & des Stigmates de S. François.

XV. L'Egliſe où ce ſacré dépoſt fut remis eſt tres-belle; elle a cent trente-cinq aunes de longueur, trente-ſix de largeur, & trente de hauteur; cet eſpace eſt diviſé par trois Nefs, la principale n'eſt que lambriſée, & les autres deux ſont voutées; le Grand Autel eſt ſous une coupe octogone qui a trente-ſix aunes de Diametre, & ſoixante-douze de hauteur, avec huit grandes feneſtres, & ſa couverture eſt de plomb. Les Statuës de l'Autel ſont de la main de Sylveſtre Anſcola le plus fameux Sculpteur de ſon ſiecle, & les Peintures de celle de Peginald Flaman tres-celebre dans ſon Art. Le Chœur répond fort-bien à cette magnificence par ſa grandeur, & par ſes ornemens. Le Frontiſpice qui eſt de Marbre y fut ajoûté l'an 1525. il eſt diviſé par les trois Ordres de l'Architecteure, & chargé de toutes ſortes d'ornemens, avec trois portes qui répondent aux trois Nefs de l'Egliſe; cet ouvrage s'éleve ſur une eſplanade longue de 27. aunes, & large de neuf, toute pavée de pierres quarrées, & terminée par un eſcalier de quinze marches, qui deſcend à une grande place ornée d'une belle Fontaine. Dans le ſecond rang de l'Architecture du Frontiſpice, on a gravé ces paroles

Digitized by Google

DIVO BERNARDINO SERVATORI URBS AQUILA D. N. SANCTITATI II. E. PRO TEMPORE F.

De châque côté de l'Eglise il y a de tres-belles, & Riches Chapelles; la Sacristie est meublée d'une grande quantité d'ornemens pretieux. La Tour du Clocher est sur le côté gauche de l'Autel, haute de plus de quatre-vingts aunes, & terminée par une aiguille couverte de plomb. Jean d'Acugna Évêque d'Aquila consacra cette Eglise le 14. de May l'an 1571.

XVI. Nous ne sçavons point en quel endroit ce sacré corps fut alors remis, car le mausolée, où il repose presentement ne fut fait que l'an 1505. par Jaques Notari Nanova qui fournit neuf-mille écus d'or pour sa Structure. Il est au bout de la Nef de la main droite dans une Chapelle qui a vingt-une aune de longueur, & quinze de largeur; il est carré, & bâti d'une pierre qu'on estime autant que le marbre, sa hauteur est de neuf aunes, & chaque face de sept. Il est chargé de deux rangs de colomnes avec les plus beaux ornemens que l'Art peut inventer. L'Autel est posé entre les colomnes sur la face qui regarde la porte, & Gregoire XIII. y a concedé le Privilege pour les Ames du Purgatoire. Tout au tour en diverses niches sont les Statuës de saint Pierre, & de saint Paul, de saint Jean Baptiste, de saint Jean l'Evangeliste, de la sainte Vierge, du Bien-heureux Jean de Capistran, de saint Bernardin, de saint Francois, de saint Antoine, de saint Sebastien, & de sainte Catherine. Les bases des colomnes sont chargées de vers à l'honneur de saint Bernardin, & à la loüange de Jaques Notari Auteur de ce bel ouvrage, & des Ouvriers qui l'ont travaillé.

XVII. Le corps du saint est au milieu en une chasse de Crystal qui est enfermée dans une autre d'argent, qui peze quatorze-mille écus, & qui est soûtenuë par huit pieds de Lyon de la mesme matiere. Les Magistrats de la Ville la firent faire, aprez que Philibert de Chalon Prince d'Orange eut enlevé celle que Loüis XI. Roy de France y avoit envoyée l'an 1481. quoyque cette chasse d'argent soit fort pesante, neanmoins on la leve fort facilement par le moyen de quelques ressorts, qui sont travaillés avec beaucoup d'artifice. Elle a trois Niches sur le devant; la Statuë de la S. Vierge est dans celle du milieu, celle de saint François à sa droite, & celle de saint Bernardin à sa gauche; à la face opposée il y a encore trois niches; la Statuë de saint Bernardin remplit celle du milieu, & celles de saint Celestin, & de saint Maxime Protecteurs de cette Ville sont à ces deux costez; les autres deux faces sont ornées de huit colomnes, & du sacré Nom de Jesus posé entre deux, avec plusieurs bustes de saints Martyrs, & deux Statuës d'Anges; le Pinacle est surmonté par une Aigle. On avoit accoûtumé de montrer fort souvent ce sacré dépost, mais Clement VIII. ordonna qu'on ne le feroit voir que le 20. de May, & le 28. d'Aoust; si ce n'est que ce fut un Roy, un Cardinal, ou le Viceroy de Naples qui le demandat.

XVIII. Le Bien-heureux Frere Bernardin de Feltre estoit venu avec Frere Loüis de Gonzague Vicaire de la Province de saint Antoine, à l'assemblée qui se faisoit dans Aquila pour la Translation de saint Bernardin; ils avoient fait le chemin par eau, & ayant esté surpris d'une tempeste dans la Mer Adriatique,

Digitized by Google

Fr. Bernardin dit en riant aux Matelots, qu'il estoit un autre Jonas, & que pour avoir le calme ils le devoient faire sortir du Navire, & ces gens qui prirent ses paroles serieusement les mirent tous deux à terre sur les côtes de la Marche d'Ancone; cette disgrace luy donna l'occasion de voir son cher maistre le bienheureux Frere Jaques, qui estoit malade à Ferme, & d'entendre de sa bouche non-seulement plusieurs belles leçons de patience, mais encore plusieurs secrets sur les choses futures. Il tomba malade à Aquila, & dés qu'il fut un peu remis, il suivit Frere Loüis qui alloit à Rome; mais le travail du chemin luy fit faire une recheute si dangereuse, que la nouvelle de sa mort fut portée à Venise, & ses Freres y firent un Office Solemnel pour luy. Aprés qu'il eut recouvré la santé il fut deputé pour visiter quelques Convens, & courut risque d'estre fait Esclave pendant qu'il animoit le peuple à la défense contre les Turcs, qui s'estoient jettez dans l'Austriche; passant par Verone il y trouva son frere qui estoit Novice, mais si tenté de quitter l'habit, que les conseils de son pere maistre, ni de son Provincial ne le pouvoient plus retenir, mais Fr. Bernardin eut plus de pouvoir qu'eux, car il le confirma dans sa vocation par le premier entretien qu'il eut avec que luy.

XIX. Frere Michel de Carcano Observantin devoit prêcher le Carême à Milan, & le Cardinal Jaques Piccolomini luy écrivit pour le prier d'employer son credit, & son addresse envers le Duc, afin de l'obliger à luy restituer deux petites forteresses qu'il luy avoit enlevées depuis peu; les termes d'estime, & de confiance dont ce Prelat se servit dans sa lettre, marquent le grand merite de ce fameux Predicateur.

XX. Frere Jean Vayler estoit Inquisiteur dans les Dioceses d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Lyon, de Viene, de Grenoble, de Valence, de Die, de Viviers & d'Avignon, & dans la Principauté d'Orange, & Sixte IV. le confirma dans cet office pour toute sa vie, avec tous les Privileges qui avoient esté concedez par ses predecesseurs à Frere Ponce Faugeyron.

XXI. Sixte IV. estant General de l'Ordre avoit reglé les differens qui étoient dans la Province de Bourgogne, entre les Religieuses de la reforme de la bienheureuse Colete, & leurs Superieurs; il avoit fait dresser pour cela sept articles d'accord, & decerné de grosses peines contre tous ceux qui ne les garderoient pas; cette contestation se renouvella, & pour l'arrester il donna une Bulle le 21. de Juillet, par laquelle il confirma tout ce qu'il avoit ordonné auparavant sur ce sujet, & y ajoûta l'excommunication contre les desobeïssans. Ces articles estoient. 1. Que les Religieuses, leurs Visiteurs, & les Freres qui les servoient, pourroient vivre dans la reforme sans aucun empêchement. 2. Que les uns & les autres seroient soûmis au seul Visiteur que le Provincial leur donneroit. 3. Que le Provincial ni le Visiteur ne donneroient aux Religieuses que les Religieux qu'elles leur demanderoient pour leur service. 4. Que les Visiteurs seroient sujets à la correction du Provincial. 5. Que le Visiteur pourroit commettre son autorité au Confesseur ordinaire. 6. Que le Visiteur ne pourroit point recevoir des Novices, si le Provincial ne luy en donnoit le pouvoir, & que ceux qu'il recevroit feroient le Novitiat dans un Convent reformé, mais qu'aprés l'avoir fait,

Digitized by Google

ils ne se pourroient pas mesler de la conduite des Religieuses, s'ils n'y estoient deputez par les Superieurs. 7. Que le Visiteur ne pourroit point recevoir à la Profession, les Novices qu'il auroit vêtus, ni les envoyer pour recevoir les Ordres, sans la permission du Provincial.

XXII. Le Pape choisit le bien-heureux Frere Amedée pour son Confesseur, confirma la Confrerie qu'il avoit establie dans Milan, & qu'il vouloit estendre ailleurs, & donna une Indulgence pour l'article de la mort, & la liberté de choisir un Confesseur pour se faire absoudre de tous les cas, tant aux personnes de cette Confrerie, qu'aux Religieux de sa Congregation, & ce pour une fois seulement; pourveu qu'ils ne se separassent jamais de l'obeïssance du saint Siege, & qu'ils ne commissent aucun crime par la confiance de cette absolution; mais le tout avec cette charge de jeusner tous les Vendredys pendant un an, ou un autre jour de la semmaine, s'ils se trouvoient déja obligés au jeûne de ce jour là; que si par quelque empêchement legitime ils ne le pouvoient pas faire dans la premiere année, il leur donnoit la liberté d'y suppléer dans la suivante, & de le faire changer par leur Confesseur en quelque autre bonne œuvre, si absolument ils ne le pouvoient pas garder. Sa Sainteté donna encore pouvoir à Fr. Amedée de recevoir les Conventuels à sa reforme; d'establir six Convens; de faire prendre la Prestrise à ses Religieux, lors qu'ils auroient vingt-trois ans complets; de les absoudre de toutes les censures, & de les dispenser de toutes les irregularités, qui ne procederoient pas de cas si enormes, qu'il fut necessaire de consulter le saint Siege; de retenir les livres, & les meubles des Religieux qui mourroient dans sa famille; & de donner l'habit du Tiers-Ordre aux hommes, & aux femmes. Enfin elle luy accorda que sa Congregation fut toûjours sujete immediatement au General, quelque changement qui arrivat dans l'Ordre.

XXIII. Frere Jean Bovisi noble Luquois mourut cette année, plus illustre par ses vertus que par sa naissance. Dés sa jeunesse il avoit commencé à mépriser les jeux de l'enfance, & a pratiquer une rude penitence par le jeusne au pain & à l'eau trois fois chaque semmaine; lors que ses parens l'obligeoient à moderer cette rigueur, il se privoit du soupé. Le desir de conserver sa pureté, luy faisoit fuyr toutes les compagnies, où elle pouvoit courir quelque risque, & l'obligeoit à chercher quelque retraite, où il l'a peut conserver avec plus de facilité: Dieu permit que dés l'âge de douze ans il souffrit de grandes tentations, & qu'il se trouvat en des occasions fort dangereuses; mais sa grace l'en délivra. Son pere l'appliqua au commerce, à quoy il fit un grand gain en peu de temps; ce profit luy fit peur, il le regarda comme un piege, & il resolut de le mépriser, afin de retirer son cœur des choses de la terre. Il fit un voyage en Espagne, où ses richesses, & ses belles qualités le rendirent bien-tost familier, & agreable aux courtizans, & aux Princes; mais le sentiment qu'il avoit déja conceu, & de l'amour de Dieu, & du mépris du monde, luy donna un tel dégout du trafic, & de la conversation des hommes, qu'il ne parut plus qu'avec un habit fort negligé, & quelques-fois mesmes avec un pied nu; mais cette pauvreté affectée n'attira pas pourtant sur luy le rebut de ceux qui le connoissoient, parce qu'ils sçavoient bien, qu'il avoit d'autres qualités pour se faire estimer.

Digitized by Google

XXIV. Enfin il fit vœu d'entrer en Religion, pour se separer entierement du monde; mais aprés ce bon dessein il fut frappé de peste; dans ce mal sa plus grande peine estoit, la crainte de ne pouvoir pas consacrer sa vie au service de Dieu; & dés que sa santé luy donna le moyen d'executer sa promesse, il prit l'habit au Convent de saint François de Sarragosse. Il mit pour le fondement des vertus qu'il vouloit aquerir, une humilité fort profonde, & une obeïssance tres-exacte: durant son Novitiat Dieu luy revela plusieurs grandes tribulations, qui devoient arriver à l'Ordre, & à luy en particulier; il se disposa à les recevoir non-seulement avec patience, mais encore avec que joye, par cette belle reflection, que les maux s'adouciſſent lors qu'on les souffre de bon gré, & que ceux dont on veut se défaire devienent plus fâcheux. Dés lors les plus severes corrections de ses Superieurs, les plus mauvais traittemens de ses freres, & les calomnies mesmes luy devinrent agreables. Aprés avoir esté exercé pendant trois ans par ces rudes mortifications, il commença a sentir du déplaisir, parce qu'on luy donna quelques emplois honorables qui marquoient la bonne estime qu'on avoit de sa conduite.

XXV. Le relâchement qu'il vit dans cette Province l'obligea de passer à celle de Biscaie, où la discipline reguliere estoit plus exacte; il y fut receu fort agreablement, & trouva qu'en effet toutes choses y estoient mieux reglées pour l'oraison, pour l'Office, & pour le silence; mais il remarqua qu'on y estoit avec trop d'abondance pour la nourriture, & avec trop de delicatesse pour les vestemens; car sous pretexte du froid, les Religieux portoient des fourrures de peaux. Ce bon traittement qui auroit attaché un autre à cette demeure, luy donna le desir de la quitter; mais les Superieurs qui regarderent son dessein comme un effet de legereté & d'inconstance, luy refuserent la permission; il ne murmura point de ce rebut, & lors qu'il se sentoit presſé du desir du changement, il se répondoit à luy-méme, J'ay fait mon devoir, & le Superieur a fait le sien; je n'ay rien gagné qu'une rude correction, que feray-je donc? Dieu n'a-t'il pas pour agreable que je demeure icy? Mais enfin le sentiment que Dieu luy inspiroit d'une vie plus reformée, le pressa tant qu'il fut obligé de redemander avec empressement la licence d'aller ailleurs, & il ne se rebuta point jusqu'à ce qu'il l'euſt obtenuë: il reprit son premier habit vil & pauvre, & chercha un Gardien qui fust d'une humeur fort severe; il le trouva tel qu'il le vouloit, & eut beaucoup à souffrir sous sa conduite; on l'envoya à un autre Convent, où il en rencontra un autre qui estoit encore plus rude, & qui avoit un jeune Frere lay pour Vicaire, à qui il laiſſoit souvent le gouvernement par ses frequentes absences; nostre Frere Jean trouva dans ce jeune homme indiscret & emporté, tout ce ce qu'il falloit pour bien exercer la patience. On le fit passer par d'autres Convens où il ne receut que des mépris & des mocqueries, sur tout des jeunes Religieux qui luy faisoient cent affronts pour le porter à l'impatience, mais il avoit plus de vertu pour les supporter, qu'ils n'avoient d'indiscretion & d'insolence pour les faire.

XXVI. L'Espagne a plusieurs Egliſes celebres par la devotion à la Sainte Vierge: Frere Jean voulut visiter les principales, & la peine du voyage qu'il entrepri

Digitized by Google

entreprit par un mauvais temps, mal vêtu, & sans porter rien aux pieds, le fit tomber malade ; il fut receu à un Hôpital : pour y donner moins de peine, & y causer moins de dépense, dés que la fiévre luy donnoit un peu de relâche, il alloit demander l'aumône par la Ville, & mangeoit sa queste avec les autres pauvres ; car il ne vouloit pas souffrir qu'on le traittât avec quelque difference ; aprés qu'il eut passé trois ans dans ces incommodités, la reputation de sa vertu commença à se divulguer, & la crainte de la vanité l'obligea de s'enfuïr en Italie ; il aborda en Toscane, & passa prés de Luques sa patrie, mais il ne voulut pas y entrer, ny voir aucun de ses parens ; il trouva le General à Florence, & en obtint un ordre pour aller demeurer parmy les Observantins de la Province de Saint François. Le repos dont il joüit dans la compagnie de ces bons Religieux, luy donna tous les moyens necessaires pour travailler à sa perfection, & il s'en servit si utilement, qu'il devint un exemplaire de toutes les vertus, & merita de recevoir de grand eloges de tous les Ecrivains de ce temps.

XXVII. Le feu de l'amour de Dieu qu'il avoit dans le cœur, paroissoit au dehors par toutes ses actions & par toutes ses paroles ; & comme son esprit estoit toûjours attaché à mediter les choses du Ciel, il marchoit aussi toûjours les yeux élevés pour le regarder : l'éclat de ses vertus attiroit tous les Religieux du voisinage à le venir voir pour l'honorer, & pour profiter de ses bons avis. Le bien-heureux Frere François de Pavie le trouva au Convent du Mont prés de Perouse : aprés l'avoir consideré avec admiration, voyant la foule de ceux qui le visitoient, il répondit à ceux qui luy demanderent le sentiment qu'il en avoit ; Je vois un grand Threfor dans un vase fragile & mépriſable ; s'il est porté publiquement entre les mains, il se pourra perdre facilement : Frere Jean eut connoissance de ce bon avis, & répondit avec grande modestie, Celuy qui demeure avec un bon maistre, ne peut rien perdre.

XXVIII. Alphonse Roy d'Aragon & de Sicile estant informé de sa vertu, le fit venir à Naples, & l'y retint jusques à ce qu'il ne pût plus refuser à ses importunités le congé de se retirer ; car ce bon Religieux ne pouvoit supporter l'obligation dans laquelle il se trouvoit d'aller à sa Cour, ny les honneurs qu'il y recevoit ; lorsque ce Prince luy accorda cette liberté, il la limita, & luy dit, Puisque vous ne voulés pas demeurer avecque moy, je pretens que du moins vous demeuriez sur mes terres, afin que mes sujets joüissent de l'avantage que vous me refusés ; vous avés pris l'habit en Aragon, je desire que vous y retourniez ; vous y trouverés & des lieux solitaires pour vous retirer, & de bons Religieux dont la compagnie vous pourra estre agreable. Sur ce desir du Roy, le Vicaire general prit le pretexte de quelques affaires dont il le chargea, pour le renvoyer en Espagne. Il y demeura quelque temps sans se faire connoistre pour Frere Jean de Luques, mais sur son retour le Vicaire l'obligea de se découvrir.

XXIX. Les Historiens remarquent qu'il a possedé toutes les vertus en un degré fort eminent ; il disoit que sans l'humilité l'on ne pouvoit faire aucun progrés dans la perfection ; c'est pourquoy il taschoit de se rendre mépriſable devant ceux qui avoient la meilleure opinion de luy ; il faisoit & disoit quelquefois des cho-

Digitized by Google

ſes qui le pouvoient faire paſſer pour un impertinent, & inventoit des mortifications qui ſembloient partir plûtoſt d'un principe de folie, que de vertu. Un Religieux luy porta des baiſe-mains de la part d'un Gentilhomme, qui le prioit de le rendre participant de ſes merites; & ces paroles luy arracherent les larmes des yeux, parce qu'il croyoit que cet homme ſe trompoit dans la bonne eſtime qu'il avoit de luy. Lors qu'on le reprenoit de ces façons de faire qui le faiſoient paſſer pour un inſenſé, il répondoit qu'il ne prenoit garde qu'à ſa conſcience, pour éviter l'Enfer, & qu'il eſtimoit ſi peu les loüanges des hommes, qu'il deſiroit beaucoup plus leurs mépris. Les belles maximes qu'il a proferées ſur cette vertu, ont eſté trouvées ſi admirables qu'on les a recüeillies, comme ſi elles eſtoient des ſentences des plus excellens Philoſophes, ou des plus illuſtres Peres de l'Egliſe.

XXX. Ce ſerviteur de Dieu eſtoit ſi jaloux de ſon cœur, qu'il ne le vouloit donner qu'à Dieu ſeul, & regardoit toutes les creatures comme indignes de ſon amour: il fuyoit la converſation de ſes freres, & ne ſouffroit celle des Seculiers que comme un ſupplice. Il diſoit que quand on eſtoit demandé par quelqu'un, il falloit aller à luy avec un eſprit de charité pour le ſervir, & le renvoyer bientoſt; que celuy qui cherche Dieu le trouvera, mais que celui qui cherche quelque autre choſe que Dieu ne trouvera ni Dieu, ni ce qu'il deſire; que l'amour du prochain a ſouvent un grand pouvoir pour abbatre noſtre eſprit, & que ſi nous le fuyons pour nous attacher mieux à Dieu, nous profiterons plus & pour luy, & pour nous; que ſi nous contentons bien Dieu, il nous donnera le moyen de ſatisfaire aux hommes; car il ne nous peut arriver aucun mal, pendant que nous laiſſerons le monde pour nous unir à luy. Depuis ſon Novitiat il eut des extaſes merveilleuſes, où il goûtoit des conſolations ineffables, ſur tout par la veuë de Jeſus-Chriſt, dont il merita d'eſtre favoriſé dix fois.

XXXI. Il ſouffroit un grand déplaiſir, lorſque ſes Freres ſe relâchoient tant ſoit peu de l'eſtroitte pauvreté; un jour voyant qu'on alloit prendre un grand Convent il leur dit avec liberté, vous portés le nom d'Obſervantins, mais vous allés à bride abbatuë dans les relâchemens des Conventuels; je crains qu'on ne diſe de vous comme de Sion, ſes rües pleurent parce que perſonne ne vient plus à ſes ſolemnités; les Seculiers qui voyent que vous ne faittes pas d'eſtat des petits Convens fondés dans les regles de la pauvreté, ne les frequentent plus. Mais quoyque les grands edifices, les belles Bibliotheques, & les ornemens pretieux luy depleuſſent beaucoup, neanmoins il n'en faiſoit pas du bruit, comme font quelques zelés indiſcrets, & il alloit demeurer aux plus beaux Convens, lorſque les Superieurs le luy ordonnoient, car il diſoit que la pauvreté conſiſte plus dans le ſentiment de l'eſprit, que dans la qualité du logement; que ceux qui veulent vivre en pauvres, le peuvent faire dans les Palais des Roys, & que Dieu ne refuſe pas ſa grace à ceux qui demeurent dans les grands Convens avec le merite de l'obeïſſance.

XXXII. Dieu pour épurer ſa vertu le priva des conſolations interieures, & l'affligea d'une grande maladie; dans cet eſtat la crainte d'eſtre privé de la grace comme il l'eſtoit de ſa douceur, l'obligeoit ſouvent de s'écrier, mal-heureux

Digitized by Google

que je suis ? me voyla tombé du haut du Ciel dans l'abisme ; je fuyois autre-fois l'excés des douceurs divines, maintenant je cours tout alteré aprés elles sans en recevoir une goute ? Mon Dieu pourquoy m'avé ? vous delaissé ? Puis se reprenant luy-même il ajoûtoit ; mais qui suis je, ô mon Dieu, qui m'ose servir des paroles mêmes de vôtre Fils unique, ou me plaindre de vous, à qui je suis redevable de tant de faveurs ! Enfin il recouvra la premiere joye de son esprit, & connut que la tribulation est une bonne échole ; il y apprit une belle leçon de compassion pour les affligés, & comprit que ce qu'on croit souvent une vraye paix est une grande amertume, & que d'ordinaire l'homme est plus mal-heureux, lors qu'il le croit moins estre ; sur ce principe quand il recevoit quelque deplaisir il disoit, c'est une medecine, il la faut avaler, elle est amere, mais elle sera profitable.

XXXIII. Son abstinence estoit fort rigoureuse, car il ne mangeoit jamais qu'une fois le jour, excepté dans ses maladies, & dans sa vieillesse ; il s'abstint toujours de la chair & du poisson, & les jours de jeusne il ne prenoit que du pain & de l'eau. Il pria Dieu de luy ôter le goût de toutes les choses de la terre, & il fut si bien exaucé, qu'il ne trouva plus aucune saveur aux viandes ; les plus delicates mesmes luy devinrent insupportables, & à peine pouvoit il avaler les ordinaires ; l'Infirmier le voyant dans cette difficulté qui le faisoit soûpirer à chaque moment, luy dit tout fâché, qu'il avoit tort d'avoir demandé à Dieu qu'il luy ôtat le gout ; & le bon malade luy avoüa ingenûment qu'il n'auroit pas creu, que cela luy deût causer une si grande peine. Quoyqu'il persuadat à tous ses Freres la rigueur de la mortification, comme une chose necessaire pour mater le corps, neanmoins il vouloit qu'elle fut accompagnée de discretion, & conduite par l'obeïssance ; que chacun mesurat ses forces ; & qu'on ne se rendit pas si particulier, qu'on en devint orgueilleux ou incommode aux autres. Je mangerois, disoit-il, de la viande un Vendredy, si le Superieur me l'ordonnoit comme une chose necessaire, avec la mesme facilité que je m'en abstiendrois de mon choix un autre jour, auquel l'usage m'en seroit permis.

XXXIV. Il avoit un esprit si soûmis, qu'il n'entreprenoit rien que par l'ordre de ses Superieurs, & dans ses maladies il ne mangeoit point, que son Infirmier ne le luy commendat ; Il exerçoit merveilleusement bien les Novices dans cette vertu, & la leur recommandoit par dessus toutes les autres ; son Gardien le pria de luy expliquer les regles dont un bon Prelat se devoit servir ; il s'en excusa disant qu'il sçavoit mieux comment il falloit obeïr, que comment il falloit commander ; mais enfin estant pressé d'obeïr en cela même, il luy répondit ; un Superieur doit prendre un grand sentiment de charité pour ses inferieurs, & les gouverner plus par la douceur que par la crainte ; il ne se doit pas eriger en Tyran, ni les poursuivre comme s'il estoit leur partie ; mais estre tout à tous, & avoir grande compassion des foibles, sans attendre que de Dieu la recompense de son travail ; qu'il prene bien garde de ne se pas élever pour les traitter avec mépris, mais qu'il demande quelque-fois leur avis, & le suive ; car il est necessaire de reconnoistre que nul n'est si parfait qu'il n'ait besoin de conseil ; sa conduite ne doit pas estre precipitée, mais lente & discrete, & toujours dans le droit

Digitized by Google

chemin de la vertu, sans se détourner de sa route, pour condescendre avec lâcheté aux imperfections des inferieurs; car s'il le fait il ne les contentera pas pour cela, & il offensera Dieu. Il ne faut pas qu'il presse trop ceux qui luy desobeïront; ni qu'il corrige ceux qui seront troublés; mais qu'il leur donne le loisir de se reconnoistre, & de remettre leur raison; la bonne vie d'un Superieur est fort puissante, pour tenir ses sujets dans leur devoir, c'est pourquoy s'il veut s'asseurer de gouverner bien les autres, il doit premierement se gouverner bien luy-même.

XXXV. Il aymoit avec passion la retraitte, mais il vouloit qu'elle fut plus de l'esprit que du corps; ses propres injures ne l'émouvoient point, mais il s'armoit de zele, & de courage pour celles de Dieu; l'orgueil de ceux qui se glorifioient de leur science luy paroissoit insupportable, & il les remettoit à la lecture des vies des Saints, ou à celle du miroir des Novices de saint Bonaventure: quoyqu'il eut peu d'estude, neanmoins il sçavoit tres-bien les regles qu'il falloit garder, & il parloit si-bien de toutes choses, qu'il paroissoit avoir une science infuse; aussi disoit-il ordinairement, que la science sans l'oraison, ne peut avoir ni gout ni profit, que la verité ne se trouvoit pas avec la subtilité des argumens, mais avec l'humilité qui n'a pas honte de ceder à la raison; que les Philosophes ont connu Dieu, & n'ont pas sçeu se servir de cette lumiere pour faire leur salut; que la science est dangereuse dans un esprit sans la vertu; qu'il faut rapporter son estude à l'honneur de Dieu, afin qu'elle soit profitable, & que la veritable sagesse consiste à se jetter totalement entre ses mains.

XXXVI. Dans sa vielleſſe Dieu luy donna le moyen de contenter le desir qu'il avoit du martyre, par une grande maladie qu'il luy envoya; car ses douleurs furent si longues, & si extraordinaires qu'il sembloit qu'il deût souhaitter la mort comme un remede pour en estre délivré; il ne la regardoit pas pourtant avec cette pensée, mais comme un moyen pour s'unir plû-tost à Dieu; le Medecin luy demanda s'il avoit envie de quelque chose, & il luy répondit qu'il ne desiroit que la mort, & Dieu; aussi estoit-ce son discours ordinaire parmy ses peines. Enfin Dieu l'exauça, & à son dernier soûpir il dit à ses Freres, Adieu mes chers amis je m'en vais à Dieu; & aprez ces paroles il rendit doucement son esprit, au Convent de Nostre-Dame des Anges. Son corps parut d'abord d'une beauté admirable, & fut enterré devant la Chapelle de saint François. L'an 1638. on fut obligé de creuser en cet endroit, & l'on y trouva deux bieres; on creut que la premiere estoit du bien-heureux Frere Cherubin de Spolete; & l'autre de nostre Frere Jean; le 6. de Janvier l'an 1639. Tegrimio Evêque d'Assise, par la commission de la Congregation des Ceremonies, remit l'une & l'autre dans la muraille de la mesme Chapelle avec deux lames de plomb, sur lesquelles il fit graver le nom de ces deux Saints Religieux, & la memoire de cette translation de leurs corps. Ce Prelat retint le bras droit & quelques dents du bien-heureux Frere Jean, pour les envoyer à Luques leur commune patrie.

XXXVII. Frere Michel des Bains de Roselle en Toscane mourut au Convent de Scarlin; il avoit esté disciple du bien-heureux Frere Thomas de Flo-

Digitized by Google

rence, & avoit si bien imité sa vertu, qu'il surpassoit tous les autres par la mortification de son corps, & par la ferveur de son esprit; il est enterré au cimetiere du Convent de S. Ferme.

XXXVIII. Le bien-heureux Fr. Anastase de Milan lay estoit d'une grande & belle taille de corps, mais d'une plus grande beauté d'ame. Les disciplines, les veilles & les jeûnes estoient ses exercices ordinaires; il marchoit toûjours les pieds nuds, & avec un méchant habit par le plus grand froid; & ne mangeoit jamais qu'une fois chaque jour. Il estoit fort robuste, c'est pourquoy il s'occupoit aux travaux les plus penibles, & dans toutes les officines; de sorte qu'il rendoit du service à tous ceux qui en avoient besoin; son obeïssance, sa pureté, sa patience, sa douceur & son zele pour la discipline reguliere estoient admirables; aprés qu'il avoit beaucoup travaillé pendant le jour, il prenoit tres-peu de repos pendant la nuit; car il se levoit toûjours avant les autres, & faisoit une longue meditation, suivie d'une rude discipline en recitant les sept Pseaumes de penitence, avant qu'on ne commençât Matines; & à la fin de cette mortification il disoit, ce peu de coups seront en memoire de la flagellation de J. Ch. Aprés Matines il passoit le reste de la nuit en priere; le demon qui le vouloit détourner de ce saint exercice, luy apparoissoit souvent sous diverses figures; un jour il luy vint demander du feu à la porte travesti en femme, à dessein de luy en donner un plus dangereux; le frere courut à la cuisine, prit entre ses mains des charbons ardens, les luy porta, & les luy jetta dans le sein en disant, prends traistre le feu que tu demandes, & retourne à la mal-heure à celuy d'enfer; le demon confus disparut à ces paroles, & Frere Anastase rapporta de la même façon les braises, au lieu où il les avoit prises, sans en avoir esté brullé; une autre fois il porta du feu dans son habit sans en recevoir aucun dommage; il a fait plusieurs autres prodiges durant sa vie.

XXXIX. A son agonie on vit sur sa chambre une estoile fort reluisante, qui disparut dés qu'il eut rendu l'ame. Alexandre Seigneur de Pesaro, où ce bienheureux Frere mourut venant visiter son corps quitta son manteau, & se mit une corde au col avant que de s'en approcher; les Principaux & tout le peuple de cette ville luy rendirent de grands honneurs, & dans quelques années ses ossemens furent transportez au Convent qu'on bâtit dans la ville.

XL. La bien-heureuse Sœur Toinete de Florence Religieuse de Ste. Claire mourut aussi cette année; elle avoit esté mariée fort jeune, mais elle fût bien-tost veuve; se trouvant libre elle se rendit Religieuse du Tiers-Ordre au Monastere de S. Onufre, quoy qu'elle fut chargée d'un enfant. L'an 1430. elle fut envoyée à celuy de Ste. Anne de Foligni, & trois ans aprés on l'éleut Abbesse de celuy de sainte Elizabeth dans Aquila. Lors que le bien-heureux Frere Jean de Capistran préchoit dans cette ville, elle obtint celuy de Tres-Saint Sacrement, qui avoit esté bâti pour les Religieuses de S. Dominique, où elle establit la rigueur de la premiere regle de sainte Claire, & le rendit dans peu de temps fort celebre par sa vertu, & par sa bonne conduite. Elle estoit la premiere de toutes plus par son exemple que par sa charge, car elle les prevenoit aux actions d'humilité, & choisissoit toûjours la derniere place dans les

Digitized by Google

occasions d'honneur.

XLI. Sa patience parût avec éclat dans une maladie qu'elle souffrit pendant quinze ans, & dans un grand procez où son fils se trouva engagé; les tentations du demon ne servoient qu'à faire connoistre la fermeté de son ame, & l'embarras de plusieurs affaires firent éclater sa prudence. Les Observantins refuserent de servir son Monastere, mais Dieu la consola dans ce déplaisir, car le bienheureux Frere Jean de Capistran, qui avoit commencé d'en prendre la conduite, estant informé de son délaissement y pourveut comme Vicaire general, & luy envoya Frere Henry de Hongrie, & Frere Loüis de Dacie, qui entendoient fort bien l'Italien; le premier mourut avant la fin de l'année, & l'autre dans la suivante; & les Observantins touchez de l'exemple de ces deux bons Religieux, de la vertu de ces filles, & de leur fermeté à demeurer sous la jurisdiction de leur famille, consentirent à se charger de leur conduite selon le conseil du bien-heureux Frere Jean de Capistran.

XLII. La Sœur Toinete qui avoit embrassé une fort étroite pauvreté, la faisoit aussi garder fort exactement à ces filles, & son exemple estoit une belle leçon pour les y animer; car elle ne portoit jamais que des habits vieux, & se reduisoit en toutes choses à ne se servir que de ce qui estoit absolument necessaire; elle gouverna ce Monastere pendant sept ans avec une charité, & une prudence admirables, car elle soulageoit les foibles, consoloit les affligées, & corrigeoit avec douceur celles qui faisoient quelque faute. Elle passoit les nuits entieres dans la priere, qu'elle entrecoupoit par mille soupirs amoureux pour le cher époux de son ame: la Sœur Angele d'Aquila vit sur sa teste un globe de feu qui éclairoit toute l'Eglise, d'autres la virent souvent élevée en l'air; & Dieu la favorisa de plusieurs visions merveilleuses.

XLIII. Lors qu'elle se creut proche de la mort, elle fit assembler toutes ses filles, & aprés les avoir exhortées à la perfection de leur estat, elle rendit son ame à Dieu, au milieu de la musique des Anges le 28. de Février âgée de soixante & onze ans. Dés que sa mort fût divulguée les habitans coururent au Monastere, & demanderent avec grand empressement que son corps fut exposé dans l'Eglise, pour satisfaire à la devotion du peuple; les Religieuses ne le voulurent pas accorder, parce que cela estoit contre leur coûtume, mais elles le remirent à la disposition de l'Evéque qui estoit alors le Cardinal l'Ami; & ce Prelat vint luy-mesme au Monastere avec tout son Clergé, fit porter ce sacré corps dans l'Eglise, & aprés qu'il eut fait ses obseques avec une solemnité extraordinaire, il le fit remettre dans l'interieur pour estre inhumé. La même nuit de sa mort un hydropique qui l'invoqua se trouva gueri; la Sœur Innocente qui estoit incommodée de vingt-quatre fistules fût parfaitement guerie par l'attouchement de sa biere. La Sœur Marie receut la même grace pour un ulcere dont elle estoit fort travaillée; la Sœur Ursule fût délivrée d'une vieille playe qu'elle avoit sur la poitrine; une femme sentit arrester le flux de sang qu'elle souffroit, dés qu'elle eût imploré son secours, & un jeune garçon revint en parfaite santé de l'agonie où il estoit reduit, dés qu'on l'eut recommandé à cette bien-heureuse defunte.

Digitized by Google

XLIV. Quinze jours aprés sa mort, une Religieuse portée d'une curieuse devotion ouvrit sa biere pour voir ce sacré corps, & elle le trouva sain & entier, avec un visage beau & vermeil, comme s'il eût esté en vie; les autres Religieuses l'ouvrirent plusieurs fois depuis avec une extrême satisfaction, car son visage leur parut toûjours avec la même beauté, mais quelquefois fort blanc, & d'autrefois fort vermeil; l'Evéque estant averti de cette merveille, le fit visiter par des Medecins qui témoignerent que c'estoit un prodige extraordinaire; neanmoins parce que ces filles luy rendoient déja des honneurs comme à une sainte, sans garder les precautions necessaires en cette matiere; ce Prelat le fit enterrer dans le cimetiere commun. Il y a demeuré pendant plusieurs années, jusques à ce que Dieu a voulu faire éclater la gloire de sa servante, car comme on creusa par hazard la terre en cet endroit, on trouva le bois de sa biere pourri, mais le corps de cette bien-heureuse estoit sans aucune marque de corruption; alors les Religieuses obtinrent permission de le transporter prés de l'Autel du Chœur interieur, où on le voit encore tout entier, les yeux ouverts, beaux & brillans, & tous ses membres si maniables qu'on le dépoüille, & on l'habille sans aucune peine.

XLV. Les filles d'une si sainte mere ont herité de ses vertus; je parleray icy de trois seulement. La Sœur Loüise d'Aquila fût veuë entourée d'un globe de feu, & élevée en l'air, où elle s'entretenoit familierement avec S. Loüis & S. Antoine. La Sœur Jaquete d'Aquila estoit si amoureuse du silence, qu'elle feignit d'estre muete pendant neuf ans, & ne se confessoit que par signes; mais elle fût découverte par une Religieuse qui l'entendit parler, & le rapporta au Confesseur & à la Superieure; sur cette nouvelle Jaquete fut appellée & interrogée comment elle avoit recouvré la parole, & avec qui elle s'estoit entretenuë; elle confessa son innocente tromperie, & leur avoüa qu'elle n'avoit parlé qu'avec la sainte Vierge qui luy avoit fait la grace de luy presenter son fils: sa vertu estoit si grande, que les oyseaux venoient voler & chanter familierement autour d'elle; le demon envieux de ces innocentes caresses qu'ils luy faisoient, luy parût sous la figure d'un serpent, mais elle sans s'estonner commença de le frapper avec des verges, le chassa du Monastere, & luy deffendit d'y revenir; on porte chaque jour ses habits à des malades, & plusieurs recouvrent la santé par leur attouchement. La Sœur Gabriele de Piezolo merita de voir nôtre seraphique Pere, & puis Jesus-Christ attaché à la croix & versant du sang de son côté ouvert, qui l'embrassa & luy fit une playe au même endroit, d'où il coula du sang pendant trois ans.

XLVI. Sixte IV. se ressouvenoit fort bien que dans sa jeunesse il avoit esté retiré de l'agonie, & que dans le cours de sa vie il avoit esté gueri de plusieurs autres maladies dangereuses par les merites de S. François; il connoissoit aussi qu'il devoit à la profession de son Ordre son élevation au S. Siege; c'est pourquoy en reconnoissance de ces graces il voulut non seulement porter son habit le reste de ses jours, mais encore faire chommer sa feste par toute la Chrestienté, & y conceda une indulgence de dix ans & de dix quarantaines; depuis Sixte V. l'a donnée pleniere.

Digitized by Google

XLVII. Le General de l'Ordre representa au Pape, qu'il n'avoit pas esté licite aux Freres Mineurs de prescher que S. François eût reçeu les sacrées Stigmates, ni de les faire representer sur ses images, jusques à ce que le saint Siege l'eut approuvé; que neanmoins quelques Religieux prenoient la liberté d'attribuer ce même privilege à d'autres saints, particulierement à sainte Caterine de Siene, sans avoir obtenu la même licence; & que Pie II. qui avoit canonisé cette sainte, & rapporté au long dans sa bulle les graces dont Dieu l'a honorée, n'avoit point parlé de celle-ci. Sur cet exposé sa Sainteté deffendit, sous peine d'excommunication reservée au S. Siege, de prêcher qu'aucun saint, & en particulier sainte Caterine de Siene eut receu les Stigmates de Jesus-Christ, ni de representer ces marques dans aucun tableau, & de les effacer dans un an de tous ceux où elles se trouveroient. Trois ans aprés estant averti que cette constitution n'estoit pas observée, il la renouvella avec aggravation des peines, sçavoir d'interdiction pour les Eglises où ces peintures se trouveroient, & pour les Parroisses & les lieux où cela auroit esté presché, de suspension pour les Prelats qui n'auroient pas tenu la main à l'execution de sa Bulle, & d'excommunication reservée pour les Ecclesiastiques, pour les Seigneurs, & pour les Magistrats qui le toleroient, de privation des Benefices pour les Clercs qui demeureroient six mois dans la desobeïssance, & de delation au S. Office pour les Predicateurs qui s'obstineroient autant de temps dans la rebellion; en même temps il donna commission aux Prelats, & à toutes les personnes constituées en dignité de faire publier & observer ces censures.

XLVIII. Ceci fit naistre beaucoup de disputes, & de troubles entre les Freres Prescheurs, & les Freres Mineurs sur le sujet particulier de sainte Caterine; & Sixte IV. l'an 8. de son Pontificat voulant mettre fin à ces contestations & faire observer ses decrets, fit appeller Frere Leonard de Perouse General de S. Dominique, sur le temps qu'il alloit au Chapitre general de son Ordre, & luy commanda de traitter & d'ordonner avec ses Vocaux, ce qu'ils jugeroient necessaire pour appaiser ce different; ces Peres aprés avoir examiné cette matiere, arresterent qu'on deffendroit de peindre sainte Caterine avec les Stigmates, & de prêcher qu'elle les eût receuës; le Pape loüa beaucoup ce reglement, & la bonne conduite de ceux qui l'avoient fait; ordonna qu'il fût inviolablement observé, & revoqua toutes les peines contenuës dans ces deux bulles precedentes, par une troisiéme du mois d'Octobre l'an 1478. Sur ceci quelques-uns s'imaginerent que les bulles mêmes estoient revoquées quant à leur substance, aussi bien que quand aux peines qu'elles portoient; & en tirerent cette mauvaise consequence, qu'il leur estoit permis d'asseurer que sainte Caterine avoit receu les Stigmates; cela deplcût extremêment au Pape, & l'obligea de declarer le 19. d'Octobre l'an 1480. que son intention n'avoit pas esté de revoquer les deffenses de ses bulles, mais seulement les peines; c'est pourquoy il renouvella le commandement de les observer sous les mêmes censures.

XLIX. Cette nouvelle Ordonnance ne fut pas un remede suffisant pour finir cette dispute, & les Papes ses successeurs ont esté obligez de s'y employer de nouveau. Innocent VIII. deffendit de rien innover sur le passé, c'est à dire, d'effacer

Digitized by Google

d'effacer les Stigmates des tableaux de sainte Caterine où elles se trouveroient representées, & d'en faire à l'avenir de semblables. Alexandre VI. ordonna qu'on ne peignit plus ces marques aux images de ladite Sainte avec des couleurs rouges, pour signifier qu'elles estoient externes, penetrantes, ou sanglantes, mais avec des couleurs dorées ou reluisantes, pour exprimer seulement les douleurs interieures qu'elle a souffertes en ces parties. Clement VIII. voyant que la dispute s'aigrissoit chaque jour, en commit l'examen aux Cardinaux de la Congregation des ceremonies, avec deffense de rien innover jusques à sa decision; neanmoins alors il ne fût rien conclu, & dans la revision du Breviaire faite par l'ordre de ce Pape, la leçon de sainte Caterine qui fut mise pour la neuviéme à l'Office de S. Pierre martyr ne parle point de ces Stigmates, c'est pourquoy elle n'agreoit pas aux Dominiquains; enfin Urbain VIII. ayant ordonné que l'office de cette sainte se fit demi-double, commit de nouveau l'examen de cette cause à la même Congregation, & l'onziéme de Juin l'an 1629. les Cardinaux aprés avoir ouï les Procureurs generaux de l'un & de l'autre Ordre, & communiqué avec sa Saiuteté ordonnerent, que les leçons seroient composées selon l'histoire de S. Antonin, & suivant ce decret la cinquiéme fut reglée en ces termes.

L. Sainte Caterine estant à Pise fut ravie en extase un Dimanche aprés avoir receu la sainte communion; dans cet estat elle vit Jesus-Christ attaché à la croix, & reluisant de lumiere qui venoit à elle, & qui jettoit cinq rayons de ses playes sur les cinq mêmes parties de son corps; elle comprit d'abord le mystere, c'est pourquoy elle le supplia de ne pas permettre que les cicatrices parussent sur sa chair; au même instant ces rayons qui estoient sanglans parurent reluisans & lumineux, & tomberent sur ses pieds, sur ses mains, & sur son côté comme une lumiere tres-pure; la douleur qu'elle en ressentit fut si grande, qu'elle croyoit en mourir bien-tôt, si Dieu ne la diminuoit; cette faveur fût suivie d'une autre, car elle sentoit les douleurs de ses playes, & les caracteres sanglans ne paroissoient pas au dehors. Elle rapporta tout ceci fort fidellement à Frere Raymond son Confesseur, c'est pourquoy la pieuse devotion des fidelles a fait depuis representer son portrait avec cinq rayons, qui tombent sur ses pieds, sur ses mains, & sur son côté. Par ces paroles les Cardinaux ont bien éclairci & le mystere, & cette fâcheuse dispute; ils disent que les playes de sainte Catherine ne paroissoient pas au dehors, & que les rayons de son portrait sont pour faire comprendre qu'elles estoient interieures; c'est pourquoy je m'estonne que Frere Gregoire Lombardel Dominiquain ait écrit dans le traité qu'il a composé sur ce sujet, & qu'il a fait imprimer à Siene l'an 1591. que ces Stigmates estoient reélles, & qu'elles avoient esté veuës à la mort de cette sainte, quoy qu'elles eussent esté invisibles durant sa vie. Frere Luc Castelin du même Ordre, a fait aussi un traité des stigmates de sainte Caterine, & l'a inseré mal à propos, & sans aucune connexité avec son sujet, dans le livre de l'enqueste des miracles pour la canonisation des saints; là il asseure que ces caracteres avoient esté visibles sur le corps de cette sainte huit ans avant son decez; & je ne puis assez admirer sa hardiesse à faire cette avance; car de grace d'où est-ce

Digitized by Google

que ces Ecrivains modernes ont tiré cela ? On a disputé si souvent sur cette matiere, & produit tout ce qui pouvoit estre en sa faveur, & aucun ne s'est avisé d'avancer ce que ces auteurs disent ; les anciens ni les témoins oculaires n'en ont point parlé ; il faut donc avoüer sincerement, que ceux qui l'ont dit si tard, l'ont inventé.

LI. Castelin ajoûte encore une chose qui n'est pas moins incertaine ; il dit qu'on garde à Venise un pied de sainte Caterine, & à Rome dans le Monastere de S. Sixte une de ses mains, l'un & l'autre marquez de ces caracteres ; mais c'est une nouvelle de ce dernier siecle, les precedens n'en ont point oüi parler, & il n'y a personne qui dise d'où ces reliques sont venuës, en quel temps elles ont esté découvertes. par qui elles ont esté transportées, ni en quel endroit elles ont esté conservées. Le corps de cette sainte fut exposé, & bien gardé pendant trois jours dans la Chapelle de S. Dominique de N. Dame sur la Minerve; mais nul des auteurs qui ont décrit les plus petites circonstances de sa mort, de ses funerailles, & de sa translation ne dit, qu'on luy ait coupé aucun membre; aussi cela n'eut pas esté alors bien à propos, car il estoit important d'attendre qu'on procedât à l'examen de sa vie, & de ses miracles par l'autorité du S. Siege, & que son culte fut ordonné par un decret Apostolique. Sa translation se fit l'an 1430. & S. Antonin qui estoit alors Prieur de ce Convent, dit que son corps estoit tout reduit en poudre, à la reserve de ses os ; on ne pouvoit donc pas en retirer un pied, ou une main avec ces caracteres visibles sur la chair; certes il en faut croire cet auteur, car sa saintetè, son zele pour sainte Caterine, & le soin qu'il devoit prendre de cette ceremonie comme Prieur, nous asseurent de la sincerité de sa narration.

LII. Le Cardinal Bessarion Doyen du sacré College, & tres-vigilant Protecteur de nôtre Ordre, mourut le 17. de Novembre, & Frere Pierre Riari neveu du Pape luy succeda dans cette charge, mais non pas dans le zele pour la reforme, car il n'aimoit pas les Observantins ; l'année precedente il avoit esté fait Evêque de Sinigaglia, & celle-cy il fut changé à Mende en Givaudan. Frere Richard Martin fût promeu à l'Evêché de Uvaterford en Irlande. Frere Thomas de Bitonto à celuy de Lesina, qui avoit esté uni durant plusieurs années à celui de Benevent. Frere Jean-Martin à celuy de Sapien parmi les infidelles, pour servir dans celui de Lisbone. Frere Pierre Professeur de l'Université de Poitiers à celui d'Helenopolis en Bythinie. Frere François Marie des Vicomtes, Milanois à celuy de Viterbe : il mourut l'an 1492. aprés avoir esté Gouverneur de la Duché de Spolete, & fait beaucoup de bien à son Eglise Cathedrale, & au Convent de S. François. Frere Gabriel de Verone, si renommé dans l'Ordre à celui de Transilvanie suffragant de Colotza, & depuis il fut fait Cardinal. Frere Barthelemi Ruvere neveu de Sixte IV. à celui de Massa en Toscane.

LIII. Frere Jerôme des Signes Vicaire general en Sardaigne fût pourveu de l'Abbaye des Tours de l'Ordre de Cisteaux. Frere Ferdinand de S. Martin Professeur de l'Université de Valladolid, obtint permission de disposer des émolumens de la chaire qu'il occupoit depuis vingt ans. Frere Conrad Seber de Ser-

Digitized by Google

mer estoit Chapelain de l'Empereur, & Frere Marc Olivier Sellard l'estoit du Pape.

LIV. Sixte IV. donna au bien-heureux Frere Amedée le Convent de Saint Pierre dans Rome sur le Mont d'or, appellé autre-fois Janicule, qui avoit esté délaissé par les Benedictins; neuf ans aprés, les Moines de celui de S. Clement dans la même ville, mais de l'Ordre de S. Ambroise le demanderent, parce qu'il avoit autrefois appartenu au Monastere de S. Pancrace de l'Ordre de Cisteaux, qui estoit uni au leur; mais le Pape confirma sa donation, & y ajoûta les jardins & les vignes qui estoient à l'entour. Ferdinand & Isabelle Rois Catholiques firent bâtir & orner l'Eglise, les chapelles & tout le logement, comme il paroit par leurs armes qui sont dans tous les principaux endroits; leurs successeurs ont fait faire une tres-belle chapelle à l'entrée du Convent, sur l'endroit où S. Pierre fut crucifié, & Philippe III. la fit reparer l'an 1605. Il y en a une autre dessous, qui a esté embellie de marbre & de peintures depuis quelques années; on y conserve la colomne où S. Pierre fût attaché lors qu'on le foüetta. Devant la porte il y a deux beaux escaliers, qui descendent par de longs détours à une grande place, qui est ornée d'un beau jet d'eau; & ils répondent à deux chemins serrez & soûtenus de chaque côté par de fortes murailles, & garnis d'arbres jusques au pied de la montagne, là on trouve encore un grand escalier, qui conduit à la place publique: Philippe III. fit faire tout cet ouvrage qui coûta beaucoup, parce qu'il a fallu hausser des buttes bien fortes pour supporter tout ce faix.

LV. Jean Fernand Pacheco Marquis de Villena son Ambassadeur, qui en prit le soin, fit bâtir quatre chambres à ses dépens sur le côté droit de l'Eglise, avec une belle galerie, d'où l'on voit toute la Ville. Ce lieu est tres agreable à cause de son bel aspect, de son bon air, de ses jardins, de ses vergers abondans & delitieux, & des sources d'eau qui coulent de tous côtez. Les Observantins le prirent des Amedées sous Pie V. & les Reformez le possedent maintenant. Il s'y fait un grand concours de peuple depuis le Dimanche de la Passion jusqu'à Pasques, à cause de l'Indulgence pleniere que Paul III. y a concedée pour chaque jour de cette quinzaine. Plusieurs personages illustres en pieté & en doctrine ont habité cette maison, desquels nous parlerons à leur temps. Je diray seulement que S. Ignace de Loyola avant que d'instituer son Ordre, y venoit pour se confesser à Frere Theodore; & lors qu'on le voulut élire General, il remit au jugement de son devot directeur, la resolution des difficultez qu'il avoit d'accepter cette charge.

LVI. A trois cens pas de Terni dans la vallée de Spolete, il y a un Convent appellé N. Dame des Graces, à cause des merveilles qui s'y font devant une image de la sainte Vierge; le Vicaire de la Province de S. François obtint du Pape la permission de l'establir, sur ce qu'il exposa que celui de N. Dame de Mont d'or à cinq cens pas de la même ville menaçoit de ruine, mais aprés qu'il eût bâti ce second, il fit reparer le premier, & le conserva.

LVII. Les habitans de Fossambrun dans la Marche d'Ancone, bâtirent prés de leur ville un Convent dedié à l'Annonciation pour les Observantins, &

Digitized by Google

leur donnerent de beaux jardins & un grand bois.

LVIII. La Famille de Scechi, & les habitans de Caravagio au Dioceſe de Cremone dans le Milanez, eſtablirent prés de leur ville un Convent dedié à S. Bernardin; Frere François Leon Evéque de Sitie conſacra l'Egliſe le 5. d'Avril 1489.

LIX. Caraffa Comte de Matalone fit bâtir un Convent dedié à S. Jean Baptiſte, ſur une colline à trois cens pas de Pouzol, port celebre dans la terre de Labour, & l'an 1479. il obtint permiſſion du Pape d'y eſtablir les Obſervantins. Les tremblemens de terre à quoy cette Province eſt fort ſujete ayant ruiné le logement, Pierre de Tolede Vice-Roy de Naples le fit reparer l'an 1500.

LX. Les Obſervantins fonderent le Convent de ſainte Marie de Jeſus prés de Xacca en Sicile au Dioceſe de Palerme.

LXI. Rodulphe écrit que les Conventuels s'eſtablirent cette année à Nicaſtro en Calabre par la permiſſion de Nicolas V. mais ce Pape eſtoit mort long-temps auparavant.

LXII. Frere Pierre Ferrier parent de S. Vincent Ferrier, avoit demeuré ſix mois avec deux compagnons à une chapelle prés de Caçerez dans l'Eſtremadoure, ſur l'eſperance d'y faire un Convent; & voyant qu'il n'y pouvoit pas reuſſir, il ſe retira; ſur ſon chemin il trouva Didace d'Ulloa & le pria de payer à un Maréchal la ferrure de la mule qui portoit leurs hardes; mais ce Cavalier s'en excuſa parce qu'il n'avoit pas là de l'argent; Frere Pierre le pria de mettre la main dans ſon ſein avec aſſeurance qu'il y en trouveroit; il le fit, & en retira une piece d'or; cela le ſurprit tellement qu'il deſcendit de cheval, embraſſa ce bon Religieux, le ramena à Caçerez, & par la relation de ce qui luy eſtoit arrivé, il perſuada aux Magiſtrats de retenir un homme qui paroiſſoit eſtre ſi cher à Dieu. Le deſir des habitans fut ſi agreable à l'Evéque de Coria, à Pierre Mendozze Archevéque de Tolede, & aux Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle, qu'ils voulurent tous contribuer à faire bâtir ce Convent: le corps de Frere Pierre repoſe dans la principale chapelle au côté de l'Evangile en un tombeau de marbre, & ſa teſte eſt conſervée dans la Sacriſtie avec grande veneration.

LXIII. Fr. Jean des Tours eſt enterré dans la même chapelle au côté de l'Epiſtre; il avoit eſté Capitaine dans la revolte qui ſe fit en Eſpagne contre l'Empereur Charles Quint; & aprés que ces tumultes furent appaiſez, la crainte du châtiment luy fit chercher l'azile de la religion; il eſtoit alors âgé de 40. ans, & il en vécut encore autant, avec tant de pieté, qu'il merita de receevoir de grands honneurs aprés ſa mort, & d'eſtre mis dans un ſepulchre magnifique.

LXIV. Fr. Ferdinand de Bolano Provincial de Galice expoſa au Pape, que l'hermitage de N. Dame de Villebat au Dioceſe de Lugo, avoit eſté eſtabli depuis long-temps ſans la permiſſion du S. Siege, & ſupplia ſa Sainteté non ſeulement de pardonner ce deffaut, mais encore de luy permettre de l'ériger en Convent regulier; les Abbez de Lemos & de Montfort eurent la commiſſion de cette affaire, je ne ſçais pas ce qu'ils ordonnerent, car nos auteurs ne font pas mention de ce lieu.

Digitized by Google

LXV. Pierre Comte de Villereal estant Gouverneur de Ceuta pour Alphonse Roy de Portugal, obtint du Pape la permission d'establir un Convent dedié à la sainte Vierge dans cette Ville d'Affrique.

LXVI. Loüis de Chalon Seigneur de l'Isle au Dioceſe de Langres, obtint la mesme licence pour establir les Observantins dans sa Ville.

LXVII. Nicolas Duc de Lorraine, & de Calabre les logea par la mesme autorité à Bavon dans le Dioceſe de Toul, & leur fit bâtir un petit Convent au pied du Mont de Vauge; Nicolas Cachet l'a fait aggrandir depuis, & l'Egliſe fut conſacrée l'an 1474.

LXVIII. Elizabeth de Chernoüaille fonda le Convent de S. Leonard prés de Neuſtad dans le Duché de Carniole en Allemagne, pour les Obſervantins de la Province d'Auſtriche; mais quelques annés aprés, faute de Religieux pour l'habiter, il les remirent à ceux de la Boſſine qui l'accepterent agreablement.

LXIX. Federic Duc de Baviere en fit bâtir un à Crutzenac au bas Palatinat dans le Dioceſe de Mayence: la Riviere de Naqui a donné ce nom à cette Ville, parce qu'elle la partage en forme de Croix. Un habitant remit une Image de saint Uvolfang dans une des Chapelles de l'Egliſe, & il s'y fit bien-toſt tant de miracles, que le peuple y couroit en foule, & contribuoit avec abondance aux frais du bâtiment; mais les Religieux qui deſiroient plus de repos, & moins de bien retirerent cette Image, & les miracles ceſſerent; l'Abbé Tritheme le rapporte ainſi. Federic mourut le 12. de Decembre l'an 1477. & fut enterré avec l'habit de saint François au Convent d'Heydelberg; Philippe & Jean enfans de ſon fils Federic firent achever le Convent de Crutzenac l'an 1484. en confirmerent la poſſeſſion aux Obſervantins par leurs lettres patentes, & ajouterent aux Privileges & aux immunitez ordinaires, que perſonne ne pourroit bâtir à huit pieds de leur enclos, ny y faire aucun exercice qui peut incommoder les Religieux. L'Egliſe fut conſacrée à saint Uvolfang l'an 1484. mais tout a eſté démoli par les Heretiques. Depuis Federic II. Comte Palatin du Rhin ayant accepté le Royaume de Bohême que ces impies luy offrirent, fut vaincu par Ferdinand II. & alors le Palatinat revint au pouvoir des Catholiques, & les Eſpagnols qui ont retenu tout le bas pour eux, ont remis la foy Catholique dans Crutzenac, & les Obſervantins dans leur Convent le 20. de May 1623.

LXX. Jean Odrovaſi, & Beate ſa femme ſe voyant hors d'eſperance d'avoir des enfans, reſolurent d'employer leurs biens en œuvres pieuſes, & commencerent par un Convent qu'ils firent bâtir pour les Obſervantins à Samborie en Ruſſie, dont Jean eſtoit gouverneur; mais Dieu les benit contre leur attente, car quoyqu'ils feuſſent tous deux avancés dans l'âge, ils eurent deux enfans, & une fille; pour reconnoiſtre cette grace ſi extraordinaire, ils meublerent la Bibliotheque de livres, la Sacriſtie d'ornemens, & toutes les Officines des choſes neceſſaires; Jean Targoviski Evêque de Premiſlau conſacra l'Egliſe en l'honneur de la sainte Vierge, & de sainte Catherine; les Turcs, & les Tartares ruinerent bien-toſt ce Convent, mais la Fondatrice le fit reparer.

Digitized by Google

LXXI. Quelques peuples de Hongrie appellés Filiestres, qui s'estoient convertis à la foy par les Predications des Observantins, obtinrent du Pape la permission de les establir à Bareno dans le Dioceſe d'Agria.

LXXII. Les Observantins de Cologne s'establirent à Herentals en Brabant, dans la maison, & sur le fonds qui leur fut donné par un devot Prestre appellé Gautier d'Eel, avec la permission du Pape, & par la faveur de Charles le hardy Duc de Bourgogne; les habitans y ajouterent des jardins, & contribuerent au bâtiment. Cette Ville dont le nom signifie, Vallée des Heros, a esté autre-fois les delices des Princes: maintenant elle est fort rüinée à cause des guerres entre les Espagnols & les Hollandois; ces Heretiques la prirent l'an 1579. & démolirent le Convent, mais non pas l'Egliſe; & le 12. de Juillet l'an 1584. ils l'abandonnerent, par la crainte du Duc de Parme, qui y remit les Catholiques, & fit reparer noſtre Convent.

LXXIII. L'Archevêque de Glasco en Escosse establit les Observantins dans sa Ville, & leur fit de grands biens.

LXXIV. Philippe Abbé du Monaſtere de saint Esprit, ou de saint Prosper de l'Ordre de saint Benoist prés de Reggio en Calabre, avoit fait bâtir un Monaſtere pour les Religieuſes de sainte Claire, appellées du Tres-Saint Sacrement; mais elles ne le voulurent pas accepter, à cauſe des conditions onereuſes qu'il leur vouloit impoſer, & de l'incommodité du lieu; c'est pourquoy il le donna à celles de saint Cosme & saint Damien du meſme Ordre; & cette meſme année ce Prelat, & les habitans obtinrent permiſſion du Pape d'en fonder un autre pour elles, dans cette Ville, ou dans le Dioceſe, & d'y mettre pour Abbeſſe la Sœur Euſtochium, qui l'estoit de celuy de Mont des Vierges prés de Meſſine, avec les filles qu'elle meneroit.

LXXV. Le Pape permit à Barthelemy des Colions General de l'armée des Venitiens, d'establir un Monaſtere de sainte Claire à Martine dont il estoit Seigneur, dans une maison dependente du Monaſtere de Galgari de l'Ordre des Humiliez, prés de Pergame, & de laquelle il avoit donné le desintereſſement.

LXXVI. Violante Ducheſſe de Savoye, Jean Loüis de Savoye adminiſtrateur de l'Egliſe de Geneve, & les habitans de cette Ville obtinrent du Pape, la permiſſion d'y establir un Monaſtere de la reforme de S. Colete.

LXXVII. Henry de Ranſt fonda un Monaſtere pour les Sœurs du Tiers-Ordre à deux-milles de Boſleduc dans la Baronie de Boxtel en Brabant; l'an 1512. elles embraſſerent la Regle des Urbaniſtes, & appellerent des Religieuſes du Monaſtere d'Hoochſtraët pour leurs maiſtreſſes. L'an 1578. la fureur des Heretiques les obligea de ſe retirer dans Boſleduc; l'an 1611. elles ſe remirent dans leur Monaſtere, mais bien-toſt aprés elles en furent encore chaſſées.

LXXVIII. Geraud de Hurecour de Garamma Seigneur d'Olme au Dioceſe de Toul, obtint permiſſion du Pape de bâtir trois Monaſteres en Lorraine pour les Sœurs du Tiers-Ordre, & commença par celui d'Olme, qui fut ſoûmis à la conduite des Obſervantins, de la *Province* de France.

LXXIX. Prime d'Ordelaſſis Vicaire du Pape dans Forli, obtint de ſa Sain-

Digitized by Google

cetté la confirmation de l'échange que les Tierceres avoient fait par la Permiſſion de Paul II. de leurs maiſons de la Miſericorde & de la Tour, avec l'Hôpital de cette Ville.

LXXX. Frere Jean Paul de Verone Vicaire des Tierceres de la Province de Bologne, obtint l'union de la Parroiſſe de ſainte Chriſtine de cette Ville, à celle de Noſtre-Dame de la Charité, ſous cette condition qu'il y auroit un Preſtre Seculier pour faire le ſervice dans l'une & dans l'autre. Frere Daniel Benerin Superieur des Tierceres d'Anvers, obtint permiſſion de ſe ſoûmettre au General de ceux du Dioceſe de Liege.

LXXXI. Le Pape permit à quelques Convens de Dalmatie d'aliener les immeubles qu'ils poſſedoient, & des meubles trop-pretieux dont ils ſe ſervoient. Il recommanda aux Fidelles la reparation du Convent qui avoit eſté bâti du temps de ſaint François, prés de Salvignac au Dioceſe de Bourges par les Seigneurs de Bourbon; & de celui que Jean Comte de Nevers avoit commencé à ſa propre maiſon dans cette Ville, car celui qui eſtoit dehors avoit eſté rüiné.

LXXXII. Les Religieuſes du Monaſtere appellé Mont-ſaint, ou Mont-maſcaron dans Todi, obtinrent la confirmation du Privilege qui leur avoit eſté accordé par Alexandre IV. de vivre ſous la regle de ſaint Benoiſt, comme elle avoit eſté preſcrite par Gregoire IX. au Monaſtere de ſaint Damien d'Aſſiſe, de pluſieurs autres Privileges concedés, tant par le ſaint Siege, que par l'Evêque de cette Ville, & d'un grand nombre de poſſeſſions qui ſont exprimées dans la Bulle.

LXXXIII. Celles du Monaſtere de ſainte Elizabeth à Milan, embraſſerent l'auſterité de la premiere regle de ſainte Claire, par la permiſſion du Pape.

LXXXIV. Les Tierceres d'Egra au Dioceſe de Ratisbone, celles de Zel au Dioceſe de Hildesheim, & celles de Hals au Dioceſe de Magdebourg, obtinrent permiſſion du Pape de s'ériger en Communauté, de faire les vœux de Religion, & de recevoir des Novices.

LXXXV. Sixte IV. confirma le pouvoir d'eſtablir des Syndics Apoſtoliques, ſelon les Bulles de Martin IV. & de Martin V. il permit aux Conventuels de ſucceder aux heritages, & de recevoir des poſſeſſions. Il declara qu'il ſuffiſoit de tenir deux Chapitres dans un trienne, non-obſtant la conſtitution d'Eugene IV. qui ordonne de le celebrer tous les ans. Il conceda une Indulgence de la quatriéme partie des peines deües aux pechés, pour ceux qui ſeroient enſevelis avec l'habit des Freres Mineurs, une pleniere pour les Novices des Trois Ordres de ſaint François au jour de leur reception; la remiſſion des fautes commiſes par negligence dans la recitation de l'Office divin, en diſant un des Sept Pſeaumes Penitentiaux: la permiſſion aux Religieuſes de ſainte Claire, & du Tiers-Ordre de toucher les purificatoires & les corporaux pour les laver, pourveu qu'ils euſſent eſté auparavant trempés dans l'eau. Et pour les Freres Mineurs le pouvoir d'employer leurs leges à un autre uſage qu'à celui auquel ils ſeroient deſtinés par les teſtateurs, pourveu que cela ſe peut faire ſans le ſcandale, & le trouble de ceux qui les devroient payer.

Digitized by Google

DE JESUS-CHRIST l'an 1473.	DE SIXTE IV. l'an 2. & 3.	DE FEDER. III. EMP. l'an 34.	DE L'ORDRE l'an 266.

I. LE Cardinal Olivier Caraffa General de l'Armée Navale de l'Egliſe, revint à Rome le 23. de Janvier, & y fut receu comme en triomphe : il faiſoit conduire douze Chameaux chargés des dépoüilles des Turcs, vingt-cinq de ces infidelles montés ſur de fort beaux Chevaux, pluſieurs de leurs enſeignes, & une partie de la chaiſne du Port de Satalie, qui fut ſuſpenduë devant la porte du Vatican. Sixte IV. qui avoit paſſion de continuer cette guerre, nomma Laurens Ruvere ſon Neveu General de l'armée, & le fit partir d'abord pour aller joindre les Alliés, avec ſoixante-cinq mil écus d'or qu'il lui fit conter. En meſme-temps il apprit avec déplaiſir, que Mathias Roy de Hongrie avoit envoyé Antoine de Cattaro Frere Mineur, mais pourtant Abbé d'un Monaſtere prés de Bude, pour traitter la paix avec le Turc ; s'offrant de le ſervir contre le Perſan, pourveu qu'il lui rendit la Boſſine, ou la Servie, & qu'il lui fournit la ſolde pour ſon armée ; ſur cette nouvelle ſa Sainteté donna ordre à Laurens Evêque de Ferrare ſon Nonce, de travailler à détourner ce Prince de ce mauvais deſſein, & lui écrivit lui-même qu'il ſe faiſoit tort de vouloir traitter avec ſes ennemis ſous des conditions honteuſes, lors qu'il ſe trouvoit en tres-bon eſtat pour ſe défendre d'eux, aprés leur avoir reſiſté avec tant de conſtance dans ſa foibleſſe ; qu'il ne devoit attendre aucune foy d'un infidelle, qui le regardoit comme le défenſeur de toute la Chrétienté, & qui n'accepteroit ſon alliance que pour trouver le moyen de le détruire ; qu'il en avoit un exemple devant les yeux dans la Boſſine & la Servie, qui ne s'eſtoient perduës que par la confiance trop facile, que les Chreſtiens avoient priſe ſur les paroles flateuſes de cet ennemi ; qu'il devoit conſiderer que les Princes & les ſujets de ſon Royaume, qui avoient toûjours combatu avec tant de zele pour la gloire de Dieu, ne pourroient eſtre que ſcandaliſez de voir qu'il les voudroit armer en faveur de celui qui avoit fait tous ſes efforts pour les perdre ; qu'il trouveroit des jaloux, & des adverſaires qui ſeroient bien aiſes de prendre cette occaſion pour le décrier, & pour faire changer de ſentiment à ceux qui le reconnoiſſoient avec reſpet ; que les peuples de la Bohême croiroient avoir raiſon de dire, qu'il ne les avoit pas attaqués par le zele d'obeïr au ſaint Siege, & de les retirer de l'hereſie, mais pour eſtendre ſon autorité, puis qu'il s'accordoit avec les Turcs mêmes pour recouvrer une Province ; que l'Empereur, & tous les Princes d'Allemagne entreroient dans un grand ſoupçon contre luy, & que le ſaint Siege ne lui voudroit plus donner du ſecours.

II. La mere du Roy de Hongrie écrivit au Pape pour le ſupplier de canoniſer le bien-heureux Frere Jean de Capiſtran ; dont la gloire paroiſſoit avec tant d'éclat par des miracles aprés ſa mort, & dont la vertu avoit eſté ſi avantageuſe

Digitized by Google

geuſe contre les Infidelles & les Heretiques pendant ſa vie.

III. Chriſtierne Roy de Dannemarc arriva à Rome le 7. d'Avril ; le Pape envoya au devant de luy beaucoup de Seigneurs ; les Cardinaux l'attendirent à la porte de la Ville, & le conduiſirent juſqu'à ſaint Pierre, où il ſe jetta à genoux devant ſa Sainteté, & ne ſe voulut point relever qu'elle n'eut fait réponſe à ſa harangue.

IV. Le bien-heureux Frere Jacques de la Marche alla à Naples par ordre du Pape, & par la demande du Roy Ferdinand ; lors qu'il fut à la veuë de cette ville il dit à ſon compagnon, nous voyci à Naples, ſongez à vous en retourner dans la Marche ; vous eſtés venu avecque moy, mais je ne m'en retourneray pas avecque vous, car je mourray ici. Il logea au Convent de ſainte Croix, & châque Dimanche, & chaque Feſte il alloit prêcher à celui de ſainte Marie la Neufve. Le Roy receut une ſi grande ſatisfaction de ſes Predications, que le ſecond de Juin de cette année, il obtint un nouvel ordre du Pape pour le retenir à ſa Cour, & ce ſaint homme y demeura juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 1476. nous verrons à ce temps là, les merveilles qu'il fit dans Naples, & parlerons du reſte de ſes vertus.

V. Le Pape donna un ordre exprez à Frere Fortuné de Perouſe, d'aller prêcher en Toſcane, & particulierement à Piſtoïa, pour procurer la paix à cette Province, qui eſtoit troublée par pluſieurs ſeditions. Il en donna un pareil, mais plus eſtendu à Frere Cherubin de Spolete ; car il lui permit d'aller prêcher non-ſeulement par toute l'Italie, mais encore par tout ailleurs avec quatre compagnons à ſon choix, ſur leſquels il auroit le meſme pouvoir que le General. Frere Bernardin de Feltre attira dans l'Ordre un de ſes freres nommé Antoine, qui lui a eſté fort ſemblable dans la vertu ; il le fit recevoir à Veniſe, & l'emmena avec ſoy au Convent de Trente, où il avoit eſté inſtitué Gardien ; il prêcha l'Avent dans l'Egliſe Cathedrale de cette Ville, & le Caréme à Civitella, l'année ſuivante il prêcha le Caréme à Arcignagi dans le Dioceſe de Vicenze, & tout le reſte de l'année dans Mantoüe.

VI. Sixte IV. renouvella la défenſe que Paul II. avoit faite aux Conventuels, & aux Obſervantins de recevoir les Religieux d'une famille à l'autre ; & ordonna que la conduite des Religieuſes & des Tierceres fut reglée ſelon les Statuts de l'Ordre.

VII. Frere François d'Aragon autant illuſtre par ſa ſcience & par ſa vertu, que par ſa nobleſſe, vint à Rome pour feliciter le Pape de ſon exaltation, car ils avoient eſté auparavant fort familiers enſemble ; Sixte lui fit voir le treſor qu'il avoit amaſſé, & lui dit en riant, je ne puis pas dire maintenant comme ſaint Pierre, je n'ay ni or ni argent ; & Frere François lui répondit avec une ſainte liberté, ſaint Pere auſſi ne pourriés-vous pas dire au boiteux, leve toy, & marche.

VIII. La Congregation des Hermites de Frere Ange Clarene qui s'eſtoit ſeparée de l'Ordre ſous Celeſtin V. pour vivre ſous la juriſdiction des Evéques, avoit aquis pluſieurs maiſons dans le Dioceſe de Ferme, d'Aſcoli, de Foligni, de Spolete, d'Amerino, de Narni, d'Aquila & de Rieti ; ils portoient un habit

Digitized by Google

different de celui des Freres Mineurs, & se faisoient encore distinguer par leur nom d'Hermites de Celestin, ou de Clarenes : les principaux d'entre eux resolurent de se remettre dans l'Ordre, & Frere Pierre Espagnol homme de grand esprit, obtint deux Bulles sur ce sujet au nom de tous. Par la premiere du 8. de Mars le Pape les soûmit au General de l'Ordre, mais il leur donna le pouvoir d'élire un Vicaire General, & leur accorda la communication de tous les Privileges. Par la seconde du 18. de Novembre la Sainteté confirma les reglemens de la precedente ; & les estendit aux Religieuses qui dependoient de cette Congregation, leur donnant le pouvoir de choisir leur Confesseur sous la dépendence du Vicaire general. Aprés elle donna aux Religieux le Convent de saint Jerôme dans Rome, qui appartenoit aux Tierceres de Fesules. Ces Hermites ne feurent pas tous d'accord de ce changement d'habit, & de conduire ; quelques-uns demeurerent comme ils estoient, & d'autres suivirent les ordres du Pape ; mais enfin l'an 1514. ils feurent tous unis au corps de l'Observance, comme nous verrons alors.

IX. Frere François de Pernisiis fut promeu à l'Evêché de Famagouste en Chypre. Frere Robert Vuellyl à celui d'Achonry en Irlande. Frere Antoine Maçon à celui de Paphos en Chypre. Frere André Gilles à celui d'Assise sa patrie. Frere Barthelemy de Soria à celui d'Almeria suffragant de Grenade. Frere Daniel Zelhender à celui de Bellicen en Thrace suffragant de Philippopolis. Le Cardinal Frere Pierre Riari, qui possedoit déja plusieurs Eglises, fut encore fait Archevêque de Florence.

X. L'Abbé de Schalochie de l'Ordre de S. Benoist donna un fonds aux Observantins prés de Cité de Castello dans le Duché de Spolete, sur lequel les habitans leur bâtirent un Convent.

XI. Les Conventuels s'établirent prés de Calderola au Dioceſe de Camerino, à la Chapelle de saint Pierre des Anciens. Gabriel François Farnese establit les Observantins prés de Cavino sous le titre de saint François, & l'Evêque de Castro leur adjugea la Chapelle de l'Annonciation qui dépendoit des habitans.

XII. Le Pape permit aux habitans de saint Romule dans le territoire de Genes, de fonder un Convent pour l'Observance sous le titre de Nostre-Dame de Consolation. On y conserve le corps de Frere Baltazar de Vigone tout entier sans aucune corruption.

XIII. Le Convent de Nostre-Dame des Anges prés de Pignerol en Piedmond fut fondé par les habitans, & l'année suivante le Pape leur permit de le donner aux Observantins.

XIV. J'ay dit l'an 1430. que Raymond Baucio des Ursins Prince de Tarente, avoit fait bâtir un Convent pour les Observantins, à Ugento dans la Poüille ; mais je trouve que cette année Anglibert Comte de ce lieu obtint du Pape la permission d'employer ce que Marie sa femme avoit legué pour la fondation d'une Chapelainie servie par six Prestres, à bâtir un Convent dans cette Ville sous le titre de la Conception de la sainte Vierge pour l'Observance.

XV. Le Pape permit à Frere Bernardin de Feltre d'appliquer au bâtiment

Digitized by Google

du Convent d'Asillo au Dioceſe de Treviſe, le fonds qui avoit eſté donné pour fonder une Chapelainie à l'Egliſe de Noſtre-Dame de la meſme Ville.

XVI. Les habitans de Trapani au Dioceſe de Mazzare en Sicile, obtinrent permiſſion d'eſtablir les Obſervantins, & les logerent dehors à ſainte Marie des Grecs, qu'on nomma ſainte Marie de Jeſus. L'an 1536. l'Empereur Charles-Quint revenant d'Afrique, les fit changer dans la Ville à l'Egliſe de ſaint Julien, qui prit le titre de l'autre.

XVII. Celui que le bien-heureux Frere Mathieu de Gergenti avoit eſtabli dans ſa patrie l'an 1426. avoit eſté delaiſſé depuis ſept ans, & donné aux Mercenaires par l'Evêque; mais cette année les Obſervantins en obtinrent la reſtitution par ordre du Pape.

XVIII. Le Convent d'Eciia en Andalouſie fut achevé aprés beaucoup de contradictions; car les habitans eſtoient ſi fâchés contre quelques Religieux qui les avoient déſobligés, qu'ils avoient renverſé deux fois leur bâtiment. Mais Federic Manriqués, Ferdinand d'Aquila, & Jean Ferdinand Galindo empêcherent au peril de leur vie, qu'il ne fut ruiné une troiſiéme fois: pendant qu'on le bâtiſſoit, les Religieux demeuroient à l'Hermitage de ſaint George hors la Ville, & ces trois genereux Cavaliers leur fourniſſoient tout ce qui leur eſtoit neceſſaire; aprés que l'Egliſe fut achevée, ils tirerent au ſort pour le rang des Chapelles qu'ils vouloient fonder, la principale échut à Federic, celle de la main droite à Ferdinand, celle de la main gauche à Galindo, & chacun y fit dreſſer ſon tombeau.

XIX. Les habitans de Luſurge en Valence obtinrent permiſſion d'eſtablir un Convent pour les Obſervantins ſous le titre de Noſtre-Dame des Anges.

XX. Ceux de Portugalet, & de Santurca dans le Dioceſe de Burgos s'accorderent de bâtir un Convent pour les meſmes, & le Pape y conſentit, mais je ne trouve pas qu'ils l'ayent fait.

XXI. Pierre Archevêque des Tours en Sardaigne, avoit donné l'Egliſe de ſaint Pierre de Serqui prés de Sateren, aux Obſervantins par la permiſſion de Pie II. aprés qu'elle fut reparée, & que le Convent fut bâti Sixte IV. confirma la donation; je crois que ce lieu a eſté delaiſſé, car je ne le trouve point dans nos Catalogues.

XXII. L'année precedente le Pape avoit permis aux habitans de Ponteau de mer du Dioceſe de Lizieux en Normandie, d'eſtablir un Convent pour les Obſervantins prés de leur Ville, & celle-ci ſa Sainteté la leur confirma; deux ans aprés, Loüis onziéme Roy de France le fit tranſporter dedans à cauſe des guerres, & Charles VIII. acheva le bâtiment que ſon pere avoit commencé; l'Egliſe fut conſacrée à Noſtre-Dame des Anges, à ſaint Michel, & à ſaint François le 5. de Juin 1509. par Gabriel le Veneur Cardinal, & Evêque de Lizieux.

XXIII. Gonzague écrit que Claude d'Urſé, & Catherine de Polignac, fonderent cette année le Convent de la Baſtide dans le Lionois, mais Piquet, & Foderet le rapportent à l'an 1494. & appellent ſon fondateur Pierre; l'Epitaphe de ſon tombeau qui eſt devant la porte de l'Egliſe, & celle de ſa femme qui a le ſien dedans, le nomment ainſi; ce Pierre fit cet eſtabliſſement à la ſol-

Digitized by Google

licitation d'un tres-devot Religieux nommé Frere André, qu'il avoit ramené de Jerusalem, & il ne se creut pas digne d'estre enterré dans l'Eglise, parce qu'il avoit porté les armes pour les Turcs contre les Chrestiens.

XXIV. Le Pape permit à Bertrand de la Tour, & à Loüise de la Tremoüille sa femme, d'establir les observantins à Vic le Comte dans le Dioceſe de Clermont en Auvergne; Jeane de Vandome fit achever le Convent qu'ils avoient commencé, lors qu'elle fut veuve du Duc de Bourbon, & y fut enterrée avec l'habit de sainte Claire: Jean Stuard Duc d'Albanie, & parent du Roy d'Escosse y repose aussi; Catherine de Medicis femme d'Henry II. Roy de France y donna un grand verger, arrosé par de fort belles sources, qui vont dans toutes les officines. L'Eglise fut consacrée à sainte Marthe l'an 1484. par Bertrand Evêque de Bethléem.

XXV. Marc Barbo Venitien, Cardinal & Legat en Boheme, donna permission aux habitans de Cadane, de bastir un Convent sous l'invocation de quatorze Patrons.

XXVI. Hugon Odoüail Seigneur de Conaill, commença de bastir le Convent de Dunangall prés de la mer au Dioceſe de Roboch en Irlande, & l'orna tres-bien; sa femme Nolay Conchubaïr voyant que les Observantins ne le vouloient pas accepter, les vint trouver à Rosse-nel où ils tenoient le Chapitre, & les menaça de la vengeance de Dieu, s'ils refusoient de secourir son peuple; ses paroles furent si efficaces que les Religieux consentirent à ce qu'elle desiroit, & depuis son mary, & plusieurs de ses parens prirent l'habit à ce Convent; il y deceda l'an 1505. & y fut enterré; plusieurs nobles familles y ont leur sepulture, mais l'an 1583. les Heretiques pillerent ce lieu, & Frere Breighil Gardien, & Predicateur celebre y fut massacré; quelque temps aprés le Justicier d'Irlande profana l'Eglise, & rompit les images; l'an 1601. les Anglois y mirent le feu.

XXVII. La Reforme s'introduisit environ ce temps au Convent d'Odensée en Dannemarc, par l'approbation du General, & le Roy Christierne la fit confirmer par le Pape, & estendre à ceux de Suvinebourg & de Nijestetden; celuy de Bolsuard dans la Frise Orientale receut le même reglement, mais l'an 1577. les Religieux en furent chassés.

XXVIII. Catherine fille de Catherine Henriqués avoit fait un legs pour fonder un Monastere de sainte Claire dans un hermitage appellé Nostre-Dame de Camesia, à mille pas d'Aquilar del Campo au Dioceſe de Burgos, & quelques Religieuses s'y estoient déja logées; sa mere considerant que cet établissement s'estoit fait sans l'authorité du saint Siege, demanda au Pape & l'absolution de cette faute, & la confirmation du Monastere; dix ans aprés, ces filles obtinrent la maison des Conventuels qui estoit plus prés de la ville, par l'aide du Fondateur.

XXIX. Eleonor du Chancelier veuve avoit donné une maison dans Salemi au Dioceſe de Mazarre en Sicile, pour en faire un Monastere de sainte Claire; l'Evêque avoit permis d'y dresser un Oratoire, où la Sœur Constance de Syracuse demeuroit avec trois Religieuses par la permission du Provincial, &

Digitized by Google

cette année le Pape permit l'établissement.

XXX. Le Pape declara que les Eglises de sainte Courone de Canapina au Diocese d'Ortano, & de Saint-Sauveur de Valerano au Diocese de Castello, avoient esté unies au Monastere de saint Silvestre au chef dans Rome.

XXXI. Il ordonna que les Tierceres de l'un & de l'autre sexe, joüissent des privileges & des immunités des personnes Ecclesiastiques.

DE JESUS-CHRIST l'an 1474.	DE SIXTE IV. l'an 3. & 4.	DE FEDER. III. EMP. l'an 35.	DE L'ORDRE l'an 267.

LE Pape receut avec beaucoup d'honneur en plein Consistoire, le Cardinal Marc Barbo Patriarche d'Aquilée, écouta fort patiemment la longue narration que ce Prelat fit du succés de sa Legation en Allemagne, en Pologne, en Boheme & en Hongrie, & recompensa ses travaux de beaucoup de graces : il obligea les Venitiens de remettre leur armée en mer contre les Turcs ; il donna de belles esperances aux Ambassadeurs du Roy de Hongrie, & du grand Sophi de Perse, ordonnant pour le premier qu'on luy fournît les finances necessaires à la guerre, & agreant que l'autre prist l'Empire de Trebizonde ; il établit la paix entre les Rois de Castille, & d'Arragon ; il fit alliance avec Ferdinand Roy de Naples, & avec Galeas Sfortia Duc de Milan, pour reprimer quelques Princes d'Italie, qui tâchoient de s'emparer des biens de l'Eglise ; il declara Duc d'Urbin, & Porte-Enseigne de l'Eglise Federic de Feltre beau-pere de Jean son neveu ; il reduisit le Jubilé à chaque vingt-cinquiéme année, & l'ouvrit pour la suivante, la veille de Noël : sur cette publication plusieurs Marchands firent de grandes provisions, mais ils furent trompés, parce que les cruelles guerres qui s'éleverent en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie & en Espagne, empescherent le voyage des pelerins ; au Jubilé de l'an 1450. les vivres furent fort abondans & à bon marché dans le commencement, & sur la fin ils devinrent fort chers ; il arriva tout le contraire à celuy-cy, au commencement tout estoit fort cher, & sur la fin tout fut à bon marché.

II. Le 3. de Janvier le Pape receut un déplaisir extrême par la mort du Cardinal Frere Pierre Riari son neveu, à qui il avoit remis la conduite de toutes les affaires : il y en a qui disent que ce Prelat fut empoisonné par les amis mêmes du Pape, qui craignoient que l'ambition exorbitante du neveu n'entreprit sur la vie de l'oncle, pour s'emparer de sa dignité ; on prit ce soupçon de luy sur un voyage precipité qu'il fit par l'Italie, pour s'acquerir la bienveillance des Princes, par la faveur desquels il se persuadoit de pouvoir parvenir à cette élevation : d'autres attribuent sa mort à ses débauches, car il est vray qu'il s'estoit tellement abandonné au libertinage, qu'il n'y avoit aucune sorte de volupté à quoy il ne se prostituât. Ce qu'on raconte de sa magnificence est surprenant ;

Digitized by Google

car ſon train, ſes ameublemens, & ſa dépenſe ne ſurpaſſoient pas ſeulement la pompe d'un grand Prelat, mais égaloient celle des plus grands Rois; il acheta le Comté d'Imola quatre-vingt mille écus d'or, & le donna à ſon frere Jerôme, avec vingt-cinq vaſes d'argent pour l'uſage des femmes; il ſembloit eſtre né non pas tant pour dépenſer que pour prodiguer; on dit qu'il avoit employé deux cens mille écus pour ſa dépenſe, outre 62 mille écus qu'il avoit empruntés, & ſix cens marcs de vaiſſelle d'argent qu'il laiſſa. Les Ecrivains de ce temps ont eu raiſon de le décrier, mais quelques-uns l'ont fait avec exageration. Le Cardinal de Pavie qui décrit au long le feſtin qu'il fit aux Ambaſſadeurs de France, dit que toute l'antiquité n'a rien vû de pareil; que celuy qu'il fit pour Eleonor fille de Ferdinand Roy de Naples, & fiancée avec Hercule d'Eſte Duc de Ferrare, fut encore plus ſomptueux, & qu'il ſurpaſſoit tout ce qu'on en ſçauroit dire.

III. Une vie ſi ſcandaleuſe en un Prelat ſorty d'un Cloître, devoit apparemment ſe terminer par une mort funeſte; mais ce miſerable trouva la Miſericorde prête à le ſecourir dans le beſoin, car il mourut avec de grandes marques de contrition, n'eſtant âgé que de vingt-huit ans: il fut enterré à l'Egliſe de ſaints Apoſtres, dans la chapelle de la famille de Riari; & le Pape fit graver ſur ſon tombeau une belle Epitaphe. Le 17. du même mois il ne pût refuſer à ſa douleur d'aller pleurer ſur ſon cher defunt, avec une ſuite de trois cens perſonnes en dueil; & de témoigner l'excés de l'affection qu'il luy portoit, & du déplaiſir qu'il avoit de ſa perte, l'appellant ſon cher fils, & toute ſon eſperance: il eſt certain que ce Cardinal parmy ſes débauches n'oublioit pas les affaires de l'Egliſe, & qu'il en prenoit un ſoin ſi exact, que ſon oncle s'en trouvoit entierement déchargé.

IV. Caſſus de Verone Chanoine Regulier, écrivit ſur cette mort au Cardinal de Pavie une lettre auſſi pieuſe qu'eloquente, dont voicy quelques termes; celuy qu'on eſtimoit le plus heureux des hommes durant ſa vie, a paru le plus miſerable de tous à ſa mort; car ce qui avoit fait ſa gloire & ſon plaiſir, a fait ſa peine; ce qu'il avoit trouvé ſi doux luy a eſté bien amer, lors qu'il a fallu le quitter. Helas, que la condition de l'homme eſt mal-heureuſe! puiſque ce qu'il prepare pour ſon divertiſſement, ne ſert que pour accroiſtre ſes regrets à l'heure de la mort. L'honneur, la faveur, le pouvoir n'ont ſervy de rien à ce Prelat pour ſon ſalut; au contraire, pendant que ſon corps eſtoit tourmenté par les douleurs, le ſouvenir de toutes ces choſes bourreloient ſon ame par de cruels remords: ce Cardinal n'a joüy que peu de temps de ſa fortune; elle eſtoit montée plus haut qu'un autre ne pourroit eſperer, & que luy-même n'euſt ſceu deſirer avec raiſon; & lorſque ſes ſouhaits ſont accompagnés de l'eſperance, que l'eſperance cherche le moyen de réüſſir & de ſe ſatisfaire, qu'il ne tente rien inutilement, que toutes choſes luy rient, & que le ſuccés de ſes entrepriſes vient non ſeulement ſelon ſes deſirs, mais qu'il les ſurpaſſe, dans la fleur de l'âge au plus beau de la fortune, une mort ſubite & ineſperée l'emporte, &c.

V. Julien de Rovere d'Abizzola Cardinal de Saint Pierre aux liens, ſucceda dans la charge de Protecteur des Freres Mineurs à ſon couſin Riari, & gouverna:

Digitized by Google

l'Ordre trente-trois ans, jusqu'à ce qu'il fût élû Pape sous le nom de Jules II. il avoit une grande affection pour Frere Julien de Volaterre Provincial de Toscane, qui avoit esté un disciple fort chery de Sixte IV. & qui avoit inspiré à sa Saint eté l'élevation de ces deux neveux : ce Prelat pour reconnoistre ce service, obligea son oncle de donner à Frere Julien l'Archevêché de Raguse, & il l'auroit fait luy-même Cardinal lors qu'il fût élû Pape, mais alors cet Archevêque se trouva cassé de vieillesse, & aveugle.

VI. Le bien-heureux Frere Jacques de la Marche écrivit à Mathias Roy de Hongrie, pour l'exhorter à faire la guerre aux Turcs. Frere Gabriel de Verone Evêque d'Albe en Transilvanie, & Chancelier de Hongrie, presenta sa lettre au Roy, & la luy interpreta ; ce Prince qui sçavoit combien le bien-heureux Frere Jacques l'avoit aimé avant son élevation sur son thrône, & combien il estoit attaché aux interests de sa gloire & de son état, luy fit une fort honorable réponse, pour luy témoigner l'estime qu'il faisoit de sa vertu, & le desir qu'il avoit de suivre ses conseils. Frere Gabriel luy écrivit aussi pour se plaindre amoureusement de ce qu'il n'avoit pas eu l'avantage de recevoir une de ses lettres ; & pour l'asseurer qu'il se consideroit dans sa dignité comme un pauvre exilé parmy les troubles & les tempêtes ; qu'il conservoit la même affection qu'il avoit toûjours portée à son ordre, & qu'il ne goûtoit pas de plus grande satisfaction, que de converser avec ses freres qu'il retenoit en sa compagnie.

VII. Frere Barnabé de Teramo mourut au Convent des prisons sur le Mont Subas prés d'Assise : il avoit esté Medecin avant que de se rendre Religieux ; & aprés avoir étudié en Theologie, il commença de prêcher avec un si grand applaudissement, qu'il estoit demandé par tout ; mais une grande & continuelle douleur de teste l'obligea de laisser cet exercice, pour s'adonner tout entier à la contemplation ; il commença de se lever chaque nuit deux heures avant matines pour y vaquer, & dans peu de temps il parvint à un degré fort sublime. Le bien-heureux Frere Jaques connoissant combien estoient grandes les graces que Dieu faisoit à ce devot Religieux, se plaignit souvent aux Superieurs du sujet de distraction qu'on lui donnoit, en le tenant continuellement dans les charges ; & lors qu'il fut Provincial il fit faire un statut pour donner du moins une année de vacance. l'Observance doit beaucoup à Frere Barnabé, car sa science, sa prudence, & ses bons conseils servirent beaucoup à l'establir ; il estoit fort austere pour lui-même, & fort doux pour les autres, sur tout pour les malades ; car il les traittoit avec une charité admirable. La Passion de Jesus-Christ estoit le sujet ordinaire de ses meditations, & la douleur qu'il en concevoit, faisoit couler de ses yeux un déluge de larmes. Il demanda trois choses à Dieu, la premiere de ne mourir pas Superieur ; la seconde de n'estre pas travaillé d'une maladie si longue, qu'elle peut causer de l'ennuy à ses Freres ; & la troisiéme de mourir au Convent des Prisons ; il fut exaucé en toutes trois, car un matin pendant qu'il chantoit Prime au Chœur, il se trouva mal, & on le porta à sa chambre, où il randit fort doucement son esprit à Dieu environ midy ; on ne le peut pas enterrer dans l'Eglise, parce qu'elle est bâtie sur un rocher, mais on le mit dehors prés de la muraille ; depuis un habitant de Perouse a fait bâtir une Cha-

Digitized by Google

pelle en cet endroit, où son corps est conservé en grande veneration.

VIII. Du temps de Pie II. ce devot Religieux preschant à Perouse, inventa la sainte institution des Monts de pieté, pour empécher que les pauvres ne soient ruinez par les usures; car on leur preste là sur des gages, & on ne les oblige à payer par dessus le capital, que tres-peu de chose pour les Officiers qu'il faut entretenir, & pour des fraix qu'il faut faire; avant que de l'entreprendre, il en consulta avec Frere Fortuné de Capolis, qui avoit esté un celebre Jurisconsulte, & le proposa aux Docteurs de l'Université de cette ville, & tous l'approuverent sans aucune contradiction: estant appuyé de ces bons conseils il se mit à prescher contre les usures des Juifs & des Chrestiens, & il imprima si bien le zele de la charité dans l'esprit des Perousins, qu'en peu de temps le Mont de pieté se trouva bien pourveu, & c'est le premier qui a esté jamais estabi.

IX. Quoy que cette institution soit si charitable, neanmoins parce qu'elle étoit nouvelle, plusieurs commencerent à la contredire, & à la décrier comme suiete à usure; les Dominiquains s'échaufferent particulierement à la choquer, & il falut faire traiter cette question pour vuider les difficultez qu'on y faisoit; cela se fit devant l'assemblée du Clergé, des Magistrats, & de l'Université, mais aprés plusieurs disputes, Frere Barnabé, & Frere Fortuné emporterent la victoire, & l'establissement fut fait avec grande solemnité par une procession publique: au bout de l'an ceux qui avoient emprunté reconnurent si liberalement par leurs presens la charité qu'ils avoient receuë du Mont, qu'il s'y trouva beaucoup d'argent de reste aprés le payement des Officiers, & le remboursement des fraix, & il fut besoin de consulter de nouveau à quoy cette somme devoit estre employée; un Docteur surnommé pour son excellence, *le Veritable*, fut d'avis, que sans faire aucun pacte avec les Officiers pour la taxe de leurs gages, on leur donnât tout ce qui se trouveroit de reste, & cela fut ainsi arresté pour ce Mont; mais ailleurs on l'a reglé autrement.

X. Cette institution s'estendit bien-tost dans les principales villes d'Italie, mais elle souffrit par tout des contradictions, car on y prescha & on y écrivit pour la décrier; & les oppositions qu'on y fit furent si grandes, qu'il falut avoir recours au S. Siege pour les faire vuider. Le Cardinal Caietain estant encore Religieux de S. Dominique au Convent de Pavie, composa un long traité l'an 1498. pour faire voir qu'il y avoit usure; & Frere Bernardin de Bustis luy répondit à la verité avec un peu d'aigreur, mais avec tant de solidité, que l'opinion de Caietain, qui a esté fortifiée de celle de Soto, a trouvé tres-peu de sectateurs, & la contraire a esté approuvée par le S. Siege; car Pie II. confirma le Mont de Pieté d'Orvieto l'an 1464. Paul II. celui de Perouse l'an 1467. Sixte IV. celui de Viterbe l'an 1472. & celui de Savone l'an 1479. Innocent VIII. celui de Mantouë l'an 1486. Celui de Cesene & celui de Parme l'an 1488. Alexandre VI. celui de Paloué l'an 1493. & enfin Leon X. approuva cette Institution dans le Concile de Latran par une bulle qui commence *inter multiplices*, & jetta des censures contre tous ceux qui prescheroient le contraire. Fr. Barnabé a l'honneur de l'avoir inventée, & les Freres Mineurs celui de l'avoir soûtenuë, establie, & multipliée; les principaux qui ont travaillé pour cela sont,

Frere

Digitized by Google

Frere Marc de Bologne, Frere Michel de Carcano, Frere Cherubin de Spolete, le bien heureux Frere Jaques de la Marche, Frere Antoine de Verceil, Frere Ange de Clavaſio, & le bien-heureux Frere Bernardin de Feltre.

XI. Frere Guillaume Abrinc, Frere Jean Fillet ou Vaylet Inquiſiteur d'Avignon, Frere Nicolas Amantis, & Frere Jean Gautier Obſervantins floriſſoient en France, par l'excellence de leur doctrine, & de leur pieté, & faiſoient paroiſtre le grand profit qu'ils avoient fait en Italie par l'inſtruction de S. Bernardin, & du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran. Le Pape inſtitua ſon Chapelain Frere Marien de Bon de Raguſe Docteur de Paris, & luy donna pluſieurs privileges. Frere Antoine de Medicis également noble, pieux & ſçavant, fut promeu à l'Eveſché de Marſica, & receut beaucoup d'autres faveurs de ſa Sainteté. Frere Jaques Oddo de Perouſe finit à cette année ſon hiſtoire des vies des plus illuſtres perſonages de l'Ordre; les exemplaires de ſon ouvrage ſont fort rares; il y en a un à N. Dame des Anges, dont je me ſuis ſervi. Le Pape ordonna à Frere Fortuné de Perouſe d'aller preſcher à ſa patrie, où il étoit demandé avec inſtance par ſes compatriotes; mais dés qu'il eût commencé le Caréme, ſa Sainteté le rappella à Rome pour des affaires fort importantes.

XII. Le nom & la diverſité de Conventuels & d'Obſervantins, s'eſtoient introduits dans tous les Ordres Mendiants, & parce que ſous le pretexte de la reforme, on faiſoit pluſieurs inſultes à ceux qui ne l'embraſſoient pas; Sixte IV. deffendit tant aux Eccleſiaſtiques qu'aux ſeculiers, de rien entreprendre ſur leurs maiſons, de retenir les legs pieux qui leur ſeroient faits, & de leur ſuſciter ni procez ni querelle, en faveur des Obſervantins. Et pour marquer ſon affection & ſa reconnoiſſance envers ſa mere, la religion qui l'avoit élevé, il fit une compilation de tous les privileges que les Papes lui avoient accordez, & en compoſa la bulle appellée *Mare magnum*, à cauſe de ſon eſtenduë, voicy les articles qu'elle contient.

XIII. 1. Le General de l'Ordre pourra exercer ſa charge dés qu'il ſera éleu ſans attendre aucune confirmation. 2. Il pourra eſtre depoſé par les Vocaux conformement aux Statuts. 3. Les Vocaux ne ſeront point obligez de proceder aux élections dans le terme porté par le droit, ſoit au Chapitre general, ſoit au provincial. 4. Les Gardiens & les Cuſtodes pourront eſtre inſtituez ſelon la diſpoſition portée par les Statuts, ſans garder la forme ordinaire des élections. 5. On pourra nommer des Lecteurs de Theologie pour tous les Convens, conformement aux ſtatuts, excepté pour ceux où il y a eſtude generale. Le Provincial pourra avec le definitoire inſtituer des Predicateurs au Chapitre. 7. Les Religieux pourront recevoir les Ordres de tous les Evéques catholiques. 8. On pourra faire des Chapelles dans les Convens pour y dire la Meſſe, reciter l'Office, & recevoir les Sacremens. 9. Les Religieux au temps d'interdit pourront dire la Meſſe & l'Office portes cloſes, & ſans ſonner les cloches, pourveu qu'ils n'y admettent pas ceux qui ſont compris dans les cenſures, qu'ils n'y ayent pas donné eux mêmes de ſujet, & que leurs Egliſes ne ſoient pas nommément interdites; les ſerviteurs des Convens joüiront du même privilege, & pourront y recevoir en tout temps les Sacremens, & la ſepulture. Les Religieux auront la

Digitized by Google

liberté de demeurer sur les terres des excommuniez, & de recevoir d'eux les choses necessaires à la vie. 11. Les Superieurs auront le pouvoir d'absoudre leurs inferieurs, & de se faire absoudre eux-mêmes de toute sorte de cas, & de les dispenser dans toutes les irregularitez, si-ce n'est que les cas fussent si enormes, qu'il fut necessaire de consulter le S. Siege. Les Novices joüiront du même privilege, mais s'ils quittent l'Ordre, ils retomberont dans les censures, dont ils auront esté absous. 12. Les Religieux ne pourront pas estre citez par les Legats Apostoliques, ni contraints à ramasser des collectes d'argent, ni à faire la visite des Monasteres des autres Ordres, ou à prendre leur conduite, ni à poursuivre des procés, mêmes par des lettres du saint Siege, si elles ne revoquent expressément ce privilege. 13. Le General & les provinciaux pourront rappeller leurs inferieurs du service des Prelats, changer, deposer, & suspendre les Predicateurs de la Croisade, & les Inquisiteurs, s'ils n'ont pas un privilege particulier qui déroge à celuy-cy; & nul Prelat, excepté les Legats, ne se pourra servir des Religieux sans la licence de leurs Superieurs. 14. Le General & les Provinciaux ont droit d'excommunier ceux qui sortent de l'Ordre sans leur congé, même sous le pretexte de quelque privilege du saint Siege; & ceux qui aprés avoir obtenu la permission de passer à un autre Ordre, ne s'en serviront pas dans trois jours, ou quitteront ce nouvel état. 15. Ceux qui seront chassés de l'Ordre, ou qui l'auront quitté, ne pourront ni prêcher, ni confesser, ni enseigner, si ce n'est qu'ils entrent dans un autre avec les permissions necessaires, où l'on ait droit de les employer à ces ministeres; & ceux qui le feront autrement pourront estre excommuniés, s'ils ne desistent aprés avoir esté avertis. 16. Les Evêques ont droit d'excommunier ceux qui voudroient porter l'habit de Frere Mineur, sans l'avoir receu des Superieurs, s'ils ne le quittent dés qu'ils en auront esté sommés. 17. Les Religieux ne sont pas obligez de payer la dixme de leurs jardins ni de leurs vergers. 18. Les Superieurs peuvent employer en œuvres pieuses les restitutions, lors qu'on ne sçaura pas à qui elles appartiennent. 19. La sepulture sera libre dans leurs Eglises pour tous les fidelles qui la demanderont, & à qui les Superieurs l'accorderont; mais nul n'y pourra faire l'Office pour les defunts sans leur permission. 20. Les Religieux ne se pourront confesser qu'aux Confesseurs de l'Ordre, selon la disposition des Statuts, excepté à l'article de la mort. 21. Il est defendu aux Prelats d'obliger les Religieux de se confesser à eux, d'assister à leurs Synodes ou assemblées, d'aller à leurs processions, de garder leurs constitutions, de leur promettre fidelité & obeïssance, de faire des enquestes contr'eux, de se mêler de leur conduite, & de les empêcher par censures de s'établir, & de demeurer aux lieux où ils seront appellés par le peuple. 22. Les Religieux ne seront point obligés de payer aucune portion de ce qui leur sera donné. 23. Lors qu'ils changeront quelque Convent, ils pourront enlever tous les matereaux & les meubles, à la reserve de ceux des Eglises qui auront esté consacrées. 24. Ils ne pourront pas estre cités devant les ordinaires; que selon leurs privileges. Tous ces articles sont contenus dans la Bulle de Clement IV. qui est inserée dans celle d'Eugene IV. du 2. de Novembre 1439. & Sixte IV. pour éclaircir quelques doutes qu'on avoit formés, y ajoûta les declarations que je vais mettre icy.

Digitized by Google

XIV. 1. Les Religieux peuvent dire la Messe hors de leurs Eglises sur un Autel portatif: 2. admettre aux offices durant le temps d'interdit, les Procureurs de leurs affaires, & ceux des Religieuses de sainte Claire, & des Tierceres: 3. les cas pour lesquels il faut consulter le saint Siege avant que d'en donner l'absolution, ou octroyer la dispense, sont la rechûte dans l'heresie, le schisme, la falsification des lettres Apostoliques, & avoir porté aux infidelles des choses deffenduës: 4. les Religieux peuvent faire l'enlevement des corps qui doivent estre enterrés chez eux, aux lieux où la coustume l'a introduit, & lorsque les Curés refusent de le faire aprés en avoir esté requis: 5. les Religieux ne sont point obligés, quelque coustume qu'on allegue, de porter les corps des defunts à l'Eglise de la Parroisse, ou ailleurs, ny d'y celebrer ou faire celebrer pour eux aucun service: 6. la portion canonique ne doit estre payée aux Curés, si ce n'est lorsque les corps sont enterrés chez les Religieux, & non point de ce qui leur sera donné autrement, ou determiné pour quelque employ particulier, ny des cierges qu'ils porteront entre leurs mains durant les funerailles, & pour les autres choses on observera les conventions honnestes & loüables que les ordinaires ou les Curés auront faites avec les Religieux, n'entendant pas qu'ils soient compris dans les dispositions particulieres que le saint Siege auroit pû faire, ou qu'il feroit à l'avenir sur le payement de quelque portion canonique, ou des decimes & des autres exactions, s'ils n'y sont pas nommés expressément, avec derogation à ce privilege: 7. il deffend aux ordinaires de jetter aucune censure sur les Religieux ni sur leurs Convens, ni d'y pretendre aucune jurisdiction sous pretexte de quelque crime, & en vertu de la Bulle d'Eugene IV: 8. il permet aux Religieux d'administrer les Sacremens de l'Eucharistie & de l'Extrême-Onction aux malades qu'ils auront oüi en confession, lorsque les Curés les leur refuseront sur l'attestation des Confesseurs: 9. il ordonne que les biens des Monasteres de S. Claire qui seront delaissés, soient appliqués au plus proche Convent de l'Ordre, à condition que les Eglises soient conservées & servies par les Religieux: 10. ceux qui voudront estre vêtus de l'habit de l'Ordre aprés leur mort, ne pourront estre enterrés que dans les Eglises des Religieux sans leur consentement: 11. les Eglises parroissielles qui seront données aux Freres Mineurs, seront servies par un Chapelain qu'ils établiront, & qu'ils pourront changer à leur gré; & durant le temps de cet employ il joüira de leurs privileges, & ces Eglises joüiront des mêmes exemptions que les autres de l'Ordre: 12. les Superieurs pourront dispenser leurs inferieurs des irregularités pour recevoir les Ordres, & les rehabiliter pour estre promûs aux charges, excepté pour les cas d'homicide volontaire, de bigamie, & de mutilation: 13. Les inquisiteurs pourront proceder contre tous ceux qui asseureront que les fidelles qui se sont confessés aux Religieux approuvés selon le droit, sont obligés de reïterer leur confession à leurs Curés; car cela est contre les constitutions de Jean XXII. & de Nicolas V: 14. il donne une communication reciproque des privileges & des graces entre l'Ordre de S. François & celuy de saint Dominique. Enfin il defend à tous les Prelats, & aux autres Ecclesiastiques, sous peine de suspension, d'interdit, de privation des benefices, & d'inhabilité à les posseder, de molester les Religieux dans la joüissance de ces

Digitized by Google

privileges, & permet de poursuivre les contrevenans par censures. Donné à Rome dans Saint Pierre le 31. d'Aoust, l'an 1474. & de nostre Pontificat l'an 4.

XV. Frere Silvestre de Raguse fut élû Provincial de Dalmatie, & les Dalmates en furent si faschés qu'ils obtinrent du Senat de Venise, que tous les Ragusins seroient bannis de leur Etat; le Vicaire General ayant appris ce desordre vint à Venise, & y convoqua les principaux de la susdite Province, pour tascher de les mettre d'accord; mais pendant qu'il y travailloit, le Senat le fit avertir qu'il pretendoit que les Ragusins qui n'estoient pas leurs sujets, fussent separés des Dalmates: pour obeïr à cet ordre, il institua Frere Gaspard Longin de Venise, Commissaire en Dalmatie jusques au Chapitre general, & laissa Frere Silvestre Superieur des Ragusins; ceux-cy pour rendre la pareille aux Dalmates, les firent exiler de tout l'Etat de cette petite Republique.

XVI. Frere Jacques de sainte Luce Docteur en Theologie, & Provincial de Sicile, fut pour vû de l'Archevéché de Messine, mais le Chapitre ayant élû Frere Leonce Chrysase Superieur de l'Ordre de saint Basile, & le Roy Ferdinand y voulant établir Pierre de Lune fils d'Artalie Comte de Jalati Billocta, il s'émût de si grands troubles que Frere Jacques ne pût pas joüir paisiblement de sa dignité, & fut enfin obligé de se contenter de l'Evêché de Patti. Frere Loüis de Siene fut promû à l'Evêché de Minori au Royaume de Naples. Frere Pierre de la Gardie Camprelaire à celuy de Guardie dans la terre de Labour. Frere Udalric d'Ulm à celuy d'Andriami parmy les infidelles. Frere Jerôme de Sacchis à celuy d'Otthane en Sardaigne.

XVII. Le Pape permit aux habitans d'Ispello dans la vallée de Spolete, de donner aux Observantins le Convent qu'ils avoient déja basty. Gonzague attribuë cette fondation à Braccio Ballione de Perouse, & la remet à l'an 1494. peut-estre qu'il y contribua beaucoup, ou qu'il acheva ce qu'il trouva commencé.

XVIII. Les habitans de Neti obtinrent la même permission pour celui qu'ils avoient bâty en l'honneur de Saint Antoine prés de leur ville, sur le panchant d'une colline; il a servy de Noviciat, maintenant il sert d'Infirmerie.

XIX. Robert de Saint Severin Prince de Salerne, & sa mere établirent les Observantins par la permission du Pape au Monastere de Diani appellé de la pieté, dans la Province de la Principauté, qui avoit esté delaissé par les Benedictines.

XX. Mathieu de l'Ange avoit laissé dequoy bâtir un Convent pour les Dominiquains, ou pour les Observantins dans les Montagnes de la Principauté au Diocese d'Amalphi; les habitans des Villages voisins prefererent les Observantins, & contribuerent le surplus qui fut necessaire pour l'achever, sous le titre de saint François, & le Pape l'approuva.

XXI. Celui de Gravina dans la Poüille n'estoit pas encore achevé, & le Pape donna permission d'y establir les Observantins.

XXII. Les Habitans de Casal neuf, obtinrent permission de fonder un Convent pour les mesmes, sous le titre de saint François prés de leur ville au Diocese de Brindes.

Digitized by Google

XXIII. Pierre de Gnide, & Gregoire de Martini avoient bâti & doté une Egliſe en l'honneur des Apôtres ſaint Philippe & ſaint Jaques, dans Martine au Dioceſe de Tarente, & les habitans touchez de la bonne vie des Religieux de l'Obſervance, ſur tout de celle de Frere Luc de Licio leur Vicaire, obtinrent permiſſion du Pape de la leur donner, & de leur bâtir un Convent. Gonzague remet cet eſtabliſſement à l'an 1497. & dit que ſaint Eſtienne en eſt le Patron.

XXIV. Le Pape permit à Charles de ſaint Severin Comte de Mileto, d'établir les Obſervantins en quelque lieu de ſon Domaine, & je crois qu'il fit bâtir le Convent que Gonzague appelle ſaint Antoine de Pizzo au Dioceſe de Mileto. Les Religieux ſe vouloient loger hors de la Ville pour eſtre plus retirés, mais le Comte jugea qu'ils ſeroient trop expoſés aux Pirates, qui courent ſur ces côtes, & les fit loger dedans.

XXV. Les Moines de Ciſteaux avoient delaiſſé le Monaſtere de la Serre dans la Province de ſaint Ange, & Ferdinand Roy de Naples le fit donner aux Obſervantins.

XXVI. Le Pape permit aux meſmes de bâtir un Convent dedié à ſaint François prés de Pierre Piſée dans la Province de la Baſilicate au Dioceſe d'Acierenza.

XXVIII. Les habitans de Mazzare en Sicile demanderent permiſſion au Pape de loger les Obſervantins prés de leur Ville, à une Egliſe ruinée, que l'Evêque leur vouloit donner; ce Convent eſt fort expoſé aux Pirates, parce qu'il eſt prés de la Mer; Gonzague raconte qu'un ſoir le Sacriſtain s'eſtant éveillé en ſurſaut alla ſonner Matines avant le temps, & qu'une troupe de ces écumeurs de Mer qui s'eſtoient avancés, croyant qu'on les avoit découverts prirent la fuite.

XXVIII. Le Pape permit à Loüis Pallavicino Marquis de Buxeto en Lombardie, de fonder dans ce lieu un Convent pour l'Obſervance dedié à Noſtre-Dame des Anges.

XXIX. Loüis Marquis de Saluſſes obtint la meſme grace pour ſa Ville de Saluſſes.

XXX. Les habitans de Montreal en Piedmont, leur en bâtirent un dedié à Noſtre-Dame des Graces, où le corps de Frere Baltazar de Château-neuf, illuſtre par ſa pieté, par ſa pureté, & par ſes miracles, eſt conſervé en grande veneration.

XXXI. Les habitans de Brandi en Corſe leur en bâtirent un autre dedié à S. François.

XXXII. Eluire de Stuniga Dame de Belalcaçar, obtint permiſſion de fonder un Convent ſous le titre de la Colomne prés de cette Ville, & de l'unir à la cuſtodie qu'elle voudroit; elle l'executa bien-toſt, & le donna aux Obſervantins de celle de Valladolid. Mais l'an 1490. Thereze Henriquez obtint d'Innocent IV. la permiſſion d'en bâtir un autre dedié aux premiers Martyrs de l'Ordre, à deux cens pas de cette Ville, & de donner le premier qui en eſt éloigné de cinq cens à Elizabeth & Eleonor filles d'Alphonſe Sotomayor Comte de Belalcaçar,

Digitized by Google

qui souhaittoient avec passion d'y establir l'Ordre de sainte Claire. L'an 1493. Fr. Jean de la Puebla Comte de Belalcazar neveu du susdit Alphonse commença la Custodie des Anges, & y fit joindre ce nouveau Convent par la permission d'Alexandre VI. Les Comtes de Belalcazar en sont les fondateurs, leurs armes paroissent dans tous les principaux endroits, & leurs tombeaux sont dans la principale Chapelle; leurs successeurs ont toujours témoigné une grande affection à tout l'Ordre, & fournissent aux frais des Chapitres de la Province des Anges, lors qu'ils se tienent dans ce Convent. La famille de Borgia y a fondé une Chapelle en l'honneur de saint Joachim & de sainte Anne, & des Chapelains pour la servir.

XXXIII. Alphonse de Messie avoit donné l'Hermitage de Nostre-Dame de Beroal prés de Cardenora, dans le Dioceſe d'Avila, avec le droit de Patronat, à Frere François Florés Conventuel, & Pie II. le lui avoit confirmé; aprés que ce Religieux eut beaucoup augmenté, & le bâtiment, & le revenu, se trouvant vieux il le voulut remettre aux Observantins de la Custodie de Valladolid, & Eliz b th Princesse de Castille, & de Leon, & Reyne de Sicile lui en fit obtenir la permission du Pape; je ne trouve pas pourtant cette maison dans nos Catalogues, non plus que celle que Sixte IV. avoit permis de bâtir à l'Abbaye de saint Michel de Salvenor en Sardaigne, qui avoit esté donnée pour ce dessein par l'Abbé de l'Ordre de Valombreuse.

XXXIV. Les habitans de Pinhac au Dioceſe de Tolon en Provence, avoient bâti une Eglise pour les Observantins à un quart de lieüe de leur Ville, & le Pape leur donna la permission d'y joindre un Convent; les Chanoines de l'Eglise Collegiale s'y opposerent, mais enfin ils cederent à l'autorité de René Roy de Sicile & Duc de Lorraine & d'Anjou, qui se trouvoit alors sur le lieu. Denis Bassonet Evêque de Tolon consacra l'Eglise, & Soreda Capitaine de Cavalerie parmy les Huguenots la profana, & en fit une Escuerie; mais Dieu punit son sacrilege d'une funeste mort.

XXXV. Les Tierceres avoient bâti un Hermitage dedié à la sainte Trinité, dans la foreſt de Breye au Dioceſe de Mets l'an 1450. sous Calixte III. qui leur accorda quelques Indulgences l'an 1456. Le Roy René Seigneur de ce lieu leur donna le fonds, & le bois necessaire pour bâtir leur logement; depuis par leur consentement il y mit les Observantins, & Sixte IV. confirma ce changement.

XXXVI. Loüis Abbé de Marciac, de l'Ordre de Cluny au Dioceſe de Clermont en Auvergne, avoit donné depuis vingt-six ans à Frere Vincentin de Villelongue, & à quelques autres Observantins qui vouloient vivre en solitaires, l'Hermitage de la Salete, qui est dans un lieu fort affreux, & présque inhabitable de la Parroisse de Bourg Lati, du mesme Dioceſe: ces Religieux avoient reparé, & augmenté le logement sans avoir obtenu la permission du saint Siege, & cette année ils remedierent à ce défaut, & se firent décharger de quelques conditions onereuses, que le susdit Abbé leur avoit imposées. Gonzague dit que Jaques Loup Seigneur de Mont-fang l'érigea quatre ans aprés en un Convent fort commode, & que l'Eglise est dediée à S. Michel.

Digitized by Google

XXXVII. L'Abbé de Forez, Loüis d'Enguien, Guillaume de Fontaine Seigneur de Melleu, Gilles de Brandebourg, & Marguerite Comteſſe de Vernenbuer, & de Sombref tous du Dioceſe de Liege, obtinrent du Pape la permiſſion de bâtir un Convent pour l'Obſervance, mais je ne trouve pas en quel lieu ils l'eſtablirent, ſi ce n'eſt que ce ſoit celui que Gonzague appelle ſaint Michel de Cenin au milieu d'une foreſt, écarté d'une lieüe de toute ſorte d'habitation, & duquel il attribuë la fondation à François de Furnes environ l'an 1480. peut-eſtre que les autres y ont contribué.

XXXVIII. Jean de Biez Chevalier de ſaint Jean donna le ſol pour bâtir un Convent à Biez du Dioceſe de Bologne en Picardie, & Izabelle Princeſſe de Portugal, & Ducheſſe de Bourgogne le fit bâtir, & dedier à ſaint Antoine. Les Heretiques l'ont ruiné deux fois, mais il a eſté remis, & l'Obſervance reguliere y a toujours eſté en grande vigueur.

XXXIX. Rodulphe Evêque de Breſlau eſtablit le Convent de Grup en Bohëme par ordre du Pape, & les Religieux ont toujours travaillé fort efficacement pour conſerver les habitans dans la pureté de la foy.

XL. Les habitans d'Area dans l'Eſcoſſe occidentale eſtablirent un Convent pour les Obſervantins, où une Image de la ſainte Vierge s'eſt rendu fort celebre par pluſieurs miracles.

XLI. Le Monaſtere de ſainte Claire prés de Volaterre en Toſcane, ayant eſté ruiné par les guerres, les Religieuſes obtinrent du Pape la permiſſion de ſe reſtablir à celui de ſaint Jean d'Uticaſſo de l'Ordre de ſaint Benoiſt, où il n'y avoit plus qu'une Religieuſe âgée de 80. ans.

XLII. Nicolas Cardinal de ſaint Pierre aux Liens, & Evêque de Breſſenon, avoit reformé le Monaſtere de ſainte Claire de ſa ville par le moyen des Religieuſes qu'il avoit appellées de celui de Nuremberg de la Province de Stratzbourg; & l'avoit ſouſtrait à celle d'Auſtriche pour le ſoûmettre à la direction de la precedente; & cette année elles firent confirmer cette diſpoſition par Sixte IV.

XLIII. Elizabeth Rodriguez de Cardenas avoit fondé un Monaſtere pour les Tierceres, dans la maiſon qu'elle avoit à Anduiar, par la permiſſion de l'Evêque de Jaën, & s'y eſtoit rendu Religieuſe, & cette année elle obtint du Pape la confirmation de cet eſtabliſſement.

XLIV. Andiſe de Paëtis avoit donné pour le meſme deſſein, la maiſon qu'elle avoit à Licio dans la Poüille, & legué tous ſes biens par ſon teſtament: & cette année le Pape confirma cette fondation, faite en l'honneur de ſaint Mathieu

XLV. Prime d'Ordolafis troiſiéme de ce nom, eſtablit un Monaſtere pour les Tierceres dans Forli, où elles en avoient déja un autre, appellé Noſtre-Dame de Ripa. Il y a une Image de la ſainte Vierge fort celebre, & il y eſt arrivé que la Riviere de Schietrin s'eſtant débordée, emporta tout ce qui s'oppoſoit à ſon cours, mais cette Statuë reſta ſeule immobile au milieu de ce ravage, & l'an 1495. elle fut tranſportée en un lieu plus decent & plus aſſeuré.

XLVI. Le Pape permit d'aliener quelques biens que Jaques Lelli avoit legués au Convent d'Aracœli, pour employer le prix à ſa reparation. Il permit aux Obſervantins d'entendre en tout temps les confeſſions des fidelles, & de

Digitized by Google

leur administrer l'Eucharistie, à la reserve du jour de Pâques. Il confirma les exemptions des decimes & des subsides que ses predecesseurs avoient accordées aux Monasteres de S. Claire.

DE JESUS-CHRIST l'an 1475.	DE SIXTE IV. l'an 4. & 5.	DE FEDER. III. EMP. l'an 36.	DE L'ORDRE l'an 268.

I. MATHIAS Roy de Hongrie ayant receu de la part du Pape quatre-vingts treize-mille écus d'or, dressa une belle armée avec laquelle il chassa les Turcs qui estoient entrés dans son Royaume ; mais il negligea de les poursuivre, pour faire la guerre contre les Roys de Pologne & de Bohême, & ce dessein ne lui reüissit pas, car le Pape l'obligea d'observer les articles de paix qu'il avoit accordez avec ces Princes. L'Empereur, & Charles Duc de Bourgogne estoient en guerre pour la pretention que chacun avoit sur Nuys, & aprés quelques legers combats, ils se mettoient en estat de donner une bataille generale, mais le Pape envoya vers eux Alexandre Evêque de Forli, qui les obligea de remettre entre les mains de sa Saintеté, & la place dont ils contestoient, & la decision de leurs droits. Le mesme Duc assisté du Roy d'Angleterre, alloit porter ses armes contre Loüis Roy de France, mais Sixte IV. leur envoya Nicolas Evêque de Modene qui leur fit establir une treve de sept ans, & obligea encore ce puissant Roy de r'appeller l'armée qu'il avoit jettée dans la Catalogne contre Jean Roy d'Aragon, fit faire une treve de sept mois entre ces deux Monarques, & les engagea de remettre leurs differens à la decision du saint Siege.

II. Le Jubilé que le Pape avoit donné pour cette année, ne peut pas attirer beaucoup de monde dans Rome à cause de ces guerres, neanmoins Ferdinand Roy de Naples tout vieux qu'il estoit, Catherine Reyne de la Bossine, & la Reyne de Dannemarc y vinrent pour le gagner.

III. Les miracles que Dieu faisoit par l'intercession de saint Bonaventure renouvelloient la memoire de ses merites, & r'allumoient le desir de le voir canonisé, Sixte IV. qui estoit fort porté à faire éclater la gloire d'un si grand homme tâchoit d'avancer cette affaire, c'est pourquoy il recevoit avec grand plaisir les instances que divers Princes lui faisoient de l'achever. Ceux qui paroissoient les plus zelés pour cela estoient Ferdinand Roy de Naples, & son fils Alphonse Duc de Calabre, qui lui en écrivirent en des termes fort pressans ; le bien-heureux Frere Jaques de la Marche croyant que cette cérémonie se deut faire bientost, lui demanda permission de venir à Rome pour y employer ses soins, & pour y assister ; & sa Saintеté lui répondit le 25. de Janvier, qu'elle avoit envoyé des commissaires en France, où le saint estoit mort, pour en rapporter les instructions necessaires ; qu'elle avoit déja traitté de cette affaire avec les Cardinaux ; que s'il avoit quelque chose particuliere qui peut y servir, il l'envoyat au plustot ; & qu'elle

Digitized by Google

prendroit le soin de luy faire porter la permission qu'il demandoit lors que toutes choses seroient disposées pour cette solemnité.

IV. Le Pape qui vouloit donner l'Evêché de Treviſe, & le titre de l'Archevêché de Thebes à Frere Zanet d'Udine General de l'Ordre pour recompenser son merite, & ses travaux, ordonna que le Chapitre general se tint à Urbin le 14. de May ; & Frere François Nanis surnommé Samson, Provincial de Toscane y fut êleu à sa place ; le pere de Frere François estoit de Bresse, & sa mere de Siene ; il n'avoit que huit ans lors qu'elle le donna aux Conventuels de sa ville, où il estudia avec tant d'attachement, que n'ayant pas dequoy acheter des livres, il les empruntoit de ses compagnons ; & pendant qu'ils dormoient, il s'en servoit à la lumiere de la lampe du dortoir, où il veilloit la plus grande partie de la nuit. Il profita si bien dans la Rethorique, la Philosophie, & la Theologie qu'il devint tres-sçavant, & prit le degré de Docteur dans l'Université de Bologne : il fit une dispute fort celebre en presence du Pape, où il répondit aux argumens des contretenans, avec tant de netteté, & de facilité, que sa Sainteté lui donna le titre de Samson, parce que comme cet ancien Heros, il se défaisoit sans aucune peine des liens avec lesquels on le croyoit arrester, & ce nom lui est demeuré depuis. L'an 1460. il fut fait Superieur de la Terre-Sainte, & l'an 1470. il fut êleu Provincial de la Province de Toscane. Sa gravité, son integrité, sa douceur, & sa prudence dans le gouvernement luy gagnerent non-seulement le cœur de ses Freres, mais encore les bonnes graces des Princes. Il exerça la charge de General durant 24. ans avec un agrément universel ; il conserva l'Observance dans les pratiques de la reforme, & ne voulût jamais souffrir qu'on l'inquiétat ; Il répondoit quelque-fois par raillerie à ceux qui le blâmoient de cette complaisance, pourquoy voulés-vous que je me mêle avec des poüilleux, vous ne devés pas faire tant de cas d'eux, que la jalousie vous oblige à les maltraiter.

V. Les Observantins Ultramontains tinrent leur Chapitre à saint Omer en Artois, où Frere Jean Philippi Vicaire de la Province de France fut êleu Vicaire general pour la seconde fois. La Province de Bourgogne, & celle de Provence disputoient pour le Convent de Bourg saint Andeol en Vivarés, & il fut adjugé à la seconde. Dans le denombrement des morts on fit une mention particuliere de Frere Nicolas d'Orbellis de la Province de Touraine, à cause de l'excellence de sa doctrine ; & de Frere Jean Brugman Predicateur illustre de la Province de Cologne. Les Observantins Cismontains celebrerent aussi leur Chapitre le 19. de Mars à Naples dans le Convent de sainte Croix, & Frere Pierre de Naples fut éleu Vicaire general ; c'estoit un homme docte, doué d'un grand zele, & d'un grand courage pour maintenir la reforme, & il fit ses visites à pied avec grande humilité : le bien-heureux Frere Jaques de la Marche estoit député de sa Province pour assister à cette assemblée, quoy qu'il demeurât dans Naples par ordre du Pape, pour contenter le Roy Ferdinand ; & voyant que Frere Marc de Bologne se trouvoit dans ce Convent sans estre vocal, quoy qu'il eut esté trois fois Vicaire general, il fut si fâché du peu de consideration que les Bolonois avoient eu pour luy, qu'il protesta qu'il n'entreroit point dans l'assemblée

Digitized by Google

du Chapitre, si cet illustre Religieux n'y estoit appellé, & le fit substituer à sa propre place : il est vray que le zele que Frere Marc avoit pour la reforme, & pour empêcher le relâchement l'avoit rendu odieux à ceux qui n'estoient pas portés du mesme sentiment ; le Vicaire de la Province de Bologne estoit de ce nombre, & l'avoit fort mal traité, car il l'avoit toujours logé dans des petits Convens, & sous des Superieurs indiscrets qui en usoient fort mal ; mais le nouveau Vicaire general mit ordre à cette mauvaise conduite, car il donna au susd. Frere Marc des Privileges dignes de son merite, & le fit nommer Pere de l'Ordre afin qu'il assistat à tous les Chapitres.

VI. Frere Jaques d'Agello fut fait Commissaire de Cour ; on luy donna un sceau particulier, & il fut chargé de tenir un regiſtre de tous les actes de l'Ordre. Frere Jaques d'Alexandrie fut institué Gardien de Jerusalem. Les Convens de Bresse furent érigés en Custodie separée de celle de Milan, & depuis elle a esté erigée en Province sous le titre de saint Antoine. Frere Philippe de Termini proposa de diviser la Sicile en deux Provinces, mais les vocaux n'y voulurent pas consentir. Le Convent de Spinazzola fut adjugé à la Province de la Poüille, & l'on permit à Frere François de Rochete qui en estoit Vicaire, de transporter le Convent d'Atella de l'autre côté de la Ville à une Chapelle de Nostre-Dame des Anges, possedée par quelques Hermites Tierceres ; mais on luy ordonna de renoncer à la conduite de l'Hôpital de sainte Catherine du Bourg saint Pierre, dont le Roy Ferdinand avoit chargé les Religieux. A l'instance du mesme Roy, & de son fils, on promit aux habitans de Liparis en Calabre, d'accepter le Convent de leur ville, mais ayant appris qu'il appartenoit aux Conventuels on s'en excusa. On resolut de demander au Pape que le Vicaire general peut exercer sa charge, comme Commissaire Apostolique dés qu'il seroit élu, jusques à ce qu'il eut receu sa confirmation, au lieu qu'auparavant cela appartenoit à son predecesseur,

VII. La Republique de Venise, & celle de Raguse envoyerent des Deputés à ce Chapitre, pour demander la separation des Convens de Dalmatie d'avec ceux de Raguse ; & cette petite Republique pretendoit mesmes qu'on érigeat en Province ceux de ses terres ; on ordonna que Frere Silvestre de Raguse continueroit de gouverner comme Comme Commissaire, ceux de sa patrie, & Frere Gaspard Longin ceux de Dalmatie ; & que pour ce trienne le Vicaire general nommeroit les Superieurs particuliers, ce qu'il fit avec le conseil de quatre Religieux de chaque nation.

VIII. Les miracles que le bien-heureux Fr. Jean de Capistran faisoit obligerent les vocaux de supplier Frere Gabriel de Verone Evêque d'Albe d'en dresser l'instruction, & d'employer le Roy & les Princes de Hongrie pour presser sa canonisation ; Frere Gabriel ne negligea pas cette affaire, car il l'avoit fort à cœur, mais les troubles des guerres en empêcherent le succés.

IX. Le Roy Ferdinand fournit aux frais de ce Chapitre, se rendit fort familier aux Vocaux par plusieurs visites qu'il leur rendit, leur témoigna qu'il se sentoit fort obligé de ce qu'ils avoient honoré la Capitale de son Estat d'une assemblée si grave, & choisi pour Vicaire general un Religieux qui en estoit natif ; les

Digitized by Google

remercia des prieres qu'ils avoient faites pour luy, & pour sa famille; les pria de le regarder comme un enfant de l'Ordre, & leur promit qu'il n'oublieroit jamais les obligations qu'il leur avoit. Il se trouva huit-cens Religieux à cette assemblée, & celui qui avoit le soin de la dépense, la faisoit avec excés par un esprit de vanité; ceux qui avoient un veritable zele de la pauvreté ne le pouvoient souffrir sans en murmurer, & l'en blâmer, mais il ne s'en corrigea pas; & le bien-heureux Frere Jaques voyant son obstination, emporté d'un coup de zele luy donna sa malediction; sa parole ne fut que trop efficace, car dans peu de temps ce mal-heureux sortit de l'Ordre, & fit une mort funeste selon la prophetie de celui qui l'avoit maudit.

X. Durant la tenuë de ce Chapitre Frere Antoine du Bourg saint Jean en Toscane, resolut de se retirer à quelque Hermitage solitaire, pour y garder la Regle avec plus de pureté, sans se servir d'aucun Privilege, ny des declarations des Papes; il trouva quelques compagnons de son dessein, & pour le mettre en execution il en choisit cinq des plus courageux, avec lesquels il se retira de nuit sur le Mont Argentier, & laissa les autres qui estoient plus de trante dans l'attente de trouver une occasion favorable pour se declarer; avec cette petite compagnie, & un Hermite qui se joignit à eux, il alla à Rome, & par la faveur de Jerôme Ruvere neveu du Pape, il obtint une Bulle pour s'establir à la Serre du Comte dans la Marche, qui dépendoit de ce Seigneur; mais le Commissaire de Cour, & les Vocaux qui estoient revenus du Chapitre travaillerent si efficacement contre eux, que leur protecteur les abandonna; & se trouvans sans appuy & sans retraitte ils furent obligés de se remettre à la discretion de leurs Superieurs; Frere Paul de Siene surnommé Barberousse les recent à Capriola, & les mit en prison, où il leur fit faire durant quelques mois une rude Penitence: les autres qui ne s'estoient pas découverts furent reconnus, & en passerent à meilleur marché; quelques-uns sont morts depuis en odeur de saintetè; & nous parlerons de leur chef l'an 1482.

XI. Fr. Griffon Flamand mourût cette année; il avoit pris le degré de Docteur dans Paris à l'âge de 22. ans, & enseigné publiquement la Theologie pendant sept ans; estant allé à Rome, & à Assise par devotion il passa chez les Observantins dans le dessein d'y vivre inconnu; son humilité le retint dans cet estat durant plusieurs années, mais s'estant trouvé dans Mantoüe à une dispute publique, où l'on maltraittoit la verité de la Doctrine, il ne se peut empêcher de parler, & de faire éclater la beauté de son esprit, cela le mit dans une telle estime qu'il fut obligé de changer de demeure pour se pouvoir cacher. Il entreprit le voyage de la Terre-Sainte, & la compassion qu'il conceut de l'ignorance des peuples de l'Orient, l'engagea à l'estude de la langue Grecque, Arabe & Caldaïque pour avoir le moyen de les instruire: aprés qu'il eut employé sept ans à cet ennuyeux exercice, il commença de Catechiser en secret, & quelque fois en public dans Jerusalem.

XII. Pour trouver plus de matiere à son zele, & faire une plus grande moisson, il alla vers les Maronites; ce peuple qui est Chrestien à pris ce nom, non pas de l'heretique Maron comme quelques uns s'imaginent, mais de saint Ma-

Digitized by Google

son Patron d'un celebre Monastere de Syrie, dont le Superieur se trouve signé le premier aux actes d'un Concile tenu à Tyr l'an 518. Ces Chrestiens occupent tout le Mont-Liban qui a sept cens-mille pas de tour, & leur Patriarche reside à un Monastere qu'ils y ont estably; ils sont encore dispersés par le Patriarchat d'Antioche, dans l'Isle de Chypre, dans Damas & dans Alep; ils font les Offices divins en langue Caldaïque, & parlent ordinairement l'Arabe. Ils avoient esté imbus des erreurs d'Eutichés, de Dioscore, & des Monothelites, mais ils en avoient esté purgés par Eymeric Patriarche d'Antioche, & leur chef assista au Concile de Latran sous Innocent III. Il leur restoit pourtant encore quelques abus dans l'usage des Sacrements, & des ceremonies de l'Eglise, que le mélange avec les autres sectes, & le défaut d'instruction avoient fait glisser. Frere Griffon commença de les instruire l'an 1450. avec Frere François de Barcelone, qui avoit aussi tres bien appris les langues de l'Orient, par le long sejour qu'il y avoit fait; ces deux bons Religieux firent bien-tost un grand fruit parmi ce peuple, car ils corrigerent leurs Rituels & leurs erreurs, & firent reparer leurs Eglises; leur Patriarche resista pourtant à cette reformation, jusqu'à ce qu'il se vit convaincu par un grand miracle.

XIII. Le jour de l'Assomption sur le soir Frere Griffon aprés avoir prêché avec grand zele, fit changer de place à la lumiere du Soleil, de sorte que ses rayons qui entroient par la feneſtre du côté de l'Occident, parurent à celle qui lui estoit opposée du côté de l'Orient, & ce prodige fut si éclatant & si bien averé, que les Maronites en font tous les ans la memoire à pareil jour. Je sçais les difficultés qu'on peut faire sur la retrogadation du Soleil; les expositeurs les traittent à l'occasion de celles qui arriverent du temps de Josué, & du Roy Ezechias, & nous ne pouvons pas doûter que celles-là n'ayent esté réelles & veritables, puisque l'Escriture Sainte le dit fort clairement; mais le prodige qui arriva ici, & d'autres semblables qu'on peut trouver dans les Histoires, se peuvent expliquer sans forcer le cours du Soleil; car Dieu pouvoit cacher la lumiere de cet astre qui venoit du côté de l'Occident, & la faire paroistre du côté de l'Orient sans changer le corps, ni le cours de cet Astre; sa puissance fait chaque jour des choses plus surprenantes, qui peuvent bien rendre celle-ci croiable. Frere Griffon demeura vingt-cinq ans parmi ce peuple pour l'instruire, & le mettre en une parfaite intelligence avec les latins: il alla deux fois à Rome pour ce sujet sous Calixte III. qui le fit enfin Evêque & Patriarche de cette nation, & lui donna quelques suffragans. Il avoit receu à la Profession Religieuse deux jeunes Maronites de fort bel esprit, l'un s'appelloit Jean & l'autre Gabriel, & il les envoya en Europe, où ils profiterent si bien aux sciences qu'ils meriterent d'estre faits Evêques, & porterent un grand secours à leurs compatriotes.

XIV. Lors qu'il vit que la pureté de la foy estoit bien establie parmi ce peuple, il resolut de passer en Perse sans avoir égard à sa dignité, ni à sa vielleſſe; mais une maladie qui le surprit sur Mer, l'obligea de débarquer en Chypre, & il y mourut au Convent de Famagouste; il a laissé plusieurs ouvrages qu'il a composez, & beaucoup d'autres qu'il a traduits en Syriaque.

XV. Frere François de Barcelone son compagnon vint à Rome, & exposa

Digitized by Google

au Pape le bon estat des Maronites; sur cette relation sa Sainteté y deputa Frer Loüis de Ripa avec de beaux presens, entre autres une Croix d'argent, une Mytre en broderie, & une belle Crosse, des ornemens de soye, & des livres en langue Caldaïque; mais lors que ce Religieux se fut mis en chemin il tomba malade à Venise, & le Vicaire general le voyant retenu lui substitua par ordre du Pape Frere Alexandre d'Arioſtis de la Province de Bologne, & l'année suivante sa Sainteté donna pouvoir au Vicaire general & à ses Successeurs de choisir un Nonce & Commissaire Apostolique pour gouverner ce peuple, & le maintenir dans la pureté de la foy; l'autorité de ce Nonce est remarquable, car il peut absoudre les Maronites de tous les cas, & de toutes les censures reservés au saint Siege; lever les interdits qui seroient jettés sur eux, mesme par autorité Apostolique; changer tous leurs vœux à la reserve de ceux de Religion & de chasteté; les dispenser de toutes les irregularités saufs de celles de l'homicide volontaire, & de la Bigamie; les rehabiliter aux charges Ecclesiastiques, & les dispenser pour contracter mariage au quatriéme degré.

XVI. Le Pape qui avoit ordonné à Frere Fortuné de Perouse d'aller prêcher à Pistoïa, lui commanda de conduire la Sœur Cecile de Copoli avec deux compagnes du Monastere de sainte Luce de Foligni à celui d'Urbin; & ce à l'instance du Duc Federic qui souhaittoit avec passion que cette fille le vint gouverner, à cause de la grande estime que chacun faisoit de sa vertu, nous parlerons d'elle l'an 1500.

XVII. Le bien-heureux Frere Bernardin de Feltre prêchoit à Trente, & défendoit souvent à ses auditeurs le commerce avec les Juifs; il y avoit sur ce temps un Medecin de cette nation appellé Tobie, & une femme nommée Brunete, qui se rendoient fort familiers dans toutes les maisons; Frere Bernardin avertissoit souvent les Chrestiens de se défier d'eux, mais cet avis estoit mal receu; plusieurs lui en voulurent mal, & creurent que son soupçon estoit mal fondé; comme il vit qu'on ne vouloit pas profiter de ses conseils, il protesta publiquement qu'avant la feste de Pâques on verroit des preuves évidentes de la méchanceté de ces deux personnes, & de l'importance des precautions qu'il leur enseignoit; sa Prophetie se trouva veritable, car le Mardy de la semaine Sainte qui tomboit au 20. de Mars, les Juifs resolurent de tuer un enfant Chrestien pour boire son sang dans leur Céremonie du pain sans levain: le Medecin Tobie prit le soin de trouver cette innocente victime, & en déroba un qui n'avoit que deux ans & trois mois; il le porta dans leur Synagogue, & sur le minuit ces perfides commencerent à martyriser cette pauvre creature d'une façon plus que Barbare; car chacun coupoit avec des Cizeaux un morceau de sa chair, pour la manger, & bevoit du sang qui couloit de cette playe; aprés ce cruel tourment ils le crucifierent, & percerent tout son corps avec des aiguilles: cependant la mere affligée cherchoit par tout son fils avec des cris & des larmes, & les autres petits enfans commencerent à crier d'eux mesmes par la Ville, que les Juifs avoient massacré celui qui estoit perdu. Le bien-heureux Frere Bernardin fortifioit le témoignage de ces bouches innocentes, & asseuroit publiquement avec grande hardiesse, que les Juifs avoient commis ce crime; enfin aprés plusieurs

Digitized by Google

recherches la choſe fut verifiée, & le Pape envoya Jean Salam de Breſſe Celebre Juriſconſulte pour punir ces infames meurtriers ; & les Reliques du petit innocent qui ſe nommoit Simon furent recueillies, & traittées avec l'honneur deû à un Martyr.

XVIII. Le bien-heureux Frere Loüis de Barga Diſciple du bien-heureux Fr. Herculan de Piagale, vivoit en grande eſtime pour ſon admirable ſimplicité, & pour ſon auſtere penitence ; tout ſon attachement n'eſtoit qu'à procurer le ſalut des ames ; il alloit trouver les Païſans par les champs, & les inſtruiſoit tandis qu'ils labouroient la terre ; ſi quelqu'un cachoit ſes pechés au Tribunal de la penitence, il le connoiſſoit par revelation, & l'obligeoit à ſe reconnoiſtre : il ſervoit les peſtiferés avec autant de zele que de courage ; leur adminiſtroit les Sacremens & les enterroit, on dit qu'il rendit ce dernier ſervice à plus de ſept-cens, n'ayant d'autre ayde que ſon compagnon. Dieu honora ſa vertu de pluſieurs miracles, car il reſſuſcita un jeune enfant, & paſſa une riviere rapide ſur ſon manteau.

XIX. Frere Michel Bal Ruſſien mourût le 2. de Fevrier à Cracovie ; il avoit eſté Ambaſſadeur pour le Roy de Pologne, & avoit receu l'habit des mains du bien-heureux Frere Jean de Capiſtran : il fut envoyé en Bohême n'eſtant encore que Diacre, pour prêcher contre les Huſſites, il le fit avec grand zele, & ſouffrit avec grande patiance beaucoup d'injures que ces impies lui firent ; lors qu'il fut Preſtre on lui voulut donner l'Archevêché de Prague, mais on ne le peut jamais obliger de l'accepter ; il fut êleu deux fois Vicaire Provincial contre ſon gré, & la ſeconde fois il ſe depoſa de ſa charge avant le trienne, à cauſe de ſes infirmités ; la douceur, & la prudence de ſon gouvernement l'avoient rendu fort agreable à tous ſes Religieux.

XX. Fr. Jaques Vual fut promeu à l'Evêché de Daren en Irlande, & le Pape lui permit de tenir un autre benefice, parce que le revenu de celui-ci eſtoit fort petit. Frere Gabriel de verone fut changé de celui d'Agria, à celui d'Albe en Tranſilvanie. Frere Egide du Port à celui de Folien parmi les infidelles, & le Pape lui aſſigna deux-cens ducats d'or de penſion ſur l'Evêché de Portugal, & lui permit de faire les fonctions Epiſcopales dans ce Dioceſe. Frere Pierre à celui de Cadix en Andalouſie, Frere Pierre de Foix à celui d'Aire en Bearn. Frere Antoine de Saponaria eſtoit Conſeiller du Roy de Naples, & en grande eſtime pour ſa ſcience.

XXI. Les Obſervantins qui avoient une Infirmerie dans Bologne, & un Convent éloigné de cette Ville, en eſtablirent un autre à ſoixante pas de la porte de ſaint Mammés prés d'une Egliſe de S. Baſile.

XXII. Guillaume de ſaint Severin & ſa mere Comteſſe de Caputana obtinrent permiſſion de tranſporter les Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux dans Roche-glorieuſe de la principauté de Salerne, & de donner aux Obſervantins leur Monaſtere qui eſtoit dehors, je ne ſçais pas s'ils le firent.

XXIII. Eloy Prince d'Hortiliano eſtablit les Obſervantins dans ſa Ville, ſous le titre de S. Antoine.

XXIV. Les habitans de Leontino les logerent prés de leur Ville au Dioceſe

Digitized by Google

de Syracuse, sous le Titre de sainte Marie de Jesus.

XXV. Foulques d'Agant fonda un Convent prés de Pertuis au Diocese d'Aix en Provence, & les Huguenots l'ont brûlé.

XXVI. Charles le hardy Duc de Bourgogne, & sa femme Marguerite voyant que le Convent de Dubrez au Diocese de Terouenne n'estoit pas commode pour les Observantins, les établirent à Montreüil en Picardie, & laisserent quelques Religieux au premier lieu comme à un Hermitage.

XXVII. Les Observantins de la Custodie de Livonie, qui travailloient avec grand fruit à la conversion des Infidelles, & qui avoient bâti quelques Convens sous Pie II. & Paul II. furent appellés par les Russiens & les Prussiens, & obtinrent du Pape la permission d'establir deux Convens parmi chacun de ses peuples, & de les unir à la Province de Saxe.

XXVIII. Les habitans de Nisse en Bohême en bâtirent un pour l'Observance sous le Titre de sainte Croix, & les Heretiques l'ont ruiné.

XXIX. Celui de Gloez dedié à Saint George dans le mesme Royaume est de mesme temps, & a souffert le mesme accident; mais celui de Maison-neuve dedié à S. Catherine a esté conservé par les habitans.

XXX. Barthelemy de Colions avoit fait bâtir un Monastere de sainte Claire à Martinengo dont il estoit Seigneur, dans le Dioceſe de Pergame, sur un fonds qui appartenoit aux Religieuses de Galgari, donnant un autre bien en échange, & cette année il fit confirmer cette disposition par Sixte IV.

XXXI. Barbe de Pergame fut obligée de sortir du Monastere de saint Bernardin de Milan à cause de ses infirmités, & se retira dans Verceil, où elle assembla quelques filles pour les instruire; sa vertu la rendit si agreable à tout le monde, que Violante Duchesse de Savoye fonda un Monastere de sainte Claire, & l'en fit instituer Abbesse; les Magistrats donnerent pour cela l'Eglise de saint Jaques, & les maisons voisines, que la Duchesse reduisit en forme reguliere, mais la mort l'empêcha d'y donner la derniere perfection; le Pape qui permit cet establissement dit dans ses lettres que cette fille lui a esté recommandée comme une personne fort zelée pour la Religion, fort innocente pour sa vie, fort prudente pour le gouvernement, & fort estimable par beaucoup d'autres belles qualités; Dieu a confirmé ce sentiment qu'on avoit d'elle, par plusieurs miracles qui ont continué aprés sa mort. La Sœur Thadée fut appellée de saint Bernardin de Milan pour remplir sa place, & ce Monastere s'est si bien accrû que l'an 1480. l'Evêque de Verceil supplia le Pape d'y unir l'Eglise, & la Maison des Chanoines de la Prevôté de saint Gratien qui avoient esté unies à la Manse Episcopale; sa Saintete l'accorda pourveu qu'on continuât d'y faire les fonctions curiales, & quon y celebrat chaque jour trois messes.

XXXII. Les Turcs démolirent le Monastere de sainte Claire d'Agia en Candie, & le Pape le reduisit en Benefice simple.

XXXIII. Sibille Lopez fille de Didace Rodriguez Carvaialio, avoit legué depuis l'an 1460. la maison qu'elle avoit dans Plaisance, & des revenus suffisans pour fonder un Monastere de sainte Claire; Alphonse Ruiz de Camargo son executeur testamentaire le fit commencer cette année par permission du Pape;

Digitized by Google

Ferdinand & Isabelle Roys Catholiques y joignirent quelques maisons des Juifs qu'ils avoient chassés de toute l'Espagne : Rodriguez Calderon Vargas, & Camargo Comte d'Olive Chevalier de saint Jaques, & Commandeur d'Occagna, en aquit le droit de Fondateur l'an 1606. par le moyen de quelques rantes qu'il y donna ; j'ay veu ce Seigneur remply d'honneurs & de richesses, & Conseiller fort favori de Philippe III. mais enfin il a esté assés mal-heureux pour finir sa vie par la main d'un bourreau.

XXXIV. Beatrix, & Eleonor de Membrilla sœurs germaines fonderent le Monastere de S. Agnés de Cordoüe par l'ayde des Roys Catholiques, & de quelques autres bien-facteurs.

XXXV. Quelques Tierceres qui vivoient en Communauté à Delf en Hollande embrasserent la premiere regle de S. Claire sous la conduite des Observantins.

XXXVI. Sixte IV. défendit aux Observantins de passer aux Convens de Fr. Capriolis, & leur ordonna d'observer la défense que Paul II. leur avoit faite d'aller parmi les Conventuels. Il donna la Bulle qui commence. *Dudum ad removenda*, pour la liberté des sepultures. Il accorda cinquante jours d'Indulgence à ceux qui diroient trois fois le Salut Angelique lors qu'on le sonne le soir. Pierre de Spello Seigneur d'Alchanis, & sa femme Eleonor de Mont-ouvert, avoient fondé une Chapelle du saint Sacrement à l'Eglise de saint François, & Sixte IV. leur permit d'y faire la solemnité durant toute l'Octave. Sa Sainteté déchargea le Convent de Nostre-Dame de Palatiolo au Dioceſe de Frascati de l'obligation de recevoir les hostes & les convalescens de la Chartreuse de sainte Croix de Jerusalem, qui avoit esté stipulée l'an 1449. lors que les Chartreux donnerent ce Convent aux Observantins, mais il leur ordonna de loger Dominique Evêque de Bresse son Vicaire, lors qu'il y viendroit.

XXXVII. Il confirma la donation de l'Isle de Lederne faite au Convent de Stocholm en Suede. Il conceda à l'Hôpital de saint François de Florence gouverné par les Freres & les Sœurs du Tiers-Ordre, tous les Privileges dont les Convens des Freres Mineurs, & l'Hôpital de Nostre-Dame de la mesme Ville jouïssoient. Il soûmit au Vicaire de la Province de Cologne l'Hôpital de saint Jean de Treves, & la maison des Sœurs du Tiers-Ordre qui le gouvernoient. Les maisons du Val des Vierges, de sainte Gertrude, & de sainte Catherine d'Amsterdam qui vivoient depuis plus de 20. ans sous l'institut du Tiers-Ordre, prirent la Regle des Chanoinesses Regulieres de saint Augustin par l'autorité du saint Siege. Le Pape donna commission de confirmer tous les Privileges des Tierceres du Val S. Catherine de Hassel au Dioceſe de Liege, & de plusieurs autres de leurs maisons.

Fin du Sixiéme Tome des Annales des FF. Mineurs.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES DV SIXIE'ME TOME.

Où la premiere chiffre denote la page; & la ſeconde le nombre marginal.

A

ABBAYE donnée à Frere Jerome. 26. xvi. & à Fr. Jerôme des ſignes. 308. liii.

La B. Sr. Agathe de Milan communiée par un Ange. 187. xvii.

Le B. Fr. Alphonſe Boroxio ſon zele, ſa mort. 270. vii.

Fr. Alphonſe de l'Eſpine, illuſtre en ſcience, & en vertu, ſon livre. 26. xvi

Ambaſſadeurs, pour le Prince de Tarente Fr. Pyrrhus, & un autre pour le Roy de Caſtille. 166. i. Pour le Roy d'Eſpagne vers ceux de France, & d'Angleterre Fr. Alphonſe. 271. xii.

Le B. Fr. Amedée, ſa naiſſance, ſa jeuneſſe, ſe rend Jeronimitain, recherche le martyre, eſt foüetté, ſes miracles, va en Italie pour ſe rendre

A

Fr. Mineur, miracle, eſt refuſé, prophetiſe, eſt receu; ſes premieres vertus, commence ſa Congregation, eſt fait Prêtre. 239. xiii. Suite des merveiles de ſa vie. 259. xiii. Perſecuté, ſon innocence averée par des miracles. 265. vii Confeſſeur du Pape reçoit pluſieurs graces. 297. xxii.

Fr. André Chil Predicateur celebre. 238. xx.

Fr. André de Cortone illuſtre en zele. 265. ix

Le B. Fr. Anaſtaſe de Milan, ſa vie ſa mort. 303. xxxviii.

Fr. André de S. Gemin fameux Predicateur. 87. xxxvii.

Le B. Frere André de Civitella lay, Vicaire Provincial, ſa mort. 86. xxxv.

Digitized by Google

Le B. Fr. Ange compagnon de S. Bernardin, illuſtre par ſes Propheties & par ſes extaſes meurt. 187. xv.
Le B. Fr. Antoine de Bitonte. 170. xi.
Fr. Antoine de S. Jean en Toſcane commence une reforme, qui eſt d'abord diſſipée. V. Congregation.
Le B. Fr. Antoine du Bourg S. Reyne, ſa vie, ſa mort. 34. xxiii.
Le B. Fr. Antoine de Gavaciis lay. 86. xxxiv.
Le B. Fr. Antoine de Sronconio, ſes vertus, ſa mort, ſon corps ſans corruption. 285. xv.
Le B. Fr. Antoine Scozecti, ſa pieté, ſes miracles. 277. ii.

Archevêques de l'Ordre de ſaint François.

d'Aix & d'Arles Fr. Pierre de Foix. 15. xxvii.
De Cambaliech Fr. Jean. 137. cxiv. Fr. Alexandre. 209. xiv.
De Cariſenen Fr. Baſile. 137. cxiv.
De Cartage Fr. Jaques. 198. viii.
De Cologne ſuffragant Fr. Jean. 149. xix.
De Florence Fr. Pierre Riari. 287. viii.
De Meſſine Fr. Jaques. 226. xvi.
De Roſſano Fr. Mathieu de Reggio, hiſtoire agreable ſur le refus qu'il avoit fait de l'Archevêché de ſa patrie. 189. xxi.
De Tarantaiſe Fr. Thomas. 278. viii.
De Thebes Fr. Zanet d'Udine. 331. iv.
De Tours Fr. Elie de Bourdeille. 253. iv.
Auſtriche ſes Convens avec ceux de Bohême, de Moravie, & de Stirie erigez en Province. 27. xix. Confirmez. 237. xii. Diviſion. 247. iv. & 256. ii.

B.

LE B. Fr. Barnabé de Teramo Inventeur des Monts de Pieté, ils ſont decriez par les Dominiquains, mais approuvez par les Papes. Ses vertus, ſa mort. 321. vii.
Fr. Barthelemy de Siene Docteur celebre, ſa mort. 87. xxxvii.
Baſilicate érigée en Province. 293. ix.
Belgrade, ſon fameux Siege, que le B. Fr. Jean de Capiſtran fait lever. 96. vi.
Benefice Seculier donné à Fr. Gregoire Prima Neveu de Calixte III. 137. cxiv. à Fr. François de Caſal. 172. xviii. à Fr. Eſtiene. 188. xx. à Fr. Nicaiſe de Mercœur, & à Fr. Richard Fitz. 209. xiv. à Fr. Marin. 229. xxx.
Le B. Fr. Benoiſt de Gavoraccio. 87. xxxvi.
Le B. Fr. Bernard de Hongrie illuſtre par ſes vertus, & par ſes extaſes. 128. lxxxix.
Le B. Fr. Bernardin de Feltre, ſa jeuneſſe, receu à l'Ordre, commence à paroiſtre. 127. lxxxv. Son premier Sermon, ſa crainte, applaudi. 271. xi continuë, eſt Gardien, ſa vertu. 284. xiv. Gardien de Trente, prêche avec fruit. 296. xviii. & 215. v. & 335. xvii.
Saint Bernardin, ſon habit fait abbaiſſer une Riviere. 4. iii. Receu en Proceſſion, ſa calote fait des miracles. 7. x. Guerit une Paralitique, contradiction à ſon honneur aſſoupie par le Pape. x. xvii. Son Octave. 27. xix. Reſuſcite un mort. 38. xvii. Son corps comment gardé, ſon Egliſe commencée. 53. xxi. à Mante reſuſcite une fille. 53. xxii. Loüé par Pie II. 197. iv. Sa Tranſlation. Deſcription de ſon Egliſe. 294. xiv.
Le B. Fr. Blaiſe de Conto illuſtre par

Digitized by Google

ſes predications, & par ſa vertu, meurt. 186. xiv.
Bohême, articles accordés aux peuples de ce Royaume, par le Concile de Baſle, dont ils abuſoient. 18. iii. Suite de cette affaire. 93. iii. Ses Convens, & ceux d'Auſtriche confirmés en Province. 237. xi. Diviſés. 256. ii
Saint Bonaventure, ſa Canoniſation pourſuivie. 230. iii.
Boſſine, converſions, eſtat de cette Province. 14. xxvi. Inconſtance de ſes Religieux. 147. xii. Nouveaux Miſſionaires. Accord avec la Dalmatie de peu de durée. 209. xv. Unie avec la Dalmatie. 236. x. Ruinée. 247. iii. & 258. viii.

C.

CANARIES, conduite des Convens qui en dépendent. 169. ix.
Capricoles ou Caperolans inſtituez par Fr. Pierre Caprioli, finiſſent avec lui. 257. vi.
Cardinaux de l'Ordre, Fr. François de Savone. 264. vi.
Fr. Pierre Riari. 283. v. Sa capacité pour les affaires, ſon luxe, ſes débauches. ſa mort. 219. ii.
Cardinaux protecteurs Beſſarion de de Trebizonde. 157. x. Fr. Pierre Riari. 308. lii. Julien Ruvere. 220. v.
La B. Catherine de Bologne, ſa naiſſance, ſa vie, ſa mort, ſes miracles, eſtat de ſon corps. 226. xxiv.
Sainte Catherine de Siene, conteſtation ſur ſes ſtigmates, terminée. 306. xlvii.
Chapelains Apoſtoliques, Fr. Jean Antoine, & Fr. Jean de Francone-gō. 87. iv. Fr. Pierre. 229. xxx.
Chapitre General à Bologne. 52. xix. à Milan 147. xi. à Rome. 155. iv. à Dijon. 197. v. à Perouſe. 235. vi. à Florence. 256. i. à Veniſe. 269. i.
Le B. Fr. Chreſtien de ſaint Donat, illuſtre en vertu. 266. xi.
Le B. Fr. Chriſtofle Crivelli, ſa converſion, ſa vertu, ſa mort. 258. xi.
Le B. Fr. Chriſtofle de Monza, ſa mort. 185. ix.
Le B. Fr. Clymaque Cobilin eſtend l'Obſervance, & meurt ſaintement. 209. xiii.
Commiſſaire de Cour, ſon pouvoir. 32. xviii.
Commiſſions Apoſtoliques, à Fr. Eugene pour l'Albanie, la Bulgarie, & la Raſſie. 13. xxiii. Pour divers lieux à Fr. Ange de Bolſene, à Fr. Antoine de Montfaucon, à Fr. Loüis de Bologne, à Fr. Barthelemy, & à Fr. Valentin. 83. xxix. à Fr. Loüis de Bologne vers pluſieurs Rois. 124. lxxvii. à Fr. Marien de Siene pour la croiſade. 144. vi. à Fr. Jean & à Fr. Eugene Vers Scanderberg. 145. vii. à divers pour la croiſade. 145. viii. à Fr. Marc de Bologne pour l'Orient. 157. viii. à Fr. Marien pour la Boſſine & pour divers lieux. 164. xxx. à Fr. Ange de Bolſene vers le Duc de Milan. 168. v. au meſme pour la croiſade. 197. i. à Fr. Martin pour excommunier Sigiſmond Duc d'Auſtriche. 197. ii. à Fr. Marien pour la Sardaigne. 238. xx. à Fr. Loüis de Bologne vers les Tartares. 247. ii. à Fr. François de Cremone pour des abſolutions. 252. i.
Confeſſeurs des Rois & des Princes, d'Henry II. Roy de France, & d'Eliſabeth ſa fille Reyne d'Eſpagne. Fr. Jean Conſeil. 27. xx. De Federic Gonzague Fr. Bernard. 284. xii.
Confeſſions, leur liberté maintenuë par Calixte III. 141. cxxxiii. Con-

Digitized by Google

firmée contre Rivet Recteur de Sorbone. 148. xv. Instructions pour les Confesseurs des Princes. 260. xv.

Convents des Freres Mineurs.

ABAGERRA 61. xli
Abbiata 273. xix
Abeérden 280. xxi
Abunda 16. xxxviii
Adernion 253. viii
Adri 256. xxx
Agnoni 15. xxxi
Aix 254. xii
Albenga 253. vii
Alcala 139. xviii
Alcmaër 90. lvi
Alsbach 178. xlvi
Amberg 62. li
Amerino 191. xxxi & 273. xx
Amesfort 290. xli
Amsterdam 212. xxxii
S. Anastasie 273. xxii
S. Andeol. 289. xxxvi
S. André 164. xxxix
S. Ange 191. xxxiii
Anglone 15. xxxi
Anguillaria 267. xii
Antibar 40. xxvii
Antignati 272. xvii
Apitio 40. xxv
Aquila 173. xxii & 230. xxxix
Area 229. xl.
Aregnani 139. cxvii
Argenton 140. cxxiii
Arien 230. lx
Arnedo 139. cxix
Arquata 29. xxv
Ascoli 80. xlvii
Asella 332. vi.
Asinella 61. xliii
Astigio 245. lxi
Avesnes 162. xxxiii
Avignon 267. xv
Autoguia 16. xxxv
Baar 254. xvi
Badaioz 211. xxiv
Balmete 140. cxxii
Bamberg 193. xliv
Bari d'Allemagne 193. xlv
Bari de la Poulle 230. xxxvi
Barga 288. xxviii
Barquera 62. xlviii
Bastinello 249. xi
Bareno 312. lxxi
Bastide 217. xxiii
Bavon 311. lxvii
Belalcaçar 327. xxxii
Beaumont en Castille 231. xlii
Beaune 151. xxv
Beauregara 211. xxi
Belitri 191. xxix
Belloy 162. xxix
Benavidez 192. xxxix
Bergopzom 213. xxxiii
Bernon 62. lxvi
Bertheon 254. xvii
Bielved 162. xxxi
Bitho 40. xxxi
Bivone 61. xlii
Bizinio 61. xlii & 273. xxi
Bois de Mugello 181. ii
Bologne 256. xxxi & 276. lxiv & 336. xxi
Bolvuard 218. xxvii
Bolzan 138. cxvi
Bovine 89. xlvi

Convent de

Convent de

Digitized by Google

Bourg de l'Isle 29. xxiv
Bourg de Peuple 30. xxvi
Brandi 327. xxxi
Breslau 40. xxx
Breye 328. xxxv
Brezen 255. xxi
Bribaet 29. xxxii
Brigid 250. xviii
Brueva 193. xli
Bruges 163. xliv & 254. xix
Bruxelles 162. xxx & 163. xxxvi
Buxeto 327. xxviii
Cacerez 310. lxii
Catderola 316. xi
Candie 63 l
Canée 40. xxviii
Capha 191. xxvii & 263. ii
Caravagio 310. lviii
Cardenosa 328. xxxiii
Carmone 201. xx
Carrion des Comtes 231. xliii
Casal 230. xxxiv
Casal-neuf 326. xxii
Castellaneta 288. xxx
Castrueli 200. xvi
Cavino 316. ii
Caune 280. xxiv
Cenin 329. xxxvii
Cerveros 261. xx
Cesene 64. lxviii
Ceuta 311. lxv
Chalons sur Saone 28. xxi
Charrieres 150. xxiv
Châteaudun 231. xlv
Château franc 88. xliii
Château-neuf 61. xlii
Château-roux 193. xliii
Chiosa 173. xxx
Chiusi 311. lxv
Chora 15. xxix
Cidamont 139. cxx
Cimime 61. xlii
Citadelle 191. xxxii
Cité de Castello 316. x
Citrarie 61. xli
Cividatis 39. xxii
Civitella 279. xvi
Clare 150. xx
Closes 254. xi
Clupzis 40. xxxi
Cluses 289. xxxii
Cobilin 140. cxxv
Colalto 201. xxix
Colombario 174. xxiii
Constantinople. 15. xxviii & 156. v
Contrata 256. xxxi
Conversano 210. xix
Cornage 16. xxxvii
Corsolas 279. xviii
Costen 152. xxviii
Courtray 163. xxxviii
Cozerans 61. xlv
Cracovie 62. xlix
Crutzenae 311. lxix
Cuburin 161. xxvii
Diani 326. xix
Dixmude 41. xxxv
Dourlens 41. xxxviii
Dubrez 337. xxvi
Dunangal 218. xxv
Duren 177. xl
S. Elpide 38. xlvii
Elphinen 41. xxxix
Emeric 245. xxxix
Encopen 256. xxxii
Espine dorée
S. Efliene de Burgos 160. xxiv
Enxobregas 176. xxxv
Fabriano 152. xxxii
Feltre 30. xxx
Ferula 253. ix
Forest 245. xxxvii
Fossambrun 309. xlvii
Francha-villa 288. xxvii
Fraustat 152. xxix
Fremesberg 178. xliv
Galbaili 290. xlii
Gandoni 272. xv

Comment de

Comment de

Digitized by Google

Garano 152. xxxi
Gavarino 152. xxxi
Gemnicz 89. l
Gennazano 174. xxiii
Genes du Mont 273. xxiii
Gergenti 217. xvi
Gimies 201. xxiii
Gioia 253. vi
Glasco 312. lxxiii
Gloez 337. xxxix
Golo 214. xiv
Gorau 212. xxx
Gorcum 65. liv
Gottingen 212. xxviii
Grachova 272. xvi
Gravina 326. xxi
Gretz 254. x
Grup 329. xxxix
Guadalaxara 161. xxv & 276. xliv
Guilionisio 192. xxxv
Gulisani 8. xxxiii
Hailbron 250. xvi
Halb 202. xxvii
Hammone 42. l
Hamusco 141. cxxxii
Harbusco 61. xliii
Hettenstain 89. lii
Helhoim 177. xli
Herenberg 245. xxxix
Herentals 312. lxxii
Hesse 267. xiv
Hordunia 290. xxxix
Hortiliano 336. xxiii
Hulst 163. xxxv
S. Jaques du Lac 88. xlv
Jaycza 162. xxx
S. Jean en Escosse 195. lii
Indembourg 90. lv
Inischort 194. l.
Irialac 268. xix
Ischio 248. ix
Isle Arcan 212. xxvi
Isle prés de Canée 192. xxxviii
Isle prés de Conversano 256. xxxi
Isle de Langres 311. lxvi
Isle de Montreal 289. xxxiv
Isle de Roussillon 211. xxi
Isle de Siaran 280. xxii
Isle de Taule 201. xxii
Isle de Talerne 16. xli
Ispello 326. xvii
Kelheim 42. lii & 250. xvii. & 274. xxxi
Kempten 212. xxix
Kempts 162. xxxii
Keyserberg 254. xvi
Kilconelien 162. xxvii
Lameg 193. xlvi
Landrier 161. xxvii
Lanshut 255. xx
Lansgruiats 274. xxvii
Legnani 272. xiii
Leon d'Espagne 268. xxiii
Leon du Milanez 175. xxvii
Leontino 336. xxiv
Leopol 249. xiii
Lerida 244. xxxv
Lesina 200. xvii
Leumberg 178. xlv
Leuvarden 150. xxiii
Liege 40. xxxvi
Limbourg 245. xl
Lorca 261. xxiii
Lovisits 268. xviii
Lublin 249. xii
Lucanto 39. xx
Lucies 30. xxxiii
Lusurge 217. xix
Maëstric 150. xxii & 163. xxxvii
Magdebourg 202. xxvii
Mahone 43. xlviii & 176. xxxvi
Majorque 244. xxxvi
Mantoüe 182. i. & 181. ii
S. Marie du Champ 160. xxiii
Marliano 181. lxix
Martine 288. xxix & 327. xxiii
Marseille 16. xlii
Massa de la Carriere 200. xiv

Couvent de

Digitized by Google

Maudecrogue 61. xlv
S. Maure 61. xlii
Mayda 16. xxxii
Mayence 274. xviii
Mehun 177. xxxviii
Meighin 194. xlix
M iano 161. xxviii
S. Michel de Salamanque 30. xxxvi
Milan de la Paix 253. v
Milan le Verger 138. cxv
Mirande 88. xli
Modene 273. xxiv
Moighin 194. xlix
Mongia 201. xxi
Mont-francon 60. xxviii
Mont-mein Gherberch 178. xliii
Mont-ſaint 230. xxxv
Mont-ſynay 84. xxx
Montrueil 337. xxvii
Monza 200. xv
Moran 30. xxxii
Morlas 181. lxix
Municachan 212. xxxvii
Narni 199. xii
Navarette 16. xxxvi
Naubourg 30. xxxiv
Nepi 191. xxx
Nieti 326. xviii
Nevers 313. lxxxi
Neufve maiſon 337. xl
Neuſtat 178. xlii & 311. lxviii
Neuf-plain 194. xlviii
Neziec 28. xxi
Nice de Provence 201. xxiii
Nicotera 175. xxix
Nieſchou 245. xxxviii
Nieſteden 218. xvii
Niſſe en Bohëme 337. xxviii
Nimegue 89. liv & 140. cxxiv
Noti 8. xxxiv
Novetzel 40. xxxiii
Novare 61. iv
Nozoreth 211. xxii
Odenzée 218. xxvii
Olleal 16. xlii
Olmus 40. xxxii
Opatonie 280. xxv
Oppenheim 274. xxix
Oppelen 32. li
Oriola 192. xl
Oriſtagni 176. xxxvii
Orta 229. xxxii
Palatiolo 338. xxxvi
Palentia 61. xl
Pampelune 175. xxxii
Pezenas 41. xxxvii
Peniche 30. xxxv
Penne S. Jean 261. xix
Perone 151. xxv
Perpignan 244. xxxiv
Pertuis 337. xxv
Piedmond 261. xviii
Pierre priſée 327. xxvi
Pignac 328. xxxiv
Pignerol 216. xiii
Piombino 40. xxvii
Pizzo 327. xxiv
Poggio native 288. xxv
Ponteau de mer 217. xxii
Pontignac 261. xxvii
Pont de Vaux 289. xxv
Pontevedro 140. xxi
Pontremoli 279. xv
Portiuncule 149. xvi & 190. xxvi & 214. xlvi & 290. xxvi
Port S. Marie 279. xiii
Portugalet 217. xx
Poſnanie 151. xxvi
Pouzol 30. lix
Prague 193. xlvii
Du Pré de Naples 192. xxxiv
Prevorſchi 250. xiv
Queſnes 262. xxiv
Quintiane 261. xvii
S. Quirice 192. xxxvii
Radomir 274. xxvi
Retio 174. xxv
Rhodes 150. xxi

Digitized by Google

Riga 231. xlvi
Rimichmez 262. xxvii
Ripeori 30. xxxi
Roche-glorieuse 336. xxii
Roche-antique 61. xxxix
La Rochelle 193. xlii
Rome saints Apostres 229. xxxi
Rome saint Pierre 309. liv
S. Romule 316. xii
Roseil 40. xxxi
Rostrialay 280. xxiii
Rugella 230. xxxvii
Russie 337. xxvii
Sales 30. xxvii
La Salete 328. xxvi
Salvenor 328. xxxiii
Salviniano 39. xix
Salvignac 313. lxxxi
Salusses 327. xxix
Samborie 311. lxx
Convent de
Sambre 290. xl
Santaren 328. xxxiii
Santurca 227. xxi
Sartiano 230. xxxiii
Sarzane 211. xx
Sassari 211. xx
Sateren 217. xxi
Savone 279. xii
Segovie 89. lxix
La Serre 327. xxv
S. Severe 39. xxii
Spezzio 160. xxi
Spigni 39. xxiv
Spinazzola 332. xi
Spolete 60. xxvi & 199. xiii
Squillaci 175. xxviii
Stalborg 274. xxx
Stocholm 338. xxxvii
Stradomir 33. ii
Suller 161. xxvi
Suvinenbourg 218. xxiii
Taccou 254. xiii
Taffalia 267. xiii
Tarantaise 289. xxxiii
Terragone 289. xxxviii
Terre-neuve 160. xxii
Terni 160. xx. & 309. lvi
Tersath 40. xxix
Thesag 212. xxv
Thonon 62. xlvii
Tocci 279. xvii
Tones 27. xx
Tornau 178. xlviii
Tortureti 61. lxiii
Tour des eaux 337. xxv
Tous les Saints 256. xxii
Tours vielles 180. xx
Tramonti 326. xx
Trapani 217. xvi
Trente 16. xxxix & 30. xxix
Tubinge 256. xxvii
Tuscanelle 15. xxx
Tyvoli 202. xxxix & 276. xliv
Vaerta 267. xvi
Convent de
Val de Iesus 176. xxxiv
Val de mer 273. xxv
Valençay 61. xliv
Valriac 64. lxvii & 181. lxix
Varadin 194. li
Varisio 272. xiv
Varsovie 42. xlix
Vautour 279. xiv
Vegle 201. xviii
Veglen 255. xxix
Venise 40. xxvii & 192. xxxvi
Verceil 39. xxi
Verone 30. xxviii
Vic 39. xxiii
Vicari 266. xi
Vic le Comte 218. xxiv
Viebac 254. xviii
Villac 63. lvii
Vigheria 175. xxvi
Ville-albin 211. xxiii
Villebat 310. lxiv
Ville diego 261. xxi
Ville-loni 279. xix
Vilna 267. xvii

Ugento

Digitized by Google

Ugento 216. xiv
Umberg 255. xxii
Uventh 202. xxvi
Vuiserembourg 178. xlvii
Xucca 309. lx
Zara 41. xxxiv & 89. xlviii
Zegnia 230. xxxviii
Zequen 30. xxxiv & 262. xxvi
Zel 63. liii
Zuphen 89. liii

Conventuels & Observantins de tous les Ordres reglés par le Pape. 323. xii

Congregation des Clarenes reünie à l'Ordre. 315. viii. Celle de Fr. Antoine du Bourg dissipée aussi-tost qu'establie. 333. x.

D

DALMATES bannis de l'Estat de Venise. 326. xv.

Le B. Fr. Daniel de Nimbo. 185. viii

Le B. Fr. Demetrius de Milan, & le B. Fr. Demetrius d'Albe Tiercetes. 172. xvi

Demon travesti, Histoire agreable. 151. xxvi

Dépensiér prodigue maudit & puni. 333. ix

S. Didace envoyé à Alcala, sa charité, sa science. 129. lxxxxi. Ses vertus, sa mort, ses miracles, sa canonisation. 219. x

Le B. Fr. Didace de Solorzano. 277 iii

Le B. Fr. Dominique Castillon veu monter au ciel. 186. xiii.

Docteurs celebres Fr. Loüis Tremio. 26. xvi. Fr. Jean Kaaneman, Fr. Henry Herp, Fr. Nicolas d'Orbellis, & Fr. Robert Guinghan. 188. xviii. Fr. François de Seminaria, Fr. Jean de Creme, Fr. Pierre de Foligni Conventuels, Fr. Bernardin de Terni, & Fr. Pierre de Mauroceno Observantins. 198. ix. Fr. Barthelemi des Ursins. 229. xxx. Fr. Guillaume de Forleon. 278. ix. Fr. Nicolas d'Orbellis. 331. v

E

EAU benite, miracle de son efficace. 87. xxxviii

Eglises Catholiques, un Evêque Arrien se voulant emparer d'une, devient aveugle. 199. xiii

Elections, façon d'y donner les suffrages. 269. ii. & 293. xi.

Eucharistie, une Hostie soüettée par les Juifs, jette du sang; jettée dans le feu ne se brûle pas. 25. xv. Hostie convertie en chair. 244. xxxv.

Evêques de l'Ordre de S. François.

ACHONRY *Fr. Robert.* 326. ix

Agathopolis Fr. Thomas 229. xxix

Agia Fr. Michel 15. xxvii

Aire Fr. Pierre de Foix 336. xx

Albe Fr. Gabriel 336. xx

Almeria Fr. Jean. 26. xvii. *Frere Barthelemy* 316. ix

Digitized by Google

Andreani Fr. Udalric 326. xvi
Assise Fr. Charles 160. xix. Frere Barthelemy. 248. vi. Fr. André 216. ix
Bazas Fr. Raymon du Pressoir 149. xix
Bellicen Fr. Libertus 278. viii
Berratine Fr. Jean 137. cxiv
Bethleem Fr. Estiene 149. xix Frere Jean 209. xiv
Bisacie Fr. Loüis 253. iv
Cadx Fr. Pierre 236. xx
Castro en Sardaigno Frere Laurens 248. vi
Castro en Toscano Fr. David 261. xvi. Fr. Jean 265. ix
Cephalonie Fr. Iean 229. xxix
Chio Fr. Ierome 278. viii
Chiusi Fr. Gabriel Piccolomini 209. xiv
Christopolis Fr. Michel 60. xxvii
Cité en Sardaigne Frere Rodriguez 188. xix
Ciudad Rodiguez Fr. Alphonse 188. xix
Confert Fr. Corneille 271. xii
Daren Fr: Iaques 336. xx
Demetriade Frere Rodriguoz 198. viii
Dionisie Fr. Arnoux 248. vi
Dumnen Fr. Nicolas 188. xix
Ebron Fr. Alvarez 137. cxiv
Famagouste Fr. François 216. ix
Fano Fr. Iean 278. viii
Fernes Fr. Thadée 15. xxvii
Folien Fr. Egide 336. xx
Gallipoli Fr. Antoinel 15. xxvii
Galtelina Fr. Laurens 15. xxvii
Gardie Fr. Pierre 326. xvi
Gebelden Fr. Iean 172. xviii
Gibelin Fr. Iean 172. xviii
Helenopolis Fr. Pierre 137. cxiv. Fr. Pierre 308. lii
Jeropolis Fr. Ulric 137. cxiv
Lamego Fr. Rodriguez 229. xxix
Laodicée Fr. George 188. xix
Lariſſa Fr. Uverbold 278. viii
Lectoure Fr. Aymeric 39. xviii
Lesina Fr. Thomas 308. lii
Libarie Fr. Iean 149. xix & 248. vi
Malaga Fr. Rodriguz 198. viii
Marsica Fr. Antoine de Medicis. 323. xi
Massa Fr. Barthelemy Ruvere 308. li.
Mende Fr. Pierre Riari 287. xxiii
Minore Fr. Loüis 326. xvi
Moldavie Fr. Iean 149. xix
Montmaran Fr. Martin 26. xvii
Naturen Fr. Antoine 271. xii
Nicastro Fr. Robert 15. xxvii
Nicopolis Fr. Iean 15. xxvii
Oviedo Fr. Alphonse 26. xvii
Ortano Fr. Iean 60. xxxvi & 188. xix Fr. Ierome 326. xvi
Paphos Fr. Antoine 316. ix
S. Papoul Fr. Iean de la Porte 209. xiv
Patti Fr. Iaques 326. xvi
Pesaro Fr. Rodulphe 15. xxvii
Rachluren Fr. Thomas 287. xxiii
Rhama Fr. Iean 15. xxvii
Rubicen Fr. Didace 261. xvi & Fr. Iean 198. viii
Salon Fr. Iean 149. xix Fr. Iean 198. viii
Sapien Fr. Iean 308. lii
Scythie Fr. Leon 261. xvi
Sebaste Fr. George 137. cxiv & 172. xviii
Signa Fr. Paul 248. vi
Sinigaglia Fr. Pierre Riari 287. xxiii
Solabrie Fr. Roger 198. viii
Sodore Fr. Thomas 87. xl
Tarse Fr. Ubertin 188. xix
Thepheliste Fr. Henry 209. xiv

Evêque de

Evêque de

Digitized by Google

Thermopiles Fr. Iean 253. *iv*
Tiberiade Fr. Pierre 15. *xxvii* *Frere Puget* 188. *xix*
Tine Fr. *François* - 178. *xviii*
Transilvanie Fr. *Gabriel* 308 *lii*
Treviſe Fr. *Pierre Riari* 287. *xxiii*
Fr. *Zanet* 331. *iv*
Tripoli en Syrie Fr. *Benoiſt* 15. *xxvii*
Turtibule Fr. *Iannucio* 149. *xix*
Vaterford Fr. *Richard* 308. *lii*
Vernen Fr. *Henry* 137. *xiv*
Viterbe Fr. *François - Marie* 308. *lii.*

Jean Evêque de Liege ſe rend Frere Mineur 163. xxxvii

F

FEDERIC Greiffenklac Prince eſtant veuf, ſe rend Frere Mineur. 126. lxxxiii.
Fr. Fortuné de Perouſe Predicateur celebre. 284. xi. & 215. v. Conſideré du Pape 323. xi
S. François. Sixte IV. ordonne qu'on chomme ſa Feſte 305. xlvi.
Fr. François d'Aragon, ſa réponſe au Pape qui lui montroit des treſors 215. vii
Fr. François de Caſtro-millio Lay; illuſtre par pluſieurs merveilles meurt. 264. iv
Fr. François Dahi Predicateur zelé contre les Hugenots à Paris, meurt, & eſt porté par toutes les Egliſes & les Places où il avoit préché. 27. xx
Les bien-heureux Freres François de Linaris, François de Mantoüe, & François de S. Severin. 187. xvi
Le B. Fr. François Ovario, des violetes naiſſent dans ſon tombeau. 191. xxxi
Le B. Fr. François de Pavie grand Capitaine, ſa converſion, ſa vie, ſa mort 55. xxiv
La B. Sr. Françoiſe de Perouſe. 264. v.

G

LE Bien-heureux Frere Gabriel d'Ancone, ſa vie, ſes miracles 134. cv.
Fr. Gabriel de Verone exact obſervateur de la diſcipline reguliere. 181. lxxix. Quitte avec regret la Province de Pologne qu'il avoit gouvernée 256. ii
La B. Sr. Gabriele de Piezolo. 305. xlv
Generaux de l'Ordre Fr. Ange de Perouſe meurt, Fr. Jaques de Mozanica eſt fait Vicaire General 36. xi. Puis General, veut attirer les Obſervantins 52. xix. & 53. xxi Sa mort 148. xiii. Fr. Jaques de Zarzuela éleu. 155. iv. Son relâchement 159. xv. Se demet 235. vi. Fr. François de Savone éleu, ſes qualités 235. vi. Fr. Jean ou Zanet élû 269. i. Fr. François Nanis éleu pourquoy ſurnommé Samſon 331. iv.
Les BB. FF. Gregoire & Bernard de Faënza. 187. xvi
Fr. Griffon Flamand inſtruit les Maronites du Mont-Liban dans la pureté de la foy, fait retrogarde. le Soleil, eſt fait leur Patriarche 333. xi

H

HABIT de l'Ordre, Indulgences pour ceux qui s'en font revétir à leur mort. 313. lxxxv.

Digitized by Google

Alphonſe Roy de Sicile le fut 156. vii. Loüis d'Albret Cardinal. 248. viii.

Le B. Fr. Herculan de Piagale, ſa vie admirable, ſa mort. 12. xx.

Hongrie, eſtat de ſes Religieux. 14. xxvi & 155. ii. Refuſez par le corps de l'Obſervance. 293. x.

Le Comte Hunyad meurt aprés la levée du Siege de Belgrade. 108. xxv.

I

LE B. Fr. Jacques de Mantoüe. 187. xvi

Le B. Fr. Jaques de la Marche Commiſſaire en Boſſine 27. xix. Priſonier, eſt délivré 126. lxxxiv. Envoyé par Calixte III. en Hongrie, où il eſt receu avec grand honneur, travaille à la gloire du B. Fr. Jean de Capiſtran, revient en Italie 142. ii. Appellé ſaint par le Pape 153. xli. Prêche la croiſade 167. iii. Prêche que le ſang de Jeſus-Chriſt épanché n'étoit pas uni à la divinité; l'Hiſtoire de cette queſtion 204. i. Prophetiſe l'exaltation de Fr. François de Savone 235. vi. Eſtimé de ſa Sainteté, envoyé à Veniſe, retenu par le Duc, a permiſſion d'expliquer les ordres du Pape pour ſes voyages 238. xviii & 240. i. Prêche avec fruit 277. i. Eſtimé en Hongrie 321. vi. Va à Naples, prophetiſe qu'il y doit mourir. 215. iv

Fr. Jaques Oddo, ſon Hiſtoire de l'Ordre 323. xi

Fr. Jaques de Primaditiis Commiſſaire en Raſſie 52. xviii

La B. Sr. Jaquete d'Aquila 305. xlv.

Le B. Fr. Jean Bonviſi, ſa vie admirable, ſa mort. 297. xxiii.

Le B. Fr. Jean de Capiſtran envoyé en Allemagne, miracles ſur le chemin ſa reception à Viene, où il bâtit un Convent, & reçoit des Docteurs. Incredule puni. Empêché d'entrer en Bohême, en Moravie. Erreurs ſales des Huſſites. Hiſtoire du ſacré ſang verſé. Ce qu'il fait avec Rochyſan Patriarche des Huſſites, & avec Podiebrach Gouverneur de Prague. Demandé par le Roy de Pologne. 3. i. juſques à 10. xvi. Suite de ce qu'il fait avec Rochyſan & Podiebrac 18. i. Demandé en Pologne, arreſté en Allemagne, receu par des Proceſſions. Fait brûler ſix Charretées de Dez ou de cartes. mort feint, puni. Juifs punis. 24. xiii. A Cracovie receu en Proceſſion par le Cardinal Sbigni, & par le Roy. Un Truchement explique ſes predications. Reçoit 130. Novices. Miracles. 32. i. Prophetie pour Cobilin & ſes enfans, on lui défere l'honneur d'épouſer le Roy, ce qu'il refuſe. 33. iv. Empêché de r'entrer en Bohême 34. v. Feint converty, decouvert & punii. Son voyage en Sileſie. 43. i. Purgé d'une calomnie. Affaires de Pologne, & de Hongrie 43. iii. Diete de Ratisbonne 46. v. Traitté envoyé au Roy de Bohême 48. x. Lettre de Breſlau, demandé par pluſieurs, réponſe au Roy d'Angleterre. Soûtient ſa famille, regle l'Auſtriche. 49. xi. &c. Diete de Neuſtat, ſans fruit, lettre ſur ce ſujet d'Æneas Sylvius 67. i. Va en Hongrie, aſſemblée à Javarin, lettre au Pape des Seigneurs de Hongrie, ſur leurs affaires, ſur le bien-heureux Frere Jean, & ſur l'Obſervance. Réponſe du Pape au bien-heureux Fr. Jean, demandé par divers en Hongrie, va à Bude 71. xiii &c.

Deux

Digitized by Google

deux visions sur les affaires de la Hongrie & de l'Observance, leur explication. 81. xxiv. Observantins de Cracovie touchant les mortifications 85. xxxi. Ses predications, retourne à Bude, demandé par tout, deputé vers l'Empereur, mais retenu par Hunyad, fait lever le siege de Belgrade 92. i. &c. Accusé de vanité, son Apologie 105. xxviii. Grandeur de la défaitte des Turcs. 107. xxxiii. Prophetie de la fortune des enfans d'Hunyad, sa maladie, visité par le Roy, sa mort, ses propheties, ses obseques, ses vertus, ses miracles, a estendu l'Observance, poursuivi les Heretiques & les Juifs. Estat de son corps, informations de sa vie, sa canonization pourquoy retardée. Son Apologie. Son Office, sa physionomie, motif de sa conversion 110. xl. &c. Tous ses memoires remis à Capistran. 142. i. Sa canonization poursuivie. Divers éloges. 168. vi. & 184. vii. & 197. iii. 207. viii. & 314. ii. & 332. viii.

Le B. Fr. Jean Comte de Horn & de Mœurs 202. xxvi. Jean son fils aîné se demet de l'Evêché de Liege pour se rendre Fr. Mineur 163. xxxvii.

Le B. Fr. Jean de Norcia. 172. xvii

Fr. Jean Tisserand Predicateur illustre institué les Repenties. 265. ix.

Fr. Jean Tolede Predicateur celebre. 238. xx.

Le B. Fr. Jean des Tours 310. lxiii.

Le B. Fr. Jean Riccio Lay, Vicaire Provincial, Reformateur de quelques Abbayes, sa mort 80. xxxiv

Le B. Fr. Jeanet de Val de terre, sa vie, sa mort, ses miracles 38. xvi.

La B. Sr. Jeane de Durve, son corps trouvé entier 281. xxxvi.

La B. Sr. Jeane la Belle 275. xxxiv.

Jeronimitains institués sous l'habit du Tiers-Ordre par des Tiercères 191. 28. & 248. v.

Le B. Fr. Jerôme de Stupha illustre en pieté, & en predication, sa vie, sa mort 170. xii.

Inquisiteurs de l'Ordre, en Albanie Fr. Eugene 13. xxiii. Le premier en Sardaigne Fr. Jean 26. xvi. Frere Pierre & Fr. Jaques en Italie 87. ii. Fr. Bernard à Lion 157. ix. Frere Estiene à Avignon 188. xx. Contre les Hussites Fr. Gabriel. à Grenoble Fr. Barthelemy 197. i. En Toscane Fr. Jean 284. xii. En Savoye Fr. George, & Fr. Alexandre contre les Usuriers 291. iii. En Provence, en Dauphiné, & dans Avignon Fr. Jean Vaylet 296. xx. & 323. ii.

Interdit comment doit estre gardé. 237. xv

Irregularité, pour la contracter Frere Jean se coupe le pouce 238. xx.

Jubilé reduit à chaque vingt cinquiéme année par Sixte IV. 219. i.

Juifs, divers de leurs crimes suivis de miracles & punis 25. xv. Tuent cruellement un enfant. 335. xvii

L

LE Bien-heureux Fr. Ladislas de Gelnon 208. x

Leges faits aux Freres Mineurs comment ils en peuvent changer l'employ 313. lxxxv.

Le B. Fr. Loüis de Barga illustre en vertu. 336. xviii.

Le B. Fr. Loüis de Barta illustre en miracles 277. iv.

Fr. Loüis de Bologne revient de Perse & de Tartarie, renvoyé en Ethiopie 146. x. Conduit à Rome des

Digitized by Google

Ambaſſadeurs d'Aſie, eſt fait Patriarche en Orient. Son Hiſtoire remarquable 182. iii. Envoyé vers les Tartares 247. ii.
Le B. Fr. Loüis de Pierre-Latin Lay, illuſtre par ſon zele meurt. 263. iii.
La B. Sœur Loüiſe d'Aquila 305. xlv.
Le B. Fr. Loup de Salins encourt la diſgrace des Comtes de Haro, mais ils l'honorent aprés ſa mort 173. xx.
Saint Luc Evangeliſte, ſon corps tranſporté par les Freres Mineurs de Jayza à Veniſe ; diſpute ſur la verité de ſes Reliques 217. v.

M

MAjorque, ſa cuſtodie s'eſtablit 170. x.

Maiſons des Freres du Tiers Ordre.

Maiſon de
ÆLLA 92. lxiv
Anſare 276. xxxviii
Aſſiſe 181. lxxvi
Beanchor 268. xxii
Bologne 64. lxv & 290. xlvi & 313. lxxx
Burne 246. xlvii
Cairvilleag 64. liv
Caſtellaza & Clapeto 196. lxviii
Cordoüe 232. lv
Florence 64. lxv & 142. cxxxv. & 338. xxxvii
Maiſon de
Grenderm 251. xxiii
Kelheim 62. lii
Kilava 153. xxxviii
Milan 153. xx. & 255. xxvi
Mont-Brunate 165. xlv
Mont-Majeur 232. liv
Mont-Politien 165 xlvi
Palerme 204. xxxix
Valbone 180 lxviii
Viterbe 232. liii
Zara 64. lxv

Maiſons des Sœurs du Tiers-Ordre.

Maiſon de
ABBEVILLE 140. cxxvi
Ames-Ford 196. lxv
Amſterdam 338. xxxvii
Anduiar 329. xliii
Anvers 64. lxiii
Aranda 195. lxi
Arnheim 180. lxiii
Aſcoli 255. xxvii
Aſſiſe 141. cxxx
Bagnorea 92. lxvii
Maiſon de
Barcelone 42. xlii & 213. xxxvi
Barga 153. xxxvii
Benevent 42. xlvi
Benay 281. xxviii
Betune 262. xxx
Bologne 64. lxv & 165. l.
Bobio 180. lxvi & 252. xxv
Bragelets 165. l.
Bremeſſa 181. lxxv
Bourg-Bourg 165. l.

Digitized by Google

Buisson 276. xl
Castello 165. xlix
Castillo d'Arezze 181. lxxiii
Château-neuf 64. lxi
Cazeres 276. xxxix
Clisse 290. xliv
Compostelle 195. lx
Corneto 153. xxxix
Cortone 64. lxii
Coutray 255. xxviii
Cracovie 251. xliv
Cuivilleag 64. lxiv
Daclem 232. lviii
Delf 268. xxvii & 176. xliii
Deney 42. xlvi
Dixmude 165. l.
Dunquerque 165. l.
L'Ecluse 163. l.
Egra 313. lxxxiv
Eimbech 255. xxviii
Fabriano 232. lvii
Florence 64 lxv & 338. xxxvii
Foligni 246. xlix
Forli 180. lxiv & 312. lxxix & 329. xlv
Goude 276. xli
Hals 313. lxxxiv
Hardüic 196 lxiii
Hassel 180. lxii & 204. xxxviii & 338. xxxvii
Leyden 196. lxiv
Licio 17. xlviii. & 229. xliv
Lisbone 255 xxviii
L'Isle en Flandres 203. xxxvii
Lugnani 281. xxvii
Luques 180. lxvii
Mervic 233 lix
Mets 165. xxxviii
Milan 141. cxxxi
Montpolitien. 165. xlix & 196. lxiii
Mont-real 64. lx
Neufchâtel 281. xxix
Nimegue 196. lxvi
Olme 212 lxxviii
S. Omer 165. l.
Plaisance 181. lxxiv
Parme 42. xliii
Perouse 92. lxvi. & 141. cxxix
Pistoia 31. xlii
Puy-Fesules 92. lxv
Rome 17. xliv & 42. xlv
Saleza 255. xxviii
Sarzane 290. xlv
Scheydam 268. xxi & 276. xliii
S. Sepulchre 141. cxxviii
Sessa 290. xliv
S. Severin 276. xlii
Siene 214. xlii & 232. lvi
Terni 42. xli
Todi 92. lxvi
Treves 203. xxxvi & 338. xxxvii
Tyvoli 246. xlviii
Valdaragio 64. lix
Valdona 214. xl
Valence d'Espagne 92. lxvii
Valladolid 92. lxvii & 214. xli
Vesel 42. xliv & 180. lxi
Visebeq 165. l.
Viterbe 180. lxv
Utrech 196. lxv

Maison de

Maison de

Mangeurs qui devoroient vingt livres de chair par jour 182. iii.
La B. Sr. Marguerite Comtesse de Venafro illustre en pieté 278. vii.
La B. Sr. Marie Chevalier, son corps trouvé entier 281. xxvi
Maronites du Mont-Liban instruits par Fr. Griffon 333. ii.
Un Fr. Mineur y est toûjours Nonce Apostolique 334. xv.
Martyrs de l'Ordre Fr. George, & Fr. Adrien 51. xvii. Fr. Paul 160. xviii. Fr. Denis 290. xlii.
Le B. Fr. Mathieu Evêque de Gergenti se demet de sa dignité, suite de sa vie, sa mort 11. xviii.
Le B. Fr. Mathieu Tiercere, enterré

Digitized by Google

à la Parroisse, est trouvé à genoux devant l'Eglise du Convent, & dit qu'il veut y estre inhumé 192. xxxv
Mercredy, l'abstinence de la chair remise à la liberté 270. v.
Le B. Fr. Melchisedech 280. xi
Messe, Privilege de la dire avant jour 233. lxiii.
S. Michel, Vœu de chomer sa Feste suivy d'un miracle 229. xxxii
Fr. Michel des Bains. 302. xxxvii
Le B. Fr. Michel de Bal, sa patience, son humilité 336. xix
Fr. Michel de Carcano fameux Predicateur 296. xix
Freres Mineurs tués ou captifs à la prise de Constantinople 37. xii. de la Religion des aveugles, & pourquoy 55. xxv.
Missions en Orient & au North 26. xvi en Rascie, belle lettre sur ce sujet 51. xvii. En Corse 149. xviii. En Moldavie, en Russie, en Valachie, & en Armenie 210. xxiv.

Monasteres de Sainte Claire.

Monasteres de

ADRI 256. xxx
Agia 337. xxxii
Amsterdam 213. xxxv
Anvers 91. lxii
Aquilar 218. xxviii
Aranda 232. li
Ardilliers 140. cxxvii
Arles 203. xxxv
Arras 153. xxvi
Assise 181. lxxii
Ascoli 195. liv
Augubio 31. xxxviii
Baeza 195. lviii
Barcelone 213 xxxvi
Baroli 63. liv & 140. cxxvii
Basilique Mineure 214. xxxiv
Begia 179. liii
Belalcazar 327. xxxii
Belforado 196. lxii
Bichem 251. xxii
Birbiesca 196. lxii
Bologne 17. xlvi & 63. lviii & 90. lviii
Bourges 268. xx
Breslau 140. cxxvii
Bressenon 329. xlii

Monasteres de

Bruges 91. lxii & 246. xlv
Burgos 203. xxxiii
Calabazano. 121. lxx & 213. xxxvii
Calignano 195. lvi
Camerino 179. li
Campli 91. lix
Capoüe 255. xxv
Carignan 63. lviii
Carmone 195. lvii
Carrion 180. xlix
Castello 231. xlviii
Catanzaro 268. xxiii
Cesene 179. lv
Chamberi 63. lviii & 275. xxxiv & 281. xxvi
Chamusco 63. lviii
Constance 31. xli
Cordoue 251. xx. & 338. xxxiv
Cornegliano 245. xlii
Delf 338. xxxv
Digne 275. xxxvi
Evora 232. l.
Ferrare 30. xxxvii
Florence 17. xliii & xlvii & 245. xliii
Foligni 268. xxiii

Digitized by Google

Gandie 213. xxxiv
Galeto 179. liv
Geneve 153. xliv & 312. lxxvi
S. Geminien 204. xlii
Grenoble 275. xxxiv
Harlem 164. xl
Huencloſter 164. xlii
Iſle 91. lxii
Lodi 178. xlix
Luques 195. lv
Madrid 195. lix & 274. xxxii
Martine 312. lxxv
Martinengo 337. xxx
Meſſine 153. xxxv
Milan S. Apollinaire 276. xliv & 290. xliii
Milan S. Elizabeth 313. lxxxiii
Milan de Jeſus 141. cxxxi
Milan S. Urſule 231. xlvii
Mirande 195. liii
Nogent Lartaut 231. xliv
Novare 91. lx
Nuencloſter 179. lvii
Nuremberg 262. xxxi
Palerme 164. xli
Parme 164. xliii
Paule 251. xxi
Pergula 91. lxi
Perouſe 17. xlviii
Perpignan 203. xxxiv
Phullingen 181. lxxi
Plaiſance d'Eſpagne 337. xxxiii
Potenza 255. xxiv
Reggio 63. lvii & 262. xxix & 312. lxxiv
Rexas 274. xxxii
Rome S. Sylveſtre 219. xxx
Salemi 218. xxix
Segovie 179. lviii
S. Sepulchre 203. xxxi
S. Severin 63. lviii
Sierra Morena 355. xxiii
Siſteron 232. xlix
Sulmo 31. xxxix
Sumptula 179. li
Toulouſe 246. xliv
Tordeſillas 233. lxi
Tournay 268. xx
Trapani 202. xxx
Treves 41. xl & 152. xxiii
Valence d'Eſpagne 31. xl & 152. xxiii
Valladolid 233. lxi & 262. xxviii
Vaniel 203. xxxii
Verceil 337. xxxi
Viesbaden 276. xxxvii
Vigevano 165. xliv
Volaterre 329. xli
Torch 179. lii

Monaſtere de

Monaſtere de

Mort volontaire comment permiſe, 196. xxxii

N

LE B. Fr. Nicolas Paſſereau, illuſtre en miracles. 277. v.
Novices gagnent Indulgence Pleniere le jour de leur vêture. 313. lxxxv

O

OBSERVANCE perſecutée par le General, & par Frere Robert de Licio, ſoûtenuë par pluſieurs. 35. viii & 50. xiv. Recommandée par l'Empereur, & par Æneas Sylvius. 73. xii. Nouvelle perſecution par les Conventuels, aſſemblée pour l'accord, articles dreſſez par eux, autres par les Obſervantins, autres par le B. Fr. Jaques, autres enfin par le Protecteur. 75. xiv. Ce que le B. Fr. Jean de Capiſtran fit en cette rencontre. 80. xxiii. Bulle de Calixte III. pour l'accord, & ſa

Digitized by Google

ſuite. 124. lxxviii. Eloges de l'Obſervance. 154. i. Soûtenuë. 156. vi. Deſſein du General pour la ruiner. 157. x. Privileges. 165. li. Trois ſortes d'Obſervantins. 218. ix. La bonne intelligence ſe remet dans l'Ordre. 236. ix. Les Vicaires tiennent la place des Provinciaux. 237. xiv. Sont Inquiſiteurs ſur leurs ſujets. 237. xvi. Bulle de Sixte IV. pour la paix. 257. vii. Veut ſoûmettre les Obſervantins aux Conventuels, mais n'oſe pas l'entreprendre. 291. iv. Se rend favorable à cette famille. 293. xii.

Obſervance Ciſmontaine, Chapitre general à Aquila. 26. xviii. Ses Predicateurs celebres. 37. xiv. Chapitre à Bologne, Fr. Baptiſte de Tagliacarne élû Vicaire general, ſon éloge, Six Predicateurs reſervés ſans charge pour le ſervice du ſaint Siege 83. xxviii. & 84. xxx. Chapitre à Milan Fr. Antoine de Mont-faucon éleu. Exemple d'une grande modeſtie. Sa mort. 147. xii. Chapitre à Rome, Fr. Loüis de Levante Vicaire. 155. iv. Eſtablie en Corſe. 173. xxii Chapitre à Oſmo Fr. Loüis de Vicenze éleu. 198. vi. S'eſtend en Pruſſe. 209. xiii. Chapitre à Aſſiſe Fr. Marc de Bologne éleu. 236. viii. Chapitre à Mantoüe, Fr. Baptiſte de Tagliacarne éleu 256. ii. Sa mort Chapitre au Lac de Bolſeno, Frere Marc de Bologne éleu. 266. ii. Graces. 283. viii. Défend ſa famille devant le Pape. 291. iv. Chapitre à Aquila, Fr. Ange de Clavaſio éleu. 293. viii. Chapitre à Naples, Frere Pierre de Naples éleu, Fr. Marc fait Pere de l'Ordre. 331. v.

Obſervance Ultramontaine, Chapitre general à Barcelone, Fr. Theodoric le Cocher éleu Vicaire general. Fr. Alphonſe Boroxio commiſſaire general en Eſpagne 14. xxiv. Chapitre à Baſle, Fr. Jean Quiesdeber éleu 52. xix. Perſecutée en Trāſylvanie & défenduë. 82. xxi. En Bourgogne. 86. xxxiii. à Milan Chapitre, Frere Theodoric le Cocher éleu. 147. xii. Chapitre à Rome Fr. Jean Mongin éleu. 155. iv. S'eſtend dans tous les Eſtats du Duc de Bourgogne. 177. xxxix. Trois ſortes d'Obſervantins en Eſpagne reduits en trois cuſtodies, mais ceux d'Aquiler & de Labroio demeurent immediatement ſoûmis au General. 190. xxiii. En Irlande. 194. xlix. Chapitre à Salamanque, Frere Zeger Duſclare éleu. 198. vii. S'eſtend en Allemagne 202. xxvii. En Portugal. 230. xli. Maintenuë en Saxe. 233. lx. En Bourgogne. 233. lxv. Chapitre à Malines Fr. Jean de Maigrefort éleu 236. ix. Chapitre à Palenzuela Fr. François Blonde éleu. 279. xi. Sa mort. 288. xxiv. Chapitre à Baſle Frere Jean Croyn élû. 294. xiii. Reglemens de Sixte IV. pour les Obſervantins de Bourgogne. 296. xxi. Chapitre à S. Omer, Fr. Jean Philippi éleu. 331. v.

Office Divin, doit eſtre dit avec reſpet. 112. xliv. Remiſſion des negligences par un Pſeaume. 313. lxxxv

Quatre celebres Predicateurs en France. 323. xi.

Le B. Fr. Onufre de Segiano, ſa vie, ſa mort. 38. xv.

Orgues, défenſe d'en faire de nouveau 270. v.

Ornemens d'Egliſe trop pretieux. 154. xlii. & 270. v.

Digitized by Google

P

PAPES Nicolas V. sa mort, son éloge. 69. iv.
Fr. Antoine de Mont-faucon a les suffrages necessaires, mais n'est pas proclamé. Calixte III. éleu. S'applique à la guerre contre les Turcs. 69. iv. & 83. xxix. Sa mort, son éloge. 156. vii.
Pie II. éleu. 157. viii. Assemble les Princes Chrestiens, pour les armer contre les Turcs. 166. i. Envoye des troupes dans la Morée, leur succés 167. ii. Retourne à Rome, ayme l'Observance. 182. i. Reçoit des Ambassadeurs d'Asie, leur Histoire. 182. iii. Accepte un repas chés les Observantins. 210. xvi. Sa mort. 237. xvii.
Paul II. éleu 273. xvii. Sa mort 281. i.
Sixte IV. éleu, jugemens de sa conduite, prepare une armée contre les Turcs. 281. ii. Fait des Cardinaux, ayme trop ses parens. 283. vii. Guerre contre le Turc, remet les Chanoines Seculiers à saint Jean de Latran, & donne aux Reguliers l'Eglise de Nostre-Dame de Paix. 291. i. Porte toujours l'habit de l'Ordre. 305. xlvi. Retour de son armée, nouvel armement, detourne le Roy de Hongrie de la paix avec le Turc par de belles raisons 314. i. Travaille pour la guerre, reduit le Jubilé à 25. ans. 219. i. Accorde plusieurs Rois 330. i.
Patriarches de l'Ordre de saint François; de Constantinople Fr. Pierre Riari. 287. xxii. Des Maronites Fr. Griffon. 334. xiii.
Le B. Fr. Paul Capitonio ses vertus, sa mort 13. xxii
Le B. Fr. Paul Shayessi 249. xii
Le B. Fr. Paul de Verone 248. vii.
La B. Sr. Paule de Foligni. 278. vi
Pauvreté, zele pour l'observer 151 xxx.
Penitenciers Apostoliques Fr. Jean-Antoine, & Fr. Jean de Francone-go. 87. xl.
Le B. Fr. Philippe d'Aquila sa vie, ses merveilles 135. cix.
Le B. Fr. Philippe d'Ascoli 171. xv.
Philippe Duc de Bourgogne, sa mort, son éloge 258. ix
Le B. Fr. Pierre d'Arezze, son corps conservé entier. 239. xxii
Frere Pierre Caprioli fait du bruit en Bresse, & institué une Congregation 257. vi. Se remet, puis change 270. vi
Le B. Fr. Pierre Ferrier 310. lxii.
Le B. Fr. Pierre Regalato, fin de sa vie, sa mort, ses miracles, sa canonization poursuivie 229. lxxxxii
Pologne a plusieurs Religieux illustres en vertu & en doctrine 228. xxviii. Separée 247. iv. & 256. ii.
Le B. Fr. Polydore Romain 54. xxii.
Privileges remis comme ils estoient avant la revocation de Calixte III. 290. xxxvii. Contenus dans le *Mare magnum* de Sixte IV. 323. xiii
Procureur de Cour, son pouvoir 52. xviii
Prodiges survenus presque en mesme temps 110. xxxix.
Provinciaux, Bulle d'Eugene IV. qui avoit estabi le trienne revoquée 37. xiii.

R

RAGUSINS Observantins resistent à l'union avec la Bossine & la Dalmatie 236. xi. Se maintienent 247. iii. Retranchés de l'Observance 256. ii. Obtienent un Commis-

Digitized by Google

faire 262. i. Ordre de les reünir. 270 v. Bannit de l'Eſtat de Veniſe. 326. xv. Convens ſeparés. 337. vii.

Religieuſes de ſainte Claire illuſtres en nobleſſe, Sr. Eleonor d'Eſte, Sr. Lucrece de Ferrare 30. xxvii. Deux Ducheſſes de Baviere 41. xi. Les Srs. Suſanne, Claire, Pacifique, & Agnés de Gonzague 187. xvii. Marguerite fille du Marquis de Brandebourg, Marguerite fille du Marquis de Bade, Catherine, & Agnez de Nuremberg, Suſanne fille du Marquis de Mantouë, & deux de ſes couſines 271. x.

Les Religieuſes ont permiſſion de laver les purificatoires & les corporaux 313. lxxxv.

Revenus combien éloignez de l'eſprit de l'Obſervance, exemple memorable en Boſſine. 34. vii. & 61. lvi. & 152. xxiii.

Fr. Robert de Licio paſſe aux Conventuels avec deux autres, leur infortune 26. xviii. Se veut remettre, & ne perſevera pas 37. xiv. Trop favoriſé, éleu Vicaire de la Boſſine, refuſé par le Vicaire general. 51. xvi. Perſecute l'Obſervance, *Voyés Obſervance.*

Rochyſan Patriarche des Heretiques de Bohëme, ſon Hiſtoire. 20. vi. Perſecute les Freres Mineurs. 210. xvii.

Le B. Fr. Robert de Rodio. 187. xvi.

Le B. Fr. Ruffin de Fereſano, l'Egliſe paroit enflammée quand il y prie. 187. xvi.

S

SALUT Angelique Indulgences pour ceux qui le diſent, quand on le ſonne 338. xxxvi

Sang de Jeſus-Chriſt épanché, ſçavoir s'il eſtoit uni à la Divinité, ce qui ſe paſſa ſur cette queſtion quand le B. Fr. Jaques la prêcha 204. i. Suite 215. i. Terminée 263. i. Reſte de cette affaire 235. iv

Sepultures, leur liberté maintenuë par Calixte III. 141. cxxxiii. Par Sixte IV. 338. xxxvi

La B. Sr. Seraphine, ſa vie, ſa mort, 149. xvii

Le B. Fr. Staniſlas du Huim 209. xii.

Stations, les Indulgences de celles de Rome accordées aux Obſervantins Ultamontains dans leurs Egliſes, pour eux, à perpetuité. 172. xix

Superieur trop doux puni 56. xxviii leur pouvoir d'abſoudre & de diſpenſer 154. xlii. Regles pour un bon Superieur 302. xxxv.

Syndics leurs comptes 154. xlii. Leur confirmation. 313. lxxxv.

T

TERRE Sainte, Procureurs caſſez à cauſe de leur mauvais menage 37. xiii. Privileges du Gardien, & des Religieux. 126. lxxxii. & 155. iii. Chapelle ſur le Sepulchre de David enlevée par les Sarrazins 190. xxiv. Les Superieurs peuvent empêcher ce voyage, à ceux meſmes qui ont la permiſſion du S. Siege. 237. xii. Les Obſervantins maltraittés, puis favoriſés par une heureuſe rencontre 266. x.

Le B. Fr. Thadée Sulivan 251. xix

La B. Sr. Theodore Annibal ſa vertu, ſa mort 270. viii.

Le B. Fr. Tomas Allemand, ſa vertu. 258. x.

Le B. Fr. Thomas de Villirai, ſa vie, ſa mort 185. x.

Les

Digitized by Google

Les Tierceres ont une Generale, c'eſt pourquoy les Obſervantins refuſent leur conduite. 166. liii. Elle eſt caſſée 198. x.

Tierceres d'Aquila dépouillés de leur habit par ordre du Pape 214. xlv. Ceux de Caſtille remis ſous l'Obſervance puis tous. 214. xlvii. & 290. lxxxvii. Declarés Eccleſiaſtiques. 219. xxxi.

La B. Sr. Toinete de Florence, ſes vertus, ſa mort, ſon corps entier 303. xl.

Transfiguration, ſa Feſte inſtituée à l'occaſion de la victoire de Belgrade ſur les Turcs 108. xxiv

Turcs, ce qu'ils ont enlevé aux Chreſtiens 282. iii.

Le B. Fr. Tyburtin 249. xii.

V

VENITIENS Obſervantins bannis de Raguſe 326. xvi. Convens ſeparés 332. vii.

Univerſités, celle de Lisbone aggrege les Freres Mineurs 42. xlvii. Celle de Bologne a trois Freres Mineurs qui y enſeignent au meſme temps. 87. iv.

Fin de la Table du Sixiéme Tome.

Digitized by Google

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres patentes du Roy données à Fontaine Bleau le 13. de Juin 1680. Signées le Petit, & scelées du grand Sceau de Cire jeaune. Il est permis au Pere Silvestre Castet Recollet de faire imprimer un Livre intitulé, *Annales des Freres Mineurs*, composées en Latin par le Pere Luc Vuadinghes, qu'il a abbregées & traduites en François, & ce pour le temps & espace de dix années consecutives, à commencer du jour & date que chaque Tome sera achevé d'imprimer; avec inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de l'imprimer ou faire imprimer sans le consentement dudit Pere Castet, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit Pere Silvestre Castet a cedé & transporté ledit Privilege à Guillaume-Loüis Colomiez, & Jerôme Pozuël Imprimeurs & Libraires du Roy, suivant l'accord fait entr'eux.

Le Cinquiéme & le Sixiéme Tome ont esté achevés d'imprimer pour la premiere fois le 30. *de Juillet* 1682.

Les Exemplaires ont esté fournis,

Digitized by Google

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion du Cinquiéme Tome.

Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction*
18	8	purges	cribleures,
32	32	huns	hus
83	1	mille	mil
131	27	promeu	pourveu
149	4	Jeane de	Jeane Reyne de
169	37	fin de ſa charge trienne	fin du trienne de ſa charge
224	22	& ne	& les Chrêtiens ne

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion du Sixiéme Tome.

Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction*
53	35	Ce mon cher frere eſt ainſi	Eſt ce ainſi mon cher frere
48	43	l'eſperance à leur Roy	à leur Roy l'eſperance
146	3	remerciement	remerciment
220	10	chargée	croix chargée
296	13	ſon frere	un frere
324	12	ſuſprendre	ſuſpendre
332	32	comme comme	comme
332	41	ſe rendit	ſe montra

FIN.

Digitized by Google